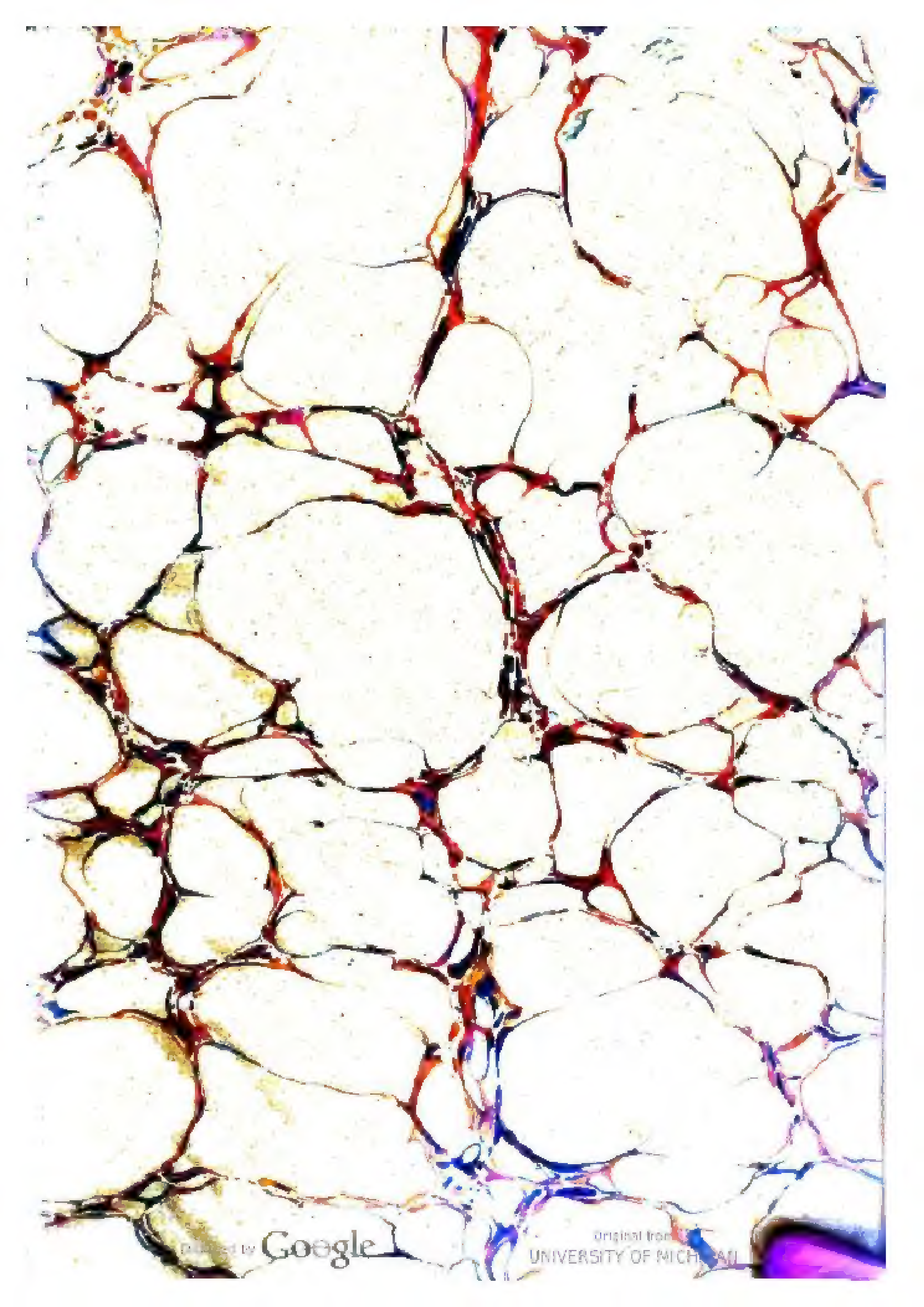

B 1,288,728


LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN



BIBLIOTHÈQUE DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE LYON

TOME IX

L'ACQUISITION

DE LA

COURONNE ROYALE DE PRUSSE

PAR LES HOHENZOLLERN

PAR

ALBERT WADDINGTON

MAÎTRE DE CONFÉRENCES A LA FACULTÉ DES LETTRES DE LYON
ANCIEN ÉLÈVE DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28

1888

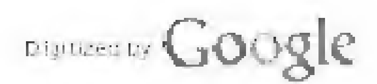
ANNUAIRE

DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE LYON

TABLE DES TROIS PREMIÈRES ANNÉES

1883-1885

(Voir la suite page 3 de la couverture.)



BIBLIOTHÈQUE

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES DE LYON

TOME NEUVIÈME



BIBLIOTHÈQUE DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE LYON

TOME IX

L'ACQUISITION

DE LA

COURONNE ROYALE DE PRUSSE

PAR LES HOHENZOLLERN

PAR

ALBERT WADDINGTON

MAÎTRE DE CONFÉRENCES A LA FACULTÉ DES LETTRES DE LYON

ANCIEN ÉLÈVE DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, 28

1888

A

MON CHER MAITRE

M. E. LAVISSE

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

HOMMAGE RECONNAISSANT

PRÉFACE

Dans l'histoire générale, la fin du XVIIe siècle et le commencement du XVIIIe ne semblent d'abord présenter qu'un fait dominant, l'ouverture de la succession d'Espagne avec la guerre qui en fut la conséquence. A qui reviendra le riche héritage de Charles II, telle est la question qui, avant et après 1700, passionne les contemporains et autour de laquelle gravitent tous les autres évènements. D'autre part, dans l'histoire spéciale de la Prusse, quand on ne veut s'attacher qu'aux grandes personnalités, on passe du Grand-Electeur, vrai créateur de l'État brandebourgeois-prussien, au roi Frédéric Guillaume Ier, créateur de l'armée prussienne.

Cette manière traditionnelle et convenue de considérer les choses ne répond pas exactement à la réalité. Dans l'histoire générale, il y a, à côté de la succession espagnole, des faits qui méritent d'attirer l'attention; de ce nombre est l'acquisition de la couronne royale par l'Électeur de Brandebourg, car elle a eu une influence considérable sur l'avenir de l'Europe. De même, parmi les souverains de la Prusse, il en est un qui a été trop négligé et dont la figure offre des traits particuliers qu'on ne retrouve ni chez son père, ni surtout chez son fils : je veux dire le premier roi de Prusse, Frédéric.

Mettre en lumière ce fait et ce roi, tel sera l'objet du présent travail.



L'intérêt de la question a été reconnu de bonne heure en Prusse. Je ne parle que pour mémoire du baron de Gundling, président de la Société des Sciences de Berlin, qui avait, du vivant du premier roi de Prusse, commencé à écrire son histoire. Les deux manuscrits qu'il a laissés aux Archives et à la Bibliothèque royale de Berlin ne vont malheureusement que jusqu'à l'année 1693.

Voici qui est plus intéressant. Vers la fin du XVIII[e] siècle, le comte de Herzberg, après avoir consulté les Archives de Berlin, engagea l'historien Frédéric Nicolaï à entreprendre une étude de l'érection de la Prusse en royaume : il avait constaté que les documents étaient abondants ; mais Nicolaï trouva la tâche trop difficile ; il craignit de se perdre dans la masse des faits et de se compromettre en racontant certaines anecdotes [1].

Le travail dont Nicolaï n'avait pas voulu, l'archiviste Ernest-Guillaume Cuhn l'accepta : il se chargea, en 1794, d'exécuter pour le centenaire du couronnement en 1801, une histoire de l'acquisition de la royauté, et il le fit en recourant à tous les manuscrits de Berlin, relatifs au sujet. Cuhn fouilla une quantité énorme d'actes, dépouilla un nombre incroyable de documents et fit une œuvre sérieuse, mais à laquelle l'absence de tout renvoi enlève la moitié de sa valeur. Il reçut cent louis d'or de récompense, mais son ouvrage resta manuscrit ; il eut beau, en 1805, demander instamment à le publier, on ne voulut pas l'y autoriser. L'ouvrage de Cuhn, aujourd'hui aux Archives de Berlin, forme un gros volume in-4°, de 320 feuillets, divisé

1. Il l'explique dans un journal berlinois : « Die Berlinische Monatschrift » de Biester. Juill. à déc. 1790. In-12.

en 11 sections, et intitulé : « Histoire de l'acquisition de la dignité royale de Prusse [1] ». C'est sur cette unique autorité que Droysen s'est appuyé, lorsqu'il a traité rapidement le sujet, dans son « Histoire de la politique prussienne ». Pourtant le livre de Cuhn ne peut guère servir qu'à s'orienter et à prendre une vue générale de la question ; il contient une foule d'erreurs et de lacunes, et d'ailleurs il est forcément incomplet, puisque l'auteur a dû se borner aux manuscrits de Berlin, sans pouvoir comparer leur contenu à celui des manuscrits de Vienne, par exemple, de Dresde ou de Paris.

Il restait donc beaucoup à faire après Cuhn ; il fallait revoir tous les actes qu'il avait utilisés, se rendre compte de la valeur de ses conclusions et les contrôler par des indications tirées d'autres manuscrits et d'autres archives. C'est ce que j'ai tenté de faire.

J'avais déjà terminé mes recherches aux Archives de Berlin, quand un docteur tchèque, M. Przibram, publia un livre sur les rapports de l'Autriche et du Brandebourg de 1688 à 1700 [2] ; il fut amené naturellement à parler des négociations engagées par l'Electeur Frédéric III avec l'Empereur Léopold, pour obtenir de lui la couronne royale. J'ai dû, en exposant ces négociations, tenir compte de ce savant travail ; mais je me suis efforcé de le compléter et d'en relever à l'occasion les omissions ou les erreurs. J'espère donc que même ce chapitre de mon étude n'aura pas été inutile.

Pour l'ensemble, les mémoires et les travaux imprimés

1. « Geschichte der Erwerbung der Keniglichen Wurde von Preussen ».
2. « Œsterreich und Brandenburg » 1688-1700, 1 vol. in-8°. Prague et Leipzig, 1885.

sont loin d'avoir la même importance que les sources manuscrites. On ne trouve de détails complets ni dans les mémoires du comte de Dohna, ni dans ceux du baron de Pœllnitz, ni dans les écrits de l'Italien Leti, un des grands biographes du XVIIe siècle, ni dans la correspondance volumineuse de Leibniz, l'ami de la reine Sophie Charlotte. Quant aux écrivains postérieurs, on s'aperçoit qu'ils ont en général passé très légèrement sur le règne et la personne du premier roi de Prusse. Des ouvrages spéciaux sur Frédéric Ier, comme ceux de Horn en 1816, de Hahn en 1851, du baron de Ledebur (1878-84), sont ou bien conçus au point de vue de la vulgarisation, ou bien insuffisants et pleins de lacunes. Les livres généraux, comme « l'Histoire de la politique prussienne » de Droysen, ont fait la part trop petite à des évènements presque toujours laissés dans l'ombre.

Les principaux manuscrits se trouvent, sans contredit, aux Archives de Berlin; là sont classés, sous la rubrique générale de « Kœniglich Preussische Dignitæt », vingt-et-un cartons in-folio de documents, concernant l'érection de la Prusse en royaume; c'est ce qu'on a coutume d'appeler les « Dignitætsacten »; ce sont les actes fondamentaux, indispensables à examiner. En dehors d'eux, il faut encore consulter à Berlin les correspondances avec les diverses puissances, surtout avec la cour impériale, avec l'Angleterre et la Pologne; pour les autres pays, ce n'est guère qu'affaire de conscience, car on n'y trouve presque rien à ajouter aux renseignements des « Dignitætsacten ».

Parmi les Archives d'Allemagne, les plus intéressantes à visiter, au point de vue spécial qui nous occupe, sont, après Berlin, celles de Dresde et de Hanovre.

A Vienne, les documents concernant l'histoire de Bran-

debourg-Prusse se divisent en trois catégories : les relations des envoyés ou résidents autrichiens à Berlin, les rescrits de l'Empereur à ses ministres, enfin les actes compris sous la dénomination de *Brandenburgica*, et où l'on trouve les comptes-rendus de toutes les conférences ministérielles (Conferenz protokolle), ayant trait aux rapports avec le Brandebourg. Outre ces documents, on peut consulter avec fruit les actes de l'ambassade impériale de Suède et de celle de Pologne, et les relations encore inédites des ambassadeurs vénitiens. M. Przibram a tiré également quelques détails nouveaux des Archives du ministère de l'intérieur.

A Paris, la correspondance de Brandebourg, aux Archives des affaires étrangères, si riche à tous égards, ne fournit ici que peu de lumières; il en est de même des relations des agents français dans les diverses cours d'Allemagne et en Pologne. Parmi les manuscrits de la Bibliothèque nationale, il n'y a guère sur notre époque que les relations de l'ambassade de M. de Guiscard en Suède.

Outre ces Archives de première importance, j'ai pu en consulter encore plusieurs autres, ce qui m'a permis d'ajouter à mon récit des détails souvent utiles et de contrôler certaines hypothèses; je citerai les Archives de Varsovie, de Stockholm et de Londres. Je ne parle pas des Archives russes, où je n'ai rien trouvé.

Il me reste, à la fin de cet avant-propos, à remercier ceux qui m'ont partout si aimablement accueilli, et dont la bienveillance m'a facilité [illegible] tâche, en favorisant mes recherches dans les Archives et les Bibliothèques. Je me permettrai de nommer : à Berlin, M. de Sybel, directeur des Archives, et les docteurs Bailleu, Hegert, Arnold et



Krusch ; à Dresde, le docteur Hassel ; à Vienne, M. d'Arneth, l'illustre auteur de tant de savants ouvrages, le docteur Winter et M. de Nadherny; à Paris, M. Girard de Rialle, directeur des Archives aux Affaires étrangères et MM. Farges et Chevrier ; à Hanovre, le docteur Janicke; à Varsovie, le docteur Pawinski ; à Stockholm, le docteur Malmstroem. A tous j'adresse, en publiant mon ouvrage, un souvenir reconnaissant, car je leur dois à tous quelque protection, quelque conseil ou quelque précieuse indication.

SOURCES & ABRÉVIATIONS

Archives de Berlin : Arch. de B.
Dignitäts-Acten : D. A.
Correspondenz mit dem Kaiserlichen Hof : Corr. m. d. K. H.

Archives de Vienne : Arch. de V.

Archives des Affaires Etrangères : A. E.
Correspondance de Brandebourg : Corr. de Brandg.

Archives de Dresde : Arch. de D.

Archives de Hanovre : Arch. de H.

Record Office : Rec. Off.

Bibliothèque Nationale : Bibl. Nat.

Pièces justificatives : P. just.





LISTE DES OUVRAGES CONSULTÉS

Theatrum Europaeum, grande collection d'actes des XVIIe et XVIIIe siècles, 1617. 21 vol. in-folio. Tomes XIV et ss.

Mercure historique et politique, depuis 1685. Tomes XXIX et XXX.

Lettres Historiques, contenant ce qui se passe de plus important en Europe, et les Réflexions nécessaires sur ce sujet, publiées à la Haye. Tomes XIX et XX (1701).

Mercure Galant de février 1701. Paris.

Dumont, Corpus Diplomaticum. Tomes VI-VIII.

Actes de la paix de Ryswick. — La Haye, 1707. 5 vol. in-12.

Actes et Mémoires de la paix d'Utrecht. 6 vol. in-12. Utrecht, 1714-15.

Preussischer Staatkalender von 1701. 12.

Relations historiques et curieuses de voyages en Allemagne, Suisse, etc. Lyon, 1676, in-12.

Urkunden und Actenstücke zur Geschichte des Kurfürsten Friedrich Wilhelm von Brandenburg. Collection des Actes du Grand-Electeur, publiée par les docteurs Erdmannsdörfer, Simson, Peter, von Hœfler, Hirsch Isaacsohn. 10 vol. in-8o parus. Berlin, 1864-80.

Fontes rerum Austriacarum, publiées par la Commission historique de l'Académie Impériale des sciences de Vienne. Tome XXVII. Relations d'ambassadeurs vénitiens sur la Cour de Vienne au temps de l'empereur Léopold, in-8o. Vienne, 1867.

Memoirs of affairs of State, containing letters written by ministers employed in foreign Negociations, from the year 1697, to the latter end of 1708. Publiées par Cole, London 1733, in-fol.

Allgemeine deutsche Biographie 1875-87. 22 vol. in-8o. Lettres A à N.



Feldzüge der prinzen Eugen von Savoyen. — Les campagnes du prince Eugène, publiées par une commission historique des Archives de la guerre. Vienne, 1876. 6 vol, in-8° parus.

Sammlung der hinterlassenen politischen Schriften des prinzen Eugen von Savoyen, en 7 parties. 3 vol. in-8°. Tübingen, 1811 (collection falsifiée).

Anton Faber. — Europäische Staatskanzlei (1697-1759). 115 vol. et 9 vol. de registres.

Gregorio Leti (1630-1701). — Abrégé de l'histoire de la Maison Sérénissime et Electorale de Brandebourg. 1 vol. in-12. Amsterdam, 1687.

J. A. Fasch. — « Prussiæ triumphantis libri tres, in coronam Friderici, Borussiæ regis primi ». — Berlin, 1702.

Sam. de Puffendorf (1632-1694). — « De rebus gestis Friderici Wilhelmi, Magni Electoris ». Lips. et Berol. 1733, in-fol. 2 vol.

— « De rebus gesti Friderici tertii Electoris ». — Edᵒⁿ Herzberg. 1 vol. in-fol. Berlin, 1784.

L. Beger. — Thesaurus Electoralis Brandenburgicus. 3 vol. in-fol. Cœln sur la Sprée, 1696 ss.

Caspar Abel. = Preussische und Brandenburgische Reichs und Staats = Historie. — Leipzig et Stendal, 1710.

C. de Dohna (1665-1733). — Mémoires originaux sur le règne et la cour de Frédéric Iᵉʳ, roi de Prusse, publiés par Nicolaï, à Berlin, 1833, 1 vol. in-8°.

Baron de Pollnitz (1692-1775). — Nouveaux Mémoires. 2 vol. in-12. Francfort, 1738.

— Mémoires pour servir à l'histoire des quatre derniers souverains de la Maison de Brandebourg. 2 vol. in-12, 1791.

— La Saxe Galante, 1 vol. in-12. Amsterdam, 1735.

J. von Besser (1654-1729). — Œuvres, publiées par Kœnig, Leipzig, 1732; 1 vol. in-8°.

Casimir Freschot. — Histoire anecdocte de la Cour de Rome. Cologne, 1704.

Toland (1670-1722). — Relation des cours de Prusse et de Hanovre, écrite à un ministre d'Etat hollandais (en allemand). Franckfurt, 1706, in-12.

Marquis de Torcy (1665-1746). — Journal inédit de Jean-

Baptiste-Colbert, marquis de Torcy (1709-11), publié par Masson. 1 vol. in-8°. Paris, 1884.

J.-G. Wolfgang. — Der Königlichen Krönung hochfeierliche Solennitäten (in 20 Kupfer Platten). Berlin, 1712.

Leibniz (1646-1716). — Die Werke von Leibniz, publiés par O. Klopp. Hannover, 1864-84. 11 vol. in-8°.

— Leibniz's deutsche Schriften, publiés par Guhrauer. 2 vol. in-8°. Berlin, 1840.

Elisabeth Charlotte d'Orléans (1652-1722). — Lettres, publiées par Holland. Bibliothek des litterarischen Vereins in Stuttgart. 1 vol. in-8°. 1867.

— Briefe an die Raugräfin Louise (1676-1722), éditées par Menzel, Stuttgart 1843. 1 vol. in-8°.

— Lettres à l'Electrice Sophie, publiées par Ranke (Französische Geschichte. Tome VI). Œuvres, t. XIII.

F. Wagner. — Historia Leopoldi Magni. Vindobonæ, 1719-21 ; 2 vol. in-8°.

B. Neukirch (1665-1729). — Auserlesene Gedichte. 1 vol. in-12. Ratisbonne, 1744.

J. R. von Patkul (1660-1707). — Berichte an das Zaarische cabinet in Moskau von seinem Gesandschaft's Posten, bey August II, Könige von Polen. 3 vol. in-8°. Berlin, 1795.

Rink — Leopold's des Grossen Leben und Thaten, 1 vol. in-12. Leipzig, 1709.

A. C. Zaluski. — Epistolæ. 3 vol. in-4°. Braunsbergæ, 1711.

J. P. Ludwig. — Opuscula Miscellanea. 3 vol. in-fol. Halæ Magdeburgicæ, 1720.

Lamberty. — Mémoires pour servir à l'histoire du XVIIIe siècle, contenant les négociations, traitez, résolutions et autres documents authentiques concernant des affaires d'Etat, etc. La Haye, 1731. in-4°, 14 vol.

Burnet. — History of his own times. London, 1734. 3 vol. in-12.

Saint-Simon (1675-1755). — Mémoires. Edition Chéruel et Régnier, 20 vol. in-12. Paris, 1873.

Berwick (1670-1734). — Mémoires. Collection Petitot et Monmerqué. Tomes LXV et LXVI. in-8°.

Villars (1653-1734). — Mémoires. Collection Michaud et Poujoulat. Tome IX, grand in-8°. Paris, 1830.



Müller et *Küster*. — Altes und Neues Berlin, en 5 parties in-fol., 1737.

Stanislas Leczinski. — Œuvres du philosophe bienfaisant. 4 vol. in-8°. Paris, 1763.

Mauvillon. — Histoire de Frédéric-Guillaume Ier. 2 vol. in-12. 1741.

Morgenstern (1706-85). — Ueber Friedrich Wilhelm I. In-12. 1793.

Rousset de Missy. — Les intérêts présents et les intentions des Puissances de l'Europe. 2 vol. in-4°. La Haye, 1741.

Gölther. — Leben und Thaten Friedrich's des Ersten, Königs in Preussen u. s. w. 1 vol. grand in-8°. 1750.

Comte de Podewils (ministre d'Etat en 1747). — Mémoire sur les anecdotes les plus importantes du règne de Frédéric Ier, roi de Prusse. Dans les Miscellaneen zur Geschichte König Friedrichs des Grossen, publiés par la direction des Archives de Prusse. 1 vol. in-8°. Berlin, 1878.

Frédéric le Grand. — Œuvres historiques. in-8°. Berlin, 1846.

S. Buchholz. — Versuch einer Geschichte der Churmark Brandenburg. 6 parties, in-4°. Berlin, 1765-75.

Pauli. — Allgemeine preussische Staats-Geschichte. Tome VII. Halle, 1767. in-4°.

Comte de Herzberg. — Recueil de Manifestes, Déclarations, Traités et autres actes et écrits publics. 1778-89. in-8°.

Nicolaï. — Beschreibung der Königlichen Residenzstätte, Berlin und Potsdam. 3 vol. in-8°. Berlin, 1786.

J.-J. Rousseau. — Considérations sur le gouvernement de Pologne (imprimées avec le Contrat social). 1 vol. in-12. Paris, an III de la République.

Kœnig. — Versuch einer historischen Schilderung der Hauptveränderungen der Religion, Sitten u. s. w. der Residenzstadt Berlin, seit den seltesten Zeiten bis zum Jahre 1786. in-8°. Berlin, 1795.

Biester. — Berlinische Monatschrift. Année 1799, 2e vol. in-12.

Hering. — Merkwürdigkeiten aus der Brandenburgischen Geschichte. In-8°. 1798.

L. von Baczko. — Geschichte Preussens. Tome VI. in-8°. Kœnigsberg. 1800.

Erman. — Mémoires pour servir à l'histoire de Sophie Charlotte, reine de Prusse. 1 vol. in-8°. Berlin, 1801.

Jenisch. — Geist und Charakter des XVIIIten Jahrhunderts. 3 vol. in-8°. Berlin, 1801.

Cosmar und Klaproth. — Der königlich preussische und Churfürsliche Brandenburgische wirkliche geheime Staatsrath. 1 vol. in-8°. Berlin, 1805.

Thiébault. — Souvenirs de vingt ans de séjour à Berlin (1733-1807). in-12.

F. Horn. — Friedrich der dritte, Kurfürst von Brandenburg, erster König in Preussen. 1 vol. in-8°. Berlin, 1816.

Wilken. — Zur Geschichte von Berlin und seinen Bewohnern unter der Regierung des Königs Friedrich I (Historisch Genealogischer Kalender 1822; in-12).

J. von Fink. — Ueber die politischen Unterhandlungen des Churfürsten Johann Wilhelm von der Pfalz, zur Befreiung der Christenheit in Armenien vom Joche der Ungläubigen zur 70ten Stiftungsfeier der K. Bayerischen Akademie der Wissenschaften, Munich, 1729. in-4°.

Hojer. — König Friedrich des Vierten glorwürdigstes Leben. Tondern, 1829. 1 vol. in-8°.

Förster. — Friedrich Wilhelm I, König von Preussen. 3 vol. in-8°. Potsdam, 1834.

Varnhagen von Ense. — Leben der Königin von Preussen, Sophie Charlotte. 1 vol. in-12. Berlin, 1837.

Stenzel. — Geschichte des preussischen Staats. 5 vol. in-8°. Hambourg, 1830-50.

Kugler et *Menzel.* — Neuere Geschichte des preussischen Staats und Volks, von der Zeit des Grossen Kurfürsten. 1re partie in-8°. Berlin, 1843.

A. Theiner. — Herzogs Albrecht von Preussen... erfolgte, und Friedrich I, Königs von Preussen, versuchte Rückkehr zur katholischen Kirche. 1 vol. in-8°. Augsbourg, 1846.

E. Vehse. — Geschichte des preussischen Hofes. 6 vol. in-8°. Hambourg, 1851.

Hahn. — Friedrich der Erste, König in Preussen. Berlin, 1851. 1 vol. in-8°.

Mooyer. — Verzeichniss der deutschen Bischöfe (seit 800). 1 vol. in-8°. Minden, 1854.

Charles Weiss. — Histoire des Réfugiés protestants de France. 2 vol. in-12. Paris, 1856.

Von Arneth. — Prinz Eugen von Savoyen. 3 vol. in-8°. Vienne, 1858.

Streckfuss. — Berlin seit 500 Jahren, von Fischerdorf zür Weltstadt. In-8°. Berlin, 1864.

Moerner. — Kurbrandenburgs Staatsverträge. 1 vol. in-8°. Berlin, 1867.

Eberty. — Geschichte des preussischen Staats. Tome II. in-12. Bresslau, 1867.

Wurzbach. — Biographisches Lexicon des Kaiserthums Œsterreich, 16 parties. Vienne, 1867, in-8°.

Hüppe. — Verfassung der Republik Polen. 1 vol. in-8°. Berlin, 1867.

C. von Noorden. — Die preussische politik im Spanischen Erbfolgekriege. Histor. Zeitschrift. Tome XVIII, 1867.

— Europäische Geschichte im XVIII^en Jahrhundert. 3 vol. in-8°. Dusseldorf, 1870.

Droysen. — Geschichte der Preussischen Politik. IV, 1 et IV, 4 ; deuxième édition, in-8°. Leipzig, 1870-72.

C. Jarochowski. — Dziaje Panowania Augusta II. 3 vol. Posen, 1856-74.

— Nowe Opowiadania i studya historyczne. Varsovie, 1883.

L. von Ranke. — Zwölf Bücher preussischer Geschichte. 4 vol. in-8°. Leipzig, 1874. S. W. (Œuvres complètes.) XXIV.

— Abhandlungen und Versuche : « Ueber den Fall des brandenburgischen Ministers von Danckelmann, 1697-98. » 1 vol. in-8°. Leipzig, 1877, S. W. B^d XXIV.

De Salvandy. — Histoire du Roi Jean Sobieski et du Royaume de Pologne. 2 vol. in-8°. Paris, 1876.

A. Himly. — Histoire de la formation territoriale des États de l'Europe centrale. 2 vol. in-8°, 1876.

F. Krones. — Handbuch der Geschichte Œsterreichs. Berlin, 1876-79. 5 vol. in-8°.

A. Gædecke. — Die Politik Œsterreichs im der Spanischen Erbfolgefrage, in-8°. Leipzig, 1877.

Von Ledebur. — König Friedrich I von Preussen. 2 vol. in-8°. Leipzig, 1878-84.

H. Bresslau. — Der Sturz des Oberpræsidenten Eberhard von Danckelmann. 1 vol. in-8°. Berlin, 1878.

Isaacsohn. — Geschichte des preussischen Beamtenthums. 3 vol. in-8° parus. Berlin, 1874-84.



Lehmann. — Preussen und die Katholische Kirche. 1 vol. in-8°. 1878-84. Leipzig.

E. Lavisse. — Etudes sur l'histoire de Prusse. 1 vol. in-12. Paris, 1879.

Kraszewski. — La comtesse Cosel, traduction Mien. 1 vol. grand in-8°. Varsovie, 1879.

Martens. — Recueil de traités et conventions conclus par la Russie avec les puissances étrangères. Tome V, in-8°, 1880. Saint-Pétersbourg.

E. Carlson. — Sverige och Preussen (1700-1709). 1 vol. in-8°. Stockholm, 1880.

Siegmar de Dohna. — Die Dohna's. Aufzeichnungen über die Vergangenheit der Familie Dohna. 3 vol. grand in-8°. Berlin, 1882.

A. F. Pribram. — Œsterreich und Brandenburg (1685-86). 1 vol. in-8°. Innsbruck, 1884.

— Œsterreich und Brandenburg (1688-1700). 1 vol. in-8°. Prague et Leipzig, 1885.

H. de Beaucaire. — Une mésalliance dans la maison de Brunswick. Eléonore Desmier d'Olbreuze, duchesse de Zell (1665-1725). 1 vol. in-8°. Paris, 1885.

O. Krauske. — Die Entwickelung der ständigen Diplomatie. 1 vol. in-8°. Leipzig, 1885.

Koser. — Das politische testament Karls von Lothringen von 1687. 1 plaquette in-8°. 1885.

E. Bourgeois. — Neuchâtel et la politique prussienne en Franche-Comté, 1887. 1 vol. in-8°.





L'ACQUISITION

DE LA

COURONNE ROYALE DE PRUSSE

PAR LES HOHENZOLLERN

INTRODUCTION

Grandeur de la maison de Brandebourg au XVII[e] siècle. — Le traité de Wehlau. — L'Europe à la fin du XVII[e] siècle.

La maison de Hohenzollern parvint au XVII[e] siècle à un degré de grandeur et de puissance qu'elle n'avait pas encore connu, et qui la mit dans l'Empire vraiment hors de pair. Les petits burgraves de Nuremberg étaient devenus successivement électeurs de Brandebourg (1417) et ducs de Prusse (1618), et avaient, par la succession de Clèves-Juliers, pris position sur le Rhin. Le règne du Grand-Electeur, Frédéric Guillaume (1640-1688) fut le signal de nouveaux accroissements, le point de départ d'une gloire nouvelle.

Depuis la paix de Westphalie, les États de l'Electeur de Brandebourg s'étendaient du Niémen au Rhin; au centre,



les provinces de la Marche de Brandebourg [1], avec la Poméranie postérieure au-delà de l'Oder, et les provinces de Magdebourg et de Halberstadt, acquises en 1648, formaient un noyau compact; puis à l'ouest et à l'est, les autres territoires s'échelonnaient dans la grande plaine de l'Allemagne du Nord : sur le Rhin et le Weser, Clèves, la Mark, Ravensberg et Minden; au-delà de la Vistule, la Prusse orientale, duché fertile et bien peuplé, transféré en 1525 par la sécularisation, des Chevaliers teutoniques à la maison de Hohenzollern, acquis par l'Electeur de Brandebourg, Jean Sigismond (1618), et qui allait être soustrait par le traité de Welhau à la suzeraineté de la Pologne (1657).

Avec ces Etats disséminés, que plus tard Frédéric II appelait « un royaume de lisières », mais dont l'étendue et la situation devaient singulièrement augmenter l'importance, l'Electeur de Brandebourg semblait destiné à jouer un grand rôle : au nord et à l'est, il devait disputer à la Suède et à la Pologne, la domination de la Baltique; à l'ouest, il était, en sa qualité de réformé, l'allié naturel des puissances maritimes protestantes; au sud, en face de la puissance catholique de l'Autriche, il apparaissait comme le représentant et le défenseur de la religion évangélique en Allemagne.

Frédéric Guillaume vit le parti qu'il pouvait tirer de cette situation, et inaugura la politique qui devait faire la fortune de sa maison. Placé entre l'Empereur, la Suède et la Pologne, il garda une attitude souvent équivoque, souvent peu loyale, toujours habile. Les Suédois passaient, depuis Gustave Adolphe, pour des soldats admirables; Frédéric Guillaume établit la réputation de son armée en les battant

1. Altmark ou vieille Marche, sur la rive gauche de l'Elbe; Mittelmark ou moyenne Marche sur la rive droite; Vormark au nord; Ueckermark sur l'Uecker, et Neumark ou Nouvelle-Marche à l'est, au-delà de l'Oder. Cf. Himly : *Histoire de la formation territoriale des Etats de l'Europe centrale*, II, p. 7. (2 vol. in-8°. Paris, 1870.)

à Fehrbellin (1675); Frédéric II a dit que de cette victoire datait la puissance des Hohenzollern. En même temps, il se déclarait hautement le défenseur des protestants et promulguait l'édit de Postdam qui ouvrait une nouvelle patrie en Brandebourg aux huguenots français persécutés; l'accueil libéral fait aux réfugiés fut une des grandes causes de la prospérité industrielle et de l'accroissement rapide de la population dans la Marche de Brandebourg et le duché de Prusse. Frédéric Guillaume a été, comme on l'a dit, un des princes colonisateurs de la Prusse, cette terre d'asile [1]. Enfin, tandis que, par sa Compagnie de commerce africaine, il cherchait à favoriser l'essor de sa marine, il s'attachait, au-dedans, à dompter les états provinciaux, à anéantir leurs tendances séparatistes, à créer un Etat fortement organisé, sur deux bases solides : l'impôt régulier, l'armée permanente.

L'armée du Brandebourg n'était, en 1640, que de 6,100 hommes (1,500 cavaliers et 4,600 fantassins), d'après un mémoire qui semble digne de foi [2]; grâce au génie organisateur de Frédéric Guillaume, elle était, dès 1655, de 26,800 hommes, et se maintint, pendant son règne, à peu près au même chiffre [3].

La capitale du Brandebourg, Berlin, choisie pour résidence par l'Electeur Frédéric II Dent-de-fer, au milieu du XVe siècle, était devenue au XVIIe une ville importante. Le médecin français Charles Patin, fils de Gui Patin, qui visita Berlin en 1673, en fut émerveillé : « Tout m'y parut si beau », dit-il, « que je me figurais dans le ciel une ouverture, d'où

1. Cf. Lavisse : *Etudes sur l'histoire de Prusse*. 1 vol. in-12. Paris, 1879.

2. Mémoire du jeune Herzberg, publié par la direction des Archives de Prusse, dans les « Miscellaneen zur Geschichte Konig Friedrich's des Grossen ». 1 vol. in-8°. Berlin, 1878.

3. On évalue cette armée à 30,000 hommes aguerris, à la fin du règne du Grand-Electeur (Cf. Publications des Archives de guerre autrichiennes : « Feldzüge des Prinzen Eugen von Savoyen. » Vienne, 1876, in-8°, tome I, p. 481-86).



« le soleil faisait sentir ses faveurs à ce territoire[1]. » Tout en se défiant de cet enthousiasme naïf pour une ville qui n'avait guère alors que 10.000 habitants, et qui, en 1690, n'en comptait que 21,500[2], il est certain que Berlin avait prospéré sous le règne du Grand-Electeur. Suivant l'Italien Gregorio Leti[3], qui avait visité plusieurs capitales de l'Europe, la cour de Berlin était aussi brillante que celles d'Angleterre et de France; c'est là une exagération évidente, mais qu'il est intéressant de noter; le jugement de Leti donne une idée des flatteries qu'on savait être agréables à Frédéric Guillaume; il montre jusqu'où s'élevaient peut-être les visées du Grand-Electeur.

Bref « ce prince d'immortelle mémoire », comme l'appelle le comte Christophe de Dohna[4] dans ses Mémoires, avait considérablement accru le patrimoine de ses pères, et l'avait mis, par la formation d'une armée permanente, à l'abri de toute attaque. En même temps, il ne laissait échapper aucune occasion de faire valoir au dehors son influence : avec lui, le Brandebourg prenait place dans le concert européen.

Mais un des actes les plus importants de son règne, acte dominant par l'influence qu'il a exercée sur l'avenir de sa maison, c'est l'établissement, en 1657, de sa souveraineté dans le duché de Prusse. Il est nécessaire, pour la suite de ce travail, d'insister un peu sur cet évènement capital qui sert de prélude à l'acquisition de la royauté.

Le duché de Prusse avait eu, avant de devenir la propriété

1. *Relations historiques et curieuses de voyages en Allemagne* [illegible] *en Suisse*, etc. Lyon, 1676, in-12, p. 105-206 (Cf. *Wilken*. Historisch Genealogischer Kalender de 1822).

2. *K. v. Ledebur* : Kœnig Friedrich I von Preussen. 2 vol. in-8°. Leipzig, 1878-84, tome II, p. 247-316.

3. *Abrégé de l'histoire de la maison Sérénissime et Electorale de Brandebourg*. Amsterdam, 1687. 1 vol. in-12, p. 204.

4. *Mémoires originaux sur le règne* [illegible] *la cour de Frédéric Ier, roi de Prusse*, par Christophe de Dohna, ministre d'État et lieutenant-général. Berlin, 1833. 1 vol. in-8°, 1re partie, p. 40.

des Hohenzollern, une histoire pleine de vicissitudes. Terre slave d'abord, il avait été conquis dans le courant du XIIIe siècle, après une lutte sanglante, par les Chevaliers Teutoniques. Il était devenu terre allemande, à une époque d'expansion germanique, où l'Allemagne semblait s'étendre invinciblement vers le nord et l'est, refoulant les races finnoise et slave qui lui disputaient l'approche de la Baltique [1]. La fondation en Prusse de la domination teutonique était parallèle à l'établissement en Brandebourg d'une dynastie allemande, celle des Ascaniens; elle coïncidait à la fois avec les progrès rapides de la Hanse, qui devenait maîtresse à Wisby et à Nowgorod, avec la conquête de la Livonie par les chevaliers Porte-glaives, avec le recul très marqué de la puissance danoise jusque là prépondérante sur les rives de la Baltique.

Au commencement du XIVe siècle, la puissance de l'Ordre teutonique en Prusse, parvint à son apogée : les Grands-Maîtres, à la tête de leur milice bien disciplinée, dominaient un pays vaste et riche, et leur château de Marienbourg, véritable merveille d'architecture, est resté un témoignage de leur grandeur et de leur magnificence.

Mais, dans le courant du XIVe et du XVe siècles, la force germanique semble épuisée. Il y a comme un retour offensif des peuples slaves à l'assaut de l'Empire : les nations que l'Allemagne avait attirées dans son orbite, comme la Bohême et la Pologne, cherchent à recouvrer leur indépendance sous des dynasties nationales; le Brandebourg change plusieurs fois de maître, et est déchiré par des luttes intestines jusqu'au moment où les Hohenzollern y fondent leur Electorat (1417); enfin l'Ordre teutonique, assailli par les Polonais, battu à Tannenberg, est obligé de signer, à cinquante ans d'intervalle, les deux funestes traités de Thorn (1411-1466) : dès lors, le Grand-Maître, réduit à la possession de

1. Cf. *Ranke* 12 Bücher Preussischer Geschichte, t. I, p. 35 (Œuvres ; t. XXV).



la Prusse orientale, n'est plus qu'un vassal de la couronne polonaise. Bientôt, l'Ordre teutonique se verra même dépouillé de ces débris misérables de sa puissance. Du moins, ce sera au profit d'une dynastie allemande. Après s'être solidement établis en Brandebourg, au milieu des désordres du XVe siècle, les Hohenzollern vont reprendre vers l'est les conquêtes de la Germanie.

En 1525, un membre de leur famille, Albert, est Grand-Maître de l'Ordre teutonique; il se convertit au luthéranisme, et par une sécularisation habilement pratiquée, fait du territoire de l'Ordre sa propriété personnelle. La Prusse devient un duché sous la suzeraineté du roi de Pologne. De ce moment date le projet conçu par les Hohenzollern, de reconquérir un jour sur les Slaves cette terre de Prusse, colonie allemande isolée au milieu des provinces polonaises, et gouvernée par un de leurs parents. Grâce à une politique persévérante et active, facilitée d'ailleurs par l'imbécillité du fils d'Albert de Prusse, les Electeurs de Brandebourg parvinrent enfin, en 1618, à se mettre en possession de ce duché tant désiré.

Restait à y affermir leur pouvoir, à y anéantir toute velléité d'indépendance, en faisant d'un fief polonais un duché allemand, dégagé de tout lien de vassalité. Frédéric Guillaume vit la tâche; pour l'accomplir, il sut bien choisir son moment.

Ce fut pendant la guerre que Charles X Gustave de Suède faisait au roi Casimir de Pologne. Frédéric Guillaume ne pouvait rester simple spectateur d'une lutte livrée aux frontières de ses états et qui même menaçait son duché de Prusse. Son intervention devant décider de la victoire, il négocia avec les deux adversaires, résolu à s'allier au plus offrant. Mais le Suédois était le plus fort, et avait envahi le duché de Prusse; il fallut traiter avec lui : par la convention de Kœnigsberg (7/17 janv. 1656), Frédéric Guillaume transporta de la Pologne à la Suède son hommage pour le duché de Prusse; il ne faisait que changer de suzerain, mais il

recevait la province d'Ermland, jusque là enclave polonaise de son duché. Une fois engagé avec les Suédois, l'Electeur fut bientôt obligé de les soutenir, quand un retour offensif de Jean Casimir les mit en danger. Jean Casimir proférait de terribles menaces contre son vassal félon ; c'était le pousser à une résistance désespérée. Frédéric Guillaume s'allia plus étroitement à la Suède à Marienbourg (15/25 juin 1656), et lui assura ainsi le gain de la bataille de trois jours, sous Varsovie (28-30 juillet 1656); enfin, il obtint de Charles X Gustave, qui voulait s'attacher définitivement cet allié douteux et pourtant nécessaire, la souveraineté dans le duché de Prusse et la principauté d'Ermland (Labiau, 10/20 nov. 1656).

Le roi de Suède croyait ainsi s'être assuré le dévouement de l'Electeur; il se trompait. Le titre de duc souverain ne pouvait avoir de valeur que reconnu par la Pologne, et d'ailleurs Frédéric Guillaume se voyait menacé par la coalition de l'Empereur, de la Russie et du Danemark. Il se retourna donc soudain vers Jean Casimir de Pologne, et conclut avec lui le traité de Wehlau (19/29 sept. 1657), complété à Bromberg (Bydgost [1]) le 6/16 novembre. Par ce traité, la Pologne reconnaissait sa souveraineté dans son duché de Prusse ; en revanche, il rendait à la République l'évêché d'Ermland ou de Warmie, et ses autres conquêtes. Le traité d'Oliva (3 mai 1660), ratifia ces conditions, et les Etats de Prusse, qui voulaient résister, furent forcés de céder. « Pour leur duché « prussien, du moins, les Hohenzollern n'avaient dorénavant plus de compte à rendre à personne, sinon à Dieu [2]. »

C'était là un résultat considérable, le Grand-Electeur pouvait se féliciter de l'habileté avec laquelle il avait su louvoyer entre la Suède et la Pologne, et, par un jeu d'alliances hasardeux, amener les deux adversaires à le reconnaître duc souverain en Prusse.

1. De là les noms de « pacta Bydgostiensis » ou de « Bromberger Vertrage ».
2. *Himly. Ibid.*, II, p. 46.



Les clauses des traités de Wehlau et de Bromberg, auxquelles il faudra plus d'une fois revenir, méritent d'être exposées avec quelque détail. On y saisit à la fois les tendances du Brandebourg et les secrètes espérances de la Pologne, deux points de vue fort différents et formant contraste. On trouve les textes des traités dans Dumont et Mœrner [1]. En voici une courte analyse.

Le préambule annonce que, sous la médiation de Léopold, roi de Bohême-Hongrie, paix et alliance sont conclues entre Jean Casimir, roi de Pologne, et Frédéric Guillaume, Electeur de Brandebourg, moyennant la reconnaissance de la Prusse, comme duché souverain.

Les premiers articles concernent la cessation des hostilités, l'échange des prisonniers, l'alliance contre la Suède et la restitution par l'Electeur de ses conquêtes sur la république de Pologne.

L'article V traite le premier de la souveraineté : « L'Elec« teur et ses descendants mâles légitimes posséderont à « l'avenir le duché de Prusse, *jure supremi dominii*, avec le « pouvoir absolu et sans aucune des charges antérieures, « dans les limites où l'Electeur le possédait en fief avant la « guerre. » C'est là l'article capital, mais le suivant est presque aussi important.

Article VI : le fief n'est pas aliéné à jamais [2]; en cas d'extinction des descendants mâles, le duché reviendra à la Pologne; cette réserve ne doit d'ailleurs préjudicier en rien à la souveraineté de l'Electeur et de ses descendants. Si la descendance mâle s'éteint, le roi de Pologne tâchera de faire obtenir à la maison de Culmbach-Anspach, le duché de Prusse, sous la suzeraineté de la République.

Ainsi la Pologne ne renonçait pas à l'espoir de recouvrer un jour son ancien fief.

1. *Dumont*. Corp. Dipl., VI, 2e partie, p. 191-193. — *Mœrner*. Kurbrandenburgs Staatsverträge, 1601-1700, p. 220-227; 1 vol. grand in-8°. Berlin, 1867.

2. « Dennoch soll daraus *keine ewige Entfremdung des Lehns* folgen ».



L'article VII complète les deux précédents : Le roi et la république de Pologne délient les États, les fonctionnaires et sujets du duché de Prusse de leurs serments antérieurs. En revanche, l'Électeur et ses sujets prussiens devront s'engager à observer ce traité. De même les États, magistrats, etc., jureront de reconnaître le roi et la république de Pologne pour souverains immédiats, en cas de retour du duché à la Pologne. Ce serment sera répété, à chaque nouvel hommage prêté au duc de Prusse, et devant des envoyés du roi et de la république de Pologne. — Clause pénible à accepter parce qu'elle rappelait l'ancienne vassalité, et qu'elle réservait pour l'avenir les droits de la Pologne sur la Prusse ducale.

Les articles V, VI et VII sont les plus importants du traité. Cependant quelques autres méritent encore d'être cités; ce sont ceux qui se rapportent aux privilèges et aux libertés des Prussiens. Plus les privilèges seront étendus, plus la Pologne pourra espérer des conflits entre le duc et ses sujets.

Article IX : la noblesse, les villes et les sujets du duché sont maintenus dans tous leurs droits et toutes leurs libertés (la justice sera rendue d'après le droit prussien traditionnel, etc.). Mais les Prussiens ne pourront s'adresser à la Pologne pour se faire rendre justice, ni la république ou le roi accueillir leurs griefs.

Stipulation dérisoire en vérité! De 1660 à 1672, les Prussiens n'ont cessé d'envoyer des émissaires à Varsovie, et le roi de Pologne a cherché constamment à intervenir dans les affaires du duché.

Article XVI : l'exercice de la religion catholique dans le duché de Prusse doit être rétabli comme il était avant la guerre. L'église catholique de Kœnigsberg est maintenue. La juridiction spirituelle de l'évêque d'Ermland reste intacte et entière.

Il est curieux de remarquer que cet article promettait protection aux catholiques, dans un pays essentiellement luthé-



rien, où l'Electeur-Duc voyait à peine tolérés ses coreligionnaires calvinistes.

En somme, par le traité de Wehlau, s'il acquérait beaucoup, le Grand-Electeur faisait de grandes concessions à la Pologne; il lui promettait même, en cas de guerre, un secours de 1,500 fantassins et de 500 cavaliers (art. XII); la République aurait, en outre, toute liberté de faire passer ses troupes à travers le duché de Prusse (art. XIV).

Dans la ratification qu'il fit du traité, le roi de Pologne déclara céder en même temps les bailliages poméraniens de Lauenbourg et de Bütow à l'Electeur, ainsi que la ville d'Elbing, avec tous les droits de souveraineté (mit vollem Hoheitsrecht). L'Electeur s'engagea par un « *Revers* » du 6/16 nov. 1656, à Bydgost, à rendre Elbing contre le paiement de 400,000 thalers.

La Pologne s'arrangea pour ne pas livrer Elbing à Frédéric Guillaume, et la réclamation de l'Electeur Frédéric III donna lieu plus tard à un différend dont on reparlera [1].

Tel était ce traité mémorable, dont certaines clauses devaient être dans l'avenir un prétexte de luttes. Il donnait en toute souveraineté aux Hohenzollern un duché vaste et relativement riche, mais séparé de leurs autres états par la Prusse polonaise, ouvert de tous côtés, sans montagnes, difficile à défendre, possession peu sûre entre la république de Pologne et la Livonie suédoise.

On verra le parti que Frédéric III voulut tirer de cette possession, qui permettait à l'Électeur de Brandebourg de jouer en Europe un rôle nouveau, puisqu'il était à la fois vassal de l'Empereur pour ses états allemands, et souverain indépendant, avec tous les droits royaux, dans son duché de Prusse.

Frédéric eut de bonne heure l'idée de se faire roi. Exposer la genèse, le développement et la réalisation de cette idée, tel sera l'objet de notre étude.

Mais, avant d'entrer dans le détail des faits, il importe de

1. Voir chap. IV.





jeter un coup-d'œil sur la situation générale de l'Europe. Un peintre, avant d'employer les couleurs, s'occupe d'abord de la composition de son tableau, afin de donner à chaque personne ou à chaque objet la place qui lui convient. De même en histoire, les évènements d'une époque se tiennent, et pour bien comprendre l'un d'eux, il faut avoir une idée nette de l'ensemble.

L'érection du duché de Prusse en royaume apparaît d'abord comme un fait isolé, n'ayant pour ainsi dire qu'un intérêt local. Pourtant c'est un fait d'intérêt général qui a donné lieu à des négociations très étendues. Si l'on ne tient pas compte des grands courants de la politique contemporaine, on ne s'explique pas pourquoi telle puissance est favorable à l'Electeur de Brandebourg, et pourquoi telle autre lui est contraire. L'Europe est comme un immense échiquier sur lequel se jouent d'importantes parties; pour bien apprécier les chances des divers joueurs, il faut connaître exactement la disposition des pièces.

Les dernières années du XVIIe siècle, et les premières du XVIIIe font époque dans la politique européenne. Deux grandes questions, depuis longtemps pendantes, à l'ouest et au nord-est, vont être enfin résolues.

A l'ouest, c'est la question de la succession d'Espagne, à laquelle l'Europe n'a pu trouver de solution pacifique depuis plus de trente ans qu'elle s'en préoccupe; la guerre qui va éclater à cette occasion ne sera pas seulement un épisode de la lutte séculaire entre l'Autriche et la France, ce sera une guerre générale contre Louis XIV. Déjà plusieurs coalitions se sont formées au XVIIe siècle contre l'hégémonie de la France : la grande alliance de la Haye de 1673, la Ligue d'Augsbourg de 1686. L'Empereur y a sans doute joué un grand rôle, comme ennemi héréditaire de la maison de France ; mais l'âme de ces coalitions a été Guillaume d'Orange, qui a eu à défendre successivement contre Louis XIV sa patrie, sa religion et sa couronne. Dans la première coalition, Guillaume a gagné le stathoudérat de Hollande,



dans la seconde le trône d'Angleterre. Il a ainsi réuni sous sa direction les deux grandes puissances protestantes maritimes, dont il épouse tous les intérêts. Il ne peut laisser s'accomplir l'union de la France et de l'Espagne, menaçante pour la liberté de l'Europe et pour le commerce anglo-hollandais. Il cherche en vain à l'empêcher par des traités de partage : le testament de Charles II, et l'attitude inquiétante de Louis XIV font échouer la politique d'accommodement. Alors il n'hésite pas à lancer contre la France une troisième coalition. Toute l'Europe occidentale est mise en feu par cette lutte effroyable.

Au nord-est, c'est la question de la domination de la Baltique qui va se régler aux dépens de la Suède. Le Danemark, la Pologne et la Suède sont les anciens adversaires qui, depuis le moyen-âge, se disputent le « *dominium maris Baltici* ». Au XVII[e] siècle, la Suède avec Gustave Adolphe, avec Charles X Gustave, a acquis la prépondérance ; en vain l'Electeur de Brandebourg, duc de Prusse, a pris position contre elle ; grâce à l'alliance française, elle s'est maintenue en Livonie et en Poméranie, malgré des échecs sérieux. Mais elle se détache de la France à la fin du siècle, et reste sans alliés, en face d'ennemis acharnés prêts à s'unir contre elle. Une nouvelle puissance, encore à demi-barbare et asiatique, la Moscovie, arrive en même temps jusqu'à la Baltique et demande à avoir sa part. A l'instigation d'un roi de Pologne ambitieux et d'un gentilhomme livonien proscrit, le Danemark, la Moscovie et la Pologne vont se liguer contre la Suède au commencement du XVIII[e] siècle. Le petit peuple suédois enfantera encore un héros, Charles XII ; mais ses forces sont épuisées. Ses dernières victoires lui coûteront autant que des défaites.

Ainsi le XVIII[e] siècle s'ouvre par deux guerres : la France et la Suède, c'est-à-dire les deux puissances qui, alliées, ont dominé l'Europe au XVII[e] siècle, se trouvent désunies et exposées, chacune pour son compte, aux attaques d'une coalition formidable.



L'Electeur de Brandebourg, duc de Prusse, est placé dans une zône intermédiaire entre les théâtres de ces deux guerres; mais par la situation de ses territoires qui touchent à la fois au Rhin et au Niémen, il a des deux côtés de sérieux intérêts à défendre.

A l'ouest, il est entraîné dans la guerre contre la France, par ses engagements avec la cour impériale. En 1679, son père, le Grand-Electeur, s'était vu refuser par Louis XIV la possession de la Poméranie qu'il venait de conquérir; il en avait gardé un profond ressentiment contre la France; en 1686, il s'était définitivement tourné vers l'Empereur et avait conclu avec lui un traité secret d'alliance. Frédéric, depuis son avènement, avait fidèlement suivi cette politique : il était entré en 1691 dans la Ligue d'Augsbourg [1]; il avait fourni à Léopold, pour la guerre contre les Turcs, un corps auxiliaire considérable. Au moment où Charles II d'Espagne va mourir, Frédéric est étroitement uni à la cour impériale par d'anciens et de nouveaux traités. Les deux alliés ont d'ailleurs grand besoin l'un de l'autre : de l'Empereur dépend surtout la couronne de Frédéric, mais l'aide du Brandebourg est indispensable à l'Empereur dans la guerre de succession qui va éclater. L'alliance impériale oblige l'Electeur à prendre position contre la France dans la question espagnole; mais il est gêné pour se déclarer nettement, tant que la coalition n'est pas formée; il a peur de se brouiller avec Guillaume d'Orange, son parent, et de s'aliéner les sympathies des puissances protestantes. Enfin l'Angleterre et les Provinces-Unies se rapprochent de l'Empereur, et Frédéric, dégagé de toute crainte, entre dans la coalition. Le roi de France sera donc de ce côté son seul grand adversaire.

Au nord-est, les intérêts de l'Electeur-Duc sont plus directement mis en cause : Frédéric possède déjà sur les côtes de la Baltique la Prusse et la Poméranie postérieure; il doit

1. Traité du 23 mars 1691 à la Haye (Cf. *Moerner*, Kurbrandenburgs Staatsverträge, p. 548-50).



aspirer à chasser les Suédois de l'embouchure de l'Oder, et à acquérir ainsi une entière liberté pour le développement de sa marine. Les trois puissances coalisées contre la Suède lui font espérer une belle part des dépouilles ; mais, comme il est obligé d'engager presque toutes ses forces dans la guerre espagnole, il se voit dans l'impossibilité d'intervenir dans l'autre. Des alliances, d'ailleurs contradictoires, le lient à la fois à la Pologne [1], au Danemark [2], à la Suède [3] : autant dire qu'il n'est lié à personne. En 1700, Pierre le Grand l'exhorte à déclarer la guerre à Charles XII ; les rois de Pologne et de Danemark parviennent à lui faire signer deux traités par lesquels il leur promet tout au moins une neutralité bienveillante [4]. Mais Frédéric ne veut pas se mêler à la lutte. Son appui est désiré par tous les combattants ; il en profite, et, quoique hostile à la Suède, il se tient sur la réserve, afin de maintenir cet état de choses exceptionnel, qui lui permet, sans se brouiller avec aucun parti, de se faire accorder par tous ce qu'il ambitionne.

Telle est, au début du XVIII[e] siècle, la situation de l'Electeur Frédéric III en Europe. Sa politique d'action à l'ouest, de neutralité à l'est, lui fait plus d'amis que d'ennemis.

Il est vrai que tout n'est pas là, et qu'il y aurait encore, pour ne rien négliger, à tenir compte d'autres considérations : le pape au nom du catholicisme, la Pologne au nom d'intérêts vitaux, les princes d'Empire au nom de droits puérils, s'opposent à la fondation du nouveau royaume. Mais l'Electeur triomphera facilement de ces obstacles secondaires : l'état général de l'Europe lui assure d'avance gain de cause.

1. Traité de Wehlau-Bromberg, renouvelé le 8 juillet 1698 à Varsovie. Mœrner, *Op. cit.*, p. 639.

2. Traité d'alliance défensive du 18 juin 1692, à Copenhague; l'Electeur promet 4,000 hommes de secours. Mœrner, p. 577.

3. Alliance défensive pour dix ans, de 1696, renouvelée le 27 juin 1698. L'Electeur promet 6,000 hommes de secours à la Suède. Mœrner, *Op. cit.*, p. 638.

4. 23 janv./2 févr. 1700 à Leipzig; 6 avril 1700 à Copenhague, et Cœln sur la Sprée. Mœrner, *Op. cit.*, p. 662 et 663.

Frédéric lui-même l'a dit, dans un écrit de 1699 : la conjoncture était si favorable que son fils n'en trouverait peut-être pas une semblable. Du moins, l'avenir était incertain, tandis qu'on était sûr du présent [5].

5. Cf. P. just., I.



CHAPITRE PREMIER

Les prédécesseurs de Frédéric III. — Jeunesse et caractère de ce prince. — Motifs d'acquérir la couronne. — Moyens de l'acquérir.

I

La situation exceptionnelle des Électeurs de Brandebourg, ducs de Prusse, dans l'Empire, devait les amener un jour à l'idée de se rendre entièrement indépendants, et de se faire rois. Mais, si l'Électeur Frédéric III a pu, le premier, réaliser ce rêve, est-il le premier à l'avoir conçu? A quand remonte l'idée primordiale de la royauté dans la maison de Hohenzollern? C'est une question préliminaire qu'il convient d'élucider.

Les ancêtres de Frédéric III ont tous été des héros, dit Johann von Besser, grand-maître des cérémonies du premier roi de Prusse [1], mais ils n'ont pas pu ou pas voulu acquérir la couronne royale. L'Électeur Frédéric II refusa, en 1445, de monter sur le trône de Pologne après la mort de Wladislas III, roi de Pologne et de Hongrie, tué par les Turcs à Varna ; Frédéric II n'avait pas voulu « préjudicier au sang des derniers rois [2] », suivant Eberhard de Danckelmann,

1. *Preussische Krönungsgeschichte*. Imprimée pour la première fois en 1702, in-folio, p. 4, et dans les Œuvres de J. von Besser, publiées par Koenig. Leipzig, 1732; in-8°, p. 451-538.
2. Le frère de Wladislas, Casimir, grand-duc de Lithuanie, devint roi de Pologne.



qui fait allusion à ce fait dans une lettre de félicitation au nouveau roi de Prusse [1].

Besser raconte encore, dans le même ouvrage, que l'Électeur Joachim Ier (1499-1535), surnommé « le Nestor » ou « le Magicien », avait fait une prédiction astrologique, où il exprimait l'idée que la maison de Brandebourg parviendrait plus tard à la dignité royale [2]. A la fin du XVIIe siècle, on a vu s'accomplir ce qu'avait prédit Joachim Ier :

> *Was Churfürst Joachim der Erste prophezeit*
> *Als sollte Brandenburg die Kœnigswürde erlangen* [3].

Cette prophétie, qu'elle ait été vraiment faite ou non, n'a d'ailleurs pas d'importance, car au moment où Joachim l'écrivait, le projet de royauté n'avait aucune chance de se réaliser; les Electeurs de Brandebourg étaient encore de trop petits personnages; ce n'est qu'après l'acquisition du duché de Prusse, et plus encore de la souveraineté dans ce duché, qu'il pouvait sérieusement en être question.

Le baron Charles-Louis de Pœllnitz, le Saint-Simon de la cour de Prusse, dont Droysen a dépeint les aventures et la vie agitée [4], affirme, dans deux passages différents de ses Mémoires [5], que la France avait conseillé au Grand-Électeur de se faire roi. Dans le second passage (p. 170-171),

1. Lettre envoyée de la prison de Peitz, le 12 janvier 1701. Arch. de B.-D. A. Tome VIII, f°s 8 à 11.

2. Cette prédiction est rapportée par plusieurs écrivains, entre autres par Franz Horn, qui dit que c'est une légende : « Friedrich der dritte, Kurfürst von Brandenburg, erster Kœnig in Preussen. » 1 vol. in-8°, Berlin, 1816; p. 123.

3. Poésie sur la couronne royale. Œuvres, p. 86. Leipzig, 1732.

4. Droysen, *Geschichte der preussischen Politik*. 2e édition. Leipzig, 1870-72; 4e partie, tome IV, *Sources pour l'histoire de Frédéric Ier*. Charles-Louis de Pœllnitz, né en 1692, d'une famille attachée au service de la maison d'Orange et de celle de Brandebourg; mort en 1775. Voir au chap. VII des détails sur sa vie.

5. *Nouveaux Mémoires*, I, p. 14. Amsterdam, 1737 in-12. *Mémoires* pour servir à l'histoire des quatre derniers souverains de la maison de Brandebourg. 2 vol. in-12, 1791, I, p. 170-171.



il s'exprime ainsi : « La France avait donné cette idée de « royauté à l'Electeur Frédéric Guillaume. Elle s'était flat- « tée que l'Electeur, devenu roi, n'aurait plus la même dé- « férence pour les décrets de l'Empereur, et qu'elle pourrait « plus aisément se l'attacher. Frédéric Guillaume paraissait « goûter ce projet, mais il trouva tant de difficultés à l'exé- « cuter qu'il y avait renoncé. Frédéric III le reprit et eut la « gloire de l'exécuter. »

Depuis Pœllnitz, presque tous les historiens allemands ont répété que la France avait voulu pousser le Grand-Electeur à rechercher la dignité royale, afin de le brouiller avec l'Empereur, et de se faire, au cœur de l'Allemagne, un allié dévoué [1]. L'un [2] dit que c'est après la paix de Saint-Germain que Louis XIV aurait offert le titre royal; un autre [3] croit que l'Electeur répondit à ces offres, en s'alliant plus étroitement avec l'Empereur; un troisième [4] ajoute que l'Electeur préféra la force réelle à un vain titre, et trouva son électorat trop petit *(sic !)* pour en faire un royaume. Enfin Stenzel dit qu'il est fort possible que Louis XIV eût conseillé déjà à Frédéric Guillaume de se faire roi; comme preuve, il invoque une lettre postérieure du prince Eugène au ministre impérial Kaunitz [5], où il signale le danger pour l'Autriche de laisser la Prusse s'agrandir : « Il faut toujours se souvenir que le « Roi actuel a pris la couronne royale, acte que la *France*

1. *Samuel Buchholz.* « Versuch einer Geschichte der Churmark Brandenburg ». [illegible] parties in-4°. Berlin, 1765; 4e partie, p. 236-37. — *L. von Baczko.* « Geschichte Preussens » Kœnigsberg; 1800; in-8°, VI, p. 140. — *Franz Horn* : *Op. cit.*, p. 125-26. — *Kugler et Menzel.* « Neuere Geschichte des Preussischen Staates und Volkes »; in-8°, Berlin; 1843; 1re partie, p. 322. — *A. Streckfuss.* « Berlin seit 500 Jahren ». Berlin, 1864; in-8°, tome II, p. 168. — *Stenzel.* « Gesch. des preuss. Staates » III.

2. Buchholz.

3. Horn.

4. Streckfuss.

5. Lettre du 10 février 1701. — « Sammlung der hinterlassenen politischen Schriften des Prinzen Eugens von Savoyen », en 7 parties et 3 vol. in-8°. Tübingen, 1811, 1re partie, p. 44.

« avait toujours conseillé à *son père*[1]. » Mais cette prétendue preuve est sans valeur, puisque M. d'Arneth, l'illustre historien dont le livre sur le prince Eugène fait autorité, a démontré que toute la collection des lettres du prince était une grossière falsification, et qu'aucune d'elles ne se retrouvait dans les lettres manuscrites, utilisées par lui[2].

L'étude des relations de la France et du Brandebourg sous le règne du Grand-Electeur, prouve que jamais Louis XIV n'a songé à lui conseiller une mesure qui ne pouvait que nuire au prestige royal, en élevant un Electeur au niveau du roi de France. L'unique titre que Frédéric Guillaume ait demandé à Louis XIV est celui de « frère », et il ne l'a obtenu qu'après une longue négociation. J'ai parcouru toute la correspondance de Brandebourg aux Archives des Affaires étrangères : aucune pièce ne fait allusion à des avances de Louis XIV à l'Electeur pour la dignité royale. Tout, au contraire, montre combien le roi de France était jaloux de maintenir la distance qui le séparait de l'Electeur. Dans un traité d'alliance du 24 février 1656, on avait écrit quelque part : « Les Seigneurs Roy et Electeur » ; Mazarin fut choqué de cette égalité qu'on semblait par là mettre entre le Roy et « Monsieur l'Electeur », et déclara dans une note qu'on aurait dû mettre : « Le Roy et le Seigneur Electeur[3] ». De là à proposer le titre royal, il y a loin. — Dans les années suivantes, Louis XIV cherche à conserver ou à regagner l'alliance de Frédéric Guillaume, mais jamais un mot ne trahit une offre de couronne. Rien même n'y paraît plus opposé que le traité secret de Fontainebleau, du 25 octobre 1679, où l'Electeur promet de favoriser, moyennant un subside de 100,000 livres tournois par an, l'Election de Louis XIV

1. « Dann muss man sich immer erinnern, dass der König sich jetzt die Königskrone aufgesetzt, wozu *Frankreich* immerhin schon *seinem Herrn Vater* den Vorschlag gemacht. »

2. *Von Arneth* « Prinz Eugen von Savoyen », 3 vol. gr. in-8° ; Vienne, 1858, T. I.

3. A. E. Corr. de Brandg., II (1655-56).



à l'Empire, si l'Empereur mourait [1]. Dans les négociations qui suivent la paix de Saint-Germain, on voit l'envoyé français (c'est alors le comte de Rebenac-Feuquières, 1680-88) faire tous ses efforts pour s'assurer l'amitié du Brandebourg contre l'Autriche ; mais dans les divers traités de subsides (1681, 1682, 1683) jamais il n'a été question de remplacer par le titre de Roi celui de « Son Altesse électorale de Brandebourg ». Enfin, quand Rebenac, en 1685, voit l'Electeur gagné à la cause impériale, il reçoit l'ordre de tout faire pour le retenir dans l'alliance française [2], mais dans ses offres il n'en est pas une qui ait trait à la royauté. Rebenac est rappelé le 10 mars 1688 et le Grand-Electeur meurt avant l'arrivée du nouvel envoyé, Gravel de Marly.

Il ressort de cet examen détaillé que jamais Frédéric Guillaume ne reçut de la France le conseil de se faire roi.

Il est peu probable que l'espoir lui en ait été donné du côté de l'empereur. Pourtant, comme le dit Ranke [3], « un « haut fonctionnaire brandebourgeois a affirmé que la di- « gnité royale avait été promise au Grand-Electeur ». Dans cette phrase laconique, Ranke a évidemment fait allusion au mémoire du conseiller secret Ilgen, rédigé en 1715, et publié par Droysen [4], mémoire où il est dit qu'en 1686, au moment des négociations secrètes pour l'alliance avec l'Empereur, on fit espérer à l'Electeur la couronne royale. Je reviendrai plus loin sur cette phrase du mémoire d'Ilgen, qui, je crois, doit s'appliquer plutôt au prince électoral.

On voit qu'une offre de royauté faite au Grand-Electeur, soit du côté de la France, soit du côté de l'Autriche, paraît peu vraisemblable.

Il y a plus, Frédéric Guillaume a-t-il jamais eu vraiment l'idée de prendre la couronne royale? De fortes présomptions

1. A. E. Corr. de Brandg., t. XIII (1675-79).
2. *Ibid.*, tomes XXIV, XXV (1685).
3. « Zwelf Bücher Preussischer Geschichte », 5 vol. in-8°, Leipzig, 1874. Tome II, IV° livre, p. 436-37.
4. « Geschichte der Preuss. Politik », 4° partie, tome IV.

se présentent en faveur de cette opinion : Christian de Bartholdi, qui négocia à Vienne pour obtenir l'adhésion impériale au projet de la royauté, a dit dans un mémoire adressé à l'électeur Frédéric III [1], que son père avait eu l'idée de se faire roi des Wendes, mais que la paix de Saint-Germain avait anéanti ce dessein. Des contemporains ont écrit que le Grand-Electeur, en conquérant la souveraineté ducale, visait la royauté [2], et Cuhn [3], dans l'introduction de son ouvrage fait d'après les manuscrits même, lui attribue le premier dessein d'acquérir la couronne; mais, dit-il, l'Europe était remplie de vieilles monarchies qui ne souffriraient peut-être pas cette élévation, l'empereur moins que tout autre. Frédéric Guillaume attendit une occasion favorable ; elle ne se présenta que sous son fils. A tous ces témoignages vient encore s'ajouter celui de l'envoyé français en Pologne, du Héron, qui écrivait à Louis XIV, le 12 juin 1700, qu'il cherchait à indisposer le roi de Pologne contre l'Electeur Frédéric III ; pour cela, il lui représentait que les prédécesseurs de celui-ci avaient eu aussi l'idée de se faire rois, « et surtout *le dernier Electeur* »; pourtant « la crainte d'offenser les « Roys et la République de Pologne, l'avait détourné de le « proposer, quoyqu'il ait eu des occasions favorables de le « faire [4]. »

Il est certain que l'idée d'une royauté, érigée par l'Electeur de Brandebourg à son profit, avait été entrevue au XVIIe siècle. Depuis que Wallenstein, traversant les plaines de l'Allemagne du nord, s'était écrié : « Il y a là encore place pour un royaume [5], » l'Autriche avait vu avec jalousie les progrès du Brandebourg. Le chancelier aulique im-

1. Mémoire de Bartholdi, de Friedrichswerder, 26 novembre 1699, Arch. de B. — D. A. Tome I, fos 53-63.
2. *J. de Besser*, Krœnungsgeschichte.
3. Voir la Préface, pour le livre de Cuhn.
4. A. E. Corr. de Pologne, tome CV.
5. Livre manuscrit de Cuhn, IIe section.

périal, Paul Hocher, avait, dit-on [1], lancé une phrase qui se répétait partout en 1677 : « Caesari haud placere novum Re- « gem Vandalorum ad mare Balticum exsurgere. »

Il est donc possible que Frédéric Guillaume ait vaguement eu l'idée que sa maison pourrait parvenir à la royauté. On sait même certainement qu'il songea un moment à acquérir la couronne polonaise. Lors de l'élection de 1648, il n'avait pas voulu se porter candidat, malgré les conseils de son envoyé, Hoverbeck [2], qui croyait qu'il avait des chances; Jean Casimir avait été élu. En 1661, Jean Casimir étant âgé et faible de santé, la reine sa femme voulut faire désigner d'avance par la diète un successeur. Condé, un prince autrichien et le comte palatin de Neubourg briguaient les suffrages polonais. Le Grand-Electeur résolut de le faire aussi, mais sans bruit, et il confia au comte de Schwerin la mission difficile de travailler « à cette affaire secrète [3]. » Un magnat polonais avait dit à Hoverbeck, ministre brandebourgeois à Varsovie, que l'Electeur serait le candidat préféré, s'il n'avait pas la réputation de faire peser sur ses sujets un joug de fer (ein eisernes Joch), et de plus, s'il n'était pas protestant [4]. Là était la grosse difficulté, car l'Electeur avait déclaré à Schwerin qu'il ne sacrifierait pas sa religion (« denn ich das Zeittliche nummer fur das Ewige begere [5]. ») L'Electrice avait peur, paraît-il, que Frédéric Guillaume ne fît comme Henri IV, pour arriver au trône, mais Schwerin la rassura, en lui répondant que l'Electeur [6], à cette condi-

1. *Samuel de Puffendorf.* « De rebus gestis Friderici Wilhelmi Magni, » in-folio, tome II, livre XV, § 20.

2. Cf. « Urkunden und Actenstucke zur Geschichte des Kurfürsten Friedrich Wilhelm von Brandenburg. » 10 vol. in-8°. Berlin, 1864-80; t. I, p. 247 ss. et 255 ss. Hoverbeck à l'Electeur, Kœnigsberg, 4 juin et 24 juin 1648.

3. *Ibid.*, t. IX, p. 331 ss. Lettres confidentielles de l'Electeur à Schwerin (1661-63). Le projet de l'Electeur est toujours désigné comme « das geheime Werk. »

4. *Ibid.*, IX, p. 218 ss. Hoverbeck à l'Electeur. Varsovie, 15 mars 1661.

5. *Ibid.*, IX, p. 321 ss. Clèves, 17 mai 1661. L'Electeur à Schwerin. Lettre citée par Droysen (G. der Preuss. Pol., III, 3, p. 396.)

6. *Ibid.*, IX, p. 321 ss. Kœnigsberg, 3 juin 1661. Droysen qui cite cette lettre, la date à tort du 3 mai.

tion, « n'y voudrait jamais songer. » Schwerin ajoutait d'ailleurs qu'on ne pouvait espérer obtenir la couronne polonaise sans se faire catholique, si bien que la chose serait impossible.

Le projet n'eut, en effet, pas de suite, et Frédéric Guillaume n'y revint plus. En 1668, lors de l'abdication de Jean Casimir, en 1674, à la mort du roi Michel, il refusa de se mettre sur les rangs [1].

On voit que son projet d'arriver au trône de Pologne, fut aussi vite abandonné que conçu. Rien, dans les textes connus, ne justifie l'opinion de ceux qui prétendent trouver dans l'esprit du Grand-Electeur un plan tout formé pour se faire roi [2].

Le comte de Podewils, un des ministres du grand Frédéric, dit ne pas bien savoir qui aurait suggéré à Frédéric III le projet de royauté, et il ajoute : « Il y a des gens qui prétendent que l'Électeur son père l'avait déjà conçu, mais que les guerres continuelles, dans lesquelles il avait été embarqué, l'en avaient détourné [3]. » Cette phrase ressemble fort à une négation.

Quelques écrivains [4] ont affirmé que le Grand-Electeur, en mourant, avait recommandé à son fils l'exécution de ce projet. Christophe de Dohna se montre fort sceptique sur ce point : « Bien des gens, dit-il, *ont cru et croient peut-être « encore*, que l'érection de la Prusse en royaume était re-« commandée à Frédéric par le Grand-Electeur, son père,

1. Il laissa sans réponse une lettre du Polonais Niemaryez qui lui écrivait le 25 juillet 1668 : tout le monde se plaint de V. A. E. « à cause qu'elle ne veut pas être notre Roy. » — Cf. Droysen, III, III, p. 266, note). — Même chose en 1674. Cf. Droysen, III, III, p. 477 ss.

2. Horn, *loc. cit.* Mauvillon : *Histoire de Frédéric Guillaume Ier*, 2 vol. in-12. 1741 ; I, p. 9.

3. Mémoire sur les anecdotes les plus importantes du règne de Frédéric Ier, roi de Prusse (écrit à l'instigation de Frédéric II), publié par la direction des Archives de Prusse, dans les « Miscellaneen zur Geschichte Friedrich's des Grossen, » 1 vol. in-8°. Berlin, 1878.

4. *Stenzel, op. cit.*, III. *Hahn.* « Friedrich der Erste, Koenig in Preussen, » 1 vol. in-8°. Berlin, 1876 ; 4e partie.

« dans un plan qu'il lui remit entre les mains, la veille de « sa mort. Je ne dirai ni oui ni non sur cet article, n'ayant « jamais été assez indiscret pour faire de semblables ques- « tions à mon souverain [1]. »

Il est bon d'observer tout au moins cette sage réserve, et j'inclinerais plutôt à croire, comme l'historien Gutther [2], que c'est une légende accréditée qui attribue à Frédéric Guillaume la première idée de royauté. Il a pu y rêver un moment, mais seulement quand il s'agissait d'obtenir une couronne étrangère ; son fils ne s'est jamais appuyé, pour démontrer la légitimité du projet, sur l'autorité d'un conseil paternel. Bien plus ! les vieux ministres de son père, comme Paul de Fuchs, se sont opposés longtemps à son exécution.

C'est à l'Electeur Frédéric III (1688-1713) que revient la véritable idée première d'acquérir le titre royal. Depuis son enfance, le jeune prince fut l'objet d'allusions flatteuses à ce sujet : l'année même de sa naissance (1657), l'écrivain Bœdicker faisait ce distique devenu fameux :

Nascitur in Regis Fridericus monte [3]. *Quid istud !*
Prædicunt Musæ. Rex Fridericus erit.

Bœdicker rappelait en 1692 ces vers, dans une poésie qui se trouve en tête des Dignitæts-Acten, aux Archives de Berlin. Un autre poète, Simon Dach [4], au premier anniversaire du prince Frédéric, en 1658, annonçait le retour de l'âge d'or sous son règne futur [5].

Frédéric était né, non-seulement au mont des Rois, mais

1. Mémoires cités, 4e partie, p. 271-72.

2. Gutther, « Leben und Thaten Friedrich des Ersten. » 1 vol. in-4°, 1750 ; p. 126.

3. *Regiomontanum, Kœnigsberg*, ainsi nommée du roi Ottocar II de Bohême, quand il vint secourir les chevaliers teutoniques au XIIIe siècle.

4. Simon Dach, né à Memel, en 1605, professeur de poésie depuis 1639 à Kœnigsberg, mort en 1659. Il a laissé des poésies religieuses et politiques, sur les Hohenzollern surtout (Kurbrandenburgische Rose, Adler, Lœwe, und Scepter, etc.).

5. Frédéric, 2e fils du Grand-Electeur, n'avait alors aucune chance de lui succéder un jour.

encore l'année même où fut acquise la souveraineté du duché de Prusse; c'est ce qui fait dire à Besser [1], dans une poésie élogieuse : « Il vint au monde à Kœnigsberg, peu « de temps après la bataille par laquelle fut acquise la sou- « veraineté de la Prusse, et l'on reconnut aussitôt que ce « prince était destiné à succéder dans ses fonctions au Grand- « Électeur, son père ; on prévit même qu'il deviendrait un « jour roi de cette terre de Prusse où il était né [2]. »

On voit quelles espérances se portaient sur Frédéric dès sa naissance [3].

II

Second fils du Grand-Électeur et de sa première femme, Louise-Henriette de Nassau-Orange, Frédéric était né à Kœnisberg le 1er/11 juillet 1657. A l'âge de 5 ans, on le confia au vieux baron Otto de Schwerin [4] qui prit soin de son éducation dans sa campagne de Landsberg près de la Warta, où il l'éleva avec son frère aîné, Charles-Émile. Schwerin s'était adjoint pour cette tâche le jeune Eberhard de Danckelmann, qui avait voyagé dans plusieurs pays de l'Europe

1. Œuvres, p. 86-87.

2. « Er kam zu Koenigsbe[rg] kurz nach der Schlacht zur Welt,
« Durch die das Ober-Rec[ht] von Preussen ward erhalten ;
« Und gleich erkannte man, [da]ss dieser Prinz bestellt,
« Des grossen Vaters Amt und Herrschaft zu verwalten :
« Ja, dass er dermaleins von dieser Preusschen Erden
« Wo er gebohren war, ein Koenig solte werden ».

3. L'année de sa naissance on frappa une médaille avec cette légende : « Spei publicæ ». Ses panégyristes se lancent dans des exagérations ridicules. Gather (*Op. cit.*) dit qu'il était né à 9 heures du matin, avec la nouvelle lune, ce qui annonçait une splendeur nouvelle pour sa maison, (p. 3). Il s'appelait Friedrich, donc il serait un prince ami de la paix. Besser (*Hist. du couronnement*) montre qu'il était le 12e Électeur et le 3e Frédéric, chiffres qui indiquent un nombre parfait : « Zeigt selbst die dritte zahl uns die Vollkommenheit. » (Poésie du 14 juin 1688).

4. Mort en 1679.



et qui s'attacha entièrement au prince Frédéric [1]. Frédéric était très délicat; il avait même une légère déformation de la nuque, survenue à la suite d'une chute à la renverse, des bras de sa nourrice [2]. Il se montra tout de suite studieux et appliqué, faisant contraste avec son frère, le bouillant Charles-Émile [3]. Il apprit le français, le polonais, et à dix ans pouvait déjà faire un discours en latin pour la fête de son père. Ce frêle et précoce enfant se trouva subitement, en 1674, prince électoral, par la mort de son frère aîné.

Frédéric eut à traverser, comme prince électoral, de dures années; il ne s'entendait pas avec sa belle-mère Dorothée [4], seconde femme du Grand-Électeur. Celle-ci ne pouvait supporter la pensée que ses fils n'auraient rien de l'héritage paternel [5]. On a accusé Dorothée d'avoir voulu empoisonner son beau-fils, et même, à deux reprises, en 1680 [6] et en 1686 [7]. Chaque fois, Danckelmann l'aurait sauvé par des contre-poisons. Mais l'histoire de 1680 paraît peu croyable; quant à la seconde, on sait seulement que Frédéric fut fort malade en 1686, car Danckelmann, dans son écrit de Peitz, déjà cité (12 janvier 1701), rappelle à Frédéric, pour l'apitoyer, que le 24 nov. 1686, il lui a sauvé la vie [8]. Quoiqu'il

1. *Erman.* Mémoires pour servir à l'histoire de Sophie Charlotte, reine de Prusse (3ᵉ mémoire). Berlin, 1801. 1 vol. in-8°.

2. *Streckfuss. Op. cit.*, II, p. 150-160.

3. *E. Vehse.* « Geschichte des preussischen Hofes Iᵗᵉʳ Theil », in-8°. Hambourg, 1851, p. 4.

4. Dorothée, duchesse de Holstein-Glücksbourg, veuve de Christian-Louis de Celle, épousée en 1668 par Frédéric-Guillaume, lui donna de nombreux enfants, dont quatre fils.

5. D'après la *Dispositio Achillea* faite par Albert l'Achille, en 1473, et déclarant une et indivisible la Marche de Brandebourg avec tous les territoires qui lui seraient adjoints.

6. *Pöllnitz.* Nouveaux Mémoires, p. 5-6.

7. *Comte de Podewils.* Mémoire, p. 419.

8. Ce serait, d'après Vehse, pendant une angine pulmonaire, en lui faisant faire à temps une saignée, contre l'avis du médecin.

L'envoyé impérial à Berlin, comte de Fridag, parle dans une relation du *2 décembre 1686* d'une indisposition subite du prince électoral, que l'on a saigné (Arch. de V.).

en soit, les rapports du prince électoral et de sa belle-mère avaient été un moment si tendus qu'il s'était enfui à Cassel, chez la landgrave sa tante. Après la réconciliation, Frédéric resta toujours à l'écart, vivant en général au château de Kœpenick, à deux milles de Berlin, grande bâtisse sans élégance, mais bien située, au confluent de la Sprée et de la Dahme.

Le prince électoral se maria deux fois. Sa première femme, Elisabeth-Henriette de Hesse, fort délicate de santé, mourut dès 1683, lui laissant une fille de trois ans, qui fut Louise-Dorothée-Sophie. A peine était-il veuf, qu'on s'occupa de lui chercher une autre femme : ce fut Sophie-Charlotte de Hanovre [1]. Frédéric l'avait vue pour la première fois, en 1681, aux eaux de Pyrmont, une des stations balnéaires les plus fréquentées au XVIIe siècle, non loin des bords du Weser. Le baron Grote, envoyé de Hanovre, alla négocier à Berlin le mariage, et le 8 octobre 1684, au château de Herrenhausen, près Hanovre, Sophie-Charlotte fut unie à Frédéric. C'était une jeune et jolie princesse que ses qualités, suivant Pœllnitz, « auraient rendue respectable dans quelque rang que le ciel l'eût fait naître [2]. » Frédéric ne la valait pas, bien qu'il ait eu, au physique et au moral, plus de qualités qu'on ne lui en attribue d'ordinaire.

Il y a au musée Hohenzollern à Berlin, parmi une foule d'objets ayant appartenu aux Electeurs de Brandebourg et aux rois de Prusse [3], un buste de Frédéric Ier

1. Née le 30 octobre 1668 au château d'Ibourg, résidence de son père Ernest Auguste, alors prince évêque d'Osnabruck, duc de Hanovre en 1679, et plus tard électeur. Sa mère était l'ambitieuse Sophie, fille de l'infortuné « roi d'hiver » Frédéric V, et d'Elisabeth d'Angleterre. Sophie-Charlotte avait séjourné en 1683-84 à la cour de France, où sa cousine Charlotte-Elisabeth était mariée au duc d'Orléans.

2. Nouveaux Mémoires, p. 4-5.

3. On y voit un peu de tout, depuis les présents offerts au roi Guillaume Ier pour son mariage, jusqu'aux tables, chaises rustiques et pipes de la « tabagie » de Frédéric Guillaume Ier ; depuis des jarretières de princesses ou des voitures d'enfants royaux, jusqu'à la vaisselle des princes, aux chemises de Frédéric II, ou aux somptueux traîneaux de Frédéric Ier.



qui peut donner une idée de ce qu'il était réellement. C'est absolument la figure du Grand-Electeur, mais tout y est affiné et aussi rapetissé : la tête énorme a diminué de volume ; les cheveux un peu hirsutes de Frédéric Guillaume, sont devenus une coiffure royale à la Louis XIV, avec la perruque qui dissimule sa difformité ; le nez, assez long, s'est aminci ; les yeux ne sont pas énergiques, mais ils sont vifs ; sur les lèvres erre un sourire railleur et dédaigneux ; bref, tout était grand et un peu rude dans le Grand-Electeur ; tout est plus petit, mais spiritualisé, dans Frédéric Ier, et l'expression est devenue plus fine. Il est certain que la personne de Frédéric était bien plus distinguée que celle de son père et surtout de son fils, le lourd roi Sergent. Toutes les peintures qui représentent Frédéric, au château (Schloss) à Berlin [1], donnent de lui la même impression.

L'extérieur de Frédéric est donc vraiment assez séduisant, et il est injuste de l'appeler un être difforme (verwachsen) et bossu [2].

L'Italien Leti, qui fit un long séjour à la cour du Grand-Electeur, dit que Frédéric est « grave et sérieux, et ne se « familiarise pas avec tout le monde. Il aime, au contraire, à « tenir son rang [3] ». — Dans un mémoire du 7 avril 1688, rédigé par le comte de Rebenac pour Gravel de Marly, qui va le remplacer au poste de Berlin, le jeune Frédéric est représenté comme « caché et dissimulé... Il a peu d'esprit et « de pénétration, mais cependant il a quelque chose de l'un « et de l'autre, et il ne doit point estre regardé comme un « homme dont le gouvernement doive estre un jour tout à « fait méprisable... Il est ménager jusques à l'avarice, et le « désir d'amasser des richesses sera son plus grand foi« ble [4] ». Rebenac se trompait bien sur le caractère de Fré-

1. Frédéric est en général représenté dans le costume de l'Aigle Noir ou de l'Ordre de la Jarretière ; il y a de lui plusieurs tableaux peints par Weidemann et Pesne.
2. *Streckfuss*, *Op. cit.*, II, p. 143-50.
3. *Leti*. *Op. cit.*, p. 50-61.
4. A. E. Corr. de Brandg : tome VII (Supp.) qui porte les dates de 1669-72 ;

déric, qui ne fut rien moins qu'économe; son portrait est d'ailleurs inexact et dénote qu'il ne le connaît guère : il le suppose bien disposé pour la France ; c'est le contraire qui est vrai.

Frédéric II, qui a aussi dépeint le caractère de son aïeul, le fait sous des couleurs peu flatteuses, et avec un parti-pris contre ce prince « petit et contrefait », à l'esprit « faible et superstitieux » et qui « confondait les choses vaines avec la « véritable grandeur, plus attaché à l'éclat qui éblouit qu'à « l'utile qui n'est que solide [1] ».

Le portrait de Frédéric, par le baron de Pœllnitz, est plus juste et plus impartial; il mérite d'être cité. Après avoir noté que Frédéric avait un fonds d'ennui et d'inquiétude, contracté dès sa jeunesse, il ajoute : « Il étoit plus savant « que bel esprit, parlant bien plusieurs langues, particulière- « rement la latine, possédoit l'histoire, et se piquoit aussi « d'être théologien et orateur. Son caractère se ressentoit « de la complexion de son corps [2]. Il étoit inconstant, soup- « çonneux et sujet à la colère; par le ménagement de ces « trois passions, ses favoris conduisoient son esprit où ils « vouloient et quelquefois beaucoup au delà. Il étoit magni- « fique jusqu'à la prodigalité, aimant le faste, subissant sans « peine le sort commun de presque tous les princes de ne « point connoître les douceurs de la vie privée, et fort at- « taché aux extérieurs de la souveraineté; maître difficile, « aimant cependant qu'on fît fortune à son service; d'un ac- « cès peu facile, mais écoutant avec bonté les plaintes des « malheureux lorsqu'ils parvenaient jusqu'à lui; zélé pro- « testant, ayant à cœur de réunir les réformés et les luthé-

le mémoire n'y est pas daté et ne porte pas de signature; mais j'ai trouvé l'original identique, avec date et signature, à la Bibliothèque nationale, fonds français 7139.

1. Mémoires de Brandebourg (Œuvres historiques, tome I, in-8°. Berlin, 1846), p. 122-24.

2. Pœllnitz semble ici, comme tous les historiens, exagérer la difformité de Frédéric. En réalité, la bosse qui s'était formée en haut de son échine, était fort petite, et se dissimulait toute entière sous la perruque.



« riens pour s'opposer d'autant mieux aux catholiques, qu'il
« haïssoit sans toutefois les opprimer : religieux observateur
« de sa parole, pensant avant que de promettre, mais te-
« nant ce qu'il avait promis, ce qui lui avait gagné la con-
« fiance de tous les princes de l'Empire, lesquels persuadés
« de son attachement au corps germanique, le prenoient
« pour l'arbitre de leurs différens; mais ce qui lui étoit
« bien plus glorieux encore, étoit qu'il régnoit sur le cœur
« de ses sujets [1] ».

Voilà certes un portrait tracé de main de maître et qui fait bien ressortir les principaux traits du caractère de ce prince doux et bienfaisant, brave à l'occasion [2], fort pieux, mais affligé malheureusement d'un travers qui pouvait le rendre très ridicule : le goût excessif de toutes les choses de représentation et d'étiquette [3]. Dès l'âge de dix ans, il fondait un ordre de chevalerie, « l'ordre de la générosité », et cet enfant, se parant du titre de prince de Halberstadt, créait lui-même des chevaliers dans l'église de Landsberg [4]. A seize ans [5], il demandait déjà l'ordre anglais de la Jarretière, qui ne lui fut accordé qu'en 1690 [6]. Le roi de Danemark connaissait ce faible du jeune prince : en 1678, il le fit chevalier de l'Ordre de l'Eléphant, à la suite d'une entrevue à Dobberan, où Frédéric lui avait fait tous les honneurs pendant une indisposition de son père [7]. L'amour des titres et des ordres de chevalerie fut toujours vivant dans l'esprit de Frédéric; à peine Electeur, il fondait, en 1692, avec Frédéric Auguste de Saxe « l'Ordre de la Bonne-Amitié » [8]; la veille

1. Mémoires. Tome I, 2e partie, p. 185-90.
2. Voir *Dohna*. Mémoires, 2e partie, p. 111.
3. Streckfuss, *loc. cit.*, dit qu'il avait de la vanité et de l'esprit comme tous les bossus.
4. *Kugler* et *Menzel*. *Op. cit.*, p. 274.
5. *E. Vehse*. *Op. cit*, p. 15.
6. *Pœllnitz*. Mémoires, p. 154-55.
7. *G. Leti*. *Op. cit.*, p. 37-50.
8. « Ordre qui n'a pas duré longtemps », dit Pœllnitz, Mémoires, p. 157-58. Le symbole de cet ordre était deux mains jointes, avec la devise : « Unis pour ja-

de son couronnement, il fonda l'Ordre de l'Aigle Noir.

C'est cette passion qui faisait dire à Frédéric II que son aïeul aurait peut-être été persécuteur, s'il y avait eu des cérémonies à joindre aux persécutions [1]. L'auteur français d'un mémoire composé au commencement du XVIIIe siècle sur l'érection de la Prusse en royaume, a pu dire de Frédéric : « Ce prince estoit fastueux, aimoit l'éclat et la représenta« tion ; en quoi il imitoit Louis XIV, qu'il s'estoit proposé « pour modèle et dont on l'appeloit le singe [2] ». C'est là une forte exagération, mais il est certain que Frédéric confondait souvent les dehors brillants d'un pompeux cérémonial avec la véritable grandeur.

Dans ces conditions, une atteinte à ses droits devait lui paraître intolérable ; or, le 29 janvier 1680 [3], le Grand-Electeur, cédant aux désirs de sa femme, Dorothée, avait fait un testament qui, tout en proclamant Frédéric héritier universel, détachait de son héritage diverses principautés pour ses frères [4]. Ce testament, contraire à la loi fondamentale de succession des Hohenzollern, le Grand-Electeur eut la faiblesse de le renouveler le 16 janvier 1686.

Frédéric, averti des projets de son père, s'appliqua aussitôt à les déjouer, et l'occasion le servit à souhait. Le baron Franz Heinrich de Fridag, envoyé de l'Empereur, négociait à Berlin depuis 1685 pour une alliance étroite entre l'Electeur et l'Autriche. Politique habile et instruit, parlant couramment plusieurs langues, et bien disposé pour la cour de Brandebourg, il réussit à obtenir de Frédéric Guillaume la

mais ». (Record Office, Prussia, n° 3, Stepney au comte de Nottingham, Berlin, 19 mars 1692).

1. *Op. cit.*, p. 123-124.

2. A. E. *Prusse*. Mémoires et documents, tome II, première pièce de [illegible] pages : « Discours sur l'Erection du duché de Prusse en royaume, consommée le 15 janvier 1701. »

3. *Droysen*. *Op. cit.* IVer Theil. IVer Band.

4. Minden pour Louis, troisième fils du premier lit, Halberstadt pour Philippe Guillaume, Ravensberg pour Albert Frédéric, Naugardt et Massow pour Charles Philippe, Egeln pour Christian Louis.

renonciation aux duchés silésiens qu'il réclamait depuis 1675 [1], et à lui faire signer le traité secret du 22 mars 1686 : entre autres choses, l'Empereur cédait à Frédéric Guillaume, le petit cercle de Schwiebus, en Silésie, depuis, source de tant de débats [2].

Parallèlement à cette négociation secrète, le prince électoral de Brandebourg en mena une autre, encore plus secrète, avec le baron Fridag. M. Przibram [3] donne sur cette intrigue des détails très curieux, grâce aux papiers trouvés par lui à Vienne, au ministère de l'intérieur.

Le prince électoral demande que l'Empereur s'engage à le reconnaître pour seul héritier; l'Empereur y consent, mais exige, en revanche, la promesse de lui rendre le cercle de Schwiebus; moyennant quoi, Frédéric recevra 10,000 ducats tout de suite, et plus tard, au moment de la « retradition » de Schwiebus, 200,000 thalers ou une compensation territoriale [4]. C'est à ces conditions que fut signé à Potsdam, dans la chambre du prince Léopold d'Anhalt Dessau, oncle de Frédéric, tout dévoué aux intérêts autrichiens, le fameux « Revers » du 28 février 1686 (Mœrner, p. 481, et Appendice, p. 750).

Ces premiers rapports de Frédéric et de la cour de Vienne sont caractéristiques : Frédéric a de tout temps voulu une alliance intime avec l'Empereur; Fridag, dans une relation de Berlin (12/22 mars 1686), se loue des bonnes dispositions du prince pendant toutes les négociations [5].

1. Date de la mort du duc de Liegnitz, Brieg et Wohlau; ces duchés, d'après un pacte de confraternité de 1537, devaient revenir au Brandebourg à l'extinction de la maison ducale.

2. *Mœrner*, Kurbrandenburg's Staatsvertræge, p. 481-486.

3. *Dr A. Francis Przibram*, Œsterreich und Brandenburg 1685-86, 1 vol. in-8°, Innsbruck, 1884.

4. *Przibram*. (Appendice : projet de traité entre l'Empereur et Frédéric).

5. « Wobey E. K. M. ich nicht genungsamb anzurühmen, noch allerunt, zu hinterbringen vermach, wie offenhertzlich, genereus, freywillig, ja mit Contestirung seines Leidwesens dass nicht noch ein mehres zu E. K. M. Diensten zu prestiren Er die gelegentheit hatte, sich der Churprinz bey diesem ganzen Werke comportiret habe ». (Przibram, *op. cit.* Appendice.)



Un détail de ces négociations, que nous devons au mémoire d'Ilgen de 1715 déjà cité, mérite d'être approfondi. Ilgen dit que, pendant les débats sur le traité du 22 mars 1686, le ministre impérial ne se borna pas à promettre Schwiebus au Grand-Electeur [1] : « On lui fit, en outre, espérer qu'on lui céderait le comté de Ridberg et *qu'on le* « *ferait roi*, toutefois sans vouloir donner, pour ces deux « points, aucune assurance écrite [2]. »

Cette assertion d'Ilgen semble d'abord bien extraordinaire; le Grand-Electeur n'avait jamais demandé la royauté, et on ne sait à quel propos la cour impériale la lui aurait fait espérer tout à coup. Ilgen écrit près de trente ans après l'événement, et sa mémoire a pu le tromper. Il y a eu, en 1686, deux négociations parallèles : ne pourrait-on pas supposer que les mots d'Ilgen s'appliquent à la négociation du prince électoral? Si Fridag a parlé à quelqu'un de dignité royale, n'est-il pas vraisemblable de croire qu'il s'est adressé, non au Grand-Electeur, mais à son fils, auquel il faisait alors signer une promesse qui annulait pour le Brandebourg les clauses avantageuses du traité du 22 mars? Quoi qu'il en soit, il paraît certain que Frédéric avait conçu de fort bonne heure l'idée de la royauté, et qu'il l'avait déjà en 1688, à son avènement.

Deux ans après ces négociations tortueuses, Frédéric devenait Electeur et se proclamait seul et unique héritier. Dès le début de son administration, il montra quelles en seraient les grandes lignes : avec son ministre Eberhard de Danckelmann, il se lança, comme on l'a vu plus haut, dans la politique anti-française que lui dictaient ses intérêts, et adhéra

1. « Man machte dabei *dem Churfürsten* noch Hoffnung zu der Grafschaft Ridberg, und dass *man ihn zum Konige machen würde*, ohne gleichwohl, wegen dieser beiden Punkte, einige schriftliche Versicherung geben zu wollen ».

2. Dans Droysen, *op. cit.*, IV, 4, p. 312. — Droysen (*Ibid.*, 2e éd. IV, 1, note 162), remarque qu'il ne sait si on a espéré gagner le Grand-Electeur par une avance qu'il devait sans doute peu apprécier; en tous cas, le mémoire prouve qu'il a été question, dès 1686, de la dignité royale.



à la ligue d'Augsbourg, par le traité du 23 mars 1691 conclu à la Haye. En même temps, il inaugurait son règne par un grand étalage de luxe aux funérailles de son père, et dans les prestations d'hommages de ses différents états (le 14 juin 1688 pour la Marche de Brandebourg, en 1689 pour Clèves, la Mark et Minden, en 1690 pour le duché de Prusse). Ces cérémonies fastueuses en annonçaient de plus splendides encore, et indiquaient la haute idée que se faisait de son pouvoir, le douzième Electeur de Brandebourg, qui fut le premier roi de Prusse.

III

Toute la politique de l'Electeur Frédéric III, gravite, pour ainsi dire, autour du projet de royauté pour lequel il était prêt à briser tous les obstacles, même à renvoyer ses meilleurs ministres, s'ils lui étaient contraires, et qui fait la grandeur ou le point faible de son règne, selon qu'il a été la source de réels avantages pour les Hohenzollern, ou seulement une chimérique affaire de vanité.

Ce projet, que l'Electeur et ses ministres dans leurs écrits désignent presque toujours comme « le grand dessein, » est-il parti vraiment d'une grande pensée ?

Il ne manque pas de détracteurs acharnés de Frédéric III pour faire entendre que la vanité seule et l'amour de la représentation l'ont poussé à son entreprise. Il serait puéril de nier la passion de l'Electeur pour les fêtes somptueuses et les cérémonies où il pouvait déployer tout son faste : le seul exemple des nombreux ordres de chevalerie qu'il a créés ou ambitionnés serait là pour témoigner contre de pareilles assertions. Mais de là à dire qu'on regarda son ambition de devenir roi « comme un excès de vanité, » et que cette am-



bition « chez lui ne fut que cela [1], » il y a loin. Tout au plus peut-on penser que le goût pour la pompe et les apparences brillantes, a été un de ses mobiles [2].

Une opinion également exagérée est celle qui voit dans une simple querelle d'étiquette, dans une affaire d'amour-propre personnel blessé, la seule cause de ce projet. Il s'agit d'un fauteuil, refusé par le roi d'Angleterre, Guillaume III, à l'Electeur, dans une entrevue à la Haye : à un dîner de cérémonie, on aurait d'abord apporté un seul couvert et un fauteuil pour le roi, puis un couvert et une chaise avec un coussin de satin pour l'Electeur, principal invité, ensuite des couverts et des chaises pour les autres personnages [3]. Cette histoire à laquelle il est fait allusion dans des relations d'envoyés impériaux [4], français [5] et même anglais [6] de l'époque, et que Pœllnitz rapporte dans ses *Mémoires* [7] comme l'unique cause du projet de royauté, a été depuis, universellement répétée par les historiens [8] ou même par

1. *Dieudonné Thiébault.* Souvenirs de vingt ans de séjour à Berlin. Tome I, p. 155-56 ; in 8°.

2. *F. Fœrster.* Friedrich Wilhelm I, Kœnig von Preussen. Tome I. Introduction, p. 12. Potsdam, 1834 ; in-8°.

3. *Droysen.* Gesch. der Preuss. Polit. IV, 1, p. 95, dans la 2e édition ; Leipzig, 1870-72.

4. Arch. de V. Relation du résident Heems : Kœnigsberg, 2 juin 1698 : Heems parle de l'entrevue prochaine de l'Electeur et du roi de Pologne où ils auront chacun un fauteuil, et il ajoute : « *Le roi d'Angleterre a fait des difficultés là-dessus,* et c'est ce qui fait qu'à l'entrevue de Clèves l'Electeur a mangé « à part... »

5. A. E. Corr. de Brandg. Tome XXXVI. Relation de Des Alleurs, du [illegible] juin 1698, de Kœnigsberg : « Le fauteuil que M. l'Electeur de Brandebourg a « eu avec M. l'Electeur de Saxe le flatte beaucoup ; je crois entrevoir que si le « roy d'Angleterre ne luy accorde point le mesme honneur, cela pourroit bien les « empescher de se voir et de s'approcher. »

6. Record Office. Relation de Stepney au secrétaire d'État Vernon. Kœnigsberg, 3/13 juin 1698. *Voir plus loin*, p. 39, note 3.

7. Nouveaux Mémoires, p. 15 et 32. — Mémoires, p. 176.

8. *Kœnig.* Versuch einer historischen Schilderung der Hauptverænderungen, der Religion, der Sitten, etc., der Residenzstadt Berlin, 2e partie, année 1696. Berlin, 1795 ; in-8°. — *Baczko. Op. cit.*, p. 139. — *Wilken. Loc. cit.*, p. 199. — *Fœrster. Op. cit.*, p. 13. — *Varnhagen von Ense.* Leben der Kœnigin von

certains hommes d'État allemands. Frédéric II dit dans ses Mémoires de Brandebourg [1] : « Guillaume étoit froid, simple « dans ses mœurs et rempli de choses solides ; Frédéric III « étoit impatient, préoccupé de sa grandeur, réglant ses « moindres actions sur l'exact compas du cérémonial et sur « les nuances des dignités : un fauteuil et une chaise à dos « pensèrent brouiller ces princes pour jamais. » Le comte de Podewils, ministre de Frédéric II, et dont le mémoire a peut-être servi au roi pour composer ses ouvrages, raconte que Guillaume fut en quelque sorte piqué de voir l'Electeur paraître « avec toute la magnificence, l'extérieur et le cor- « tège d'*un roi en herbe*, et que soufflé par les seigneurs « anglais, il lui refusa le fauteuil [2]. » Citons encore le « Discours sur l'érection du duché de Prusse en royaume » qui se trouve aux Affaires étrangères [3] ; il est vrai que ce « Discours » est bourré de grossières erreurs. L'Electeur, qui y est appelé *Frédéric Guillaume* « troisième du nom », était venu à la Haye pour renouveler avec le roi d'Angleterre son alliance contre la France ; le roi lui refusa le fauteuil. « L'Electeur satisfit le roy d'Angleterre sur le renou- « vellement de l'alliance de 1689 [4], mais il ne put digérer le « refus du fauteuil, surtout de la part d'un prince à qui, « quelques années auparavant, il l'auroit lui-même refusé, « *et ce fut ce qui lui fit concevoir le dessein de se faire « roy* [5]. »

Cette histoire du fauteuil, malgré tous ces témoignages,

Preussen, Sophie Charlotte. 1 vol. in-12. Berlin, 1897. — *Kugler* et *Menzel*. *Op. cit.*, p. 310. — *Tahse*. *Op. cit.*, I, p. 19. — *Streckfuss*. *Op. cit.*, II p. 168. — *Hahn*. *Op. cit.*, 4e partie. — *Ledebur*. *Op. cit.*, I, vers la page 420 ou 430.

1. P. 99, édition citée.

2. Mémoire de Podewils, p. 426.

3. *Prusse*. Mémoires et documents, II, fol. 1 à 23.

4. Erreur, car l'Electeur n'a traité avec l'Angleterre que le 16 mai 1690 (Moerner, p. 530) et n'est entré dans la ligue que le 23 mars 1691. — Moerner, p. 546-50.

5. Il est dit au commencement de cette même pièce : « Ce n'est qu'au refus « que Guillaume, roi d'Angleterre, fit de donner un fauteuil à Frédéric Guillaume, « Electeur de Brandebourg, qu'on doit attribuer le projet de cet Electeur de se « faire roi. »



me paraît fort douteuse. Il n'y a même pas accord sur l'année de l'évènement, et trois dates sont successivement proposées : 1691, 1695, 1696. La première date, donnée par le comte de Podewils, dans son Mémoire et à laquelle Droysen s'est attaché ainsi que quelques autres [1], me semble fort peu probable : sans doute, Guillaume III et l'Électeur Frédéric ont eu à la Haye une entrevue en février 1691, mais Frédéric n'était pas seul ; il y avait avec lui l'Electeur de Bavière et plusieurs princes allemands ; l'évêque Burnet, dans l'« Histoire de son temps, » parle de ce congrès de la Haye (qu'il place à tort en 1690), et dit formellement que tous les princes allemands témoignèrent au roi les respects dus à une tête couronnée, et qu'il n'y eut aucune dispute de préséance ou d'étiquette [2]. De plus, aux Archives de Berlin, dans les relations de Thomas de Danckelmann, envoyé extraordinaire près du roi d'Angleterre, et de Bonnet, qui correspondait de Londres avec l'Électeur, sur l'entrevue de 1691, on ne voit aucune allusion à une querelle de cérémonial [3].

La date de 1695 qui se trouve indiquée dans le Mémoire français, déjà cité, et dans Pœllnitz (nouveaux Mémoires) ne paraît guère non plus pouvoir être adoptée. L'entrevue d'octobre 1695 a été aussi amicale que celle de février 1691, et les relations de Schmettau [4], de Thomas de Danckelmann et de Bonnet [5], ne contiennent rien qui puisse faire songer à une dispute quelconque entre les deux princes. Après l'entrevue même, l'Électeur envoie de Clèves (21/31 octobre 1695) à Th. de Danckelmann l'ordre de féliciter le roi de son heureux retour en Angleterre et de

1. Vehse-Ledebur, *loc. cit.*

2. *Bishop Burnet's.* « History of his own times. » London. 1734. 3 vol. in-12. Tome II, p. 137.

Dohna. (Mémoires Originaux.. 4e partie, p. 119), dit que dans un festin en 1691, à la Haye, le roi but à la santé de l'Électeur devant toute sa cour, il ajoute même : « Comme à son héritier et légataire universel. »

3. Arch. de B. *Angleterre* : année 1691.

4. Arch. de B. *Hollande* : année 1695.

5. Arch. de B. *Angleterre* : 1695.

lui faire tous ses vœux de prospérité. Ledebur parle de l'entrevue de 1695 comme ayant été très cordiale, et l'auteur de l'ouvrage sur les Dohna, qui avait, par des papiers de famille, des renseignements précis, va jusqu'à dire qu'en 1695 Guillaume fit à l'Electeur la première visite [1].

Reste la date de 1696 [2], l'année de l'entrevue de Clèves. Georges Stepney, envoyé extraordinaire de Grande-Bretagne auprès de l'Électeur de Brandebourg, en 1698, dit en propres termes que le fauteuil lui avait été refusé à Clèves, et que c'est la raison pour laquelle il est si fier de celui qu'il a obtenu à Johannisbourg [3]. Pœllnitz dit au contraire dans ses Mémoires que les deux princes eurent chacun un fauteuil à Clèves [4]. D'autres témoignages constatent, d'une manière générale, que Guillaume III lui avait toujours refusé le fauteuil [5].

On ne saurait donc avec certitude placer à une de ces entrevues cette ridicule querelle. Tout le monde en parle pourtant, même les hommes politiques du temps, et il doit évidemment s'être passé quelque chose. Cuhn rapporte cette histoire, dans la neuvième section de son ouvrage, en avouant ne le faire que parce qu'on en a beaucoup parlé; il déclare qu'elle ne s'établit sur aucun document officiel. Pour moi, jusqu'à plus ample information, je ne puis voir là

1. *Siegmar, comte de Dohna.* « Die Dohna's. » Aufzeichnungen über die Vergangenheit der Familie Dohna. 3 parties in-8°. Berlin, 1882, 3e partie, p. 49.

2. Donnée par Kœnig, Horn et Hahn.

3. Rec. Off. — Prussia n° 5. Kœnigsberg 3.13 juin 1698. Stepney à Vernon au sujet de l'entrevue de Johannisbourg : « If his Highness (l'Electeur) gain'd the « point of an *arm'd chair* (which seems to have been the design and drift of « this interview), I might expect the Elector's officers would desire me to take « notice of yt particular, *giving me thereby* to understand how hardly *the « Elector was dealt withall at Cleves, when that honour was refused him.* »

4. Mémoires, I. p. 170. A la même page, Pœllnitz parle du refus du fauteuil à la Haye comme ayant eu lieu en 1696; dans ses Nouveaux Mémoires, il l'a placé en 1693.

5. Arch. de Stockholm. Borussica. Kœnigsberg, 30 mai 1698. Lettre du résident Storren. L'Electeur aura un fauteuil à Johannisbourg : « *Welcher der Kœnig « von Engellandt demselben allemahl verweigert* ».



que le récit fort exagéré d'un fait vrai. Du reste, si cette querelle a eu lieu, elle n'a été ni la première, ni la seule cause des projets de Frédéric III.

Vraie ou fausse, cette anecdote du fauteuil est caractéristique pour l'époque. Le XVII[e] siècle, en effet, est un siècle fort pointilleux sur toutes les questions de cérémonial, et les contemporains ont cherché à préciser dans une dispute d'étiquette, toutes les revendications du Brandebourg à cet égard, revendications qui contribuèrent certainement en grande partie à faire naître le dessein de royauté.

L'ex-ministre Eberhard de Danckelmann a rédigé en 1700, dans la prison de Peitz, un Mémoire intéressant [1] sur ce qui a été fait, pendant son administration, relativement à la Dignité Royale ; il y montre que l'Electeur a eu, depuis le début de son règne, de grandes difficultés dans les cours étrangères, pour le cérémonial avec lequel on traitait ses envoyés. Dans certaines cours, dit-il, on leur accordait les honneurs royaux [2], dans d'autres, on y apportait quelques modifications, dans quelques-unes enfin on traitait les envoyés des Princes sur le même pied que ceux des Electeurs. Les autres Electeurs ne se préoccupaient pas de ces atteintes portées à leur prérogative, et Frédéric III s'est seul remué [3] pour maintenir ses droits ; aussi, dit Danckelmann, la cour Impériale a pu lui reprocher d'avoir donné lieu à des querelles, préjudiciables à la dignité de l'Empereur dans l'Empire. En même temps, les diverses puissances européennes refusaient d'accorder au Brandebourg plus d'avantages

1. Arch. de B. — D. A., V, fol. 63-69. Mémoire du 8 déc. 1700. (Voir P. just. II.)

2. La Bulle d'Or promettait aux Electeurs le rang immédiatement après les Rois (1356).

3. C'est ce que dit le jésuite *Wagner* : « Regiis animis princeps uti hactenus, seu pro tuendis Electorum prærogativis, seu amplificandis honorum ritibus, reges omnium depugnarat acerrime, multaque moverat, queis non æquarentur duntaxat Regibus, sed Imperatoriæ Dignitatis luminibus tantum non præstruerent, ita post exsolutam clientelari Poloniæ nexu Borussiam, ad Regios titulos palam aspirabat ». *Historia Leopoldi Magni*, 2 vol. in-4° Vindobonæ 1719-31. Tome II, Liber XVII, p. 628.



qu'aux autres électeurs. Poussé à bout par ces difficultés et entraîné par sa grandeur d'âme (Grossmüthigkeit), l'Electeur a alors résolu de se soustraire à ces fâcheuses disputes, en se faisant roi.

Cuhn, dans la première section de son ouvrage, a reproduit la même opinion, et Léopold von Ranke[1] répète que le motif le plus général d'acquérir la royauté découlait de l'étiquette qui rangeait dans une certaine hiérarchie entre eux les divers royaumes et états européens : la grande communauté chrétienne du Moyen-Age subsistait encore au XVIIe siècle, avec l'Empereur germano-romain à sa tête; après venaient les rois, et les divers états, dans un ordre déterminé[2], et l'on attachait une grande importance à se maintenir à son rang. Chacun avait son titre[3]; le Grand-Electeur avait longtemps négocié pour obtenir le titre de Frère du roi de France, celui de Sérénité du roi d'Espagne.

Le grand Leibniz lui-même a payé son tribut à cette faiblesse de son siècle, en composant des traités où tous les détails du cérémonial se trouvent approfondis. Tels sont les « Entretiens de Philarète et d'Eugène, sur la souveraineté des Electeurs et princes d'Empire », et le « Tractatus de jure suprematus ac legationis principum Germaniæ », publié sous le pseudonyme de Cæsarinus Fuerstenerius[4], vers 1677. Il y définit la majesté, la souveraineté, et énumère les attributs de ces titres; il distingue les diverses sortes d'ambassadeurs et d'envoyés, et se préoccupe du rang qui doit être

1. Zwölf Bücher l. IV, p. 496.

2. En 1662, lors d'une querelle de préséance à Londres, entre l'ambassadeur français et l'ambassadeur espagnol, Louis XIV avait forcé l'Espagne à reconnaître son infériorité.

3. Saint-Simon raconte qu'à la mort de Chistian V de Danemark, le prince royal de Danemark en donna part au roi de France, et qu'il ne voulait pas en recevoir de réponse « sans le traitement de *Majesté* que jamais (les Rois) ceux « de Danemark n'ont eu des nôtres, et se sont toujours contentés de la *Séré-* « *nité*. » Le nouveau roi de Danemark finit par céder (1699) Mémoires, II, p. 257, Ed. Chéruel et Regnier, Paris 1873, In-12.

4. « Die Werke von Leibniz », publiés par O. Klopp, Hannover, 1864 et années suivantes; in-8°, tomes III et IV.

assigné à chacun. Il établit que les Electeurs ne doivent céder en aucune façon à Venise, à la Toscane et à la Savoie, et dit formellement dans le second traité, en latin, chap. 51 : « Quidquid Italis, id Germaniæ quoque principibus competit. »

Or, c'est au XVIIe siècle une grave question de cérémonial que celle des rapports de certains états italiens et des Electeurs de l'Empire. En Italie [1], plusieurs états cherchaient à obtenir, pour leurs envoyés, la préséance sur ceux des Electeurs. Venise, qui de 1473 à 1570 avait possédé le royaume de Chypre, avait obtenu en 1636, de l'empereur Ferdinand II, le rang immédiat après les rois. Malgré les réclamations des Electeurs, notamment des Electeurs de Brandebourg, malgré la promesse de l'empereur Léopold dans sa « Wahlcapitulation [2] » de faire respecter leurs droits, l'envoyé vénitien à Vienne conservait le privilège de se couvrir à la fin des audiences impériales, tandis que les envoyés électoraux restaient découverts. Le duc de Savoie avait pris, en 1633, à cause de ses prétentions sur le royaume de Chypre, le titre d'« Altesse Royale »; par un décret du 8 février 1690, l'Empereur accorda à ses envoyés les « honores regios » et le reconnut pour une personne royale (caput regium [3]). Le grand duc de Florence allait obtenir, en 1699, la même faveur [4]. Le duc de Lorraine la briguait, et le 12 octobre 1700 reçut le diplôme qu'il désirait [5]. Le duc de Modène lui-même demandait à avoir le pas sur les Electeurs.

Frédéric III voyait, en dépit de tous ses efforts, de petits

1. Leibniz appelle l'Italie « fons ceremoniarum » (Tractatus... caput 55). L'étiquette du XVIIe siècle venait d'Italie et d'Espagne.

2. Articles jurés aux Electeurs, au moment de son élection.

3. « Diploma concessionis honorum regiorum pro duce Sabaudiæ », dont Bartholdi envoyait plus tard une copie au roi de Prusse, Arch. de B. — D. A. Tome XV. (Vienne, 23 juillet 1701.)

4. *Ibid.*, copie envoyée par Bartholdi.

5. *Ibid.*, copie envoyée par Bartholdi. *Droysen* (Gesch. der Preuss. Pol. IV, 4), dans des réflexions sur le Mémoire du Père Vota, dit que le titre d'Altesse royale avait été accordé en 1690 au duc de Lorraine.



princes d'Italie ou un duc de Lorraine passer devant lui, et s'indignait de céder le pas à un duc de Savoie, dont le territoire était si petit, ou à un grand-duc de Toscane, descendant de simples banquiers. Ce furent surtout les affronts faits à ses envoyés [1] qui le poussèrent vers la conquête du titre royal.

Au moment même où il allait l'obtenir, en 1700, l'Electeur faisait faire un long mémoire sur le caractère royal qu'il allait prendre. En changeant de titre, devait-il s'attribuer celui de « Kœnigliche Hoheit » (Altesse Royale), ou de « Kœnigliche Majestæt »? Or, des puissances moindres que le Brandebourg se donnaient le premier titre, qui, d'ailleurs, n'aurait presque rien ajouté à celui de duc souverain; il n'y avait donc que le titre de « Majesté Royale » qui pût convenir au futur roi [2].

On voit à quel point le cérémonial préoccupait les esprits à cette époque, et l'on ne peut guère s'étonner que ce soit là une des raisons déterminantes du projet de royauté.

L'exemple des princes qui, vers la fin du XVIIe siècle, s'élevèrent dans la hiérarchie des états, et dont quelques-uns parvinrent même à la royauté, devait également stimuler le désir de Frédéric III [3]. Il est curieux de constater ces élévations successives dont la fin du siècle fut témoin. Guillaume, prince d'Orange, parent de Frédéric III, devient roi d'Angleterre en 1688; Ernest-Auguste, duc de Hanovre, beau-père de Frédéric III, devient neuvième Electeur [4]

1. A Nimègue, on voulut refuser un traitement pareil au premier et au second envoyé du Brandebourg; après avoir fini par l'accorder là, on le refusa plus tard à Ryswick.

2. « Project verschiedener Considerationen bey dem Kœniglichen caracter für Sr Churfürstl. Durchlt zu Brandenburg. » Arch. de B. — D. A. Tome III, fol. 287-319.

3. « Il semblait que cette époque favorisât l'ambition des princes de l'Europe; « à peu près dans le même temps que le prince d'Orange mit la couronne d'An« gleterre sur sa tête, Ernest, duc de Hanovre, devint Electeur; Auguste, Electeur « de Saxe, se frayait le chemin au trône de Pologne, et Frédéric III roulait déjà « dans sa tête le projet de sa Royauté. » Frédéric II. Mém. de Brandg., *loc. cit.*, p. 100.

4. *Droysen*. Gesch. der Preuss. Pol. IV, I, p. 95 (2e édit.) dit qu'il est possible

en 1692 (or ces deux princes avaient reçu pour cela un puissant secours de l'Electeur de Brandebourg); le nouvel Electeur de Hanovre pouvait même espérer pour ses descendants le trône d'Angleterre. Vers la même époque, l'Electeur de Bavière songeait sérieusement à se faire donner un royaume, peut-être aux Pays-Bas; bientôt son fils allait être désigné pour le trône d'Espagne. L'Electeur de Saxe allait devenir roi de Pologne, et l'Electeur Palatin, allié aux principaux souverains européens par des mariages, se berçait aussi du rêve d'une couronne [1]. Enfin, la maison de Hesse pouvait peut-être déjà concevoir l'idée de parvenir un jour au trône de Suède. C'était, si j'ose ainsi parler, chez tous les princes d'Allemagne, une épidémie de désirs et d'aspirations vers le titre royal.

Quoi d'étonnant à ce que Frédéric III subît à son tour l'atteinte de la contagion ! Personne n'avait plus de titres que lui. Sa maison avait, disait-on, une origine royale, et Ferdinand II, écrivant au prince de Hohenzollern, le 28 mars 1623, avait vanté « la race des comtes de Hohenzollern, issue de souches « royales [2] (das uralt =Fürst und græfliche, aus Kœniglichen « Stammen entsprungene Herkommen und Wesen der Gra- « fen zu Hohenzollern) [3] ». Ses états étaient *royaux*, comme disait Danckelmann dans son mémoire du 8 déc. 1700, déjà cité, et sa puissance était vraiment *royale* [4].

que le baron Fridag ait fait envisager à Frédéric l'érection du neuvième Electorat comme un précédent pour celle de sa Royauté.

1. Celle d'Arménie. J'y reviendrai plus loin : chap. v.

2. Parmi les légendes généalogiques de la maison de Hohenzollern, la plus curieuse est celle qui la rattache aux Mérovingiens : deux fils d'un de ces rois, forcés de s'expatrier, auraient été les fondateurs des deux maisons de Habsbourg et de Hohenzollern.

3. Arch. de B. En tête du tome I des D. A., dans une note de l'éloge du premier roi de Prusse, par W. G. P. von Gehag.

4. Lettre de Leibniz à Sophie-Charlotte, Hanovre, [illegible] déc. 1697, dans la publication des œuvres de Leibniz par Klopp, tome X, p. 42-44. Besser, dans son histoire du couronnement, pour compléter l'énumération de ce qui désignait Frédéric pour le trône, dit que sa belle épouse ne pouvait rester sans couronne royale : car « Pulchritudo quidquam Regium natura » a dit Xénophon dans le



Telles furent certainement, au début les raisons qui poussèrent l'Electeur à désirer la royauté. Encore en 1699, dans son mémoire autographe, il n'en met guère d'autres en avant : il déclare même que l'Empereur ne peut lui refuser un titre qui ne le rendra en rien plus puissant [1]. Cependant, dans ce mémoire, on sent déjà percer d'autres aspirations; on voit l'Electeur se préoccuper de devenir un roi *indépendant* et non un roi *vassal*. C'est pour cela qu'il renonce à ériger sa royauté en Brandebourg, car pour être délié de tout lien de vassalité envers l'Empire, il lui faudrait obtenir le consentement, non seulement de l'Empereur, mais encore de tout l'Empire, consentement qu'il n'obtiendrait jamais (welchen ich in Ewigkeit nicht werde bekommen). Si Frédéric songe ainsi à devenir un roi souverain, ne peut-on penser qu'il voit dans la royauté un sûr moyen de s'émanciper, et de s'affranchir des liens qui l'attachent à l'Empire?

D'ailleurs, si Frédéric a pu être surtout séduit par les apparences, l'idée de royauté a été pourtant le résultat de causes profondes. Elle est née parce qu'elle s'imposait. Tout le monde, dans l'Empire, visait à la couronne ; or, tandis que les autres Electeurs étaient obligés de sortir d'Allemagne pour acquérir un trône, seul l'Electeur de Brandebourg pouvait en fonder un sur une terre, allemande déjà, et située en dehors de l'Empire, deux conditions particulièrement favorables.

Les conseillers de Frédéric commençaient, en 1699, à découvrir les grands avantages qui résulteraient de l'acquisition de la royauté. Ilgen, par exemple, dans son mémoire du 25 nov. 1699 [2], déclarait qu'elle serait utile à la religion évangélique. Il entrevoyait donc un des grands motifs d'acquérir la couronne, le motif religieux : le roi de Prusse

Bocquet; Besser remarque que parmi les Electeurs de Brandebourg, seuls le premier et le deuxième ont eu de belles femmes ; le premier Electeur, Frédéric Ier, avait la belle Elise ou Elisabeth ; le premier Roi a la belle Sophie-Charlotte.

1. Cf. P. just., I.

2. Arch. de B. — D. A., I, fol. 31-54.

pourrait prendre en Allemagne, avec autorité, le rôle de défenseur du protestantisme, rôle que le Danemark et la Suède ne remplissaient plus, et que la Saxe, par la conversion au catholicisme de Frédéric Auguste, avait abandonné.

Ces motifs importants du projet de royauté, pour n'avoir pas tous été distingués clairement, n'en ont pas moins contribué à déterminer l'Electeur. Peut-être Frédéric n'a-t-il pas prévu toute la portée de l'acte qu'il voulait accomplir ; mais, dans tous les cas, il a senti qu'en posant sur sa tête la couronne, il augmenterait à la fois son prestige et son indépendance.

IV

Avant de prendre une décision définitive, Frédéric consulta ses conseillers.

Le gouvernement brandebourgeois était alors un gouvernement exclusivement personnel. Il n'y avait pas, à proprement parler, un état et des fonctionnaires; il y avait un maître (ein Herr) avec des « conseillers et serviteurs » (Ræthe und Diener)[1]. Le Grand-Electeur avait laissé là la profonde empreinte de son génie despotique ; le gouvernement électoral était un véritable tsarisme, où les « serviteurs » ne voyaient les intérêts de l'état qu'à travers la personne du souverain.

Au-dessus de tous les rouages administratifs, auprès de l'Electeur, siégeait le conseil d'Etat secret (der Geheime Staatsrath). C'était une sorte de conseil privé, composé d'une douzaine d'hommes expérimentés, que l'Italien Leti comparait aux pôles « sur lesquels roule, comme le ciel de « toutes les affaires de dehors et de dedans ». Malgré son

1. *Isaacsohn*, Geschichte des preussischen Beamtenthums, t. II, p. 245 ss.

penchant à tout régler lui-même, Frédéric Guillaume avait tenu à garder intacte la haute influence de ce conseil, dont les membres portaient le titre de « conseillers secrets réels » (wirkliche Geheimræthe)[1]. Deux jours avant sa mort, comme il présidait encore une des séances, il avait exhorté son fils à ne jamais se priver d'un secours aussi précieux.

Frédéric conserva ce conseil secret, et même il y fit quelques réformes utiles. Sous son père, le gouvernement provincial de la Marche de Brandebourg était confondu avec le conseil secret, qui comprenait ainsi à la fois des fonctionnaires provinciaux et des ministres. Sous Frédéric, le conseil secret devint exclusivement la réunion de tous les chefs des ressorts gouvernementaux. Le président de la Chambre de la cour (Hofkammerpræsident) y représentait les finances; le président du tribunal souverain (Kammergericht) y représentait la justice; le commissaire général des guerres (General-Kriegs-Commissar) y faisait les rapports militaires, etc. Le conseil secret était donc le grand organe central de direction et de contrôle.

Au-dessous du conseil secret, étaient les « conseils » des diverses administrations. Chacun des chefs de ressorts, qui siégeaient au conseil d'État, avait sous lui un de ces bureaux, avec lequel il s'occupait de son département spécial. Autrefois, le directeur des finances, malgré son titre de « président de la chambre de la cour », ne présidait rien du tout; à partir de 1689, le baron de Knyphausen obtint la constitution d'une chambre de cour, ou chambre générale de finances[2]. Le commissaire général des guerres était à la tête d'un « conseil de guerre »(Kriegsrath); le « Kammergerichtspræsident » à la tête d'un « conseil de justice » (Justizrath).

Telle était l'organisation du gouvernement brandebourgeois. On voit que les idées de centralisation et de concen-

1. Par opposition aux conseillers secrets de justice, de finances, et des autres départements spéciaux.

2. Cf. *Isaacsohn*, Gesch. des preuss. Beamtenthums, II, p. 257 ss.



tration y dominaient, et que l'Électeur, aidé de son conseil secret, tenait dans sa main tous les fils de l'administration.

Frédéric, moins actif que son père, s'intéressa moins au détail des affaires; il lui fallut donc trouver des hommes pour le remplacer, et c'est ainsi qu'il laissa grandir à ses côtés des favoris, Eberhard de Danckelmann d'abord, Kolbe de Wartenberg ensuite. Le conseil secret continua de s'assembler régulièrement [1]; les conseillers anciens y restèrent presque tous; le chef seul du conseil changea [2]. Du moins Frédéric eut le bonheur, au début de son règne, d'élever à cette place dirigeante, un véritable homme d'État, Eberhard de Danckelmann.

Né en 1643, à Lingen, dans le comté de Mœurs, qui appartenait encore à la maison de Nassau-Orange, Eberhard avait reçu une bonne instruction, acquis de l'expérience par des voyages, et était devenu précepteur du prince électoral Frédéric, à 20 ans [3]. S'attachant uniquement à ce prince, il s'était élevé de degré en degré au pouvoir; en 1695, il reçut le titre d'« Oberpræsident », équivalant à celui de premier ministre. C'était un homme énergique, plein de profondeur dans ses vues, mais à l'extérieur raide et sombre; on ne l'avait jamais vu rire [4]. Frédéric III se remit sur lui du soin des finances, des affaires étrangères et d'autres choses encore [5], pendant toute la première partie de son règne. Eberhard d'ailleurs n'était pas au-dessous de cette lourde tâche [6]. Ses idées de politique extérieure, son désir

1. Deux ou trois fois par semaine; il eut même, en 1697-98, des séances journalières.

2. Leibniz, dans une lettre curieuse sur la cour de Berlin, sans date ni adresse, mais qui paraît dater de l'époque entre 1695 et 1698, dit que le conseil de Frédéric III n'est « que pour la forme et l'honneur ». Cela est excessif. Cf. Édition Klopp, X, p. 36-40.

3. Cf. *Ranke*. Ueber den Fall Danckelmann's. Œuvres complètes, t. XXIV.

4. *Vehse*. *Op. cit.*, p. 10. — *Kugler* et *Menzel*, *Op. cit.*, p. 315.

5. *Isaacsohn* Geschichte des preuss. Beamtenthums. 3 vol. in-8°. Berlin, 1878. Tome III, 3e section. Eberhard de Danckelmann était « Oberpræsident aller Kollegien ».

6. *Pöllnitz*. Mémoires. I, 2e partie, p. 148.

d'une alliance intime avec l'Angleterre et les Provinces-Unies, étaient fort appropriés à la situation du Brandebourg. Benjamin Neukirch [1], dans des vers gravés sous un de ses portraits, le représente partagé entre la cour, les muses et le peuple qui se le disputent; Apollon décide que sa personne et son génie appartiendront à Frédéric III, ses écrits aux Muses, son portrait au peuple. On ne pouvait reprocher à Eberhard que son orgueil et les faveurs qu'il demanda pour ses six frères, qu'il fit tous entrer dans des charges publiques. « On appelait les sept frères, les sept planètes, « comparant l'influence qu'ils avaient sur le Brandebourg à « celle qu'on dit que les planètes ont sur la terre » [2]. Avec Eberhard, deux de ses frères firent partie du conseil privé : Sylvestre-Jacob et surtout Daniel Ludolf, commissaire général de guerre depuis 1691. Daniel-Ludolf avait succédé au grand maréchal de Grumbkow, qui succomba, selon Pœllnitz, à un excès de boisson dans un festin.

A côté des Danckelmann [3], figuraient d'anciens ministres du Grand-Électeur, comme le baron de Knyphausen, Jean-Frédéric de Rhetz, Wolfgang de Schmettau, et spécialement *François de Meinders* et *Paul de Fuchs*, qui avaient déjà joué en politique un rôle important. Le comte de Rebenac, notre envoyé en Brandebourg, de 1680 à 1688, dans le mé-

1. Né en Silésie, en 1665; après avoir étudié à Breslau et à Francfort sur l'Oder, ce poëte se fixa à Leipzig, puis à Berlin. Il fut professeur à la Ritteracademie de Berlin, en 1703, et mourut en 1729. Il a laissé des poésies galantes, et des vers en l'honneur de la maison de Brandebourg (Ode sur le couronnement, etc.). Ausserlesene Gedichte. 1 vol-12. Ratisbonne, 1744.

2. *Pœllnitz*, Mémoires, *loc. cit.*, p. 148.

3. Voici les noms et les titres des six frères d'Eberhard de Danckelmann : l'aîné *Johann* (1636-1705), conseiller secret, résident dans le cercle de Westphalie. Le second *Thomas* (1638-1709), conseiller secret, envoyé extraordinaire en Angleterre, en 1695, juge provincial à Lingen. Le troisième, *Sylvestre-Jacob* (1640-95), conseiller secret d'État, président du tribunal de commerce et du consistoire. *Eberhard* était le quatrième (1643-1722). Le cinquième, *Daniel-Ludolf* (1648-1709), conseiller secret d'État et commissaire général de guerre. Le sixième *Nicolas-Barthelemy* (1650-1739), conseiller secret, président de chambre à Magdebourg, chancelier à Halle, envoyé extraordinaire à Vienne, puis à Ryswick. Le dernier *Wilhelm* (né en 1654), conseiller secret et chancelier à Minden.

moire qu'il rédigea, en 1688, pour le marquis de Gravel qui allait le remplacer [1], a vanté l'habileté de ces deux hommes, mais il dépeint Fuchs sous des couleurs peu enviables, comme un homme plein de passion, avide de plaisirs et « menteur éhonté ». Rebenac en voulait à Fuchs d'avoir tourné contre la France; en revanche, il y aurait peut-être exagération à dire, avec Leti, que Fuchs était « un grand homme d'État ». Il était pour cela, je crois, trop dépensier, par suite vénal [2], et puis trop passionné; sa haine contre Danckelmann lui fit tout faire pour renverser ce ministre, avec lequel il se serait fort bien entendu pour la politique.

Le Grand-Électeur avait encore légué à son fils un homme d'une rare intelligence, secrétaire d'État; je veux parler de Heinrich Rüdiger von Ilgen, dont Leibniz a fait un portrait flatteur et fort juste : « Monsieur Ilgen, secrétaire d'État, « est le seul qui expédie les choses. Il a un talent admirable « pour mettre tout par écrit, en latin, français, allemand. « Aussi ne luy corrige-t-on rien, et on ne lui dit pas même « ce qu'il doit mettre; on luy dit simplement de faire une « lettre ou réponse à un tel, de faire une instruction pour « un ministre, sans luy dire autre chose [3] ». Les Archives de Berlin sont remplies de mémoires, minutes et lettres d'Ilgen, dont l'infatigable activité a rendu les plus grands services à l'Électeur Frédéric III, et plus tard à son fils [4].

1. Déjà cité : A. E. Corr. de Brandg., t. VII.

2. Il reçut de l'argent un peu de toutes les mains : de la France, du Hanovre, etc. « Il doit être du parti qui lui donne le plus d'argent, » disait Des Alleurs dans une relation du 24 juin 1698 (Corr. de Brandg., t. XXXVI).

3. Lettre sur la cour de Berlin. Édition Klopp., t. X, p. 36-40.

4. Pöllnitz (Mémoires, I, p. 235-36) fait un grand éloge d'Ilgen. Heinrich Rudiger von Ilgen, né à Minden vers 1650, avait voyagé dans sa jeunesse et jouissait d'une certaine fortune. D'abord conseiller de régence à Minden, il était entré, sur le conseil de Leibniz, dans la carrière diplomatique, et avait été secrétaire de Meinders à la paix de Saint-Germain. Il fut ensuite chargé, comme secrétaire d'État, des expéditions de la chancellerie pour la Russie et la Pologne. En 1699, il devint conseiller secret. Au commencement du XVIIIe siècle, il fut anobli par le nouveau roi de Prusse. Dans son ressort spécial des affaires étrangères, il eut 33 ans d'activité. Il mourut en 1728.



Frédéric III ne pouvait communiquer son projet à tous les membres de ce conseil privé. Il fit appeler trois d'entre eux, Eberhard de Danckelmann, François von Meinders, et Paul von Fuchs; dans une conférence secrète [1], il s'ouvrit à eux de son plan et leur demanda leur opinion [2]. Tous trois, d'un commun accord (einerley), furent d'avis que l'affaire était dangereuse et exciterait la jalousie des autres puissances, sans augmenter effectivement la force du Brandebourg, bref, qu'il valait mieux y renoncer. Danckelmann ne fut donc pas le seul, comme on a voulu le faire croire [3], à s'opposer au projet de royauté. Fuchs y fut même probablement le plus contraire, et Droysen dit [4] qu'il avait composé un long mémoire [5], où il démontrait l'impossibilité d'obtenir le consentement de l'Empereur. Dans un écrit du 30 janvier 1698, où il cherche, sur l'ordre de l'Electeur, des griefs pour le procès de Danckelmann, Fuchs le représente comme le premier auteur du dessein de royauté, et d'autres « projets chimériques [6] ». Ce grief n'en aurait pas été un aux yeux de l'Electeur; il n'est d'ailleurs appuyé sur rien, et on peut croire Danckelmann, lorsqu'il déclarait à Spandau, dans sa défense, avoir toujours résisté à ce dessein : « Alles « was in der Sache wegen der Kœniglichen Dignitæt passi- « ret, dem habe er vœllig contradiciret [7]. »

1. En quelle date? On ne peut le dire au juste, mais d'après le mémoire d'Eberhard de Danckelmann, ce doit être en 1692 ou au commencement de 1693.

2. Ceci est tiré du mémoire de Danckelmann du 8 déc. 1700. D. A., V, fol. 65-69. (Cf. P. just. I.)

3. A. E. *Prusse* : Mém. et Doc. : « Discours » déjà cité. L. von Baczko. *Op. cit.*, p. 141.

4. *Op. cit.*, IV, 1. p. 95 (2e éd.).

5. On n'a pas retrouvé ce mémoire aux Archives.

6. L'acquisition de la couronne était, disait-il, « eine pure lautere Unmæglich- « keit ».

7. Protocole du 22 février 1698 de l'interrogatoire de Danckelmann. Cité par Harry Bresslau, dans sa dissertation sur la chute de Danckelmann. « Der Sturz des Ober-Præsidenten Ebd von Danckelmann. » Berlin, 1878, in-8o, 2e appendice.

Pœllnitz. Mémoires, I, 2e partie, p. 173, dit : « Le président, voyant qu'il fallait céder au torrent, s'y laissa entraîner : il fit proposer la chose dans les cours étrangères... »

Malgré cette opposition unanime de ses conseillers [1], l'Electeur leur ordonna de profiter de toute occasion pour faire réussir son projet [2], et l'on se mit à étudier les divers moyens d'y parvenir.

On hésita longtemps pour fixer le territoire qui serait érigé en royaume; en 1699 encore, Fuchs voulait que l'Electeur cherchât à obtenir le trône d'Angleterre, et dans son mémoire [3], il faisait observer que la princesse Anne n'était pas aimée des Anglais; il proposait encore la conquête de la Pologne prussienne et la royauté polonaise, mais l'Electeur lui répondit catégoriquement que sa religion serait là un obstacle insurmontable [4].

En laissant de côté ces deux propositions peu acceptables, il restait à savoir si l'on prendrait la marche de Brandebourg ou le duché de Prusse pour base du futur royaume. Fuchs, dans son mémoire de 1699, dont on reparlera plus loin (chap. III), proposait en troisième lieu le titre de roi de Brandebourg : Frédéric aurait été dans la même situation en face de l'Empire que le roi de Bohême. Sans doute, la marche de Brandebourg, l'ancien royaume des Suèves et des Wendes, dont le dernier roi, Przibeslaus, avait laissé à Albert l'Ours toutes ses possessions [5], aurait mérité de redevenir un royaume. Mais le nouveau roi serait toujours resté dépendant et vassal de l'Empereur, et cela Frédéric ne le voulait pas; il l'a dit énergiquement dans son écrit de 1699 : « En érigeant ma royauté sur mes états brande-

1. Le 10/20 janvier 1700 encore, Bartholdi écrivait de Vienne pour repousser certains bruits, qui pourraient faire croire qu'il avait poussé à la négociation pour le titre royal; il s'en défend vivement. Arch. de B. — D. A., I, fol. 96-100.

2. « Sa Sérénité Electorale ne fut pas entièrement détournée de sa pensée, mais commanda et voulut que son intention fût, sous main et en toute circonstance propice, *lancée* » (« incaminiret »). P. just. II.

3. Arch. de B. — D. A., I, fol. 66-80. Sans date.

4. Ecrit de l'Electeur de sa main, de 1699. Arch. de B. — D. A., I, fol. 82. (Voy. P. just., II.)

5. *Horn. Op. cit.*, p. 132.

« bourgeois, je ne suis pas un roi souverain, mais *un roi* « *vassal* [1]. »

Le Brandebourg mis de côté, il ne restait que le duché de Prusse, indiqué tout naturellement par sa situation en dehors de l'Empire, et dégagé de ses anciens liens de vassalité [2]. Il est vrai que la République de Pologne n'avait pas renoncé, par le traité de Wehlau, à tous ses droits sur le duché; celui-ci devait, à l'extinction des descendants mâles dans la maison électorale, revenir à son ancien état de fief polonais [3]; Bartholdi, dans son mémoire de 1699 [4], dit, en s'opposant au plan de l'Electeur, que ce serait « eine *Incongruité* », de voir un royaume exposé à redevenir un duché, « deficiente domo Electorali Brandenburgica ». Fuchs, dans un écrit du 25 déc. 1699 [5], représentait également l'opposition des Polonais comme un sérieux obstacle. L'Electeur dut plus tard promettre que l'Erection du duché de Prusse en royaume ne ferait pas tort aux droits de la Pologne [6].

Il y avait encore à tenir compte des prétentions de l'Empire et des revendications de l'Ordre teutonique. Charles-Quint avait protesté contre la cession du duché de Prusse par Sigismond I[er] de Pologne au margrave Albert de Brandebourg, en alléguant « que la Prusse était un fief d'Empire » [7]. Mais ces droits de l'Empire, fondés sur les secours donnés

1. « Wenn ich die Koenigliche Dignitet auf meine brandenburgische Lande « nehmen will, so bin ich kein souverainer Kœnig, sondern ein *Lehnkœnig*. » Cf. P. just. I.

2. Theatrum Europæum. Tome XVI (1701-1703). L'Electeur avait songé à ériger la Prusse en royaume dès 1693. Cf. P. just. (III, 2°.)

3. Traité de Wehlau, art. VI : voir l'Introduction.

4. Arch. de B. — D. A., I. fol. 53-63 : Friedrichswerder 26 nov. 1699.

5. Arch. de B. — D. A., I. fol. 90ᵃ-90ᵇ.

6. Quand le Grand-Electeur avait reçu l'hommage des Etats de Prusse, le [illegible] oct. 1663, devant les commissaires polonais, l'évêque d'Ermland avait prononcé un long discours latin, qui contenait cette phrase significative : « Regum Poloniæ « servare illud jus primogenitum radicale et originale in ducatum Borussiæ sic, « ut semper cogitaturus sit : hæc mea non mea sunt, sed erunt mea. » (cités par Droysen, *Op. cit.*, III, 3, note 674), 2ᵉ édit.

7. *Pœllnitz*. Nouveaux Mémoires, I, p. 17.

aux chevaliers teutoniques, et sur la confirmation par les Empereurs des droits des grands-maîtres, ne pouvaient se légitimer; Rousset de Missy dès le XVIII[e] siècle, a fort bien établi [1] que les Empereurs ne pouvaient donner aux grands-maîtres ce qu'ils n'avaient jamais possédé, ni réclamer comme territoire d'Empire un pays qui n'en avait jamais fait partie.

L'Ordre teutonique, appuyé sur l'Empereur et le Pape, revendiquait l'administration du duché de Prusse, depuis sa sécularisation; les grands-maîtres de l'ordre, relégués à Mergentheim, sur la Tauber, en Souabe, n'avaient pas cessé de protester depuis deux siècles; mais leurs réclamations étaient sans valeur. Le pape Pie IV, en convoquant le margrave Albert au concile de Trente, l'avait appelé « duc de Prusse », et le traité de Wehlau, dont l'Empereur était garant, semblait avoir tranché définitivement la question. Léopold, il est vrai, donna encore à Franz Ludwig, comte palatin de Neubourg et évêque de Worms, devenu grand-maître en 1694 [2], un bref d'investiture; il y était même dit que les descendants du margrave Albert seraient tenus de lui restituer la Prusse; mais il ne faut voir là qu'une formalité traditionnelle et sans portée.

En réalité, le duché de Prusse était souverain et tout le destinait à devenir un royaume [3]. Il avait à peu près la superficie de la province actuelle de Prusse orientale; pourtant, il s'étendait plus loin en bande étroite jusqu'à la Vistule, vers Marienwerder, tandis que l'Evêché d'Ermland ou de Warmie, resté polonais, faisait dans son territoire une vaste échancrure avec Elbing, Braunsberg et Heilsberg. Il était grand comme le royaume de Danemark, sur le bord de la

1. « Les intérêts présents et les prétentions des puissances de l'Europe », 3[e] éd. 2 vol. in-4°. La Haye, 1741, tome I, p. 244-48.

2. *Mooyer*, « Verzeichniss der deutschen Bischöfe », depuis 800, Minden, 1854, 1 vol. in-8°.

3. Dans son écrit de 1699, Frédéric dit en propres termes : « Es müste aber die « Königliche Dignitet auf Preussen, *weil ich alda Souverain bin*, fundieret... » Cf. P. just. II.



mer, sillonné de grandes rivières, (Vistule, Pregel, Memel), émaillé de jolis lacs, et couvert de forêts. Sous son climat sibérien, qui passe de la chaleur extrême au froid le plus rigoureux, la Prusse a du moins sa « terre noire » dont la fertilité est connue, et où les moissons poussent et mûrissent avec une étonnante rapidité; elle a enfin dans son ambre jaune une grande source de richesse, et le Grand-Electeur en appréciait fort la possession : « Il tient cette province la plus riche de toutes celles qu'il possède, en pouvant tirer sept à huit millions de livres par an », est-il dit dans une dépêche [1] envoyée de Berlin à Mazarin en 1655 par M. de Lumbres. En 1700, le marquis Des Alleurs s'entretenait avec l'Electeur de l'avenir commercial de Kœnigsberg et de la possibilité pour ce port de remplacer Dantzig pour le trafic du nord [2]. Le duché de Prusse était donc digne de devenir un royaume.

De plus, on découvrit qu'il avait eu autrefois des rois. Werner, résident brandebourgeois à Varsovie, dans une relation à l'Electeur, du 15 mai 1700 [3], lui envoie triomphalement un passage d'Ortelius [4], prouvant que la Prusse était un royaume en l'an 573 de notre ère. Dans l'article « Sarmatia », au mot « Prussia », Ortelius a écrit, d'après une chronique de Gaspar Henneberger [5], qu'en 573, Vidivuto ou Vidinitus, « Rex Borussiæ », à l'âge de 116 ans, et au moment de se précipiter dans les flammes en l'honneur de ses dieux, partagea son *royaume* entre ses douze fils. Dohna, dans ses Mémoires, fait remarquer que « bien des auteurs assurent que la Prusse a eu un roi » (p. 273).

1. A. E. Corr. de Brandg., tome II, 1655-56.

2. *Ibid.* Corr. de Brandg., tome XL. Relation de Berlin du 19 mai 1700.

3. Arch. de B. — D. A., II, fol. 118-122.

4. Géographe de Philippe II, qui avait fait un « Theatrum Orbis », sorte de catalogue de tous les pays avec un article sur chacun, publié à Anvers, en 1570, in-folio.

5. Né en 1529, mort en 1600. Henneberger avait écrit deux ouvrages sur la Prusse, dont un intitulé : « Kurtze und wahrhafftige Beschreibung des Landes zu Preussen ».



J'ai insisté un peu sur cet argument archéologique, sans valeur pour nous, parce que les contemporains y attachaient encore une grande importance. Le ministre impérial Harrach pensait que si l'on pouvait prouver que la Prusse avait été autrefois un royaume, l'affaire de la royauté serait bien plus facile, car il ne s'agirait plus que d'une rénovation [1].

Grâce à tous ces arguments, le duché de Prusse fut choisi pour être érigé en royaume; toutefois ce choix définitif ne date que de 1699.

Il avait fallu auparavant se décider sur la manière de négocier en vue du titre royal. A qui devait-on s'adresser? Le XVII[e] siècle, qui avait gardé tant de restes des institutions du Moyen-Age, avait conservé, comme on l'a déjà vu, la tradition de la grande communauté chrétienne, dirigée par l'Empereur et le Pape, porteurs des deux glaives, et telle était encore la force de cette tradition, qu'il sembla nécessaire de s'adresser soit à l'Empereur, soit au Pape pour oser s'élever à la dignité royale. L'Électeur était protestant, voire même fort zélé et convaincu, et il lui semblait impossible de s'adresser au Pape; aussi, malgré les avances du Saint-Siège, malgré les insinuations de l'évêque d'Ermland et du Père Vota, sur lesquelles je reviendrai en temps et lieu, il refusa de se prêter à des démarches auprès du chef du catholicisme. Mieux valait se tourner vers l'Empereur; Fuchs, dans son mémoire sans date, déjà cité, compte, parmi les conditions nécessaires de réussite, le consentement de l'Empereur [2], et l'auteur du long factum [3], sur le titre que devra prendre le futur roi, déclare que l'Électeur doit avant tout demander la dignité royale à l'Empereur, à qui reviennent

1. Arch. de B. — D. A., II, fol. 287-93. Relation de Bartholdi du 12 juin 1700, de Vienne.

2. Fuchs dit que les empereurs ont créé les rois de Hongrie, de Pologne et de Bohême; mais Étienne Ier et Boleslas Ier se sont proclamés de leur propre autorité; seul, Wratislaw II en Bohême aurait reçu en 1068 la couronne royale de l'Empereur Henri IV.

3. Arch. de B. — D. A., III, fol. 287-330.

ces élévations de rang (Standes erhœhungen), en tant que chef de l'Empire (caput imperii).

Frédéric, entre l'Empereur et le Pape, ne pouvait hésiter; il choisit l'Empereur et commença *avec lui seul* les premières négociations pour le « grand dessein », qu'il avait si fort à cœur.

CHAPITRE II

LES PREMIÈRES NÉGOCIATIONS AVEC L'EMPEREUR

État de la cour impériale. — Date des premières négociations pour la couronne. — Histoire de ces négociations à Vienne jusqu'à la rupture de 1697.

Le suffrage de l'Empereur devait être la première préoccupation de Frédéric III. « C'était le plus important et le plus « difficile à obtenir, dit l'auteur du discours sur l'érection de « la Prusse en royaume ; aussi ce fut à cette cour que se « passa tout le fort de la négociation [1]. »

L'Empereur Léopold régnait à Vienne depuis 1658. Voici son portrait d'après un contemporain : « Au physique il est « d'une taille au-dessous de la médiocre, marchant tout « d'une pièce et sans force. Il a les cheveux châtains et plats, « les yeux beaux et à fleur de teste, mais la veue courte et « foible, le nez bien fait, la bouche extraordinairement « grande, et la lèvre de dessous si grosse qu'elle lui gâte « tout le reste du visage ; d'ailleurs il a le teint beau et vif, « l'air et les manières douces [2] ».

C'est de même, d'une façon plus flatteuse, que nous le dépeint le jésuite Wagner [3].

1. A. E. *Prusse*. Mémoires et documents, tome II.

2. A. E. *Allemagne* : Mémoires et documents, tome XLVIII : ce portrait est tiré d'une série de mémoires historiques sur l'Allemagne vers 1690.

3. *Op. cit.*, II, livre xvii, p. 790. Il dit que *Léopold* était petit de taille et avait les membres grêles. « Frons nihilominus, ad exterorum legatorum admira- « tionem, Majestatis plena, nec gaudio solutior unquam, nec tristitia contractior ; « oculus acer licet et vividus, vitro tamen etiam ad propinqua contuenda assue- « tus,... vox gravis, et nisi de *industria* intelligi mollet, articulata... »

Léopold avait été destiné dans sa jeunesse à être ecclésiastique [1] et avait toujours gardé quelque chose de cette première éducation [2]. L'ambassadeur vénitien, Hiéronymus Venier, dit, dans sa relation de 1692 [3], qu'il était arrivé à l'improviste à l'Empire qu'il n'espérait ni ne désirait. Il était instruit et parlait plusieurs langues ; très pieux, il assistait à pied aux processions et « composait des motets pour sa chapelle [4] » ; le jésuite Wagner insiste longuement sur son respect des prêtres et sur ses fréquents pèlerinages, surtout vers certains sanctuaires de la Vierge. Outre cela, grand chasseur, grand amateur de musique, et fort simple dans sa vie ordinaire : « La chasse, la musique et les exercices de dévotion en occupent la plus grande partie [5] ». Ses maisons de campagne à Laxenbourg ou à Ebersdorf, aux environs de Vienne, n'avaient rien de somptueux, et aujourd'hui encore on ne voit pas sans étonnement leurs murs de plâtre et leurs volets rustiques. Toute sa prodigalité se bornait à dépenser beaucoup pour les pauvres [6], et pour les musiciens de sa chapelle. Suivant Arnold Gædecke, ses musiciens lui coûtaient plus cher que certains de ses ministres : ils recevaient environ 44,000 florins par an, alors que les conseillers de guerre n'en recevaient que 22,800. Dans certaines audiences publiques, Léopold allait jusqu'à donner cent ducats d'un seul coup [7].

Cet Empereur à la fois simple et dépensier, auquel sa foi,

1. Cf. pour le portrait de Léopold et de ses conseillers : *Krones*, Handbuch der Geschichte Œsterreichs, T. III et IV, Berlin, 1878-79 ; in-8°.

2. Donnée par les jésuites Muller et Neidhard.

3. « Fontes rerum Austriacarum », publiées par la commission historique de l'Académie impériale des sciences à Vienne. Tome XXVII, p. 310. Vienne, 1867 ; in-8°.

4. A. E. *Allemagne*. Mémoires et documents, tome XVIII. *Ibid*.

5. *Ibid*.

6. Wagner (*Op. cit.*, II, p. 807), raconte que chaque fois qu'il allait à l'église, il faisait mettre dans sa voiture un sac d'écus où il puisait lui-même pour jeter des poignées d'argent à la foule aux portes de l'église.

7. *Arnold Gaedecke*. Die politik Œsterreich's in der spanischen Erbfolgefrage. Tome, liv., I au p. 62-63. Leipzig, 1877 ; in-8°.

touchant à la superstition, donnait ce calme olympien que vantent ses panégyristes et qui frappa l'ambassadeur vénitien Venier [1], était appliqué et travailleur, désireux de voir tout par lui-même, mais n'avait en somme aucun des talents de l'homme d'État. Il manquait de vues nettes et précises : toujours hésitant entre deux résolutions, il a eu des succès auxquels il a peu contribué [2]. Villars lui reproche, dans ses Mémoires [3], de n'être « *pas assez décidé* » ; l'indécision, tel était le fond du caractère de Léopold. D'ailleurs tout le système du gouvernement impérial s'accommodait fort bien de cette nature indécise et impersonnelle du souverain.

Les affaires étrangères étaient, à la cour impériale, réservées à une « conférence » secrète, que Villars appelle la « députation [4] », où siégeaient un petit nombre de ministres expérimentés, et qui se divisait en fractions : conférence allemande, conférence espagnole, etc. L'Empereur et le Roi des Romains la présidaient souvent. Quand on avait discuté une question dans le « Conferenzrath », on en rédigeait un résumé qu'on présentait à l'Empereur avec un projet de résolution (referat), et l'Empereur décidait.

Ce procédé de délibération exigeait un assez long espace de temps : chaque ministre de la conférence devait examiner à part les actes concernant l'affaire, puis avait lieu la discussion, puis la rédaction du « referat », souvent retardée, enfin l'examen de l'Empereur, qui durait parfois quinze jours et plus [5]. Pour faire des lois, ce système eût été excellent ; pour envoyer à un général ou à un ambassadeur des instructions pressantes, il était déplorable, et la lenteur de la

1. Fontes rer. Austriac. Tome XXVII, p. 310-11 : « L'imperturbabilità dell' animo é la virtu ch' in piu eminente grado possede ».

2. *Noorden*. Europaeische geschichte im XVIIIme Jahrhundert. Tome I, p. 150. Dusseldorf, 1870 ; in-8°.

3. Mémoires de Villars. Collection Michaud et Poujoulat. Tome IX, p. 61. Paris, 1839 ; grand in-8°.

4. *Ibid*.

5. *Von Arneth*. Prinz Eugen. I, p. 300.

cour impériale [1] a eu pour sa politique de très fâcheuses conséquences.

Vers 1692-93, les principaux ministres de la conférence étaient les comtes de Strattmann, de Kœnigsegg et Kinsky. Theodor Heinrich, comte de Strattmann s'était élevé par sa capacité de degré en degré, jusqu'à devenir chancelier de la cour impériale (Hofkantzler). Après avoir servi autrefois les électeurs de Brandebourg et Palatin, il s'était mis au service de l'Empereur, auquel il devait sa fortune : il avait succédé, comme Hofkantzler, à Paul Hocher, et tenait les fils des affaires les plus secrètes ; l'Électeur de Brandebourg pouvait le considérer comme bien disposé en sa faveur [2]. Léopold Wilhelm, comte de Kœnigsegg (1630-94), originaire d'une des plus vieilles familles nobles de l'Empire, avait grandi avec Léopold, et était devenu ministre d'État en 1671 [3]; il était en 1692 vice-chancelier d'Empire. Sans avoir de grands dons, il était toutefois expérimenté et influent : on savait qu'il était avec lui des accommodements, et Frédéric III tenta dès le début de profiter de son faible pour les espèces sonnantes. Enfin le comte Franz Ulrich Kinsky (1634-99), adversaire de Strattmann, dont il n'avait ni la pénétration d'esprit, ni l'adresse, avait, comme grand chancelier de Bohême, une situation également dominante ; il ressemblait fort à Léopold par son caractère irrésolu, et les ambassadeurs d'Angleterre et d'Espagne, avaient stipulé, parait-il, qu'ils n'auraient pas à traiter avec lui. D'ailleurs c'était une nature intègre et désintéressée : il dépensa un demi-million au service de l'Empereur. Après Stratmann († 1693), Kinsky sera, de fait, premier ministre [4].

1. L'envoyé brandebourgeois à Vienne, Bartholdi, dans une relation du 13 mars 1700, parle à l'Électeur de cette *lenteur*, qui est connue du monde entier (weltkundig). Arch. de B. — D. A., I, fol. 250-51.
2. *Von Arneth*. *Op. cit.*, I, p. 53.
3. *Wurzbach* : Biographisches lexicon des Kaiserthums Œsterreich, 16 parties. Vienne, 1867, in-8°. Tome XII.
4. *Von Arneth*. *Op. cit.*, I, p. 53-54.



Le secrétaire de la conférence, Caspar Florens von Consbruch [1], était un homme avide, assez mal disposé pour l'Electeur de Brandebourg ; de plus, il mettait à expédier les affaires et à rédiger les « referats », une lenteur désespérante.

Outre ces principaux ministres, il y avait à la cour de Vienne un grand nombre de personnages influents, qui se divisaient alors en deux camps : des trois bons *serviteurs* attribués naguère à Léopold [2] (le pape Innocent XI son aumônier († 1689), le duc de Lorraine son capitaine († 1690), et l'Electeur palatin son conseiller), deux étaient morts ; l'Electeur palatin, beau-père de l'Empereur, qui avait seul survécu, avait groupé autour de lui un parti, en face duquel se dressait le parti jésuite, conduit par le prince de Salm, gouverneur du Roi des Romains. Ces deux partis se distinguaient par une manière toute différente d'envisager les deux guerres que la maison d'Autriche menait de front, contre les Turcs et contre la France [3]. Le parti palatin voulait la paix avec les Turcs, le parti du prince de Salm, la guerre à outrance contre ces infidèles, tout en détestant les puissances protestantes auxquelles l'Empereur était forcé de s'allier.

Or, avec ces deux guerres sur les bras, la cour impériale se trouvait dans un état de misère pitoyable. Les revenus de l'Empereur étaient dérisoires (20 à 23 millions, suivant l'auteur des mémoires historiques sur l'Allemagne [4] ; 12 millions de thalers, selon Gædecke [5]). Le jésuite Wagner raconte que Léopold ne voulait pas imposer de lourdes charges à son peuple, bien qu'il n'ignorât pas « a Gallis vulgo se *pau-*

1. *Rinck*. Leopolds des Grossen, wunderwürdiges Leben und Thaten. 2 parties. Leipzig, 1708, 1 vol. in-12.

2. *Casimir Freschot*. Histoire anecdote de la cour de Rome. Cologne, 1704, p. 46.

3. *Koser*. Dissertation sur le testament politique de Charles V de Lorraine en 1687. Berlin, 1885.

4. A. E. *Allemagne*, Mémoires et Documents, Tome XLVIII.

5. *Op. cit.*, I, p. 63.



perem Imperatorem dici, haberique; a sola Lutetia Regi suo amplius ac illi e Provinciis simul omnibus obvenire [1] ». Aussi avait-il toujours rejeté l'idée d'une armée permanente (oggestum de alendo perpetuo milite constantissime rejecit [2]).

L'armée impériale ne suffisait pas à tenir tête aux Turcs et à la France, et Léopold, malgré l'état déplorable de ses finances, était forcé de recourir sans cesse à l'aide des princes de l'Empire. Depuis 1686, l'Electeur de Brandebourg lui fournissait un corps auxiliaire en Hongrie, mais, chaque année, il se montrait plus exigeant pour les subsides et émettait de nouvelles prétentions. L'affaire du neuvième Electorat avait été une fortune pour l'Empereur; Ernest Auguste lui donnait à ses frais un corps de troupes contre les Turcs [3]. Mais tous ces secours étaient précaires, et la cour de Vienne se trouvait dans une situation critique, presque réduite à compter sur les miracles de la Providence [4], qui devait protéger la maison d'Autriche.

Le moment pouvait donc sembler favorable pour obtenir de l'Empereur, en échange des secours militaires dont il ne pouvait se passer, d'importantes concessions, et l'Electeur de Brandebourg dut certainement y songer.

Mais l'accord des cours de Vienne et de Berlin était loin d'être parfait; l'Empereur réclamait le cercle silésien de Schwiebus; Frédéric III de son côté ne voulait le rendre qu'à certaines conditions : il demandait l'expectative de la succession des comtes d'Ost-Frise, dans les affaires desquels le Grand-Electeur était déjà intervenu, comme directeur du cercle de Westphalie [5]; de plus, il réclamait des subsides arriérés et voulait se faire donner de riches *mois*

1. *Wagner*, *Op. cit.* Tome II, livre XVIII, p. 606.
2. *Ibid.*, p. 607.
3. Traité du 22 mars 1692 (Ernest Auguste promet 6,000 hommes). Cf. Theatrum Europæum. Tome XIV, p. 313 et suiv.
4. L'envoyé hollandais Hop disait, en 1700, qu'elle espérait depuis longtemps des miracles, et Wagner, vantant la piété de l'Empereur, cite un prétendu mot de Louis XIV : « Se non tam arma Cæsaris quam miracula timere. » (II, p. 796.)
5. *Himly*, *Op. cit.*, II, p. 75.

romains[1]. L'Empereur s'y refusait, et la négociation traîna jusqu'à la fin de 1694, se compliquant de quelques autres questions dont on parlera plus loin.

Cependant, l'Empereur avait grand besoin du corps auxiliaire brandebourgeois de 6,000 hommes, contre les Turcs; le comte Fridag, à Berlin, en obtint enfin l'envoi, par le traité du 6/16 mars 1693[2]. Il n'y était pas question de l'expectative de l'Ost-Frise, dont pourtant Frédéric III avait fait d'abord une condition « sine qua non[3] »; plus tard, le général brandebourgeois, von Brandt, arrivé avec son corps auxiliaire à Crossen, sur les frontières de la Silésie, n'y trouva pas de commissaire impérial pour le recevoir; Frédéric se plaignit alors hautement, et réclama l'expectative de l'Ost-Frise, avant de faire marcher plus loin ses troupes; toutefois, il céda là encore, et Brandt continua sa marche. L'année suivante, Frédéric rendait Schwiebus.

D'où venait cette faiblesse, cette condescendance vis-à-vis de la cour impériale[4]? La clef de l'énigme, c'est, comme le dit Droysen[5], le désir de la couronne royale : au fond de toutes ces négociations, on sent du côté de l'Electeur une

1. On appelait *mois romains* les contributions accordées par les Etats de l'Empire à l'Empereur pour des guerres ou d'autres dépenses extraordinaires. Du temps où les Empereurs allaient se faire couronner en Italie, chaque membre de l'Empire devait équiper un certain nombre de gens de guerre pour l'*expédition romaine (Rœmerzug)*. Depuis le commencement du XVIe siècle, ces expéditions cessèrent; on inventa alors l'impôt des *mois romains*, qui eut pour fondement la somme mensuelle due par chaque membre de l'Empire, pour la solde des gens de guerre, dans l'ancien *Rœmerzug*. L'Empereur usait de cet impôt pour payer ses créanciers : il désignait une ville ou une province pour leur livrer une certaine somme; c'est ainsi qu'en 1691, la ville de Hambourg devait à Frédéric III 60,000 thalers de mois romains; comme elle ne pouvait payer, l'Electeur fit saisir par ses frégates, deux vaisseaux hambourgeois. Theatr. Europæum. Tome XIV, p. 136.

2. *Mœrner*, Op. cit., p. 561-66.

3. Arch. de V. Relation de Fridag, du 20 mars 1693.

4. Le conseiller secret brandebourgeois Schwerin, écrivait en 1696 : « J'ignore encore à l'heure actuelle ce qui a pu pousser ou forcer Son Altesse à cette retradition, à laquelle on ne s'attendait pas si facilement à la cour impériale » (en allemand), cité par Droysen (Gesch. der preuss. Polit., IV, I, p. 100; 2e édition).

5. *Droysen*. Op. cit., IV, I, p. 94; 2e édition.



arrière-pensée, une certaine hésitation à mettre trop d'insistance dans ses demandes, une certaine crainte d'indisposer contre lui l'Empereur. C'est qu'en effet il négociait déjà pour la dignité royale.

La date de ces premières négociations a été longtemps fort difficile à déterminer; on manquait d'actes précis, et les historiens les font arbitrairement commencer, à leur gré, entre les années 1690 et 1696 [1]. Deux pièces manuscrites trouvées aux Archives de Berlin, dans les Dignitætsacten, permettent d'en fixer définitivement l'ouverture en 1693. Droysen, dans son Histoire de la Politique prussienne, s'est borné à suivre les indications de l'archiviste Cuhn, sans rechercher les actes sur lesquels il s'est appuyé [2]. Le docteur Przibram, en fouillant les Archives de Berlin, a trouvé un des deux manuscrits qui font autorité : le mémoire adressé de Peitz à l'Electeur par Eberhard de Danckelmann [3]. Il n'a pas soupçonné l'existence du second; le mémoire de Nicolas Barthélemy de Danckelmann, envoyé brandebourgeois à Vienne, sur les négociations qu'il a lui-même conduites, mémoire rédigé en 1701, sur l'ordre du nouveau roi [4]. Ce mémoire, qui est le plus important, est suivi du projet de négociation fait en 1693 par N. B. de Danckelmann, et d'un post-scriptum du 21 octobre de la même année, résumant un entretien sur la royauté avec les ministres impériaux : ces deux derniers documents sont les plus anciens qui nous restent sur la ques-

1. *Hahn* en 1690. — *Droysen. Op. cit.*, IV, 4, en 1692. — *Buchholz*, *Horn* et *Pauli* en 1694. — Les « Feldzuge des Prinzen Eugen's », en 1695. — Le discours français sur l'Erection de la Prusse en royaume, en 1690.

2. *Droysen*, G. der pr. Pol. IV, I, note de la p. 95 (2e edit.), dit lui-même qu'il n'a pas vu les documents.

3. « Unterthanigste Nachricht dessen was zeit wæhrenden Ministerii des Erlassenen Oberpræsidenten, des von Danckelmann, in puncto der Erhaltung der Coniglichen Dignitæt passiret ist. » — D. A., tome V, fol. 65-69. Peitz, 8 déc. 1700. (Voir P. just. II).

4. D. A., tome IX, fol. 20-45. Halle, 8 février 1701. P. just. III. — Ce mémoire annule les suppositions auxquelles se livre M. Przibram, dans la note 1, p. 125, de son ouvrage : « Œsterreich und Brandenburg 1688-1700 ». — Prague-Leipzig, 1885; in-8°.

tion. La relation de la conférence impériale du 23 juillet 1694[1], que M. Przibram donne pour le plus vieux témoignage, ne vient qu'après.

Les Mémoires des deux Danckelmann, la « relatio conferentiæ » de Vienne et quelques phrases prises çà et là dans des dépêches d'envoyés impériaux ou brandebourgeois, voilà les sources qui permettent d'établir l'histoire des premières négociations pour la couronne. S'il y a peu d'actes contemporains sur le sujet, c'est que le secret était la première condition du succès. On n'aurait même aucun renseignement exact, si, au moment de réaliser son projet, l'Electeur n'avait fait rechercher les documents concernant toute la négociation : on n'en trouva pas. On s'adressa aux deux frères Danckelmann : d'abord à Eberhard[2], alors emprisonné à Peitz; il ne put que tracer d'après ses souvenirs une esquisse de la question; l'affaire, avait été traitée de vive voix (nicht schriftlich... sondern mündlich), et il n'en restait par conséquent pas d'actes officiels (derowegen auch davon Kein Aa (acta) vohrhanden sein)[3]; c'est dans ces conditions que fut rédigé le premier Mémoire, connu de M. Przibram; on conçoit qu'il ne pouvait être très précis. Eberhard, d'ailleurs, renvoyait l'Electeur à son frère, qui, ayant conduit l'affaire à Vienne, devait en avoir mieux retenu les détails; c'est ce qui a provoqué en 1701 le Mémoire de N. B. de Danckelmann.

On a vu que les ministres de Frédéric III, consultés par lui sur la possibilité d'acquérir la couronne, s'étaient unanimement prononcés contre ce projet; mais Frédéric « vouloit être roi à quelque prix que ce fût[4] ». Le comte Fridag[5], en-

1. Arch. de V. « Brandenburgica », année 1694. Cités en appendice dans l'ouvrage de M. Przibram.

2. Arch. de B. — D. A., tome IV, fol. 414. Lettre de l'Electeur au gouverneur de Peitz, du 28 nov. 1700.

3. Voir P. just. II.

4. *Comte de Podewils, loc. cit.*, p. 450.

5. Fridag, et non Freytag, comme l'écrit Danckelmann; il signait lui-même ses relations : « Franz Heinrich *Fridag*. »

voyé impérial à Berlin, se plaignait de certaines difficultés de cérémonial, provoquées par l'Electeur; on profita de l'occasion pour lui laisser entrevoir [1] d'une manière indirecte (per indirectum), que le seul moyen de les faire cesser, serait de distinguer Frédéric III de Brandebourg des autres Electeurs. Mais ces insinuations trouvèrent, du côté de Fridag, peu d'accueil, « quoique ce comte fût aussi bien disposé « pour les intérêts de sa Sérénité Electorale et de sa Haute « Maison que cela est possible au ministre d'une puissance « étrangère ».

L'opinion d'Eberhard de Danckelmann sur les bonnes intentions de Fridag, était certainement partagée à la cour Impériale, et ce fut sans doute une des raisons qui portèrent Léopold à disgracier son envoyé ; dans le courant de 1693, Fridag se voit peu à peu écarté, remplacé à Berlin par le comte Norbert de Kolovrat ; il s'absente quelque temps dans sa seigneurie de Gœdens en Ost-Frise, et ne revient guère à Berlin que pour y mourir (1/11 janvier 1694) [2]. Frédéric III écrivit à l'Empereur à ce sujet, et exprima son regret de la mort d'un ministre qui avait tant contribué à la bonne entente des deux cours [3].

Une autre occasion se présenta dans la même année 1693 de pousser l'affaire de la royauté. N. B. de Danckelmann en raconte les détails dans son Mémoire [4]. Ainsi qu'on l'a vu plus haut, aucun commissaire impérial ne se trouvait à Crossen, en mai 1693, pour y recevoir le corps auxiliaire brandebourgeois qui venait prendre part à la guerre de Hongrie. Frédéric s'en plaignit vivement à

1. Mémoire d'Eberhard de Danckelmann. P. just. II.

2. Droysen (Op. cit., IV, I, p. 95, deuxième édition), s'est trompé en le faisant mourir dès 1693 et en mettant à sa place son frère aîné, comte Haro Burchhardt, seigneur de Gœdens ; c'est le contraire qui est arrivé : Franz Heinrich a survécu à son frère.

3. Frédéric à Léopold 2/12 janvier 1694. Archives de Vienne.

4. Voir P. just. III. Le Mémoire de N. B. de Danckelmann fait le fond du récit suivant.

Vienne [1], et fit mine de rappeler le général von Brandt [2]. Le conflit paraissait grave et de nature à brouiller les deux souverains.

Mais, ainsi que le dit Danckelmann, l'Autriche ne pouvait guère se passer des secours brandebourgeois [3], et d'autre part, l'Electeur tenait à ne pas s'aliéner la bienveillance impériale. On négocia, et comme Frédéric s'était rendu à Carlsbad pour y faire une cure, les ministres impériaux, comtes de Kœnigsegg et de Strattmann, proposèrent à Danckelmann d'aller lui-même trouver son maître, avec une lettre de l'Empereur, et de presser la marche des troupes brandebourgeoises. Danckelmann, après avoir profité de la circonstance et s'être fait promettre pour l'Electeur l'expectative du Limbourg, accepta cette mission et partit pour Carlsbad. Il emportait une lettre flatteuse de Léopold où celui-ci témoignait son regret de l'absence du commissaire à Crossen [4]; d'ailleurs ce commissaire, un comte de Schafgotsch, s'excusa lui-même de son retard dans le courant de mai. Tout s'arrangea : dès l'arrivée de Danckelmann, Frédéric écrivit à son tour à l'Empereur pour le remercier, et se déclara satisfait des excuses qui lui étaient faites [5].

C'est à Carlsbad que N. B. de Danckelmann apprit *de la bouche de l'Electeur* son intention d'acquérir la dignité royale [6]. M. Praibram a fait diverses conjectures [7] sur ce pre-

1. Lettre à l'Empereur du 9 mai 1693. Arch. de B. — Corr. m. d. K. H. Paquet 30.
2. Arch. de B. *Ibid.* Lettre à Danckelmann du [illegible] avril / 8 mai 1693.
3. M. Praibram (Œsterreich und Brandenburg 1688-1700) p. 108, fait l'hypothèse toute gratuite que l'Empereur aurait certainement rappelé ses troupes d'Italie pour combattre les Turcs, plutôt que d'abandonner ses conquêtes de l'est, [illegible] que Frédéric III craignait peut-être qu'on ne [illegible] laissât de côté.
4. Arch. de V. Lettre de Léopold du 11/21 mai 1693.
5. Arch. de V. Lettre de Frédéric datée de Carlsbad 18/28 mai 1693.
6. Voir [illegible] Mémoire de N. B. de Danckelmann (P. just. III); cette assertion ne permet plus guère de donner à la phrase que Droysen cite (Gesch. der preuss. Pol., IV. 1, p. 94, 2e édition) la portée qu'il lui attribue; Frédéric écrivait à N. B. Danckelmann le 29 avril / 9 mai 1693 : « Pour les causes que vous connaissez, la marche des troupes (envoyées en Hongrie) ne doit pas être arrêtée plus longtemps »; il n'y a sans doute pas d'allusion au désir de la royauté.
7. *Op. cit.*, p. 108.



mier entretien de l'Electeur et de son envoyé ; le mémoire de ce dernier permet de connaître exactement ce qui y fut décidé : le temps pressait, Danckelmann devait retourner à Vienne, et on ne pouvait lui donner des instructions complètes ; on le chargea de rédiger lui-même un projet de négociation, en lui indiquant quelques points de repère : l'Electeur était prêt, en échange de la reconnaissance impériale, à entretenir à ses frais (aus eigenen Mitteln), pendant toute une année, un corps auxiliaire en Hongrie, pareil à celui qui marchait alors sous le général von Brandt ; de plus, Danckelmann devait faire espérer aux ministres impériaux des bénéfices ecclésiastiques ou séculiers (geistliche oder weltliche Beneficia) pour leurs fils, ou une bonne pension annuelle ; enfin, il devait conduire l'affaire avec le plus grand secret (mit der mœglichsten Secretesse) ; il ne recevrait là-dessus aucun ordre ou rescrit de la chancellerie de Berlin, et correspondrait uniquement avec son frère, Eberhard de Danckelmann, pour tout ce qui la concernerait [1].

Même dans ces conditions, la mission de Danckelmann était fort délicate, dans une cour qui se refusait encore à accorder officiellement à l'Electeur de Brandebourg le titre de duc de Prusse, et qui reconnaissait, assez platoniquement il est vrai, les droits de l'Ordre teutonique. Le plan que Danckelmann rédigea en revenant de Carlsbad à Vienne, par Ratisbonne et le Danube, était ainsi conçu : pour garder le plus grand secret possible, il ne parlerait du projet qu'aux seuls ministres impériaux auxquels il serait indispensable de le confier, et avertirait son frère par courrier, si une difficulté imprévue surgissait ; il tâcherait d'obtenir d'abord de l'Empereur la reconnaissance définitive du titre de duc de Prusse, et, pour y parvenir, pourrait promettre jusqu'à 20 ou 30,000 thalers de gratifications. Ensuite, il tâterait les dispositions de Kœnigsegg et de Strattmann que le comte de Fridag avait déjà mis au courant, et, pour les gagner,

1. Voir le Mémoire de N. B. de Danckelmann. P. just. III.

disposerait d'une somme variant entre 100,000 florins et 100,000 thalers [1]. D'ailleurs, il négocierait avec prudence pour l'offre des troupes auxiliaires aux frais de l'Electeur, et informerait Eberhard de toute exigence nouvelle des Impériaux.

Ce plan de négociation fut approuvé par l'Electeur; Danckelmann se mit à l'œuvre, en insistant d'abord sur le titre de duc de Prusse [2].

Tandis que Danckelmann retournait à Vienne, où il arrivait le 2 juin, l'Empereur envoyait à Carlsbad un de ses chambellans, le comte Norbert de Kolovrat, conseiller aulique, dont le père avait été longtemps gouverneur de Bohême et de Moravie. Kolovrat était chargé de traiter à fond l'affaire de la retradition de Schwiebus, et d'entamer une nouvelle question, celle de la *réadmission* de la Bohême dans le collège électoral. Depuis le milieu du XVe siècle, les rois de Bohême avaient été presque dépouillés de leurs droits d'Electeurs dans l'Empire, surtout au moment où la Bohême, sous Georges Podiebrad, se dégagea du joug autrichien (1458). En 1519, suivant Cuhn, les ambassadeurs bohémiens que Sigismond Ier de Pologne (1506-48) avait envoyés au nom de son pupille Louis, roi de Hongrie et de Bohême, ne furent pas reçus à l'assemblée de Francfort. Dans la suite, la Bohême avait été réunie aux provinces de la maison d'Autriche, et les rois de Bohême votaient aux Elections impériales, mais ils restaient exclus provisoirement des autres délibérations et réunions du collège électoral. La maison d'Autriche avait cependant grand intérêt à avoir siège et voix dans ce collège, et Léopold espérait obtenir la réadmission de la couronne de Bohême, en même temps que l'intro-

1. Projet d'instruction rédigé par Danckelmann en retournant de Carlsbad à Vienne. P. just. III, 2°.

2. La conférence impériale s'occupait, dès le 17/27 juin 1693, du titre de duc de Prusse, revendiqué par l'Electeur. Arch. de Vienne. Cité par Pribram. *Op. cit.*, p. 111.



duction du neuvième Electeur. Kolovrat fut chargé de cette négociation.

Frédéric se montra très réservé ; il demandait avant tout l'expectative de l'Ost-Frise et voulait garder au moins le titre de duc de Schwiebus, jusqu'à ce qu'il en eût trouvé un autre [1]. Kolovrat ne reçut à Carlsbad aucune réponse positive, et l'Electeur se borna à écrire, le 12 juin, à l'Empereur pour le remercier de l'envoi de son ambassadeur [2].

Quand Frédéric quitta Carlsbad, Kolovrat le suivit à Berlin, mais là encore il n'arriva à aucun résultat précis, et repartit en juillet pour Vienne ; il écrivait toutefois de Breslau que l'on obtiendrait probablement la restitution de Schwiebus, en accordant le titre de duc de Prusse [3]. Danckelmann avait auparavant annoncé de Vienne que cette idée était bien accueillie par les ministres impériaux [4].

La négociation pour le titre de duc de Prusse, se poursuivit en 1693 et 1694, parallèlement à la négociation de Schwiebus. La cour de Vienne faisait sans cesse de nouvelles objections, et parlait de l'investiture donnée au grand-maître de l'Ordre teutonique ; à quoi l'Electeur répliquait [5] que les revendications de l'Ordre ne devaient pas plus s'adresser à lui qu'au roi de Pologne, ni empêcher de lui conférer un titre déjà reconnu à ce roi.

Kolovrat revint à Berlin en décembre 1693 et resta près de l'Electeur la plus grande partie de l'année suivante. On ne trouve dans ses relations que peu de traces de la négociation pour la royauté [6], mais les aspirations de Frédéric se trahissent dans divers détails. Dès 1689-90, au moment

1. Conférence impériale du 3/13 juin 1693. Arch. de V.
2. Arch. de B. — Corr. m. d. K. H. Paquet 30.
3. Arch. de V. — Relation de Kolovrat du 20/30 juillet 1693.
4. Arch. de B. Relation de N. B. Danckelmann du 18/28 juin 1693. Corr. m. d. K. H. Paquet 30.
5. Arch. de B. (*Ibid.*) Frédéric à N. B. Danckelmann (30 août 1693).
6. Bien que Kolovrat ait certainement eu occasion d'en parler, comme le prouve la Relation de la Conférence impériale du 23 juillet 1694, où il est dit qu'on le chargera de dissuader l'Electeur de son projet.

de l'élection du Roi des Romains, l'envoyé brandebourgeois à Augsbourg [1], avait eu ordre de réclamer le maintien des droits des Electeurs, en matière de cérémonial [2]; il n'avait obtenu rien de précis, parce que les autres envoyés électoraux ne l'avaient pas soutenu. Cette question fut reprise en 1693-94 et menée à bonne fin, en même temps que l'affaire de Schwiebus et du titre ducal de Prusse [3], en décembre 1694.

Le 10/20 décembre, Norbert de Kolovrat signa à Cœlln sur la Sprée, avec von Meinders, von Fuchs, et Eberhard de Danckelmann, la convention définitive pour la retradition de Schwiebus. L'Electeur rendait ce petit cercle silésien, et en revanche l'Empereur promettait de lui reconnaître le titre de duc *en* Prusse, sans pourtant faire tort aux droits de l'Ordre teutonique (jedoch ohne præjuditz des lœbl. teutschen Ordens [4]).

La signature de cette convention fut suivie d'autres conférences, où parut une ou deux fois le comte de Platen, ministre hanovrien : dans une conférence du 15/25 décembre 1694, les trois ministres brandebourgeois, ci-dessus nommés, déclarèrent, au nom de l'Electeur, qu'il consentirait à la réadmission de la Bohême dans le collège électoral, mais à certaines conditions, et entre autres celle-ci : l'Empereur observerait les privilèges des Electeurs, tels que la Bulle d'Or les a consacrés, et ne donnerait la préséance à aucun ministre italien, par exemple, sur des ministres électoraux ; de plus, « si par hasard un prince, quel qu'il fût (« ein oder ander,

1. Sylvestre de Danckelmann.

2. Voir *Przibram*, *Op. cit.*, chap. II, p. 54-55.

3. La reconnaissance de ce titre est déjà stipulée (art. 2) dans un projet de traité pour la retradition de Schwiebus, que Kolovrat envoie à Vienne le 11 août 1694 (voir *Przibram*, Appendice VI).

4. *Mœrner*, *Op. cit.*, p. 597 et Appendices, p. 793 :

« Dahingegen versprechen Ihre Kayserl. Majt. dass Sie Seiner Churf. Durchl. und dero Successoren den Titul von Hertzog *in* Preussen aus allen dero Cantzleyen (jedoch ohne Præjuditz des lœbl. teutschen Ordens) sofort ertheilen lassen wollen ».

er sey wer er wolle »), recherchait une dignité plus haute que la sienne, soit *la Dignité royale,* et voulait obtenir ainsi indirectement ce qui ne lui revenait pas, Sa Majesté Impériale ne souffrirait pas que cela fût tort à l'Electeur, et ne lui préfèrerait personne » (« Ihre Kayserliche Mt dennoch Seiner Churfl. Dhlt. darunter nicht præjudiciren, noch Ihro Iemanden vorziehen wolten [1] »).

Ces réclamations de Frédéric III provoquèrent la déclaration impériale du 4 février 1695, par laquelle l'Empereur s'engageait à remplir les diverses conditions demandées, et notamment à ne jamais donner à des envoyés italiens le pas sur des envoyés électoraux [2].

Ces concessions de la cour impériale étaient vraiment importantes : la reconnaissance du titre de duc [3] était un acheminement vers la reconnaissance d'un titre plus élevé, et on peut considérer cette négociation comme un des préliminaires de l'autre. Le comte de Podewils dit dans son mémoire, en parlant, de la « retradition » de Schewiebus [4] : « On prétend..... que le roi Frédéric Ier, qui avoit conçu déjà dans ce temps-là, l'idée de la Dignité royale, voulut commencer à se rendre la cour de Vienne favorable pour la faire réussir, et que c'étoit *par cette raison qu'il avoit tant insisté sur le titre de duc de Prusse,* que la cour de Vienne n'avoit jamais voulu accorder jusque là à la maison de Brandebourg. »

Du reste, la négociation de la couronne ne s'est pas traitée à Berlin. Kolovrat y fait sans doute allusion, quand il dit : « l'Electeur ne consentira à appuyer la réadmission de la Bohême que s'il est assuré d'obtenir quelque avantage (« ein

1. Arch. de H. Brandebourg, 121a. Protocole de la conférence tenue à Cœlln sur la Sprée, le 15/25 décembre 1694.

2. Cette déclaration se trouve aux Arch. de B., dans les D. A., tome I, fol. 21-22.

3. *En* Prusse et non *de* Prusse ; mais cela ne diminuait guère la valeur du titre.

4. Mémoire *cité*, p. 420.

meritum wegen dieser Beytrettung von Ew. Kays. Majt. geniessen zu kœnnen [1] ». Mais ni Kolovrat, ni Charles-Ernest de Waldstein, envoyé impérial à Berlin en 1695-96, ne parlent directement de la Dignité royale ; quant à Arnold Heems, secrétaire impérial à Berlin depuis décembre 1694, *résident* depuis juillet 1696 [2], voici comment il apprécie les prétentions du Brandebourg, dans une lettre à Consbruch, secrétaire de la conférence impériale : « J'apprends... en *très grande confidence,* qu'on demandera peut-être quelque changement dans le titre ; il me semble qu'au lieu de Churf. Durchlt. (Sérénité électorale), on voudrait bien être nommé Churf. Hoheit (Altesse électorale) [3] ». Certes, Heems ne se faisait pas une idée trop haute des aspirations de l'Electeur.

La vraie négociation avait lieu, pendant ce temps, à Vienne, et le mémoire de N. B. Danckelmann nous en donne le compte-rendu. De retour à Vienne, Danckelmann avait d'abord louvoyé, et de juin à octobre 1693, n'avait guère parlé que du titre de duc de Prusse ; puis, il avait insinué le projet de la Dignité royale aux trois ministres impériaux les plus influents, Kœnigsegg, Strattmann et Kinsky [4]. Les deux premiers furent d'avis que l'affaire présenterait bien des difficultés, à cause de la jalousie de la Bavière, de la Saxe et du Brunswick ; de plus, l'Empereur se trouvait alors dans une situation embarrassée : au dehors, il était en guerre avec les Turcs et les Français ; au dedans, la question du IXe Electorat soulevait contre lui les princes de l'Empire. Tous deux jugèrent donc que le moment était mal choisi pour de pareilles nouveautés. Danckelmann répliqua que l'Empereur se ferait du nouveau roi par sa condescendance un ami inébranlable, et que la dignité royale ne change-

1. Arch. de V. Relation de Kolovrat, de Halle, 14 juillet 1694.

2. Arch. de B. Corr. m. d. K. H., Paquet 35. Lettre de créance impériale pour Heems, fait résident, le 12 juillet 1696.

3. Arch. de V. Lettre du 8/18 février 1696.

4. Ce qui suit est le résumé du Post-Scriptum du 21 octobre 1693, envoyé par Danckelmann à la suite de son mémoire. P. just. III, 3°.



rait rien aux rapports de Frédéric III et de l'Empire [1]. Strattmann, d'ailleurs, sembla se raviser [2], en comparant la future couronne de Prusse à celles de Danemarck et de Suède ; mais il renvoya Danckelmann à Kinsky.

Celui-ci, avec son caractère fort susceptible, était d'un abord difficile; Danckelmann eut de la peine à l'entretenir, et du reste, ne parvint à aucun résultat : Kinsky ne dit ni oui ni non.

Kœnigsegg prétendait avoir peur de paraître trop zélé pour l'Électeur; il s'écria, dans une conversation, qu'on l'accusait d'avoir reçu 100,000 florins pour favoriser l'érection du IXe électorat, et que déjà on le disait acheté par le Brandebourg (ici, il s'interrompit pour remarquer en riant que ce n'était malheureusement pas vrai [3]); d'ailleurs il ne savait si la Prusse suffirait à la dépense d'un roi; il engageait en même temps Danckelmann à se défier des ministres qui ne lui donneraient que de bonnes paroles.

Kœnigsegg voulut bien pourtant soumettre à l'Empereur le projet ; il devait lui proposer d'ajourner après la paix le diplôme royal, et de signer en attendant, un décret concernant l'affaire. Kœnigsegg reçut pour sa bonne volonté une offre de 25,000 thalers [4].

La négociation paraissait en bonne voie, et Danckelmann pensait qu'on pouvait espérer le résultat désiré, sans sacrifices extraordinaires (ohne besondere Kosten [5]); Strattmann devait venir dîner chez lui avec sa femme; il parlait même

1. Il disait que la concession de la royauté à l'Électeur était beaucoup plus facile que l'admission de la Bohême ou l'introduction d'Ernest Auguste dans le collège électoral, car là tout dépendait de l'Empereur : « Das gantze Werck bloss und alleine von Kayserl. Gnade dependire » (P.-S. du 21 oct. 1693).

2. Strattmann exprimait l'opinion que le nouveau roi serait comme ceux de Danemark et de Suède qui, dans l'Empire, jouent le rôle de simples princes (nicht andere als Fürsten).

3. « Er lachte aber dabey, und sagte, es thaete ihm leyd dass es nicht wahr wehre ».

4. Toujours dans le Post-Scriptum de Danckelmann du [illegible] oct. 1693. P. just., III, 3°.

5. Voir son mémoire, P. just. III.

de s'entretenir à sa maison de campagne du futur roi de Prusse, des Cassubes et des Vandales [1], et de boire à l'heureux succès de l'affaire. Mais le jour même du dîner, Strattmann tomba sérieusement malade, et mourut quelques jours après (25 octobre 1693).

Cette mort imprévue fit beaucoup de tort aux intérêts de l'Électeur; Kœnigsegg, vice-chancelier d'Empire, perdait son meilleur soutien, et les ennemis du Brandebourg se remuèrent pour faire nommer chancelier de la cour, après Strattmann, le baron Seilern, concommissaire impérial à la diète de Ratisbonne. C'était un homme passionné qui, en 1694, osa prononcer dans le collège électoral un discours où il parlait de la nécessité d'opposer la maison palatine à celle de Hohenzollern, dont la puissance grandissante serait ainsi contrebalancée [2]. Danckelmann travailla activement contre lui et Seilern ne fut pas nommé ; le comte Julius Buccelini, homme peu capable, mais désintéressé et intègre [3], devint chancelier de la cour (fév. 1694).

Le parti du prince de Salm, qui soutenait Seilern et qui comptait parmi ses principaux membres le comte Wolfgang d'Œttingen, président du conseil aulique, avait échoué pour cette nomination, mais il comptait bientôt prendre sa revanche. Œttingen, ancien compagnon de Léopold dans sa jeunesse, avait une grande influence sur l'esprit de l'Empereur, et, comme il était incorruptible, sa haine pour les puissances protestantes et particulièrement pour le Brandebourg [4], était d'autant plus à craindre. Il s'était opposé de toutes ses forces à l'érection du IX[e] électorat, et tenait de fort méchants

1. « Unter uns futuri Regis Borussiæ et Cassubiorum Vandalorumque, und auf der sachen guten success drincken. »

2. L'Électeur s'en plaint dans un rescrit à Danckelmann du 13 mars 1694. — Arch. de B. — Corr. m. d. K. H. Paquet 31.

3. Von Arneth. Prinz Eugen. I, p. 204. — Rinck (*Op. cit.*, première partie, p. 179), le dit bon, pieux, éloquent et actif.

4. L'Électeur se plaignait déjà de l'opposition d'Œttingen, dans un rescrit à N. B. Danckelmann du 7/17 octobre 1693. Arch. de B. — Corr. m. d. K. H. Paquet [illegible].



propos sur ceux qui l'avaient favorisée : « Le diable, disait-il, avait employé quatre instruments pour cette œuvre et d'autres semblables : à savoir le chancelier de la cour, le vice-chancelier d'Empire, le comte de Fridag et le baron de Grote ; presque tous étaient morts [1] (« crepirt ») et Kœnigsegg aurait aussi bientôt sa récompense [2]. »

L'hostilité d'Œttingen et de ses amis mettait donc la négociation en danger, quand Kœnigsegg mourut à son tour (février 1694). Le comte de Windischgraetz, qui lui succéda comme vice-chancelier d'Empire, était un ami du comte d'Œttingen, et resta presque un quart de l'année (fast ein vierthel Jahr) enfermé chez lui, sans qu'on pût le voir. L'Electeur écrivait à Danckelmann, le 6 mars 1694, qu'il espérait ne devoir attribuer cette attitude de Windischgraetz qu'à la foule de ses occupations [3]. En réalité, Windischgraetz ne voulait pas négocier avec Danckelmann, qui essaya en vain de le ramener à de meilleurs sentiments ; il se montrait à l'occasion plutôt favorable aux projets de l'Electeur, mais on ne pouvait compter sur ses promesses [4] ; car il était dans une dépendance absolue du comte d'Œttingen.

Toute la cour de Vienne était en 1694 mal disposée pour le grand dessein de Frédéric. Rien ne le montre mieux que la relation de la conférence impériale du 23 juillet 1694, que je vais analyser [5]. Les comtes Kinsky, d'Œttingen et de Windischgraetz ont délibéré sur les relations de Kolovrat, envoyé à Berlin, le 23 juillet 1694 ; ils ont compris que l'avantage (meritum) demandé par l'Electeur de Brandebourg et dont parle Kolovrat [6], est l'acquisition du titre royal en

1. Baron de Grote, ministre de Brunswick, † sept. 1693. — Strattmann, † oct. 1693. — Friedag, † janv. 1694.

2. Voir le mémoire de N. B. Danckelmann.

3. Arch. de B. — Corr. m. d. K. H., Paquet 31.

4. « So wahr jedoch auf sein Versprechen nicht zu bauen. » Mémoire de Danckelmann.

5. Arch. de V. — Brandenburgica. Année 1694. Pribram. (*Op. cit.*), cite le texte entier. Appendice VII.

6. Voir plus haut la relation de Kolovrat, du 14 juillet 1694.



Prusse ; la question est de savoir si l'on doit déférer à cette requête. Sans doute, l'Electeur consentirait à ne pas user de ce titre *pendant* 30 *ans* (sich dieses tituls noch in 30 Jahren nicht gebrauchen zu wollen), et à le tenir secret jusqu'à l'écoulement de ce délai [1]. Pourtant la députation de la conférence, tout en comprenant l'importance de l'appui de l'Electeur pour la réadmission de la Bohême [2], ne trouve pas prudent de lui accorder ce titre, et cela pour *quatre* raisons :

1° Plus les Electeurs de l'Empire prennent de force et de prestige, plus l'autorité impériale se trouve diminuée [3]; déjà ils osent disputer sur certains détails d'étiquette avec Sa Majesté impériale ; si l'un ou l'autre devenait roi, il ne tarderait pas à s'égaler à l'Empereur [4], et non-seulement, dans la « titulature », repousserait les anciennes formules de respect, mais encore parviendrait à acquérir dans ses terres électorales un pouvoir royal absolu [5], ainsi se délieraient tous les liens de subordination qui maintiennent encore l'Empire dans sa forme actuelle.

2° L'Empereur, pour gagner par sa condescendance un Electeur, s'en aliénerait plusieurs autres, surtout ceux de Bavière et de Saxe, qui prétendraient à un traitement au moins égal.

3° Les autres princes et États de l'Empire perdraient leur ancien dévouement à la maison d'Autriche, à laquelle

1. On ne trouve pas de trace de cette curieuse proposition dans les instructions ou pièces des Archives de Berlin ; on y voit seulement que Danckelmann, dans les négociations de 1693, avait émis l'opinion que l'Electeur ne se servirait peut-être pas du titre royal pendant toute sa vie (« dann Sie vielleicht *Ihr Leben lang* dergleichen sich nicht bedienen würden »). — (P.-S. du 21 oct. 1693).

2. « In diesem readmission's negotio. »

3. « Je mehr diese Herren an Macht und ansehen zunehmen, je mehr nimbt die Kayserliche auctoritet und respect ab. »

4. « Solte nun bey einem oder anderen die kœnigliche dignitet darzukommen, so würde mit der zeit ein vœllige Gleichheit (wie mit den anderen kœnigen geschehen) folgen..... »

5. « Und unvermerkt in denen Churfürstlichen Landen durchgehends eine kœnigliche absolute Beherrschung introducirt. »



ils reprocheraient d'amoindrir leur propre dignité, par l'élévation des Electeurs.

4° Peut-être enfin la Pologne, qui a encore quelques prétentions sur la Prusse ducale, serait-elle offensée par la reconnaissance impériale. Dans tous les cas, la glorieuse maison archiducale d'Autriche en souffrirait, sinon tout de suite, du moins dans l'avenir, et risquerait même, *par la compétition de la maison de Brandebourg*, toujours plus puissante, ou par la dissolution de l'Empire, *de perdre sa puissance impériale* [1].

Dans ces conditions, « la députation de la conférence » est d'avis de ne pas donner à l'Électeur la moindre espérance, et de faire dire à l'occasion par Kolovrat à Danckelmann (Eberhard) que l'Empereur entend s'assurer l'affection de Frédéric III par tous les moyens possibles, mais regarde la dignité royale comme difficile à concilier avec les intérêts et l'autorité de l'Empereur romain : les circonstances actuelles ne permettraient guère de garder le titre secret, et l'Empereur ne pourrait le lui conférer, sans mettre tous les princes de l'Empire contre Frédéric et contre lui-même. Il faut donc prier l'Electeur de ne pas assimiler deux choses aussi peu comparables que l'acquisition de la dignité royale et la réadmission de la couronne de Bohême. D'ailleurs, l'Empereur pourra s'engager à assister Frédéric III dans toute entreprise qui ne fera tort ni à lui ni à l'Empire.

Tel est le projet de résolution des trois ministres impériaux, Kinsky, Œttingen et Windischgraetz ; il leur fait vraiment honneur : ils ont vu du premier coup d'œil dans quels dangers la création du nouveau royaume pourrait jeter l'Empereur et ils le lui exposent nettement. Léopold fut de leur

1. « Am allermeisten aber würde dadurch Ew. Kay. M[t] glorwürdigstem Ertzhausse, wo nicht jetzo gleich doch ins künfftig, prejudicirt werden, indeme nicht allein die auss demselben hoffentlich succedirende Römische Kayser, wie gemeldet, ihre auctoritet und ansehen verliehren, sondern Es, entweder durch die competentz des täglich an macht mehr zunehmendem Churhausses Brandeburg, oder durch dissolution der Reichs gar umb das Kayserthumb kommen dörffte ».

avis, et écrivit en marge du projet de résolution : « J'approuve complètement cette opinion, et comme la prétention de l'Electeur de Brandebourg est une chose de grande importance et de fâcheuses conséquences, il faut l'en détourner de toutes façons [1]. »

On voit que les dispositions de l'Empereur n'étaient pas plus rassurantes que celles de ses ministres; Kinsky eût peut-être été assez favorable à l'Electeur, mais Œttingen empêchait tout, et Windischgraetz n'osait rien. Comme le dit Cuhn, dans son ouvrage manuscrit, le ministère impérial se composait de trois catégories d'hommes « qui ne pouvaient, ne voulaient ou n'osaient rien faire » pour le projet de l'Electeur [2].

Malgré le peu de chances de réussite, Danckelmann continua à négocier à Vienne. Mais Windischgraetz, qui semblait se laisser peu à peu convaincre, perdit son crédit auprès de l'Empereur, parce que son caractère s'aigrit avec l'âge (il avait 76 ans). De plus, il devint si pesant et somnolent, qu'il ne pouvait assister à la conférence secrète sans y dormir [3]; ce sommeil incessant était un précurseur de la mort qui l'enleva peu de mois après (25 déc. 1695).

La place de vice-chancelier d'Empire fut alors vivement disputée entre une foule de prétendants : le comte d'Œttingen, soutenu par l'Impératrice; le baron de Boinebourg, candidat de l'archevêque de Mayence; le comte de Zeil, vice-président du conseil aulique; le comte Henri-François de Mansfeld, maréchal de la cour, etc. [4]. L'Electeur ordonna à

1. « Ich approbire dises Gutachten vellig, und weilen dises des Churfürsten von Brandenburg pretension eine sach von weiterm Aussehen, und üblen Consequentien ist, solle selbige in alle weeg divertirt werden. LEOPOLD. »

2. Le désir de la royauté avait mis la cour de Vienne en défiance contre l'Electeur, comme le dit Fuchs, dans son acte d'accusation contre Eberh. de Danckelmann, du 30 janvier 1698 : « Ces efforts pour acquérir la couronne royale ont été présentés à la cour impériale comme montrant l'ambition insatiable de l'Electeur..... » (Cité par Prsibram. *Op. cit.*, p. 126).

3. Voir Mémoire de N. B. Danckelmann. P. just. III.

4. Arch. de B. — Corr. m. d. K. H. Paquet 31. Relation de N. B. Danckelmann du 28 déc. 1695.

Danckelmann de travailler avant tout contre Œttingen [1], et de favoriser le baron de Boinebourg, ou le comte de Zeil [2]. La lutte dura longtemps; Boinebourg se désista en mars; Œttingen se vit exclu, et en juin 1696, le comte de Zeil reçut *par intérim* la direction de la vice-chancellerie. C'était un homme « dont la timidité et le petit nombre de qualités « étaient connus de tous (weltkundig [3]). »

Pendant ce temps, le comte Kinsky exerçait effectivement à Vienne les fonctions de premier ministre, et c'était avec lui que négociait surtout Danckelmann. Mais, malgré sa bonne volonté, Kinsky ne pouvait rien faire; il était annulé déjà par l'influence des comtes de Harrach et de Waldstein (grand connétable et grand chambellan), qui le dépréciaient aux yeux de l'Empereur et l'accusaient d'incapacité; en outre, l'irrésolution de Kinsky était si grande, qu'on l'avait surnommé « le père des difficultés » (pater difficultatum).

Tous les changements survenus dans le ministère impérial, et le crédit croissant des ennemis de l'Electeur, mirent l'affaire de la dignité royale dans un état déplorable [4]; on ne pouvait se fier aux nouveaux ministres, dont beaucoup étaient loin d'être dévoués aux intérêts de Frédéric; la réalisation du projet de royauté paraissait donc une pure impossibilité (eine lautere Unmœglichkeit), d'autant plus qu'aucun ministre ne voulait se charger de proposer sérieusement la signature du décret impérial désiré [5].

Le mémoire de N. B. Danckelmann s'arrête là, et il déclare qu'il a pu oublier des détails, mais que l'essentiel s'y trouve.

La négociation de Danckelmann avait été encore rendue

1. Arch. de B. — *Ibid.* Paquet 35. Rescrit du 3 janvier 1696.
2. Arch. de B. — *Ibid.* Paquet 35. Rescrit du 7 janvier 1696.
3. Mémoire de N. B. Danckelmann. P. just. III.
4. C'est vers cette époque que se passa un incident que Cuhn rapporte dans son ouvrage, mais que je n'ai pu vérifier dans les actes : Œttingen aurait refusé un jour de recevoir Danckelmann, arrivé un peu en retard, à une audience.
5. Mémoire de N. B. Danckelmann.

plus difficile pour une raison spéciale dont il n'a pas parlé; les rapports du Brandebourg et de la cour de Vienne étaient fort tendus en 1696-97, à cause de l'affaire de Mecklembourg. Le duc Gustave Adolphe de Mecklembourg-Gustrow était mort à la fin d'octobre 1695, et avec lui s'était éteinte la ligne de Gustrow : une lutte de succession s'était engagée entre les agnats, Frédéric Guillaume, duc de Mecklembourg-Schwerin, et son oncle Adolphe Frédéric, duc de Mecklembourg-Strelitz [1]. Il avait été convenu [2], avant la mort du duc de Gustrow que, s'il venait à disparaître, son duché serait occupé provisoirement par les directeurs du cercle de Basse-Saxe; ceux-ci, le roi de Suède [3], l'Electeur Frédéric III [4] et le duc de Brunswick-Celle [5] se concertèrent pour agir en commun : deux conventions signées à Hambourg le 25 janvier [6] et le 7 mars 1696 [7], réglèrent la conduite qu'il fallait tenir, et conférèrent au roi de Suède, « director agens », le commandement des troupes d'occupation.

L'Empereur, qui soutenait les droits du duc de Schwerin, réclama contre ces arrangements, et donna ordre au comte de Eck, son envoyé dans le cercle de Basse-Saxe, de séquestrer Gustrow pour y établir Frédéric Guillaume de Mecklembourg-Schwerin. La situation alla toujours s'empirant, et Danckelmann eut de mauvais moments à passer à Vienne : l'Electeur songea à rappeler ses troupes de Hongrie [8]; il finit pourtant par accepter un nouveau traité qui

1. Le droit de primogéniture avait été établi dans le duché de Schwerin au XVIe siècle, mais il n'y avait rien de semblable pour le duché de Gustrow; aussi les droits de Frédéric Guillaume de Schwerin, vis-à-vis de son oncle Adolphe Frédéric, frère puîné de son père, n'étaient-il pas incontestables. (Voir Himly, *Op. cit.*, II, p. 269.)

2. Décret impérial du 13 août 1695.

3. En tant que duc de Brême.

4. En tant que duc de Magdebourg.

5. En tant que duc de Lunebourg.

6. Moerner. *Op. cit.*, p. 610-611.

7. *Ibid.*, p. 611-612.

8. Arch. de V. Relations de Heems de Berlin (avril-mai 1696.)

laissait à l'Empereur plus de 3,000 soldats brandebourgeois pour toute la durée de la guerre [1].

L'affaire de Gustrow traîna jusqu'en 1697, et se transforma alors en un véritable conflit. Le 2/12 janv. 1697, un décret du conseil aulique ordonnait au comte de Eck d'installer le duc de Schwerin à Gustrow [2]; le comte de Eck se conforma à cet ordre. Aussitôt les directeurs du cercle de Basse-Saxe, indignés de cette atteinte portée à leurs droits, se liguèrent de nouveau à Hambourg (24 février 1697 [3]) pour les faire respecter. Le 26 mars 1697, 1,000 hommes environ parurent devant Gustrow : les troupes de Schwerin sortirent tambour battant; celles de la ville mirent bas les armes, et le 27 mars la petite armée du cercle entrait dans Gustrow : le comte de Eck, qui se comportait insolemment, fut saisi sur l'ordre du lieutenant-colonel suédois von Klinkowstroem, et emporté hors de la ville dans une voiture commandée exprès [4].

Danckelmann demandait déjà depuis quelque temps à quitter Vienne, où sa situation était presque intenable; le 29 mars 1697 [5], l'Électeur notifiait à la cour impériale qu'il envoyait Danckelmann à Ryswick comme second plénipotentiaire. La violence exercée sur le comte de Eck acheva de brouiller les deux cours. L'Empereur réclama une réparation éclatante. Il voulait qu'on lui livrât Klinkowstroem; en vain, les directeurs du cercle de Basse-Saxe désavouèrent-ils l'officier suédois, qui fut même cassé de son grade; Léopold ne se tint pas pour satisfait. L'accès de la cour fut interdit en même temps à Danckelmann et à Oxenstiern, l'envoyé suédois. Le 11/21 avril 1697, Danckelmann écrit à l'Électeur que le comte Kinsky l'a engagé à ne plus remettre

1. Traité du 8/18 mai 1696, à Cölln-sur-la-Sprée; négocié par Charles-Ernest de Waldstein. — Mœrner. *Op. cit.*, p. 614-18, le place à tort en mars.
2. Cité par Droysen (Gesch. der Preuss. Pol. IV, 1, p. 169, 2e édition, note 191.)
3. Mœrner. *Op. cit.*, p. 629-30.
4. Theatrum Europæum. Tome XV, p. 247 (colonne I.)
5. Arch. de B. — Corr. m. d. K. H. Paquet 30.

les pieds à la cour, à cause de l'outrage fait au comte de Eck[1]. Il ne put obtenir d'audience de congé, et le 9 mai reçut l'ordre de quitter Vienne pour Ryswick[2]. On ne peut donc pas dire que l'Empereur avait suggéré à Danckelmann l'idée de s'entendre pour l'affaire de la royauté avec les délégués des autres puissances, réunis à Ryswick[3].

Les rapports diplomatiques entre Berlin et Vienne se trouvèrent interrompus pendant près d'une année, et la négociation de la couronne forcément ajournée.

1. Arch. d. B. — Corr. m. d. K. H. Paquet 36.
2. *Ibid.*
3. Comme le prétendent Pœllnitz (*Nouveaux Mémoires*, p. 18-20) et l'auteur du discours sur l'Érection de la Prusse en royaume. A. E. *Prusse*. Mémoires et documents. Tome II.



CHAPITRE III

FIN DES NÉGOCIATIONS AVEC L'EMPEREUR

La paix de Ryswick. — Changements dans les ministères à Berlin et à Vienne. — Wartenberg et Bartholdi. — Négociations à la cour impériale jusqu'à la conclusion du traité du 16 novembre 1700.

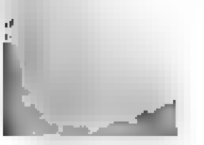
Si l'Electeur Frédéric III avait jamais songé à profiter du congrès de Ryswick pour faire valoir ses titres à la couronne et demander à ses alliés la récompense de ses secours, il dut être fort désappointé. Ses envoyés, von Schmettau et Nicolas de Danckelmann, ne purent même pas obtenir tous les deux des honneurs semblables, et les Impériaux ne voulurent donner la main et le titre d'excellence qu'au premier ambassadeur, Schmettau [1]. Ce fait devait profondément blesser un prince qui prétendait régler son cérémonial « sur le pied des cours royales [2]. » Frédéric écrivait le 14 mai 1697 à Schmettau : « Rien ne peut nous être plus sensible que d'être ainsi outragé aux yeux de toute l'Europe, comme les impériaux le veulent apparemment [3]. » L'espérance de traiter à part [4] et d'être regardé « ut pars belligerans et supremus dux in

1. Leibniz (édition Klopp. Tome III), dans « les Entretiens de Philarète et d'Eugène, » p. 370, établit que l'Electeur de Brandebourg a le droit d'envoyer à la fois plusieurs ambassadeurs revêtus du même caractère.

2. Arch. de V. Relation du résident impérial à Berlin, Heems, du 5 septembre 1698.

3. Cité par Droysen. Gesch. der Pr. Pol. IV, 1, p. 112.

4. Arch. de V. Brandenburgica : déclaration, du 20 août 1697, des ambassadeurs de Brandebourg priant d'insister près de la France pour que Son Altesse Electorale « concourre à la paix ».




Prussia [1] » fut également déçue. Schmettau soutint en vain que l'Electeur ayant fait la guerre « suo nomine et suis auspiciis » pouvait aussi exiger « ut suis auspiciis ac nomine de pace tractaret [2]. » Tout ce qu'il put obtenir fut de faire comprendre son maître dans un article séparé des traités de l'Angleterre et des Provinces-Unies avec la France. Il fallut même réclamer le titre de Sérénité électorale [3].

C'est ainsi que les alliés du Brandebourg lui tenaient compte des services rendus pendant la guerre de la ligue d'Augsbourg et des sacrifices d'hommes et d'argent qu'il s'était imposés. « Je vois bien, écrivait l'Electeur au comte de Portland, que le seul avantage que me procure cette paix malheureuse se borne à ce fait que j'y suis compris [4]... »

Les envoyés électoraux n'avaient pu insinuer le désir de Frédéric d'acquérir la dignité royale ; le baron de Pœllnitz, dans ses mémoires, se trompe donc en supposant, que, si Danckelmann avait proposé l'affaire au congrès, « il y avoit apparence qu'elle auroit été terminée à la satisfaction de l'Electeur [5]. »

La fâcheuse impression produite par les négociations de Ryswick, et par le traité du 30 octobre 1697 que Schmettau et Danckelmann ne voulurent même pas signer [6], ne fut pas sans influence sur le coup de théâtre qui bouleversa la cour électorale à la fin de 1697 [7].

1. Arch. de V. Relations de Heems de 1697.

2. Wagner. *Op. cit.*, II, livre XIV, p. 422-23.

3. Actes de la paix de Ryswick, III, p. 360-61 ; déclaration des ambassadeurs de Brandebourg à la Haye, le 29 sept. 1697.

4. Phrase citée par Droysen. *Op. cit.*, IV, I, p. 114. (2e édition).

5. Mémoires, p. 186.

6. A cause de l'article 4, par lequel la religion catholique était maintenue dans les territoires restitués à l'Empire.

7. Danckelmann reçut son congé sur sa demande le 9 déc. 1697 ; mais le 20 décembre, à l'instigation de ses ennemis qui le craignaient toujours, il fut arrêté et conduit à Spandau ; on commença son procès, qui ne fut jamais terminé. Enfermé à la forteresse de Peitz (non loin de Cottbus, dans les marais de la Sprée), jusqu'en 1707, il fut ensuite interné à Cottbus. Frédéric Guillaume Ier, lui rendit la liberté et lui fit une pension.



Eberhard de Danckelmann, le grand favori, était depuis longtemps miné auprès de l'Electeur par une coterie de jeunes seigneurs et de courtisans qui ne pouvaient supporter sa raideur et son orgueil [1]. Cette opposition, d'abord groupée autour du comte Friedrich de Dœnhoff († 1696), avait pour chefs les Dohna, propriétaires de domaines assez étendus en Prusse, famille de cavaliers hardis, dont les comtes Christophe [2] et Alexandre (gouverneur du prince électoral), étaient les principaux représentants ; puis, Albert de Barfuss, Schmettau, le jeune Schwerin, et surtout Jean Casimir Kolbe, grand chambellan depuis 1696, dont la faveur allait éclipser celle de Danckelmann. Ce parti s'appuyait d'ailleurs sur l'Electrice Sophie-Charlotte qui avait été mise de côté par le premier ministre [3]. D'après un mémoire qui se trouve aux Archives des Affaires étrangères, Sophie-Charlotte [4], sollicitée par du Cros, agent du duc de Holstein Gottorp, en faveur

1. Danckelmann dirigeait tout, et les autres ministres avaient peu de part aux affaires : « Ils s'appellent conseillers *secrets*, parce que tout leur est tenu secret », disait un ambassadeur étranger. Droysen, G. der pr. Pol. IV, 1, p. 110.

2. Il était chef des grands mousquetaires : mais s'était retiré en Prusse, loin de la cour, depuis 1694, à cause de ses mauvais rapports avec Danckelmann. Il y revint, en 1698. Il est l'auteur des Mémoires souvent cités.

3. Voir Harry Breslau : « Der Sturz des Oberpræsidenten Eb. von Danckelmann. » Berlin, in-8°, 1878, p. 21. Il dit que Frédéric a reproché lui-même à Danckelmann de l'avoir averti de ne pas se laisser, comme Salomon, séduire par des femmes. Appendice IV, lettre de Sophie de Hanovre à sa fille Sophie-Charlotte, pour la féliciter de la chute de Danckelmann qu'elle classe parmi ceux « qui rendent de mauvais offices aux femmes. » (Herrenhausen, 1/11 déc. 1697). Cf. les faits cités par Podewils (*loc. cit.*, p. 421). (Refus de 100 thalers par an pour les dames d'honneur de l'Electrice. Danckelmann empêche l'Electrice d'aller à la foire de Francfort, sous prétexte d'économie, etc.).

4. L'animosité de Sophie-Charlotte contre Danckelmann est surtout mise en lumière par les relations de l'envoyé anglais à Berlin, Georges Stepney. Guillaume III lui avait donné des instructions spéciales pour chercher à adoucir la disgrâce de Danckelmann. (Record Office — Prussia n° 5. Instructions datées de Kensington, 1er janvier 1698). Stepney, dans une lettre au comte d'Albemarle, (Berlin, 8/18 mars, 1698), lui raconte une conversation qu'il a eue avec l'Electrice ; celle-ci, fort irritée contre Danckelmann, a dit qu'elle connaissait son génie « pour être fin et dangereux ». Stepney a en vain défendu l'ex-ministre. (*Id.*, relation du 19/29 mars 1698. Ces relations ont été publiées par Ranke, Œuvres, t. XXIV.)

de Danckelmann, lui aurait dit « avec un petit air malin » : « Je voudrais vous servir Monsieur,.... mais vous sçavez que les Princesses n'ont point de crédit, et qu'on ne les espouze que pour avoir des enfants ». L'auteur du mémoire vante la finesse de cette réponse, car « voilà, » dit-il, « comme M. Danckelmann parloit à l'Electeur [1]. »

Si l'orgueil et les manières hautaines d'Éberhard furent certainement pour beaucoup dans sa chute [2], le mauvais succès de la politique des dernières années et de la négociation pour la couronne, y contribua aussi. Selon le résident impérial à Berlin, Heems, on lui reprochait tout le scandale de l'affaire mecklembourgeoise, et toutes les difficultés survenues entre Berlin et Vienne [3]. On a déjà vu que Danckelmann, loin de favoriser la recherche de la couronne, s'y était formellement opposé; l'accusation de Fuchs, d'avoir été l'initiateur de ce projet, n'a donc aucune valeur. Pœllnitz prétend, au contraire, dans ses Mémoires (p. 165), que Danckelmann fut disgracié « pour avoir dit ses sentiments avec trop peu de ménagements sur ce qui regardoit la royauté », et le comte de Podewils exprime la même opinion [4]. L'échec de l'affaire de la dignité royale n'a pas été la seule cause de la chute d'Éberhard [5], mais y a certainement eu une grande

1. A. E. Corr. de Brandg. Tome XXXVII. « Réflexions sur l'état présent de la cour de Brandebourg. » (Rédigées en 1698 par un certain La Rosière, qui avait joué à Berlin un rôle assez mal défini). — Du Cros, tout en représentant le Holstein-Gottorp, entretenait alors une correspondance secrète avec le prince électoral de Hanovre, pour lequel il négociait avec Danckelmann une affaire privée.

2. Une fois, arrivé en retard à l'église, à Kœnigsberg, il dit à Kolbe que c'était son devoir de lui réserver toujours une place (Vehse. *Op. cit.*, p. 11). — Médaille des 7 Danckelmann frappée en 1697, avec une légende orgueilleuse. (Dohna. *Op. cit.*, 4e partie, p. 190-191). Mot de l'Électeur, rapporté par Pœllnitz (Mémoires, p. 165) : « Danckelmann veut faire l'Electeur, mais je saurai lui faire voir que je suis son maître ».

3 Arch. de Vienne. Relation de Heems du 28 déc. 1697.

4. P. 421 : « Attribuant les difficultés qu'il rencontrait, en grande partie à la répugnance et à la façon de parler de son premier ministre, il (l'Électeur) le prit en aversion et résolut de le disgracier ».

5. Consulter, pour bien comprendre les raisons multiples de cette disgrâce, l'excellente dissertation de Ranke : « Ueber den Fall des Brandenburgischen Minis-



part ; ce qui le prouve, c'est la personnalité de l'homme qui le remplaça.

Jean Casimir Kolbe, né à Metz en 1643, fils d'un noble exilé du Palatinat, avait d'abord été attaché au service de la princesse palatine de Simmern, tante de Frédéric, « de la« quelle il estoit escuyer, et quelque chose de plus encore « sy l'on en croit le journal amoureux d'Allemagne [1]. » Venu à la cour du Grand-Electeur, qui l'avait nommé conseiller, il avait plu au prince Electoral « principalement par sa manière de monter à cheval [2]. » Depuis l'avènement de Frédéric III, Kolbe était devenu successivement commandant du château de Berlin, grand-écuyer, et enfin grand-chambellan [3] en 1696. Il ne pouvait guère être l'ennemi de Danckelmann qui l'avait plutôt favorisé ; mais il avait épousé une femme de basse extraction qui prétendait disputer le pas à la femme même du premier ministre [4]. Poussé par elle et par le parti contraire à Danckelmann, Kolbe n'hésita pas à employer contre lui son crédit ; quand il l'eut renversé, il obtint sa place, et chercha à la conserver par tous les moyens. Au ministre sévère et morose, mais doué d'un véritable génie politique, succédait le favori obséquieux, tirant de sa situation le plus de profit possible, et cherchant dans la flatterie le point d'appui que l'autre trouvait dans sa supériorité d'homme d'Etat. Le baron Kolbe, devint comte de Wartenberg en 1699 [5], et sa femme, une parvenue vulgaire, se trouva au premier rang à la cour. Les ennemis de

tere, Eberhard von Danckelmann. » (Œuvres complètes, t. XXIV, p. 71, ss.) Ranke pense que l'Electeur fut vivement irrité du déficit de 1,300,000 thalers dont il s'aperçut en 1697. La haine de l'Electrice contre Danckelmann est également bien démontrée par les relations de l'ambassadeur anglais Stepney, que publie Ranke.

1. A. E. Mémoire de La Rosière. Corr. de Brandg. Tome XXXVII.

2. *Ibid.*

3. C'était la charge la plus considérable à la cour de Berlin, l'Electeur étant archi-chambellan de l'Empire. Dohna. Mémoires, p. 198.

4. H. Breslau. *Op. cit.*, p. 24.

5. Arch. de B. — Corr. m. d. K. H. Paquet 38. Relation de Bartholdi du 17 oct. 1699. Vehse se trompe en donnant la date de 1701.

Danckelmann furent déçus quand ils virent toute son autorité donnée au nouveau favori, et s'aperçurent, pour employer le mot de Podewils, « qu'on n'avoit point changé de *bouteille*, mais seulement de *bouchon* [1]. »

Ilgen, qui évolua rapidement vers le soleil levant, se rendit compte de ce qu'il y avait à faire, et conseilla à Kolbe « de flatter l'idée de Frédéric touchant la dignité royale ». Kolbe n'y manqua pas [2]. Quand on voit le nouveau favori « entrer aveuglément dans les vues de son maître [3] », et faire de l'acquisition du titre royal, le premier but de sa politique, on reconnaît que la chute de Danckelmann et l'élévation de son rival sont dans un étroit rapport avec l'affaire de la royauté.

A la tête du nouveau ministère, constitué en 1697-98, était Albert de Barfuss, Ober-Kriegs-Præsident, « un bon allemand sans finesse et sans grande habileté [4] », et au-dessous de lui Fuchs qui dirigeait les affaires étrangères, et dont le gendre, Schmettau, était conseiller privé. Kolbe n'avait pas voulu prendre tout de suite place dans le ministère (il fut chargé des finances en 1699). Ilgen, premier secrétaire d'Etat et de cabinet, y avait une grande situation. Frédéric voulait être son propre premier ministre [5], et travaillait avec ses conseillers trois ou quatre heures par jour [6]. Il tint à tout diriger lui-même pour le projet de royauté qui était alors son unique préoccupation, et songea à le remettre sur le tapis à Vienne, le plus tôt possible.

Mais les relations diplomatiques avec l'Empereur avaient

1. Comte de Podewils, *loc. cit.*, p. 422.

2. *Ibid.* : « Le comte de Wartenberg le [illegible] à la grande satisfaction de son maî-
« tre, et, instruit par le Sr d'Ilgen des démarches qu'il falloit faire pour y réussir,
« ce prince en fut charmé, en chérit davantage son favori... et on mit les fers au
« feu pour faire réussir le projet de la royauté ».

3. Frédéric II. Mémoires de Brandg., *loc cit.*, p. 102.

4. A. E. Corr. de Brandg., tome XXXVI. Des Alleurs au roi, de Kœnigsberg, 24 juin 1698.

5. *Ibid.* Des Alleurs au roi. Kœnigsberg, 16 juin 1698.

6. *Ibid.* Dépêche du [illegible] juin 1698.



été rompues au commencement de 1697, à l'occasion de l'affaire de Mecklembourg; il fallait d'abord les renouer. La cour impériale avait, pendant l'intervalle, subi divers changements qui devaient rendre plus facile la négociation de la Couronne. Le vieux Kinsky était encore à la tête des affaires, et on le regardait, en 1698, « comme le premier en crédit auprès de l'Empereur [1] »; mais son influence allait diminuer de jour en jour jusqu'à sa mort (27 février 1699). A côté de lui, deux personnages nouveaux avaient pris place, les comtes de Kaunitz et de Harrach, l'un fort de sa capacité, l'autre de sa faveur. Ces deux hommes ont joué, dans l'affaire de la royauté de Prusse, un rôle prépondérant.

Dominique André, comte de Kaunitz (1635-1705), avait d'abord été conseiller impérial et assesseur de justice en Moravie; puis il avait rempli en Bavière et dans quelques autres cours européennes diverses missions diplomatiques, et avait figuré comme premier plénipotentiaire impérial au congrès de Ryswick; enfin il était devenu, en 1698, vice-chancelier d'Empire, et ministre à la conférence secrète; il était spécialement chargé des affaires de l'Empire. C'était, nous dit Villars, un « homme de beaucoup d'esprit et capable de grands projets [2] »; il était fort actif et zélé pour le service de l'Empereur; malheureusement, sa santé délicate et ses fréquentes indispositions le mettaient souvent hors d'état de faire ce qu'il aurait voulu [3]. Il faut ajouter à ces traits de caractère un penchant moins honorable pour l'argent; dépensant beaucoup, il avait de grands besoins; il aimait à se faire payer son appui, et l'Electeur dut en tenir compte.

Ferdinand Bonaventure, comte de Harrach (1637-1706), un des plus vieux serviteurs de Léopold (son chambellan lorsqu'il n'était encore qu'archiduc), avait, comme Kaunitz,

1. Villars. Mémoires, *loc. cit.*, p. 60.
2. Mémoires, *loc. cit.*, p. 52.
3. Allgemeine deutsche Biographie XV. Voir d'Arneth. Prinz Eugen. I, p. 202-203.

été employé dans certaines missions à l'étranger; il était conseiller secret de la conférence depuis 1677, grand écuyer depuis 1684, et venait, en 1698, au retour de son ambassade d'Espagne, d'être nommé grand intendant de la cour (Obersthofmeister) : c'était la plus haute charge, et Kinsky, grand chancelier de Bohême, se voyait avec dépit supplanté dans le conseil [1]. Harrach était pourtant peu travailleur et peu actif ; Bartholdi l'appelle un ministre « von schlechter Application und Experientz [2] », et, suivant Cuhn, l'Empereur se serait écrié un jour qu'il n'aurait jamais cru que ce fût une cervelle si vide. Harrach avait beaucoup d'ascendant sur Léopold en sa qualité d'ancien compagnon de jeunesse; mais l'autorité de Kaunitz était au fond plus grande [3].

Consbruch, secrétaire de la conférence, toujours assez mal disposé pour l'Électeur, devait cependant être soigneusement ménagé à cause de son influence [4].

La situation de l'Empereur ne s'était pas améliorée depuis 1692; sans doute, la paix avec la France lui donnait un peu de répit, et la guerre des Turcs allait bientôt se terminer glorieusement pour lui à Carlowitz. Mais l'érection du IX[e] Électorat avait porté un coup sensible à son influence dans l'Empire. Les princes « opposants » combattaient toujours l'introduction du nouvel Électeur dans le collège électoral, et l'or français cherchait à former une ligue allemande contre l'Autriche; le fameux article IV du traité de Ryswick avait aussi fait une funeste impression sur les protestants; ils se défiaient de Léopold, auquel on attribuait l'intention d'anéantir un jour tous les hérétiques [5]. Enfin Charles II d'Espagne était mourant depuis plus de 30 ans :

1. Voir Arneth, l. c. p. 202. Allgemeine deutsche Biographie.

2. Arch. de H. — D. A., 1, fol. 218-227. Relation de Vienne, 5 mars 1700.

3. Fontes rerum Austriacarum, XXVII, p. 394-95. Relation de l'ambassadeur vénitien Ruzini.

4. Arch. de H. — Cuhn's Collectanea (papiers de Cuhn).

5. Rien ne le montre mieux que le fameux mémoire autrichien de 1705 (« Derniers conseils ou testament politique d'un ministre de l'Empereur Léopold I[er] ») que Droysen (G. der pr. Pol. IV, 4) avait à tort attribué à Harrach, et que M. Ko-

8



son agonie semblait devoir se terminer prochainement, et laisser ouverte une succession qui provoquerait certainement une nouvelle lutte entre les maisons d'Autriche et de France.

Minée au-dedans de l'Empire, affaiblie par ses victoires mêmes, l'Autriche se trouvait épuisée, à la veille d'une guerre européenne. On a vu plus haut dans quel misérable état pécuniaire elle se trouvait; en 1698, la situation était encore plus pitoyable, et malgré l'économie du comte de Kollonitz (1631-1707), président de la chambre des finances (Hofkammer), on manquait d'argent même pour l'entretien journalier de la maison impériale. Les relations du résident de Brandebourg à Vienne sont pleines de descriptions caractéristiques de cette misère; l'épuisement est tel qu'il ne se peut décrire avec aucune plume [1]; le juif Oppenheim, auquel on doit cinq millions, refuse de prêter davantage [2]; le crédit de l'Empereur est perdu; aucun juif ne veut plus lui prêter à moins de 17 0/0. Bartholdi écrivait encore que « si « douze anges du ciel venaient demander de l'argent, ils ne « pourraient en recevoir de cette cour [3]. » L'Empereur dut renoncer, faute de ressources, à faire un voyage à Prague, et la visite du tsar à Vienne, en juillet-août 1698, fut un gros

ser (dans une courte dissertation sur le testament du duc de Lorraine, 1885) a démontré être l'œuvre d'un pamphlétaire ennemi de l'Autriche et probablement soudoyé par la France (de même que le testament politique du duc de Lorraine, de 1687). Ce qui achève de prouver l'origine des « Derniers conseils », c'est que ce document se trouve deux fois en manuscrit à Paris (Bibl. nat. fonds français Hist. Etr. nos 14621-14622). Les préventions et les espérances de la cour impériale y sont développées sur le ton le plus cynique. Une troisième pièce de la Bibliothèque nationale (Collection Clairambault, 515) intitulée : 42e lettre d'un Suisse à un Français sur le testament d'un ministre de l'empereur Léopold (Basle, 1707), contient une argumentation en faveur de l'authenticité du testament; l'auteur s'attache à prouver que l'Empereur et son successeur ont bien suivi les « détestables conseils » qu'il renferme. Cette pièce indique encore mieux l'origine du factum; de plus, elle montre qu'on en avait déjà discuté l'authenticité.

1. Arch. de B. Relation de Bartholdi, 1/11 juin 1698.
2. *Ibid.* Relation de Bartholdi du 9/19 juillet 1698.
3. Cf. Cuhn, ouvrage manuscrit déjà cité.



embarras, à cause des dépenses qu'elle entraîna. Pour remédier à cette pénurie d'argent, la cour impériale empruntait partout et même hypothéquait des territoires (Brieg au comte palatin de Neubourg, Wohlau au prince polonais Lubomirsky [1]). L'armée était dans un état déplorable ; on avait craint une révolte militaire en décembre 1697 [2], et en 1699, malgré l'opposition de Kaunitz, on supprima plusieurs régiments [3].

Léopold avait donc besoin de s'assurer des alliés puissants pour la guerre prochaine. Il avait, dit Villars, des « amorces » pour certains princes d'empire [4] ; il avait donné le IXe électorat au duc de Hanovre pour s'en faire un partisan résolu ; il lui faudrait sans doute donner la couronne à l'Electeur de Brandebourg pour disposer de son armée nombreuse et aguerrie. Dans tous les cas, l'Electeur avait beau jeu pour faire ses conditions.

Les relations diplomatiques entre Berlin et Vienne furent reprises au commencement de 1698, d'abord par le résident Martens, puis par Frédéric Christian Bartholdi. Ce dernier, malgré sa jeunesse (il n'avait pas trente ans), était le ministre choisi par l'Electeur pour reprendre la négociation de la couronne, et c'est lui qui eut le bonheur de la conduire à sa fin. Bartholdi, conseiller de justice (Hofkammergerichtsrath), était l'homme qu'il fallait pour négocier à Vienne. Instruit dans l'histoire et dans la science du droit, habile, affable et discernant vite les caractères, il avait en lui l'étoffe d'un parfait diplomate. Il allait avoir besoin de toutes ses connaissances de juriste pour réfuter les subtils arguments des ministres impériaux, et de tout son courage pour ne jamais se lasser des lenteurs et des fatigues d'une négociation traînée à dessein en longueur. Avec cette patience à toute

1. *Ibid.*
2. Arch. de B, Corr. m. d. K, II. Paquet 37. Relation de Bartholdi du 1/11 juin 1698.
3. Arch. de V, Conferenz protokoll du 19 oct. 1699.
4. Mémoires, *loc. cit.*, p. 92.



épreuve, Bartholdi savait aussi être pressant à l'occasion ; il se laissait même parfois entraîner à des violences de parole, comme le prouve une querelle avec le ministre hollandais Hop, que raconte l'électrice Sophie de Hanovre dans une lettre à Leibniz (juin 1700). Elle ajoute en terminant : « C'est que Monsieur Bartholdi a de l'esprit, mais qu'il est un peu chaud[1]. »

La première instruction que Bartholdi reçut en partant (datée du 11/21 avril 1698), ne contenait pas un mot de la dignité royale : l'Electeur lui ordonnait d'aller conférer, en passant par Halle, avec N. B. de Danckelmann, sur la manière de négocier à Vienne ; il devait s'occuper avant tout de l'affaire de Mecklembourg[2], puis de l'introduction du IXe Electeur dans le collège électoral et de la succession d'Espagne ; il devait aussi préparer la cérémonie de l'investiture impériale, que Frédéric comptait se faire bientôt donner pour ses fiefs d'Empire et de Bohême. L'affaire de la royauté n'était même pas mentionnée, mais Bartholdi emportait un chiffre pour les relations secrètes. Son traitement de résident à Vienne devait s'élever à 1,600 thalers[3].

Bartholdi reçut de Danckelmann, à Halle, divers conseils[4], entre autres celui de flatter le vieux Kinsky, et d'un autre côté de ne jamais se servir des jésuites[5]. Danckelmann lui fit en même temps le portrait des différents ministres étrangers accrédités à Vienne, et lui donna des lettres d'introduction pour le secrétaire Consbruch, et pour le ministre de Mayence, Gudenus[6].

1. Klopp, Die Werke von Leibniz. VIII, p. 180.

2. Elle ne fut terminée qu'en 1701, mais le colonel v. Klinkowstroem faisait des excuses au comte de Eck à Hambourg dès le 18 nov. 1698. Cf. Rinck. *Op. cit.*, 2e partie, p. 785-86.

3. Arch. de B. Korr. m. d. K. H. Paquet 36.

4. *Ibid.* Bartholdi à l'Electeur. Halle, 26 avril 1698.

5. C'est cependant à l'appui d'un jésuite que fut dû en partie le succès de l'affaire de la royauté.

6. Celui-ci, comme employé de la chancellerie impériale (taxator) a joué un certain rôle dans la négociation de la couronne.



Vers la fin de mai 1698, Bartholdi était à son poste, et alors commencent ses relations, en général un peu longues, mais remplies de faits intéressants et d'observations originales. Pendant les deux années 1698 et 1699, il ne paraît s'occuper que des affaires mentionnées dans son instruction. Il est rarement question de la dignité royale dans ses relations : une fois, dit-il, l'envoyé polonais lui en a parlé, et il a répondu que l'Electeur n'y songeait nullement [1]. Quand le comte Otto Magnus de Dœnhoff fut envoyé en mai 1699, à Vienne, pour recevoir avec Bartholdi l'investiture impériale [2], son instruction ne fit pas davantage allusion à l'affaire de la couronne [3]. Il est certain pourtant qu'elle avait été renouée et que Bartholdi la poussait secrètement. La preuve en est dans deux de ses relations postérieures ; l'une du 18/28 oct. 1699, où il raconte un entretien avec Kaunitz sur la royauté [4] ; l'autre du 10/20 janvier 1700 où, ne voulant pas avoir l'air de conseiller trop vivement la poursuite de l'entreprise, il déclare que « *pendant ces deux ans* », il n'a rien « précipité » et que l'Electeur peut retirer ses propositions et son projet [5]. Pœllnitz, qui a écrit un véritable roman sur ces négociations, prétend que Kinsky refusa une offre de 200,000 florins pour appuyer le dessein de la royauté [6]. Cela paraît peu probable, quand on voit ensuite l'Electeur déclarer qu'il ne donnerait pas plus de 100,000 thalers de gratifications à tous les ministres impériaux.

Quoiqu'il en soit, Bartholdi a négocié, tout au moins en 1699, pour la dignité royale. Les détails qu'il donne dans sa lettre du 18/28 octobre 1699 [7] prouvent même qu'il avait en-

1. Arch. de B. Corr. m. d. K. H. Paquet 38. Relation du 22 avril 1699.
2. Les cérémonies de l'investiture pour les fiefs impériaux et bohémiens eurent lieu le 20 août et le 24 septembre 1699.
3. Arch. de B. Corr. m. d. K. H. Paquet 38. Potsdam, 18 mai 1699. Neben-Instruction de l'Electeur à Dœnhoff.
4. Arch. de B. — D. A., I, fol. 23-30.
5. *Ibid.*, I, fol. 90-100.
6. Mémoires, *loc. cit.*, p. 202.
7. Lettre adressée au comte de Canitz.

tamé à fond l'affaire avec le comte de Kaunitz, seul : il avait cherché, par une foule de raisonnements, à légitimer le désir de l'Électeur, et à faire voir que le consentement de l'Empereur à la nouvelle royauté rehausserait encore le prestige de la maison d'Autriche. Kaunitz s'était montré plutôt favorable, et avait avoué que les conjonctures étaient aussi *avantageuses* que possible ; mais l'Empereur demanderait à Frédéric III « quid mihi dabis » ; il fallait donc déclarer combien de milliers d'hommes l'Électeur accorderait à l'Autriche pour soutenir ses droits à l'ouverture de la succession espagnole. Kaunitz avait, de plus, fait entendre qu'il désirerait une assez grosse récompense ; l'appui du comte de Harrach serait également nécessaire. D'ailleurs, Bartholdi ferait bien d'aller prendre à Berlin des instructions plus précises ; l'Électeur devait réfléchir mûrement à son projet, qui allait l'embarquer « dans une mer de difficultés » (in ein Meer von Difficultæten).

En terminant sa dépêche, Bartholdi exprime l'opinion qu'il y a entre Kaunitz et Harrach une grande jalousie, et que seul un gros profit (ein grosses Lucrum) pourra les faire agir pour un même objet. Bartholdi pense qu'il doit aller à Berlin pour mieux s'instruire des volontés de l'Électeur.

A la fin de 1699, tout semblait précisément favoriser les desseins de Frédéric III. Le Hollandais Hop avait en vain négocié à Vienne pour obtenir l'adhésion de l'Empereur au premier traité de partage de la succession espagnole. L'Empereur, qui avait regardé comme un miracle la mort du prince électoral de Bavière, semblait décidé à ne jamais accepter une division de l'héritage, et était par conséquent forcé de chercher partout des alliés. De plus, le comte d'Œttingen, l'ennemi acharné du Brandebourg, après avoir négocié la paix de Carlowitz, était parti le 26 septembre 1699 pour une grande ambassade à Constantinople, qui devait durer au moins un an. Il fallait profiter de ces circonstances.

Bartholdi se rendit à Berlin et en novembre 1699, l'Électeur le consulta ainsi que Fuchs et Ilgen sur l'affaire de la



royauté. C'est à la fin de 1699 que commence le recueil qu'on est convenu d'appeler les « Dignitætsacten », aux Archives de Berlin, et dont les vingt-et-un volumes contiennent toute la suite de la négociation pour la couronne. Les Mémoires des trois conseillers de l'Electeur s'y trouvent tout au long.

Le Mémoire d'Ilgen vient le premier, daté de Berlin 25 nov. 1699 [1]; il est fort habilement rédigé, ne concluant précisément ni pour, ni contre, et faisant également valoir les avantages et les difficultés de l'entreprise. M. Przibram le compare à un oracle delphique [2]. Après avoir exposé que l'acquisition de la dignité royale rehausserait le prestige de la maison de Brandebourg, la soustrairait aux humiliations et aux querelles d'étiquette, et servirait la cause de la religion évangélique, Ilgen ne veut pas non plus cacher que l'opposition probable de la Pologne et de l'Ordre teutonique, les exigences de l'Empereur et les grosses dépenses qu'il faudra faire, sont des obstacles sérieux, assez redoutables même pour déterminer l'Electeur à renoncer à son projet. Toutefois il se garde bien de le conseiller, et se borne à indiquer la marche à suivre pour parvenir au résultat désiré : gagner d'abord l'Empereur, les rois d'Angleterre et de Pologne, obtenir des États de Prusse une pétition demandant l'Érection du duché en royaume, et rassurer les princes d'Empire sur les suites de l'évènement.

Bartholdi ne se montre ni plus ni moins encourageant [3]. Il commence, de même qu'Ilgen, par déclarer qu'il sera facile d'obtenir le consentement impérial; celui de la Pologne pourra aussi être gagné. Mais malgré ces considérations favorables, Bartholdi doit-il conseiller la recherche de la couronne? L'Électeur a déjà la puissance d'un roi; a-t-il besoin d'en avoir le titre? Des désirs de ce genre se trouvent surtout chez les petits princes italiens, qui, ne pouvant aug-

1. Arch. de B. — D. A., I, fol. 31-52.
2. *Op. cit.*, p. 133.
3. D. A., I, fol. 53-63, Friedrichswerder, 26 nov. 1699.

menter leur force, veulent du moins amplifier leur titre [1]. Pour obtenir le titre royal, l'Électeur devra sacrifier ses vrais intérêts, et verra sa puissance plutôt diminuée; les dépenses de la nouvelle cour le forceront peut-être à négliger l'armée qui fait la grandeur de sa maison [2]. Toutefois, si l'Electeur persiste dans son idée, les circonstances actuelles sont infiniment favorables : l'ouverture imminente de la succession espagnole doit décider l'Empereur à de grandes concessions; Léopold du reste, est certainement mieux disposé pour le Brandebourg que ne le sera son fils, par exemple [3]. Bartholdi a des vues toutes particulières sur la méthode à employer : il pense que l'Empereur et les princes d'Empire voudront faire acheter cher la couronne, et que le mieux serait de se proclamer roi, et de demander ensuite à être reconnu; la cour de Vienne céderait plus facilement, quand elle se verrait en présence d'un fait accompli [4].

Ilgen et Bartholdi n'avaient pas voulu se déclarer positivement; le vieux Paul de Fuchs, au risque d'une disgrâce, osa dire ouvertement son avis et parler contre le dessein si cher à l'Electeur [5]. Au début de son Mémoire pourtant, il veut avoir l'air de ne pas s'y opposer de parti pris, et il fait entrevoir à l'Electeur l'espoir plus ou moins invraisemblable d'acquérir plus tard la couronne de Pologne, ou celle d'Angleterre, voire même celle de Suède. Quant à se faire créer roi par l'Empereur, ce serait se mettre dans sa dépendance; il vaudrait mieux se faire élire par ses sujets et demander ensuite à être reconnu roi. Mais les circonstances ne sont pas bien favorables, selon Fuchs, et l'Electeur a une puissance qui vaut tous les titres du monde; Fuchs lui conseille donc

1. « Bey den Welschen Fürsten... die weil Sie ihre Macht nicht vermehren koennen, wenigstens die Titulos verbessert wissen wollen ».

2. « Die Anzahl der Truppen, wodurch das Churhaus Brandenburg so viel Splendeur und Lustre erworben ».

3. Le prince de Salm et les autres conseillers du Roi des Romains formaient la faction hostile au Brandebourg.

4. Quand l'Empereur saura « factum non posse fieri infectum ».

5. Mémoire de Fuchs, sans date, ni nom de lieu. D. A., I, fol. 66-80.

de préparer son armée, d'avoir toujours des ressources pécuniaires prêtes, de sages conseillers, et d'attendre une occasion propice [1].

L'opinion des ministres de l'Electeur n'avait au fond que peu d'importance, car certainement la question était pour Frédéric résolue d'avance; il crut cependant devoir exposer ses raisons, et répondre point par point aux objections de Fuchs; il écrivit donc de sa main une sorte de justification de son dessein [2]. L'affaire n'est pas impossible et ne nuit à personne; d'autre part, elle sera profitable à sa maison; personne ne peut donc lui en vouloir de tâcher de la réaliser. Il ne peut songer aux couronnes dont Fuchs lui parle : en Pologne, sa religion est un obstacle infranchissable, et en Angleterre, il y a des prétendants plus autorisés. L'approbation de l'Empereur est la plus importante, et ne peut être bien difficile à obtenir; d'ailleurs c'est le duché de Prusse, et non le Brandebourg qui doit être érigé en royaume; autrement l'Electeur ne deviendrait qu'un roi vassal (ein Lehnkœnig). Les circonstances sont excellentes : l'ouverture de la succession d'Espagne obligera l'Empereur à de la condescendance; une fois qu'il serait en possession de tous ces territoires, il se montrerait plus orgueilleux et exigeant que jamais; l'absence du comte d'Œttingen est également un précieux avantage, et les autres ministres pourront être gagnés par de bonnes récompenses; enfin les rois actuels d'Angleterre et de Pologne seront plutôt favorables à la réalisation du dessein; il importe donc de l'exécuter vite. Frédéric songe que son fils ne pourra peut-être pas trouver d'aussi bonnes conditions; en tout cas, l'avenir est incertain, tandis que le présent est là [3]. L'Electeur Frédéric Ier a ap-

1. « Eines ist zu allen Zeiten zu beobachten, wodurch Ew. Durchl. sich über viele Kœnige selber werden erheben kœnnen; dass næmlich Ew. Churfl. Durchl. alle Zeit eine *gute, wohl disciplinirte und geübte Armee* auf den Beinen, und *ein Stück Geld* im Beuthel, auch ein Kluges Conseil im Cabinet haben, umb *auf alle occasiones* zu vigiliren und parat zu seyn ».

2. Cf. P. just. I.

3. « Zum wenigsten ist solches ungewiss, und was jetzo passirt, gewiss. »



porté la dignité Électorale dans la maison de Brandebourg; Frédéric III veut y apporter la Couronne royale, afin que, comme on dit, le nombre trois soit parfait : « omne trinum perfectum ». Frédéric veut donc que ses fidèles conseillers et serviteurs travaillent à réaliser ce projet [1].

Dans un autre écrit de sa main, bien moins circonstancié, il exprime l'opinion qu'il faut profiter de la bonne volonté de l'Empereur actuel [2].

Résolu à aller jusqu'au bout, l'Electeur choisit ceux qui devaient connaître tous les secrets de la négociation; Wartenberg et Ilgen furent d'abord les seuls à Berlin, complètement initiés; mais le premier n'était pas travailleur, et Ilgen réclama sans doute de l'aide; c'est alors que le comte Alexandre de Dohna fut appelé dans le « Dignitæts-Conseil »; ce ne fut toutefois pas avant le mois de mai 1700 [3], comme le prouvent deux pièces des Dignitætsacten : l'une, du 2 mai 1700, est le serment prêté par le comte de Dohna de servir fidèlement l'Electeur dans l'affaire secrète où il va l'employer [4]; l'autre, du 14 mai 1700, est l'avis de Dohna sur diverses questions concernant la dignité royale; il y est dit qu'on ne lui a communiqué ce projet que depuis peu de jours (vor wenig Tagen [5]). Le comte Alexandre de Dohna-Schlobitten [6], né en 1661 à Coppet, s'était engagé de bonne heure au service du Grand-Electeur, après avoir d'abord servi Guillaume, prince d'Orange. Il avait eu deux missions diplomatiques en Pologne (1687-88), puis avait été envoyé en Suède en 1690-91. Il était, depuis 1695, gouverneur du prince électoral, et conseiller secret véritable (wirklicher Geheimrath) avec voix et siège dans le conseil de l'Electeur.

1. « Deswegen ich haben will, dass meine treue Rehte und Diener darhin arbeiten sollen. »

2. Arch. de B. Ecrits de la main de Frédéric III.

3. Et non en février ou en mars, comme le pense l'auteur du livre sur les Dohna, IIIer Theil.

4. D. A., II, fol. 1.

5. Arch. de B. — D. A., II, fol. 65-67.

6. Petit village de Prusse, près duquel une ligne des Dohna avait des propriétés.

D'extérieur froid et sévère [1], il était doué d'un esprit clair et sobre, et sa connaissance des affaires de Pologne le rendait indispensable [2].

Les autres ministres de l'Electeur n'eurent pas de part à la négociation de la couronne, et, ce qui est fort caractéristique, c'est que quelques-uns cherchèrent même à l'entraver par leurs intrigues. Ilgen le dit positivement dans un mémoire de 1704, où il déclare que jamais la négociation n'aurait réussi, si l'Electeur ne s'y était appliqué lui-même, et en dépit de certains ministres [3]. D'autres documents attestent cette opposition, conduite par Fuchs, Schmettau et Barfuss. Dès le 28 avril 1700, Bartholdi a appris par Kaunitz qu'on écrit de Pologne et même de Berlin à Vienne, sur le projet de royauté [4]. Plus tard, c'est Wackerbarth, l'envoyé polonais à Vienne, qui confie à Bartholdi qu'il y a des *traîtres* à Berlin et qu'il est sûr de ce fait « comme de ce qu'il y a un Dieu dans le ciel [5]. » Dans une lettre à Wartenberg, du 10 juillet 1700 [6], Bartholdi est plus explicite, et va jusqu'à donner des noms : il y a des traîtres qui « ont forgé un complot », pour ruiner l'œuvre des fidèles serviteurs de l'Electeur ; « cette diabolique intrigue, » ajoute-t-il, « me fait trembler pour 287 (dignité royale), mais je me flatte que la barque est proche du port ». Le ministre d'Angleterre a averti Bartholdi que Fuchs a une correspondance secrète avec un conseiller privé de Clèves, nommé Blaspiel, qui montre ses lettres à l'envoyé hollandais ; en tout cas, « ce (Blaspiel) est intime amy de 349 (Fuchs) et de 350 (Schmettau) ». Quand Dohna fit le voyage de Hollande (en 1709), il put se plaindre que Fuchs et Barfuss le faisaient espion-

1. « Il est froid et il faut le connoistre à fond pour le gouster », dit La Rosière, dans son mémoire déjà cité. A. E. Corr. de Brandg., tome XXXVII.

2. « Die Dohna's » II[er] Theil.

3. D. A. Tome XX. Mémoire intitulé : « Mit was für Conduite, Standhaftigkeit und Avantage, die Konigliche Dignitaet wegen Preussen eingeführt worden. »

4. D. A., II, fol. 4-6.

5. D. A., II, fol. 134-136. Relation de Bartholdi. Vienne, 15 mai 1700.

6. D. A., III, fol. 61-66.



ner[1]. Cet espionnage avait-il pour but de livrer les secrets de l'Electeur au roi d'Angleterre, comme semble le dire Bartholdi? Ou bien n'était-il fait que par simple curiosité par des gens irrités de n'être initiés à rien? Il est malaisé de se décider pour l'une des deux hypothèses, en rejetant l'autre absolument, car le rôle de Fuchs, dans toute cette affaire est assez équivoque. Il était, comme on l'a vu, hostile à l'entreprise[2]; mais alla-t-il jusqu'à trahir son souverain? C'est une accusation bien grave à lancer contre lui, sur le témoignage unique de Bartholdi. Peut-être profitait-il de ses anciennes relations diplomatiques pour écrire et faire exposer dans les cours étrangères les inconvénients de la future royauté. Sa conduite était d'ailleurs dictée surtout par le mécontentement d'être exclu de la négociation. On sait, en effet, par un écrit du 25 déc. 1699, qu'il s'était déclaré prêt, malgré son avis contraire, à s'appliquer tout entier à la réussite du projet, et même à verser tout son sang pour cela[3]. La résolution de l'Electeur devait lui tenir lieu de loi[4].

L'opposition de certains ministres augmentait naturellement les difficultés de la négociation, et il est curieux de voir ceux qui la conduisaient réclamer de l'Electeur la promesse qu'ils ne seraient pas responsables des conséquen-

1. Arch. de B. — Actes concernant le voyage de Churprinz et de Dohna en Hollande et en Belgique, fol. 226. La Haye 28 sept. 1700. Al. de Dohna écrit à l'Electeur que Fuchs et Schmettau, furieux de ne pas savoir ce qui se passe, cherchent à s'en informer secrètement : « Il est même venu depuis peu quelqu'un de 702 1/2 (Berlin), qui, sous des prétextes d'affaires, auroit voulu suivre le 253 (Prince Electoral), sans doute pour s'informer de ce qui se fait. »

2. Une dépêche du ministre de Hanovre, von Ilten, du 26 juin 1700, appuie sur cette hostilité de Fuchs (Arch. de Hanovre, n° 158) : « Der von Fuchs dancket Gott dass er mit allem nichts zu thun habe. »

3. D. A., I, fol. 90b-90d.

4. « Was die gnädigste Antwort anbelanget, womit Ew. Churf. Durchl. meine geringe und einfältige Schrift beehren wollen, so dienet mir solche zur Erkennung Ew. Churf. Durchl. gefassten gäntzlichen Resolution und Willens, *welche mir genug und anstatt eines Gesetzes ist*, denn die Veneratio und der Gehorsamb, so ich vor Ew. Churf. Durchl. habe, lassen mir nicht zu, etwas darauf zu repliciren. »



ces [1]. En outre, le mystère le plus profond fut jugé nécessaire : Cuhn raconte que les agents de la négociation étaient introduits secrètement dans la chambre à coucher de l'Electeur. Ilgen écrivit de sa main tout ce qui concernait la royauté.

C'est dans ces conditions que l'affaire fut reprise à la fin de 1699. Bartholdi emporta à Vienne de nouvelles instructions : il avait ordre de s'aboucher avec Kaunitz et de lui insinuer que l'Empereur aurait avantage à reconnaître Frédéric, après le couronnement, plutôt qu'à le créer roi; Frédéric désirait beaucoup ne pas avoir trop l'air de tenir sa couronne de l'Empereur. En revanche, l'Electeur soutiendrait Léopold à l'occasion de la succession d'Espagne et de la réadmission de la Bohême. Pour le secret de l'affaire, Bartholdi devait correspondre uniquement avec l'Electeur et le comte de Wartenberg [2].

Arrivé le 18 janvier 1700 à Vienne, Bartholdi alla immédiatement trouver le comte de Kaunitz qui parut assez bien disposé, mais conseilla de réfléchir encore; car on ne pourrait plus s'arrêter « lorsqu'on aurait commencé une fois à échauffer le fer, et à le battre tout de bon [3] ». Bartholdi ne se fait pas illusion sur les difficultés de l'entreprise, et engage l'Electeur à y songer plus mûrement. Il raconte que l'ambassadeur d'Espagne lui a parlé, en termes amicaux, de la dignité royale et a discuté avec lui les avantages et les inconvénients de la création par l'Empereur; Bartholdi a été fort étonné de le voir si au courant et a répliqué que son maître ne songeait nullement à se faire roi [4].

Malgré ces hésitations, il fallait négocier, puisque telle était la volonté de Frédéric III, et Kaunitz, se refusant à faire la première ouverture à Léopold, déclara que Bartholdi

1. Rescrit du 25 oct. 1699, dégageant Wartenberg de toute responsabilité. Vienne, 10/20 janvier 1700, Bartholdi demande la même faveur.
2. D. A., 1, fol. 88-90. Instruction du 16/26 déc. 1699.
3. D. A., 1, fol. 96-100. Relation de Bartholdi. Vienne, 10/20 janvier 1700.
4. D. A., 1, fol. 104-106. Relation de Bartholdi. Vienne, 13/23 janvier 1700.

devait en être chargé. C'est ce que le résident brandebourgeois écrivit [illegible] l'Electeur le [illegible] janv./3 févr. 1700, dans cette fameuse dépêche chiffrée que Droysen a publiée, et qui, mal comprise, n'en servit que mieux la négociation [1]. M. Lehmann [2] a remarqué le premier que l'Electeur avait déchiffré lui-même la dépêche et s'était trompé dans la lecture de la phrase capitale : « Le meilleur seroit que V. Sérénité électorale fit insinuer par 161 (Bartholdi) à 110 (l'Empereur), le projet de royauté ». Frédéric lut 160 (Père Wolf), au lieu de 161 (Bartholdi), et immédiatement se décida à écrire au Père Wolf [3].

Frédéric, baron de Lüdingshausen, nommé depuis Père Wolf, né en 1643 d'une vieille famille westphalienne, était venu s'établir à la cour impériale, après avoir été au collège des jésuites de Breslau. Il jouissait d'un grand crédit auprès de l'Empereur, et Rinck dit qu'il était conseiller secret à Vienne [4]. Il n'était pas confesseur de Léopold, comme on l'a souvent prétendu [5], mais avait libre accès près de lui, faisait

1. Gesch. der Preuss. Pol. IV, 4, p. 234-38.

2. Preussen und die Katholische Kirche I, p. 373.

3. L'histoire du commencement de cette négociation et de l'erreur de déchiffrement a donné naissance à une foule de récits fantaisistes. Christophe de Dohna (*Op. cit.*, p. 271) raconte que l'Electeur s'était adressé au comte de Harrach, mais que « par une aventure singulière », la lettre tomba entre les mains du Père Wolf. — Le baron de Pœllnitz écrit là-dessus un vrai roman (Mémoires, p. 201-203) : « Frédéric III sollicitoit vivement l'Empereur de le reconnoître pour roi. [illegible] comte *Christophe de Dohna (sic)* étoit chargé de cette négociation.....; désespérant de réussir, il demanda et obtint son rappel... Cependant, on lui marqua de faire encore avant son départ une tentative auprès d'un ministre dont le nom étoit en chiffres... Les dépêches de la cour trouvèrent le comte de Dohna parti. *Bartholdi*, secrétaire d'ambassade, qui étoit demeuré chargé des affaires, *ouvrit le paquet* et, soit qu'il n'eût pas [illegible] véritable chiffre ou que [illegible] nom du ministre qu'il vouloit gagner fût mal chiffré, *il le prit pour le nom du confesseur de* l'Empereur et crut que c'étoit à lui qu'il devoit s'adresser. » — Dans ses Nouveaux Mémoires, I, p. 26, Pœllnitz prend une autre version : Bartholdi aurait engagé l'Electeur à écrire à un prince de ***. C'est la version adoptée par l'auteur du « Discours sur l'Erection de la Prusse en royaume. » A. E. *Prusse*, Mémoires et documents. II. — L'erreur de faire négocier Dohna à Vienne a été répétée par Baczko. loc. cit., p. 149 et Vehse, *Op. cit.*, p. 19-20.

4. *Op. cit.*, Ier Theil, p. 198.

5. Pœllnitz, Dohna, etc. Le confesseur de l'Empereur était le père Menegatti.



ses délices (Vergnügung), et l'accompagnait dans tous ses voyages. Il était très influent, et Cahn rapporte que le tsar Pierre, pendant son séjour à Vienne, l'honora plus que les ministres. Léopold le consultait sans cesse, et aucune grande affaire ne se traita, tant qu'il fut à la cour, sans qu'il y mît la main [1].

Le Père Wolf avait autrefois été à Berlin comme chapelain du comte de Lamberg, envoyé de l'Empereur; il avait, du temps du Grand-Electeur, appris à connaître le jeune Frédéric, et avait même été chargé de porter au prince électoral les 10,000 ducats promis en échange du célèbre « revers » de 1686 [2]. Wolf désirait passionnément la grandeur de la maison d'Autriche, et l'acquisition, dans son intégrité, de la succession espagnole; pour cela, il voulait une alliance étroite entre l'Empereur et l'Electeur de Brandebourg. De plus, il caressait le rêve de convertir peut-être un jour au catholicisme l'héritier du Brandebourg, et cet espoir devait l'engager à favoriser le plan de Frédéric III [3].

Gagner le Père Wolf devait être pour l'Electeur un grand avantage : les Impériaux, en effet, et l'Empereur en particulier, n'avaient que deux grandes raisons de s'opposer à la dignité royale de Prusse [4] : l'une *politique*, consistant dans le danger pour la maison d'Autriche de permettre à un prince de l'Empire un accroissement de grandeur si considérable; c'était, comme dit l'ambassadeur vénitien Carl

Frédéric lui-même commit plus tard l'erreur et appela Wolf confesseur, sur quoi Bartholdi écrivit que Wolf ne voulait pas être appelé « confesseur de Sa Majesté Impériale, vu qu'il ne l'est pas et ne désire pas le devenir ». Vienne, 20 sept. 1701. Corr. m. d. K. H. Paquet 40.

1. Rinck, *Loc. cit.*, p. 199 : « Es ist kein gross Negotium zeit seiner Anwesenheit in Wien geschehen, wobey er nicht Hand angelegt. »

2. Pribram. *Op. cit.*, p. 142.

3. On reviendra plus loin sur ces espérances. (Chap. VI et VIII.)

4. C'est ce que dit le jésuite Wagner, quand il parle des ministres impériaux : « Quosdam a consilio religio remordebat, indecorum ratos, ab id pietatis Imperatore, Protestantium nomen ornamento tanto augeri, alii futuras aemulationes..... reformidabant. » II, livre XVII, p. 629.



Ruzini [1], « l'antica massima » de la cour de Vienne d'empêcher une cour allemande de devenir plus puissante qu'elle; l'autre *religieuse*, qui défendait à l'Empereur romain d'augmenter le prestige d'un prince protestant. Le Père Wolf devait, mieux que tout autre, lever les scrupules religieux de Léopold [2]; quant aux scrupules politiques, la nécessité des circonstances devait faire passer par-dessus.

Frédéric III, connaissant déjà le Père Wolf, n'avait pas été très surpris de trouver son nom dans la relation de Bartholdi. Sans plus tarder, il lui adressa une lettre flatteuse [3], où il lui demandait son appui pour une certaine affaire de grande importance, que Bartholdi lui confierait. Il lui promettait une reconnaissance éternelle et signait : « Votre bien affectionné. » En même temps, il écrivait à Bartholdi le 1/11 février 1700 [4] qu'il s'était, à son instigation, adressé à Wolf.

Bartholdi qui, le 10 février, pressait de nouveau l'Électeur de le charger de parler à l'Empereur [5], et qui, le 20 février, n'avait pas encore de réponse, fut fort étonné d'apprendre cette résolution. Dans le premier moment même, il y sembla contraire, car il regardait Wolf comme un personnage « *brouillon* » [6]; le comte de Kaunitz, après en avoir été assez mécontent, pensa pourtant que l'intervention de Wolf pouvait être avantageuse ; d'ailleurs, les ordres de Frédéric III étaient formels : Bartholdi parla au père jésuite.

1. Fontes rerum austriacarum, XXVII. Relation de Ruzini en 1699, p. 418.

2. Selon Pœllnitz (Mémoires, p. 203), les représentations de Wolf, « firent plus « d'effet dans un jour sur le pieux Léopold, que les plus vives sollicitations n'a- « voient pu effectuer dans le cours de plusieurs années ». — Suivant l'auteur du « Discours sur l'érection du duché de Prusse en royaume », qui brode ici un conte à son idée, Wolf « avant de prendre aucune résolution décisive » se serait adressé à la Société des jésuites qui se seraient prononcés « tous d'une voix » pour le projet de royauté.

3. Cf. P. just. IV.

4. D. A., I, fol. 121-122.

5. *Ibid.*, I, fol. 170-172.

6. *Ibid.*, I, fol. 205-207. Vienne, 14/24 février 1700.

Wolf, « qui se mêlait de plus que de dire son bréviaire[1] », fut flatté de se voir sollicité par l'Electeur de Brandebourg, et chargé d'entamer une négociation aussi secrète et d'aussi grande portée. Dès le 3 mars 1700, il avait avec Léopold une conversation étendue sur la dignité royale de Prusse, et le 4 mars écrivait à Frédéric III une lettre pleine d'assurances de zèle et de dévouement[2]. Bartholdi envoya à Berlin le compte-rendu de l'entretien de Wolf et de Léopold, avec des remarques à la marge[3]. L'Empereur avait écouté avec bienveillance ces ouvertures, tout en faisant une réponse dilatoire, ce qui était, du reste, son habitude pour toute affaire importante. Le silence absolu aurait été signe qu'il regardait l'affaire comme impraticable. Il avait dit vouloir y réfléchir, pour qu'elle ne fût pas plus nuisible que profitable à lui-même et à l'Electeur; il avait exprimé son désir de témoigner à Frédéric, dans cette occasion, l'affection qu'il lui portait. L'avis de Wolf, après cette première entrevue, était que le plan pouvait réussir, si toute la République de Pologne y consentait, et si l'on ne se pressait pas trop de l'exécuter[4].

Rassuré par l'attitude de l'Empereur, Bartholdi songea à pousser vigoureusement la négociation. Le Père Wolf n'au-

1. Dohna, Mémoires originaux, p. 272.
2. D. A., I, fol. 214-217.
3. *Ibid.*, I, fol. 226-227. Envoyé dans la relation du 5 mars 1700. Cf. P. just. V.
4. Un passage de la relation de Bartholdi du 5 mars 1700, montre combien l'appui du père Wolf devait être précieux : Bartholdi est très heureux « dass Ew. « Churfürstl. Durchl. von sich selbst auf die Gedancken gekommen, Ihrer Kai- « serlichen Majestaet *durch den Pater Wolf*, wegen Annehmung der Koeni- « glichen Würde, *den ersten Vortrag* thun zu lassen; es hat dieser Geistliche « einige *Eigenschaften, so zu incaminirung einer so wichtigen Sache von gedey-* « *licher Wirckung*, indem er alle Dinge *mit ungemeinem Eyfer* treibet, so « desto noethiger, weil Ihrer Kaiserlichen Mjtt. irresolution, bekannter Massen, « mit denen Jahren anwaechset, und es *kein Minister* waget, recht in Sie zu « dringen, aus Beysorge, Sie dürften den Argwohn schoepfen, als ob er darunter « seinen eigenen vortheil suchte, welches Ihro Kaiserl. Mjtt. von dem Pater « Wolf, *der sich keine Schaetze zu samlen trachtet*, nimmer vermuthen » (D. A., I, fol. 218-226.)

rait pas suffi à déterminer Léopold [1], car quelle que fût son influence, elle ne pouvait être très grande sur les affaires d'Etat; Bartholdi juge que le jésuite devait être regardé seulement comme un intermédiaire utile [2]. L'appui du comte de Kaunitz et du puissant favori Harrach était plus important; depuis longtemps, Kaunitz était au courant; Harrach ne l'était que depuis la fin de février, mais avait déjà donné de bonnes paroles [3]. Pour le gagner tout à fait, l'Electeur lui adressa, sur le conseil de Bartholdi [4], une lettre flatteuse où il lui demandait de l'appuyer de son crédit [5]. Harrach en fut charmé et promit de faire son possible. Kaunitz ne fut pas oublié, et reçut par Bartholdi l'assurance que l'Electeur n'avait confiance qu'en lui, et aurait voulu ne se reposer que sur lui [6].

L'inimitié de Harrach pour le Père Wolf, et la jalousie qui existait entre lui et Kaunitz, étaient assez dangereuses pour la négociation. Wolf était bavard et pouvait divulguer le secret [7]; toutefois il se retenait, par crainte du comte de Harrach; quant à ce dernier, il déclarait qu'il fallait surtout se garder de Wolf, qui gâterait tout [8]. La tâche de Bartholdi était donc difficile : il s'agissait de faire agir en vue d'un même résultat ces trois hommes, presque sans qu'ils s'en doutassent [9].

1. Pöllnitz exagère quand il dit (Nouveaux Mémoires, p. 28) que le jésuite « mit en moins de deux mois l'affaire de Prusse au point d'être heureusement « terminée ».

2. D. A. I, fol. 218-226. Même relation du 5 mars 1700.

3. D. A., I, fol. 211-212. Relation de Bartholdi à Vienne, 17/27 févr. 1700. Bartholdi dit qu'il a beaucoup « cajolirt » le comte de Harrach.

4. Suivant Bartholdi, l'Électeur devait lui écrire une lettre « worin Sie seine « eclattante charge und seinen Credit encensiren und ehren, und ihm dero « Dessein...., aufs obligeanteste recommendiren ». Même relation du 5 mars 1700.

5. Lettre du 13 mars 1700. Cf. P. just. VI.

6. Rescrit électoral du 13 mars 1700. D. A., I, fol. 236-241.

7. Relation du 5 mars 1700.

8. Relation du 17/27 févr. 1700. « Er würde alles verderben. »

9. *Ibid.* « Harrach, Kaunitz und Pater Wolf, ohne dass sie es selbst wissen, unter *ein* Hut zu bringen. »

Pour y mieux parvenir et pour être sûr de leur concours, il fallait les cajoler l'un après l'autre, même leur faire entrevoir l'espoir de gratifications. Wolf, dont le désintéressement était à toute épreuve, n'était sensible qu'aux marques d'estime et de considération. Kaunitz ne se contentait pas de si peu, et avait déjà demandé l'expectative du comté de Limbourg en Franconie [1]. Bartholdi avait répondu que l'Electeur aimait mieux en général donner beaucoup d'argent qu'une parcelle de territoire. Depuis lors, il avait écrit à Berlin qu'il faudrait peut-être offrir de 50 à 60,000 florins à chacun des deux ministres, Kaunitz et Harrach [2]. Quant à parler au confesseur de l'Empereur, le père Menegati, cela était inutile et dangereux : inutile, parce que le Père ne s'occupait nullement des affaires temporelles ; dangereux, parce qu'il était du parti opposé à Wolf [3].

Sondé par ce dernier et pressé par Kaunitz, inquiet en même temps de l'entrevue de Frédéric III et du roi de Pologne à Oranienbaum en janvier 1700 [4], craignant peut-être que l'Electeur ne se passât de son consentement [5], l'Empereur était dans de bonnes dispositions pour la reprise des négociations. Bartholdi se décida à lui demander une audience et l'obtint le 16 mars 1700. Il exposa les projets et les offres de l'Electeur, et fut écouté avec bienveillance ; Léopold garda un visage gai et ouvert, au lieu de baisser les yeux et de grommeler entre ses dents, comme il le faisait pour des propositions désagréables [6]. Il demanda du reste à réfléchir, et renvoya Bartholdi aux comtes de Kaunitz et de Harrach, pour discuter plus amplement la question.

1. Relation de Bartholdi du 30 janv./10 fév. 1700. D. A., I, fol. 176-177.
2. Deuxième dépêche de Bartholdi du 5 mars 1700. D. A., I, fol. 228-232.
3. Première relation du 5 mars 1700.
4. Arch. de V. Les relations du résident Heems (janv.-fév. 1700), signalaient cette entrevue comme ayant été le théâtre de certaines intrigues, peu claires, mais peut-être de grande portée.
5. L'Electeur écrivait à Bartholdi qu'il le ferait, si l'Empereur tardait trop. Arch. de B. — D. A., I, fol. 255-59. Oranienbourg, 27 mars.
6. D. A., I, fol. 265-274. Relation du 17 mars 1700.



En sortant de cette audience, Bartholdi se sentait plus rassuré, et était d'avis qu'il fallait gagner les deux ministres par de magnifiques promesses [1]. Frédéric III lui répondit qu'il pourrait leur offrir jusqu'à 100,000 thalers; mais il fallait tâcher de s'arranger pour une somme moindre, en tout cas ne rien payer avant la décision favorable de l'Empereur et voir si l'un des deux ministres devait recevoir plus que l'autre ou si la somme devait être également partagée [2]. Droysen se trompe évidemment quand il dit que 100,000 thalers furent offerts au seul Kaunitz [3]; le secrétaire de Kaunitz vint un jour discuter avec Bartholdi le chiffre de la gratification et parla de 100,000 thalers, mais Bartholdi se borna à répondre que son maître, une fois l'affaire terminée, donnerait au comte « eine Tonne Goldes [4] » (ce qui équivalait à 50,000 thalers). L'Électeur avait déclaré formellement qu'il ne voulait pas dépenser plus de 50,000 thalers pour Kaunitz [5], et il s'en tint là, malgré les insinuations du ministre impérial qui ne dissimulait pas qu'on lui offrait une somme plus forte pour combattre le projet de royauté [6]. Le roi de France, notamment, qui voulait gagner des ministres à sa cause avait chargé Villars de leur faire espérer de fortes récompenses; il y avait, disait-on, à Vienne, pour 400,000 ducats de traites françaises sur les banquiers juifs Oppenheim et Wertheim [7].

Malgré ces démarches de Bartholdi, la négociation languissait, et l'Électeur s'impatientait. Il écrivait le 30 mars que les circonstances étaient on ne peut plus favorables : la guerre qui avait éclaté entre le Danemarck, la Pologne et la Russie d'une part, la Suède de l'autre, rendait l'alliance du Brande-

1. *Ibid.*
2. D. A., I, fol. 231-283. Rescrit électoral d'Oranienbourg, 27 mars 1700.
3. Gesch. der preuss. Pol. IV, I, p. 144 (2e édition).
4. Relation de Vienne, 26 mai 1700. D. A., II, fol. 184-191.
5. D. A., II, fol. 193-194. Rescrit de Cœlln, 5 juin 1700.
6. Relation du 26 mai 1700, où il accuse Kaunitz « de s'être voulu vendre le plus cher possible ». D. A., II, fol. 184-191.
7. Suivant Bartholdi; relation du 23 juin 1700. D. A. II, fol. 367-68 (P.-S.).

bourg désirable à toutes ces puissances ; à Vienne, le comte d'Œttingen était absent; en Pologne, le roi était bien disposé, et les principaux magnats se laisseraient acheter ; il fallait donc presser l'Empereur de, donner son consentement [1]. Aussi, dans un rescrit du 3 avril, Frédéric allait jusqu'à menacer de se couronner lui-même [2].

Sur le conseil de Kaunitz, Bartholdi prit une seconde audience le 30 mars, et pour rassurer Léopold sur les conséquences de la nouvelle royauté, il lui montra quelle différence il y avait entre celle-ci et le IXe Electorat, qui avait soulevé tant d'oppositions. L'érection du IXe Electorat était contraire à la paix de Westphalie et à la constitution de l'Empire, tandis que la future royauté n'y apporterait aucun changement. Léopold, conservant toujours la même attitude, réclama le temps de réfléchir [3]. Pâques approchait ; Kaunitz alla passer une semaine dans ses terres en Moravie, et l'affaire fut encore ajournée. Bartholdi négocia du moins avec Harrach : celui-ci voulait soumettre à une grande conférence de tous les ministres impériaux la question de la dignité royale, ce qui eût tout divulgué ; Bartholdi demanda au contraire une conférence restreinte pour discuter les motifs pour et contre [4]. Au retour de Kaunitz, il devint plus pressant, bien que le ministre, « surchargé d'affaires », témoignât peu de bonne volonté; Kaunitz allait jusqu'à dire que l'Empereur ferait acheter à l'Electeur le titre royal « plus cher qu'il ne valait [5] ».

Ces lenteurs étaient insupportables et l'affaire éclatait partout [6]; l'envoyé hollandais à Vienne, Hop, en avait parlé

1. D. A., I, fol. 295-297. Rescrit de Cölln, 30 mars 1700.
2. *Ibid.* I, fol. 303-305.
3. *Ibid.* I, fol. 314-317. Relation du [illegible] mars 1700.
4. *Ibid.* I, fol. 337-39. Relation du 10 avril 1700.
5. *Ibid.* I, fol. 353-56. Relation du [illegible] avril 1700.
6. L'Electeur négociait déjà dans plusieurs cours pour sa royauté, et Frédéric de Danemarck, était instruit des difficultés rencontrées à Vienne ; il doutait qu'il fût sage de pousser la chose davantage à cette cour « da Sie schon vorhin wenig

ouvertement dans une réunion chez le résident de Bavière [1]. Frédéric III s'indignait contre les ministres de Vienne qui voulaient sans doute le tenir plus longtemps sous leur coupe (unter ihrer Baguette) et commençait à se lasser de toutes ces « finesses [2] ».

Enfin, grâce à l'appui du Père Wolf, Bartholdi obtint la réunion d'une petite conférence [3], à laquelle prirent part Kaunitz, Harrach et le secrétaire Consbruch. Elle eut lieu le 10 mai 1700, et fut ouverte par le comte de Harrach qui invita Bartholdi à prendre la parole : celui-ci déclara que le moment actuel était si propice pour le projet de son maître, qu'on pouvait dire : « aut nunc, aut nunquam »; sûr de l'appui de plusieurs souverains, l'Electeur n'avait plus besoin que de l'adhésion impériale. Or les difficultés du projet ne pouvaient provenir que de cinq causes :

1° « Respectu Cæsaris et augustissimæ domus Austriacæ »; mais l'Empereur ne devait pas être jaloux, car sa puissance excluait toute rivalité; d'ailleurs des empereurs avaient déjà créé des rois, et l'affaire montrerait une fois de plus « Cæsarem esse Regem Regum [4]. »

2° « Respectu totius Imperii »; mais en 1636, à Ratisbonne, il avait été question de faire rois l'Electeur de Bavière et l'Archiduc d'Autriche, et le droit impérial n'avait pas été contesté; du reste, le duc souverain de la Prusse était en dehors de l'Empire; comme Electeur, ses rapports avec les membres de l'Empire ne seraient pas changés; d'ailleurs Frédéric III était prêt à en donner toutes les garanties désirables.

3° « Respectu Poloniæ »; mais le roi était bien disposé,

Gehör daselbst gefunden ». D. A., II, fol. 85-87. Le roi à l'Electeur, Copenhague, 30 avril 1700.

1. D. A., I, fol. 401-402. Relation du 24 avril 1700.

2. *Ibid.*, I, fol. 403-404. Rescrit de Cœlln. 4 mai 1700.

3. La conférence fut encore retardée par une absence de Harrach dans ses terres.

4. Il faut remarquer que Bartholdi paraît ne faire allusion ici qu'à une création par l'Empereur.

et l'arrangement récent de l'affaire d'Elbing avait montré qu'on pouvait facilement gagner les principaux nobles [1].

4° « Respectu ordinis teutonici »; mais l'Empereur ne devait guère s'occuper de ces revendications, puisqu'il était garant du traité de Wehlau; que l'Electeur fût roi ou duc en Prusse, cela ne changeait rien à la situation.

5° Enfin, « respectu singulorum »; les électeurs et princes d'Empire s'étaient opposés à l'érection du IXe Electorat, parce qu'elle inquiétait les catholiques, le collège des princes, les Electeurs et les agnats de Brunswick; mais la nouvelle Royauté ne pouvait donner lieu à rien de semblable.

Toutes ces difficultés mises de côté, Bartholdi ne voyait pas pourquoi l'Empereur hésiterait à donner son consentement; pour ne pas s'attirer la haine (invidia) des princes d'Empire, il pouvait se borner à promettre de reconnaître le futur roi [2]. En retour, l'Electeur s'allierait à lui pour soutenir ses droits à la succession d'Espagne, favoriserait la réadmission de la Bohême dans le collège électoral, et cesserait de soutenir ses collègues à Ratisbonne dans certaines querelles de cérémonial avec le commissaire impérial.

Les ministres de Léopold parurent fort goûter les raisonnements de Bartholdi; on se sépara, sans y faire d'objection [3], et Consbruch fut chargé de rédiger un référé pour l'Empereur [4].

Toutefois cette première conférence n'avança guère les choses; la cour était partie le 10 mai au soir pour Luxenbourg, où elle devait rester jusqu'à la Pentecôte, et tout fut de nouveau ajourné.

L'Empereur avait cependant de sérieuses raisons de dési-

1. Cf. chap. IV.

2. Ici se montre la vraie volonté de Frédéric qui se refusa énergiquement à une création de sa royauté.

3. « Ohne dass man mir weiter den geringsten Scrupel movirel. »

4. Protocole de la conférence du 10 mai, envoyé par Bartholdi, dans sa relation du 12 mai 1700. D. A., II, fol. 93-107.



rer l'alliance du Brandebourg. La question de la succession d'Espagne domine toutes ces intrigues, et il ne faut jamais la perdre de vue, au milieu du détail des négociations. C'est d'elle, en effet, que dépend avant tout l'attitude de la cour de Vienne. Or cette question venait d'entrer dans une nouvelle phase, par la signature du second traité de partage de la monarchie espagnole, conclu le 25 mars 1700, entre la France, l'Angleterre et les Provinces-Unies. Non-seulement Léopold se voyait abandonné par Guillaume III, mais encore il recevait l'invitation d'adhérer au traité avant trois mois.

De son côté, Frédéric devenait de jour en jour plus impatient; il négociait depuis assez longtemps avec les puissances du nord. Or le roi de Pologne avait promis son appui, mais ne voulait pas qu'il communiquât trop tôt sa déclaration à l'Empereur [1]; son ambassadeur, Wackerbarth avait pourtant reçu l'ordre d'aider Bartholdi, et le Saxon Bose allait être envoyé avec la même mission à Vienne [2]. Le roi de Danemarck ne pouvait que désirer se concilier l'Electeur de Brandebourg; un autre souverain, probablement le tsar, que Frédéric appelle « ein grosser und mæchtiger Potentat », avait promis sous main son concours [3]. Il ne manquait que la décision de l'Empereur, mais elle tardait toujours. Pour déterminer les ministres impériaux, Bartholdi recevait de Berlin l'extrait du géographe Ortelius qui prouvait l'existence d'anciens rois en Prusse [4], puis un rescrit

1. Patkul écrivait à Ilgen le 26 avril 1700 : « Le Roy m'a dit que de la part du Brandebourg, on lui avait demandé permission de s'ouvrir envers Kayser, que Sa Majesté a donné une déclaration favorable touchant le Kœnigl. Titel. Mais il ne trouve pas cela à propos pour à cet heure. Car alors on n'est pas sûr que le Hof du Kayser n'en fasse venir quelque connaissance aux Pohlen, soit par négligence, soit par malice. » (Cf. P. just. XI). — Flemming écrivait de son côté le 30 avril 1700 (à Ilgen probablement) : « Quand vous aurés le cardinal dans vos intérêts et par conséquent la République, alors le Roy ne s'oppose pas que vous vous serviés de sa déclaration auprès de l'Empereur ». D. A., II, fol. 21-23.

2. D. A., II, fol. 245-246. Rescrit Electoral à Bartholdi. Cœlln, 15 juin 1700.

3. *Ibid.* II, fol. 108-111. Rescrit à Bartholdi. Oranienbourg, 19 mai 1700.

4. *Ibid.* II, fol. 218-221. Relation de Bartholdi. Vienne, 2 juin 1700.



électoral où l'Electeur menaçait de se couronner immédiatement [1]. Mais tout cela faisait peu d'impression et Bartholdi avait eu, sans résultat, une troisième audience de l'Empereur le 28 mai.

Le Père Wolf lui-même, pris de scrupules au sujet de la création d'un nouveau roi protestant, avait cessé de s'entremettre en faveur de l'Electeur, et mettait plutôt des bâtons dans les roues. Pour changer ces dispositions, Bartholdi, sur le conseil de Kaunitz, chercha à gagner un personnage qui exerçait sur Wolf la plus grande influence [2]. C'était un nommé Henri Christophe Hochmann, un juriste, qui avait longtemps été magistrat à Nuremberg, et qui, depuis 1691, représentait cette ville à la cour impériale. Recommandé à l'Empereur par Wolf, il avait été anobli en 1696, et devint plus tard conseiller aulique en 1702 [3]. Hochmann était déjà « Kaiserlicher Rath », et Bartholdi, dans une relation postérieure, le dépeint comme un homme d'une habileté peu commune (ungemein geschickt), et fort instruit dans le droit public et privé [4].

Hochmann se laissa facilement gagner par la promesse d'une récompense (l'Electeur la fixa plus tard à 1,000 louis d'or) [5], et le Père Wolf, poussé par lui, redevint aussi zélé et ardent (hitzig) que par le passé [6].

Sur ces entrefaites, on apprenait à Berlin la signature du traité de partage du 25 mars 1700 ; Frédéric en profita pour écrire à Léopold, le 9 juin, une lettre pressante, où il faisait sonner bien haut son attachement et son dévouement [7].

1. D. A., II, fol. 147-151.
2. *Ibid.*, fol. 218-221. Relation du 2 juin 1700.
3. Przibram. *Op. cit.*, p. 152.
4. D. A., VIII, fol. 171-172. Vienne 29 janvier 1701.
5. *Ibid.* II, fol. 263-266. Rescrit à Bartholdi. Schœnhausen 19 juin 1700.
6. Relation de Bartholdi du 5 juin, citée par Przibram. *Op. cit.*, p. 152.
7. D. A., II, fol. 232-233. Potsdam, 9 juin 1700. Frédéric y parle du consentement de la Pologne : « Die Krohn Polen aber, auf welche es wol am meisten « deshalb ankomt, hat darin bereits bewilliget, und kan ich mir also nimmer « einbilden, dass Ew. Kayserl. Mjtt. das geringste Bedenken dabey haben werden. »



Bartholdi se multipliait auprès de Harrach et de Wolf et n'arrivait qu'à obtenir la promesse d'une seconde conférence, retardée encore par une maladie de Kaunitz [1].

L'Electeur était exaspéré, et écrivait qu'il était résolu à partir le 19 juillet pour la Prusse et à se faire couronner au mois d'août [2]. Le comte Alexandre de Dohna, consulté sur la négociation, proposait même d'ordonner à Bartholdi, s'il n'avait pas de réponse positive dans huit jours, de prendre son audience de congé [3]. Mais c'était là un parti extrême, et que Frédéric trouva « trop violent » [4]; son voyage même en Prusse, que Leibniz disait douteux, dans une lettre à l'Electrice Sophie de Hanovre, vers le mois de mai ou de juin 1700 [5], fut renvoyé à une époque postérieure.

La seconde conférence avec Kaunitz, Harrach et Consbruch, eut enfin lieu le 14 juin 1700, chez le comte de Kaunitz. Harrach prit la parole pour exposer que l'Empereur voyait de grandes difficultés à la réussite du projet, et désirait savoir quels souverains y étaient favorables. Il demanda aussi des explications sur la conduite que l'Electeur comptait tenir dans l'affaire de la succession d'Espagne et dans diverses circonstances spéciales. Bartholdi répondit que l'Electeur s'était assuré l'adhésion du roi de Pologne et d'autres rois qu'il ne pouvait nommer tant que l'Empereur n'avait pas résolu affirmativement la question « an » [6]; l'Empereur ne devait-il pas d'ailleurs donner l'exemple aux autres, loin de le recevoir d'eux? Dans le courant de son argumentation, Bartholdi exprima des idées fort curieuses sur la genèse de la royauté, et les Impériaux durent être étonnés de l'entendre déclarer que toute puissance terrestre

1. D. A., II, fol. 260-262. Relation de Bartholdi. Vienne, 9 juin 1700.
2. *Ibid.* II, fol. 253-256. Schœnhausen, 19 juin 1700.
3. *Ibid.* II, fol. 284-285. Observations faites le 24 juin 1700, sur la négociation, avec des notes en marge, qui donnent la résolution de l'Electeur.
4. *Ibid.*
5. Klopp. Die Werke von Leibniz. VIII, p. 138.
6. C'est-à-dire, n'avait pas consenti en principe au projet.

reposait uniquement sur la volonté du peuple, et en tirait son origine et sa force [1]. Bartholdi ne parut du reste pas faire de distinction entre la reconnaissance ou la création du futur roi par l'Empereur. Quand il eut terminé, Harrach se leva et lui promit de rapporter tout à son maître; Bartholdi lui demanda d'ajouter que le Pape même avait reconnu au XVI[e] siècle Albert, comme duc de Prusse, et de plus, qu'il y avait eu autrefois des rois en Prusse [2].

L'impression que cette conférence laissa aux ministres impériaux est assez difficile à démêler dans le mémoire qui fut remis par eux à l'Empereur [3]. M. Przibram en fait une longue analyse, et montre que, pour ne pas se rendre suspects de favoriser le projet, ils ont commencé par exposer sous des couleurs fort noires ses inconvénients : la nouvelle royauté excitera la jalousie de tout le monde; les promesses de Frédéric III sont peu sûres; et qui peut affirmer qu'après avoir obtenu l'adhésion de l'Empereur il ne se tourne vers la France pour être reconnu d'elle à son tour? Le meilleur serait donc de tâcher de détourner l'Electeur de son plan, ou de suspendre momentanément la décision impériale. La seconde moitié du mémoire est la contre-partie de la première, et c'est là certainement la vraie pensée des ministres : l'Empereur ne peut se passer de l'appui du puissant Electeur de Brandebourg, et s'il doit un jour le reconnaître roi, mieux vaut le faire tout de suite et « vendre cette faveur à l'Electeur le plus cher possible » [4]. Les conditions principales sont déjà esquissées : un secours de 8 ou 10,000 hommes, aux frais de l'Electeur; renonciation aux subsides dûs d'après le traité de 1686; appui dans l'affaire de la réadmission de la

1. « Der Uhrsprung aller Herrschaften auf Erden, die Gott nicht selbst seinem Volcke vorgesetzt, *lediglich* ex populi voluntate herrühre. »

2. D. A., II, fol. 302-318. Relation de Vienne, 19 juin 1700.

3. Arch. de V. : « Gutachten der Minister über die Conferenz vom [illegible] juin 1700. »

4. « Diese Gnade dem Churfürsten so theuer als moeglich zu verkauffen suchen. »

Bohême et dans quelques autres ; concession de divers privilèges aux catholiques dans l'Electorat de Brandebourg.

Léopold trouva le mémoire insuffisamment net, et, dans une note de sa main, déclara qu'il ne se déciderait pas avant de connaître les offres de l'Electeur [1].

Tandis que Kaunitz et Harrach faisaient rédiger leur mémoire, le député de Nuremberg, Hochmann, avait été chargé par l'Empereur de composer une dissertation où toutes les difficultés de la question seraient posées, discutées et résolues [2]. Hochmann avait consulté Bartholdi, et avait partout conclu en faveur du projet électoral. Son volumineux factum se divisait en deux parties principales : dans la première, Hochmann démontrait que l'Empereur pouvait agréer le projet, *salva justitia,* et sans faire de tort à qui que ce fût, ni dans l'Empire, ni au dehors ; il insistait sur le droit impérial de créer des rois, prétendant que les rois de Bohême et de Pologne avaient été ainsi créés et citant ce vers significatif [3] gravé, disait-il, sur le tombeau de Boleslas, premier roi de Pologne :

Ob famam bonam, tibi contulit Otto coronam.

En face du droit impérial de création, Hochmann ne négligeait pas non plus d'assurer que Frédéric pourrait se couronner lui-même et sans autorisation. Dans la seconde partie, il s'attachait à prouver que, dans les conjonctures actuelles, il était avantageux pour l'Empereur de déférer au désir de Frédéric III.

L'Electeur fut satisfait de la conférence du 16 juin, et approuva fort le mémoire de Hochmann ; toutefois, il faisait certaines réserves. Il repoussait, par exemple, une création de sa royauté par l'Empereur. Bartholdi devait d'ailleurs

1. Cf. Pribram, *Op. cit.*, p. 153-155.
2. Mémoire de Hochmann ; envoyé par Bartholdi à l'Electeur dans sa relation du 19 juin 1700 (D. A., II, fol. 321-360).
3. Mais aussi peu authentique que correct.

être très prudent en paroles sur ce point, qui flattait sans doute l'orgueil impérial [1].

La conférence du 16 juin ne sembla pas d'abord avoir beaucoup avancé les choses. Consbruch rédigeait le « referat » avec sa lenteur habituelle, Kaunitz était souffrant [2], et l'Empereur hésitait toujours. Consbruch se montrait peu bienveillant, et allait jusqu'à tenir des discours contraires au projet de royauté, disant que le titre royal entraînerait derrière lui des droits immenses « ingentia jura » [3].

Toutefois, les choses allaient maintenant se précipiter; l'Empereur savait que la France et les puissances maritimes avaient fait officiellement inviter l'Electeur, le 4 juillet, à adhérer au traité de partage du 25 mars [4]; or, ce traité, l'Empereur lui-même était sommé de l'accepter avant le 18 août, et il était résolu à faire plutôt la guerre. Dès le 29 mai, la conférence impériale avait décidé que le traité était inacceptable [5]; le 2 juillet, elle exprima la même opinion, et conseilla « secundum statum praesentem successionis Hispanicæ » de se concilier l'Electeur de Brandebourg, en lui accordant la couronne [6]. Kaunitz disait à Bartholdi, vers la même époque, que l'Empereur n'adhérerait jamais au traité de partage, « dass der Kaiser solches nimmer thun würde » [7].

Dans ces conditions [8], l'Empereur ne pouvait tarder à con-

1. D. A., II, fol. 361-362. Rescrit électoral. Rosenthal, 29 juin 1700 : « Jedoch « habt Ihr diese Corde so leise und mit solcher Vorsichtigkeit zu touchiren, damit « der Kaiserl. Hof dadurch nicht noch mehr rebuttiret..... »

2. Relation de Bartholdi. Vienne, 26 juin 1700. D. A., II, fol. 378-381.

3. *Ibid.*, III, fol. 46-48.. Relation de Bartholdi. Vienne, 7 juillet 1700.

4. Arch. de V. Relation de Heems. Berlin, 6 juillet 1700.

5. « Der Tractat in Terminis wie er liegt, sei auf keine Weise anzunehmen ». (Actes publiés dans les « Feldzüge des Prinzen Eugen's » III, p. 348.)

6. Arch. de V. Brandenburgica : Relatio conferentiæ, 2 juillet 1700. (Cf. Pribram ; *Op. cit.*, p. 187.)

7. D. A., III, fol. 27-32. Vienne, 3 juillet 1700.

8. Le jésuite Wagner a bien l'idée de la pression des circonstances, quand il dit (II, XVII, p. 629-30) : « Cæsar, ne tempore *alienissimo*, potentem amicum amitteret, permittendum duxit quod facturum pervidebat alioquin. »



sentir, en principe, au projet de royauté; ce qui le fit prévoir, ce fut qu'il lut et approuva [1] une lettre que le Père Wolf écrivait à l'Electeur, pour le féliciter « anticipato » de la réussite de son plan [2].

Un incident fâcheux vint retarder la solution désirée, en refroidissant le zèle du comte de Kaunitz. Ce dernier reçut du résident impérial à Berlin l'avis qu'on se vantait dans cette ville de l'avoir gagné à prix d'argent; il en fut très irrité et expliqua à Bartholdi dans quelle situation dangereuse de pareilles calomnies pouvaient le mettre à la cour impériale [3]. Pour calmer Kaunitz et le rassurer, il ne fallut rien moins qu'une lettre de l'Electeur où il l'appelait « besonders lieber Herr Graf », et déclarait n'avoir jamais songé à le corrompre [4]. Frédéric témoignait en même temps à Bartholdi sa colère contre le calomniateur qui préférait ses passions aux intérêts les plus essentiels de l'Etat [5].

L'Empereur, avant de partir pour Wiener-Neustadt où il devait rencontrer l'Electeur palatin [6], parut vouloir en finir avec ses hésitations. Il ordonna la réunion d'une grande conférence sur la question de la royauté de Prusse. L'Empereur et le Roi des Romains devaient y assister. Bartholdi aurait voulu l'empêcher, mais Harrach « par timidité » y avait poussé [7], et Kaunitz, fort réservé depuis le dernier incident, n'osa plus s'y opposer. La conférence, d'abord fixée au 22 juillet, n'eut lieu que le 24.

Outre Kaunitz et Harrach, quatre ministres devaient y prendre part. Le comte de Waldstein, grand chambellan, homme résolu qui proposait toujours des mesures rapides et énergiques [8]; puis le comte Henri-François de Mansfeld

1. D. A., III, fol. 55-60. Relation de Bartholdi, du 10 juillet 1700.
2. Cf. Lehmann. *Op. cit.*, p. 468-70.
3. D. A., III, fol. 57-60. P.-S. de la relation du 10 juillet.
4. *Ibid.*, fol. 95. Oranienbourg, 15 juillet 1700.
5. *Ibid.*, III, fol. 93-94. Rescrit d'Oranienbourg, 19 juillet 1700.
6. *Ibid.*, III, fol. 89-91. Relation de Vienne, 17 juillet 1700.
7. Relation du 3 juillet 1700. D. A., III, fol. 27-32.
8. Voir Arneth.. *Op. cit.*, I. p. 204.

(† 1715), maréchal de la cour, qui avait reçu de Charles II d'Espagne la principauté de Fondi, dans le royaume de Naples, pour lui avoir amené en 1686, sa seconde femme, Marie-Anne de Neubourg, belle-sœur de Léopold [1]. Mansfeld avait beaucoup de crédit et était bien intentionné, suivant Bartholdi [2]; mais il existait un différend entre lui et l'Électeur au sujet du comté de Mansfeld, séquestré depuis longtemps par ses créanciers, et dépendant de deux suzerains principaux, les Electeurs de Brandebourg et de Saxe. Les deux autres ministres étaient : le prince de Salm, gouverneur du Roi des Romains, instruit, éloquent et influent [3], et qui avait toujours été regardé comme opposé à l'Electeur; enfin le comte Jean Quintin de Jœrger. Le Père Wolf et Bartholdi visitèrent tous ces ministres avant la conférence et les trouvèrent plutôt bien disposés [4].

La conférence eut deux séances qui durèrent trois heures chacune : le 24 juillet, on lut seulement la proposition impériale de consentir à l'érection du nouveau royaume. Le Roi des Romains, fatigué d'une partie de chasse, s'étant endormi pendant la lecture, l'Empereur le réveilla; il le laissait en général dormir, et Bartholdi remarque que ce fait était déjà un signe des bonnes intentions de l'Empereur [5]. La seconde séance eut lieu le 27 juillet, de 11 heures à 2 heures, et là fut voté à l'unanimité le consentement en principe au plan de royauté. Bartholdi envoya à Berlin par son frère cette heureuse nouvelle.

Le pas décisif était fait; l'Empereur acceptait l'idée de la nouvelle royauté, et tous les amis du Brandebourg entonnèrent un chant de triomphe. Bartholdi écrivit au

1. Wurzbach. Biographisches Lexicon des Kaiserthum's Œsterreich. Tome XVI.
2. D. A., III, fol. 346-352. Relation postérieure, du 28 août 1700 : Mansfeld est « ein wohl intentionirter Minister, und dessen Credit eher [illegible] als abnehmen wird. »
3. Voir Arneth, *Op. cit.*, I, p. 203.
4. D. A., III, fol. 102-104. Relation de Bartholdi : Vienne, 24 juillet 1700.
5. *Ibid.*, fol. 122-125. Relation de Bartholdi du 27 juillet 1700.

comte de Wartenberg : « Dieu soit loué de ce que la « résolution principale dans la grande affaire a été prise » d'une manière qui est également glorieuse et avantageuse » à notre auguste Maître ; on ne peut pas dire que Sa Ma- « jesté impériale ait négligé sa devise *consilio et industria*, « et si la lenteur est insupportable, on se peut promettre de « ce prince beaucoup de fermeté [1]. » Le Père Wolf ne pouvait contenir sa joie, et adressait le 28 juillet à l'Electeur une lettre de félicitations, où il l'appelait « très-sérénissime Electeur, et bientôt très-puissant Roi [2] ». Léopold lui-même se mit en frais pour faire parade de l'« affection » qu'il portait à l'Electeur [3].

Il ne restait plus qu'à discuter les conditions du consentement impérial et à fixer le prix de la couronne [4] ; cela fut plus long qu'on ne le croyait. Bartholdi écrivait à Wartenberg qu'il faudrait marchander et exprimait l'avis que les Impériaux, pour obtenir une chose, réclamaient toujours plus que de juste : « iniqua petunt, ut aequa obtinant [5]. » Il semblait d'ailleurs désireux de voir confier à un autre qu'à lui le soin de terminer la négociation [6].

Les conditions de la cour impériale lui furent remises par Kaunitz, le 6 août au soir [7], dans le jardin de la Favorite ; Bartholdi les envoya aussitôt à Berlin.

Elles étaient au nombre de treize, dont voici les principales [8] : un secours de 10,000 hommes, entretenus aux frais de l'Electeur, pour appuyer l'Autriche au cas d'une guerre de

1. Cf. P. just., VII.
2. Imprimée dans Lehmann. *Op. cit.*, I, p. 472-73.
3. D. A., III, fol. 169-170. Lettre du 6 août 1700.
4. C'est ce que Bartholdi appelle la question « *quomodo* » ; la question « *an* » était résolue.
5. Cf. P. just., VII.
6. Cela tenait sans doute à l'inimitié de Fuchs et de Barfuss.
7. Le même jour, 6 août 1700, la conférence impériale décidait de répondre aux puissances maritimes que, du vivant de Charles II, il n'y avait pas à négocier sur sa succession.
8. Imprimées dans Lehmann, I, p. 473-75.

succession espagnole ; une action commune dans l'Empire ; l'abandon des subsides arriérés, l'appui pour l'introduction du IX[e] Electeur et la « réadmission » de la Bohême dans le collège électoral, la promesse de se soumettre à la décision de l'Empereur dans certaines affaires intérieures de l'Empire, enfin des privilèges pour les catholiques de ses Etats et l'obligation pour lui et ses descendants de voter toujours pour un prince autrichien aux élections impériales. Bartholdi accompagna ces conditions de remarques et réflexions personnelles (unvorgreifliche Gedancken [1]) : il pensait que 8,000 hommes de secours suffiraient et que l'Électeur devrait tâcher de rester neutre dans la guerre de succession d'Espagne, tout en fournissant ses subsides ; d'ailleurs, ainsi que le fait voir M. Przibram [2], Bartholdi déclarait sans pudeur que la guerre était peut-être encore éloignée, que d'ici là le nouveau roi s'affermirait sur son trône et qu'il pourrait ne pas observer toutes les clauses du traité. Sur plusieurs points, le Brandebourg avait déjà des engagements antérieurs avec l'Empereur. Enfin Bartholdi jugeait nulle et sans valeur la promesse de voter toujours pour un archiduc d'Autriche, comme étant contraire aux lois fondamentales de l'Empire [3].

Les propositions impériales parvinrent à Berlin le 11 août 1700 ; deux jours après, une longue discussion, à laquelle prirent part les comtes de Wartenberg et de Dohna, avec le secrétaire Ilgen, eut lieu à Schœnhausen, dans le cabinet de l'Electeur. Les conditions furent l'une après l'autre pesées et examinées, et pour chacune une solution fut indiquée. Ilgen rédigea mot pour mot le compte-rendu de cette conférence, et l'Electeur écrivit ensuite en marge ses décisions de sa propre main [4].

1. D. A., III, fol. 177-183 (dans la relation du 7 août 1700).
2. *Op. cit.*, p. 163, note 2.
3. « Dieses Pactum ist ipso jure nullum, weil es wieder die Reichsfundamental « Gesetze, und seynd S[r] Churfurstl. Durchl., wenn Sie es schon eingehen, viel « weniger Ihre Nachkommen, darum im geringsten nicht gebunden. »
4. Le rapport d'Ilgen, du 13 août 1700, est imprimé dans Lehmann. *Op. cit.*, p. 476-492.



Les ministres de l'Electeur commencèrent par rappeler pour mémoire les raisonnements faits autrefois en nov. 1699 sur les avantages et les difficultés de l'entreprise. Ils semblaient toujours peu rassurés sur le résultat final. Leurs doutes se trahissent par la manière dont ils apprécient les conditions impériales. Dès le premier article, leurs objections apparaissent en rangs serrés. Il ne faut pas accorder plus de 8,000 hommes de secours, et encore en stipulant qu'ils ne seront employés que dans l'Empire et que leur entretien sera facilité par des subsides impériaux. De plus, il faut prendre garde de se brouiller avec Guillaume III dont l'amitié est si précieuse à un prince héritier éventuel de la maison d'Orange ; il faut donc tâcher de rester neutre dans la lutte, en fournissant à l'Empereur des auxiliaires. En récompense de ces secours, l'Empereur devra s'engager à soutenir les droits de Frédéric à la succession d'Orange, et ses revendications pécuniaires auprès de l'Espagne (la dette espagnole, d'après une déclaration de l'Electeur de Bavière, gouverneur des Pays-Bas, du 22 oct. 1697, citée par Cuhn, s'élevait à 472,000 patagons [1], sans compter près de 200,000 thalers dûs depuis la paix de Nimègue [2]). Les ministres pensaient aussi que l'Electeur ne devait pas se lier pour toute la durée de la guerre, mais seulement jusqu'à l'expiration de l'alliance de 1686, c'est-à-dire pour six ans.

Voilà certes bien des additions et des retouches à la première proposition impériale. Chacun des douze autres articles est soumis à une critique aussi sévère, et peu en sortent sans une modification ou une restriction importante. L'Electeur peut consentir à aller toujours de concert avec Léopold dans les affaires de l'Empire et à contribuer à la garde des

1. Ecu corna, de la valeur d'un thaler environ.
2. Le grand Electeur, ne pouvant se faire payer, avait fait saisir par ses frégates deux vaisseaux marchands espagnols, et avait demandé la cession de l'Ile de la Trinité ; Frédéric avait songé, suivant Cuhn, à prendre Porto-Rico ; en 1699, par son envoyé à Madrid, von Falaiseau, il avait demandé la cession d'une partie de la Gueldre.

forteresses de Philipsbourg et de Kehl [1], toutefois si les autres princes et électeurs le font (art. II). Il peut renoncer aux subsides arriérés dûs par l'Empereur (art. III), si celui-ci déclare en même temps renoncer à toute prétention sur les possessions de l'Électeur (Léopold revendiquait, par exemple, certains droits vagues sur le duché de Crossen). Il faut s'en tenir aux promesses faites en 1693 et 1694 pour le IX[e] Electorat et la Bohême (art. IV). L'article V, qui demande à l'Electeur de se soumettre aux décisions impériales pour certaines affaires particulières [2], doit être l'objet de négociations spéciales. On ne doit pas révéler positivement les promesses favorables du roi de Pologne (art. VI). Il faut nier tout droit de l'Empire ou de l'ordre Teutonique sur la Prusse (art. VII), mais on peut promettre de ne pas réclamer, comme roi de Prusse, de nouveaux privilèges dans l'Empire (art. VIII). Dans certaines questions de cérémonial, il faut tout au moins demander le traitement des rois de Pologne, de Suède et de Danemark (art. X et XI). Les deux dernières conditions sont encore moins bien accueillies : l'Electeur ne peut se désintéresser des affaires religieuses du Palatinat (art. XII), ni voir sans déplaisir les vexations auxquelles sont en butte les évangéliques de ce pays, depuis l'avènement de la ligne catholique de Neubourg [3] ; il peut seulement promettre de ne pas s'écarter des statuts de la paix de Westphalie et des lois fondamentales de l'Empire. Enfin, l'Electeur ne peut lier ses successeurs pour le vote dans les élec-

1. Philipsbourg rendue en 1679 par la France, était sur le territoire de l'évêque de Spire, mais l'Empire y avait le droit d'occupation ; de même pour Kehl, rendue en 1697, et ancienne possession des margraves de Bade.

2. Affaires de Mecklembourg, de l'abbaye de Quedlinbourg, etc. ; on en parlera plus loin.

3. En 1699, Frédéric II avait envoyé dans le Palatinat le baron Wylich de Bozelaer pour faire des représentations à l'Electeur palatin. M. Lehmann, I, chap. III, parle assez longuement de ces vexations et des représailles que Frédéric songea peut-être à tirer des catholiques de ses états : le 15 juillet 1700, il ordonnait de dresser un état des biens du clergé catholique dans le pays de Clèves et les provinces de Magdebourg, Minden et Halberstadt.



tions impériales (art. XIII) ; tout au plus peut-il s'engager à les inviter à élire un archiduc d'Autriche. Quant à l'exercice du culte catholique à Berlin, dans une maison spéciale, il y a là une question de conscience, selon Wartenberg et Dohna ; du reste, l'Electeur ne peut faire une concession qui lui aliénerait les puissances protestantes et serait contraire à la paix de Westphalie [1].

En terminant leur délibération, les ministres de l'Electeur lui recommandaient de se faire seulement *reconnaître* et non *créer* roi par l'Empereur, et d'éviter à tout prix une rupture avec le roi de Grande-Bretagne ; pour eux, le projet de royauté était toujours « très dangereux » (hœchst gefæhrlich).

Frédéric III voyait la situation moins en noir ; de plus, ayant la ferme volonté de parvenir à son but, il se montre plus conciliant que ses conseillers. C'est ce que prouvent ses décisions écrites en marge du rapport d'Ilgen. Il permettra d'envoyer les troupes de secours, même dans les Pays-Bas espagnols, et autorisera Bartholdi à offrir 10,000 hommes, si cela est nécessaire ; mais il ne veut en entretenir que 8,000 à ses frais [2]. Il renoncera aux subsides arriérés, tout en se réservant ceux de l'avenir, et est prêt à s'accorder avec le Hanovre, comme l'Empereur le désire. Frédéric n'hésite même pas à déclarer qu'il conclura avec l'Empereur, au risque de se brouiller avec Guillaume [3].

Dès que tout fut arrêté, on se hâta d'envoyer à Bartholdi des instructions en conséquence. Pour adoucir Consbruch, dont l'opposition se démasquait, il devait pro-

1. Lehmann, I, ch. II, (p. 367-384), montre la fausseté de cette assertion, car la paix de Westphalie ne fixait qu'un minimum de droits pour les sujets de religion différente, sans interdire de les augmenter.

2. « So kan Bartolius auf 10 m. man schliessen, jedoch dass ich nicht mehr als « 8,000 auss meinem Beutel zu halten schuldig bin. » Cf. Lehmann, *op. cit.*, I, p. 479.

3. « Und solte der Kœnig von Engelandt irgendts so irresonabel sein, und darauf bestehen wolten, so sol solcher nicht hinderen, dass ich mit dem Keyser « schliesse » (Lehmann, *loc. cit.*, p. 477.)

mettre certaines faveurs pour son beau-frère, Glandorf, fixé à Bielefeld et conseiller de finances (Amt's Kammerrath) dans le comté de Ravensberg. Bartholdi recevait en même temps de pleins pouvoirs pour conclure.

L'Electeur se croyait sûr d'un prompt succès et écrivait à Léopold une lettre pleine d'effusion, où il lui promettait sa reconnaissance, jusqu'au tombeau (« bis in mein Grab »)[1].

Les relations de Bartholdi ne pouvaient qu'affermir Frédéric dans ces sentiments. L'Empereur, écrivait-il, juge les conditions telles qu'on ne devrait pas marchander longtemps (dass darüber nicht lange zu marchandiren seyn würde[2]). Mais si Léopold regardait ses propositions comme faciles à accepter, Bartholdi aurait dû comprendre qu'il serait fort étonné de les voir modifiées et discutées, comme elles lui revinrent de Berlin.

Bartholdi voulait communiquer oralement ses instructions, à Wiener-Neustadt; mais Kaunitz l'engagea, pour gagner du temps, à rédiger par écrit un projet de traité. Après avoir pris audience de l'Empereur et du Roi des Romains, Bartholdi se conforma au conseil de Kaunitz, et le 24 août il lui remettait un projet conforme à ses instructions[3]. Bartholdi jugeait qu'il ne satisferait pas entièrement les Impériaux[4], mais il était loin de s'attendre au mécontentement que Kaunitz et Harrach firent ouvertement éclater.

Les deux comtes lui déclarèrent qu'ils n'oseraient jamais présenter à leur maître de pareilles propositions; ils dirent que les troupes auxiliaires ne serviraient qu'à peu de chose, si l'Empereur ne pouvait les employer que dans l'Empire, et que, moyennant des subsides, il était toujours facile de se procurer des secours; enfin ils s'indignèrent qu'on semblât

1. D. A. III, fol. 249. Lutzelbourg, 15 août 1700.
2. *Ibid.* III, fol. 250-252, Relation de Bartholdi : Vienne, 11 août 1700.
3. *Ibid.* III, fol. 330-332. Relation de Bartholdi : Schwartze, 25 août 1700.
4. A cause de certaines lacunes du projet; il n'y était, par exemple, pas fait allusion au clergé catholique de Clèves, pour lequel Léopold avait demandé une diminution de charges et d'impôts.



contester à l'Empereur le droit de création royale, et sommèrent Bartholdi de leur communiquer tout ce qu'il était sans doute autorisé à céder encore [1].

Bartholdi ne voulut pas prendre au sérieux ces récriminations, pourtant fort sincères; il se flattait que l'Empereur était mieux disposé que ses ministres, et qu'il n'aurait pas besoin de faire de nouvelles concessions [2].

La cour électorale, rassurée par la confiance de son envoyé, se crut en présence d'une opposition toute de forme et de chicane. Wartenberg, donnant son avis vers le commencement de septembre 1700, pense qu'il ne faut rien céder [3], et l'Electeur écrit à Bartholdi qu'il ne voit pas de changement à faire à ses offres : il accorde, pour obtenir un titre, de réels avantages à l'Empereur; s'il s'entendait avec la France, il n'aurait pas à subir de si onéreuses conditions. A la dernière extrémité pourtant, Bartholdi est autorisé à déclarer que la moitié des troupes de secours pourra être envoyée dans le Milanais. Il faut se presser, car il serait important d'accomplir le couronnement avant la prochaine diète polonaise, qui pourrait susciter une foule d'embarras [4].

Une lettre du père Wolf à Frédéric [5], où il se félicitait d'avoir employé sa petite personne (« meine Wenigkeit ») à la réussite de la négociation, et où, en regrettant de n'avoir pu aller baiser la main de l'*Electeur* [6], il se promettait de le faire plus tard pour celle du *Roi*, confirma encore la cour de Berlin dans son opinion.

Cependant les ministres impériaux et Léopold lui-même étaient fort surpris et mécontents des propositions brande-

1. D. A. III, fol. 346-52. Relation de Bartholdi : Schwarize, [illegible] août 1700.

2. *Ibidem.*

3. D. A., III, fol. 353-54. Pièce de l'écriture du comte de Wartenberg, sans date, ni adresse.

4. *Ibid.*, fol. 356-60. Rescrit à Bartholdi, de Schoenhausen, 7 septembre 1700.

5. *Ibid.*, III, fol. 370. Vienne, 4 septembre 1700. Dans Lehmann. *Op. cit.*, p. 494-95.

6. Il avait demandé en vain à être envoyé à Berlin pour annoncer à l'Electeur le consentement en principe de l'Empereur.

bourgeoises. Dans une conférence du 27 août 1700 [1], ils décidèrent de réclamer pour l'Empereur le droit de *créer* le nouveau souverain, ou tout au moins de le *déclarer* roi [2]. Léopold, dans une note de sa main, presque illisible, exprime résolument la même idée : « On doit veiller à ce que « la proclamation du nouveau roi n'ait pas lieu avant ma « déclaration, mais après, comme en dépendant... [3] ». Toutefois, dans la conférence du 29 août, les Impériaux se laissèrent aller à quelques concessions : ils renonçaient à l'établissement du culte catholique à Berlin, n'exigeaient de l'Electeur qu'une déclaration vague pour le vote aux Elections impériales [4], cédaient sur plusieurs détails d'étiquette et se contentaient de 8,000 hommes de secours. En revanche, ils insistaient sur trois points : l'envoi des troupes auxiliaires jusqu'en Italie, la renonciation de l'Electeur à tout subside, et sa soumission à la volonté impériale dans certaines affaires de l'Empire [5]. M. Przibram ne peut s'expliquer la condescendance de la cour de Vienne que par la nécessité de s'assurer l'appui du Brandebourg, pour une occupation éventuelle du Milanais [6].

Les décisions impériales ne furent communiquées que fort tard à Bartholdi, à cause de la lenteur avec laquelle Consbruch rédigeait les « référés ». En attendant, Bartholdi courait de Kaunitz à Harrach, et de Harrach à Wolf, les pressant, les stimulant, les raisonnant. Kaunitz disait que la Dignité royale était quelque chose de durable et de cer-

1. Cf. Przibram. *Op. cit.*, p. 170.

2. Arch. de V. Brandenburgica. Relatio conferentiae du 27 août 1700.

3. « Man soll sehen, dass die Proclamation des neuen Kœnigs nicht vor meiner Declaration, sondern von derselben dependenter geschehe... » Cf. Przibram. *Op. cit.*, p. 170-171.

4. Ils se souvenaient que dans le serment prêté avant le vote, chaque Electeur jurait sa pleine liberté d'opinion.

5. Conferenzprotokoll du 29 août 1700. Cf. Przibram. *Op. cit.*, p. 171-172.

6. Il revient (p. 179) sur ce projet de Léopold d'occuper l'Italie espagnole avant la mort de Charles II, projet qui échoua grâce à l'habileté de Louis XIV. Cf. Gaedecke. Die Œsterreichische Polit. in dem Spanischen Erbfolgekrieg. Tome II, p. 103 et suiv.

tain, tandis qu'on ne savait si l'Empereur profiterait jamais de l'alliance électorale [1]. Bartholdi répliquait de son mieux, mais voyait bien que la question de la *création* royale serait une pierre d'achoppement [2], car l'Empereur en était entiché (« Kaiser ist daran verliebet »); Bartholdi proposait de remplacer le mot « creare », par « salutare » [3].

Après toutes ces lenteurs, une conférence eut enfin lieu le 13 sept. 1700, entre l'envoyé brandebourgeois et les ministres impériaux, Harrach et Kaunitz. La discussion y fut très vive et parfois aigre. Bartholdi, pour adoucir les deux comtes, crut devoir déclarer que l'Électeur laisserait peut-être envoyer la moitié de ses troupes de secours jusque dans le Milanais; il disait, d'ailleurs, s'avancer, par cette offre, au-delà de ses instructions. La conférence dura longtemps, et chaque proposition y fut de nouveau retournée dans tous les sens; les anciens raisonnements furent répétés des deux côtés. Finalement, on décida de demander à l'Électeur un dernier projet de traité, et aussi un projet de déclaration impériale [4], à promulguer avant le couronnement. Kaunitz engageait Bartholdi à se rendre lui-même à Berlin, mais ce dernier préféra rester à son poste et envoyer sa relation par un exprès [5]. Il y joignit une lettre au comte de Wartenberg, où il avouait que l'Empereur « avait relâché sur des points très importants », et qu'on serait sans doute obligé « d'accorder presque tout le reste à Sa Majesté impériale [6] ».

Quand Frédéric reçut la relation de Bartholdi, ce ne fut pas « sans une grande surprise et sans mortification »; il se hâta de répondre à son envoyé que l'Empereur voulait évi-

1. « Und sey so ungewiss ob der Casus der Allianz jemals existiren werde. »
2. « Der Punct der Creation wird ein Stein des Anstosses seyn. »
3. D. A., III, fol. 379-81. Relation de Bartholdi : Vienne, 8 septembre 1700.
4. Hochmann, confident de Wolf, fut chargé aussi, vers cette époque, de rédiger un projet de déclaration impériale, et, à l'instigation de Bartholdi, il y évita le mot de *creation*. Voir ce projet en partie dans Pribram, p. 178, note 2; Bartholdi l'envoya à l'Électeur le 18 septembre 1700.
5. Relation du 14 septembre 1700. D. A., III, fol. 401-447.
6. *Ibid.*, III, fol. 448-449, Cf. Pribram, p. 174-176.

demment faire de lui, au lieu d'un puissant Electeur, un roi faible et méprisé, mais qu'il n'était pas disposé, pour un titre vide (« Um eines leeren Nahmens willen »), à sacrifier le moindre intérêt de sa maison [1]. Le roi de Pologne, qui aurait plus de motifs d'entraver l'affaire, n'a pas exigé de pareilles conditions; pourquoi Sa Majesté Impériale, à laquelle l'Electeur a rendu tant de services, et qui ne perd ni ne risque rien dans l'entreprise, veut-elle la lui rendre si difficile? Frédéric parle un moment de renoncer entièrement à son projet; mais c'est là une phrase sans portée, et on voit par l'ultimatum qu'il envoie à Bartholdi, son ferme désir de s'arranger avec l'Empereur [2].

Dans cet ultimatum, toutefois, il était loin d'accepter les demandes impériales; il se refusait notamment à renoncer à des subsides pour ses troupes auxiliaires, au moins en temps de guerre. A la rigueur, et s'il était impossible de faire autrement, il s'en passerait en temps de paix, jusqu'au commencement des hostilités. Sur d'autres points, il se montrait prêt à céder, par exemple pour l'envoi de la moitié des secours dans le Milanais [3].

Frédéric ne voulait pas qu'on assignât une durée fixe à cette alliance, ou alors il fallait la conclure pour le moins d'années possible. Si tout se rompait, comme il y en avait presque apparence (« wie es fast das Ansehen hatt »), l'Electeur ne serait lié par aucune de ses offres, et n'observerait même l'alliance de 1686, que si l'Empereur en exécutait les clauses, et lui payait les subsides arriérés. Bartholdi devait exiger une décision catégorique de la cour de Vienne, pour que tout fût fini avant le prochain retour du comte d'Œttingen, de Constantinople [4].

1. « Von dem Interesse unseres Hauses das geringste zu sacrificiren. »
2. D. A., III, fol. 477-487. Rescrit électoral : Cobe, 22 septembre 1700. Cf. Pribram, p. 177.
3. Ultimatum brandebourgeois envoyé par l'Electeur à Bartholdi, à la suite du rescrit du 22 septembre 1700. (D. A., III, fol. 488-502).
4. Rescrit du 22 septembre 1700.

Tout en faisant certaines concessions, Frédéric tenait là un langage résolu, et son rescrit était sans doute destiné à être lu aux ministres impériaux pour les intimider.

La situation était embarrassante. Le « grand dessein » de l'Electeur était connu de tous, l'affaire « secrète » était le secret de tout le monde. Les gazettes de Londres parlaient des magnifiques diamants achetés pour la couronne royale [1]; celles de Hollande allaient plus loin, et prétendaient publier le texte d'un traité déjà conclu entre le Brandebourg et l'Empereur, et où notamment l'Electeur promettait 10,000 hommes pour la conquête du Milanais et autorisait la construction d'une église catholique à Berlin [2]. Dès le 24 août, Des Alleurs écrivait au roi de France qu'on parlait même de tolérer des jésuites dans la capitale du Brandebourg [3].

Ces fausses nouvelles étaient inventées par les ennemis de l'Electeur, pour irriter les puissances protestantes en général, et particulièrement les signataires du traité de partage du 25 mars 1700. Spanheim à Paris, Bondely à la Haye, plus tard Alexandre de Dohna auprès de Guillaume III, s'efforcèrent d'atténuer l'effet désastreux de ces bruits, mais il fallait, pour en faire disparaître toute trace, une solution rapide et définitive.

Bartholdi reçut le 26 septembre les nouvelles instructions de son maître, et, dès le 27, il les remettait à Harrach [4]; Kaunitz était absent dans ses terres, et ne revint que quelques jours après : il se montra assez mal disposé, répétant que, moyennant des subsides, l'Empereur pourrait toujours se

1. Des Alleurs, l'envoyé français à Berlin, en écrivait à Louis XIV dès le 18 mai 1700 (Corr. de Brandg., tome XL). Leibniz, dans une lettre à l'Electrice de Hanovre du 26 mai 1700 (Klopp, VIII, p. 156), dit que l'Electeur Frédéric a payé 180,000 écus deux diamants « qui serviront peut-être à la couronne de Prusse ».

2. Cf. Theatrum Europaeum, XVI, 103.

3. A. E. Corr. de Brandg. Tome XLI. Des Alleurs au roi.

4. D. A., IV, fol. 9-11. — Relation de Bartholdi : Vienne, 29 sept. 1700.

procurer des troupes auxiliaires [1]: Harrach disait la même chose, et Consbruch, pour encourager les Impériaux à la fermeté, prétendait que l'Electeur finirait par céder, parce qu'il voulait à tout prix la dignité royale et aimerait mieux perdre un doigt qu'y renoncer [2]. Le père Wolf seul paraissait favorable et promettait saintement (« sancte ») de faire son possible auprès de l'Empereur [3]. Son zèle fut stimulé par une lettre où l'Electeur exprimait sa confiance dans « le baron » [4], et dans la générosité de l'Empereur [5]; Wolf déclara à son confident Hochmann « que les ministres gâte« raient tout le gâteau, selon le proverbe italien « chi ab« bracia troppo, stringe niente », et alla causer avec l'Empereur « une grande heure » de la dignité royale. A la suite de cette conversation, Léopold le chargea de dire à Kaunitz, « qu'il ne jugeait pas convenable de chicaner, mais d'achever l'affaire » [6].

Bartholdi croyait tout terminé, mais l'influence de Wolf ne fut pas aussi puissante qu'il l'espérait; Léopold resta inébranlable sur le point des subsides, et les ministres, craignant d'être soupçonnés de corruption, n'osèrent l'engager à céder [7]. Pour comble d'embarras, l'Electeur, non content de s'en tenir exclusivement *(lediglich)* à son ultimatum, jugea à propos de retirer son offre d'envoyer ses troupes dans le Milanais. Guillaume III en avait été inquiété, et le comte de Dohna avait dû la démentir près de lui. Si Bartholdi ne pouvait obtenir la radiation de cette clause, il devait demander au moins qu'elle fût en dehors du traité, et restât secrète. Frédéric III ordonnait en outre à son envoyé de fixer, pour la durée de l'alliance, tout au plus un

1. D. A., IV, fol. 38-41. Relation de Bartholdi : 2 octobre 1700.
2. « Entbehrte lieber einen Finger als diese Kgl. Dignitaet. » *Ibid.*
3. *Ibid.*
4. Wolf était baron de Ludingshausen.
5. D. A., III, fol. 522-523. Golze, 26 sept. 1700.
6. Bartholdi à Wartenberg, 2 oct. 1700. D. A., IV, fol. 43-45. Cf. Pribram, p. 180.
7. D. A., IV, fol. 54-56. Vienne, 6 oct. 1700. Cf. Pribram, p. 181.

espace de dix ans [1]. La négociation reculait au lieu d'avancer.

Une audience de Bartholdi à Ebersdorf n'eut pas de résultat [2]. La question des subsides paraissait être un obstacle infranchissable à un accord. Kaunitz, dans une longue conversation avec l'envoyé électoral, lui conseillait sérieusement de se montrer conciliant et de se presser, car le prince de Salm se laissait aller de nouveau à son ancien « penchant », Mansfeld était « mal content », et le comte d'Œttingen allait bientôt revenir [3]. Les Impériaux ne voulaient pas renoncer aux secours dans le Milanais, qui d'ailleurs, suivant Harrach, faisait partie de l'Empire; ils refusaient aussi de limiter à un temps fixe la durée de l'alliance [4].

L'attitude de Bartholdi était peu faite pour hâter les choses. Il avait résolu de tirer parti des circonstances et de faire le moins de concessions possible. Il faisait peur aux Impériaux de la guerre qui embrasait le nord; puis il leur demandait ce qu'ils feraient à la mort du roi d'Espagne. Il voulait obtenir des subsides, même en temps de paix, et écrivait qu'il ne plierait qu'à la dernière extrémité [5]. L'ordre de l'Électeur de conclure vite et de ne plus chicaner ne le fit pas changer de langage [6].

Malgré cette opiniâtreté, la négociation fit tout d'un coup un grand pas.

La cour impériale, intimidée par les nouvelles alarmantes de la santé de Charles II, et des progrès de l'influence française en Espagne, décida qu'il fallait se procurer avant tout des alliés [7]. Léopold se dépêcha de remettre à ses conseillers, avec des remarques et annotations, le mémoire

1. D. A., IV, fol. 64-66. Rescrit électoral : Potsdam, 8 octobre 1700.
2. *Ibid.*, IV, fol. 67-71. Relation de Bartholdi : Vienne, 9 oct. 1700.
3. *Ibid.*, IV, fol. 91-92. Relation de Vienne, 16 oct. 1700.
4. *Ibid.*, IV, fol. 122-124. Relation de Vienne, 20 oct. 1700.
5. *Ibid.*, IV, fol. 82-84. Relation du 13 oct. 1700 : « Ich werde nicht pliiren, als bis es hoechst nortig. »
6. *Ibid.*, IV, fol. 139. Rescrit électoral du 23 octobre 1700.
7. Conferenzprotokoll du 25 oct. 1700. Cf. Pribram, p. 166.





qu'ils lui avaient soumis le [illegible] octobre, sur le projet électoral. Dès le 29 [1], une grande conférence eut lieu entre Bartholdi, Kaunitz et Harrach [2]. Le débat porta sur *les trois points* toujours discutés : les subsides, l'envoi des secours en Milanais, les contestations intervenues depuis quelques années dans diverses affaires de l'Empire. L'Empereur offrait 100,000 thalers de subsides annuels en temps de guerre, mais ne voulait pas en donner pendant la paix ; Bartholdi ne céda pas, et les Impériaux prirent *ad referendum* sa proposition de ne payer les subsides de paix qu'au début de la guerre. Si 1,000 hommes des troupes auxiliaires étaient tués, l'Empereur consentait à en recruter 500 à ses frais. Quant à l'envoi de la moitié du contingent dans le Milanais, l'Electeur écrirait de sa main à Léopold pour y donner son adhésion (art. VI). L'article XV sur les affaires de Mecklembourg, Mansfeld, etc., fut le seul sur lequel on ne se mit pas d'accord.

Le résultat de la conférence était bon pour Bartholdi, et il exprimait dans une lettre au comte de Wartenberg son espoir de tout terminer « dans six ou sept jours » [3], quand une nouvelle difficulté se présenta. Le résident impérial à Berlin, Heems, écrivit à Vienne que l'Electeur avait ordonné à Bartholdi de conclure « à tout prix », même en abandonnant les subsides de paix [4] ; les Impériaux en devinrent plus exigeants, et Bartholdi se plaignit amèrement des mauvais services qu'on lui rendait : « Je fais mon possible écrit-il, et je ne pourrais faire plus, quand je devrais par là acquérir le Royaume du ciel », mais, depuis la lettre de Heems, « on n'ajoute plus foy à mes serments, quand je jure que mes instructions ne vont pas plus loin » [5]. Le secrétaire

1. M. Pribram, p. 188, parle du 28 octobre, pour la date de la conférence, mais cela paraît être une erreur, car Bartholdi dans sa relation du 30 octobre dit : « Hier soir a eu lieu la conférence... »

2. D. A., IV, fol. 174-177. Relation du 30 octobre.

3. *Ibid.*, IV, fol. 182-183. Vienne, 30 octobre 1700.

4. *Ibid.*, IV, fol. 189-192. Relation de Bartholdi : Vienne, 6 nov. 1700.

5. *Ibid.*, IV, fol. 193-194. Bartholdi à Wartenberg : Vienne, 3 nov. 1700.

Consbruch surtout se montrait hostile, et rédigeait le contre-projet impérial avec une lenteur désespérante. Kaunitz vint le 6 novembre demander l'insertion d'une nouvelle condition, sur les élévations de dignité (Standeserhœhungen) : la chancellerie impériale avait une taxe que payaient les nouveaux barons, comtes, etc. Pour ne pas lui faire perdre ce gain, Kaunitz voulait que Frédéric, « comme Rex Prussiæ », ne pût conférer ni noblesse, ni titres à ses sujets d'Empire. Bartholdi se borna à dire qu'il demanderait des instructions sur ce point [1].

L'affaire ne faisait pas de progrès ; Bartholdi, devenu suspect à la cour de Vienne, avait perdu tout crédit, et Kaunitz, dans une lettre à Heems, déplorait son entêtement qui entravait tout [2]. La faute en était bien aussi aux ministres autrichiens qui revenaient à d'anciennes demandes, comme l'établissement du culte catholique à Berlin. Sur ce point, Frédéric était décidé à ne rien céder [3], et à renoncer plutôt à la couronne royale ; au contraire, il rappelait encore à Bartholdi, le 6 novembre, qu'il abandonnerait, s'il le fallait, les subsides de paix [4].

Le contre-projet impérial fut enfin remis à Bartholdi le 9 novembre [5] ; il était loin d'être satisfaisant et contenait de nouvelles exigences. Bartholdi écrivit à Kaunitz qu'avec de pareilles conditions, l'affaire ne pourrait aboutir [6] ; mais les lettres de Heems avaient produit leur effet, et Kaunitz, ne se troublant pas, répliqua qu'il fallait envoyer le contre-projet à Berlin et que l'Electeur lui-même déciderait. « Je ne doute pas », écrivait Kaunitz, « que vous recevrez telles

1. D. A., IV, fol. 200-210. Relation de Bartholdi : Vienne, 6 nov. 1700.

2. *Ibid.*, IV, fol. 220-221. Lettre de Kaunitz à Heems, présentée à l'Electeur le 11 nov. 1700.

3. *Ibid.*, IV, fol. 222-224. Rescrit Electoral : Cœlln, 13 nov. 1700.

4. *Ibid.*, IV, fol. 198-199.

5. *Ibid.*, IV, fol. 232-237. Relation de Bartholdi, du 10 nov. 1700.

6. Billet à Kaunitz, le 9 nov. 1700, envoyé à la suite de la relation du 10 nov. 1700.

« ordres que vous pourrez conclure cette grande affaire »[1]. Bartholdi répondit tout de suite que l'on s'exagérait la condescendance de son Maître. « Il est vray qu'il m'a or- « donné de finir l'affaire sans chicaner, mais on a abusé de « la crédulité de M. Heems, en luy disant que j'avais ordre « de finir en toute manière. »[2] Bartholdi fit si bien que le père Wolf, craignant une rupture, le pria de retarder le départ de son courrier pour Berlin, et que l'Empereur lui-même ordonna de remanier son contre-projet[3].

Une conférence des ministres impériaux se réunit le 12 nov. 1700[4]; elle décida qu'il était nécessaire de s'assurer l'alliance brandebourgeoise, et qu'il fallait faire les concessions indispensables.

Tandis que les choses s'acheminaient ainsi lentement à Vienne vers le terme souhaité, l'Électeur perdait patience à Berlin. De Pologne on l'engageait à se faire couronner avant la prochaine diète polonaise. Bartholdi écrivait le 30 octobre au comte de Wartenberg que l'Électeur ne devrait pas différer son voyage en Prusse ; au moins fallait-il faire croire au résident impérial que l'on s'y préparait[5]. Le bruit du départ de Frédéric pour la Prusse hâterait les négociations de Vienne[6]. L'Électeur fut tenté de suivre ce conseil, et de se mettre en route, sans attendre le consentement de Léopold ; mais il fut arrêté par l'avis contraire du secrétaire d'État, Ilgen.

Le mémoire que ce dernier rédigea, le 11 nov. 1700, est une pièce fort curieuse, parce qu'on y peut saisir le doute qui régnait encore sur la solution de l'affaire, cinq ou six jours avant son achèvement[7].

L'opinion d'Ilgen est exprimée avec une courageuse net-

1. Billet de Kaunitz, 9 nov. 1700. *Ibid.*

2. Lettre à Kaunitz ; copie envoyée dans la même relation du 10 nov. D. A., IV, fol. 243-245.

3. Relation du 10 nov. 1700.

4. Cf. Pribram, p. 190-191.

5. D. A., IV, fol. 184-189.

6. *Ibid.*, IV, fol. 189-192. Relation du 3 nov. 1700.

7. Cf. P. just., VIII



tété : il ne faut pas précipiter le voyage de Prusse, alors qu'on n'est pas sûr d'être reconnu roi. L'Empereur n'a accordé aucune promesse *écrite*, et ne s'est pas expliqué sur le point de la reconnaissance ou de la création; quand même le traité serait signé, il faudrait attendre sa ratification; autrement l'Empereur pourrait revenir sur ses promesses. Le roi de Pologne ne s'est obligé à reconnaître le futur roi qu'après l'Empereur et quant à la République polonaise, il serait dangereux de ne pas s'entendre avec les principaux nobles sur le moment le plus favorable pour le couronnement. Le Danemark n'a pas donné d'assurances formelles. Il ne faut pas risquer de rompre les négociations entamées avec l'Angleterre, la Hollande, et même avec la France. Il est nécessaire de s'accorder au moins avec les principaux princes d'Empire. En fin de compte, l'Electeur s'exposerait, par une trop grande précipitation, au danger de voir ses relations, avec la plupart des cours européennes, rompues, et ses intérêts les plus précieux dans l'Empire menacés. Ilgen terminait en disant : « Je ne désire pas devenir conseiller secret ou noble, *à ce prix*, que mon Maître soit couvert de honte à la face du monde... », et comme conclusion, il ajoutait : « Dicam, et liberabo animam meam, quæcumque etiam sors mea futura sit ».

Cette dernière phrase montre sa conviction que sa franchise l'exposait à une disgrâce, et que l'Electeur, poussé par son désir ardent de tout terminer, pourrait passer outre et entreprendre le voyage du couronnement.

Il n'en fut pourtant pas ainsi, et même la nouvelle de la mort de Charles II ne décida pas Frédéric III à brusquer le dénouement.

Le 20 novembre, il écrivait encore à Bartholdi qu'il était prêt à s'arranger à l'amiable avec l'Empereur pour ses contestations dans les affaires de l'Empire, et à accepter toute condition raisonnable [1]. Le 22 novembre, il consultait tous

1. D. A., IV, fol. 289-291. Cölln, 20 nov. 1700.





ses conseillers secrets sur l'alliance impériale, et leur exposait la question entière, l'état de la négociation et les conditions proposées par la cour de Vienne [1]. Devait-il conclure le traité avec l'Empereur? Le pouvait-il sans faire un tort grave à sa puissance et à l'avenir de sa maison? Enfin, les conjonctures n'étaient-elles pas particulièrement propices pour l'accomplissement de l'œuvre si laborieusement préparée? Telles étaient les questions auxquelles devaient répondre les conseillers électoraux. Tous rédigèrent des mémoires favorables en principe, avec des réserves sur certains points. Otto de Schwerin, par exemple, demandait qu'on modifiât quelques conditions trop dures (« so hart [2] »); Fuchs avouait qu'il avait été l'adversaire du projet, mais qu'il avait changé d'avis parce que les circonstances, de défavorables étaient devenues propices [3]. Les autres conseillers, Jean Frédéric de Rhetz [4], Wolfgang de Schmettau [5], Samuel de Chwalkowsky [6], Eusèbe de Brandt [7], de Berchem [8] et Daniel Lud. de Dankelmann [9], se répandaient en félicitations et conseillaient de conclure vite.

Dans l'intervalle, du reste, le traité avait été signé, et le courrier de Bartholdi, « le Messias de Vienne », comme l'appelle l'envoyé polonais, von Reisewitz [10], était arrivé à Berlin le 24 novembre 1700. Voici comment tout s'était passé à Vienne.

La conférence des ministres impériaux s'était décidée le 12 novembre pour la conciliation; le 13, Bartholdi écrivait que tout serait sans doute fini dans quatre jours, et une der-

1. D. A., IV, fol. 326-329. Cœlln, 22 nov. (en partie de la main d'Ilgen).
2. Mémoire du 23 nov. 1700. D. A., IV, fol. 370-374.
3. Mémoire du 25 nov. 1700. D. A., IV fol. 378-321.
4. Mémoire du 27 nov. 1700.
5. *Id.*, du 28 nov.
6. *Id.*, du 30 nov.
7. *Id.*, du 1er déc. 1700.
8. *Id.*, du 2 déc.
9. *Id.*, du 3 déc.
10. Relation du 24 nov. 1700, citée par Droysen, G. der Pr. Pol. IV, 1, p. 140.

nière conférence était fixée au 16. Une lettre du résident Heems, arrivée le 15 novembre à Vienne, en assurant de nouveau que l'Electeur était prêt à renoncer aux subsides en temps de paix, empêcha les Impériaux d'accorder ces subsides, mais ne retarda pas la solution définitive : Bartholdi se borna, dans la conférence du 16, qui eut lieu entre sept et dix heures du soir, à demander l'ajournement provisoire de la question des subsides de paix, et le traité fut conclu [1].

Beaucoup d'écrivains [2] ont dit que la nouvelle de la mort du roi d'Espagne avait déterminé les Impériaux à ce pas décisif; il n'en est rien. La mort de Charles II n'était pas connue à Vienne; Bartholdi écrivait le 17 novembre à l'Electeur, combien il regrettait d'avoir dû renoncer aux subsides de paix qui auraient été si profitables, à supposer, par exemple, que le roi d'Espagne vécût encore « six ans [3] ». Le père Wolf, qui félicitait le 17 novembre l'Electeur de la conclusion du traité, ne faisait allusion qu'à une nouvelle indisposition de Charles II [4]. La mort de ce dernier ne fut sue à Vienne que dans la nuit du jeudi 18 au vendredi 19 novembre, et encore par un courrier de l'envoyé impérial à Paris; c'est ce que prouve le rapport de l'ambassadeur vénitien Loredani, daté du 20 novembre [5] : « La nuit après le jeudi

1. Relation du 17 nov. 1700, D. A., IV, fol. 293-299. Le traité ne fut signé que le 20 novembre (relation de Barth. du 28 nov. 1700, D. A., IV, fol. 345-46).

2. Entre autres Droysen, G. der Pr. Pol. IV, 1, p. 152, et Ranke, Zwölf Bücher... II, 446.

3. Relation du 17 nov. — Cf. Pribram, p. 193.

4. Lehmann, *Op. cit.*, p. 501.

5. Arch. de V. Relation des ambassadeurs vénitiens; dépêche du 20 nov. : « La « notte poscia del Giovedì de corso, con espeditione espressa, fatta da Parigi del « conte di Cicindorf, li 9 corrente, arriva. gia seguito il giorno primo del mese, « l'ultimo irreparabile caso pervenuto a quella corte... Correrio di Madrid a questa « corte non e per anche arrivato... » — L'auteur du mémoire des Affaires étrangères (*Prusse*, Mémoires et documents, II) a raison, quand il dit : « Lorsque les « nouvelles de la mort du Roy d'Espagne et du testament... arrivèrent à Vienne, « l'Empereur avait déjà déclaré qu'il reconnaissoit l'Electeur de Brandebourg « pour Roy de Prusse ».

courant, par un exprès du comte de Zinzendorf, envoyé de Paris le 9, parvint la nouvelle de l'évènement irréparable survenu à cette cour (d'Espagne) déjà le premier du mois... Le courrier de Madrid [1] n'est pas encore arrivé. »

Ainsi, la crainte de l'ouverture de la succession d'Espagne a certainement influé sur les esprits à Vienne, mais la nouvelle même de ce fait accompli n'a pas directement provoqué la signature du traité du 16 novembre.

Ce traité, souvent désigné sous le nom de traité de la couronne (Kron-Tractat), se trouve imprimé en entier dans Mœrner [2]. Il comprend 14 articles, et 6 articles séparés. Conclu le 16 novembre, il ne fut signé complètement que le 20 [3], et les ratifications furent rapidement échangées : le 27 novembre avait lieu la ratification de l'Électeur, le 4 décembre celle de l'Empereur [4].

Une courte analyse de ce traité donnera une idée des concessions faites par l'Électeur pour obtenir la couronne royale [5].

Les deux premiers articles sont d'une portée générale : l'alliance de 1686 est renouvelée sauf les modifications du présent traité, et les deux souverains agiront de concert dans les affaires d'Empire (art. I et II). Avec l'article III, on entre sur le terrain des conditions spéciales : l'Électeur entretiendra à ses frais une compagnie d'infanterie en garnison à Philipsbourg et à Kehl ; il promet d'appuyer le IXe Électeur (art. IV) [6], puis (art. V), de ne pas user de représailles contre les catholiques de ses états, en prétextant les persécu-

1. Le courrier de Madrid arriva le 25 nov. Cf. Pribram, p. 104, note 1.
2. *Op. cit.*, p. 810 et suiv.
3. D. A., IV, fol. 345-46. Relation du 20 nov. 1700.
4. Le texte de la ratification impériale, de la main de Consbruch, se trouve aux Archives de Berlin, dans le carton intitulé : « Kron-Tractat ».
5. De plus, elle fera voir la fausseté des conditions données par Pöllnitz (Nouveaux Mémoires, p. 31-32, Mémoires, p. 206), et par tant d'autres qui parlent du titre de *direction royale*, accordé seulement par l'Empereur, de 6,000 h. entretenus en Italie par l'Électeur, et même d'une chapelle catholique autorisée à Berlin.
6. Ce n'était là que le renouvellement d'une ancienne obligation.

tions dont souffrent les protestants dans le Palatinat; mais l'Empereur fera droit aux plaintes de ces derniers, en se conformant à la paix de Westphalie. L'article VI concerne le secours de 8,000 hommes accordé par l'Electeur, en cas de guerre pour la succession d'Espagne; ces troupes ne seront employées que dans les pays et fiefs de l'Empire romain [1]. En revanche, l'Empereur promet d'accorder la dignité royale et tous les honneurs qui en découlent à l'Electeur, qui n'aurait pas prétendu se faire roi sans son adhésion [2] (art. VII). L'Electeur s'engage à déclarer qu'il ne sera pas porté préjudice aux droits de l'Empire et de l'Ordre Teutonique [3] (art. VIII).

Les quatres articles suivants traitent des rapports de l'Electeur-Roi avec l'Empire et l'Empereur, et des titres à employer respectivement : les envoyés du futur roi agissant comme électeur ne recevront pas de traitement spécial dans l'Empire (article IX). Les expéditions de la chancellerie prussienne à l'Empereur se feront en allemand, et l'Empereur sera appelé « Majesté impériale » et « très invincible » (Unüberwindlichster), tandis que le nouveau roi recevra le titre de frère et le prédicat de « Sérénissime très puissant » (Durchlæuchtigst Grossmæchtigster), (art. X) [4]. L'Electeur observera les anciennes formalités, comme directeur des cercles de Westphalie et de Saxe (art. XI). Ses ministres, dans les réunions d'Empire ou de cercles, donneront la première visite au principal commissaire impérial et au concommis-

1. Rien n'était là stipulé, de plus que dans le traité du 22 mars 1686.

2. Cet article était à l'origine autrement rédigé: il portait que l'Electeur avait reconnu n'être pas autorisé (« befugt ») à prendre la couronne sans le consentement impérial; le mot « befugt » choqua l'Electeur (Rescrit à Bartholdi, du 27 nov. 1700, D. A., IV, fol. 394-95), et Bartholdi obtint son remplacement par le mot « gemeint » qui établissait simplement que l'Electeur n'avait pas prétendu se faire roi sans l'adhésion de l'Empereur. Bartholdi dit que les Impériaux ne se décidèrent pas « sans répugnance » à ce changement (D. A., V, fol. 77-79, Vienne, 9 déc. 1700).

3. C'était là une pure formalité.

4. Et non pas seulement « Dilection Royale », comme le dit Lamberty, Mémoires, I, p. 322.

saire (art. XII). C'étaient là des concessions faciles à faire et qui ne liaient que médiocrement le futur roi.

La renonciation (art. XIII) aux subsides arriérés dûs par l'Empereur, en vertu du traité de 1693, était sans doute un sacrifice, mais l'Electeur stipulait, pour soutenir les droits de Léopold à la succession d'Espagne, qu'on lui paierait 150,000 florins de subsides annuels en temps de guerre [1]; il renouvelait, dans le même article, sa promesse de concourir à la réadmission de la couronne de Bohême. — Le traité devait lier non-seulement les signataires, mais aussi leurs descendants; il serait tenu secret (art. XIV).

Les six articles séparés sont peut-être plus importants et plus nouveaux que les précédents. Par le premier, les deux souverains s'engagent à se prêter une assistance mutuelle pour leurs droits à la succession d'Espagne d'un côté, à la succession d'Orange de l'autre. Par le second, l'Empereur promet au futur roi les mêmes honneurs qu'aux autres rois européens, mais le roi de Prusse continuera à honorer comme auparavant le roi de Hongrie et de Bohême [2]. Le troisième article séparé concerne le vote dans les élections impériales; l'Electeur invitera par une disposition testamentaire ses successeurs à voter toujours pour un archiduc d'Autriche, mais d'ailleurs « sans préjudice de la liberté du droit « de suffrage, assurée par la bulle d'Or et par les capitula- « tions électorales des Empereurs ». Cette restriction contenait en elle-même l'annulation de la clause.

Les différends survenus dans l'Empire sont le sujet du IV[e] article séparé : l'Electeur s'en remettra à la décision impériale pour l'affaire de Mecklembourg [3]; de même, pour celle

1. Le comte de Podewils se trompe en parlant de 8,000 fl. « qu'on étoit obligé de donner *gratis*, suivant le Kron-Tractat » (*loc. cit.*, p. 426).

2. L'Electeur ne promet nullement, comme on l'a dit, que ses envoyés céderont le pas à ceux du roi de Bohême et de Hongrie.

3. Voir plus haut chap. II. — Le traité de Hambourg du 8 mars 1701 adjugea définitivement l'héritage de Gustrow au duc de Schwerin, mais le duc de Strelitz, protégé du Brandebourg, reçut des territoires suffisants pour lui faire 40,000 écus

de Quedlinbourg. Frédéric avait acheté à l'Électeur de Saxe, en 1698, l'avouerie de l'abbaye de Quedlinbourg ; l'abbesse Anne Dorothée, duchesse de Saxe-Weimar, avait protesté et voulu résister, mais des troupes brandebourgeoises avaient occupé la ville ; l'abbesse s'était plainte des violences de cette prise de possession ; l'Empereur tenait à lui faire donner une petite satisfaction. Pour le comté de Mansfeld, l'Électeur devait envoyer à Vienne des conseillers qui régleraient à l'amiable la contestation entre lui et les comtes. Des députés des abbayes d'Essen, Elten (près Dusseldorf) et Verden, devaient venir à Berlin pour régler le taux de leurs contributions. L'Électeur ferait droit aux plaintes du prince de Schwarzenberg, dont le bailliage de Neustadt[1] doit être exempté de toute contribution et de toute garnison. Le clergé catholique du pays de Clèves ne serait pas imposé plus que les autres contribuables. — C'était là, il faut le reconnaître, une série de concessions à l'Empereur, et un hommage rendu à son autorité.

L'article V établissait le droit exclusif de l'Empereur dans l'Empire de faire des nobles, des comtes, etc. Pour ses sujets nés dans l'Empire, le nouveau roi s'adressera à la chancellerie impériale, quand il désirera les voir élever à un rang quelconque. Il n'était d'ailleurs pas question du droit du roi de Prusse de créer des nobles prussiens.

Le VI[e] et dernier article séparé, concernant les subsides de paix, et mentionnant qu'il y aurait lieu à un accord ultérieur sur ce point, ne fut pas ratifié ; cela semblait inutile, après la mort de Charles II, et le testament en faveur du duc d'Anjou.

Il y avait un point qui tenait fort à cœur à l'Empereur et sur lequel il dut céder : c'était l'exercice en tout temps de

de reste et lui assurer siège et voix dans la diète d'Empire. (Cf. Himly, *Op. cit.*, II, p. 209.)

1. Il y a une foule de Neustadt en Allemagne ; celui-ci est peut-être Neustadt près de Germersbach, non loin du Rhin.

la religion catholique à Berlin [1]. Le 10 novembre 1700, il avait ordonné à Heems, son résident à Berlin, de demander à l'Electeur une déclaration spéciale pour autoriser ce culte [2]. Le 19 nov., il lui recommendait de nouveau, dans un post-scriptum, d'en parler au moment de la ratification du traité; sans doute, dans les circonstances actuelles, Léopold n'avait pas voulu retarder ou rompre le traité pour si peu [3], mais il espérait que Frédéric III n'aurait pas d'objection contre une requête si légitime [4]. Heems reçut pour réponse qu'il n'avait jamais été question de pareille chose et que d'ailleurs c'était une impossibilité [5]. L'Empereur en resta sur ce refus.

En somme, quand on passe en revue tous les articles du traité de la Couronne, surtout quand on compare ses conditions à celles de l'alliance du 22 mars 1686, on s'aperçoit que l'Electeur de Brandebourg a eu peu de nouvelles concessions à faire, pour être reconnu roi; on ne s'explique pas que Bartholdi l'ait signé sans enthousiasme, et on ne peut être de l'avis de Pœllnitz qui dit qu'il se conclut « à « des conditions dont tout l'avantage étoit pour la maison « d'Autriche [6]. » On est plutôt étonné du peu que les Impériaux ont obtenu.

1. Cf. Lamberty : Mémoires pour servir à l'histoire du XVIII[e] siècle, contenant les négociations, traités, résolutions et autres documents authentiques concernant les affaires d'État. In-4°, La Haye, 1731. Tome I, p. 197 : « Il y avoit eu quel- « que accroche à cette Roiauté. C'étoit parce que la cour impériale prétendoit « de devoir donner pour cela un diplôme, moiennant une grosse somme, et d'ob- « tenir une *chapelle publique* pour les Catholiques Romains à Berlin. Cepen- « dant elle s'en relâcha sur ce que cette Roiauté s'établissoit dans un païs qui « n'étoit pas du ressort de l'Empereur et que la *chapelle* ne *pouvoit* avoir lieu « dans une capitale toute réformée. » — On a aussi beaucoup parlé d'une demande faite par l'Empereur de permettre l'établissement d'un collège de jésuites à Berlin; mais cette proposition ne se retrouve pas dans les actes; Ilgen lui-même y fait pourtant allusion dans un mémoire de 1704. Cf. Lehmann, p. 548. (D. A., XX).

2. Arch. de V. : Weisungen des Kaisers.

3. « Wir haben deswegen zwar bey jetzigen Conjuncturen den Tractat nicht aufhalten noch abbrechen wollen ».

4. Arch. de Vienne, *Ibid*.

5. Relation de Heems, du 6 dec. 1700. (Arch. de V.)

6. Mémoires, *loc. cit.*, p. 206.

L'Electeur reçut les félicitations de Kaunitz, qui se réjouissait d'avoir été employé à cette œuvre [1], et du père Wolf, qui se disait muet de joie (ich erstumme vor innigli-chster Freude) et s'écriait : « Te Deum laudamus » [2]. L'Empereur lui-même envoya à Berlin ses souhaits de prospérité pour le futur roi et ses descendants [3]. L'Electeur répondit courtoisement à Kaunitz et Wolf et remercia avec effusion l'Empereur [4]; il alla jusqu'à écrire le premier au comte de Harrach [5], qui s'excusa de n'avoir pas encore envoyé ses compliments, en alléguant qu'il avait voulu pour cela attendre le couronnement [6].

Tout se préparait à Berlin pour cet heureux évènement : dès le 24 novembre, dans un festin au château électoral, on buvait à la santé de Frédéric Ier, roi de Prusse [7], et, comme l'écrivait l'envoyé de Saxe à son maître, tout était plein à cette cour « de pensées royales » [8].

Bartholdi, qui n'avait pu signer le traité sur la même ligne que les Impériaux, parce qu'il n'était encore que résident [9],

1. D. A., IV, fol. 340. Kaunitz à l'Electeur, Vienne, 17 nov. 1700.

2. D. A., IV, fol. 341-42. Vienne, 17 nov. 1700 (cf. Lehmann, p. 501-502). Dans une lettre du [illegible] déc., Wolf donna à l'Electeur le titre de roi (Lehmann, p. 507).

3. D. A., IV, fol. 343-44. Vienne. [illegible] nov.

4. Lettres envoyées le 30 nov. de Berlin, avec un rescrit à Bartholdi. D. A., IV, fol. 444-47. — L'Electeur écrivit encore à l'Empereur de Kœnigsberg, le 31 déc. 1700 (D. A., V, fol. 351).

5. D. A., V, fol. 49-50. Cœlln, 6 déc. 1700.

6. D. A., V, fol. 303. Vienne, 22 déc. 1700.

7. Lamberty. *Op. cit.*, I, p. 197, et Saint-Simon (Mémoires cités, II, p. 412), disent que c'est l'Electeur lui-même qui avait porté cette santé. « Il prit même « d'avance le titre [illegible] 24 de novembre, en se proclamant lui-même roi en Prusse, « en buvant à [illegible] prospérité de Frédéric Ier, qu'il porta au grand chambellan et « qui passa à la ronde... » (Lamberty). — « L'Electeur donna un repas..... dans « lequel il porta la santé de Frédéric III, roi de Prusse et Electeur de Brande-« bourg et se déclara roi de cette manière. Il fut aussitôt traité de *Majesté* par « tous les conviés et par tout ce qui n'osa ou ne voulut pas se brouiller avec « lui » (Saint-Simon). Droysen. *op. cit.*, IV, I, p. 152, dit que c'est le margrave Albert qui porta ce toast.

8. Cité par Droysen, *op. cit.*, IV, I, p. 153.

9. D. A., V, fol. 77-79. Relation de Bartholdi, 9 déc. 1700.

allait être nommé « Envoyé extraordinaire » à Vienne [1]; l'Electeur le chargeait de maintenir la cour impériale dans de bonnes dispositions et de prendre à cet effet toutes les mesures nécessaires. Ce n'était pas là une sinécure : on pouvait toujours craindre, de la part des ministres impériaux, de nouvelles exigences « pour s'attirer la playe d'or » [2]; aussi Bartholdi conseilla de ne pas se presser de leur distribuer les gratifications promises.

La négociation principale était heureusement terminée à Vienne, mais l'Electeur voulait encore obtenir un certain nombre de choses : Bartholdi était chargé de décider l'Empereur à envoyer un ambassadeur extraordinaire (peut-être le fils de Kaunitz), à Kœnigsberg ou à Berlin, pour le féliciter solennellement de son couronnement [3]; il devait, en outre, réclamer certaines démarches en faveur du nouveau roi auprès des puissances étrangères [4]. Il fallait exploiter l'alliance impériale et en tirer le plus d'avantages possibles; tel est le sens des instances continuelles de Bartholdi auprès de l'Empereur, après comme avant le couronnement.

1. D. A., IV, fol. 294-295. Cœlln, 27 nov. 1700. Rescrit électoral.
2. D. A., V, fol. 234-235. Bartholdi à Wartenberg, 15 déc. 1700.
3. D. A., IV, fol. 488. P.-S. de l'Electeur à Bartholdi, du rescrit du 20 nov. 1700.
4. D. A., VI, fol. 1-2. Kœnigsberg, 1er janvier 1701. Rescrit à Bartholdi.

CHAPITRE IV

NÉGOCIATIONS AVEC LA POLOGNE

Intérêt des Polonais dans la question. — Difficulté d'obtenir leur adhésion. — Jean Sobieski. — Election de Frédéric-Auguste de Saxe au trône de Pologne. — Négociations avec le Roi et les Magnats jusqu'au couronnement.

Le consentement de l'Empereur était sans doute le plus important, mais non le plus difficile à obtenir. L'Autriche était bien moins intéressée que la Pologne à empêcher l'établissement de la nouvelle royauté. Léopold, s'il s'inquiétait déjà du prestige qu'allait acquérir l'Electeur de Brandebourg, ne prévoyait que vaguement la possibilité d'une rivalité future, et pour lui il s'agissait surtout de vendre cher sa faveur, et de s'assurer une alliance solide au moment de l'ouverture de la succession espagnole. Pour la République polonaise, l'érection du duché de Prusse en royaume était d'une tout autre gravité : le traité de Wehlau réservait expressément, comme on l'a vu [1], les droits de la Pologne, à l'extinction de la descendance masculine du Grand-Electeur (art. VI) ; des commissaires polonais assistaient à la prestation de l'hommage au duc, et recevaient eux-mêmes un hommage éventuel (art. VII). En 1690 encore, Frédéric III avait dû se résigner à cette humiliante formalité, et les deux envoyés polonais, le prince Lubomirski et Stanislas Sczuka, référendaire de la Couronne, s'étaient fait prêter le serment usuel. On avait même été

1. Voir l'Introduction.



jusqu'à soutenir en Pologne que la Prusse ducale devait retomber sous la suzeraineté de la République, à la mort du Grand-Électeur ; un nonce avait défendu hautement cette opinion dans la diète de 1688, et Frédéric III avait dû réclamer avec insistance, par l'intermédiaire d'Alexandre de Dohna, pour obtenir un désaveu formel [1].

Laisser le duché de Prusse devenir un royaume, c'était, pour ainsi dire, abandonner tout espoir de le recouvrer un jour. Il y a plus. La nouvelle royauté, fondée sur une province que des territoires polonais entouraient de toutes parts, devait être une menace perpétuelle pour l'intégrité de la République. Que deviendrait la Prusse royale polonaise, entre l'électorat de Brandebourg et le royaume prussien, tous deux réunis dans une même main? L'acquisition du titre royal par l'électeur Frédéric III était grosse de conséquences : c'était, après le traité de Wehlau, un pas de plus vers le démembrement de la Pologne.

La nation polonaise avait donc des raisons sérieuses de s'opposer à la nouvelle dignité royale, et Paul de Fuchs, dans son mémoire de 1699, pouvait prédire à l'Électeur qu'il allait, par son projet, se brouiller infailliblement avec elle.

D'ailleurs, sans parler des intérêts en contradiction avec les désirs de Frédéric III, il y avait certaines circonstances particulières qui rendaient le consentement des Polonais encore plus improbable. Jamais, disait Paul de Fuchs [2], l'Électeur n'obtiendrait l'adhésion de la République de Pologne, car un seul gentilhomme pouvait tout empêcher par son veto. La constitution polonaise devait, en effet, être le principal obstacle à une entente : elle partageait le pouvoir entre trois ordres, jaloux les uns des autres, un Roi, un Sénat, une Chevalerie orgueilleuse (Equester Ordo). Elle associait deux formes de gouvernement qui semblent inconciliables, la

1. Cf. Wilken. Hist. geneal. Kalender, 1822, p. 22-23 (d'après le manuscrit de Gundling sur Frédéric III, p. 517-23.
2. Mémoire de 1699.



Royauté et la République. Aussi la Royauté était sans force, et la République n'existait que de nom ; la première n'avait presque rien de royal, la seconde presque rien de républicain.

La Royauté, héréditaire sous les Piasts et les Jagellons, était redevenue élective depuis 1572 : le roi, prince étranger en général [1], appelé par les nobles, était astreint à jurer l'observation de certains articles rédigés par la diète (« pacta conventa »), et ne pouvait même se flatter de fonder une dynastie. Il avait perdu peu à peu les attributions qu'il possédait à l'origine. Il avait encore, à la fin du XVIIe siècle un certain pouvoir législatif, car seul il avait le droit de convoquer la diète ; mais c'était là une mince prérogative. Son pouvoir judiciaire se bornait à présider les tribunaux de la diète et à juger parfois en suprême instance. L'administration était tout entière aux mains des ministres, des dignitaires et des nobles. Le roi n'avait même pas le droit de déclarer la guerre, sans une résolution de la diète. On conçoit qu'il fût, comme l'a dit Rousseau « l'ennemi né de la liberté dont il « *aurait dû* être le défenseur » [2]. Toutefois, en face de l'étranger, il représentait la République et jouait le rôle d'un monarque ordinaire ; enfin, ce qui faisait sa force à l'intérieur, c'était son droit de nomination : il choisissait les membres du Sénat, c'est-à-dire un certain nombre de grands personnages ecclésiastiques et laïques qui l'assistaient directement ; il nommait aussi plus de cent dignitaires, différents prélats, un millier de fonctionnaires et les officiers de tout grade [3].

La République était essentiellement aristocratique : les paysans étaient serfs, et le principe démocratique de l'égalité absolue ne s'appliquait qu'aux nobles. Ceux-ci, divisés en trois nations, Grande-Pologne, Petite-Pologne et Lithua-

1. Dans ses « Considérations sur le gouvernement de Pologne » (p. 410), Rousseau s'élève contre cette coutume d'élire des étrangers et montre que la Pologne n'a jamais été « illustre et triomphante » que sous des rois nationaux.

2. *Op. cit.*, p. 327.

3. Cf. Hüppe, Verfassung der Republik Polen. 1 vol. in-8°. Berlin, 1867.

nie, dirigeaient en réalité le gouvernement par deux assemblées, le *Sénat* et la *Diète*.

Le Sénat avait beaucoup perdu de son importance depuis le moyen âge; son rôle, autrefois prépondérant, se réduisait, au XVIIe siècle, à peu de chose : il préparait les débats de la diète, et devait, pour toutes ses décisions, obtenir l'approbation de celle-ci. L'influence du Sénat était pourtant considérable encore, à cause du grand nombre et de l'autorité personnelle de ses membres. Le Sénat comprenait, en effet, les évêques, les ministres, les grands dignitaires et « Magnats », et de plus, tous les palatins et tous les castellans ou châtelains (castellani). Quand tous les sénateurs étaient présents, leur nombre était plus grand que celui des députés de la diète [1].

L'archevêque de Gnesen, primat de la République, présidait le Sénat depuis 1416; c'était le premier personnage après le roi, ou plutôt en face du roi, qui devait toujours compter avec lui. En son absence, l'évêque de Kujavie [2] présidait à sa place. L'évêque d'Ermland, prince d'Empire [3], et membre du sénat, était aussi très considéré, à cause de son influence prépondérante dans la Prusse polonaise. Il avait beaucoup d'indépendance, étant soumis directement au pape et non au primat de Pologne. L'évêque de Cracovie avait le diocèse le plus riche.

Tels étaient les principaux sénateurs ecclésiastiques.

A côté d'eux, se rangeaient, à la fin du XVIIe siècle, les dix *ministres* de la Couronne et de Lithuanie [4]. C'étaient

1. Stanislas Leczinski, Œuvres du philosophe bienfaisant. 4 vol. in-8°. Paris, 1763. — T. II, p. 193-94.

2. La Kujavie comprenait les palatinats de Brzesc et d'Inowraclaw, entre la Netze, la Warthe et la Vistule.

3. Les évêques d'Ermland ou de Varmie étaient princes d'Empire depuis le XIVe siècle. Leur évêché, compris d'abord dans les territoires de l'Ordre Teutonique, était soumis à la Pologne depuis 1466 (villes principales : Elbing, Braunsberg et Heilsberg).

4. La constitution de 1569 avait établi le même nombre de ministres pour la Couronne (Grande et Petite Pologne) et pour le grand duché de Lithuanie.



deux grands maréchaux, deux grands chanceliers, deux vice-chanceliers, deux trésoriers et deux maréchaux de cour [1]; la fonction de ministre était d'ailleurs incompatible avec tout autre poste. Au-dessous, venaient un certain nombre de grands dignitaires de la Couronne et de Lithuanie, puis les *woïwodes* ou *palatins*, placés à la tête des 32 palatinats, enfin les *castellans*, lieutenants des palatins [2].

Beaucoup de sénateurs faisaient en même temps partie de la diète; comme ils étaient en général les plus puissants et les plus riches de tous les nobles, on s'explique que l'accord d'un certain nombre d'entre eux sur un point déterminé, ait souvent suffi pour emporter l'adhésion de la République entière. Or, tous les sénateurs étaient nommés par le roi; ils étaient donc plus ou moins ses créatures. Le roi cherchait dans le Sénat son principal point d'appui contre les diètes, et au milieu du XVIII[e] siècle, Stanislas Leczinski reconnaissait que les rois avaient abusé des conseils de sénateurs (Senatus-concilia) [3].

Il ne faut pas s'y tromper d'ailleurs, l'autorité souveraine n'en restait pas moins à la chevalerie, assemblée dans la Diète (Comitia). Autrefois tous les nobles y prenaient part, et au XVII[e] siècle encore, dans les diètes d'élection, tout l'ordre équestre se réunissait à cheval et en armes, près de Varsovie, dans le *Colo*, ou champ d'élection. Mais pour les diètes ordinaires, depuis le XV[e] siècle, on avait vu les inconvénients de ces « comices » tumultueux, et la coutume s'était intro-

1. Les grands maréchaux et, à leur défaut, les maréchaux de cour, veillaient à la sûreté du roi et au maintien de l'ordre et de la paix; ils avaient la juridiction sans appel partout où était le roi. Les chanceliers et vice-chanceliers présidaient à la justice et possédaient les sceaux; c'était le seul poste ministériel que pussent remplir des ecclésiastiques; les actes de la chancellerie étaient en latin et en polonais. Les grands trésoriers avaient la garde du trésor (trésor royal à Cracovie) et la surveillance des recettes et des dépenses. Cf. Hüppe, *Op. cit.*

2. Les castellans étaient directement supérieurs aux starostes, qui depuis le XV[e] siècle les avaient remplacés dans l'administration et la juridiction des « grods » ou districts (Starosta : le plus âgé).

3. Cf. Stan. Leczinski. *Op. cit.*, II, p. 129.

duite de n'y envoyer que des délégués ou nonces, « nuntii terrarum ».

La Diète, réunie tous les deux ans, était donc à la fin du XVII[e] siècle composée de nonces (deux cents environ), élus dans des assemblées préparatoires (landtags ou diétines). Sa durée moyenne était de six semaines. Elle délibérait avec une compétence illimitée sur toutes les affaires d'administration, de justice et de législation. Elle comprenait, au sens le plus étendu du mot, le Roi, le Sénat et la Chevalerie. Le roi présidait; le Sénat n'avait qu'un pouvoir consultatif; la chambre des nonces, enfin, formait la Diète proprement dite. Tel était cet organisme bizarre, composé d'un Roi, d'une sorte de Conseil d'Etat, et d'une sorte de Conseil Fédéral [1].

Dans la Diète, toute décision, pour être valable, devait être prise à l'unanimité. Il est vrai que souvent la majorité forçait la minorité à obéir. Au XVII[e] siècle, un nouvel usage avait été adopté : un seul nonce pouvait, par son vote négatif, s'opposer à une mesure généralement approuvée, et en empêcher l'exécution; c'était ce qu'on appelait le « liberum veto » [2]. Ce droit excessif était tempéré par l'assassinat. Pourtant les membres de la diète étaient revêtus d'un caractère sacré, analogue à celui des tribuns de la plèbe chez les Romains; ils étaient inviolables six semaines avant et après la diète (Constitution de 1678). Les diètes locales ou *diétines*, celles où les nonces recevaient leur mandat (ante comitiales) [3], et celles où ils rendaient compte de leurs actes (post comitiales), étaient soumises au même règlement que la diète, et l'opposition d'un seul noble pouvait amener leur dissolution (zerreissung).

Cette liberté absolue des nobles, qui favorisait toute obstruction dans la diète, et était capable d'enrayer tout pro-

1. Cf. Hüppe, *Op. cit.* Livre VI.

2. Le droit de « liberum veto » ne s'était établi qu'en 1652. Cf. de Salvandy. Histoire du roi Jean Sobieski et du royaume de Pologne. Tome I, p. 266.

3. Ces diétines étaient convoquées par le roi, six semaines avant la diète



grès, permettait en revanche à l'initiative privée de se signaler par des procédés extra-légaux : un certain nombre de nobles pouvaient se réunir pour mettre ■ exécution un plan politique, ■ chercher à s'emparer du pouvoir pour la réaliser : c'est ce qu'on appelait une confédération. Chaque confédération élisait un *maréchal* ou président et opposait ses décrets à ceux de la diète. Si des membres de tous les palatinats y adhéraient, la confédération devenait *générale ;* elle réussissait alors souvent à imposer l'exécution des mesures pour lesquelles elle s'était formée. De cette manière furent accomplies en Pologne bien des réformes utiles, qui autrement seraient toujours restées lettre morte. « Sans les « confédérations, a dit Rousseau, il y a longtemps que la « République de Pologne ne serait plus » [1].

Ce moyen révolutionnaire des confédérations, ce « remède violent » qui comme la dictature à Rome faisait taire les lois en cas de péril extrême [2], pouvait avoir de bons résultats, mais souvent provoquait des violences et des guerres civiles. Une constitution de 1532 établissait qu' « on est libre de repousser la violence par la violence ». A une confédération répondait une contre-confédération ; la liberté polonaise dégénérait en anarchie. « Polonia confusione regnatur », dit un proverbe polonais du XVIIe siècle [3]. Cette anarchie n'était que le résultat nécessaire de la Constitution. Il existait toujours une sourde hostilité entre le roi d'une part, et les principaux personnages de la République de l'autre.

Le projet de l'Electeur de Brandebourg devait nécessairement provoquer bien des divisions dans une nation aussi facile à émouvoir, et courait grand risque d'être vu de mauvais œil. Or, la puissance de la République était encore considérable, et son alliance était nécessaire tant pour une

1. *Op. cit.*, p. 346 (1 vol. in-12. Paris, an III de la République).
2. *Ibid.*, p. 345.
3. Cf. *Hüppe, Op. cit.*, livre IX.

guerre future contre la Suède dans le nord, que pour la sécurité des provinces brandebourgeoises à l'est, si l'Electeur était lancé dans les complications d'une guerre occidentale. De plus, il était important, au point de vue du duché même de Prusse, de s'assurer de la bonne volonté des Polonais. Les sujets prussiens de l'Electeur, longtemps vassaux de la Pologne, fiers de leurs droits et privilèges, et de leurs *landtags*, organisés comme les diètes polonaises, ne tolérant qu'à peine à côté de leurs églises luthériennes, quelques lieux de culte de la religion réformée, c'est-à-dire de la religion de leur duc et maître, n'étaient pas encore assez germanisés pour que l'influence polonaise restât chez eux sans action. Il fallait donc, à tout prix, gagner l'assentiment de la République au dessein de la Royauté, ou tout au moins s'assurer de l'appui du roi et des principaux « magnats » qui pourraient annuler les effets fâcheux de l'opposition polonaise.

S'il fallait en croire les lettres d'André Chrysostôme Zaluski (1650-1711), qui fut successivement évêque de Kujavie, de Plock et enfin d'Ermland (depuis 1698), et qui joua un rôle important dans toute cette affaire, le bruit du projet de l'Electeur se serait répandu en Pologne dès le mois de mai 1690. « Jam hoc anno (1690), circa finem maii, spargi cœpit « Electorem Brandeburgicum affectare coronam regiumque « titulum [1]... » Ce passage a été utilisé par plusieurs historiens [2], et on a pu prétendre que l'Electeur avait commencé à négocier dès cette date en Pologne pour le « *grand dessein* ». C'est là une pure hypothèse qu'aucun fait ne justifie et que les actes contemporains ne permettent pas d'accepter. D'ailleurs il n'aurait pu être question de la couronne de

1. « A. C. Zaluski, primo Kijoviensis, postea Plocensis, et nunc Varmiensis Episcopi, sacri romani imperii Principis, terrarum Prussiæ præsidis, et supremi regni Poloniæ cancellarii, Epistolarum historico familiarium » I. p. 1269. — Ep. 63, « amico confidenti ». — Braunsbergæ, 1709-11. 3 vol. in-4°.

2. Comme Stenzel. *Op. cit.*, III, p. 88. — Eberty, Gesch. des preuss. Staats II, p. 73. (Breslau, 1867 ; in-8°.)

Prusse, mais de celle de Pologne, puisque l'Électeur ne se décida qu'en 1699 pour l'érection du duché de Prusse en royaume. Frédéric III, dans une instruction du 3 janvier 1690 à ses envoyés près de la diète polonaise, leur ordonne de ne pas parler de ses aspirations *connues* à la couronne de Pologne [1]. Il voulait donc, si quelque bruit chimérique sur ses projets s'était répandu dans la République, le faire réfuter par ses envoyés. La lettre de Zaluski ne peut prouver grand chose, parce qu'elle n'est pas écrite en 1690. La collection fort intéressante de lettres et d'actes officiels qui nous est parvenue sous le nom de l'évêque d'Ermland est une composition historique, appuyée sur un certain nombre de documents de l'époque; l'auteur, comme il le dit dans la préface de son Ier tome, a choisi le genre épistolaire [2] pour son ouvrage, mais la plupart des lettres adressées « amico confidenti » sont écrites très postérieurement. Zaluski n'a commencé qu'en 1706 [3] à rassembler ses notes et ses souvenirs pour en faire une histoire aussi véridique [4] que possible.

D'ailleurs pendant les années qui suivent 1690, il n'est plus fait allusion au projet de l'Electeur de Brandebourg. Frédéric III se contentait de négocier à Vienne avec la cour impériale, et ne désirait que garder le secret le plus impénétrable autour de ces démarches. Il entretenait en Pologne deux ou trois envoyés, le baron de Hoverbeck [5], Scultetus von Unfrieden et Werner; mais c'était pour bien connaître l'état des esprits dans la République, pour y gagner des

1. Arch. de B. Relations de Pologne.

2. « Evagor in aliquibus locis longius, quam ipse vellem, materia ipsa trahente, « et *epistolaris sermo* redditur *extensior*, quia nihil pro utilitate prætermitti- « tur. »

3. *Préface* du tome Ier (de 1709) : ayant des loisirs *depuis trois ans* il s'est mis à l'œuvre (« ad colligendum quod exacte semper notaveram me converti »).

4. Préface du tome II : « de veritate horum quæ scribuntur, nemo dubitet. »

5. Dans une lettre du Père Vota à l'Electeur, du 5 juillet 1690, il est déjà question d'Hoverbeck « dont la personne et le ministère sont agréables à Sa Majesté » Lehmann, *Op. cit.*, I, p. 447-48.

amis comme le colonel Prebentau ou Przebendowski [1], staroste de Mirschaw, en 1690, comme le prince Lubomirski ou quelques membres de la puissante famille lithuanienne des Sapieha [2]. Il tâchait aussi de garder de bons rapports avec le roi Jean III Sobieski, et faisait, par exemple, une réception splendide à sa fille, Thérèse Cunégonde, qui traversait Berlin en 1694 pour aller rejoindre son fiancé l'Electeur de Bavière à Bruxelles [3]. Mais aucune ouverture ne fut faite à Sobieski, concernant la dignité royale, et c'est Eberhard de Danckelmann lui-même qui le dit dans son mémoire de 1700 [4]. « A la cour royale de Pologne et auprès de « la République, dont le consentement à l'érection du duché « de Prusse (en royaume), devait être nécessaire, il ne s'est « rien passé touchant cette affaire, pendant le règne du roi « Jean III, et cela, parce que les esprits à cette cour avaient « été à tel point aigris par l'échec du mariage projeté entre « le prince Jacques et la margrave veuve [5], sans parler d'au« tres circonstances, qu'on ne devait espérer là aucune ap« probation du projet ». La politique de Frédéric III à l'égard de la Pologne jusqu'en 1696 fut donc purement expectante; ses relations avec le roi Sobieski le forçaient à se tenir sur la réserve.

En 1696, Sobieski mourut subitement d'une attaque d'apoplexie [6]. La situation changeait de face; l'Electeur sortit immédiatement de son inaction, envoya plusieurs agents dans les diverses parties de la Pologne, et vint même en

1. Przebendowski est le vrai nom polonais.
2. Arch. de B. Relations de Pologne. 1690-93.
3. Pœllnitz, Mémoires, I, p. 163.
4. Cf. P. just., II.
5. La princesse Charlotte Radziwill, veuve du margrave Louis († 1687). Il s'était passé un vrai roman à Berlin en 1688; la princesse Radziwill avait été recherchée à la fois par Jacques Sobieski et par le fils de l'Electeur palatin; favorisé par l'envoyé de France, Jacques Sobieski était entré sous un déguisement à Berlin, avait fait sa cour et avait été agréé; mais après son départ, son rival était arrivé, avait eu le même succès et s'était fait marier secrètement chez l'envoyé impérial.
6. Le 17 juin (nouv. style).



personne à Kœnigsberg pour surveiller de plus près la campagne électorale en vue de la couronne de Pologne. Il y avait pour lui un immense intérêt à prévoir à peu près le candidat qui réussirait, et à se le concilier avant l'élection; il pensait bien que la République serait contraire à son projet de royauté; il lui importait donc beaucoup de s'assurer tout au moins l'appui du roi.

Jamais peut-être plus de prétendants ne se disputèrent les suffrages polonais que dans les années 1696-97. On en compte plus de dix dont les noms furent prononcés, et près de la moitié eurent des chances assez sérieuses. Les trois fils du feu roi, Jacques, Alexandre et Constantin Sobieski se mirent naturellement sur les rangs, et l'aîné Jacques intrigua en Suède et à Vienne pour faire appuyer sa candidature; mais il était brouillé avec la reine veuve, sa mère, Marie Casimire, qui employa son crédit contre lui. Le candidat de l'Empereur était le margrave Louis de Bade, un de ses meilleurs généraux, qui s'était signalé principalement dans la guerre contre les Turcs. La France, toujours disposée à intervenir en Pologne, proposait François Louis de Bourbon, prince de Conti. Léopold duc de Lorraine était le protégé de la reine veuve; l'Électeur de Bavière et le frère de l'Électeur palatin briguaient aussi la couronne; on parlait encore d'Odescalchi, neveu du pape Innocent XI, et même du roi Jacques d'Angleterre. Enfin il y avait un prétendant dont personne ne se défiait, auquel personne ne faisait attention, et qui travaillait habilement dans l'ombre; je veux parler de l'Électeur de Saxe, Frédéric Auguste.

En face de ces nombreux candidats, l'Électeur de Brandebourg avait son attitude toute indiquée. Son influence sur le résultat final devait être considérable, car de Kœnigsberg il était facile d'agir à Varsovie. Il fallait donc faire ses conditions d'avance et ne donner son appui qu'en échange de la promesse de favoriser son plan de royauté. Eberhard de Danckelmann nous dit qu'il en fut ainsi, et que la chose fut négociée entre l'Électeur et les aspirants au trône : on con-

vint implicitement que le candidat heureux soutiendrait l'Électeur dans son grand projet [1]. Il est probable, du reste, que l'Électeur ne le communiqua qu'à un ou deux candidats ; la phrase de Danckelmann est bien vague et on peut être sûr que l'Électeur ne fit pas faire d'ouvertures à des personnages comme Jacques Sobieski ou le prince de Conti.

Louis XIV et l'Empereur étaient en présence en Pologne comme partout ailleurs. L'abbé de Polignac, ambassadeur français, avait reçu des instructions complètes sur la vacance du trône polonais [2]. Louis XIV désirait l'élection d'un des fils cadets de Sobieski ou d'un piaste polonais, ou d'un prince du sang (le prince de Conti, par exemple). Polignac devait ménager Jacques Sobieski qui pourrait être élu « contre toute apparence » ; il devait faire tous ses efforts pour empêcher l'élection d'un prince hérétique et notamment celle de l'Électeur Frédéric III : « L'offre que l'Électeur de Brandebourg pouroit faire d'unir la Prusse ducale à la Pologne pouroit bien tenter les Polonois, si ce prince n'étoit pas de la religion prétendue réformée ; mais S. M. ne sauroit croire que cet obstacle soit surmonté... » Il est curieux de signaler cette crainte de voir l'Électeur devenir roi en Pologne ; on eut peur jusqu'au bout de quelque intrigue brandebourgeoise et Polignac écrivait encore le 7 juin 1697 que Frédéric III voulait faire élire roi son frère, le margrave Albert [3]. Polignac se mit à l'œuvre pour former un parti français, et Lubomirski ayant proposé la candidature de Conti [4], il signait dès le 24 octobre 1696, avec le cardinal primat, gagné entièrement à sa cause, et avec quelques puissants magnats, un traité par lequel ils s'engageaient à élire le jeune prince français [5]. En 1697 Louis XIV envoya

1. Cf. P. just., II.
2. Instruction du 26 juillet 1696. — Bibl. Nat. : fonds fr., n° 14,636, dans un mémoire rédigé en 1730 et intitulé : « Négociations sur la vacance du trône de Pologne, après la mort du roi Jean Sobieski. »
3. Manuscrit de la Bibl. nat., déjà cité.
4. A. E. — *Pologne*, tome 97 ; Instruction à M. de Forval du 12 février 1695.
5. Manuscrit de la Bibl. nat., n° 14,636, fonds fr.



en Pologne un second agent : M. de Forval, d'abord désigné, n'ayant pu partir, sa mission fut confiée à l'abbé de Chateauneuf, avec ordre de travailler pour le prince de Conti, et à son défaut pour un des fils cadets de Sobieski [1] ou pour l'Electeur de Bavière [2].

En face du parti français groupé autour du cardinal primat, Michel Radziejowski [3], archevêque de Gnesen, se trouvait le parti que guidaient les envoyés impériaux (von Sedelnicki, puis le comte de Lamberg en 1697), et qui soutenait en première ligne la candidature du margrave Louis de Bade.

L'Electeur de Brandebourg n'hésita pas à se ranger dans ce dernier parti. Ses envoyés Johann Dietrich, baron de Hoverbeck [4], le résident Godfried Werner et Scultetus von Unfrieden, négociaient en Pologne avec toute l'expérience qu'ils avaient acquise par plusieurs années de séjour dans la République. En même temps, le conseiller de cour, Reiher, était chargé, en Lithuanie, de sonder les intentions de Sapieha. L'Electeur ordonnait dès le 16 octobre 1696 à Hoverbeck, si aucun piaste n'avait de chances, d'appuyer Louis de Bade ; il luttait, en tout cas, avec acharnement contre le parti français, confisquait les sommes envoyées par Conti en Pologne [5] et interceptait les lettres écrites de Varsovie par l'abbé de Chateauneuf [6].

Au moment où la diète d'élection allait se réunir, en mai 1697, Frédéric III, ordonnait encore à Hoverbeck, son ambassadeur près de la diète, de favoriser d'abord Louis de Bade, et en second lieu Jacques Sobieski ; il fallait empêcher tout

1. Le roi ne pouvait favoriser Jacques Sobieski, qui était sous la main de l'Autriche.

2. Instruction déjà citée, à M. de Forval.

3. Ce nom se trouve écrit de diverses manières, surtout Radzeiowski, mais le vrai nom polonais est Radziejowski.

4. Originaire de Prusse, mort en 1714. — Cf. Cosmar et Klaproth : « Der wirkliche Preussische Geheime Rath. » — Berlin, 1805 ; 1 vol. in-8°.

5. Il confisqua ainsi environ 20,000 ducats. (Arch. de B. — *Pologne*, 1697.)

6. *Ibidem*.

acte préjudiciable à la souveraineté de l'Electeur sur la Prusse [1].

La candidature de l'Electeur de Saxe était à peine connue de Frédéric III qui le 13/23 juin 1697 écrivait à ses envoyés de la traiter comme non avenue [2]. Mais Frédéric Auguste de Saxe avait en Pologne un habile négociateur dans la personne du comte Jacques-Henri de Flemming (né 1667), colonel de dragons en Saxe, après avoir été dans l'armée brandebourgeoise [3]. Flemming sut faire valoir devant la diète [4] les qualités et la bravoure de son maître. Il exploita la conversion d'Auguste au catholicisme depuis deux ans [5], en montrant là un signe de la Providence qui le destinait au trône de Pologne; il offrit dix millions pour venir en aide aux finances obérées de la République [6]; enfin il fit tant et si bien qu'il parvint à son but. L'élection du prince de Conti, faite le 27 juin 1697 sous la présidence du cardinal primat, sans consulter tout le monde, et au milieu d'un appareil guerrier, fut annulée le lendemain, en l'absence de tous les partisans de Conti, par l'évêque de Kujavie qui proclama l'Electeur de Saxe roi, « omnibus interrogatis et nemine contradicente ». Flemming fit un discours à l'assemblée pour la remercier d'avoir élu son maître [7].

L'issue de la diète surprit beaucoup l'Electeur de Brandebourg [8], mais il comprit vite la situation, fit son évolu-

1. Arch. de B. — *Pologne*. Instruction du 30 avril (10 mai) 1697.

2. *Ibidem*.

3. Ce Flemming était le neveu du feld maréchal brandebourgeois, Haino Heinrich von Flemming (1632-1706), alors gouverneur de la Poméranie.

4. Flemming était soutenu par Przebendowski, devenu castellan de Culm, et qui avait épousé sa cousine; les Sapieha l'appuyaient aussi.

5. Hoverbeck dit que la conversion datait de 2 ans (dépêche du 7/17 juin 1697, Arch. de B. — *Pologne*). Suivant d'autres renseignements, Auguste n'aurait abjuré le protestantisme qu'au moment de son couronnement.

6. Zaluski, Epist., II, p. 358-61.

7. Arch. de D., nº 3887 : « Mémoires de ce qui s'est passé en Pologne à l'élection du roi Auguste II, Electeur de Saxe... » (Tirés des papiers du feld maréchal, comte de Flemming).

8. Mémoire d'Eberhard de Danckelmann : « Quand le sort de l'Election fut



tion [1], et écrivit à ses ministres en Pologne le 1er juillet 1697 qu'il fallait se faire honneur du choix de l'Electeur de Saxe, comme si l'on y avait contribué [2]. Hoverbeck et Scultetus n'avaient pas attendu cet ordre pour féliciter le comte de Flemming de son succès [3], et bientôt ils cherchèrent à s'entremettre entre les deux partis qui divisaient la Pologne, pour rallier tout le monde à Frédéric Auguste [4]. L'Electeur envoya le colonel Venediger au nouveau roi, et, après le couronnement de Cracovie (15 sept. 1697), lui écrivit une lettre amicale [5]. Grâce à la médiation de Frédéric III, les troubles civils s'apaisèrent en Pologne, et le cardinal primat lui-même [6] reconnut en mai 1698 la royauté de l'Electeur de Saxe.

Frédéric Auguste avait-il eu connaissance, comme l'affirme Eberhard de Danckelmann [7], de la convention proposée par Frédéric III aux prétendants au trône de Pologne, et y avait-il donné son adhésion? On peut le croire en voyant le zèle avec lequel les ministres brandebourgeois travaillèrent pour lui, après la double élection. Frédéric Auguste fut sensible à ces bons procédés et y répondit par des avances pleines de promesses. Flemming fut envoyé à Kœnigsberg et reçut de Danckelmann communication du projet de royauté [8]. La disgrâce d'Eberhard l'empêcha de poursuivre cette négocia-

tombé d'une façon toute inattendue (ganz unvermuthet) sur le roi régnant actuel... » (P. just., II).

1. Voyant l'échec de Louis de Bade, l'Électeur se tourna vers le Saxon, comme vers « celui qui pouvait lui être le plus utile dans le projet qu'il avait de se faire roi ». (Pœllnitz, Mémoires, I, p. 183.)

2. Arch. de B. — *Pologne* 1697.

3. *Ibid*. Relation du 19/29 juin 1697.

4. L'évêque de Plock, Zaluski, avait de suite reconnu Frédéric-Auguste qui le fit évêque d'Ermland en avril 1698.

5. Arch. de B. — *Pologne*. Lettre de Cœlln, 25 octobre 1697.

6. Le cardinal était pourtant hostile à Auguste et avait écrit en 1697 à l'Electeur de Brandebourg une lettre indignée sur l'arrogance d'Auguste qui s'était couronné « effracto arcis Cracoviensis thesauro » (Zaluski, Epist., I, p. 427).

7. Voir plus haut.

8. Mémoire d'Eberhard de Danckelmann. P. just., II.

tion, sur laquelle on n'a malheureusement pas de document détaillé. Il est toutefois probable que le baron d'Hoverbeck aborda dès 1697 avec Frédéric Auguste la question de la dignité royale ; tout au moins Hoverbeck en était-il instruit, car dans une relation du [illegible] mars 1700, il dit que l'Electeur lui a confié cette grande affaire il y a trois ans [1].

Frédéric Auguste, souvent appelé Auguste *le Fort*, est une figure originale [2]. L'ambassadeur français, du Héron, qui avait pu bien l'étudier, fait ainsi son portrait dans une de ses relations [3] : il avait le visage ovale et plein, le front peu grand, les sourcils noirs, épais et se rejoignant presque; sur ses cheveux châtain clair, il portait une perruque blonde; il avait le nez grand, la bouche grande et les yeux d'un brun clair, très enfoncés dans leurs orbites ; l'ensemble de sa personne respirait la force et la hardiesse [4]. Il avait développé par l'exercice ses qualités physiques, était fort habile au pistolet, excellent cavalier, grand chasseur et danseur ; très souvent il descendait dans la lice pour des tournois ou montait des chevaux indomptés. Un jour, en Espagne, il avait pris part à une course de taureaux [5]; une autrefois, en Pologne, il faillit se tuer en courant la bague [6]. Ses innombrables conquêtes amoureuses, en Espagne, en Italie et en Allemagne, font le sujet d'un ouvrage de Pœllnitz (la Saxe Galante), et l'amant d'Aurore de Kœnigsmarck, le père du maréchal de Saxe, a laissé dans l'histoire le souvenir d'un roi brillant et fastueux, entouré d'une cour éblouissante [7].

1. Arch. de B. — D. A. I, f°s 284-88.
2. Un savant polonais, M. Casimir Jarochowski, a entrepris la publication des documents du règne d'Auguste II, sous le titre suivant : « Dzieje panowania Augusta II. » 3 volumes ont déjà paru, à Posen, le premier en 1856, les deux autres en 1874, in-8°.
3. A. E. — *Pologne*. Tome 105. Varsovie, 1er juin 1700.
4. C'est l'impression que fait sa statue équestre en bronze doré, sur un cheval au galop, à Dresde.
5. Pœllnitz. La Saxe Galante. Nouvelle édition. Amsterdam, 1735; in-12, p. 13-14.
6. *Ibid.*, p. 244.
7. Son luxe était considérable, les fêtes qu'il donnait étaient splendides; sa cou-



Né en 1670, Electeur en 1694, roi de Pologne en 1697, à 27 ans, Frédéric Auguste pouvait à bon droit s'enorgueillir de sa fortune et concevoir pour l'avenir de plus grandes espérances encore. Il était très caché et dissimulé, nous dit du Héron, et ne sortait pas de ce caractère, même quand il avait trop bu, ce qui était fréquent. Il étudiait Machiavel, était soupçonneux et surtout brûlait d'ambition : rien ne l'arrêtait pour parvenir à la réalisation d'un projet : aucun compromis, aucun serment, aucun cas de conscience. Il était protestant ; il se fit catholique, à temps pour pouvoir être élu roi de Pologne [1]. Une fois roi en Pologne, il songea très probablement à y établir un jour la Royauté absolue et héréditaire [2]; les Polonais le craignirent toujours et se défièrent de lui jusqu'à la fin [3]. De plus, il projetait de grandes conquêtes sur la Suède dans le nord ; ce fut plus tard l'origine de la guerre où Charles XII le mit à deux doigts de sa perte [4].

ronnement à Cracovie, il montait un cheval, dont le harnachement était couvert de pierreries : on le voit au musée Johanneum à Dresde. Pour le tableau de la cour d'Auguste, pour la peinture de son caractère et de ses mœurs, je ne puis que renvoyer aux romans historiques du polonais Kraszewski. Dans l'un d'eux, notamment, « la Comtesse Cosel », (1 vol. Varsovie, 1879, traduction Mien) il nous fait vivre au milieu des splendeurs et aussi des horreurs de cette cour, et nous fait toucher du doigt les côtés séduisants ou repoussants de ce roi en jabot et manchettes de dentelles, à la cuirasse dorée, qui brisait de ses mains des fers à cheval et ne reculait devant rien pour obtenir l'amour d'une femme aimée ou rejeter loin de lui une maîtresse dont il était fatigué.

1. Dans son voyage en Italie, il avait vu le pape Innocent XII et s'était fort bien entendu avec lui. (Pœllnitz, Saxe Galante, p. 116-117). D'ailleurs, il attachait peu d'importance à la religion, et ses sujets polonais furent peu édifiés de le voir, à la messe du sacre, regarder la belle comtesse d'Esterlé, en allant à l'offrande (Saxe Galante, p. 233). On raconte *qu'il attachait* des chapelets bénis au cou de son chien favori, et Leon écrivait alors : « On dit qu'Auguste a changé de religion ; je le croirais facilement s'il en avait une. » (cité par Kraszewski. « La comtesse Cosel, » p. 170.)

2. Le résident suédois en Brandebourg, Storren, lui attribue ce projet en 1698, au moment de l'entrevue de Johannisbourg. (Arch. de Stockholm — *Borussica*. Storren au roi. Kœnigsberg 31 mai (10 juin) 1698).

3. Dans un mémoire de 1704, sur toute la négociation de la Royauté, Ilgen dit qu'Auguste voulait assurer l'hérédité de la couronne polonaise dans sa famille. (Arch. de B. — D. A., tome XX.)

4. On peut lui attribuer aussi l'idée d'aspirer au trône impérial. (Relation de Werner de Varsovie, 27 avril 1700. Arch. de B. — D. A., I, fol. 379-84.

Frédéric Auguste était depuis 1694 l'ami et l'allié de l'Electeur de Brandebourg, et l'appui de ce dernier lors de l'Election de Pologne n'avait fait que resserrer l'union des deux princes. Mais pouvait-on jamais compter sur la parole d'un souverain aussi peu scrupuleux que l'était Auguste. On obtenait facilement de lui une promesse ; mais quelle valeur attribuer à un serment de sa bouche? Le Père Wolf, parlant à Bartholdi à Vienne, du caractère d'Auguste II, le comparait à une anguille insaisissable : « Anguilla est, elabitur »[1]. Si donc l'Electeur avait pu amener Auguste en 1697 à promettre son concours au projet de Royauté, (ce qui est douteux), il ne fallait pas s'en tenir là, ni se croire sûr de lui ; il importait de rester en rapports amicaux avec lui, de l'entretenir sans cesse dans de bonnes dispositions, et de gagner les quelques hommes qui l'entouraient, le conseillaient et avaient sa confiance.

Le comte de Flemming qui avait habilement dirigé les suffrages des Polonais et qui allait devenir successivement lieutenant général, premier ministre d'état et feld-maréchal, était un de ses conseillers les plus influents. Il avait autrefois servi en Brandebourg et devait être facilement gagné grâce à son oncle, un des vieux généraux de Frédéric III.

Le grand chancelier de Saxe, von Beichling, était au contraire plutôt hostile et intriguait sans cesse avec l'envoyé français; on ne chercha qu'assez tard à se le concilier.

Il y avait encore dans l'entourage du roi deux personnages qui jouèrent un grand rôle dans la négociation de la dignité royale : le livonien Patkul et le père jésuite Vota : chacun d'eux a prétendu avoir été *le premier* à concevoir, ou à appuyer auprès du roi de Pologne, le grand dessein de l'Electeur[2].

1. Arch. de B. — D. A., II, fol. 802. Relation de Bartholdi : Vienne, 29 mai 1700.
2. Patkul le dit dans une lettre du 26 avril 1700 (P. just., XI). Vota (lettre au roi de Prusse du 12 janv. 1700), dit qu'il a été le premier à concevoir et à coucher par écrit le projet de la Dignité Royale (Cf. Lehmann, I, p. 510-12).



Jean Reinhold Patkul (1660-1707), noble livonien, avait eu une existence très orageuse. Révolté contre les Suédois au moment où ceux-ci dépouillaient la noblesse livonienne de ses biens et privilèges, il avait été saisi, et emprisonné à Stockholm; mais il s'était évadé en 1694, et depuis lors avait erré en Brandebourg, en Suisse et dans l'Europe occidentale, promenant partout sa haine contre la Suède, sans perdre l'espoir de se venger un jour. En 1698, il trouva enfin ce qu'il cherchait, à la cour d'Auguste II de Pologne, qui l'accueillit fort bien et le fit conseiller secret [1]. Patkul, reconnaissant de l'hospitalité qu'il avait reçue à Berlin [2], était tout prêt à servir les desseins de l'Electeur.

Charles-Maurice Vota, issu d'une famille patricienne de la Haute-Italie, était confesseur de Frédéric-Auguste, après avoir été celui de Jean Sobieski [3]. Doué d'un grand talent pour la conversation et pour la flatterie, il avait, en outre, des idées fort conciliantes en matière religieuse [4]. Adversaire résolu de la France, et partisan de l'alliance de la Pologne et du Brandebourg, il était de bonne heure entré en correspondance avec l'Electeur Frédéric III [5] et n'avait cessé de favoriser ses intérêts en Pologne. Il continua à jouer, sous

1. Patkul passa quelques années après au service du tsar; livré, en 1707, par Auguste II à Charles XII de Suède, il périt sur la roue. Cf. J. R. von Patkul's « Berichte an das Zaarische Cabinet in Moskau von seinem Gesandschafts Posten bey August II... » 3 vol. in-8°. Berlin, 1795.

2. Danckelmann lui avait fait donner une pension de 500 écus (Mémoires tirés des papiers de Flemming. Arch. de D., n° 3687).

3. Lehmann, *op. cit.*, I, p. 368 ss.

4. C'était le Père Vota qui avait rédigé la lettre par laquelle Jean Sobieski reconnaissait la royauté de l'hérétique Guillaume III. Cette lettre est au Record Office, à Londres (*Prussia*, n° 3), datée de Leopold, 7 mars 1692, avec cette note : « This letter was pend (écrite) by Father Votta, Confessour to the king of Poland ». Vota entretint plus tard une correspondance avec l'envoyé anglais Stepney et le secrétaire d'Etat Vernon. Dans une lettre à Vernon (Varsovie, 24 juillet 1698), il appelle Guillaume III « le conservateur et le libérateur, pour ne pas dire le rédempteur de toute l'Europe » (Record Office, *Prussia*, n° 5). Guillaume lui fit présent d'une médaille et de son portrait enrichi d'or (Remerciements de Vota : lettre à Stepney, Varsovie, 21 janv. 1699. Rec. Off. *Prussia*, n° 6).

5. Dès 1689.

Auguste II, le rôle commencé sous Sobieski; il était à Varsovie ce que le Père Wolf fut à Vienne. Le 23 mars 1698, il assurait par lettre « Son Altesse électorale de Brandebourg » de son dévouement, et ajoutait que son plus grand soin était de représenter au roi de Pologne « la grande part qu'Elle a eu dans son élévation »[1]. Dans ces conditions, on pouvait être sûr de lui; il allait même bientôt rédiger un long mémoire sur les moyens d'acquérir la royauté. On reviendra plus loin sur ce mémoire qui fut remis à Frédéric III en octobre 1700[2].

Frédéric-Auguste avait besoin d'argent et désirait aussi s'assurer l'appui militaire du Brandebourg. Dès 1697, il vendait à l'Electeur moyennant 340,000 thalers, divers petits territoires et l'avouerie héréditaire de Quedlinbourg[3]. En même temps, Flemming allait trouver l'Electeur à Preussisch Holland pour s'entendre sur les troupes de secours que le colonel Venediger avait offertes de sa part au roi[4]. C'est là sans doute qu'Eberhard de Danckelmann dévoila à Flemming le dessein de son maître.

Bientôt, après la chute de Danckelmann, l'Electeur voulut resserrer ses liens d'amitié avec le roi de Pologne et songea à lui proposer une entrevue. Kolbe de Wartenberg fut envoyé dans ce but à Varsovie en mai 1698[5]. Cette première mission de Wartenberg, qui devait être suivie de plusieurs autres dans les années postérieures fut pleinement couronnée de succès. Le 29 mai 1698, Auguste II écrivait à l'Electeur pour le remercier d'avoir contribué à apaiser les troubles en Pologne, et pour accepter l'entrevue proposée[6]; sa lettre fut portée à Berlin par son chambellan, Bielinski.

1. Lehmann. I, p. 454.

2. Arch. de B. — D. A., IV. fol. 108-121. Cf. Lehmann, I, p. 372. Voir plus loin, chap. vi.

3. Cf. Moerner, op. cit., p. 636.

4. Mémoires tirés des papiers de Flemming (Arch. de D., n° 3687).

5. Arch. de B. — Pologne, 1698.

6. Ibid.

L'entrevue eut lieu du 4 au 7 juin 1698 [1], à Johannisbourg en Prusse [2]. L'égalité la plus parfaite y fut observée pour toutes les questions de cérémonial [3], et la cordialité la plus grande régna pendant ces trois jours entre les deux souverains. L'on chassa et l'on festoya beaucoup, mais la politique eut aussi sa part, comme le prouve le traité secret du 7 juin 1698 [4]. Depuis cinquante ans le Grand-Electeur, et après lui son fils, Frédéric III, réclamaient la possession de la ville importante d'Elbing, en Prusse polonaise, que les Polonais détenaient sans payer les 400,000 thalers dûs pour son rachat, en vertu du traité de Wehlau.

La question venait d'être soulevée de nouveau avec plus d'animosité que jamais, et il était nécessaire de la régler définitivement. Par le traité du 7 juin, le roi Auguste autorisa l'Electeur à s'emparer d'Elbing « par surprise » ou autrement; mais il fut convenu que l'Electeur se contenterait de 300,000 thalers, en cas de rachat. Frédéric III promettait, en outre, de soutenir au besoin le roi contre ses sujets, si ceux-ci voulaient faire de l'occupation d'Elbing un *casus belli*.

Tel est le traité de Johannisbourg; mais n'y a-t-il pas eu d'autres propositions faites, d'autres engagements pris? Les Archives de Berlin ne fournissent aucun détail sur l'entrevue, et celles de Dresde ne contiennent presque rien sur cette époque; on ne trouve pas plus de renseignements dans les Archives polonaises, dont une petite partie est restée à Varsovie [5] et dont les plus importants manuscrits se trouvent

1. Theatrum Europæum. T. XV, p. 417-418).

2. Pœllnitz (Nouveaux Mémoires, p. 22) et l'auteur du Discours sur l'Erection du duché de Prusse en royaume (Arch. des Aff. Etr. *Prusse*, Mém. et doc., II), parlent à tort de Frederikshoff.

3. L'Electeur y obtint le fauteuil. Stepney, qui s'en moque un peu, dit à ce sujet : « It is true the Elector has gain'd the point, and *had his arm'd chair*, wch triomphe de fauteuil, you may expect, will be placed among the trophies of yt Family » (Rec. Off. *Prussia*, n° 5. Stepney à Vernon, 3/13 juin 1698).

4. Mœrner, p. 638.

5. Les Archives de Varsovie, dirigées par M. Pawinski, et fort bien cataloguées, ne contiennent guère que des pièces concernant l'histoire intérieure de Pologne.

à Moscou [1]. Il est probable que l'Electeur demanda au roi de favoriser son projet de royauté, et que le roi s'ouvrit à l'Electeur de ses plans contre la Suède [2]. Les envoyés de l'Empereur et de Louis XIV, qui se trouvaient à Kœnigsberg, se livrèrent à mille hypothèses sur la nature et le but de l'entrevue, mais aucun n'y attacha une grande importance : le résident impérial, Heems, dans ses relations du 2 et du 10 juin 1698 [3], appuie surtout sur le cérémonial observé à Johannisbourg, et pense qu'on n'y a parlé que d'affaires secondaires, comme de certains achats de territoires [4], ou des évènements de Courlande [5]. Des Alleurs, l'envoyé français, ne soupçonne rien de plus ; il écrit à la fin de son récit : « On dit ici qu'il y a eu plus de vin bu entre eux qu'il n'y a « été parlé d'affaires » [6].

En somme, on ne sait rien en dehors du texte du traité du 7 juin, et Pœllnitz émet une opinion toute personnelle quand il dit que « le roi de Pologne s'engagea à être des « premiers à reconnaître l'Electeur pour roi de Prusse, dès « qu'il en aurait pris le titre » [7] ; la suite des négociations entre l'Electeur et le roi ne semble pas prouver qu'il y eût eu de véritable engagement; on peut croire qu'il y eut quelques paroles en l'air, échangées sur la question ; mais en

1. Les Archives de Moscou, à la tête desquelles est le baron Bühler, sont fort riches en documents polonais, mais ont une véritable lacune pour la période de 1698 à 1705. Il doit y avoir eu beaucoup d'actes perdus dans les transferts successifs auxquels ils ont été soumis. De plus, bien des familles polonaises comme les Zamoyski à Varsovie ou les Czartoryski à Cracovie, ont de véritables Archives, fort riches en documents inédits.

2. Auguste II allait, en août 1698, rencontrer le tsar à Rawa pour s'entendre avec lui contre la Suède.

3. Arch. de V. — Relations de Heems, 1698.

4. Auguste II avait à cœur d'obtenir la cession du duché de Crossen qui séparait son électorat de Saxe de son royaume de Pologne.

5. Où la duchesse douairière, sœur de l'Electeur, avait perdu toute autorité, sous la régence du prince Ferdinand.

6. A. E. Corr. de Brandg., tome XXXVI, Relation du 9 juin 1698.

7. Mémoires, I, p. 192-93 ; Pœllnitz dit aussi : « On parla d'affaires, on promit tout, on ne termina rien. »

l'absence de documents contemporains, ce n'est là qu'une supposition vraisemblable.

Quoi qu'il en soit, les deux princes se séparèrent plus amis que jamais, et Hoverbeck fut immédiatement envoyé à Varsovie pour y entretenir ces bons rapports [1]. De son côté, Auguste II faisait partir pour Berlin, en juillet, le baron Wladislas von Reisewitz, comme envoyé ordinaire auprès de l'Électeur. Reisewitz avait ordre de tenir le roi au courant de tout ce qu'il pourrait voir ou entendre et de négocier l'échange du duché de Crossen [2], sur l'Oder, petite enclave brandebourgeoise qui séparait l'électorat de Saxe de la Pologne, et dont Auguste II ambitionnait fort la possession.

Werner, qui était resté tout le temps en Pologne, avait eu à réfuter certains bruits qui inquiétaient les Polonais, et d'après lesquels l'Électeur et le roi auraient fait à Johannisbourg quelque complot contre la République [3]. Au fond, il en était bien un peu ainsi, et l'occupation inattendue d'Elbing, le 11 novembre 1698, par le général brandebourgeois von Brandt [4], souleva en Pologne une vraie tempête. On cria à l'agression, on parla de déclarer la guerre, et même de dépouiller l'Électeur de son duché de Prusse « pour cause de félonie » [5]. Le roi lui-même, entraîné par l'excitation de ses sujets, ne put moins faire que de feindre la colère, d'écrire à l'Électeur le 17 novembre 1698 [6], et de se plaindre de ce mauvais procédé de « son parent, son ami et son allié » [7]. Le résident de l'Électeur, Werner, dut même quitter Varso-

1. Arch. de B. — *Pologne*. Instruction de Kœnigsberg, 10 juin 1698.

2. Arch. de D. — N° 2063. Instructions du 3 juillet 1699.

3. Arch. de B. — *Pologne*, 1698.

4. Dans l'acte de capitulation d'Elbing, il est dit qu'après 40 ans de patience, l'Électeur est forcé de s'emparer violemment du gage constitué par le traité de Wehlau. Cf. Mœrner, *Op. cit.*, p. 640-46.

5. A. E. : Corr. de Brandg., tome XXXVII. Relations de Des Alleurs du 10 janv. 1699.

6. Zaluski. Epist. I, p. 708.

7. Pöllnitz. Nouveaux Mémoires, p. 23.

vie [1], et des bandes polonaises, franchissant la frontière, allèrent piller Soldau, dans le duché de Prusse [2].

Mais toute cette agitation n'aboutit à rien, toutes les menaces polonaises restèrent sans effet, parce que les deux souverains s'entendaient secrètement, comme le soupçonnait l'envoyé français Des Alleurs. Les troupes brandebourgeoises et saxonnes, campées auprès d'Elbing, étaient « tous les jours meslées », et « vivaient entre elles dans une parfaite intelligence ». [3] Un gentilhomme de la chambre de l'Electeur (Kammerjunker), nommé Marschall de Biberstein, et d'origine saxonne, demandait son congé à Frédéric III pour aller trouver le roi de Pologne, et « servir de lien de correspondance entre ces princes » [4]. Bientôt, Albert de Barfuss alla se concerter avec le conseiller saxon von Beichling, sur les moyens de terminer l'affaire d'Elbing [5], tandis que von Printzen se rendait de la part de l'Electeur, auprès du cardinal primat pour l'assurer qu'il ne ferait jamais rien contre la République [6].

Grâce à ces démarches, le conflit ne s'aggrava pas : l'Empereur, le Danemark, la Suède, même la France et l'Angleterre proposèrent leur médiation; la diète polonaise s'en remit, pour régler la question, au roi, au cardinal primat et à huit sénateurs et neuf nonces [7]; bref, après quelques mois de négociation, tout fut arrangé par le traité du 12 déc. 1699 [8] : l'Electeur s'engagea à évacuer Elbing [9], consentit à n'exiger que le paiement de 300,000 thalers et reçut en gage,

1. Poellnitz dit qu'il était à Thorn.
2. Droysen. Gesch. der preuss. Pol. IV, 1, p. 134.
3. A. E. — Corr. de Brandg. tome 36. Relation du 23 déc. 1698.
4. *Ibid.* — Des Alleurs au roi, 23 déc. 1698. Cf. Heems. Relation du 23 déc. 1698. (Arch. de V.)
5. Mission de Beichling. Arch. de D., n° 8,265, avril 1699.
6. Arch. de B. — *Pologne*. Juin 1699.
7. Vota en félicite l'Electeur dans une lettre du 31 juillet 1699. Arch. de B. — *Pologne*.
8. Mœrner. *Op. cit.*, p. 660-662.
9. L'évacuation eut lieu le 31 janvier 1700.

en attendant, certains joyaux de la couronne de Pologne.

Au milieu de tous ces événements, Frédéric III conservait l'idée dominante de toute sa politique et ne cessait de travailler en vue de la royauté [1]. Il avait un précieux allié à la cour de Pologne, dans le livonien Patkul. Vers la fin de 1698, Patkul avait rédigé un mémoire [2] sur la guerre projetée contre la Suède, qui était alors, comme on sait, à l'ordre du jour dans le Nord. Il y exhortait le roi de Pologne à s'assurer tout au moins de la neutralité et de la connivence du Brandebourg, en promettant à l'Electeur son appui pour la dignité royale. « A mon avis, disait-il, ce serait un moyen commode de se concilier cette cour, que de laisser voir comme par hasard à l'Electeur, combien Votre Majesté Royale, bien plus que tout autre potentat européen, est en mesure de l'aider dans ses secrets desseins, touchant l'acquisition du titre royal, et de les mener à bonne fin [3] ». Ce mémoire, daté de Grodno, 1er janvier 1699, fut présenté au roi le 7 avril de la même année, et c'est peut-être après l'avoir lu, qu'Auguste II se décida à soutenir Frédéric III dans son plan. L'archiviste Cuhn, dans son ouvrage manuscrit déjà cité, déclare que le roi de Pologne s'engagea par un traité en 1699 à reconnaître, quand il y aurait lieu, la royauté de l'Electeur [4]. Léopold von Ranke a répété la même assertion [5], mais je n'ai pas trouvé ce traité aux archives de Berlin et ne puis accepter comme un fait acquis cette promesse que n'atteste aucun acte de l'époque.

1. Lamberty *Op. cit.*, I., p. 93, dit que, par le traité de « retradition » d'Elbing, l'Electeur eut lieu d'entrer en négociation secrète avec la République de Pologne pour la dignité royale.

2. Berichte an das Zaarische cabinet in Moskau..... 2ter Theil, p. 237-66.

3. « Es wehre meines Bedenkens kein undienliches und unbequemes Mittel, « diesen Hoff in die confidence zu ziehen, dass mann dem Churfürsten *per transennam quasi*, und als gebe es ein discurs oder zufællige Pensée, an die Hand « zeigete, welchergestalt E. K. M. demselben *in seinen heimlichen Anliegen*, « *wegen Erlangung des kœnigl. Tituls*, an Hand geben, und es zum zweck « zurichten, *einig* und *allein* vor allen andern Potentaten in Europa vermœchte. »

4. Cuhn. Xe Section; fol 284-317.

5. Zwœlf Bücher preussischer Geschichte, II, iv, p. 440-41.

Ce qui peut faire croire qu'il n'y avait toujours pas eu de promesse formelle, c'est que les négociations entre les deux princes se continuent plus actives que jamais pendant la dernière moitié de 1699.[1] Au mois de septembre, c'est Wartenberg qui va trouver le roi à Tœplitz [2]. A côté de l'affaire d'Elbing, il s'occupa sans doute de celle de la royauté. Fort bien accueilli, il écrivait de Dresde au comte Christophe de Dohna : « Je suis satisfait de ce que j'ai négocié auprès du roi [3]... » Des envoyés allaient et venaient entre Varsovie, Dresde et Berlin : Bielinski en octobre, Flemming en novembre parurent à la cour de l'Electeur ; Schmettau était allé à Dresde en novembre, et Wartenberg repartait le 26 déc. 1699 pour la cour de Pologne [4] ; il devait remercier le roi pour l'arrangement de l'affaire d'Elbing, lui parler de la dignité royale [5] et lui proposer une nouvelle entrevue. Marschall de Biberstein arriva à Berlin en janvier 1700 [6] pour prévenir l'Electeur que le roi allait passer quelques jours à Oranienbaum, près de Dessau, chez la princesse douairière d'Anhalt. D'Oranienbaum, Auguste II adressait le 9 janvier à l'Electeur une lettre, pour lui annoncer qu'étant si près de lui, il voudrait le voir et renouveler « leur vieille amitié de frères » (die alte brüderliche Freundschaft) [7].

C'est à Oranienbaum qu'eut lieu la seconde entrevue des deux souverains, entre le 19 et le 23 janvier 1700. Comme de l'entrevue de Johannisbourg, il sortit de celle-ci un traité secret qui, cette fois, stipulait une alliance offensive et dé-

1. En tout cas, la première déclaration authentique du roi de Pologne en faveur de la royauté, est de janvier 1700 (voir plus loin).

2. Arch. de B. — *Pologne*, Instruct[on] du 22 sept. 1699.

3. Passage cité dans les Mémoires de Dohna. *Op. cit.* 4e partie, p. 263.

4. Arch. de B. — *Pologne*, 1699.

5. Auguste écrivait de Dresde, le 30 décembre, à l'Electeur pour le remercier de l'envoi de Wartenberg et l'assurer qu'il le seconderait dans les projets qui lui avaient été confiés. (Arch. de B. — D. A., I, fol. 93-94).

6. Arc. de V. — Relat. de Heems, 1700.

7. Arc. de B. — D. A., I, fol. 95.

fensive contre la Suède [1]. Comme en 1698, les envoyés de l'Empereur et de Louis XIV se creusèrent la tête pour chercher la raison de l'entrevue. Heems écrit de Berlin le 1er février, qu'il y a eu là des négociations secrètes et qu'on parle de certaines intrigues fort étendues, dont la réussite semble impossible, et auxquelles on n'a pas voulu, dit-il, ajouter foi [2]. Le marquis Des Alleurs, vivement intrigué lui aussi, se borna d'abord à dire qu'il ne savait ce qui s'était passé de secret [3], puis crut pouvoir affirmer plus tard que l'entrevue n'avait été causée « que par la seulle envie qu'ont eu ces « Princes de se voir et de passer quelques jours de plaisir « ensemble ».

Heureusement on n'en est pas réduit à ces suppositions, et les Dignitaets-Acten des Archives de Berlin, fournissent deux documents qui jettent un jour complet sur les négociations d'Oranienbaum. C'est d'abord une lettre du roi à l'Electeur [4], écrite quelques jours après l'entrevue, où il lui dit qu'il n'hésite pas à répéter par écrit (schriftlich), la promesse orale (die mündliche Declaration), faite récemment de favoriser son dessein de royauté. Dans la même lettre, il assure Frédéric de son amitié fraternelle, et s'engage même, au besoin, à l'aider à conquérir la Poméranie suédoise [5]. Après la lettre, vient une déclaration en faveur de la dignité royale [6].

Ainsi donc, dès le mois de janvier 1700, le roi Auguste II avait pris l'engagement formel d'appuyer le projet de l'Electeur; mais il avait en même temps cherché à entraîner Frédéric dans la grande lutte qui allait éclater contre la Suède,

1. Traité conclu à Berlin, mais daté de Leipzig, 2 février 1700. — Moerner, *Op. cit.*, p. 658-63.

2. Arc. de V. — Relat. de Heems : « Dieweilen sie aber (les intrigues) ein gar weittes Ansehen haben, und selbe auszuführen fast für unmöglich gehalten wirdt, hat man zu dato denselben *keinen Glauben* beymessen wollen. »

3. A. E. — Corr. de Brandg., tome 40. Relat. du 26 janvier 1700.

4. Leipzig, 10/20 janvier 1700. P. Just. IX.

5. Il désirait toujours l'entraîner dans la coalition qu'il était en train de former avec le Danemark et la Russie contre la Suède.

6. P. just., X.

et il considérait les deux choses comme corrélatives. La guerre suédoise, telle était la principale préoccupation d'Auguste ; s'assurer l'appui du Brandebourg contre Charles XII, était son principal objectif. Son attitude dans l'affaire de la royauté devait dépendre des dispositions plus ou moins favorables qu'il croirait remarquer chez Frédéric. Il ne faut jamais oublier ce point de vue : la question suédoise était au roi de Pologne, ce que la question espagnole était à l'Empereur.

L'engagement d'Oranienbaum n'avait donc qu'une valeur conditionnelle, et le roi s'en inquiétait peu.

Dès le 3 février 1700, Bartholdi rapportait de Vienne des propos qu'Auguste, un peu pris de vin, avait tenus dans une conversation avec le comte de Styrum : il songeait, aurait-il dit, à fortifier Elbing ; il connaissait « le projet du Brandebourgeois », mais il faudrait qu'il y trouvât son compte [1].

Frédéric put, pendant toute l'année, craindre un revirement du roi. Toutefois, si peu tenu par sa parole que se sentît Auguste, il ne pouvait pas la retirer ; tout au plus avait-il la ressource d'intriguer secrètement contre le projet qu'il devait soutenir.

Armé de la promesse du roi, l'Electeur devait être plus à l'aise pour négocier avec ses sujets. On a vu par l'esquisse rapide de la constitution de la République, combien il semblait difficile de se concilier une nation aussi divisée et aussi libre que la nation polonaise ; gagner chaque noble en particulier, était une tâche impossible. Mais, sans parler du roi dont le consentement était fort important, parce qu'il représentait au dehors la République, on pouvait se flatter d'emporter l'adhésion générale, en s'assurant le concours des principaux personnages ecclésiastiques et des grands « magnats [2] ». Frédéric III l'avait vite compris et, dès 1699 [3],

1. Arch. de B. — D. A., I, fol. 115-119.

2. Dans son mémoire de 1699, Frédéric III remarque qu'il est facile, en gagnant quelques grands (Grosse) de la République, de triompher de l'opposition de la petite noblesse. (Cf. P. just., I.) Il s'en est assuré dans l'affaire d'Elbing, en 1698-99.

3. L'affaire était toujours considérée comme fort secrète, et Bartholdi, encore



avait fait faire par Hoverbeck et Werner, des ouvertures au cardinal primat, à l'évêque d'Ermland et à quelques autres.

Le prestige et l'autorité du cardinal primat Radziejowski, en Pologne, étaient considérables ; il pouvait à lui seul faire une révolution, et le roi Auguste, contre l'élection duquel il avait longtemps protesté, le craignait toujours. Une phrase du comte de Flemming, dans une de ses lettres à la cour de Berlin, caractérise bien cette importance : « quand vous « aurez le cardinal dans vos intérêts, et *par conséquent la* « *République*, alors le roi ne s'oppose point que vous vous « serviez de sa déclaration...[1] » Frédéric III ne se dissimulait pas non plus l'influence de Radziejowski, qui, pensait-il, pourrait « malgré le roy même », le faire parvenir à son but[2]. Hoverbeck avait de bonne heure négocié avec le primat, et notamment avait tout fait pour le mettre en bons termes avec le nouveau roi de Pologne. Depuis, on lui avait confié le dessein de royauté, et il ne s'y était pas montré contraire. Werner écrivait de Varsovie, à la fin de 1699, que Radziejowski avait gagné beaucoup de partisans à l'Electeur[3].

L'évêque d'Ermland, A. Zaluski, avait dû également être initié dès 1699 à l'affaire secrète ; Werner, en janvier 1700, le déclarait bien disposé[4].

Ce n'est d'ailleurs que dans le courant de l'année 1700, que Frédéric III fit entamer sérieusement les négociations avec les magnats polonais. Hoverbeck et Werner se multiplièrent auprès des Przebendowski, des Lubomirski, des Jablonowski et des Sapicha, et prodiguèrent les flatteries et

en avril 1699, répondait à l'envoyé polonais à Vienne, qui le questionnait, qu'il n'avait jamais entendu parler du titre royal. — Arch. de B. Corr. m. d. K. H. Vienne, 22 avril, 1699. Relation de Bartholdi.

1. Arc. de B. — D. A., II, fol. 21-23. Varsovie, 30 avril 1700.

2. Arc. de B. — D. A., I fol. 383-92. Postdam, 2 mai 1700. Rescrit électoral à Werner.

3. *Ibidem*, I, fol. 64-65. Relation du 6/16 déc. 1699.

4. *Ibidem*, I, fol. 101-103. Relation du 12/22 janvier 1700.

les caresses ; ils durent aussi promettre des gratifications, car tous ces grands personnages étaient à acheter et se ralliaient au plus offrant. Le marquis du Héron, envoyé français en Pologne en 1700, qui voulait exciter les Polonais contre l'Electeur de Brandebourg, exposait à Louis XIV, la nécessité de les corrompre : « V. M. connaît la nation ; on ne peut pas promettre de luy faire faire des démarches de cette nature, *sans donner de l'argent* »[1]. L'Electeur se trouva obligé de se conformer à cette nécessité.

Dès le mois de février 1700, Ilgen fut chargé de gagner à la cause de l'Electeur, le palatin de Marienbourg, Przebendowski[2], personnage fort influent dans la Prusse polonaise. On convint d'une entrevue à Bückow, entre Berlin et Cüstrin, à la campagne du vieux feld-maréchal Flemming, beau-père de Przebendowski. L'entrevue, qui eut lieu le 21 février 1700, fut tenue très secrète[3] pour ménager le palatin, qui craignait de se nuire en Pologne. Ilgen avait de pleins pouvoirs pour négocier[4]. Arrivé à Bückow le premier, il put avoir une conversation avec le vieux Flemming qui reçut les communications de l'Electeur « avec respect et tendresse », et qui voulut parler tout d'abord à son gendre[5]. Ilgen eut ensuite avec celui-ci un entretien fort étendu.

Przebendowski commença par se plaindre d'avoir rendu au Brandebourg de grands services qui étaient toujours restés sans récompense. C'est ainsi qu'en 1672, il avait fait annuler par la diète, des enrôlements du marquis de Béthune, faits pour attaquer le duché de Prusse. En 1690, il s'était chargé de gagner un polonais (le comte Prziemski) moyennant

1. A. E. — Pologne, t. 105. Varsovie, 9 nov. 1700.

2 C'était lui qui, castellan de Culm en 1696, avait tant contribué à l'élection d'Auguste de Saxe.

3. Ilgen écrivait de Berlin au feld-maréchal de Flemming, le 13 fév. 1700 : « Il n'y a personne icy qui sache quelque chose de mon voyage, hormis S. A. E. et Monsgr le grand chambellan ». (Arch. de B. — D. A., I, fol. 128).

4. Pleins pouvoirs d'Ilgen : Cölln a. d. Sprée 3/13 février 1700. (Arch. de B. — D. A., I, fol. 127).

5. Relation d'Ilgen du 11/21 février 1700. D. A., I, fol. 135-163.

1000 ducats, pour qu'il mît son veto à la guerre que Sobieski voulait déclarer à l'Electeur [1]. Il avait offert son appui à Frédéric III pour l'élection royale de 1697 ; enfin il avait, dans l'affaire d'Elbing, empêché la guerre d'éclater. Ilgen sut lui assurer qu'il n'avait pas obligé un ingrat, et que l'Electeur le récompenserait de ses services ; puis il lui dévoila le projet de royauté. Przebendowski se montra favorable, et promit son appui [2]. Mais il ne put s'empêcher de formuler quelques objections (dubia) : que deviendraient, par exemple, les droits de la Pologne et le serment d'hommage éventuel des Prussiens à la République ? Ilgen répliqua qu'il ne serait fait de tort à personne et que l'Electeur consentirait peut-être à renoncer aux 300,000 thalers qui lui étaient dûs pour Elbing, en échange de l'abandon de l'hommage éventuel. Przebendowski n'insista pas, parla vaguement d'une alliance désirable avec le roi de Pologne contre la Suède, et quitta Bückow, très bien disposé [3]. Le 2 avril [4], il écrivait à l'Electeur de se couronner en Prusse le plus vite possible, et bientôt après, travaillait avec zèle pour le grand dessein [5]. Madame Przebendowski, fille de Flemming, écrivait à son père que « *l'affaire connue* irait bien avec l'aide de Dieu » [6].

Tandis qu'Ilgen et Flemming gagnaient l'appui du Palatin de Marienbourg, le résident Werner, qui était à Elbing, recevait l'ordre de se rendre à Varsovie pour négocier avec le roi, le cardinal et l'évêque d'Ermland [7] ; il ne devait parler qu'à ces trois personnages, et peut-être, si tous étaient

1. A cause du mariage de la princesse Radziwill.

2. Dans son langage un peu précieux et cherché, il compare l'Electeur à Alexandre ; un des généraux d'Alexandre s'écriait : « Alexander vult esse Deus, esto ! » ; de même lui, Przebendowski, disait : « Elector Brandeburgicus vult esse Rex, esto ! ».

3. Relation du 11/21 février 1700, sur l'entrevue de Bückow.

4. Arch. de B. — D. A., I, fol. 299.

5. *Ibid.* I, fol. 325-26.

6. *Ibid.* I, fol. 327-328. — Varsovie, 5 avril 1700 : « Die bewusste Sache soll mit Gottes Hülfe schon gut gehen ».

7. Arch. de B. — D. A., I, fol. 194-199 ; Instructions à Werner, du 1er mars 1700.

favorables; à Sczuka, vice-chancelier de Lithuanie, dont Werner signalait l'influence dès le mois de février [1]. Dans un rescrit postérieur, l'Électeur complétait ces instructions, en ordonnant à Werner d'envoyer par chaque courrier des nouvelles détaillées, jour par jour [2]. Aussi les relations de Pologne sont-elles, pour l'année 1700, très volumineuses et renferment-elles le détail des moindres évènements.

A son passage en Prusse, Werner eut avec Hoverbeck un entretien, à la suite duquel chacun d'eux envoya à Berlin un mémoire presque identique sur la meilleure méthode à suivre [3]. Aucun d'eux n'était d'avis de porter l'affaire devant la diète polonaise. Il fallait avant tout obtenir qu'Auguste II reconnût le roi de Prusse, sans le consentement de la République. Il y avait pour cela un précédent excellent : Jean Sobieski avait de sa propre autorité [4], reconnu Guillaume III, roi d'Angleterre. Le roi serait suivi de beaucoup de magnats, et quand même la majorité serait contraire à la nouvelle royauté, la République ne pourrait rien faire, durant la vie du roi. Il fallait d'ailleurs gagner le cardinal primat et quelques magnats; le roi réunirait alors un conseil de sénateurs (Senatus Concilium), composé de ses créatures ou de gens « bien intentionnés », et proclamerait devant eux sa résolution. Peut-être la Pologne consentirait-elle à renoncer à l'hommage éventuel et aux secours militaires dûs depuis le traité d'Oliva, si l'Électeur abandonnait sa créance de 300,000 thalers.

L'Électeur approuva les raisonnements et les plans de ses ministres [5], et Werner partit pour Varsovie, où il négocia seul longtemps. Hoverbeck retenu par diverses affaires et

1. Arch. de B. — D. A., I, fol. 113-114.
2. *Ibid.*, I, fol. 306, — 6 avril 1700.
3. Werner, 13 mars 1700. D. A., I, fol. 260-63. — Hoverbeck, 16 mars 1700. D. A., I, fol. 254-58
4. « Sans consulter ni diète, ni sénat, de quoy la République ne s'est point formalisée ». (Lettre de Vota à l'Électeur, 8 mai 1700. — Lehmann, I, p. 454-63).
5. Arch. de B. — D. A., I, fol. 254-55. Oranienbourg, 22 mars 1700; — et I, fol. 289. Cœlln, s. d, Sprée, 30 mars.



aussi par sa mauvaise santé, resta plusieurs mois dans le duché de Prusse.

Quand Werner arriva à la cour de Pologne, il trouva tout en fort bonne voie. Le roi avait écrit à l'Electeur pour l'engager à se faire vite couronner en Prusse, et pour lui annoncer qu'il travaillait pour lui [1]; il devait d'ailleurs, d'après ses engagements antérieurs, tâcher de gagner l'adhésion des Etats de Pologne [2]. Werner pouvait donc se flatter d'un prompt succès, et écrivait à l'Electeur dès le 13 avril qu'il comptait terminer l'affaire « tout d'un coup » et en peu de jours [3]. Ces illusions ne devaient pas durer longtemps : pour obtenir une audience du roi, il lui fallut attendre près de quinze jours ; à l'audience, Auguste II fut très bienveillant, mais se renferma dans des phrases polies et vagues, et demanda à temporiser [4]. Bientôt dans une conversation avec le cardinal primat, qu'il avait été voir à Skiernewitz, Werner apprenait que le roi avait « de vastes desseins » et ne ferait sans doute rien pour l'Electeur avant que celui-ci ne se fût associé à ses projets, surtout contre la Suède [5]. Auguste II avait même sollicité Radziejowski d'écrire à Frédéric, pour lui demander : 1° de refuser aux troupes suédoises le passage vers la Grande Pologne ; 2° de permettre le passage des troupes saxonnes par ses états ; 3° d'envoyer à la Pologne les secours qu'il lui devait. Le cardinal écrivit la lettre, mais en ajoutant que l'Electeur n'aurait à faire droit à ces demandes que si la République était en guerre avec la Suède, [6] et l'en priait [7]. La lettre du cardinal, remise au roi, ne fut pas en-

1. Arch. de B. — D. A., I, fol. 254, [illegible] mars 1700.
2. Déclaration du 16/26 janv. 1700. — P. just., X.
3. Arch. de B. — D. A., I, fol. 329-30.
4. *Ibid.*, I, fol. 344-46. — Relation de Werner : Varsovie, 17 avril 1700.
5. « Der Cardinal setzte seinen Kopf zu Pfande, dass der Koenig vor Ew. Chur-« fürstl. Dchlt aber nichts thun würde, bis er Ew. Churfürstl. Dchlt hinein-« gezogen hätte ».
6. Auguste II avait déclaré la guerre à Charles XII depuis le mois de mars, mais la République n'était pas engagée tant que la diète ne s'était pas prononcée.
7. Relation du 24 avril 1700. D. A., I, fol. 365-67.

voyée à son adresse [1]. Le cardinal, fort bien disposé pour l'Electeur, avait toutefois déclaré qu'il ne ferait rien qui ne fût « ex interesse vero, non ficto, Reipublicæ » [2]. L'ambassadeur impérial, comte de Sedelnicki, répandait partout le bruit que l'Empereur ne reconnaîtrait jamais l'érection du duché de Prusse en royaume [3].

Pendant que Werner recueillait ces fâcheux renseignements, Marschall de Biberstein, devenu chambellan du roi de Pologne était sans cesse en route entre Berlin et Varsovie pour échanger des questions et des réponses. Il avait, en avril, apporté à l'Electeur une lettre d'Auguste, le priant d'empêcher une attaque des ducs de Brunswick contre le Danemark, et Frédéric avait bien voulu écrire dans ce but à Hanovre et à Celle [4]. Auguste fut très reconnaissant de ce bon procédé [5], mais la négociation n'en alla pas plus vite.

Sur ces entrefaites, vers la fin d'avril, l'affaire de la royauté éclata subitement à Varsovie, à la grande surprise du père Vota [6] et de Werner [7], et tout le monde se mit à discuter sur les droits de l'Electeur et les intérêts de la République. Vota écrivit à Berlin qu'il pensait que cela ne ferait pas de tort à la négociation. Werner, moins tranquille, avait été consterné de trouver le secret ébruité, et s'était retiré le plus vite possible d'une réception à la cour, pour éviter mille questions importunes.

Il apprit vite comment tout s'était passé ; l'indiscrétion de Przebendowski avait causé tout le mal [8]. Il avait parlé de l'affaire avec le cardinal et quelques autres personnages, no-

1. Rescrit de l'Electeur à Werner. Potsdam, 2 mai 1700. (*Ibid.*, I, fol. 385-90).
2. Relation du 27 avril 1700. (*Ibid.*, I, fol. 374-77).
3. Relation du 24 avril (déjà citée).
4. L'Electeur à Werner, 26 avril 1700. D. A., I, fol. 349.
5. Relation de Marschall, 4 mai 1700. D. A., II, fol. 40-43.
6. P. just. XII.
7. Relation du 27 avril 1700 (D. A., fol. 379-84).
8. Werner répète dans une relation du 1er mai 1700, que c'est le Palatin qui a dû tout divulguer.



tamment avec le grand maréchal de la Couronne, Stanislas Lubomirski ; il avait même raconté au cardinal les détails de son entrevue de Bückow. Radziejowski, froissé de voir qu'on avait négocié avec Przebendowski, dont il se défiait [1], fit de violents reproches à Werner, et comme celui-ci affirmait qu'il n'avait rien confié au palatin, le cardinal haussa les épaules, déclarant que Przebendowski en savait plus sur la question que lui et que Werner même ; il avait dû, pensait-il, recevoir un présent considérable, car il semblait assez bien disposé pour l'Électeur, lui qui était autrefois son ennemi. Si le cardinal était mal disposé, le roi ne l'était guère mieux ; il ne voulait pas adhérer au dessein sans consulter toute la République [2], et se plaignait au cardinal primat de la fureur de royauté qui s'emparait de tout le monde, depuis sa propre élévation [3].

Il faut chercher dans la politique générale et aussi dans les intérêts particuliers du roi de Pologne, la raison de toutes ces contradictions. Auguste était lié par ses engagements avec Frédéric, il n'osait donc s'en dédire absolument ; mais, d'autre part, il regrettait de ne pas obtenir en échange l'alliance du Brandebourg contre la Suède, l'autorisation de faire librement passer ses troupes de Saxe en Pologne, par le duché de Crossen, enfin peut-être, la promesse d'un appui efficace pour tenter un coup d'État et imposer à la Pologne une monarchie absolue. Tant qu'on ne lui faisait rien espérer de tout cela, il ne pouvait se décider franchement à soutenir le projet de Frédéric III.

Dans ces conditions, Werner voyait avec terreur approcher la date d'une réunion de sénateurs, et demandait s'il faudrait leur soumettre le projet [4]. Les Polonais étaient fort irrités contre l'Électeur, et Flemming, le palatin Przeben-

1. Cf. P. just. XI. : Patkul dit que Przebendowski avait fait sentir une fois au cardinal, un coup de son adresse, du temps de l'Élection.

2. «Ohne Vorwissen der gantzen République ». Relation du 27 avril 1700

3. Relation de Werner, du 27 avril 1700.

4. *Ibidem.*

dowski et sa femme se donnaient beaucoup de mal « pour calmer cet orage »[1].

Pour comble de malheur, Werner devint suspect au roi et à son entourage ; on l'accusa d'avoir divulgué par des paroles imprudentes ou présomptueuses, le projet de royauté. Flemming écrivit à Berlin que Werner « s'était émancipé à mener en divers endroits des discours, capables de détourner la République d'entrer de concert avec le Roy dans l'*affaire* qu'on a si bien commencée »[2]. D'autre part, il lui reprochait de s'être adressé au cardinal, ce qui avait presque entièrement *gâté* la négociation[3]. L'entente du roi et de l'Electeur a dû être dévoilée, et le roi en est très fâché ; Flemming ne ménage pas les termes et traite Werner de « *brouillon de résident* »[4]. Patkul, dans une longue lettre, adressée probablement à Ilgen, n'est pas plus tendre pour lui, et dit que ses discours « scandalisent » bien des gens[5] ; le roi blâme cette précipitation et le palatin « en est en rage ». Werner a, du reste, beaucoup négligé Przebendowski, et n'est pas bien vu « dans la plupart des grandes maisons ». Il a accusé le palatin d'avoir tout fait éclater[6] ; c'est là, dit Patkul, « un échantillon d'une âme basse et esprit malin » ; enfin, il se serait vanté que l'Electeur pourrait, à son gré, se couronner sans le consentement du roi de Pologne[7].

On ne reprochait pas seulement à Werner des imprudences de langage ; on allait jusqu'à lui faire un procès de trahison. Flemming le disait affilié à une coterie hostile au projet de royauté, et lui attribuait une correspondance secrète avec

1. Werner à Ilgen : Varsovie, 11 mai 1700. Arch. de B. — D. A., I, fol. 409-410. Patkul dit que la femme de Przebendowski a beaucoup de pouvoir « non-seulement sur (son) mary, mais sur bien d'autres ». (P. just., XI).
2. Arch. de B. — D. A. ; II, fol. 9, 10. — Varsovie, 23 avril 1700.
3. *Ibid.*, II, fol. 19-20. — Varsovie, 27 avril 1700.
4. *Ibid.*, II, fol. 21-23. — Varsovie, 30 avril 1700.
5. Cf., P. just., XI.
6. Le parti de la cour, dont Przebendowski faisait partie, s'efforçait naturellement de rejeter tous les torts sur Werner et le cardinal.
7. Arch. de B. — D. A., II, fol. 24-27. — Varsovie, 1er mai 1700.



certains ministres de l'Electeur, comme Barfuss par exemple [1]. Marschall de Biberstein écrivait dans une dépêche chiffrée [2], que le roi regardait Werner « comme une créature de Barfuss », qu'il estimait Wartenberg, à cause de sa fidélité, mais que « Barfus, Schmettau et Fuchs luy sont autant suspects qu'ils le sont à S. A. E. même ».

C'étaient là de graves accusations, mais elles ne trouvèrent pas d'écho auprès de l'Électeur qui continua, comme par le passé, à charger Werner de toute la négociation. Dans une lettre, écrite sans doute par Ilgen à Flemming, on trouve même une justification de la conduite du résident brandebourgeois; le secret a été observé « religieusement ». « De « tous les grands de Pologne auxquels nous nous sommes « adressés, il n'y a que M. le cardinal et M. le palatin de Ma- « rienbourg. Pour ce qui est du dernier, V. E. sçait que « lorsqu'elle étoit icy, Elle nous conseilloit de nous adresser « à luy ». Ilgen ajoute encore : « On dit icy, que toute l'ac- « cusation que l'on nous fait, d'avoir parlé de l'affaire à M. « le Cardinal, est une vraye querelle d'Allemand, car il est « clair comme le jour... que nous n'avons pas fait dire le « moindre mot à M. le Cardinal, qu'après que S. M. luy en « a parlé le premier ». D'ailleurs l'Électeur a confiance dans la parole sacrée du roi [3], « donnée et réitérée de *bouche* et « *par écrit tant de fois* », et espère qu'il ne cherchera pas « des détours » pour y manquer [4].

Frédéric envoyait en même temps à Werner un rescrit en français qu'il devait faire lire au cardinal, où il disait qu'il considérait « *ce grand homme* », « comme le premier « mobile, tant de l'affaire de la D. R. que de celle de Livo-

1. Arch. de B.— D. A., II, fol. 21-23, Varsovie, 30 avril 1700. Voir le chapitre II pour la caterie formée à la cour de Berlin contre la Royauté.

2. *Ibid.*, II, fol. 40-43. Varsovie 4 mai 1700. La dépêche est signée : Hermsdorf; mais Marschall était seigneur de Hermsdorf.

3. L'électeur avait écrit la même chose à Flemming dès le 2 mai 1700 (Mémoire sur la D. R. de Prusse — Arch. de D, n° 2963).

4 Arch. de B. — D. A., II, fol. 75-79. Lettre du 15 mai 1700.

« nie ». Il s'engageait à lui faire un présent de 30,000 écus, et à en donner 10,000 à sa maîtresse[1] Towianska, châtelaine de Lenczyt[2]. Si l'Electeur avait tâché de gagner Przebendowski, c'est que le roi l'avait conseillé; c'était du reste une pure précaution pour l'empêcher de nuire (ne noceat). Frédéric n'avait d'espoir que dans le cardinal[3]. Werner ne devait faire aucune ouverture au chancelier Beichling; il devait s'en rapporter au cardinal pour la conduite à tenir au moment où se réunirait le conseil de Sénateurs[4].

Une des choses qui agitaient le plus les Polonais, était de savoir quel titre le futur roi prétendrait se donner; le titre de roi de Prusse les irritait fort et leur semblait mettre en danger l'indépendance de la Prusse polonaise. Le père Vota avait beau démontrer, à qui voulait l'entendre, qu'on pouvait porter le titre de roi d'un territoire dont on ne possédait qu'une partie, et il citait l'exemple du roi de France qui s'intitulait roi de Navarre. Aucun raisonnement ne triomphait des craintes et de la colère des Magnats; aussi Vota conseillait-il plutôt le titre de « Rex Vandalorum » ou de « Majesté Vandalique », qui, disait-il, « remplit bien l'ima- « gination »[5]. Dans des lettres postérieures, il proposait aussi le titre de : « Rex Borussiæ septentrionalis »[6] et suggérait l'idée d'ajouter cette épithète de *Septentrionale*, « seu-

1. Les rapports de Radziejowski et de Towianska semblent bien indiquer qu'elle était sa maîtresse, comme le dit Droysen (*Op. cit.*, IV, I, p. 142), mais elle était probablement en même temps sa cousine : elle était une Nieczycka, et le cardinal avait pour grand-père un Nieczycki. Towianski, son fils, est pourtant appelé formellement le neveu du cardinal dans plusieurs relations.

2. Sur la parenté de Radziejowski et de Towianska, cf. « Nowe Opowiadania i studya historyczne », p. 99 et ss. Warszawa, 1883. C'est une série d'esquisses historiques de l'historien Jarochowski; il s'y occupe spécialement de la mort de Radziejowski et émet un jugement général sur l'homme et sa carrière.

3. Arch. de B. — D. A., I, fol. 385-400. Rescrit du 1er mai 1700.

4. L'affaire de la D. R. lui fut soumise et il l'approuva, comme on le voit par la déclaration du roi de Pologne, datée du 6 juin 1700 (P. just. XVI).

5. Lettre du 8 mai 1700 (Lehmann, *Op. cit.*, I, p. 459-60).

6. Lettre du 15 mai 1700 (Lehmann, I, p. 463-64).



« lement dans les lettres à la République de Pologne [1] ». Przebendowski avait mis en avant le titre de « Rex Brandeburgicus in Prussia [2] », et déclaré que *jamais* la République ne reconnaîtrait celui de « Rex Prussiæ » [3]. Flemming était partisan du titre de « Roi des Wendes » [4]; le cardinal avait dit qu'on accorderait le titre royal, mais pas celui de « Roi de Prusse » [5].

L'Électeur ne voulait pas prendre un titre qui le mît dans la dépendance de l'Empereur, comme ceux de roi des Wendes [6] ou de « Rex Brandeburgicus in Prussia ». Le titre de roi de Prusse lui semblait seul possible, mais il s'engagerait par une déclaration à ne revendiquer aucun droit sur la Prusse polonaise. Il pourrait également s'intituler « Rex *in* Prussia », au lieu de « Rex Prussiæ » de même qu'actuellement il était appelé « dux in Prussia [7] ». De cette manière, la Pologne ne pourrait plus faire d'objections. La discussion sur le titre du futur roi devait durer jusqu'au couronnement; dans la notification qu'il en fit au roi de Pologne, Frédéric s'intitula : « *in Borussia Rex* », et data l'acte, du premier jour « Regni nostri Borussiæ *septentrionalis* [8] ». Il tenait ainsi compte des susceptibilités polonaises.

Tandis qu'on discutait à Varsovie les chances de réussite du projet de royauté, Marschall de Biberstein servait toujours de courrier secret entre les deux souverains [9]. On écrivait de Danemark et de Vienne qu'Auguste II n'était pas bien intentionné [10]; mais les lettres du roi de Pologne à l'É-

1. Lettre du 6 juillet 1700 (Lehmann, I, p. 457-58). Voici ce reparlait encore en janvier 1701 à Wartenberg (Lehmann, p. 513).
2. Arch. de B. — D. A., I, fol. 379-84. Relation de Werner, du 27 avril 1700.
3. *Ibid.*, II, fol. 55-58. Relation de Werner, du 8 mai.
4. *Ibid.*, II, fol. 34-36. Werner, 4 mai 1700.
5. *Ibid.*, II, fol. 28-31. Werner, 1er mai 1700.
6. Il tenait de l'Empereur le duché des Wendes.
7. Arch. de B. — D. A., II, fol. 72-74. Rescrit à Werner du 13 mai 1700.
8. Cf. P. just., XVII.
9. Il était au commencement de mai à Varsovie et en repartait le 8 mai pour Berlin.
10. Le roi de Danemark écrivait le 11 mai à l'Électeur qu'il ignorait ce qui

lecteur étaient fort amicales et Frédéric III, dans ses réponses, ne pouvait que le remercier et le presser, en disant que tout dépendait de lui [1]. Il alla pourtant jusqu'à menacer de regarder « comme un refus » les hésitations d'Auguste II [2], et envoya à Marschall une lettre modèle, telle qu'il voulait en recevoir une de Varsovie [3].

Malgré tous ses efforts, l'affaire n'avançait guère et cela tenait surtout à l'antagonisme secret du roi et du cardinal primat, qui se craignaient l'un l'autre, et dont aucun n'osait se déclarer ouvertement pour ou contre la dignité royale. Auguste finit par se décider à écrire à Radziejowski, pour le consulter : pressé par le résident de Brandebourg d'adhérer au projet de son Maître, lui-même n'y voyait pas, disait-il, grande difficulté parce que le futur roi « ne s'attirerait par « là que beaucoup d'inconvénients pour soutenir ce nouvel « éclat »; mais il craignait de faire « le *moindre pas* au pré« judice de la République », et demandait au cardinal son conseil [4].

Le cardinal après s'être concerté avec Werner [5], répondit qu'il ne croyait pas qu'on pût détourner l'Électeur de son

poussait Auguste à « biaiser » dans l'affaire de la D. R. (D. A., II, fol. 88-90.) — Bartholdi rapportait que l'Envoyé polonais à Vienne, Wackerbarth, avait probablement ordre de faire traîner la chose en longueur. (Relation du 15 mai 1700. D. A. II, fol. 134-140.)

1. Cœlln, 18 mai : lettre de l'Électeur au Roi. (D. A., II, fol. 84.)

2. Rescrit à Werner : 25 mai 1700. (D. A., II, fol. 125-127.)

3. Arch. de B. — D. A., II, fol. 28-29, Cœlln, 25 mai 1700. La lettre modèle (fol. 30-31), était rédigée en trois langues, en latin, en allemand et en français; voici le texte français : « Monsieur mon frère, j'ai appris par mon chambellan, le sieur de Marschall, que vous êtes résolu de vous rendre bientost dans vostre Duché de Prusse, pour vous y faire déclarer Roy de ce païs. Comme c'est là un dessein que j'ay, comme vous sçavés, entièrement approuvé, dès le temps que vous m'en avés donné part, je n'ay pas voulu manquer de vous tesmoigner de nouveau la joye que j'en ay, vous assurant que comme je ne doute pas que, malgré ces nouveaux honneurs, vous ne continuiés toujours dans les mesmes sentimens, que vous avés tesmoigné jusques à présent pour moy, vous pourés estre persuadé aussy de mon amitié et de la sincérité avec laquelle je suis..... »

4. Lettre du Roi. P. just., XIII.

5. Relation de Werner du 22 mai 1700. (D. A., II, fol. 152-153.)



dessein ; d'ailleurs, « s'il ne s'agit que du titre, sans autres « conséquences, cela touche plus Votre Majesté, *qui est le « maître* d'accepter un collègue ou de le refuser, *important « peu à la République si c'est un duc ou un roy* qui confine « avec elle, estant de la même force et puissance, et peu « différent en éclat et authorité ». Le cardinal conseille du reste au roi de veiller à ce que ce nouveau titre ne fasse aucun tort à la République [1].

Cette réponse du cardinal mettait le roi fort à l'aise ; Marschall qui en fut informé, écrivait à Berlin que tout le monde considérait le projet de royauté « comme une affaire faite et « qui ne peut être changée » ; il se flattait maintenant d'obtenir bientôt une déclaration solennelle du roi [2]. Werner soumit à la cour polonaise un projet pour cette déclaration [3], que le comte de Flemming devait aller porter à Berlin [4]. Mais il y eut des retards imprévus : Flemming ne partit que le 12 juin de Varsovie [5], passa par Breslau, afin de mieux garder le secret [6], et n'arriva à Berlin que le [illegible] juin, deux jours après Marschall de Biberstein qui s'y rendait en même temps [7]. L'arrivée même de Flemming, attendue avec tant d'impatience par l'Electeur fut une vraie désillusion : il n'apportait pas de déclaration du roi de Pologne [8], et demandait de grandes quantités de munitions pour la guerre de Livonie ; Frédéric avait déjà fait de nombreuses concessions à son allié, et permis notamment le passage des troupes saxonnes par ses états [9] ; il déclara impossible de lui accorder des munitions contre la Suède.

1. Lettre du cardinal : 24 mai 1700. P. just., XIV.
2. Lettre de Marschall, du 26 mai. (D. A., II, fol. 68-69.)
3. Relation de Werner, 1er juin 1700. (D. A., II, fol. 211-215.)
4. Lettre de Flemming, du 1er juin. (D. A., II, fol. 216-217.)
5. Lettre de Patkul, du 12 juin. (D. A., II, fol. 274-76.)
6. Lettre de Flemming. Breslau, 16 juin. (D. A., II, 282-83.)
7. Relation de Des Alleurs à Louis XIV, 30 juin 1700 A. E. (Corr. de Brandg., tome XXXIX.)
8. Rescrit électoral à Werner, 3 juillet. (D. A., III, 18-20.)
9. Rescrit électoral à Werner, 5 juin. (D. A., II, 200-201.)

Alors commencèrent d'actives négociations à Berlin avec Flemming, pour obtenir la déclaration royale tant désirée. L'Électeur, dès le 8 juin 1700, avait envoyé à Varsovie une lettre en latin [1] où il s'engageait à ne faire aucun tort à la République par son nouveau titre ; il voulut bien renouveler en allemand sa promesse, et la rétrodater du 2 mai 1700 [2]. En échange de ces « lettres reversales », le roi de Pologne consentit enfin à faire rédiger sa déclaration ; il y en eut deux exemplaires : le premier en allemand, daté de Varsovie (6 juillet) [3], le second en latin, rédigé également en juillet, mais rétrodaté du [illegible] *juin* 1700 [4]. Flemming porta cette déclaration à l'Électeur. Auguste II y promettait, en vertu de son droit souverain, et après avoir consulté le cardinal primat et quelques sénateurs, de reconnaître l'Électeur, pour roi en Prusse, dès qu'il se serait fait couronner et aurait chargé un de ses ministres de venir lui présenter, devant les sénateurs, les « lettres reversales » nécessaires à la sûreté de la République. L'Électeur remercia le roi, et s'engagea à s'assurer de l'approbation impériale, avant de se couronner [5]. Il allait en outre s'efforcer d'obtenir par Hoverbeck un exemplaire de la déclaration du roi, sur parchemin et revêtue du grand sceau de la République [6].

Il y avait d'ailleurs bien des choses encore à obtenir d'Auguste II, notamment la promesse d'envoyer un ministre féliciter le futur roi après son couronnement. Werner y travaillait déjà depuis longtemps et songeait à en faire charger le jeune Towianski [7], grand échanson de Pologne, et neveu du primat, qui avait été autrefois à Berlin notifier la mort de

1. Lettres reversales, du 8 juin 1700. P. just., XV.
2. Arch. de B. — D. A., III, 1-4.
3. *Ibid.*, III, fol. 42-45.
4. Cf. P. Just., XVI.
5. Oranienbourg, 15 juillet 1700. L'Électeur au roi. Arch. de B. — D. A., II, 74-77.
6. Potsdam, 6 août. L'Électeur à Hoverbeck. (D. A., III, 148-150.)
7. Relation de Werner, du 5 juin 1700. (D. A., II, fol. 247-48).

Jean Sobieski. Frédéric trouvait Towianski un peu jeune et désirait le voir accompagné d'un personnage plus important, tel que Sczuka, vice-chancelier de Lithuanie [1]; mais Werner écrivit qu'un sénateur devait porter le titre de « legatus » (ambassadeur); or un « legatus » représentait toute la République, et le roi ne pouvait, en son propre nom, faire partir qu'un simple « ablegatus » (envoyé). Towianski avait, pour cette mission, le rang le plus élevé possible [2]. L'Electeur dut se rendre à ce raisonnement.

Parallèlement à sa négociation avec le roi, l'Electeur en menait une avec les principaux dignitaires et magnats de la République. Il désirait recevoir du cardinal, de l'évêque d'Ermland, de Lubomirski, de Przebendowski, de Sczuka et de quelques autres, des lettres où son projet de royauté serait approuvé, et qui serviraient de garantie contre une opposition de leur part [3]. Pour y parvenir, il fallait commencer par leur écrire. Dès le 15 juin 1700, il adressait à l'évêque d'Ermland et au grand général de la couronne, Jablonowski, des lettres latines où il les remerciait d'avoir vu d'un œil favorable son dessein de royauté [4]. Le cardinal et Zaluski avaient d'ailleurs devancé le désir de l'Electeur, en envoyant tous deux à Werner des lettres où ils promettaient de féliciter le nouveau roi après son couronnement [5]; l'évêque d'Ermland faisait toutefois des réserves [6]; et semblait

1. Rescrit électoral du 15 juin 1700. Arch. de B. — D. A., II, 250-59.

2. Relation du 20 juin 1700. *Ibid.*, II, fol. 373-374.

3. L'Electeur à Werner, 8 juin 1700. *Ibid.*, II, fol. 211-214.

4. Lettres envoyées à Werner, dans le rescrit du 15 juin 1700 (D. A., II, fol. 256-59). Lettre à l'évêque d'Ermland, citée par Lehmann, I, p. 466 : « Multum profecto debemus Dilectioni Vestræ, quod, non rogata et ingenti terrarum spatio a Nobis disjuncta, circa negotium Regiæ Dignitatis, quo olim Prussica natio decorabatur, Nobis demuique Nostræ postliminio quasi restituendæ, tam benevolam sese Nobis præbere... voluerit. »

5. Relation de Werner du 10 juin 1700. (Arch. de B. — D. A., II, fol. 267-68).

6. Lettre de Varsovie, 10 juin, envoyée par Werner, dans sa relation du 10 juin : « Supposé qu'on aura vu un escrit de S. A.-E. que cela n'apportera aucun préjudice à la République, supposé que le Roy mon maître le trouve bon, et que le cardinal primat come chef du clergé et de la République le trouve bon aussi. »

éviter de s'engager [1]. Aussi, l'Electeur, bien qu'assez satisfait de ces déclarations [2], ordonnait à Werner de réclamer de Zaluski une réponse plus explicite [3]. Il ne paraît pas que l'évêque ait écrit de nouveau directement à l'Electeur, mais toutes ses lettres postérieures à Werner [4] montrent qu'il était vraiment gagné aux intérêts du Brandebourg.

Quant au cardinal, il avait hâte de voir l'Electeur en Prusse [5], et lui envoyait le 4 août, de Lowicz, quelques phrases flatteuses sur son prochain couronnement : « Illustrabi-« tur novum hocce sæculum novo Diademate, cui amicæ vi-« ciniæ candor gemmas addet..... » [6]. Jablonowski, grand général de la Couronne, qui séjournait alors à Lemberg ou Leopol, répondit, au mois d'août, à l'Electeur, qu'il ne souhaitait que d'avoir des occasions de le servir [7]. Le grand général de Lithuanie, Sapieha, s'était expliqué encore plus clairement, en écrivant à Werner dès le 29 juin : « Je conti-« nueray le même attachement au Roy de Prusse, que j'ay eu pour le Duc » [8].

Pour se concilier entièrement Jablonowski et s'assurer aussi de son gendre, Leczinski, général de Grande-Pologne, Frédéric III leur expédia un envoyé spécial, dans la personne du lieutenant-général polonais, Friedrich von Græben, revêtu aussi de certaines charges en Brandebourg [9]. Græben, en 1692, avait été chargé par Jean Sobieski d'une mission auprès de l'Electeur [10]; il était bien disposé et exer-

1. Lettre du 27 juin 1700 à l'Electeur, où il ne dit pas un mot de la royauté (Lehmann, I, p. 467).
2. Rescrit à Werner, du 21 juin 1700. (D. A., II, fol. 280.)
3. Rescrit à Werner, du 3 juillet 1700, (Lehmann, I, p. 467).
4. Notamment la lettre du 6 août (envoyée par Werner, le 14 août D. A., III, 257-59.
5. Relation de Werner, 19 juin 1700. D. A., II, fol. 300-301.
6. *Ibid.*, III, 153.
7. *Ibid.*, III, 272. Leopol. 4 août 1700.
8. *Ibid.*, III, 36-37. Varsovie, 29 juin (envoyée à l'Electeur le 3 juillet).
9. Lettre de Græben à l'Electeur, du 3 septembre 1700. Arch. de B. — D. A., III. 365.
10. Arch. de B. — *Pologne*. Rescrit électoral du 4 mars 1692 à Hoverbeck.

çait une certaine influence sur Jablonowski. L'Electeur lui confia la mission d'aller à Lemberg pour gagner à sa cause, Jablonowski et Leczinski [1]. Prenant pour prétexte de son voyage la nécessité de présenter au grand général de la Couronne un de ses parents, devenu récemment colonel [2], Grœben quitta Danzig où il se trouvait à la fin d'août, et se rendit, par Varsovie, à Lemberg; en passant, il vit Werner et se concerta avec lui [3]. A Lemberg, il trouva Jablonowski et son gendre dans de bons sentiments, et put écrire à Werner, en octobre 1700, qu'il espérait réussir dans l'affaire « du cheval turc »; le cheval turc, c'était la dignité royale, comme l'explique Werner à Wartenberg [4]. Ces espérances furent réalisées : dans une lettre du 2 novembre, Grœben annonçait à Werner qu'il avait « le cheval turc » [5], et bientôt il informait directement l'Electeur de son succès [6] : Jablonowski, après avoir hésité près de trois semaines, avait fini par rédiger une lettre en latin, où il promettait de féliciter l'Electeur de sa royauté, quand la République y aurait donné son consentement [7]. Quant à Leczinski, après s'être plaint d'avoir été longtemps négligé par l'Electeur, il s'était engagé, quand il aurait reçu une lettre de celui-ci, à se déclarer de façon à le contenter. L'Electeur lui adressa bientôt

1. Frédéric à Grœben, 17 août 1700. Arch. de B. — D. A., III, 260-261.
2. Danzig, 2 sept. Grœben à Wartenberg. *Ibid.*, III, 366-367.
3. Relation de Werner, du 25 sept. 1700. *Ibid.*, III, 518-20.
4. Lettre du 26 oct. 1700. *Ibid.*, IV, 147-149.
5. *Ibid.*, IV, 267.
6. *Ibid.*, IV, 268-69.
7. Lettre dont Grœben avait promis de ne remettre l'original qu'en mains propres à l'Electeur, et dont il envoie une copie dans son rapport de novembre 1700 (Arch. de B. — D. A., IV, 274). « In negotio Coronationis Serenitatis Vræ, in Regem Prussiæ, siquidem Srntas Vra meum vult expiscari sensum, pareo mandatis Srntatis Vræ. Imprimis apprecor sanctissimum Srntati Vræ hujus Regiæ Dignitatis exitum »; mais Jablonowski doit se conformer à la décision de la République : « Quæ dum cognoverit nihil detrimenti exinde Juribus suis subsecuturum, non dubito assenturam Rempublicam huic Srntatis Vræ desiderio; nec ego morabor congratulari *tunc temporis* Srntati Vræ in hoc supremo gradu felicissimos..., successus ».

une lettre où il lui demandait son adhésion « ad minimum Reipublicæ detrimentum » [1].

Tout semblait donc être au mieux du côté des magnats; mais la situation était toujours embarrassante, à cause de la lutte sourde du roi de Pologne et de ses sujets [2]. La guerre contre Charles XII, encore localisée en Livonie, menaçait de prendre de plus grandes proportions, et l'incendie allait sans doute se propager jusqu'en Pologne. Le roi seul pourtant était en état d'hostilité avec la Suède; la diète polonaise ne devait être convoquée qu'à la fin de l'année, et on ne savait si elle se déciderait à soutenir le roi Auguste. Frédéric craignait les éventualités d'une grande guerre dans le Nord; il voyait aussi, non sans appréhensions, Auguste s'allier étroitement au tsar, et était poussé à intervenir, par l'Empereur, qui redoutait un coup d'État contre la constitution polonaise [3]. Il résolut de proposer sa médiation au roi de Pologne, et Hoverbeck reçut l'ordre de se rendre dans ce but au camp de Livonie [4].

Hoverbeck devait, en route, s'entendre avec Werner, et voir le cardinal s'il le pouvait. Il accomplit ses ordres à la lettre, mais fort lentement. Le 31 juillet, il était à Varsovie et se faisait mettre par Werner au courant de toute la négociation [5]. Au commencement d'août, il avait une entrevue avec le cardinal à Lowicz [6], où celui-ci séjournait avant de se rendre à Danzig. Le cardinal s'étant déclaré favorable à une médiation de l'Électeur, Hoverbeck partait bientôt pour

1. 4 décembre 1700. Arch. de B. — D. A., V, 22, 23.

2. Le roi Auguste traitait presque la Pologne en pays conquis, s'entourait presque uniquement de conseillers saxons, et gardait auprès de lui des troupes saxonnes, malgré les protestations de ses sujets. Ce désaccord du roi et des Polonais donna lieu à des luttes sanglantes en Lithuanie, entre [illegible] Sapieha et le parti du roi.

3. Relations de Bartholdi, du 9 et du 13 octobre 1700. D. A., IV, 54-56 et 82-84.

4. 3 juillet 1700. *Ibid.* III, 91.

5. Relation de Werner du 31 juillet 1700. *Ibid.*, III, 145-146.

6. Relation du 7 août 1700. *Ibid.* III, 155-157.

la Livonie. Marschall de Biberstein et Flemming s'y rendaient également, au retour de Berlin. Hoverbeck n'y arriva qu'en septembre et trouva le roi au camp devant Riga ; il fut reçu avec le cérémonial des envoyés royaux [1], mais n'obtint du roi que des paroles vagues et sans portée. Auguste ne songeait au fond qu'à la guerre, et aurait désiré y entraîner l'Electeur [2] ; tout au moins voulait-il obtenir une neutralité bienveillante, et la promesse de ne pas laisser attaquer l'Electorat de Saxe par les Suédois. Le comte de Flemming, à peine arrivé en Livonie, en était reparti pour négocier dans ce sens à Berlin et reporter à l'Electeur la déclaration d'Auguste II, revêtue, non du grand sceau de la couronne (car il était réservé pour les expéditions de chancellerie faites au nom de toute la République), mais du sceau royal [3]. Hoverbeck vit bien que sa mission n'aurait pas grand succès, et quitta le camp au commencement d'octobre, assez peu rassuré même sur les dispositions du roi ; il a l'air, dit-il, de souhaiter le succès du projet de royauté, mais peut-être pense-t-il autrement au fond du cœur [4].

Tandis qu'Hoverbeck échouait dans son offre de médiation, en Livonie, Werner était tout d'un coup rappelé de Varsovie. On sait que, depuis longtemps, il était mal vu du roi et de son entourage ; ce sentiment n'avait fait que se fortifier ; Patkul, dans une lettre à Ilgen du 29 août 1700, accusait le résident brandebourgeois de menées en faveur de la Suède, et disait que le roi ne pouvait plus le souffrir. Bref, ajoutait-il en terminant : « Ce n'est pas par la personne de ce Monsieur-là qu'on pourra entretenir une bonne intelligence

1. Relation du 16 sept. 1700. Arch. de B. — D. A., IV, 453-59.

2. Relation d'Hoverbeck, du 19 sept. 1700. *Ibid.*, IV, 472-76.

3. Relation d'Hoverbeck, du 16 sept. — Patkul écrit aussi à Ilgen (au camp devant Riga, 18 sept. D. A., III, 450-51) : « Flemming est reparti avec le diplôme dans la forme que vous l'avez projetté » ; Patkul est heureux de voir terminée une affaire où le roi a montré tant de générosité « ne s'étant rien stipulé pour son intérêt, comme d'autres l'ont fait. »

4. Mitau, 5 oct. 1700. D. A., IV, 46-53.

entre le Roi et Son Altesse Sérénissime [1] » Frédéric ne put que céder devant ces plaintes, et ordonna à Werner de se rendre à Kœnigsberg, en tâchant de voir au passage le cardinal et l'évêque d'Ermland [2]. Werner, tout en protestant qu'il n'avait jamais intrigué pour la Suède [3], quitta Varsovie ; il visita, à son retour, le cardinal à Lowicz et l'évêque d'Ermland à Heilsberg, et, arrivé à Kœnigsberg, put annoncer [4] qu'il les avait trouvés tous deux bien disposés. Il continua à négocier, de Kœnigsberg, avec Sczuka, vice-chancelier de Lithuanie, auquel l'Électeur avait promis la cession de deux petits villages du duché de Prusse, et qui se montrait pourtant assez hostile [5].

L'Électeur était sans représentant à Varsovie ; il ordonna à Hoverbeck de s'y rendre le plus vite possible, au commencement d'octobre 1700. A partir de cette date commence la négociation d'Hoverbeck qui dura jusqu'après le couronnement, et qui roule toute entière autour de trois points capitaux : 1° faire reculer le plus possible la convocation de la diète polonaise ; 2° gagner la faveur des magnats ; 3° obtenir l'envoi de Towianski pour féliciter le nouveau roi à Kœnigsberg.

En revenant de Livonie, Hoverbeck rencontra Przebendowski qui lui montra combien il était important d'accomplir le couronnement en Prusse, avant la réunion des diétines ou landtags préparatoires de la diète, c'est-à-dire avant le commencement de décembre [6]. Dès le 25 octobre, l'Électeur répondait en ordonnant à Hoverbeck, de faire en sorte qu'il n'y eût pas de diète convoquée avant la fin de l'année ; le couronnement, disait-il, ne serait guère possible avant

1. Lettre adressée du camp devant Riga. *Ibid.*, III, 383-84.
2. Rescrit du 11 sept. 1700. *Ibid.*, III, 385.
3. Il supposa qu'on lui en voulait d'avoir visité la femme du résident suédois, restée malade à Varsovie. Relation du 25 sept., Arch. de B. — D. A., III, 518-20.
4. 15 octobre 1700. — *Ibid.*, IV, 85-88.
5. Rescrit de l'Électeur à Werner, du 30 oct. 1700. — *Ibid.*, IV, 168.
6. Relation d'Hoverbeck, du 12 oct. *Ibid.*, IV, 80-81.

janvier 1701 [1]. Le 30 octobre, Frédéric renouvelait ces instructions en annonçant qu'il avait conclu avec Flemming un traité pour la protection de la Saxe contre les Suédois [2] ; il avait promis 6,000 hommes de secours, en cas d'attaque de l'Electorat, mais, avait mis, disait-il, pour condition expresse au traité, la prorogation de la diète jusqu'après son couronnement [3]. Le roi de Pologne semblait d'ailleurs peu disposé à convoquer la diète, qu'il n'était pas sûr d'entraîner à voter la guerre, et en novembre, il transformait provisoirement la salle des séances du sénat en une salle de théâtre [4]. Bientôt, dans une conférence avec quelques sénateurs, il se décida à remettre la diète au mois de février 1701 [5]. Cette prorogation paraissait encore insuffisante à l'Electeur [6]; évidemment, comme le conseiller secret Chwalkowski le disait dans un mémoire du 30 novembre [7], il fallait se conformer à la maxime du roi Jean Sobieski, dans ses rapports avec la République de Pologne : « fac et excusa » : agir d'abord, légitimer ensuite son action. Il fallait donc à tout prix se couronner avant la diète et même avant la réunion des diètines d'élection. Si la diète avait lieu en février, les diètines se réuniraient en janvier, et l'Electeur risquait de les voir toutes protester vivement contre son couronnement, avant qu'il ne fût chose faite.

Hoverbeck, retenu par le mauvais état des routes et par des indispositions fréquentes [8], n'arriva à Varsovie que dans les premiers jours de décembre 1700. Il se mit aussitôt à l'œuvre, et Patkul lui assura que la diète n'aurait lieu que vers la fin de mars ou en avril [9]. Encouragé par ces résul-

1. Rescrit du 25 oct. D. A., IV, 145-146.
2. Traité du 27 oct. 1700. Cf. Hœrner, p. 670-671.
3. Rescrit à Hoverbeck. Arch. de B. — D. A., IV, 169-170.
4. Werner à l'Electeur, Kœnigsberg, 8 nov. *Ibid.*, IV, 211-212.
5. Werner à l'Electeur, Kœnigsberg, [illegible] nov. *Ibid.*, IV, 285-286.
6. Rescrit à Hoverbeck du 27 nov. 1700. *Ibid.*, IV, 408-410.
7. Opinion sur le traité de la couronne. *Ibid.*, IV, 435-30.
8. Il souffrait beaucoup de la goutte.
9. Relation du 4 déc. 1700. *Ibid.*, V, 40-43.

tats, Hoverbeck alla trouver le cardinal primat, et le pria de demander ou bien qu'il n'y eût pas de diète du tout, ou bien qu'elle ne se réunît qu'au mois de mai [1]. L'Electeur devenu de plus en plus exigeant, voulait au moins six mois entre son couronnement et la diète [2]. La négociation d'Hoverbeck fut enfin couronnée de succès, et Patkul qui avait parlé du 15 mars [3] pour la date de convocation de la diète, lui annonçait en janvier, que le roi ne la réunirait peut-être pas du tout [4].

Frédéric avait presque aussi bien réussi dans ses efforts pour gagner les magnats. Les Sapieha, puissante et nombreuse famille de Lithuanie, ne firent presque pas d'opposition; le père Wolf, grâce auquel ils étaient devenus princes d'Empire [5], leur avait écrit en faveur du projet de royauté. Bref, les deux principaux membres de la famille, le grand général et le grand trésorier de Lithuanie, laissaient le 13 décembre 1700, en passant à Kœnisberg, des lettres de félicitation pour l'Electeur [6]. Le père Wolf avait aussi agi près de Lubomirski, grand trésorier de la Couronne, qui était venu à Vienne en décembre [7], et il prétendait l'avoir converti, bien qu'il eût fait paraître « quelque aversion contre la Dignité » [8]. On a vu que Jablonowski avait subordonné son consentement à celui de la République, et que Leczinski avait fait de vagues promesses; la bonne volonté de Leczinski était importante car il pouvait triompher de l'hostilité de Sczuka, vice-chancelier de Lithuanie; aussi l'Electeur se décida-t-il, en décembre, à envoyer de nouveau un de ses conseillers auprès de Leczinski. Scultetus von Unfrieden avait

1. Relation du 7 déc. *Ibid.*, V, 144-149.
2. Rescrit du 23 déc. *Ibid.*, V, 318-321.
3. Lettre de Patkul à Hoverbeck, 14 déc. 1700. *Ibid.*, V, 225.
4. Relation de Hoverbeck, 4 janv. 1701. *Ibid.*, VI, 185-192.
5. Arch. de B. — D. A., IV, 51-56. Relation de Bartholdi, 6 octobre.
6. *Ibid.*, V, 312-313 et 314-317.
7. *Ibid.*, V, 77-79. Relation de Bartholdi, 9 décembre.
8. *Ibid.*, VI, 50-51, Bartholdi à Wartenberg, 5 janv. 1701.

d'abord été choisi pour cette mission [1], qui fut confiée finalement au conseiller Julius von Pehnen [2]. Le palatin de Marienbourg, Przebendowski, travaillait depuis longtemps pour le dessein de Frédéric III, et encore en décembre 1700 et janvier 1701, il témoignait son zèle, en s'efforçant de calmer l'excitation de la Prusse polonaise contre l'Electeur [3]. L'évêque d'Ermland, Zaluski, qui s'était employé en Italie près du pape et des cardinaux en faveur de la future royauté, avait exprimé le désir de voir en secret Frédéric, quand il se rendrait en Prusse [4]; il réalisa ce vœu en janvier 1701, de la façon la plus agréable à l'Electeur, qu'il traita en roi [5].

Quand au cardinal primat, ses rapports de méfiance réciproque avec le roi de Pologne l'empêchaient seuls de se déclarer ouvertement ; il craignait sans cesse de se compromettre et de se voir accuser par le roi devant les Sénateurs ; aussi parlait-il souvent de ne pas autoriser l'envoi de son neveu, Towianski, pour féliciter l'Electeur. En janvier, le cardinal et le roi eurent même une altercation assez vive, et le roi s'écria : « Défions-nous donc l'un de l'autre, et je sçauray ce que j'auray à faire », à quoi le cardinal répliqua : « Que Vostre Majesté fasse ce qu'il luy plaira ; Elle ne me « pourra pourtant jamais faire tel mal, qu'Elle ne me trouve « toujours sur mes pieds » [6].

Dans ces conditions, et sous le coup de l'opposition de plusieurs magnats [7], l'envoyé brandebourgeois se trouvait fort en peine. Il faisait mille projets divers pour l'envoi de

1. Arch. de B. — D. A., V, 207-210. Instructions du 13 déc. 1700.

2. *Ibid.*, V, 245, 16 déc. 1700.

3. Un landtag, réuni à Marienbourg, pour le vote des contributions, en avait profité pour protester solennellement contre la dignité royale de Prusse. Arch. de B. — D. A., V, 262-269. Relation d'Hoverbeck, 18 déc.

4. *Ibid.*, V, 272-273. Werner à Wartenberg, 20 déc. 1700.

5. *Ibid.*, VI, 235. L'Electeur à Hoverbeck, 11 janvier 1701.

6. Arch. de B. — D. A., VI, 209-218. Relation d'Hoverbeck, du 8 janv. 1700.

7. *Ibid.*, V, 262-269. Marschall de Biberstein écrivait à l'Electeur, le 4 janvier 1701 : « Les Polonais commencent à crier contre le couronnement, mais Hoverbeck les mettra à la raison. » D. A., VI, 72-73.

Towianski à Kœnigsberg avant le couronnement, ou seulement après, et se multipliait auprès de Flemming, de Patkul et de Przbendowski, auxquels l'Électeur faisait espérer des récompenses [1]. Le grand chancelier de la Couronne, prince de Dœnhoff, qui pouvait faire apposer le grand sceau de la République sur la lettre de créance de Towianski, recevait une promesse de gratification, et un présent de 2,000 thalers était destiné au référendaire Schœnbeck, qui devait rédiger l'instruction de Towianski [2].

Malgré l'activité d'Hoverbeck et le zèle du père Vota, qui, dès le 12 janvier, traitait Frédéric de roi [3], Towianski ne partait pas. Ses instructions étaient rédigées; tout était prêt pour son départ, mais le cardinal hésitait toujours [4]; Beichling, grand chancelier de Saxe, subissait l'influence de l'ambassadeur français, du Héron [5], et travaillait à empêcher l'envoi de Towianski. Le cardinal, intimidé sans doute par Beichling et Szaka, déclara tout à coup que son neveu ne pourrait arriver à temps pour le couronnement, et que par conséquent il valait mieux attendre, pour le faire partir, la notification de la nouvelle royauté [6]. Une fois cette résolution prise, Hoverbeck ne put parvenir à la lui faire abandonner.

Le roi protestait, il est vrai, qu'il remplirait ses promesses envers l'Électeur; mais les Polonais, et principalement ceux de la Prusse royale, étaient fort montés contre la dignité royale de Prusse [7]; un conseil de Sénateurs allait se réunir

1. Rescrit à Hoverbeck, du 10 janv. 1701. D. A., VI, 229-230.
2. Rescrit à Hoverbeck, du 12 janvier 1701. *Ibid.*, VI, 247-50.
3. Lettre au roi (Lehmann, p. 510-512).
4. Relation déjà citée d'Hoverbeck, 8 janv. 1701.
5. Du Héron écrivait à Louis XIV, le 3 déc. 1700, qu'il avait conseillé à Beichling d'exciter les Polonais contre la royauté de Prusse, et que Beichling lui avait paru « dans le dessein d'en chercher les moiens ». A. E. *Pologne*, tome CV.
6. Arch. de B. — D. A., VI, 293-300. Relation d'Hoverbeck, du 15 janvier 1701.
7. L'Électeur avait pourtant renouvelé le 30 nov. 1700, par de nouvelles « lettres reversales », sa promesse que son nouveau titre ne ferait aucun tort aux droits de la République. (Cf. Mœrner, p. 679.)

à Varsovie le 18 janvier, c'est-à-dire le jour même du couronnement, et, à cette date, Towianski ne s'était pas encore mis en route. Au moment où il se faisait sacrer pompeusement à Kœnigsberg, Frédéric ne pouvait donc être complètement rassuré du côté de la Pologne ; il en était même à se demander si, en présence de l'irritation presque générale des Polonais, Auguste II oserait reconnaître publiquement sa royauté.

CHAPITRE V

NÉGOCIATIONS AVEC L'EMPIRE

L'Electeur de Brandebourg et l'Empire. — Négociations avec les Electeurs et les Princes avant le couronnement. — L'Ordre Teutonique. — Attitude des sujets du duché de Prusse.

L'Empereur avait craint longtemps de favoriser l'élévation d'un nouveau roi, son subordonné aujourd'hui, qui pouvait être son rival demain. La République de Pologne n'avait pas encore sanctionné par son consentement l'abandon sans retour d'un duché autrefois vassal. Comment les électeurs et princes d'Empire allaient-ils envisager l'ambitieux projet de Frédéric III ?

. On a vu au chapitre premier que le désir de la royauté occupait tous les esprit et que chaque électeur rêvait d'une couronne; l'Electeur de Brandebourg, en parvenant au but, allait exciter la jalousie de ses collègues [1]. Quant aux simples princes de l'Empire, ils devaient craindre de n'être plus traités avec les mêmes égards, et chercheraient à obtenir du roi de Prusse des titres et des honneurs d'étiquette suffisants pour les garantir d'un de ces affronts de cérémonial, auxquels le siècle attachait tant d'importance.

Il y avait, de plus, deux motifs sérieux de contrarier les plans de l'Electeur : l'un politique, l'autre religieux. Depuis

1. Kaunitz prévenait Bartholdi, au mois de mai 1700, que la jalousie des autres rois était moins à redouter que « l'émulation » des Electeurs. Bartholdi à l'Electeur. Vienne, 19 mai 1700. D. A., II, fol. 143-146.

1692 les princes de l'Empire étaient partagés en deux camps, à la suite de la création du IX[e] Electorat en Brunswick ; la plupart d'entre eux, ligués sous le nom de princes « *correspondants* » ou « *opposants*[1] », combattaient, comme illégale et funeste à l'ordre établi, la nouvelle dignité électorale. Ils avaient des assemblées plusieurs fois par an, et étaient résolus à empêcher le duc de Brunswick-Hanôvre de s'introduire dans le collège électoral. Ces mêmes princes allaient sans doute assimiler la royauté de Prusse au IX[e] Electorat, la déclarer contraire aux statuts organiques de l'Empire, et la repousser de toutes leurs forces avec l'aide de la France[2]. Dans sa capitulation impériale, Léopold avait promis de consulter les électeurs et même les princes pour toutes les affaires importantes intéressant l'Empire. On lui avait reproché de ne l'avoir pas fait pour la création du IX[e] Electorat ; le même grief allait pouvoir être répété à propos de la royauté prussienne ; c'était là une question de droit.

Quand au motif religieux, intimement lié au précédent, c'était sur les catholiques seuls qu'il agissait. Ces derniers avaient fait une vive opposition à l'Electeur de Hanôvre, à cause de sa religion, et avaient réclamé tout au moins la création d'un dixième Électorat catholique[3], pour contrebalancer l'élément protestant dans le collège électoral. La conversion d'Auguste de Saxe au catholicisme avait détruit toute inquiétude de ce côté ; mais l'érection d'un trône protestant devait renouveler ces scrupules et raviver ces craintes. Encore en novembre 1700, le secrétaire d'État Ilgen se croyait obligé de remontrer à l'Electeur quel tort les catholi-

1. Correspondirende ou Opponirende.

2. Louis XIV écrivait le 23 déc. 1700, à M. de Bonnac, son envoyé à Wolfenbuttel : « il est... de l'interest des Electeurs et des Princes de l'Empire de ne point « admettre entre eux de Dignité nouvelle, et il semble que les Princes opposans « au IX[e] Electorat doivent estre encore plus fermes que les autres sur cet article. » A. E. — Wolfenbuttel, t. XII.

3. L'Electeur de Brandebourg avait combattu cette idée dès déc. 1692, Lettre à Léopold. Arch. de B. — Corr. m. d. K. H., paquet 29.

ques pourraient faire à lui et au corps évangélique, en le mettant à Ratisbonne *extra commercium* [1] !

Frédéric III semblait donc avoir peu à espérer de la bonne volonté des princes de l'Empire : les uns seraient retenus par la jalousie, les autres par les motifs politiques ou religieux qu'on vient d'exposer. Il se trouverait même sans doute des gens pour écouter les réclamations du grand maître de l'Ordre Teutonique, protestant contre l'érection en royaume d'une province qu'il revendiquait comme sienne.

L'Electeur de Brandebourg avait pourtant des amis et des alliés dans l'Empire ; il avait gagné, en se conciliant l'Empereur, le suffrage de la Bohême, suffrage peu important, il est vrai, tant que le roi de Bohême restait exclu des délibérations du collège électoral. Le suffrage de la Saxe avait plus de valeur : le roi de Pologne, qui était en même temps électeur de Saxe, avait, dès le commencement de 1700, contracté l'obligation de favoriser le projet de royauté ; son adhésion, en tant que roi de Pologne, devait engager son vote d'électeur, et dans sa déclaration, datée du 6 juin 1700, il promettait à deux reprises, de reconnaître le futur roi, « non tantum ratione Regni Poloniæ,... sed etiam ratione Electoratus Saxoniæ [2] ». Toutefois son envoyé à Ratisbonne se montra peu avenant, et, en janvier 1701, n'avait pas encore reçu d'instructions pour appuyer les ministres brandebourgeois [3].

En somme, Frédéric III n'était sûr de rien dans l'Empire et c'est pour cette raison qu'il ne fit faire que fort tard des ouvertures aux membres du corps germanique. La négociation générale était confiée à ses deux envoyés à la diète de Ratisbonne, le comte de Metternich et le conseiller Henniges, qui le représentaient, le premier au collège électoral, le

1. Cf. P. just., VIII.
2. Cf. P. just., XVI.
3. Metternich et Henniges au roi, Ratisbonne, 14 janvier 1701. D. A. VII, fol. 62-66.



second au collège des princes. Suivant le comte Christophe de Dohna, Henniges était un homme « consommé dans le « droit public, et qui connoissoit à fond tout ce qui regarde « le cérémonial, mais qui, s'attachant trop scrupuleusement « à l'étiquette, se trouvait très souvent embarrassé...[1] ». Quant à Metternich, conseiller secret de l'Electeur, c'était un homme « certainement d'un grand mérite, mais plus « difficultueux et plus crédule encore que le premier[2]. » Ces deux portraits en quelques lignes, sont fort exacts; les deux ministres brandebourgeois étaient des hommes de valeur, et c'était précisément ce caractère pointilleux, que Dohna leur reproche, qui les rendait propres à négocier auprès de la diète; ils étaient prêts à répondre, sans céder, sur toutes les questions d'étiquette, dont-ils allaient être accablés. En effet, si pour certains princes, l'affaire de la royauté de Prusse avait une portée et une gravité toutes spéciales, elle se réduisait, aux yeux de la majorité, à une simple discussion de cérémonial : le nouveau roi accorderait-il l'« Altesse » (Hoheit), au lieu de la « Sérénité » (Durchlaucht) à tel ou tel duc ou évêque? Donnerait-il un prédicat de plus, ajouterait-il ou retrancherait-il le titre de « Dilection » (Liebden)? Ce furent là les graves questions qui préoccupèrent la plupart des princes de l'Empire; Metternich et Henniges étaient choisis à merveille pour ces luttes minutieuses où il fallait sans cesse imaginer mille arguments subtils, puisés au riche fonds des règles de l'étiquette contemporaine.

Leurs négociations, avant le couronnement de janvier 1701, se bornèrent à fort peu de chose. Leur attitude à Ratisbonne, en face du commissaire impérial, ou dans l'affaire de la réadmission de la Bohême, fut, pendant toute l'année 1700, réglée sur la conduite de l'Empereur dans ses rapports avec Berlin. Quand Bartholdi, à Vienne, voyait les objections s'ac-

1. Mémoires, IVe partie, p. 315.
2. Mémoires de Dohna, IVe partie, p. 316.

cumuler, les doutes surgir en rangs serrés, Frédéric III ordonnait à ses ministres de se tenir sur la réserve, de ne plus appuyer les réclamations du commissaire impérial qui voulait recevoir la première visite des autres envoyés, ou de ne plus travailler à faire rendre à la couronne de Bohême ses droits anciens dans le collège électoral [1]. Metternich, en réponse aux rescrits électoraux, déclarait qu'il fallait obliger l'Empereur à reconnaître qu'il avait besoin dans la diète, de l'appui de l'Electeur [2].

Metternich et Henniges n'eurent guère, en 1700, à négocier avec les envoyés des électeurs et des princes. Leur rôle fut de rester dans les généralités, de réfuter les « sottises et faussetés » débitées contre le projet de royauté, ou les bruits fâcheux répandus sur certaines concessions de l'Electeur à Léopold [3]. On connaissait à Ratisbonne les menées de Bartholdi à la cour impériale, et pourtant les ministres brandebourgeois avaient ordre de n'en pas parler. Même après la conclusion du traité de la couronne (16 nov. 1700), l'Electeur leur écrivait de ne pas faire aux envoyés près de la diète de notification officielle de son projet; ils devaient seulement dire que rien ne serait changé dans les rapports de l'Electeur-Roi et de l'Empire [4]. Bientôt il leur commanda de sonder l'opinion des divers membres des collèges, car il était décidé à ne s'adresser qu'à ceux dont il pourrait espérer une réponse favorable [5]. Metternich et Henniges se conformèrent à ces instructions, et annoncèrent seulement en janvier 1701 à tous les ministres et résidents à Ratisbonne le prochain couronnement; ils devaient donner un grand festin le 18 janvier, mais ils le remirent, parce que, aucun mi-

1. Cœlln, 15 juin 1700. L'Electeur à Metternich. *D. A.*, II, 241.
2. *Ibid.*, II, 309-71. Ratisbonne, 25 juin 1700.
3. Ratisbonne, 29 octobre 1700. Metternich à Wartenberg ou à Ilgen. *Ibid.*, IV, 163-67.
4. L'Electeur à ses ministres à Ratisbonne. Cœlln, 20 nov. 1700 *Ibid.*, IV, 432-33.
5. *Ibid.*, V, 119. Cœlln, 13 déc. 1700. L'Electeur à ses ministres à Ratisbonne.



nistre n'ayant reçu d'instructions, personne n'avait pu accepter leur invitation [1]. La négociation générale à la diète était donc à peine ébauchée au moment où l'Electeur se faisait couronner à Kœnigsberg.

A côté de ces pourparlers d'ensemble, il y avait eu des tentatives particulières faites près de certains électeurs et princes d'Empire.

Les électeurs ecclésiastiques, archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne, semblaient peu favorables au projet de royauté; la nouvelle dignité devait rehausser le prestige d'un prince protestant, et, de plus, ils avaient peur de voir diminuer le leur. Lothaire-François de Schœnborn, archevêque de Mayence (1695-1729), n'avait nulle envie de voir s'accroître la puissance du Brandebourg; Jean Hugue d'Orsbeck, archevêque de Trèves (1676-1711) serait peut-être assez facile à gagner par l'entremise de ses conseillers, baron de Saffig et chancelier Soler, attachés au Brandebourg, mais se tenait sur la réserve; enfin Joseph-Clément Cajetan, archevêque de Cologne (1688-1723) était le plus mal disposé; il avait témoigné plus d'une fois « qu'il désapprouvoit la conduite de l'Electeur de Brandebourg », et le roi de France, dans une lettre à Des Alleurs, qui, en janvier 1701, était à Cologne, se félicitait de le savoir dans ces bons sentiments [2]. L'influence de la France sur ces trois électeurs de la région rhénane avait toujours été très grande. Cette fois encore elle s'exerça, et naturellement contre Frédéric. A l'égard de ces électeurs Frédéric III n'avait qu'une chose à faire : agir sans s'occuper d'eux et ne les consulter qu'après s'être couronné; c'est la conduite qu'il se résolut à tenir.

Il en était autrement pour les électeurs séculiers.

Depuis longtemps, des négociations secrètes étaient engagées avec l'électeur de Bavière, Max Emmanuel (1679-

1. D. A., VII, 63-66. Ratisbonne, 14 janvier 1701. Metternich et Henniges au roi.

2. A. E. Cologne, tome XLIX, 1701. Versailles 16 janv. 1701.



1726), gouverneur des Pays-Bas pour l'Espagne (depuis 1692). La maison de Bavière avait, comme celle de Brandebourg, de hautes ambitions; pendant quelques années, Max avait pu se flatter de voir son fils parvenir un jour au trône d'Espagne; quant à lui-même, il aspirait aussi à une couronne, et son poste aux Pays-Bas lui faisait concevoir des idées d'indépendance et de grandeur; il était frère de l'électeur de Cologne, et son influence dans le collège électoral était prépondérante. Frédéric III avait donc intérêt à le mettre de son côté, et à s'assurer de son approbation.

Eberhard de Danckelmann, dans son mémoire de 1700 [1], dit que, du temps de son administration, rien de spécial sur la royauté n'avait été négocié avec la Bavière, sauf un article secret d'un traité de 1696. Il s'agit de l'alliance défensive conclue à Grandmont le 5 septembre 1696, entre les électeurs de Bavière et de Brandebourg [2]; les deux princes, dans un article secret, déclarent que, pour augmenter le lustre et la puissance de leurs maisons, ils veulent s'efforcer d'acquérir la dignité royale; ils promettent de s'y aider mutuellement [3], de toutes les façons imaginables [4]; d'ailleurs, si l'un d'entre eux y parvient le premier, il ne prétendra à aucun avantage dans le collège électoral, n'entrera dans aucun arrangement séparé avec le roi de Bohême, et n'approuvera aucune innovation au préjudice des autres électeurs. Le traité n'avait pas été ratifié, à cause de la mort du prince électoral de Bavière, mais il représentait un engagement général et vague, une promesse de bonne amitié et de secours mutuel.

Frédéric III ne négligeait du reste aucune occasion de flatter l'orgueil de Max Emmanuel, et la réception brillante [5]

1. Cf. P. just., II.
2. Cf. Moerner, *Op. cit.*, p. 621-23 et appendice, p. 804.
3. « Und versprechen einer dem andern darunter officiis getreulich zu assistiren... »
4. « Auf alle ersinnliche Weise. »
5. Frédéric lui avait offert « un bouquet de diamants » (d'après une relation de



faite en 1694 à Berlin à sa fiancée, fille de Sobieski, s'était adressée autant à l'électeur de Bavière qu'au roi de Pologne. Plus tard quand la négociation de la couronne fut fort avancée à Vienne et Varsovie, il s'inquiéta de nouveau de l'opinion de Max. Le traité de 1696 n'était-il pas oublié et le dépit d'avoir vu ses espérances trompées pour la royauté espagnole ne pousserait-il pas l'électeur de Bavière à refuser de reconnaître son heureux collègue? Tout le monde était informé de ses visées ambitieuses, et le roi de Pologne, dans un entretien avec le cardinal primat sur le désir de tous les princes de devenir rois, désignait Max Emmanuel comme un des plus ardents [1]. Il était important de renouveler près de lui, et cette fois avec plus de précision, les démarches de 1696.

Le comte Alexandre de Dohna en fut chargé dans l'automne de 1700. Il devait avec le jeune prince électoral faire un voyage aux Pays-Bas espagnols et en Hollande, pour voir l'électeur de Bavière à Bruxelles, le roi de Grande-Bretagne et le grand pensionnaire de Hollande à la Haye. Le prince électoral devait rester incognito et prendre le titre de comte de Ruppin. Le comte Alexandre de Dohna, son gouverneur, sonderait l'électeur de Bavière sur diverses questions, comme celles des successions d'Espagne et d'Orange, et notamment sur l'affaire de royauté, en lui rappelant le traité de 1696 [2]. Dans un rescrit postérieur au comte de Dohna, Frédéric III disait qu'il ne s'attendait à aucune grande difficulté du côté du Bavarois; Dohna devrait du reste déclarer que le futur roi ne réclamerait dans l'Empire aucune prérogative nouvelle. Il serait bon d'obtenir de Max une promesse écrite de reconnaître le roi de Prusse, et en échange de

Michel Backmeister, secrétaire à la légation de Brunswick à Berlin. 1er déc. 1694. Arch. de H. — 121, r.).

1. Arch. de B. — D. A., I, 379-84. Werner à l'Electeur. Varsovie [illegible] avril 1700. « wie denn auch der Churfürst von Bayern solches stark im Sinne hatte »

2. Arch. de B. — Actes concernant le voyage de Dohna en Hollande. Paquet 23. Instructions à Dohna. Schoenhausen, 24 août 1700.



cette assurance Frédéric s'engagerait à lui rendre le même service, dans de semblables circonstances [1].

Dohna et le jeune prince avaient quitté Berlin le 28 août. Après avoir fait un court séjour à Celle et Hanôvre, et avoir traversé la Hollande, ils arrivèrent à Bruxelles le 6 octobre. Ils y furent fort bien accueillis. Le baron de Simeoni, un des conseillers de l'électeur de Bavière, vint les complimenter dès le lendemain de leur arrivée, et ils se rendirent ensuite à la résidence de Max Emmanuel. Celui-ci reçut le prince électoral à bras ouverts, le mit à table à sa droite, le promena en carrosse et l'accabla de prévenances; les premières journées de séjour à Bruxelles s'écoulèrent gaîment, et les soirées se succédèrent chez le comte d'Egmont, le marquis de Bedmar et d'autres [2]. Le 11 octobre enfin, profitant de ce que le jeune prince électoral était chez l'électrice de Bavière, Dohna put avoir une conversation sérieuse avec Max Emmanuel. Celui-ci déclara « qu'il seroit toujours porté à tout ce « qui pouvait être advantageux ou glorieux à l'Electeur », mais en ajoutant que la situation était « tout autre » qu'au moment de l'ancien traité. En 1696, « les chances paroissoient égales », et chacun espérait trouver son compte au traité ; à présent l'Electeur de Brandebourg était prêt, tandis que lui ne l'était pas; l'ancien traité n'ayant pas été ratifié, il n'était tenu par aucune obligation, et d'ailleurs « il seroit blâmé « de tout le collège électoral, s'il s'en séparoit pour élever « un d'entre eux au-dessus des autres »; bref, tout ce qu'il pouvait faire était d'assurer Dohna « *de bouche* » qu'il ne « travailleroit pas contre les desseins de V. S. E. (Votre Sé« rénité Electorale [3]. »

C'étaient là des promesses négatives et peu satisfaisantes : Dohna répliqua que son maître avait espéré davantage, et puis, que l'acquisition de la dignité royale ne regardait pas

1. Arch. de B. — Actes concernant la mission de Dohna en Hollande. Colhe, 1er oct. 1700. L'Electeur à Dohna.

2. *Ibid.* Paquet 29. Relation de Dohna du 10 octobre 1700.

3. *Ibid.* Relation de Dohna. — Bruxelles, 13 octobre 1700.



le collège électoral. Aussitôt Max Emmanuel se rejeta sur les négociations de Frédéric III et de l'Empereur et lui reprocha de s'être lié de ce côté, de façon à « ne pouvoir rendre service à personne d'autre »; Dohna fut obligé d'affirmer que son maître ne voulait soutenir que les *justes* prétentions de l'Empereur sur la succession d'Espagne. Quant à la prétendue obligation pour la maison de Brandebourg de voter toujours pour un prince autrichien dans les élections impériales, il montrait qu'un électeur ne peut engager les votes de ses successeurs.

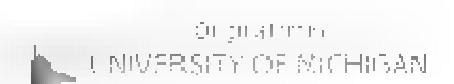
La discussion se prolongeant, Max Emmanuel se décida à confier à Dohna, en grand secret, ses propres desseins sur les Pays-Bas, car il prétendait tenir de son fils des droits bien plutôt sur ces provinces que sur la couronne d'Espagne. Dohna lui répondit par des protestations d'amitié, et se borna à lui demander de vouloir bien envoyer « à la longue » à Berlin, la promesse de reconnaître la royauté de Prusse. L'électeur riposta, en souriant, qu'on voulait décidément l'amener à « s'engager par écrit », mais qu'il désirait attendre le consentement impérial et consulter ses conseillers; peut-être aurait-il quelques avantages à demander, en échange de son adhésion.

Au moment de clore l'entretien, Dohna exhorta l'électeur à prendre une prompte décision, car son Maître était résolu à se couronner, et il valait mieux le reconnaître de bonne grâce que se l'aliéner par des hésitations offensantes.

Dohna conserva de cette entrevue l'impression que l'affaire tirerait en longueur, à cause de la jalousie de l'électeur de Bavière, auquel il attribuait l'idée de se faire roi des Pays-Bas [1].

Avant de quitter Bruxelles, il eut une conférence avec les barons Simeoni et Meyer, conseillers de l'électeur et leur exprima son étonnement de ce que celui-ci, après avoir reconnu sans difficulté la royauté du prince d'Orange et de

1. Arch. de B. — Actes de la mission de Dohna. — Relation du 13 oct. 1700.

l'électeur de Saxe, paraissait hésiter pour celle de l'électeur de Brandebourg. Les deux ministres, auxquels il proposa une formule toute prête pour s'engager à reconnaître le roi de Prusse, répondirent qu'il n'y avait rien à redire, mais qu'on ne pouvait résoudre si vite une question aussi importante ; ils demandaient en même temps que l'on communiquât l'affaire à l'électeur de Cologne, frère de Max.

Dohna ne put rien obtenir de plus, et l'électeur, dans un second entretien, lui répéta ce qu'il lui avait déjà dit, en y mêlant ses souhaits pour la prospérité de son allié [1].

Dohna et le prince électoral quittèrent Bruxelles le 14 octobre au soir ; ils n'emportaient pas de promesse formelle, mais l'attitude de Max n'avait pas été décourageante et Dohna devait continuer par correspondance sa négociation avec les barons Simeoni et Meyer [2]. Le 30 octobre, Frédéric III adressait à Max Emmanuel une lettre amicale pour le remercier de l'excellent accueil fait à son fils [3].

La démarche d'Alexandre de Dohna ne fut pas la seule tentée près de l'électeur de Bavière : au moment où Dohna allait quitter Bruxelles, les deux électrices de Brandebourg et de Hanovre, la mère et la fille, y arrivaient le 13 octobre [4]. Je n'ai pas trouvé aux Archives de Berlin de document précis sur le voyage de Sophie Charlotte et de sa mère ; aussi suis-je obligé de m'en tenir à des conjectures sur la portée et la signification exacte de leur séjour à Bruxelles. Mais il est certain qu'elles étaient chargées par Frédéric III de visiter Bruxelles et la Haye et de sonder les dispositions de Max Emmanuel et de Guillaume III.

Le baron de Pœllnitz parle dans ses Mémoires de la négociation des deux électrices, à laquelle il attribue une assez grande importance : elles étaient parties de Berlin, soi-di-

1. Arch. de B. — Actes concernant le voyage de Dohna. Relation de Dohna. La Haye, 16 oct. 1700.
2. *Ibid.* Rescrit de l'Électeur à Dohna. Cœlln a. d. Sprée, 23 oct. 1700.
3. *Ibid.*
4. Relation de Dohna, du 16 oct. 1700 (*Ibid*).

sant pour aller prendre les eaux à Aix-la-Chapelle, mais dissimulant sous ce prétexte leur mission politique. A Bruxelles, où elles passèrent quelques jours, elles furent aussi bien reçues que Dohna et le prince électoral; l'électrice de Bavière seule, jalouse de la beauté et de l'esprit de Sophie Charlotte, se tint à l'écart et affecta d'être malade pour ne pas paraître en public à ses côtés. L'électrice de Brandebourg en plaisanta de bonne humeur devant l'électeur Max [1], et, avec ce laisser-aller plein de charme qui la caractérisait, elle se mit à lui démontrer qu'elle lui aurait bien mieux convenu pour femme que Thérèse Cunégonde. « Vous aimez les plaisirs, lui disait-elle, je ne les hais pas; « vous êtes galant, je ne suis point jalouse; jamais vous ne « me verriez bouder, et je pense que nous aurions fait bon « ménage ensemble » [2]. — Le séjour des deux princesses à Bruxelles fut sans doute assez court; par l'entretien précédent, on peut présumer qu'elles l'auraient volontiers prolongé. Parlèrent-elles quelquefois de politique et d'affaires sérieuses? Cela est probable, mais on ne peut affirmer rien de certain. Pœllnitz a donc tort de soutenir que Sophie Charlotte avait obtenu l'adhésion de l'électeur de Bavière au projet de royauté.

Quoi qu'il en soit, si Max Emmanuel avait fait une promesse, il ne la tint pas. Quand Philippe d'Anjou devint roi d'Espagne, Max fut des premiers à se ranger de son parti [3] : c'était se prononcer contre Frédéric. Son envoyé à Ratisbonne représentait au comte de Metternich combien il serait pénible à son maître de céder le pas à l'électeur de Brandebourg, après l'avoir eu longtemps sur lui [4]. Il était nécessaire de négocier encore à Bruxelles, et Alexandre de Dohna

1. Suivant le comte de Podewils, *Op. cit.*, p. 438, l'électeur, en voyant Sophie Charlotte, en était devenu « éperdûment amoureux ».
2. Pœllnitz. Mémoires, *Op. cit.*, I, p. 205.
3. D. A., VI, 90-94. Metternich et Henniges à l'Electeur. Ratisbonne, 24 déc. 1700.
4. C'est-à-dire dans le parti contraire à l'Empereur et au Brandebourg.

conseillait d'y employer l'abbé Stefani, ministre brunswickois dans cette ville [1]. Au moment de son couronnement, Frédéric n'était donc assuré de rien du côté de la Bavière, et même tout pouvait lui faire craindre une opposition opiniâtre.

Les choses ne paraissaient pas beaucoup plus avancées du côté de l'électeur palatin, Jean Guillaume [2]. Ce personnage avait par ses alliances de famille une haute situation, non-seulement dans l'Empire, mais en Europe : une de ses sœurs avait épousé l'Empereur Léopold, une autre le roi d'Espagne Charles II, une troisième le roi de Portugal; il était gendre du grand duc Cosme III de Florence, et proche parent du jeune roi de Suède, Charles XII et du prince électoral de Bavière. Aussi se berçait-il lui aussi, dans sa résidence de Dusseldorf, de rêves ambitieux. Au commencement de l'année 1698, un marchand arménien, Israël Ory, s'était présenté devant lui, au nom des chrétiens d'Arménie qui gémissaient alors sous le dur joug des Persans [3]. Ory avait fait partie d'une ambassade envoyée en 1678 pour implorer les secours de l'Europe, et il était le seul qui eût dépassé Constantinople ; l'électeur palatin l'avait bien accueilli et était séduit par l'idée d'obtenir un jour des chrétiens d'Arménie la couronne qui devait récompenser leur libérateur. Toutefois il avait voulu s'assurer de sa véracité, et l'avait renvoyé en Arménie avec des lettres pour le prince de Géorgie et les deux patriarches arméniens. Ory s'acquitta heureusement de cette mission difficile et se trouva de retour à Dusseldorf dans l'automne de 1699 ; il avait des lettres des

1. D. A., V, 117-118. Alex. de Dohna, 13 déc. 1700.

2. Pöllnitz se trompe entièrement quand il dit que « les Electeurs de Bavière et palatin pressaient l'Empereur de satisfaire Frédéric III ». Mémoires, 1, p. 203.

3. J'emprunte ce récit curieux à un opuscule de Joseph von Fink (in-4°), rédigé en 1829 d'après des documents inédits et intitulé : « Ueber die politischen Unterhandlungen des Churfürsten Johann Wilhelm von der Pfalz, zur Befreiung der Christenheit in Armenien vom Joche der Ungläubigen.., » 1698-1705. — « Eine historische Abhandlung zur 70ster Stiftungsfeier der K. Bayerischen Akademie der Wissenschaften. München, 1829. »

principaux Arméniens pour l'électeur et lui remit le 22 septembre 1699 un plan complet d'action pour la délivrance de l'Arménie : il devait gagner l'Empereur à son dessein et obtenir de lui 4 ou 5,000 hommes; une petite armée de 8,000 hommes suffirait pour encourager les Arméniens à la révolte et pour les aider à chasser les Persans.

Quelque gigantesque et chimérique que parût ce projet, Jean Guillaume ne put s'empêcher de s'en occuper, et il songeait à restaurer à son profit le royaume de Grande-Arménie, au moment où l'Electeur Frédéric III de Brandebourg préparait son avènement au trône royal en Prusse. L'espoir incertain d'une royauté asiatique ne pouvait l'empêcher d'être jaloux du futur roi de Prusse. D'ailleurs, il était frère du grand maître de l'Ordre teutonique, et devait naturellement prêter l'oreille aux protestations de celui-ci contre la dignité royale. L'empereur Léopold qui le vit à Neustadt, près de Vienne, au mois d'août 1700, regardait comme imprudent de trop parler de l'affaire de royauté, pendant son séjour [1]. Kaunitz assurait Bartholdi que Jean Guillaume n'avait pas vent de la chose, et que son chancelier, le baron de Wieser, ne lui en avait jamais parlé. Mais Bartholdi jugea que l'électeur palatin devait déjà tout connaître, et il sut si bien endoctriner le Père Wolf, que celui-ci se chargea de pousser l'Empereur à plaider près de son beau-frère la cause de Frédéric III [2]. Le Père Wolf y exhorta l'Empereur en présence de l'Impératrice qui s'écria que « ce serait faire une bonne œuvre » (er würde dadurch ein guthes werck stiften); Léopold, moins ardent, se borna à répliquer que l'électeur palatin devait être l'ami du Brandebourg [3].

Les documents de Berlin et de Vienne ne disent pas quel fut le résultat de ces négociations indirectes avec Jean Guillaume;

1. Wolf le disait à Bartholdi. Relation de Bartholdi de Schwarize, 25 août 1700. D. A., III., 330-34.
2. *Ibidem.*
3. *Ibid.*, III, 918-69. Bartholdi à Wartenberg. Vienne, 4 sept. 1700.

mais la suite semble montrer qu'elles ne réussirent pas, et même le bruit courut qu'elles avaient totalement échoué. L'envoyé français à Berlin, le marquis Des Alleurs, écrivait au roi Louis XIV, le 22 septembre 1700 : « On assure que « l'Electeur palatin a déclaré à l'Empereur que ny luy, ny « les Electeurs de Bavière et de Cologne ne reconnaîtront « jamais l'Electeur de Brandebourg pour roy [1]. »

Malgré cet insuccès, Frédéric III ne se découragea pas, et, à la fin de l'année 1700, se décida à envoyer à Dusseldorf un M. de la Ramée, qui devait spécialement s'occuper de gagner l'adhésion de Jean Guillaume au projet de royauté [2]. L'ordre de Frédéric III à la Ramée n'est que du 6 janvier 1701 [3]. L'Electeur pensait que Jean Guillaume n'avait pas de raison de s'opposer à sa royauté, et espérait que l'Empereur voudrait bien appuyer ses sollicitations [4]. Cependant, quand la Ramée [5] partit pour Dusseldorf, Frédéric ne pouvait nullement compter sur le consentement de l'électeur palatin.

Il n'en était pas de même du nouvel électeur de Brunswick-Hanovre, Georges-Louis. Frédéric [6] avait rendu de grands services à son père, Ernest Auguste, en contribuant largement à le faire arriver à l'électorat [7]. Son envoyé à Vienne, N. B. de Danckelmann, avait eu ordre d'appuyer les efforts du baron de Grote, en 1692 [8], et Ernest Auguste se

1. A. E. — Corr. de Brandg., t. XLI.

2. Le 28 déc. 1700 la Ramée écrit à Ilgen qu'il attend des ordres précis pour se rendre à Dusseldorf. La Ramée était « landeshauptmann von Hohenstein ». D. A., VI, 133-134.

3. *Ibid.*, VI, 63-64.

4. *Ibid.*, VI, 64. — L'Electeur à Bartholdi 6 janvier 1701.

5. Pœllnitz parle à tort de Bläspiel comme ayant été envoyé près de Jean Guillaume (Nouveaux Mémoires, p. 25). L'auteur du Discours sur l'Erection de la Prusse en royaume qui semble parfois copier Pœllnitz, dit la même chose. A. E. — Prusse, Mémoires et Documents, t. II.

6. Déjà en 1685, le Grand-Electeur s'était montré favorable au projet de 9e Electorat. Arch. de Hanovre, n° 694, relation d'Oberg. Sept. 1685.

7. Frédéric III avait fait pour Ernest Auguste « plus qu'un homme pour son frère », disait le chancelier d'Empire à Danckelmann. Ledebur, *Op. cit.*, I, p. 401.

8. Rescrit du 20/30 octobre 1692. Arch. de B. — Corr. m. d. K. H. Paquet 29.

trouvait à Berlin, au moment même où Léopold avait consenti à lui donner l'investiture électorale (19 décembre 1692). Un traité d'alliance perpétuelle (fœdus perpetuum), entre les deux électeurs, avait été la conséquence de cet appui [1]. Frédéric III s'y était même engagé à favoriser l'établissement du droit de primogéniture, ou droit d'alnesse [2], dans l'ordre de succession de la maison de Hanovre, bien qu'il y fût contraire au fond [3]. Il y avait donc accord entre les deux maisons, accord bien naturel, vu les liens de parenté qui les unissaient. Mais il ne faut pas croire pour cela que Frédéric ait, dès l'origine, communiqué au duc de Brunswick-Hanovre son projet de royauté, et l'ait lié de bonne heure par une promesse d'appui, comme le dit Cuhn [4]. Le secret du « grand dessein » a été aussi bien gardé du côté du Hanovre que de tout autre côté; en voici la preuve.

En décembre 1694, le comte de Platen, ministre brunswickois, était à Berlin et discutait avec Fuchs et Danckelmann

1. Fœdus perpetuum du 14/24 janvier 1693. Moerner, *Op. cit.*, p. 579-80. Le fœdus devait être renouvelé à la mort de l'un des contractants (art. V).

2. La question de succession était de première importance pour l'avenir de la maison de Hanovre : à la fin du XVIIe siècle, des quatre frères qui avaient un moment régné sur les territoires du Brunswick-Lunebourg, deux seulement avaient survécu, Georges Guillaume, duc de Celle, et Ernest Auguste, duc de Hanovre ou de Calenberg. [illegible] vertu d'une convention entre les deux frères, le duché de Celle devait, après la mort de Georges Guillaume, faire retour au duc de Hanovre. Or, pour que cette réunion des deux duchés fût profitable, il fallait empêcher qu'ils ne fussent divisés par de nouveaux partages; aussi était-il important que le fils aîné d'Ernest Auguste fût le seul héritier de son père et de son oncle. L'établissement du droit d'alnesse devait, dans la pensée d'Ernest Auguste, avoir pour la maison de Hanovre les mêmes conséquences heureuses qu'autrefois la fameuse *dispositio Achillea* pour la maison de Hohenzollern. Déjà, dans un écrit de 1680, Leibniz plaidait pour ce droit « qui doit faire la conjonction des pays de Celle et de Hanovre ». (Œuvres de Leibniz, publ. par O. Klopp, t. V.)

3. Le 14 nov. 1698, Des Alleurs l'écrit de Berlin à Louis XIV; l'Électeur aurait même dit à M. d'Alvensleben qu'il ne permettrait [illegible] la réunion de Celle et de Hanovre. A. E. Corr. de Brandg. t. XXXVI. — En 1691, Danckelmann avait appuyé la conspiration du grand veneur Moltke, [illegible] des fils d'Ernest Auguste contre le droit de primogéniture; la conspiration avait échoué. Cf. Ranke. Œuvres, t. XXIV, p. 84-86.

4. Cuhn. Manuscrit cité, 2e section. (Arch. de Berlin.)

les conditions auxquelles le Brandebourg consentirait à favoriser l'introduction d'Ernest Auguste dans le collège électoral. Le 13/23 décembre 1694, à une conférence tenue dans la chambre de Danckelmann, les ministres brandebourgeois éprouvèrent le besoin de démentir certains bruits sur l'ambition de leur maître : « On avait essayé, dirent-ils, de « répandre sous main le bruit que l'Electeur de Brandebourg *demandait la dignité royale*, et voulait en « faire une condition *sine qua non*; *or cette pensée n'était* « *jamais venue à l'esprit de sa Sérénité Electorale*, car « Elle était satisfaite de la dignité qu'elle avait par droit « de naissance ; pourtant si l'on supposait qu'elle pouvait « voir d'un bon œil Sa Majesté Impériale accorder à d'autres une faveur de ce genre, et songer à élever au-dessus « d'Elle ceux sur lesquels Sa Sérénité Electorale de Brandebourg avait à présent le pas, il était facile de juger qu'il « ne pouvait en être ainsi ; bien au contraire Elle chercherait auprès de la cour impériale à empêcher de pareilles « éventualités et à obtenir sur ce point une déclaration [1]. »

Ce document montre que Frédéric avait peur de laisser soupçonner même à son beau-père, Ernest Auguste, son projet de royauté. Danckelmann, du reste, dans son mémoire de Peitz du 8 décembre 1700, dit qu'avec l'électeur de Brunswick-Hanovre, on n'avait fait avant 1697 que des stipu-

1. Voici le texte allemand : « Man hatte zwar unter der Hand aussprengen wollen, als ob Chur Brandenburg *die Königliche Würde* verlangete, undt selbige « pro conditione sine qua non bedingen wolte; Es were aber seiner Churf. Durchl. « nie in den Sinn gekommen, sondern sie mit der durch die Geburth erlangeten « Würde, wohl zufrieden ; dass sie jedoch mit guten Augen ansehen konten wann « Ihre Kayserl. Majt dergleichen anderen wiederfahren lassen, und diejenigen, « über welche seine Churfl. Durchlt zu Brandenburg jetzo den Rang hetten, über « sie erheben wolten, were leicht zu ermessen, dass solches nicht seyn konte, und « dagegen würden sie am kayserlichen Hofe vorzubauen, und eine Declaration « darüber zu erhalten geflissen seyn ». Arch., de H., n° 191. — Cf. Arch. de S. — D. A., I, 20, mais là le protocole est daté du 15/25 déc. 1694. Cela tient sans doute à ce que le protocole du 13/23 déc. 1694 fut montré au comte Colowrat à la conférence du [illegible] et inséré dans le protocole de cette dernière conférence.



lations « en général » pour se soutenir mutuellement[1]. »

Ernest Auguste mourut donc le 26 janvier 1698, sans avoir été initié aux plans de Frédéric. Son fils, Georges-Louis, attendit deux ans pour l'être ; il avait grand besoin de l'appui du Brandebourg pour son introduction dans le collège électoral, et désirait renouveler le *fœdus perpetuum* rompu forcément par la mort d'Ernest Auguste. Les négociations dans ce but commencèrent dès 1698 et n'aboutirent qu'en 1700. C'est au cours de ces négociations et seulement à la fin que Frédéric se décida à faire part à Georges Louis du projet de royauté. En avril 1700, il ne l'avait pas encore fait : l'envoyé hanovrien à Berlin, von Ilten, interrogé par la comtesse de Dohna sur la conduite que l'Electeur son maître tiendrait au moment de l'acquisition de la couronne, répondait que S. A. E. ne savait rien de tout cela[2].

Le comte Alexandre de Dohna fut chargé de sonder sur ce point les dispositions de la cour de Hanôvre, en se rendant en Hollande et Belgique. Son instruction du 24 août 1700 lui ordonnait de faire entendre à l'électeur Georges Louis que Frédéric III était prêt à renouveler le fœdus perpetuum, en échange de certaines satisfactions, entr'autres la reconnaissance future de sa royauté[3]. Dohna, en traversant le Brunswick, vit le comte de Platen au château ducal de Herrenhausen, près Hanôvre, et ses propositions trouvèrent un accueil favorable[4]. L'électeur Georges Louis écrivit à Frédéric que son envoyé à Berlin, von Ilten, aurait ordre de lui en parler plus à fond[5]. Pourtant ce ne fut pas à von Ilten que revint l'honneur de négocier cette affaire, et Georges Louis, en l'informant de la requête de Dohna, lui per-

1. Cf. P. just., II.

2. Arch. de H., nº 158. — Relation d'Ilten à l'électeur. Berlin, 17 avril 1700.

3. Par. IV, de l'instruction. Arch. de B. — Actes concernant le voyage du Churprintz en Belgique et Hollande.

4. *Ibid.* Dohna à l'Electeur. — Hanôvre, 3 sept. 1700.

5. *Ibidem.* — Georges Louis à l'Electeur de Brandebourg. Herrenhausen, 4 sept. 1700.

mit d'en causer avec Fuchs et Schmettau, mais non avec Wartenberg. Au baron Schütz, envoyé brunswickois en Hollande, devait incomber la tâche de conclure avec le comte de Dohna [1]. Platen écrivit à Dohna pour lui annoncer cette décision; il insistait sur la nécessité de renouveler le traité perpétuel et promettait que Schutz [2] recevrait les instructions nécessaires; on verra ainsi, disait-il, combien mon maître se réjouit de tout ce qui peut contribuer à augmenter le prestige et la gloire de Sa Sérénité Electorale de Brandebourg, et combien il est heureux d'avoir une occasion de le prouver [3].

Schütz, qui devait voir Dohna au passage, à la Haye, avait ordre de demander, pour les rapports de l'électeur de Hanôvre et du futur roi de Prusse, le cérémonial qui avait cours entre l'électeur et le roi de Suède [4]. Schutz négocia avec Dohna dès le mois de septembre, mais sans arriver immédiatement à un résultat; il paraissait du reste peu satisfait des nouvelles clauses proposées, et l'avait fait entendre à Dohna [5]. Caspar de Bothmer qui prenait aussi part à cette négociation pour Brunswick et Celle, était dans les mêmes idées et écrivait de la Haye : « Le nouveau roy ne pourra pas se mettre « tout à fait en parallèle de celuy de Suède, à l'égard de « nos Sérénissimes Maistres [6]... »

La négociation, interrompue par le voyage de Dohna à Bruxelles, reprit en octobre, et fut menée à bonne fin au commencement de novembre. Le 4 novembre 1700, à Amsterdam, fut signé le renouvellement du fœdus perpetuum de

1. Arch. de H. — Sur le renouvellement du fœdus perpetuum, vol. II. — L'Électeur à Ilten, 4 sept. 1700. — (Post-scriptum).

2. Schutz s'appelle aussi baron Ludwig Just. Sinold.

3. *Ibid.* Platen à Dohna, Hannover, 4 sept. 1700.

4. *Ibid.* Instruction au baron Schutz datée du 9 sept. 1700.

5. Je lui ai montré, écrivait-il à Bernstorff, premier ministre du duc de Celle, que « nous ne gaignions rien de solide », tandis que « M. l'Électeur de Brande« bourg obtenait de nous quelque chose de réel, qui estoit la recognition de la « Royauté » (Arch. de H. — *Ibid.*, 20 sept. 1700.

6. Arch. de H. — *Ibid.*, 28 sept. 1700.

janvier 1693, entre les ducs de Brunswick et de Celle, et Frédéric III; le roi d'Angleterre se portait garant. Par un article « *secrétissime* », les deux ducs s'engageaient à reconnaître le futur roi, dès son couronnement, à lui donner les mêmes titres qu'au roi de Suède, et à l'appuyer près des autres puissances; en revanche, Frédéric promettait de favoriser l'établissement de la primogéniture dans la maison de Hanovre [1].

Dohna et le prince électoral revinrent avec tant de hâte de Hollande à Berlin qu'ils ne s'arrêtèrent pas à la cour de Hanovre; ils furent hébergés au passage à Langenhagen, à deux lieues de Hanovre, par M. de Gœrtz et les cuisiniers de la cour [2].

Sûr de la bonne volonté de l'électeur, Frédéric lui envoya à la fin de novembre son plus ancien chambellan, Frédéric Gottwart, baron de Sieberg (ou Sieburg), pour lui annoncer le traité du 16 novembre 1700 avec l'Empereur et son prochain départ pour le couronnement en Prusse [3]. En réponse à cet envoi, Georges Louis fit partir pour Berlin son conseiller secret, von Ilten, et le chargea de féliciter l'Electeur de son succès [4]. Ilten avait été précédé par une lettre amicale à l'adresse de Frédéric [5]. Les deux princes paraissaient être dans les meilleurs termes, mais Georges Louis voulait la ratification rapide du traité du 4 novembre, et Frédéric la retardait parce qu'il désirait avant tout y voir jointe la garantie du roi de Grande-Bretagne; comme l'écrivait Ilten de Berlin, le 25 décembre 1700, Georges Louis et son oncle n'étaient que « secondairement » dans le traité [6]. V. Ilten n'accompagna pas l'Electeur en Prusse; mais un agent inférieur brunswickois,

1. Mœrner *Op. cit.*, p. 671-73.
2. Arch. de B. — Actes concernant le voyage de Dohna et du Churprinz.
3. D. A., IV, 430. — Wartenberg à Ilgen sur l'envoi de Sieberg, et, IV, 431. — Frédéric à Georges-Louis. Cölln a. d. Spree, 29 nov. 1700.
4. Arch. de H. — Actes du fœdus. Instruction pour Ilten. Hanovre, 3 déc. 1700. — Cf. D. A., V, 48.
5. D. A., V. 46. — Hanovre, 3 déc. 1700.
6. Arch. de H. — Actes du renouvellement du fœdus, t. II.

Heusch, fit le voyage et eut ordre de complimenter le nouveau roi dès que le traité serait ratifié [1].

On voit par ce court résumé des négociations de Frédéric avec les électeurs ses collègues, qu'il n'était assuré que de trois d'entre eux, ceux de Bohême, de Saxe et de Hanovre, et qu'il était fort jalousé par les autres, bien qu'il eût reçu de bonnes paroles de quelques-uns.

Les autres princes de l'Empire n'étaient pas mieux disposés, à quelques exceptions près, et cela tenait à la grande question qui les divisait alors, l'érection du IX[e] Electorat. Les princes opposants, formés en ligue, se réunissant constamment en congrès depuis 1693, à Ratisbonne, Francfort ou Nuremberg, étaient les adversaires naturels de la nouvelle royauté. En face de Georges Guillaume, duc de Celle, qui avait participé, avec son neveu Georges-Louis à la convention du 4 nov. 1700, et avait chargé von Ilten de porter à Berlin ses souhaits pour le futur roi [2], il y avait les deux frères, ducs de Wolfenbuttel, Rodolphe Auguste et Antoine Ulric, dont l'attitude était fort hésitante : ils étaient liés au Brandebourg par plusieurs traités [3], et Frédéric écrivait à ses ministres à Ratisbonne, le 12 janvier 1701, qu'il était sûr de leurs bonnes dispositions [4]. C'était trop s'avancer : rien n'était encore fait. A l'entrevue de Magdebourg, en janvier 1699, Antoine Ulric avait, paraît-il, plaisanté l'Electeur de Brandebourg sur son prochain couronnement, lui offrant « de porter la queue de son manteau roial, le jour de la cé« rémonie ». Suivant l'envoyé français en Pologne, du Héron, qui fait ce récit, « l'Electeur avait accepté son offre, en « luy prenant la main et luy faisant prometire qu'il tiendroit

1. Arch. de H — Actes du renouvellement du fœdus, t. II.

2. D. A., V, 37 et 47. Lettres de Georges Guillaume à l'Electeur, des 4 et 5 déc. 1700.

3. Ceux du 11/21 avril 1692, du 30 avril 1692, et du 29 déc. 1697 (8 janv. 1698). Cf. Mœrner, Op. cit., p. 567, 568, 637.

4. D. A., VI, 254-57. Kœnigsberg, 14 janv. 1701.



« la parole qu'il luy donnoit »[1]. En dehors de ce petit dialogue, probablement embelli, on sait positivement par le marquis de Bonnac, envoyé français à Wolfenbuttel en 1700, que le duc Antoine Ulric avait paru d'abord disposé à reconnaître le futur roi, mais que de Bonnac l'en avait dissuadé[2]. Louis XIV approuva fort la conduite de son ministre en cette circonstance[3].

Presque tous les princes ecclésiastiques devaient être opposés en principe à l'érection d'un nouveau royaume protestant. L'Electeur Frédéric III d'ailleurs, ne voulant s'exposer à aucun affront, négocia fort peu avec les princes de l'Empire avant son couronnement. Tout au plus chercha-t-il, vers la fin de 1700, à tâter l'opinion de ceux qu'il jugeait devoir lui être favorables.

Tel était le landgrave de Hesse qui avait marié son fils à la fille de l'Electeur ; pourtant l'envoyé français à Mayence, d'Iberville, après un voyage à Cassel, écrivait au roi en juillet 1700 : « Quoyque M. le Landgrave ait ménagé ses expres-« sions en parlant de la royauté de Prusse, il m'a fait assez « connoistre qu'il n'approuve pas la résolution que M. l'E-« lecteur a prise à cet égard[4]... » Mais ce n'était là qu'une désapprobation sans portée, et quand, à la fin de novembre 1700, Frédéric eut envoyé à Cassel son chambellan, Wilhelm von Tettau[5], pour annoncer l'heureuse issue des négociations à Vienne, le landgrave ne sut que l'en féliciter[6], et le remercier de lui avoir communiqué si vite la bonne nouvelle.

Le duc d'Anhalt Dessau, auquel on envoya le chambellan Grapendorf[7], devait être aussi bien disposé ; de même le

1. A. E. — *Pologne*, t. CV. Du Héron au roi. Varsovie, 8 mai 1700.
2. *Ibid.* Wolfenbuttel, t. XLI. De Bonnac au roi. 7 déc. 1700.
3. *Ibid.* Le roi à de Bonnac. Versailles, 23 déc. 1700.
4. *Ibid.* Mayence, t. XXXIII. Mayence, 21 juillet 1700.
5. D. A., IV, 413. Wartenberg parle à Ilgen de la nécessité de cet envoi, 27 nov. 1700.
6. D. A., V, 3, 4. Cassel, 2 déc. 1700. Relation de Tettau à l'Electeur.
7. D. A., IV, 413. Wartenberg à Ilgen, 27 nov. 1700.

duc de Strelitz, pour les intérêts duquel Frédéric avait tant travaillé. Le margrave Louis de Bade, de la maison catholique de Zæhringen, fils d'une princesse de Savoie-Carignan, ne demandait qu'à rester l'ami de l'Electeur. A la fin de 1700, il se trouvait aux eaux en Bohême, près de Carlsbad, et son ministre, von Forstner, écrivait (de Schlakewerth) à Wartenberg, le 9 décembre 1700, que son maître ignorait la raison du voyage en Prusse et désirait la connaître, uniquement par intérêt pour l'Électeur [1]; Frédéric répondit à cette avance indirecte par une lettre à Louis de Bade, où il lui annonçait son projet et se flattait d'obtenir son approbation [2]. Bartholdi fut chargé d'en reparler au margrave qui se rendait à Vienne [3].

Frédéric avait fait part de son prochain couronnement à ses parents, les margraves de Bayreuth et d'Anspach et le prince de Hohenzollern [4]; le margrave Christian Ernest de Bayreuth (1655-1712) répondit le premier par des vœux de prospérité [5] et son exemple fut bientôt suivi par les autres : les félicitations des princes de Hohenzollern-Hechingen [6] et Sigmaringen [7], sont datées du 20 décembre 1700 (D. A., VI, 80-83); celles de Georges Frédéric, margrave d'Anspach (1694-1703), sont du 2 janvier 1701 (D. A., VI, 16).

L'Electeur reçut encore, avant de partir pour la Prusse, les félicitations de quelques personnages, entre autres du duc de Saxe-Weissenfels et de sa femme [8], d'Albertine princesse de Waldeck [9], et de Louise de Holstein [10]. Mais il y avait un grand nombre de princes dont le consentement était

1. D. A., V. 152-153.
2. D. A., V, 309-310. Ratzebourg, 22 déc. 1700.
3. D. A., VI, 245-246. Kœnigsberg, 12 janv. 1701.
4. D. A., V, 29-30. Cœlln, 4 déc. 1700, et V, 197-98. Cœlln, 13 déc. 1700.
5. D. A., VI, 70, 71. Bayreuth, 11 déc. 1700.
6. Frédéric Wilhelm, né en 1663, prince de Hechingen, depuis 1671.
7. Carolus Meinardus, prince de Sigmaringen (1689-1710)
8. D. A., V, 226-29. Oranienbaum, 14 déc. 1700.
9. D. A., VI, 196-197, Cobourg, 6 janv. 1701.
10. D. A., VI, 151-152, Beckel, 29 déc. 1700.

douteux : ainsi l'envoyé Wurtembergeois à Ratisbonne, Hiller von Gærtlingen, avait bien témoigné sa joie de voir la dignité royale entrer dans la maison de Hohenzollern [1], mais son maître serait-il du même avis? Metternich et Henniges déployaient toute leur souplesse et leur activité pour recueillir des adhésions ; pourtant le 16 janvier 1701 ils n'avaient d'assurance formelle d'aucun côté.

Il y avait un prince d'empire qui avait déjà protesté et devait protester encore contre la nouvelle royauté, c'était le grand-maître de l'Ordre Teutonique, établi à Morgentheim, sur la Tauber, affluent du Mein, et possesseur d'un petit domaine d'une quinzaine de milles carrés, peuplé alors de 45,000 habitants [2]. Franz Ludwig, palatin de Neubourg, qui cumulait la dignité de grand-maître avec celle d'évêque de Worms, ne pouvait laisser, sans rien dire, ériger en royaume ce duché de Prusse, sur lequel il prétendait avoir seul des droits. Il avait, le 18 octobre 1695 et le 7 septembre 1700, protesté contre le titre de duc de Prusse, que l'Empereur avait longtemps hésité à accorder à l'Electeur, à cause de l'Ordre Teutonique [3]. Dans un post-scriptum, ajouté à la protestation du 7 septembre 1700, Franz-Ludwig s'élevait d'avance contre l'idée de la dignité royale en Prusse [4]; il se préparait maintenant à porter plainte devant la diète de Ratisbonne, et déjà son ministre, Breitenberg, l'avait fait au congrès des princes « correspondants » à Nuremberg [5]. De plus l'Ordre Teutonique n'avait pas renoncé à tout espoir du côté

1. D. A., V, 202-208. Relation de Metternich et de Henniges. Ratisbonne, 10 déc. 1700.

2. Feldzuge des Prinzen Eugen. *Op. cit.*, tome I.

3. Il est dit dans le référé d'une conférence du 25 juillet 1693, entre Impériaux et Brandebourgeois, au sujet de ce titre : « Das einzige und grœsseste Bedenken bey « dieser Titulatur ist wegen des Teutschmeisters ». Arch. de V. — Brandenburgica.

4. D. A., XIV, 429-84. Grand mémoire de l'Ordre Teutonique, daté du 2 mai 1701 et remis à la diète.

5. D. A., VI, 90-94. Ratisbonne, 24 déc. 1700. Metternich et Henniges à l'Electeur.

de Vienne, et un chevalier de l'ordre, von Eisenheim, s'était rendu, en décembre 1700, à la cour impériale, pour y tramer quelque intrigue [1].

En somme, s'il avait quelques amis sûrs, l'Électeur de Brandebourg devait s'attendre dans l'Empire, quand il voudrait y faire reconnaître son titre royal, à des difficultés et, tout au moins, à des lenteurs.

Quant au duché de Prusse lui-même, qui ne faisait pas partie de l'Empire, mais qui y touchait de près, il peut être intéressant de se demander quelle était l'opinion des habitants sur l'érection de leur pays en royaume. Réclamaient-ils la restauration de la royauté des Vidivuto, comme le prétend Joachim von Besser [2], ou bien voyaient-ils de mauvais œil une innovation qui pouvait porter atteinte à leurs privilèges ?

Le cardinal primat de Pologne, causant avec Werner en avril 1700, avait insinué qu'il pourrait y avoir quelque opposition de la part des Prussiens [3]. De fait, les rapports du duc et de ses sujets n'étaient pas excellents; les Etats [4] de Prusse avaient en 1699 réclamé pour leurs droits [5], et protesté contre l'érection d'églises et d'écoles de la religion réformée, au détriment de la religion luthérienne, établie dans le pays; ils avaient rappelé la promesse faite par le Grand-Electeur, le 9 juillet 1663, qu'il n'y aurait pas en Prusse plus de trois églises pour le culte réformé [6]. Frédéric avait témoigné son mécontentement de cette adresse des

1. D. A., VI, 90-94. Ratisbonne, 24 déc. 1700. Metternich et Hennigès à l'Electeur.

2. Dans son *Histoire du Couronnement*.

3. D. A., I, 368-71. Werner à l'Electeur. Varsovie, 24 avril 1700.

4. Le gouvernement du duché était aux mains d'un gouverneur (Statthalter), de quatre conseillers de gouvernement (Regierungsräthe), et des *Etats* (Landtag) convoqués par le duc pour voter les impôts.

5. Le duc exposait ses désirs dans un projet écrit remis aux Etats, et sur lequel ceux-ci délibéraient ; chaque Etat donnait son avis (Bedenken), après quoi le landtag rédigeait, dans une conférence générale, un *avis commun* (vereinigtes Bedenken) Cf. Baczko. *Op. cit.*, VI, p. 172.

6. Arch. de B. — Landtags prussiens, 1699.



Etats, qui semblaient affecter de se mettre au-dessus de lui, leur duc souverain [1], et les membres de la Régence de Prusse (Regierungsræthe [2]) s'étaient également plaints des *impertinents* griefs (gravamina) des Etats, mais sans trop insister, de peur de nuire au vote de la contribution [3]. En 1700, les Etats renouvelèrent leurs réclamations contre les églises de la religion réformée et ne votèrent la contribution qu'après s'être fait longtemps prier [4].

L'auteur du livre sur la famille des Dohna [5], pense que cette mauvaise volonté des Prussiens venait de ce qu'ils avaient eu vent du projet de royauté et de ce qu'ils y étaient contraires; il dit [6] qu'ils étaient poussés à l'opposition, en partie par l'agitation polonaise, en partie par leurs craintes pour leurs privilèges et par leur désir de maintenir le duché de Prusse dans une situation en quelque sorte exceptionnelle, parmi les états de l'Electeur. Il y eut une opposition non directe, mais indirecte, attestée par les plaintes du Landtag.

On verra que cette opposition, qui ne se formula jamais ouvertement, fut tout au moins facile à détruire. Au milieu du XVII[e] siècle, les Prussiens avaient fait au Grand-Electeur une sérieuse résistance. Ils avaient voulu, après le traité de Wehlau, lui imposer certaines conditions incompatibles avec son pouvoir souverain; ils avaient même osé s'adresser à la cour de Pologne contre leur duc, et l'échevin Rhode, soulevant la population de Kœnigsberg, avait fait placer des canons sur les remparts de la ville. Frédéric Guillaume avait alors déployé toute son énergie pour soumettre ses sujets rebelles; il était venu bien escorté à Kœnigsberg, avait fait

1. *Ibidem*

2. C'étaient alors Otto Wilhelm v. Perbandt, Christ. Alex. v. Rauschke, Georg Friedr. v. Kreytzen, et Christ. v. Wallenrodt.

3. Arch. de B. — Landtags prussiens. Les conseillers de Régence à l'Electeur. Kœnigsberg, 20/30 nov. 1700.

4. *Ibid.* Gravamina des Etats en 1700.

5. Die Dohna's. *Op. cit.*, III[er] Theil, p. 78, ss.

6. *Ibid.*, p. 102, ss.

jeter Rhode en prison et réduit les Etats à l'obéissance. Une autre tentative de révolte avait coûté la vie à son chef, Louis de Kalckstein. Dès lors, les Prussiens étaient bien domptés. Sous Frédéric III, ils n'étaient plus capables de résister en face à la volonté de leur duc souverain.

Malgré tout, l'Electeur eut quelques appréhensions sur l'attitude éventuelle de ses sujets du duché ; c'est ce qui le décida, au milieu de 1700, à envoyer en Prusse Christophe de Dohna pour calmer les esprits inquiets et préparer tout le monde au changement qu'il méditait [1]. La famille des Dohna possédait en Prusse de belles propriétés le long de la Vistule, au sud d'Elbing, dans un pays parsemé de lacs et de forêts [2]. Christophe de Dohna, soldat énergique, homme intelligent et assez influent en Prusse, était bien choisi pour la mission qu'on lui confiait. Il s'en acquitta heureusement, et dès le 28 juillet 1700 écrivait à l'Electeur, de Kœnigsberg, que les « bons Prusiens » étaient dans de fort bonnes dispositions, et désiraient lui voir prendre le titre de « Roy de Pruse » [3]. Dohna y signalait à l'Electeur le grand burgrave Rauschke, un des membres du gouvernement, comme « très propre et selle (zélé) pour les intantions de Vostre Sé« rénité. » Alexandre von Rauschke, en effet, dès qu'il eut appris les plans de l'Electeur, s'y montra fort favorable, et, le 7 août 1700, il écrivait au comte de Wartenberg [4], qu'il priait Dieu de favoriser « le très-important dessein » (das hochwichtigste Dessein) de son maître ; deux jours après, il envoyait directement à l'Electeur ses vœux de réussite [5].

Les efforts de Dohna et de Rauschke furent couronnés de succès ; malgré les intrigues de certains courtisans qui « as-

1. Il aurait voulu voir les Etats de Prusse l'exhorter à prendre la couronne (« dass dieselbe als aus eigenem Bewegnüss *Mich* ersuchelen die Kœnigliche Würde anzunehmen », Mémoire de l'Electeur, de 1699. P. Just. I).

2. Les principaux domaines des Dohna étaient : Schlodien et Carwinden vers l'est, Lauck au nord, Schlobitten, Mohrungen et Reichertswalde au sud.

3. Cf. P. Just. XVIII.

4. D. A. III, 158-61. Kœnigsberg, 7 août 1700.

5. *Ibid.*, III, 162-63. Kœnigsberg, 9 août 1700.



« auraient leurs ammis de Pruse que ledit voiage (en Prusse) » ne se ferait pas »[1]. Les Prussiens se laissèrent gagner, et le 4 déc. 1700, l'Electeur ordonnait sans crainte aux membres du gouvernement de faire part au Landtag du prochain couronnement[2]. Les conseillers de gouvernement, en accusant réception de cet ordre, répondirent par des protestations de zèle et de dévouement[3].

A l'instigation d'Alexandre de Dohna, tous les burgraves et comtes de Dohna adressèrent une lettre collective de félicitation à l'Electeur[4]; celui-ci, en récompense de cette preuve d'attachement, s'engagea à ne jamais restreindre les privilèges de la famille Dohna, et à saisir toute occasion de les augmenter[5]. Quant à Christophe de Dohna, il reçut de l'Electeur un mot amical et sans façon : « Cher comte Dohna! « je vous suis très-obligé que vous preniez part à l'agrandis- « sement de ma maison, et comme vous avez eu un bon Elec- « teur, vous pouvez être assuré que vous aurez dorénavant « un bon roi, et je suis toujours... »[6].

Grâce au tact et à l'activité des Dohna, les dispositions des sujets prussiens avaient cessé d'être défavorables; les Etats n'osaient rien dire, et allaient voter sans objection d'énormes contributions volontaires pour leur nouveau roi[7].

1. Lettre de Dohna à Wartenberg, arrivée à Oranienbourg le [illegible] sept. 1700. D. A., III, 338.

2. *Ibid.*, V, 32. Cœlln a. d. Spree, 4 déc. 1700.

3. *Ibid.*, V, 71. Kœnigsberg, 9 déc. 1700.

4. *Ibid.*, V, 51-52. Présentée à Cœlln a. d. Sprée, [illegible] 6 déc. 1700.

5. Lettre de l'Electeur à Alexandre de Dohna. D. A., V, 107-108. Cœlln a. d. Sprée, 12 déc. 1700.

6. Berlin, [illegible] déc. 1700. Lettre citée par Dohna, dans ses Mémoires, p. 213.

7. Le roi dut pourtant, le jour de son couronnement, déclarer solennellement aux Etats de Prusse que lui [illegible] ses descendants respecteraient leurs privilèges religieux et politiques. D. A., VI, 311-312. 18 janv. 1701.

CHAPITRE VI

NÉGOCIATIONS AVEC LES AUTRES PUISSANCES EUROPÉENNES

Attitude des catholiques. — Les puissances protestantes. — La Russie.

En dehors de l'Empereur, du roi de Pologne et des princes de l'Empire, le secret du « Grand Dessein » avait été communiqué le plus tard possible à l'Europe. En janvier 1700, Bartholdi qui continuait à Vienne la négociation commencée depuis sept ans, était interrogé par l'ambassadeur espagnol sur le projet de royauté, et répondait sans hésiter que son maître n'y avait jamais songé [1]. Frédéric prétendait ne pas ébruiter trop tôt l'affaire et ne la rendre publique qu'après son entière réussite. Toutefois, il avait avec certains souverains des liens d'amitié ou de parenté qui l'obligeaient à se départir un peu de sa réserve. De plus, son secret avait été traversé par un grand nombre d'agents diplomatiques, qui aussitôt, sur l'ordre de leur roi ou selon l'intérêt naturel de leur pays, avaient travaillé sourdement contre lui ou lui avaient offert leurs bons offices. Une bonne partie de l'Europe connaissait donc dès les premiers mois de 1700 le projet de royauté. Presque tout le monde parlait avec mystère du « secret » qui n'en était plus un.

L'Europe était alors divisée en deux camps, comme les princes de l'Empire, par les sentiments religieux : les catholiques semblaient devoir s'opposer à l'érection d'un nouveau

1. Arch. de B. — D. A., I, 104-106. — Relation de Bartholdi. Vienne, 13/23 janvier 1700.



royaume hérétique; les protestants, au contraire, semblaient devoir la favoriser. Mais certains catholiques nourrissaient l'espoir de convertir l'Électeur et certains protestants étaient blessés dans leur orgueil par son élévation. Le projet de Frédéric eut donc dans les deux camps des partisans et des adversaires. Le tsar de Russie, que sa qualité de croyant « grec orthodoxe » rendait indifférent aux luttes religieuses de l'Europe évangélique ou catholique, était l'ami personnel de l'Électeur. Quant au sultan, il ne faisait pas partie de la communauté chrétienne, formée au moyen âge sous la protection du Pape et du Saint Empereur Romain, et vivante encore malgré toutes les révolutions; il n'avait donc pas voix au chapitre. A côté de la question religieuse, d'ailleurs, il ne faut pas oublier les deux grandes questions politiques du temps, celles de la domination de la Baltique au nord, et de la succession d'Espagne à l'ouest. Deux guerres terribles allaient en résulter, comme on l'a déjà vu [1], et Frédéric devrait tenir compte, pour négocier avec les diverses puissances, de leur situation respective dans ces deux luttes.

LE PAPE ET LES CATHOLIQUES

Il est curieux, quand on étudie l'histoire de l'érection de la Prusse en royaume, de constater que, parmi les plus ardents promoteurs de cet évènement, figurent trois ecclésiastiques, trois prêtres catholiques [2] : le père Wolf, le père Vota, et l'évêque d'Ermland, Zaluski. Ces trois hommes, on les a déjà rencontrés, mêlés aux négociations de Frédéric avec l'Empereur et avec la Pologne.

Le père Wolf, simple jésuite attaché à l'Empereur Léo-

1. Voir l'Introduction.
2. Lehmann (*Op. cit.*, I, p. 361-84), a insisté particulièrement sur ce point de vue.

pold, mais très influent près de lui, était fort désintéressé; Bartholdi déclarait à l'Électeur qu'il n'aimait pas l'argent [1], et plus tard Wolf refusa toute récompense pour la part qu'il avait prise dans l'affaire de la dignité royale. Le père Vota, confesseur du roi de Pologne, et qui se fit près de lui l'agent résolu de l'Électeur, n'était pas insensible aux présents [2], et aspirait au cardinalat; mais étaient-ce là des motifs suffisants de travailler avec tant d'énergie à faire un roi protestant? Enfin Zaluski, l'évêque d'Ermland, s'était montré, sans raison apparente, plein de bonne volonté pour l'Électeur, et avait appuyé les efforts de Werner auprès des magnats polonais.

Le zèle de ces trois hommes pour les intérêts de Frédéric III avait une cause cachée; c'était le secret espoir de convertir un jour au catholicisme soit lui, soit sa femme, soit ses descendants. La propagande du Saint-Siège était, à la fin du XVII[e] siècle, plus active et plus heureuse que jamais; la chute de Jacques II en Angleterre avait été un rude échec pour le catholicisme, mais il s'en était relevé par ses succès sur le continent. En France, Louis XIV expulsait les huguenots [3]; en Allemagne, les catholiques avaient conquis le Palatinat, et attiré dans leurs rangs Auguste de Saxe : sur neuf électeurs, sept étaient catholiques et le huitième, l'électeur de Hanovre, Ernest Auguste, avait des convictions peu solides : pour acquérir l'électorat, il s'était un moment déclaré prêt à se faire catholique [4]. Une occasion se présentait de faire acheter à l'Électeur Frédéric III la couronne de Prusse au prix de sa religion, comme Auguste II y avait consenti pour la couronne de Pologne.

On savait que l'Électeur de Brandebourg désirait passion-

1. D. A., I, 268-274. Vienne, 17 mars 1700. Bartholdi parle de Wolf « *der kein Geld achtet* ».

2. Dès 1697 l'Électeur lui en faisait, par l'entremise de Danckelmann à Vienne. Arch. de B. — Corr. m. d. K. H. Relation de Danckelmann. Vienne, 19 juin 1692.

3. De la fin du XVII[e] siècle date un grand projet d'extirper entièrement l'hérésie de l'Europe, projet fondé sur l'alliance de l'Empereur et de la France. Rec. Off. *Prussia*, n° 6. Trouvé dans une lettre du Palatinat, du 2 déc. 1688.

4. Cf le mémoire de Platen, son ministre, en 1692, cité par Pribram. *Op. cit.*, p. 86.



nément la royauté. Sa femme, Sophie-Charlotte, était restée sans religion jusqu'à son mariage [1], et on lui prêtait des propos peu orthodoxes en cette matière ; elle admettait la discussion sur tout, se plaisait à lire les raisonnements sceptiques de Bayle, et correspondait avec des philosophes, comme Leibniz, ou des ecclésiastiques, comme le père Vota, sur des questions de dogme. Le Français La Rosière, dans ses « Réflexions sur l'état présent de la cour de Brande-« bourg », rédigées en 1698, dit fort bien d'elle : « Pour la « religion, elle n'en a pas plus que Madame sa Mère, qui « n'en a pas beaucoup. Ce n'est pas qu'elle soit athée. Mais « elle croit qu'on peut se sauver en toutes les religions [2]... » Cette liberté de pensée au XVII[e] siècle, devait paraître suspecte, et l'on fit à Sophie Charlotte une réputation d'esprit fort; on connaît le mot de Frédéric Guillaume I[er] sur elle : « Ma « mère était une habile femme, mais une triste chrétienne [3] ». Ne serait-il pas facile de convertir au catholicisme cette souveraine philosophe, et par elle d'agir sur l'Électeur qui, du reste, sacrifierait peut-être tout au désir d'être roi?

C'est ce que pensèrent le pape et les évêques et c'est là la raison de leur attitude dans toute l'affaire. Frédéric III semblait leur donner raison par sa conduite : il traitait avec tolérance les catholiques de ses états et n'avait pas vu d'un œil indifférent les tentatives de Leibniz pour unir les églises catholique et protestante [4]; il correspondait régulièrement avec le père Vota et allait jusqu'à recommander à Vienne le père Coronelli, cosmographe de Venise, qui lui avait demandé de l'appuyer pour le généralat des Minorites [5].

1. On l'avait destinée d'abord à un prince catholique, peut-être de la maison de France.

2. A. E. — Corr. de Brandg., tome XXXVII.

3. « Meine Mutter war wohl eine kluge Frau aber eine bœse Christin »; mot cité par Morgenstern, membre du Tabakscollegium de Frédéric Guillaume et qui raconte le lui avoir entendu dire. « Ueber Friedrich Wilhelm I » 1793. 1 vol. in-8°.

4. Cf. Ledebur. *Op. cit.*, II, p. 215-224.

5. Arch. de B. — Corr. m. d. K. H. 1690, 25 mars. L'Electeur à Bertholdi.

Le pape Innocent XI, qui correspondait, dit-on, avec Guillaume III, et qu'on appelait par dérision « le pape huguenot[1] », avait eu, après le court pontificat d'Alexandre VIII (1689-91), un second successeur digne de lui, dans la personne d'Antoine Pignatelli, qui fut Innocent XII (1691-1700). Ce pape plein d'habileté, qui avait fait au prince Frédéric Auguste de Saxe le meilleur accueil en Italie, et n'avait sans doute pas été étranger à sa conversion, conçut l'idée de gagner aussi à sa foi l'Electeur de Brandebourg et de rehausser le prestige de la papauté, en en faisant, pour ainsi dire, la dispensatrice des trônes[2]. Pour arriver à ses fins, il se servit de Wolf, Vota et Zaluski. L'Église Romaine proposa son aide à Frédéric III, sans qu'il l'eût demandée.

Les rapports du père Wolf et du pape sont incertains et difficiles à prouver; on ne peut que les soupçonner, en voyant le jésuite s'intéresser sans hésitation à la négociation de l'Electeur à Vienne, et en comparant son projet de mariage entre le prince électoral et une archiduchesse d'Autriche, projet qui ne se dévoila qu'en 1701[3], au plan général de conversion, imaginé par le pape, et conduit par Vota et Zaluski. Marier le fils de Frédéric à une princesse catholique, n'était-ce pas coopérer à l'œuvre de propagande religieuse entreprise en Brandebourg? Le père Wolf était si pieux et zélé, nous dit Rink, « qu'il cherchait par tous les moyens « possibles, à faire entrer de nouvelles âmes dans l'Église »[4]; c'était là son seul intérêt en appuyant le dessein de royauté, et l'on peut supposer, sans être accusé de faire des hypothèses extravagantes, qu'il marchait d'accord avec le Saint-Siège.

1. Dohna. Mémoires cités, 1re partie, p. 78.

2. On connaissait assez le projet du pape pour que l'ambassadeur d'Espagne à Vienne en parlât à Bartholdi en janvier 1700, et déclarât qu'il trouvait cela « ridi« cule », et que le pape s'émancipait de vouloir distribuer des royaumes. » Arch. de B. — D. A., I, 104-106. Relation de Bartholdi du 13/23 janvier 1700.

3. Cf. chapitre VIII.

4. Rink. Op. cit., p. 198-199. « dass er auf alle Wege sucht die Kirche mit « neuen Seelen zu vermehren ».



La supposition faite pour Wolf se change en certitude, quand il s'agit du père Vota et de l'évêque d'Ermland. Ces deux ecclésiastiques ont eu vraiment mission de convertir Frédéric au catholicisme.

On sait les rapports amicaux de l'Electeur et du père Vota ; dès 1689, ils correspondaient, et plus tard le jésuite se vanta d'avoir le premier conçu l'idée de royauté, ajoutant qu'il avait de longue main travaillé à bien disposer la cour de Rome [1]. Dès 1692, l'Electeur lui faisait des présents [2], et quand il le rencontra à l'entrevue de Johannisbourg, auprès du roi de Pologne, en 1698, leurs entretiens furent empreints de la plus grande cordialité. On a sur ce point des détails curieux dans une lettre de l'envoyé anglais Stepney, à Vota [3]. Stepney, sur un ton de bonne humeur un peu ironique, écrit au jésuite qu'il a vu l'Electeur fort content d'avoir fait sa connaissance à Johannisbourg, et il ajoute : « Ce « Prince m'a raconté les discours qu'il avoit avec Vous touchant la Religion et la promesse qu'il vous fit de vous laisser, préférablement à tout autre de votre profession, l'*honneur de le convertir, lorsqu'il sera en humeur de se faire catholique*... » Le projet de convertir Frédéric n'était donc un mystère pour personne, et le père Vota avait essayé dès 1698 de jeter les premiers germes de sa foi dans l'âme de l'Electeur.

Un livre fort partial, écrit dans un esprit tout catholique, mais dont on peut tirer, en ayant soin d'être toujours défiant, quelques renseignements historiques, renferme une étude intéressante des tentatives de Vota : c'est l'œuvre d'un prêtre de l'Oratoire, nommé Theiner, qui veut prouver que le premier duc de Prusse s'était converti au catholicisme et que le premier roi faillit en faire autant [4]. Il dit que le père Vota

1. Ce qui est prouvé, dit-il, par les lettres du pape défunt et par celles du premier ministre de Clément XI, le cardinal Paulucci. D. A., VI, 258-61. Vota au roi. Varsovie, 12 janvier 1701. Cf. Lehmann. *Op. cit.*, I, p. 510-512.

2. Cf. Relation du 19 juin 1692, citée plus haut.

3. Rec. Off. *Prussia*, n° 5. Kœnigsberg, 12/22 juin 1698.

4. Herzog's Albrecht von Preussen *erfolgte*, und Friedrich I, Konigs von Preus-

avait correspondu avec tous les cabinets de l'Europe et que plusieurs volumes de ses lettres avaient été déposés à Rome, aux Archives de son ordre; malheureusement ces lettres ont été perdues; toutefois, Theiner[1] prétend avoir découvert à Rome un mémoire des différentes missions de Vota, mémoire écrit, suivant lui, sous les yeux mêmes du père jésuite, pendant son dernier séjour à Rome[2]. Ce mémoire, rédigé en italien, est divisé en neuf parties, comprenant chacune le récit d'une mission (spedizione)[3]; la seule qui intéresse le Brandebourg est la neuvième, et il fait l'analyse de cette « spedizione nona »[4].

Quelle est la valeur historique de ce mémoire italien, c'est ce qu'il est assez difficile de dire; toutefois, à côté de faits vrais, il renferme tant d'erreurs manifestes, qu'on ne peut l'attribuer à Vota lui-même, et qu'il vaut mieux croire que c'est un document postérieur, rédigé après coup, probablement sur l'ordre du Saint-Siège, et pour la plus grande gloire de l'Église catholique[5].

A l'entrevue de Johanisbourg, le mémoire italien montre Vota et l'Electeur dans les meilleurs termes : l'Electeur lui donne de sa main une bourse en velours rouge, brodée d'or, contenant 20 médailles d'or, et lui promet une pension de 300 thalers romains. Les actes des Archives confirment cette assertion : Vota réclamait à la fin de 1701 contre l'inexacti-

sen, verrüchte Rückkehr zur katholischen Kirche ». 1 vol. in-8°, Augsbourg, 1846.

1. Theiner dit aussi avoir trouvé dans les Archives secrètes du Saint-Siège des relations concernant une négociation de Vota avec le tsar.

2. Theiner, *Op. cit.*, p. 37.

3. Ces missions sont ainsi réparties : la première en Moscovie, la deuxième en Pologne, la troisième à Vienne, la quatrième à Venise, la cinquième à Rome, la sixième à Turin, la septième en Pologne, sous Auguste II, la huitième en Saxe, la neuvième à Berlin, Kœnigsberg, Johannisbourg, Potsdam et Dantzig.

4. Theiner, *Op. cit.*, p. 38, ss.

5. Un fait certain, c'est que Vota s'occupait activement de propagande religieuse; on en a une preuve dans sa correspondance avec Urbano Giori, par exemple, à Rome (1694-1701) (Arch. de D., n° 657). Dans chaque lettre il en est question.

tude du paiement de cette pension [1]. Le mémoire ajoute que Vota célébrait chaque jour la messe catholique devant le roi et l'Electeur, dans la grande salle de réception du château.

Après Johannisbourg, Vota fut invité à venir à la cour de Berlin ; le mémoire italien dit qu'il y resta plusieurs semaines, causant religion avec l'Electeur et l'Electrice. Une relation de l'envoyé français à Berlin, Des Alleurs, permet de compléter et rectifier ce renseignement : à la fin d'octobre 1699, les souverains de Brandebourg et de Pologne se rencontrèrent à la foire de Leipzig; Vota accompagnait le roi Auguste, et quand l'Electrice quitta Leipzig, le 22 octobre, elle l'emmena à Berlin où il resta seulement jusqu'au 5 novembre. Des Alleurs ajoute que le père jésuite s'était beaucoup remué pendant ces quelques jours [2]. Peut-être discuta-t-il dès cette époque devant Sophie Charlotte avec Lenfant et autres savants et théologiens protestants, comme l'affirme Theiner [3]. Selon lui encore, Vota était près de convertir l'Electeur et l'Electrice, quand il fut rappelé en Pologne ; toutefois il continua à être l'ami de l'Electeur, et le mémoire italien le fait même assister avec le roi de Pologne au couronnement du 18 janvier [4]. C'est là une erreur, car on sait par la correspondance de Vota qu'il ne vint à Kœnigsberg qu'après le couronnement [5]; il y était au commencement de mars 1701 [6].

De tous ces faits, vrais ou faux, il ressort que le rôle considérable joué par Vota dans l'affaire de la dignité royale, a pour fondement et pour principe un motif d'ordre religieux. Vota n'était pas uniquement poussé par le désir d'argent ou par l'ambition; sans doute il désirait le chapeau de cardinal,

1. Arch. de B. — D. A., XVII, 309. Vota à Hoverbeck, Varsovie 8 déc. 1700.

2. A. E. — Corr. de Brandg., tome XXXIX. Relations de Des Alleurs du 31 octobre et du 7 nov. 1699.

3. *Op. cit.*, p. 41.

4. *Ibid.*, p. 43.

5. Par les lettres du 14 et du 21 janvier 1701 au roi de Prusse.

6. Arch. de B. — D. A., XII, 208-09. Varsovie, 17 avril 1701. Arch. de D. — Paquet n° 3582. Corr. de Vota. Vota au roi de Pologne, de Kœnigsberg, 11 mars 1701.

et Frédéric, sollicité par lui, écrivait en 1699 [1] à Bartholdi qu'il verrait avec plaisir Vota compris dans la prochaine promotion de cardinaux. Mais l'espoir de convertir Frédéric III était son premier mobile, et on le voit par son grand mémoire, composé sans doute vers le commencement de 1700, et remis à l'Electeur dans l'automne de la même année [2]. Dans ces « Réflexions sur la Couronne et la Majesté royale « due à S. A. E. Monseigneur l'Electeur de Brandebourg et « à Sa Sérénissime et très puissante maison », Vota montre la force et la richesse de l'Electeur qui le désignent pour un trône, puis il passe en revue les différents moyens d'y parvenir : le premier serait « l'acclamation des peuples indé« pendamment de toute autre puissance » ; le second et « le plus sûr » serait d'obtenir la couronne de l'Empereur; enfin le troisième moyen « *seroit l'authorité du pape* ». Le jésuite n'a osé en parler qu'en dernier lieu, mais on voit qu'il a toutes ses préférences; il lui attribue les plus grands avantages. Il ne s'agit pas d'ailleurs de demander à l'Electeur de changer de religion; mais il peut y avoir « quelque « tempérament recevable des deux partis ». Au fond, Vota voudrait un accommodement entre les religions protestante et catholique, et c'est sur ce point de vue purement religieux que se termine son mémoire.

Tout cela suffit à établir la vraie signification des efforts de Vota pour assurer la couronne à l'Electeur ; il en est de même de l'appui donné à celui-ci en Pologne par l'évêque d'Ermland, André Zaluski.

Le mémoire italien, cité par Theiner, rapporte que l'œuvre de conversion, entreprise par Vota allait réussir quand l'intervention de Zaluski vint tout brouiller [3]. Cette phrase est obscure et sans valeur. Zaluski, dont l'autorité épiscopale s'étendait sur la Prusse et sur la future ville du couronne-

1. Arch. de B. — Corr. m. d. K. H. Cœlln, 7 nov. 1699.
2. Voir plus haut chap. IV. — Mémoire publié par Droysen, Gesch. der preuss. Polit., IV, 4.
3 Cf. Theiner, p. 42.

ment, Kœnigsberg, semblait, comme le remarque Lehmann [1], l'intermédiaire naturel entre Frédéric et le pape. Dès le commencement de 1700, il avait offert son appui près du Saint-Siège [2], et en Pologne on avait parlé de lui comme de l'évêque désigné pour sacrer roi l'Electeur [3], car il fallait que le nouveau roi pût porter le titre de « Sacra Regia Majestas ». Gagner l'Electeur en le soutenant près du pape, le sacrer roi, et le convertir ensuite, tel était le rôle que Zaluski se croyait appelé à jouer. Il avait entrepris au mois de mai 1700, un voyage en Italie, soi-disant dans l'intention de se retirer de la carrière épiscopale [4], mais plus vraisemblablement pour travailler à quelque intrigue auprès du pape ; cette intrigue doit se rattacher à l'affaire de la dignité royale. Zaluski n'en parle pas dans ses lettres publiées ; il se borne à raconter ses visites aux deux cardinaux Barberini, au cardinal Albani, « cujus pectus omnium capacissimum », et au pape Innocent XII, très vieux, mais aimé de tous, et dont il a reçu les plus grands bienfaits « maxima beneficia » [5]. Ce n'est que par ses conversations avec l'envoyé électoral à Varsovie, Werner, qu'on apprend à connaître le véritable objet de son voyage d'Italie.

L'évêque d'Ermland demande à voir incognito l'Electeur pour lui rendre compte de sa négociation à Rome [6] ; puis il envoie à Berlin le chanoine Winkens, avec mission de remettre à Son Altesse Electorale « la brillante et rare marque de « l'Esthime et vénération particulière qu'on fait d'un héros « si grand et si accompli, à la Cour de Rome » [7]. Cette mar-

1. *Op. cit.*, I, p. 337-34.
2. Arch. de B. — D. A., II, 247-48, Werner à l'Electeur, Varsovie, 5 juin 1700.
3. *Ibid.* D. A., II, 267-68, Werner à l'Electeur, Varsovie, 10 juin 1700.
4. Zaluski. Epistolæ, II, p. 910-913.
5. *Ibid.*
6. Arch. de B. — D. A., III, 33-35, Werner à l'Electeur, Varsovie, 3 juillet 1700.
7. *Ibid.*, D. A., III, 509, Lettre de Winkens à Wartenberg, Kœnigsberg, 14 sept. 1700.

que d'estime et de vénération, c'est le bref du pape Innocent XII, adressé à l'évêque de Varmie, et daté du 5 mai 1700. L'évêque ne voulait pas « exposer aux hasards de « la poste [1] », cette précieuse pièce, et Werner en envoya une copie seulement à l'Electeur dès le 23 sept. 1700 ; le chanoine Winkens porta l'original à Berlin au commencement de novembre.

Le bref d'Innocent XII [2], inspiré par Zaluski, montre le pape prêt à favoriser les plans de l'Electeur, avec une arrière pensée d'y trouver un profit pour le catholicisme. Après avoir exprimé sa reconnaissance envers le grand prince qui protège et soutient son évêque, Innocent XII charge celui-ci de lui transmettre ses vœux de prospérité, et il prie Dieu de lui fournir une occasion de témoigner plus efficacement la bienveillance qu'il a pour lui : « Nos interim Deum optimum « maximum, assiduis orare votis non desistimus, ut Nobis ali- « quando viam aperiat quâ nostram erga illum benevolen- « tiam, *uberius* declarare possimus.... ».

Innocent XII mourut avant que son bref eût été communiqué à l'Electeur, et le conclave, après de longues hésitations, se décida à choisir le cardinal Albani, qui fut Clément XI (23 novembre 1700). L'évêque d'Ermland était l'ami d'Albani, et la négociation commencée avec Innocent XII, semblait devoir se poursuivre avec Clément XI. Werner écrivait au comte de Wartenberg, en déc. 1700 : « Le cardi- « nal Albani qui est fait pape, est celuy même auprès du- « quel Mons[r] l'évêque de Varmie a si bien incaminé l'affaire « de la Dignité Royale, de sorte que nous avons aussi lieu « de nous en réjouir » [3]. En janvier 1701, l'évêque d'Ermland eut une entrevue avec l'Electeur et le traita déjà de roi [4]. Tout semblait être en bonne voie du côté

1. *Ibid.*
2. Cf. Lehmann, I, p. 459.
3. Arch. de B. — D. A., V, 272-73. Werner à Wartenberg. Kœnigsberg, 30 déc. 1700.
4. *Ibid.* D. A., VI, 235. 11 janv. 1701. L'Electeur à Hoverbeck.

du Saint-Siège; on disait bien dans certains cercles que le nouveau pape était « une créature de la France » [1], mais l'Électeur, abusé par les déclarations de Vota et de Zaluski, croyait pouvoir compter qu'il reconnaîtrait sa royauté.

Cette confiance devait être trompée, et cela, parce que toute la négociation précédente était fondée sur un malentendu. Frédéric III était un protestant résolu, et l'espoir qu'il ferait passer son ambition avant ses convictions, devait être fatalement déçu. Dès le mois de nov. 1699, alors que Fuchs lui conseillait de viser à la couronne de Pologne, il déclarait que cela était impossible, car il lui faudrait abandonner sa religion, qu'il était décidé à ne pas changer pour toutes les couronnes du monde [2]. Il était tellement loin du catholicisme qu'au mois d'août 1700, ses ministres lui proposaient de faire dire à l'Empereur qu'il abandonnerait son projet plutôt que de permettre l'exercice du culte catholique à Berlin [3]. Quant à Sophie Charlotte, elle était peut-être plus protestante qu'on ne croyait, et dans tous les cas ne penchait pas plus pour le catholicisme que pour une autre religion, quoi qu'en dise Theiner.

De plus, Frédéric n'attachait que peu d'importance à l'opinion du pape, et il l'écrivait au mois de décembre 1700 à son ministre en Pologne, Hoverbeck [4]. Il refusa de faire à l'évêque d'Ermland, après l'envoi du bref d'Innocent XII, la réponse dont celui-ci lui avait envoyé un projet, parce qu'il avait cru y voir quelques termes équivoques qui pouvaient l'engager à son insu avec le pape [5]. Il désirait rester en bons

1. « Eine frantzösische creatur ». Metternich et Hennigs à l'Électeur. Ratisbonne, 10 déc. 1700. D. A., V, 292-95.

2. « Die ich umb alle Krohnen in der Weldt nicht verwechseln werde ». P. just. I.

3. Arch. de B. — D. A., III, 191-220. Discussion sur les propositions de la cour impériale. Cf. Lehmann I, p. 476-92.

4. « Nun ist zwar wenig daran gelegen was man zu Rom uber diese Sache von Sentimenti hat ». D. A., V. 14-17. Lehmann, p. 504-505.

5. Il envoie à Hoverbeck (*ibid.*) le texte de ce projet de réponse : il aurait promis de faire, autant que possible, « quod tam impense et firmiter desiderare vi-

rapports avec le Saint-Siège, parce que l'hostilité de celui-ci serait gênante, mais jamais il n'avait songé à s'attirer sa faveur par une abjuration.

La bienveillance du pape ne tenait qu'à une illusion à laquelle elle ne devait pas survivre.

PUISSANCES D'ITALIE

A côté du pape et sous sa surveillance directe, étaient les princes et les républiques de l'Italie : le grand duc de Toscane, le duc de Savoie, quelques autres petits souverains, et les deux républiques de Gênes et de Venise. Ce n'était d'ailleurs pas pour des motifs religieux que ces puissances devaient s'opposer à la future royauté de Prusse. « Italia fons cærimoniarum », disait Leibniz [1] dans son opuscule publié sous le pseudonyme de Cæsarinus Fuerstenerius, et jamais assertion ne fut plus vraie ; les souverains italiens étaient plus jaloux que personne de leurs titres et droits honorifiques ; le nouveau roi de Prusse ne devait avoir avec eux que des négociations sur l'étiquette et le cérémonial.

Avant son couronnement, l'Electeur Frédéric ne fit presque rien pour les y préparer. Tout au plus avait-il voulu sonder le duc de Savoie. Eberhard de Danckelmann, dans son mémoire du 8 déc. 1700 [2], raconte qu'un envoyé du duc Victor Amédée, le Président de la Tour, était venu à Berlin en 1696, pour obtenir de l'Electeur le titre d'Altesse Royale ; le duc ne voulait pas réclamer la préséance sur l'Electeur de Brandebourg, mais demandait à celui-ci de se distinguer de ses collègues, auxquels il ne pouvait accorder la même

detur Deus Episcopus », en demandant qu'on se souvînt à Rome du proverbe : « facio ut facias ».

1. Œuvres de Leibniz. Edn Klopp. t. IV. Opuscule cité. Caput LV.

2. Cf. P. just. II.



marque de déférence. « Se distinguer de ses collègues », c'était sans doute s'élever au-dessus d'eux. Le duc de Savoie ne devait donc pas s'opposer à l'érection de la Prusse en royaume. En novembre 1700, l'ambassadeur de Savoie à Vienne disait à Bartholdi que son maître faisait des vœux pour le succès du Grand Projet [1].

Les autres souverains d'Italie ne reçurent pas de confidence directe, mais le père Vota se chargea de leur écrire « sur les justes motifs qui portent V. A. E. à prendre la « couronne royale que ses ancêtres ont portée en Prusse » [2].

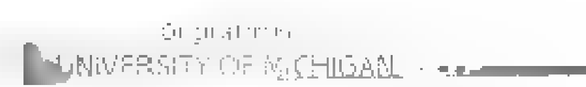
FRANCE

L'opinion des princes et républiques d'Italie n'avait en somme que peu d'importance; il n'en était pas de même de celle du roi de France, et parmi les souverains catholiques, il était le seul dont l'Electeur dût désirer sérieusement l'assentiment.

L'amitié de Louis XIV était utile à conserver si l'Electeur voulait faire valoir plus tard ses droits sur la succession d'Orange : car plusieurs domaines du prince d'Orange se trouvaient dans les états du roi ou sous sa main. De plus, l'influence de la France dans l'Empire et auprès de certaines puissances, comme le Danemark ou la Pologne, était considérable, et l'Electeur pouvait juger d'avance à quelles difficultés il s'exposait en risquant de voir une ligue de princes se former contre sa royauté, sous l'égide de la France, comme cela s'était fait contre le IXe Electorat. Des agents français, d'Iberville, de Chamoy, Obrecht, de Bonnac, d'Us-

1. Arch. de B. — D. A., IV, 275-78. Vienne, 13 nov. 1700. Bartholdi à l'Electeur.
2. *Ibid.*, D. A., III, 38-39. Varsovie, 6 juillet 1700. Vota à l'Electeur. Cf. Lehmann, I, p. 467-68.





son, j'en passe et des plus actifs, parcouraient sans cesse l'Allemagne de Hambourg à Mayence ou à Munich, et excitaient les petits princes ou les petits Etats de l'Empire contre toute innovation, désapprouvée par Louis XIV. En avril 1700, le roi de Danemark, favorable au projet de Frédéric, l'engageait à se concilier le roi de France, dont l'approbation était presque indispensable [1].

Mais cette approbation si nécessaire, était fort difficile à gagner. Depuis son avènement, l'Electeur s'était montré l'adversaire le plus résolu de Louis XIV, et La Rosière, dans son mémoire de 1698 déjà cité, insiste avec raison sur ses mauvaises dispositions à l'égard des Français [2]. Il n'avait pas laissé passer une occasion de les témoigner. Maintenant il négociait avec l'Empereur et s'engageait à soutenir ses droits dans la prochaine succession d'Espagne, ce qui devait fatalement le mettre en conflit avec la France. C'était là le principal obstacle à une entente, et Spanheim, ministre électoral à Paris, écrivait le 18 juin 1700 : « Je ne dois pas dissimu-« ler que, soit par cette raison de quelque attachement plus « grand qui en pourrait résulter entre l'Empereur et Elle « (Votre Altesse Electorale), ou par autre, le marquis de « Torcy... ne paraît pas trop porté pour le succès de cette « affaire » [3].

Dans une des interminables relations qu'il adressait sans cesse à l'Electeur, Spanheim passe en revue les raisons qui forcément disposent mal le roi de France pour le projet de royauté ; il les divise en raisons *générales* et en raisons *particulières* [4] : la cour de France n'est pas portée à favoriser les élévations d'autres princes, notamment d'électeurs ou de princes d'Empire; elle ne peut souffrir les élévations qu'elle n'a pas faites elle-même et pour lesquelles elle n'aura pas à

1. Arch. de B. — D. A. II, 85-87. Frédéric IV à l'Electeur. Copenhague, 20 avril 1700.
2. A. E. Corr. de Brandg. Tome XXXVII.
3. Arch. de B. — D. A., II, 363-66. Paris, 18 juin 1700.
4. *Ibid.* D. A., IV, 14-21. Paris, 20 septembre 1700.



attendre de reconnaissance; le roi a quelque scrupule à tolérer qu'un prince inférieur devienne son égal en titre; enfin, pour appuyer l'Electeur, il faudrait une occasion ou l'espoir de quelque avantage considérable. Telles sont les raisons générales. Les autres se rapportent aux détails de la négociation de l'Electeur à Vienne et aux concessions faites à l'Empereur.

Le projet de Frédéric III devait donc mécontenter Louis XIV par son objet qui était d'élever un électeur à la royauté, et par son mode d'exécution qui avait pour résultat une augmentation de prestige et de force pour l'Empereur.

Dans ces conditions, on conçoit que Frédéric ne se soit adressé que fort tard à la cour de Versailles. Le marquis Des Alleurs qui depuis 1698 était envoyé extraordinaire de Louis XIV à Berlin et qui désirait vivement entretenir l'amitié des deux cours [1], ne reçut, qu'à la fin d'octobre 1700, communication du projet de royauté [2]; quant à Ezechiel de Spanheim, vieux routier de la diplomatie, que Gregorio Leti qualifiait « d'orateur de bon sens aussi bien que de beau « langage » [3], il ne commença à négocier vraiment avec le marquis de Torcy [4], que dans les premiers jours d'octobre 1700.

De ces retards, il résulta que les envoyés de la France à l'étranger purent travailler sous main contre la future royauté, sans que l'Électeur eût le droit de s'en plaindre. Le marquis du Héron surtout, en Pologne, parla très vivement contre l'Electeur, tout en déclarant qu'il le faisait sans ordre de son gouvernement [5]; ses intrigues firent assez de bruit pour que le roi se crût obligé de lui recommander la modé-

1. Arch. de B. — D. A., IV, 30-35. Spanheim l'écrit à l'Electeur, le 24 septembre 1700.

2. L'Electeur lui en parla lui-même. A. E. Corr. de Brandg., t. XLI. Relation de Des Alleurs, du 30 octobre 1700.

3. *Op. cit.*, p. 274.

4. Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy, ministre des Affaires Etrangères, de 1698 à 1716.

5. Arch. de B. — D. A., II, 285. Werner à l'Electeur, 10 juin 1700.

ration, car il était inutile de montrer à l'Electeur que le roi s'opposait « à ce qu'il souhaitte avec le plus d'ardeur » [1]. Du Héron continua à travailler contre les intérêts du Brandebourg, mais avec plus de mesure.

Louis XIV était au fond irrité de l'ambition « mal réglée » de Frédéric et, dès le 27 mai 1700, il écrivait à Des Alleurs : « Mon intention n'est pas qu'il paraisse que j'autorise par « mon consentement une pareille prétention » [2]. Ses envoyés le savaient : le comte de Guiscard en Suède [3], le marquis de Chamoy à Ratisbonne, d'Iberville à Mayence et Cassel, de Bonnac et d'Usson à Wolfenbüttel, tous unirent leurs efforts contre le dessein de l'Electeur.

Malgré l'inconvénient qu'il y avait à tout cacher à la cour de France, l'Electeur s'y obstina longtemps, et le 8 juin 1700, Spanheim recevait l'ordre, si on l'interrogeait sur certains bruits relatifs à la royauté, de répondre qu'il n'en savait rien [4]. Au commencement de juillet pourtant, ayant eu de nouvelles instructions [5], il put en parler à Torcy, comme de son chef, et plaider auprès de lui la légitimité de l'entreprise [6]. Torcy ne fut guère encourageant. En septembre, tout le monde en était informé à la cour de France, et Madame, une Allemande, cousine de Sophie Charlotte, en causa longuement avec Spanheim à Saint-Cloud [7]. L'envoyé de Danemark à Paris, Von Meyercron, à l'instigation de Spanheim, soutint devant Torcy que la France devait favoriser l'Electeur [8]; mais il ne convainquit personne : l'opinion restait contraire au projet de royauté, et Adam, premier commis de Torcy, chargé du département du Nord, le répéta au minis-

1. A. E. *Pologne*, t. CVI. Marly, 15 juillet 1700.
2. A. E. Corr. de Brandg., t. XL. Marly, 27 mai 1700.
3. Bibl. nat. Fonds fr., n° 10,703. Ambassade de Guiscard en Suède (1699-1701).
4. Arch. de B. — D. A., II, 397-98.
5. *Ibid.* Instructions du 21 juin 1700.
6. Entretien du 6 juillet. *Ibid.* — D. A., III, 51-54. Relation de Spanheim, du 9 juillet 1700.
7. *Ibid.* D. A., III. 397-90. Paris, 13 sept. 1700.
8. *Ibid.* D. A. III, 461-62. Spanheim à l'Electeur. Paris, 17 sept. 1700.

tre brandebourgeois [1]. On était surtout inquiet des engagements pris par l'Electeur avec la cour impériale, et l'on s'en indignait même [2].

Spanheim eut fort à faire pour apaiser les esprits et ne réussit pas à dissiper ces préventions, assez naturelles d'ailleurs, quand on voyait l'Electeur refuser d'adhérer au traité de partage de la monarchie espagnole [3], et continuer sa mystérieuse négociation à Vienne. La situation de Frédéric était très délicate : il devait, pour gagner l'Empereur, lui promettre son aide contre le roi de France, et pour gagner le roi promettre tout au moins sa neutralité. Il ne pouvait arriver à son but des deux côtés qu'à force de duplicité; c'est à cela qu'il s'appliqua.

Le 5 octobre 1700, Wartenberg écrivit à Spanheim que l'affaire allait être bientôt terminée à Vienne « sans préjudice de la France », et que « S. A. Electorale *s'est réservée* « *à demeurer neutre*, et cela en considération de Sa Majesté « très chrétienne, et pour conserver son amitié qui luy est « très précieuse »; Wartenberg allait jusqu'à dire que son maître pourrait peut-être servir de « médiateur », pour la succession d'Espagne [4]. Ces assurances et ces offres furent communiquées à Torcy le 16 octobre ; celui-ci eut l'air satisfait et demanda si l'Electeur voudrait « *entrer en traité* « touchant ladite neutralité dans l'affaire de la succession d'Espagne [5] ».

C'était là la grosse difficulté de toute la négociation : l'Electeur pouvait bien faire dire qu'il resterait neutre, ou qu'il ne s'engagerait avec l'Empereur « à rien de plus qu'en

1. Arch. de B. — D. A., IV, 30-35. Paris, 24 sept. 1700. Spanheim probablement au comte de Wartenberg.

2. Il circulait de fausses conditions du traité; l'Empereur devait créer l'Electeur roi; celui-ci lui donnerait 22,000 h. de secours, etc. Relations de Spanheim, des 20 sept. et 10 oct. 1700. D. A., IV, 15-21 et 75-79.

3. Pour lequel Des Alleurs et le Hollandais d'Obdam faisaient alors des démarches à Berlin.

4. Arch. de B. — D. A., IV, 36-37. Berlin, 5 oct. 1700.

5. *Ibid.*, D. A., IV, 97. Relation de Spanheim, de Fontainebleau, 17 oct. 1700

1686 [1] »; c'étaient des paroles en l'air qui ne tiraient pas à conséquence. Mais il ne pouvait signer un traité en forme, qui aurait tout compromis du côté de Vienne. Spanheim définit fort bien dans une relation du 19 novembre 1700 la conduite qu'il doit tenir à l'égard de Torcy « d'un costé pour « ne luy pas donner et de l'autre pour ne luy pas oster aussi « toute espérance... mais d'ailleurs *à ne s'engager point* dans « un traitté avec cette cour [2] ».

Quoique très gêné par cette fausse situation, il continua pourtant à négocier avec Torcy, faisant de vains efforts pour lui persuader que l'Electeur pouvait rester neutre, tout en fournissant à l'Empereur les 8,000 hommes promis en 1686 [3]. Torcy ne paraissait pas contraire en principe à une entente, mais Spanheim voyait que le roi et les deux autres membres du Conseil, le garde des sceaux et le duc de Beauvilliers étaient moins bien disposés [4]. Aussi ses efforts et ceux du ministre danois Meyercron, furent-ils en pure perte.

Malgré tout, Spanheim ne se décourageait pas, et même après la mort du roi d'Espagne et le testament en faveur du duc d'Anjou, il se prenait à espérer un heureux résultat. L'acceptation du testament espagnol changeait cependant bien les choses, et l'Electeur ne sut comment répondre à la notification que lui en fit Louis XIV [5].

C'est à ce moment là même que, sûr de l'appui impérial, il se décida enfin à écrire au roi de France, et à lui faire demander officiellement son assentiment dans l'affaire de la di-

1. Arch. de B. — D. A., IV, 398-401. Colln. [illegible] nov. 1700. L'alliance du 22 mars 1686, conclue pour 20 ans avec l'Empereur obligeait Frédéric à fournir un secours de 8,000 h. s'il y avait une guerre pour la succession d'Espagne.

2. *Ibid.*, D. A., IV, 419-20.

3. *Ibid.* D. A., IV, 125-132. Fontainebleau, 21 oct. 1700. Spanheim, entre autres arguments, citait les offres faites en 1688 par M. de Gravel à l'Electeur pour rester neutre, dans la guerre de la Ligue d'Augsbourg, tout en fournissant 6,000 h. aux Hollandais et son contingent à l'Empire.

4. *Ibidem.*

5. Arch. de B. — D. A., IV, 382-80, Paris, 20 nov. 1700. Spanheim écrit à l'Electeur, que c'est un cas bien embarrassant.



gnité royale [1]. Spanheim devait solliciter au plus tôt une audience privée du roi et lui remettre la lettre de son maître. Mais quand il reçut ces instructions, la cour était à Marly et les ministres « inaccesibles » pendant ce temps [2]. Lorsque Spanheim put voir Torcy, le mardi [3] 14 déc. 1700, celui-ci lui fit sentir que l'instant était mal choisi puisque la France allait sans doute rencontrer les troupes brandebourgeoises unies contre elle à celles de l'Empereur [4].

Les événements se précipitaient : l'Electeur allait partir pour la Prusse ; Des Alleurs, à Berlin, reçut l'ordre de prendre congé de lui et de se rendre à Cologne [5] ; l'Electeur se montra fort bienveillant dans l'audience de congé [6], exprimant son regret de le voir partir, l'invita à souper [7], et lui fit remettre plus tard un présent de 2000 thalers [8]. Des Alleurs quitta Berlin dans les premiers jours de janvier 1701.

Quant à Spanheim, il était plein d'illusions, reprenait à la fin de décembre, ses mêmes entretiens monotones avec Torcy, et écrivait à Berlin, qu'il regretterait de quitter la France « dans le temps qu'il pouvoit encore espérer » (31 décembre 1700). Enfin, le 4 janvier 1701, il avait audience du roi à Versailles, le priait de reconnaître le futur roi dès qu'il serait couronné et lui remettait la lettre du 27 nov. [9]. Louis XIV l'écouta sans rien dire, et ne lui fit que cette réponse assez « laconique » : « Je verrai la lettre de Mr l'Elec- « teur, et ce qu'il y aura à répondre » [10].

1. Arch. de B. — D. A., IV, 398-401. L'Electeur à Spanheim. Cölln, 27 nov. 1700.
2. *Ibid.* D. A., V, 163-67. Paris, [illegible] décembre 1700. Relation de Spanheim.
3. Le mardi était le jour consacré pour les entrevues avec Torcy. Spanheim à Wartenberg. Paris, 22 nov. 1700. Arch. de B. — D. A., IV, 308-69.
4. *Ibid.*, D. A., V, 249-59, Relation de Spanheim. Paris, 17 déc. 1700.
5. A. E. — Corr. de Brandg. T. XLI. Marly, 23 nov. 1700.
6. Prise vers la mi-décembre.
7. A. E., *Ibid.*, T. XLI. Relation de Berlin, 21 déc. 1700.
8. Arch. de B. — D. A., VI, 222-23. Rescrit électoral à Spanheim, du 10 janv. 1701.
9. Cf. P. just. XIX.
10. Arch. de B. — D. A., VII, 34-36. Spanheim à l'Electeur. Paris, 7 janv. 1701

C'était peu de chose, mais Spanheim se contentait de peu et considéra cette audience comme « une grande avance »[1]; il insista en même temps pour rester encore à Paris. L'Electeur qui, le 3 janvier 1701, lui avait envoyé un ordre de rappel[2], revint sur cette décision, et Spanheim resta en France longtemps après le couronnement, espérant encore contre toute espérance.

ESPAGNE ET PORTUGAL

Quel que fût l'intérêt de l'Electeur à s'assurer la faveur du roi de France, on a vu qu'il s'y était pris très tard; pour l'Espagne et le Portugal, il se pressa encore moins, et ne fit rien pour les pressentir avant son couronnement. Sans doute, l'ambassadeur d'Espagne à Vienne, et Bartholdi avaient causé du projet de royauté, et, avant la nouvelle de la mort de Charles II, Bartholdi écrivait à l'Electeur : « L'ambassa-« deur espagnol est tout à fait bien disposé pour Votre Séré-« nité Electorale »; aussi le père Wolf était persuadé que le roi d'Espagne serait un des premiers à reconnaître le futur roi de Prusse[3]. Mais l'envoyé de l'Électeur à Madrid, Pierre de Falaiseau[4], n'avait pas d'instructions concernant la dignité royale; il devait seulement assurer le roi que Frédéric ne se mêlait pas aux intrigues pour le partage de sa succession, et réclamer le paiement des subsides arriérés. Falaiseau ne croyait pas à la fin prochaine de Charles II, il osait même espérer qu'il aurait un héritier[5]. La mort subite du roi changea la situation. Quand le duc d'Anjou fut devenu

1. Arch. de B. — D. A., VII, 34-38. Spanheim à l'Electeur. Paris, 7 janv. 1701.
2. *Ibid.*, D. A., VI, 32-34.
3. *Ibid.*, D. A., IV, 275-276. Bartholdi à l'Electeur. Vienne 13 nov. 1700.
4. Son instruction est de Coire, 23 sept. 1699. Arch. de B. — Spanien, 1690-1706.
5. *Ibid.*, Spanien, 1690-1706. Lettre de Madrid du 22 oct. 1700 : « Le roy couche toutes les nuits avec la Reyne, et le bon Dieu pourroit bien faire un miracle ».

Philippe V, il se trouva sous la tutelle de Louis XIV, comme le pensait Dohna [1], et l'assentiment de l'Espagne fut subordonné à celui de la France. Falaiseau quitta Madrid à la fin de février 1701 [2], sans avoir eu ordre de faire la moindre tentative auprès de Philippe V qui arrivait dans sa capitale. L'Electeur devait d'ailleurs reconnaître l'archiduc Charles pour roi d'Espagne.

En Portugal, où Frédéric avait envoyé Charles-Israel Bergier, il avait seulement annoncé ses plans à celui-ci, au moment de son départ pour la Prusse, en lui ordonnant d'en faire la première ouverture [3]. Mais il était couronné avant même que le roi de Portugal fût informé qu'il s'y préparait. Bergier n'eut à négocier que pour faire reconnaître un fait accompli.

Telle était, en janvier 1701, la situation de l'Electeur, en face des différentes puissances catholiques : le pape hésitant, les souverains italiens plutôt favorables, la France mal disposée, l'Espagne et le Portugal non consultés. En résumé, rien de très favorable.

Le résultat des négociations avec les puissances protestantes, surtout avec les deux grandes puissances maritimes, l'Angleterre et la Hollande, était meilleur, après être resté longtemps incertain.

GRANDE-BRETAGNE ET PROVINCES-UNIES

Le royaume de Grande-Bretagne et la république des Provinces-Unies étaient alors dirigées par un seul et même chef, Guillaume d'Orange, roi et stathouder, dont l'Electeur

1. Lettre à Wartenberg. D. A., IV, 428-29. 28 nov. 1700.
2. Son rappel est daté de Cölln a. d. Sprée. 30 nov. 1700. Arch. de B., Spanien, 1699-1706.
3. Arch. de B. — D. A., V, 114. Cölln a. d. Sprée. 13 déc. 1700.

de Brandebourg, Frédéric, était cousin germain [1]. L'amitié de Guillaume était précieuse à conserver, à cause de sa grande influence, et des droits que Frédéric pourrait faire valoir, à sa mort, sur la succession d'Orange, Guillaume n'ayant pas d'enfants. On verra, par la suite, que l'Electeur avait conçu de plus grandes espérances et pensait à se faire élire stathouder des Provinces-Unies [2]. L'affaire de la dignité royale vint s'ajouter à ces divers intérêts et rendre plus nécessaires encore des relations amicales avec Guillaume.

D'après le mémoire d'Eberhard de Danckelmann, de déc. 1700 [3], on avait fait, avant sa disgrâce, deux ou trois ouvertures sur ce sujet à la cour d'Angleterre, et notamment à l'entrevue de Clèves, en septembre 1696. Danckelmann dit qu'il en avait parlé seul au roi, que l'entretien s'était arrêté dès l'arrivée de l'Electeur, et qu'aucune résolution définitive n'avait été prise : le roi semblait prêt à appuyer l'entreprise, bien qu'il y vît « de grandes difficultés et peu d'avantages ». Ce n'était guère encourageant; pourtant, on voulut voir dans ces paroles, une promesse, et plus tard quand Alexandre de Dohna fut envoyé auprès de Guillaume III,

1. Tableau généalogique de la maison d'Orange.

Frédéric Henri (Amélie de Solms)
† 14 mai 1647.

Guillaume II (époux de Marie d'Angleterre) † 6 nov. 1650.	Louise-Henriette (épouse Frédéric-Guillaume de Brandebourg) † 8 juin 1667.	Albertine-Agnès (épouse Frédéric-Guillaume de Nassau-Dietz)	Henriette-Catherine (épouse Georges d'Anhalt Dessau) † 10 févr. 1687.	Marie † 1688.
Guillaume III roi d'Angleterre † 19 mars 1702.	*L'électeur Frédéric III.*	Henri-Casimir prince de Nassau-Dietz (époux de Henriette-Amélie d'Anhalt)		
		Jean-Guillaume Friso (prince de Nassau-Frise) noyé le 14 juillet 1711.		

2. Négociation d'Alexandre de Dohna dans l'automne de 1700.

3. Cf. P. just. II.



l'Electeur le chargea de lui rappeler qu'il avait déjà promis son consentement dans l'entrevue de Clèves [1].

Quoi qu'il en soit, il est certain que les rapports de Guillaume et de Frédéric furent excellents jusqu'à la fin de 1697. La chute de Danckelmann vint tout bouleverser.

C'était Danckelmann qui avait voulu et qui avait fait l'alliance anglaise; aussi le roi d'Angleterre devait-il être fort « choqué » de la disgrâce d'un ministre qui lui était si dévoué [2]. L'entente cordiale du roi et de l'Electeur se changea en une sourde hostilité. Guillaume III se plaignait en 1698 à l'envoyé brandebourgeois Dobrzenski de l'emprisonnement de Danckelmann qui n'avait rien fait de mauvais [3], et, pour adoucir son cousin à héritage, Frédéric sentit le besoin de lui envoyer un de ses gentilshommes : son choix tomba sur le comte Christophe de Dohna, auteur des mémoires souvent cités, et frère du comte Alexandre. Improvisé ambassadeur, Christophe de Dohna quitta le commandement de ses mousquetaires, et partit pour Londres où il arriva en janvier 1699.

Sa mission était toute de conciliation : il devait avant tout témoigner au roi, à la princesse Anne et à la famille royale en général, l'attachement de l'Électeur [4]. Il n'avait pas l'étoffe d'un diplomate, mais il plut à Guillaume par ses manières honnêtes et ouvertes [5], et s'appuyant sur le comte d'Albemarle contre la malveillance de l'autre favori, lord Portland, il réussit à réconcilier les deux cours « par beaucoup « de franchise et par un zèle sincère pour son maître et « pour le roi » [6]. Quand il quitta Guillaume III [7], il le laissa

1. Actes concernant le voyage du Churprinz et de Dohna. Arch. de B. — Instructions du 24 août 1700.

2. Mémoires de Dohna, p. 216.

3. Arch. de B. — England, 1698.

4. Arch. de B. — England. Instructions du 4/14 nov. 1698.

5. « Je parle en soldat et non en ministre », dit-il au roi, en arrivant. Mémoires, p. 211.

6. Ce sont des paroles du comte d'Albemarle, citées par Dohna, Mémoires, p. 249.

7. En oct. 1699.

bien disposé, quoiqu'il pensât toujours à Danckelmann, « dont il ne pouvait encore digérer la disgrâce »[1].

Il avait même ce point tellement à cœur, qu'il avait envoyé au commencement de 1698, Georges Stepney, à Berlin, avec ordre de plaider avant tout la cause de Danckelmann[2]. Stepney ne réussit pas à adoucir le sort du ministre tombé[3], et ses efforts ne firent que le mettre lui-même « en mauvaise odeur » à la cour de Brandebourg[4]; il en partit en octobre 1699, sans avoir eu le moindre succès.

Dans ces négociations parallèles de Dohna en Angleterre et de Stepney à Berlin, il n'est jamais question de la dignité royale; Christophe de Dohna n'était pas encore informé du projet, et Stepney, qui l'avait deviné, était sans instructions à ce sujet; il écrivait au secrétaire d'État, Vernon, qui avait « dans son département les affaires du nord »[5], que l'Électeur désirait s'approprier des cérémonies réservées aux rois seuls[6], et qu'il aurait de la peine à réaliser ses vues

1. Mémoires, p. 252. Quand Dohna prit congé du roi, il ne trouva rien à dire, sinon qu'il avait ordre de retourner à Berlin; Guillaume en rit beaucoup et lui dit : « C'est ce qui s'appelle enterrer la Synagogue avec honneur... Je ne crois « pas que Vicquefort ait inséré dans son livre cette manière de prendre une au- « dience de congé ». Mémoires de Dohna, p. 254.

2. Rec. Off. *Prussia*, nº 5. Kensington, 1er janv. 1698.

3. Ranke (t. XXIV, Œuvres complètes) cite plusieurs relations de Stepney, qui montrent quels efforts celui-ci fit en faveur de Danckelmann. Dans une dépêche du 19/29 mars 1698, notamment, Stepney raconte une longue conversation qu'il a eue avec l'Électeur; celui-ci a paru vivement irrité contre Danckelmann, et a protesté « en se frappant la poitrine » que, lui vivant, il ne sortirait pas de prison. Frédéric l'accusait « d'avoir malversé en tout » et 1° de l'avoir mis en garde contre l'Électrice; 2° d'avoir donné au prince électoral une mauvaise éducation; 3° d'avoir calomnié les autres ministres; 4° d'avoir placé tous ses frères dans les plus hautes charges; 5° enfin d'avoir entièrement négligé les affaires de l'État, « et surtout les finances qui ont été diminué par millions ».

4. Lui-même s'en plaignait plus tard à Vienne à Bartholdi. D. A., XIII, 148. Bartholdi au roi. Vienne, 7 mai 1701.

5. Mémoires de Dohna, p. 213.

6. Rec. Off. *Prussia*, nº 5. Amsterdam, 11/21 févr. 1698. « The soveraignty of « Prussia which he holds independently du Dieu et du Soleil, makes him extre- « mely desirous of exceeding all Electors in the honours that are paid them, and « of appropriating to himself some Ceremonies which have been decreed to *Kings* « *only*. »



ambitieuses [1]. Mais jamais il n'eut à négocier sur cette question.

Ce fut en 1700 seulement que Frédéric, profitant de la bonne intelligence rétablie entre lui et son cousin, tenta de sonder vraiment son opinion. Il se servit pour cela de Wilhelm von Tettau, son envoyé extraordinaire en Grande-Bretagne depuis le mois d'octobre 1699 [2] : Tettau dut, à la première bonne occasion (bey erster guter Gelegenheit), confier le projet de royauté au roi, lui en représenter les avantages et la légitimité, et lui demander son consentement [3]; il s'appuierait sur lord Albemarle.

Tettau ne tarda pas à s'acquitter de cette mission, et le 13 avril 1700 eut un long entretien avec Guillaume III sur la future royauté [4]. Le roi déclara qu'il était prêt à contribuer à tout ce qui pouvait augmenter la gloire de l'Électeur, mais qu'il devait, par affection [5], l'engager à réfléchir et à considérer « les fâcheuses suites » que pouvait avoir son dessein. Cette réponse mécontenta l'Electeur qui ordonna à Tettau de ne plus reparler de l'affaire, après « la méchante déclaration » du roi [6]. Albemarle eut beau promettre ses bons offices et assurer que c'était « la sincère affection » du roi qui lui avait dicté ses paroles [7], Frédéric lui en garda rancune et écrivit encore à son envoyé de ne plus rien faire pour le gagner [8]. Tettau se conforma à ces ordres, après

1. Rec. Off. *Prussia*, n° 7. Berlin, 10/20 juillet 1698.

2. Ses premières instructions sont de Golze, 4 oct. 1699 (nouv. style). Arch. de B. — England.

3. *Ibid.* D. A., I, 243-46. Instructions du 14 mars 1700.

4. *Ibid.* D. A., I, 350-51, Londres 5/15 avril 1700. Tettau à l'Electeur (relation citée par Przibram) *Op. cit.*, p. 151.

5. La conduite de Guillaume fait douter de cette affection dont il se vante sans cesse, et l'on croirait plutôt Podewils, quand il dit : « Le roi Guillaume III n'aimait pas Frédéric Ier » *Op. cit.*, p. 423.

6. Arch. de B. — D. A., I, 352. Postdam, 1er mai 1700. « Wir haben Eures « geht. Bericht vom 15 Aprilis erhalten, und daraus ersehen, was vor *eine schlechte* « *Erklaerung* Ihr von Ihro Koenigl. Majt von England, wegen der bewussten gros- « sen Affaire, erhalten... »

7. *Ibid.* D. A., II, 2, 3. Londres, 9/20 avril 1700. Tettau à l'Electeur.

8. *Ibid.* D. A., II, 82. Cölln a. d. Spree, 15 mai 1700 « dass Ihr deswegen weiter Nichts gegen den Koenig melden ».

une conversation avec Albemarle, qui l'assura qu'il ne serait pas prudent d'insister [1].

Les rapports des cours de Londres et de Berlin se refroidirent de nouveau, et James Cresset, qui fut envoyé en avril près de l'Electeur pour lui parler des affaires du Nord, en fut assez mal reçu. [2] Tout au plus put-il obtenir une douteuse promesse de neutralité.

Tettau fut rappelé d'Angleterre en juin 1700, et l'Electeur cessa d'avoir un ministre auprès de Guillaume III; Bonnet Saint-Germain, neveu de Spanheim, lui envoyait de Londres une correspondance régulière, mais n'avait aucun titre officiel et ne fut nommé *résident* qu'en 1701 [3]. Le ministre anglais à Berlin, Plantamour, n'y jouait qu'un rôle très effacé.

Les deux souverains étaient divisés et éloignés l'un de l'autre, non-seulement par la question spéciale de la royauté, mais aussi par la politique générale. Guillaume III avait signé avec la France un traité de partage de la monarchie espagnole [4], et l'Electeur, loin d'y adhérer, était près de s'unir étroitement à l'Empereur, adversaire de ce traité. Mais Frédéric tenait à l'amitié de Guillaume III [5], et il ne tarda pas à s'efforcer de rétablir leurs relations sur l'ancien pied.

Christophe de Dohna avait opéré une première réconciliation; son frère, Alexandre, fut chargé de la seconde. C'est l'occasion du voyage qu'il fit en Hollande avec le jeune prince électoral, au moment où le roi s'y trouvait; c'est dans

1. D. A., II, 2-3. Relation de Tettau, 30 avril/11 mai 1700.

2. Avril-mai 1700. Les lettres de Cresset au comte de Manchester, ambassadeur anglais à Paris, montrent qu'il attribuait ce mauvais accueil aux idées de royauté qui mettaient l'Electeur hors de lui. — Cf. Memoirs of affairs of State, containing letters written by Ministers employed in foreign Negotiations, from the year 1697 to the latter end of 1708. — Published by Christ. Cole, London, 1733, in-folio.

3. Arch. de B. — D. A., VII, 422. Le roi à Bonnet, 3 février 1701.

4. Le 25 mars 1700.

5. Ses conseillers Wartenberg et Alexandre de Dohna lui en démontraient l'importance le 13 août 1700, dans la délibération sur les propositions de la cour impériale. (Cf. Lehmann, I, pp. 476-92.)



ce voyage qu'il négocia aussi à Bruxelles avec l'Electeur de Bavière, comme on l'a vu plus haut.

Dohna emportait une longue instruction, divisée en douze paragraphes, et concernant, entre autres choses, l'affaire de la dignité royale (par. 9); il devait s'assurer de l'approbation du roi à ce dessein. Ce qui est le plus curieux c'est que la dignité royale ne formait pas le point principal de sa mission; il fallait, avant tout, s'occuper de la succession d'Orange et du stathoudérat des Provinces Unies; c'était là la chose la plus importante « der wichtigste Punckt » (par. 12 [1]). Frédéric se croyait déjà sûr d'être reconnu roi et rêvait de succéder à Guillaume III, non-seulement comme prince d'Orange, mais comme stathouder [2]; il ne savait pas que le testament du roi était déjà fait, et cela en faveur de son petit cousin, le prince de Nassau-Frise.

Si l'envoi de Dohna et du prince électoral ne pouvait réussir pour la succession d'Orange et le stathoudérat, il eut du moins d'heureux effets pour la royauté de l'Electeur. Guillaume aimait les jeunes princes et fut content de voir chasser et chevaucher à ses côtés le prince électoral, âgé de 13 ans; trois jours après son arrivée, Dohna eut une audience du roi et le trouva aussi bien disposé que possible [3]. Il lui confia le désir de l'Electeur de se faire roi et son espoir d'être reconnu par lui; Guillaume répondit qu'il souhaitait la prospérité de Sa Sérénité Electorale « comme la sienne propre », et que, si l'affaire était résolue « malgré

1. Arch. de B. — Actes concernant le voyage du Churprinz et de Dohna. Instructions du 24 août 1700.

2. On connaissait cette ambition et l'envoyé hollandais, Ham, la traitait en présence de Dohna « de pensée ridicule de quelques gens ». (Mémoire secrétissime d'A. de Dohna, rédigé après sa mission. Berlin, 12 nov. 1700. Publié dans le livre « die Dohna's » IIIer Theil).

3. Actes concernant le voyage du Churprinz. Arch. de B. — Relation de Loo, 17 sept. 1700. Dans cette audience du 14 sept., le roi aborda Dohna en lui disant : « Vous m'avés apporté une lettre, la plus obligeante du monde, de Votre « Maître, et il m'a envoyé le Chur-Prince qui est l'Enfant le plus charmant et de « la plus grande espérance, que j'aie jamais vu; il ne pouvait assurément me « faire un plus grand plaisir ».



« les dépenses et les embarras inconcevables où cela la met-
« troit et dont Elle ne pourroit pas voir la fin », il ferait son possible pour en assurer le succès; il demandait seulement que Frédéric ne sacrifiât pas le « *réel* », et « ne devint pas moins puissant étant Roy ». Il paraissait un peu inquiet des négociations de Vienne, et Dohna dut le rassurer en lui disant que l'Électeur était lié par le traité de 1686, mais ne ferait pas de plus grandes concessions; de faux bruits répandus sur certains avantages qu'on accorderait aux catholiques, avaient fait grand tort à l'Électeur.

Tout en se montrant très bienveillant, Guillaume ne s'engagea à rien « par écrit »[1]; seulement, dans une dernière audience donnée à Dohna, au retour des Pays-Bas, il lui promit « qu'il ne seroit pas le dernier » à reconnaître la royauté de son maître[2]. Il écrivit en même temps à l'Électeur une lettre fort aimable pour le remercier de lui avoir envoyé son fils[3], et l'assurer de son affection[4]; il repartit le jour même pour l'Angleterre (29 oct. 1700).

Il avait reçu auparavant la visite des deux électrices, Sophie de Hanovre et Sophie Charlotte de Brandebourg; toutes deux venaient de Bruxelles où elles avaient vu Max Emmanuel, et travaillé pour la dignité royale. Elles avaient été par mer d'Anvers à Rotterdam, et avaient atteint La Haye dans la nuit du 26 au 27 octobre[5]. Elles eurent avec le roi deux entretiens, le 27 à 5 heures du soir, et le 28 à 10 heures du matin[6]. On ne sait rien de certain sur ces entrevues par lesquelles, suivant l'auteur français du « Discours sur l'érection de la Prusse en royaume », « elles portèrent cha-

1. L'Électeur ordonnait à Dohna de tâcher d'obtenir une promesse écrite. Actes du voyage du Churprinz du 26 sept. 1700.

2. *Ibid.* 29 oct. 1701. Relation de Dohna.

3. *Ibid.* La Haye, 29 oct. 1701.

4. Færster, *Op. cit.*, I, 102, après Morgenstern, *Op. cit.*, p. 121-22, raconte une histoire ridicule suivant laquelle Guillaume aurait trouvé le prince si charmant qu'il voulait l'enlever pour en faire son successeur en Angleterre.

5. Actes du voyage du Churprinz. Relation du 20 oct.

6. *Ibid.*



« cune une couronne dans leur maison ; le roy d'Angleterre
« consentit à reconnaître roy de Prusse l'Électeur de Brandebourg, et à appeler la Maison d'Hannover à la succession d'Angleterre [1] ».

On peut supposer, dans tous les cas, que leur visite ne fut ni étrangère, ni nuisible à l'affaire de la royauté. Sophie Charlotte n'avait peut-être pas l'enthousiasme de son époux pour l'acquisition de la nouvelle dignité, mais il est probable que l'envoyé français à Berlin, Des Alleurs, a été trompé quand il affirme que l'Électrice y était décidément hostile. Une fois, dînant à Charlottenbourg, il avait entendu Sophie Charlotte repousser devant l'Électeur l'idée de la couronne [2]; une autre fois elle lui avait dit que la négociation pour la royauté avait été donnée non à elle, mais à Dohna [3]; enfin elle lui avait même déclaré qu'elle voulait voir Sa Majesté Britannique « dans la veue d'inviter ce prince et de prendre « des mesures avec luy, pour tascher de guérir l'esprit de « Monsieur l'Électeur *sur cette vaine idée;* ensuitte de quoy « elle ajouta en riant que le Roy d'Angleterre se divertiroit « bien de se voir sollicité *pour* et *contre* par Elle et le comte « d'Ohna... » [4]. Des Alleurs crut à ces déclarations et le 23 octobre il écrivait que le projet de la dignité royale semblait un peu oublié, peut-être « par les négociations de Ma-« dame l'Électrice auprès du Roy d'Angleterre [5] ». Sophie Charlotte avait en réalité joué là une comédie peu digne de sa franchise ordinaire, et si elle parla au roi Guillaume du grand dessein, ce ne fut certes ni pour le dénigrer, ni pour le combattre.

Alexandre de Dohna avait été chargé de sonder en même temps que Guillaume III, le grand pensionnaire de Hol-

1. A. E. *Prusse.* Mémoires et Documents, tome II.
2. A. E. Corr. de Brandg., tome XLI. Berlin, 24 août 1700. Relation de Des Alleurs.
3. *Ibid.* Relation du 1er sept. 1700.
4. *Ibid.* Relation du 8 sept. 1700.
5. Même relation.

lande, Heinsius, le principal personnage des Provinces-Unies après le stathouder. C'était la première démarche faite par Frédéric de ce côté. Pœllnitz doit se tromper en racontant que les envoyés de l'Electeur à Ryswick avaient agi assez efficacement auprès des Hollandais », dans « la Négociation de l'Affaire de Prusse [1] ». Rien de ce genre ne se trouve dans les instructions des ministres électoraux en Hollande, Schmettau (1695-97) ou le baron de Canitz (1698-99 [2]). Même Siméon Bondeli, envoyé extraordinaire à la Haye, depuis juillet 1700, n'avait pas d'instructions concernant la royauté [3]. D'Obdam, baron de Wassenaer, envoyé hollandais à Berlin après Ham, prenait congé de l'Electeur le 18 septembre 1700 sans avoir reçu communication de son projet, auquel il était d'ailleurs contraire [4].

Ce fut Alexandre de Dohna qui entama la négociation avec Heinsius; il le trouva bien disposé et lui fit promettre son appui près de Guillaume [5]. Bondeli qui reçut de Dohna le premier avis de l'affaire [6], n'eut qu'à entretenir Heinsius dans ses bonnes dispositions.

La mort de Charles II et l'acceptation par la France de son testament, qui annulait le traité de partage du 25 mars, eurent le meilleur résultat pour la négociation de l'Electeur auprès des deux puissances maritimes. Si la France était restée fidèle au traité de partage, Frédéric lié à l'Empereur par des liens nouveaux, se fût trouvé en lutte avec l'Angle-

1. Nouveaux Mémoires, I, p. 25.

2. On était informé en Hollande du projet de Frédéric et on y était plutôt favorable : une gazette de Rotterdam du 24 juin 1698, appréciant l'entrevue de Johannisbourg, juge que, si l'Electeur ne porte pas une couronne royale « il en est pourtant très digne ». Rec. Off. *Prussia* n° 5.

3. Arch. de B. — Holland, 1700. Instructions de Friedrichsfelde, 7 juillet 1700.

4. Arch. de B. — Actes concernant le voyage du Churprinz et de Dohna. Golze, 23 sept. 1700.

5. Actes concernant le voyage de Hollande. Relation de Dohna, du 22 oct. 1700.

6. Arch. de B. — D. A., IV, 403-406. Cœlln, 27 nov. 1700. L'Electeur à Bondeli.



terre et la Hollande, cosignataires du traité[1]; au lieu de faire partie d'une coalition, il en aurait eu une à combattre, et sa couronne royale aurait couru de grands risques. La royauté de Prusse s'est faite en partie grâce aux fautes de Louis XIV et à la guerre de succession d'Espagne.

La crainte de voir la France et l'Espagne réunir leurs marines et lutter pour la domination des mers, l'idée de perdre leurs *places de barrière*, et surtout d'assister au relèvement du port d'Anvers, tout cela fit un grand effet sur les Hollandais. Heinsius promit d'écrire au roi et d'appuyer près des Etats Généraux de la République le projet de l'Electeur[2]; il dit à Bondeli que la France « venait de leur jouer un mauvais tour », et insista sur la nécessité d'une alliance étroite entre le Brandebourg et les Provinces-Unies[3]. Bondeli écrivait qu'on était « extrêmement outré icy (en Hollande) contre la France » et que « les Anglois commençoient aussi « à ouvrir les yeux[4]. »

Frédéric avait écrit le 28 novembre 1700 à Guillaume III pour lui annoncer la conclusion du « Kron-Tractat » à Vienne, et avait exprimé sa certitude d'être reconnu roi par lui[5]. A. de Dohna et Wartenberg avaient joint à la lettre de leur maître des billets pour le comte d'Albemarle; celui-ci répondit à Dohna le 10 décembre 1700 en annonçant une lettre prochaine du roi, qui était tout prêt « à entrer dans l'affaire « de la royauté de Prusse, aussy avant que S. A. E. le « souhaitterait[6]. »

Guillaume confirma cette assertion de son favori, en écri-

1. Comme le remarque Ranke (Zwölf Bücher... Livre IV, t. II, p. 449).
2. Arch. de B. — D. A., V, 67. La Haye, 3 déc. 1700. Relation de Bondeli.
3. *Ibid.* D. A., V, 59-60. La Haye, 7 déc. 1700. Relation de Bondeli.
4. *Ibid.*
5. *Ibid.* D. A., IV, 415-16. Voici la fin de la lettre : « Jugeant enfin de « l'amitié que Votre Majesté a pour moy par touttes les marques qu'Elle m'en « a données, et par le zèle que j'ay toujours eu pour sa gloire et son agrandissement, je conte si fort sur son sufrage et son assistance que rien n'est capable « de m'en faire douter un moment ».
6. *Ibid.* D. A., V, 161-162. Hamptoncourt, 10 dec. 1700.

vant de Kensington, le 4 janvier 1701 à son *frère*, l'Électeur, que leurs intérêts étaient les mêmes et qu'il serait heureux de le reconnaître roi [1]. Bondeli ne tarissait pas sur les excellents entretiens qu'il avait avec Heinsius, et Frédéric se déclarait disposé à s'allier aux Hollandais [2] par un nouveau traité [3]. Il demandait en revanche l'envoi de deux ambassadeurs spéciaux pour le féliciter de son couronnement au nom de la Grande-Bretagne et des Provinces Unies [4]; Bondeli ne doutait pas d'obtenir cette satisfaction [5]. Bref, l'Électeur était sûr d'être reconnu par les deux grandes puissances protestantes, quand il se couronna.

DANEMARK

L'approbation du roi de Danemark était moins entière et moins certaine, bien qu'elle eût été promise de bonne heure ; ce n'est pas que déjà le roi Christian V († 1699) se fût engagé à favoriser le dessein de royauté, comme le dit Hojer [6]; rien ne semble indiquer que l'Électeur s'y fût pris si tôt du côté du Danemark : les relations de Pierre de Falaiseau, envoyé extraordinaire à Copenhague jusqu'en 1698, n'y font pas allusion, et quant à Adam Otto von Viereck, qui lui succéda, on sait qu'en septembre 1700 il n'était pas encore informé de la négociation de la couronne [7]. Mais l'Électeur

1. Arch. de B. — D. A., VI, 88-89. Cf. une seconde lettre d'Albemarle à Dohna du 4 janv. 1701. D. A., VII, 84.

2. Bondeli dit qu'on parlait de négocier des troupes avec plusieurs princes et « particulièrement » avec l'Électeur. D. A., VI, 203-204. La Haye, 7 janv. 1701.

3. D. A., V, 316-17. Rescrit à Bondeli. Kœnigsberg, 1er janv. 1701.

4. D. A., VI, 21-23. Rescrit à Bondeli, du 3 janv. 1701.

5. D. A., VI, 284-85. La Haye, 14 janvier 1701.

6. Kœnig Friedrich des vierten glorwürdigstes Leben, 2 parties. — Tondern, 1829, 1 vol. in-8°, p. 40.

7. Arch. de B. — D. A., III, 513-515. L'Électeur l'écrivait à Spanheim le

s'était entendu directement avec le nouveau roi de Danemark, Frédéric IV, qui lui exprimait dans une lettre du 13 février 1700 son désir de contribuer autant que le roi de Pologne à lui être agréable : « Dass ich nicht weniger dann der Kœnig » von Pohlen begierig bin, zu dero Vergnügen allermassen « zu contribuiren [1]. » Frédéric IV avait, en même temps, envoyé à Berlin le jeune comte de Reventlow qui, le 20 mars, remit à l'Électeur une déclaration de son maître, promettant de reconnaître sa future royauté [2], et de l'appuyer auprès des autres puissances, notamment de la France.

Frédéric IV de Danemark avait alors un grand intérêt à conserver l'amitié du Brandebourg. Engagé dans une nouvelle lutte contre le duc de Holstein Gottorp, beau-frère du roi de Suède, il sentait la Pologne et la Russie trop loin pour l'assister en cas de danger, et voulait s'assurer l'appui de l'Électeur. Le 6 avril 1700, Reventlow signait à Cœlln sur la Sprée, un traité d'alliance *secrète*, dirigé contre la Suède, où l'on faisait espérer à l'Électeur, s'il s'unissait à la coalition contre Charles XII, la partie suédoise de la Poméranie [3] (art. 4). Le 24 avril, le roi de Danemark écrivait à Frédéric pour l'engager à s'emparer par surprise de Stettin que 1,200 h. de garnison ne pourraient défendre [4], et quand celui-ci eut décliné cette proposition [5], il lui exprima ses regrets de ne pas le voir profiter de cette occasion « contre des ennemis communs » (gegen gemeine Feinde) [6].

Malgré le refus de l'Électeur, le roi de Danemark ne cessait de l'assurer de son affection, et se réjouissait de pouvoir bientôt le féliciter « comme un Roi et un frère » (als einen

24 septembre 1700 : « Weil wir unserm zu Copenhagen Ministro, dem von Vie-« reck, noch zur Zeit, nicht von dieser Sache wissen lassen wollen. »

1. Arch. de B. — D. A., I, 100-101.

2. Déclaration du 13 mars 1700. P. just., XX. Une semblable déclaration fut faite le 20 mars.

3. Cf. Mœrner, *Op. cit.*, p. 663-65.

4. D. A., I, 405-406.

5. Cœlln, a. d. Spree, 4 mai 1700. D. A., I, 407-408.

6. D. A., II, 89-90. Copenhague, 11 mai 1700.

Kœnig und Bruder) [1]. En récompense de ces bons sentiments, l'Électeur empêchait les troupes du Brunswick d'envahir le Danemark et établissait 6,000 hommes à Lenzen, sur l'Elbe, dans un camp retranché.

Ce fut encore trop peu pour sauver le Danemark. Charles XII traversa le Sund et réduisit son rival à l'extrémité ; du moins l'Électeur prit part aux négociations de la paix et réussit à adoucir le sort de son allié, dans le traité, signé à Travendahl le 18 août 1700. Toutefois Frédéric IV lui fut peu reconnaissant de ce qu'il avait fait, en pensant à ce qu'il aurait pu faire. De là quelque refroidissement dans les rapports du Danemark et du Brandebourg. L'envoyé danois à Paris, von Meyercron [2], s'employait auprès de Torcy en faveur de l'Électeur, et pourtant, dans son mémoire du 11 nov. 1700, Ilgen signalait ce fait grave qu'on ne s'était pas entendu avec le roi de Danemark d'une manière définitive [3].

L'Électeur avait permis à un corps d'armée danois de traverser ses états pour se rendre en Saxe et défendre au besoin ce pays contre Charles XII ; il avait donc donné au Danemark une grande preuve d'amitié, au risque de se brouiller avec la Suède, et il croyait pouvoir compter sur la gratitude de Frédéric IV. De plus il avait déjà la parole du roi [4]. Mais Viereck qu'il pressait d'obtenir une réponse décisive, ne rencontrait à la cour que lenteur et sourd mécontentement : Reventlow, grand chancelier, lui promettait une lettre du roi [5], et ne la lui remettait pas ; le conseiller secret danois, Plessen, pensait que son maître devait attendre la notification du couronnement pour y répondre [6], et Viereck s'efforçait en vain de le rendre plus conciliant [7]. Le ministre danois,

1. Arch. de B. — D. A., II, 175-176. Quartier général de Tenningen, 27 mai 1700.
2. Il y était depuis 20 ans selon Spanheim. (Relation du 28 oct. 1700. D. A., IV, 157-62.
3. P. just., VIII.
4. L'Électeur à Viereck, 30 déc. 1700. D. A., V, 97-100.
5. D. A., V, 120-123. Relation de Viereck, 4 déc. 1700.
6. *Ibid.*, V, 124-28. Relation de Viereck, du 7 déc. 1700.
7. *Ibid.*, VI, 103-04, 1er janv. 1701.



von Ahlefeldt, avait quitté Berlin, en septembre, et son secrétaire, von Hagen, prétendait que le Danemark attendrait l'exemple des autres cours pour reconnaître la future royauté [1]. Enfin, à la veille du 18 janvier 1701, Viereck écrivait qu'il avait demandé l'envoi d'un ministre spécial pour féliciter le nouveau roi, mais que rien n'était encore décidé à ce sujet [2].

La négociation n'était donc pas terminée du côté du Danemark ; pourtant Frédéric IV s'était engagé et ne pouvait, au fond, que retarder l'accomplissement de cette promesse, sans la rendre douteuse.

SUÈDE

Il n'en était pas de même de l'ennemi du Danemark, du roi Charles XII de Suède. L'Électeur de Brandebourg l'avait fort négligé et même avait tout fait pour le blesser et l'irriter ; l'amitié du Danemark avait été gagnée par une alliance anti-suédoise [3]; celle du roi de Pologne par des complaisances qui favorisaient ses plans contre Charles XII. Frédéric III ne pouvait donc s'attendre à beaucoup d'empressement ou de cordialité de la part du roi de Suède. Un moyen lui restait pour se concilier sa faveur, c'était une médiation entre la Suède et la Pologne [4]; mais ses efforts dans ce sens ne devaient pas aboutir.

Il ne se décida que très tard à communiquer son dessein à Charles XII, et l'archiviste prussien, Cohn, dans les notes

1. Rescrit déjà cité du 10 déc. 1700.

2. Arch. de B. — D. A., VII, 68-70. Copenhague, 15 janv. 1701.

3. Charles XII devait en être d'autant plus mécontent qu'il avait renouvelé en 1698, avec l'Électeur, une alliance défensive de 1686 (V. Moerner, o. c. p. 618-20 et 678).

4. Comme le conseillait Schmettau. Mémoire sur le Kron Tractat. Berlin, 28 nov. 1700. D. A., IV, 390-93.

préparatoires de son ouvrage [1], remarque que l'envoyé électoral à Stockholm ne reçut l'ordre de négocier à ce sujet qu'après la conclusion de l'accord avec l'Empereur. S'il faut en croire un rescrit de l'Electeur à son envoyé, du 27 févr. 1701, il n'aurait pas attendu jusque là pour sonder l'opinion de la cour de Suède, et *un an auparavant*, c'est-à-dire en février 1700, il aurait entretenu de son projet le lieutenant-général suédois, baron Welling, qui passait par Berlin, en le priant d'en parler à son maître [2]. Quoi qu'il en soit, il n'y eut pas, entre la Suède et le Brandebourg, de négociation proprement dite pour la Couronne avant le mois d'octobre 1700.

Le comte Frédéric-Christophe de Dohna-Carwinden (1664-1727), cousin des Dohna, qui, après avoir été au service de la Suède, était accrédité depuis 1698 à Stockholm comme envoyé de l'Electeur, ne reçut pas d'instructions concernant la dignité royale, avant le 28 oct. 1700 [3]. L'envoyé suédois à Berlin, Leijonstedt, était hostile au projet de royauté qu'il connaissait, et écrivait dans une relation du 15/26 mai 1700 : « Son Altesse Electorale partira bientôt pour « la Prusse, où elle enfantera ce jeune roi dont elle a été « grosse, il y a longtemps. C'est cela... qui a fait perdre à « moi et à beaucoup d'autres tout notre latin, et s'il ne plaise « à Dieu de l'étouffer dans sa naissance, il causera plus de « mal que peut-être l'on ne s'imaginera pas... » [4]. Le résident Storren pensait de même et voyait dans l'affaire de la royauté un obstacle infranchissable à un accord [5].

Les Suédois, en général, étaient mal disposés pour le Brandebourg. Il paraît pourtant, que le duc de Holstein-Got-

1. Arch. de B. — Cuhn. Collectanea.
2. Arch. de Stockholm. — Færhandlingar mellan Sverige och Preussen. 1701-13. Vol. 1.
3. Arch. de B. — D. A., IV, 417-18.
4. Arch. de Stockholm. — Brandeburgo-Borussica. 1700. Relations de A. Leijonstedt, envoyé, et de J. H. Storren, résident.
5. Arch. de Stockholm. — Borussica. Residenten. J. H. Störrens, bref. 1697-1702. Berlin, 25 nov. 1700.

torp, beau-frère du roi Charles XII, avait écrit de Stockholm en nov. 1700 qu'il allait être envoyé à Berlin pour promettre de reconnaître le futur roi et lui proposer une alliance, à condition qu'il empêcherait les troupes danoises de traverser ses états; c'est l'Électeur qui écrit ce détail à son ministre en Danemark [1]. Dans tous les cas, cette velléité de rapprochement n'eut pas de suite.

Frédéric-Christophe de Dohna ne put arriver à aucun résultat à Stockholm, à cause de l'éloignement de Charles XII qui guerroyait en Livonie ; il avait ordre de faire des ouvertures pour un mariage entre le prince électoral et la princesse Ulrique, sœur de Charles XII ; mais le moment était mal choisi : il trouva le grand chancelier Oxenstiern et les autres ministres suédois très irrités de la marche des Danois vers la Saxe [2]. D'ailleurs, malgré tout son zèle, il ne pouvait se dissimuler qu'il n'était guère propre à la diplomatie.

L'Électeur avait négocié aussi vers la fin de 1700, par l'intermédiaire de l'envoyé suédois à Vienne, Stralenheim, que le père Wolf chapitra [3], et qui finit par écrire à son maître pour lui conseiller de contenter l'Électeur [4]. Bondeli avait ordre de ménager le ministre suédois à la Haye, Lilienrodt, qui se montrait favorable [5]; enfin Spanheim à Paris, s'entendait avec le résident de Suède, Palmquist, qui l'informa notamment que la Régence de Suède ne pourrait rien décider, sans avoir d'ordre du roi absent [6].

A la fin de janvier 1701, l'Électeur n'avait pas de réponse à sa demande; l'envoyé suédois Leijonstedt avait quitté Berlin en oct. 1700, et le résident Storren, allait se retirer à Stettin avant le retour du nouveau roi dans sa capitale. Frédéric-Christophe de Dohna restait à Stockholm, mais n'ob-

1. Arch. de B. — D. A., 97-100. Rescrit du 10 déc. 1700.
2. *Ibid.*, D. A., VI, 74-77. Stockholm, 12/22 déc. 1700.
3. *Ibid.*, D. A., V, 77. Bartholdi à l'Électeur. Vienne, 9 déc. 1700.
4. Lettre du 5 janv. 1701. Copie envoyée par Bartholdi. D. A., VI, 195-196.
5. D. A., V, 275-78. Relation de Spanheim, de Paris. 20 déc. 1700.
6. D. A., VII, 26-30. Relation de Spanheim, du 3 janv. 1701.

tenait rien ; les relations diplomatiques étaient à moitié interrompues et le maintien de rapports amicaux avec la Suède semblait même très problématique.

SUISSE

Une puissance à moitié protestante, à moitié catholique, dont l'influence était peu considérable, mais dont Frédéric tenait pourtant à être reconnu roi, c'était la confédération suisse. L'Electeur avait un agent à Berne, Emmanuel Bondeli, frère de l'envoyé à la Haye. Le 30 novembre 1700, il lui adressa l'ordre de préparer les cantons suisses à une résolution en sa faveur, dès qu'il serait couronné [1]. Emmanuel Bondeli écrivit à l'Electeur que les cantons évangéliques le reconnaîtraient certainement; il ne pouvait rien promettre pour les cantons catholiques, qui n'avaient voulu reconnaître Guillaume III qu'après avoir vu la France le faire [2]. Le 24 décembre, il assurait que les Suisses étaient bien disposés, surtout depuis qu'ils connaissaient la fausseté de certains bruits sur les négociations entre l'Electeur et l'Empereur [3]. L'assentiment des cantons suisses paraissait probable au moment du couronnement.

La situation de Frédéric en face des puissances protestantes était donc bonne, en fin de compte : l'Angleterre et la Hollande l'appuyaient; le Danemark était lié, les cantons suisses étaient favorables. La Suède seule se tenait à l'écart, mécontente et hautaine.

1. Arch. de B. — D. A., IV, 451-52.
2. *Ibid.* D. A., VI, 63-67. Berne, 7 déc. 1700.
3. *Ibid.* D. A., V, 329-30. Berne, 28 déc.

RUSSIE

En dehors des puissances catholiques et protestantes, et presque en dehors de l'Europe vers laquelle elle commençait seulement à se tourner, était la Russie, ou plutôt, comme on disait alors, la Moscovie. Le tsar Pierre Ier, le grand homme qui devait transformer l'empire russe, en le modelant à l'image des royaumes occidentaux, avait tenu à parcourir l'Europe pour voir tout par lui-même, et avait traversé en 1697, les états de l'Électeur. Il voyageait incognito sous le pseudonyme de « Grand Commandeur », en compagnie de ses ministres et confidents, Le Fort, Golowin et Wosnitzin [1]. Frédéric III lui fit au château de Kœnigsberg [2] l'accueil le plus flatteur, fêta son séjour par des festins, des chasses et des réjouissances de toutes sortes, et s'attacha à satisfaire tous ses désirs [3]. Il combla de présents les ambassadeurs russes et en particulier le soi-disant « Grand Commandeur »; celui-ci lui fit cadeau, à son tour, d'un rubis travaillé en forme d'aigle, tenant un sceptre; Frédéric porta ce bijou le jour de son couronnement [4].

Les rapports des deux princes à Kœnigsberg paraissent avoir été empreints de la plus grande cordialité, depuis le 28 mai 1697, jour d'arrivée, jusqu'au 19 juin, jour du départ. Mais il est peut-être exagéré d'affirmer, comme le fait Cohn [5], qu'il fut question du projet de royauté et que le tsar

1. Arch. de B. — Russland, 1697-99. Actes concernant le passage de la grande ambassade moscovite.

2. Une salle a conservé le nom de « salle moscovite ».

3. Il y en eut un pourtant qu'il ne put satisfaire : Pierre voulait voir rompre quelqu'un ; Frédéric s'y opposa, n'ayant pas de criminel sous la main. Pöllnitz, *Mémoires*, I, p. 179.

4. Hahn, *Op. cit.*, 2e partie.

5. Manuscrit cité : 1re section.

promit son appui. Horn [1] prétend que Pierre donna déjà à l'Electeur le titre de Majesté, et d'autres écrivains le montrent poussant Frédéric à prendre le titre royal [2]. Rien de tout cela n'est dans les documents, et le résultat immédiat de l'entrevue de Kœnigsberg paraît être seulement un traité d'amitié et de commerce [3].

Ce qui est certain, c'est que le tsar fut charmé de la réception de l'Electeur qui voulut le défrayer dans tout son voyage à travers la Prusse et le Brandebourg. Sophie Charlotte, qui n'était pas à Kœnigsberg, et était fort curieuse de connaître Pierre Ier, le vit en août 1697 à Herrenhausen, près de Hanovre, chez sa mère, et passa avec lui une amusante soirée : au dîner, « ils échangèrent leurs tabatières », et ensuite l'on dansa jusqu'à 4 heures du matin; les lettres de Sophie de Hanovre donnent de piquants détails sur le caractère et les réflexions du tsar; il avait par exemple pris les corsets des dames pour leurs os, et s'écria « que les dames allemandes avaient les os diablement durs [4] ».

Après son voyage de 1697-98 [5], le tsar connaissait l'Electeur et l'Electrice et leur était uni par de véritables liens d'amitié. Dès que Pierre Ier fut rentré en Moscovie, l'Electeur lui envoya un de ses conseillers, Ludwig Marquardt von Printzen, pour le féliciter de son heureux retour; Printzen n'avait d'ailleurs rien de particulier à négocier [6]; il devait seulement obtenir du tsar le titre mutuel de *frère*, déjà accordé à Kœnigsberg [7].

1. *Op. cit.*, p. 126 ss.
2. Pauli. *Op. cit.*, VII, p. 179-80 et Abel : Preussische und Brandenburgische Staats-historie.
3. Mœrner, p. 633-34.
4. Tout cela est cité par Erman. *Op. cit.*, 5e mémoire, du 20 janv. 1705.
5. Von Meinders alla recevoir le tsar à Bielefeld quand il revint de Hollande, allant à Vienne. Arch. de B. — Russland, 1697-00.
6. Arch. de B. — *Ibid.* Instructions du 16/26 sept. 1698 : « Im übrigen ist « zwahr diese Abschickung vornemblich dahin angesehen, umb den Czaaren zu « seiner vollbrachten Reise zu gratuliren, und haben wir ausser dem, jetzo, we-« *nig oder Nichts* an dem czarischen Hofe zu negotiiren ».
7. *Ibidem.*



Printzen parvint à Moscou en plein hiver, fut fort bien reçu et revint en Brandebourg au milieu de 1699. Ni dans ses relations, ni dans celles de Cieselski, qui fut résident à Moscou jusqu'à sa mort (commencement de 1700), il n'est fait allusion au dessein de royauté. On sait seulement que les relations les plus amicales régnaient entre les deux souverains et que, dans ses lettres à l'Electeur, Pierre lui donnait le titre de « Frère » (Bruder [1]).

Il est toutefois probable que le tsar avait été informé, au moins dès le commencement de 1700, du projet de Frédéric. Dans un rescrit à Bartholdi du 19 mai, l'Electeur lui dit qu'un grand et puissant potentat (ein grosser und mæchtiger Potentat) en a reçu communication et s'y est montré favorable [2]; ces mots désignent sans doute le tsar. Celui-ci, au moment d'entrer en guerre avec la Suède, cherchait à y entraîner l'Electeur et pour cela était prêt à lui donner toutes les satisfactions possibles. L'espoir d'avoir l'Electeur pour allié contre la Suède était le principal mobile, qui disposait le tsar, comme le roi de Pologne, en faveur du projet de Frédéric III.

Patkul, encore au service de la Pologne, mais déjà lié avec Pierre Ier, tenait aussi à créer un ennemi de plus à la Suède, et dans ce but exhortait le tsar à promettre son appui pour la royauté [3]. La question était de savoir si la condition de cet appui serait une rupture avec la Suède [4]; c'était ce que se demandaient l'Electeur et ses ministres, en recevant les lettres de Patkul, qui le 22 août les informait que le tsar était gagné au grand dessein [5].

Frédéric songeait à entretenir un ministre en Moscovie; il voulut se servir d'un nommé Kœnigsegg, que Patkul disait

1. Arch. de B. — Russland, 1700.
2. *Ibid.* — D. A., II, 108-111.
3. *Ibid.* — D. A., II, 274-76. Patkul à Ilgen, Varsovie 12 juin 1700.
4. D. A., II, 284-85, 21 juin 1700. Observations d'A. de Dohna sur la lettre précédente de Patkul.
5. D. A., III, 324-25.

avoir « employé auprès du tsar pour la dignité royale [1]; » mais ce Kœnigsegg était au service de la Pologne. Von Printzen correspondit avec un certain capitaine Élias Kober, qui habitait Moscou, et qui fut payé pour donner des renseignements [2]. Des agents russes vinrent d'ailleurs à Berlin dans le courant de l'année 1700 : d'abord le major Conrad Meyer qui recruta quelques officiers pour l'armée russe; puis un capitaine de la garde du tsar, Knias Jurge Jurgevitch Troubetzkoï, que Frédéric ne voulut recevoir que secrètement [3]; enfin Andreas Petrovitch Ismaïlow, qui traversa le Brandebourg, en se rendant à Copenhague [4]. On peut supposer que tous ces agents pressèrent l'Electeur de se déclarer contre la Suède, et l'assurèrent des bons sentiments du tsar.

Dans tous les cas, Frédéric III paraissait certain de son approbation, quand il se décida à lui envoyer de nouveau von Printzen, pour lui annoncer son prochain couronnement [5]. Printzen passa par la Courlande et arriva à Moscou à la fin de janvier 1701 [6]. L'Electeur lui écrivait le 3 janvier de Kœnigsberg, en exprimant l'espoir de voir réussir sa mission [7], et, au moment de son couronnement, il avait tout lieu d'avoir bonne confiance.

1. Arch. de B. — D. A., III, 324, 25.
2. Arch. de B. — Russland 1700-1701. Dans une relation de Moscou (19 juillet 1701) v. Printzen annonce qu'il a donné à Kober les 100 ducats promis.
3. Martens : Recueil de traités, v, p. 59. Petersbourg 1880.
4. Arch. de B. — Russland 1700-1701.
5. *Ibid.* Russland, 1700-1701. Instruction du 19 oct. 1700.
6. *Ibid.*
7. *Ibid.* D. A., VI, 29.

CHAPITRE VII

La couronnement du 18 janvier 1701. — La cour du premier Roi de Prusse.

L'Electeur n'attendit pas la fin de ses négociations avec les puissances de l'Europe. Il était impatient de célébrer son couronnement; il y pensait nuit et jour, et si l'on en croit une relation de l'envoyé français à Berlin, Des Alleurs, « il en soupiroit sans cesse et n'en pouvoit dormir » [1]. Le manteau royal, le sceptre et la couronne étaient prêts depuis plusieurs mois, et les gazettes hollandaises et anglaises se répandaient en commentaires sur les splendeurs présumées de la fête royale. Cependant le consentement de l'Empereur se faisait attendre; aussi le voyage de Prusse, dont on parlait déjà à Berlin, en janvier 1700 [2], dut-il être successivement renvoyé au mois de juin [3], puis à l'automne [4]; le couronnement fut même remis au commencement de l'année 1701 [5]. L'Electeur était si impatient que, dans les derniers temps, on laissait ouverte, chaque soir, une porte de Berlin pour le courrier qui devait apporter de Vienne, la réponse définitive

1. A. E., — Corr. de Brandb., T. XLI. Relation du 4 octobre 1700. On y lit aussi ceci : « Un chambellan de S. A. E. me dit hier que si Mr l'électeur ne se « faisoit pas Roy, *il croiois qu'il en mourroit de douleur* ».
2. *Ibid.*, Corr. de Brandb., T. XL. Relation de Des Alleurs du 19 janv. 1700.
3. *Ibid.*, Relation de Des Alleurs du 15 mai 1700. Cf. Arch. de B. — D. A., I, 347-48. L'électeur à Werner, 20 avril 1700.
4. Corr. de Brandb., XLI. Relation du 24 août 1700.
5. Arch. de B. — D. A., III, 145-46. L'électeur à Hoverbeck, 25 oct. 1700.



de l'Empereur [1]. Ce courrier si attendu arriva enfin le 24 novembre 1700, et aussitôt, tout fut mis en branle pour le prochain départ de la cour.

Frédéric se fit envoyer d'Angleterre une description détaillée du sacre de Charles II en Écosse [2], et ordonna à son grand chambellan Wartenberg, au grand maréchal de la cour, comte de Lottum, au secrétaire d'Etat, Ilgen, et au maître des cérémonies, Jean de Besser, de rédiger un plan pour l'ordre et la marche des cérémonies ; ils devaient aussi faire certains règlements d'étiquette pour le service de la cour [3].

En même temps, Frédéric se préoccupait de subvenir aux frais de toutes les fêtes. Il écrivit aux divers gouvernements de ses états (Regierungen), qu'il désirait voir accorder par chaque province une contribution volontaire pour la couronne [4]. Cette contribution, qui reçut le nom d'impôt de la couronne (Kronsteuer), fut votée partout sans enthousiasme, quoi qu'on en ait dit. Sans doute la Marche Electorale de Brandebourg et la Prusse donnèrent 100,000 thalers chacune [5], mais il y eut des provinces, comme la Poméranie [6], qui ne votèrent que de faibles sommes, ce qui leur attira de vifs reproches de la part de l'Electeur [7]. Le total des contributions ainsi obtenues fut cependant assez beau, et s'éleva à 4 ou 500,000 thalers ; c'est Ilgen qui le dit dans un mémoire de 1704 où il fait remarquer que le couronnement ne donna lieu à aucun emprunt, grâce au dévouement des sujets de l'Electeur [8].

1. C'est ce que assuraient les ministres impériaux. Relation de Bartholdi. Vienne, 17 nov. 1700. Arch. de B. — D. A., IV, 292-93.

2. Arch. de B. — D. A., III, 528. Rescrit à Bonnet, daté de Golze, 27 sept. 1700.

3. *Ibid.*, D. A., IV, 374-75. Cölln, 24 nov. 1700.

4. D. A., V, 155-156. 10 déc. 1700.

5. Le total des dons volontaires de la Marche fut même de 160,000 thalers, d'après Besser (*Hist. du Couronnement*).

6. 10,000 thalers. D. A., VI, 43-45 ; Minden en donnait 12,000, Clèves, 25,000, Magdebourg, 30,000.

7. D. A., VI, 61. 6 janv. 1701.

8. Cf. Lehmann. *Op. cit.* I, p. 548-49.



Après avoir pris ces dispositions et informé, par une note identique, tous ses ministres étrangers de son départ [1], Frédéric se mit en route pour la Prusse le 17 décembre. Comme le remarque Pœllnitz, « son empressement à se faire couronner ne lui *avoit* pas permis d'attendre le retour de la « belle saison » [2]; le voyage se fit donc en plein hiver, par des chemins mauvais, souvent couverts de neige, et l'on mit douze jours à parcourir les 130 lieues qui séparent Berlin de Kœnigsberg. La cour était divisée, pour la route, en quatre groupes : d'abord l'Electeur, l'Electrice, les Margraves et environ deux cents personnes [3]; puis le jeune prince héritier et son gouverneur, Alexandre de Dohna; en troisième lieu, les officiers et les domestiques (Hofstaat); enfin les gardes du corps et les Cent-Suisses [4]. Cette multitude faisait l'effet d'une armée; il fallut 30,000 chevaux de relai pour la transporter [5]; voyage fatigant à travers les grandes plaines de l'Allemagne du Nord qui annoncent celles de la Russie, et dont la monotonie n'est interrompue que par de faibles ondulations de terrain, par des lacs, et par des forêts de bouleaux et de pins.

Le 29 décembre, l'Electeur arrivait à Kœnigsberg. Il s'occupa sans retard de tous les préparatifs du couronnement qu'il fixa au 18 janv. 1701 [6]. Dans toutes les églises, ce jour-là, on devait célébrer des services d'actions de grâces, et partout organiser des réjouissances [7]; même les ministres brandebourgeois à l'étranger reçurent l'ordre de fêter cette date par une réception ou un dîner [8].

1. Arch. de B. — D. A., V, 180-196. 13 déc. 1700.
2. Mémoires, I, p. 207.
3. Dans la suite de l'Electeur on remarquait le résident impérial Heems, et le hanovrien Heusch ; l'anglais Plantamour attendait encore l'ordre de partir. Relation de Des Alleurs à Louis XIV du 28 déc. 1700. A. E. — Corr. de Brandg. T. XLI.
4. Cf. Dohna, Mémoires, p. 274-75.
5. Cf. Pœllnitz Nx Mémoires, I, p. 98.
6. Arch. de B. — D. A., VII, 17-18. Kœnigsberg, 2 janv. 1701.
7. D. A., VI, 24-25. 3 janv. 1701.
8. D. A., VI, 30. Rescrit du 3 janv. 1701.

Les fêtes de Kœnigsberg commencèrent le 15 janvier. Il s'en trouve un récit complet dans un ouvrage commandé tout exprès par l'Electeur à Jean de Besser, son maître des cérémonies. Cette « Histoire du Couronnement », écrite en allemand, traduite en latin par Cramer [1], et imprimée pour la première fois en 1702 [2], permet de suivre dans le moindre détail les cérémonies de chaque jour.

Le 15 janvier [3], eut lieu la proclamation solennelle par quatre hérauts d'armes, dans les rues de Kœnigsberg, de l'érection du duché de Prusse en royaume. « Ayant plu à la « la divine Providence de disposer les choses de manière « que le souverain duché de Prusse soit érigé en royau- « me, en faveur du très puissant prince Frédéric Ier, « Roi de Prusse, on le publie ici et on le fait savoir à « tous ceux à qui il appartient... » [4]. Le peuple acclama son Roi, le canon tonna, et des Polonais venus par hasard, « cru- « rent que tout Kœnigsberg était devenu fou » [5]. A partir de ce jour, il fut défendu de parler de l'Electeur sans le traiter de Majesté, et, suivant une relation du couronnement faite par un ministre étranger, « si quelqu'un s'oublie et « laisse échapper les mots d'Altesse Electorale, il est obligé « de payer une amende d'un ducat au profit des pauvres » [6].

Le 16 janvier, qui était un dimanche, la même proclamation fut faite dans les églises, après le service. Le 17, eut lieu l'institution du nouvel ordre de chevalerie destiné à perpétuer le souvenir du couronnement, l'ordre de l'Aigle

1. Cf. Arch. de B. — D. A., XXI.

2. Voir les œuvres de Besser, publiées par Kœnig en 1732. 1 vol. in-12. — Cf. aussi Theatrum Europeum, XVI, p. 10?, ss.

3. L'auteur français du Discours sur l'érection de la Prusse en royaume, parle du sacre du 15 janvier (?) et de l'ordre de l'Aigle d'or (sic). A. E. — Prusse, Mém. et docum. T. II.

4. Cf. Dohna. Mémoires, p. 278.

5. *Ibid.*

6. Relation faite par le ministre anglais pour son gouvernement; et envoyée de Cologne par Des Alleurs au roi de France. A. E., Corr. de Brandg. T. XLII.

Noir [1]. Les statuts de l'ordre étaient au nombre de 40 [2]; il fallait, avant tout, pour en faire partie, être bien né et sans reproche, et avoir trente ans au moins [3]. Les insignes de l'ordre étaient : un cordon couleur orange, « en mémoire de la mère du roi, qui avait été une princesse d'Orange » [4]; une croix, en forme de croix de Malte, émaillée en bleu; enfin, une étoile d'argent, sur laquelle est un aigle noir, tenant une couronne de laurier dans une serre, et une foudre dans l'autre, avec la fière devise : « suum cuique » [5]. Il ne devait pas y avoir plus de trente chevaliers; dix-huit furent créés la veille du couronnement [6], et le comte de Wartenberg fut fait chancelier de l'ordre, « pour le récompenser « des soins et des peines qu'il s'est donnés dans la présente « affaire de l'érection de la Prusse en royaume » [7].

Le 18 janvier fut le grand jour du couronnement; jamais le luxe de Frédéric ne se déploya mieux que ce jour-là; Pœllnitz [8], Christophe de Dohna et Besser, tous trois témoins de ce spectacle, s'accordent à le dire merveilleux. Frédéric lui-même avait voulu en régler les détails, et Besser, fait pour la circonstance « Grand-Maître des cérémonies », en dirigeait l'exécution.

Dès neuf heures du matin, le Roi se fit habiller par le comte de Wartenberg; il portait un costume écarlate, enrichi d'or, de pierreries et de diamants, et un manteau de pourpre, dont quelques boutons de diamants valaient 9,000 ducats pièce. La Reine était aussi superbement vêtue, et l'on éva-

1. L'Aigle Noir est dans les armes de la Prusse.

2. Cf. Theatrum Europæum XVI, p. 105-110.

3. Dohna. Mémoires, p. 270.

4. Pœllnitz, Mémoires, p. 298.

5. Il y avait en outre tout un costume, fort brillant: le roi se fit peindre plusieurs fois en Grand Commandeur de l'Ordre. Voir Theatrum Europæum XVI, une gravure qui le représente ainsi.

6. Parmi eux, on remarque Alexandre et Christophe de Dohna, les comtes de Lottum et de Wallenrodt, les deux Tettau, etc.

7. Art. 33 des statuts; cité par Dohna. Mém., p. 281.

8. Pœllnitz (Nouveaux Mémoires, I, p. 35) dit qu'il y alla avec son beau-père, M. de Wensen, maréchal de la cour; il avait alors 9 ou 10 ans.

luait la toilette des deux Majestés à plusieurs millions chacune [1].

Frédéric prit sa couronne et se la mit lui-même sur la tête, « sans que personne y portât la main, voulant désigner par « là qu'il ne la tenoit de personne [2] »; il couronna ensuite la Reine [3]. Après quoi, le cortège se forma pour se rendre à la chapelle du château où devait avoir lieu le sacre.

On trouve à la bibliothèque des Archives de Berlin une série de gravures sur cuivre, représentant tous les personnages du cortège royal et les diverses solennités du 18 janvier [4]. Il est curieux d'y remarquer les énormes perruques du Roi et des seigneurs, les costumes français avec culotte et bas de soie, et les coiffures monumentales, terminées en pointe ou en éventail, que portaient la Reine et les dames de la cour.

Le cortège ne comptait pas moins de quatorze groupes différents : en tête étaient deux hérauts, suivis de laquais et de pages, de trompettes et de tambours; ensuite le maréchal de la cour et le grand échanson, et différents personnages de la chancellerie, de l'église, de la magistrature ou de l'université; les deux grands maréchaux, comtes de Lottum et de Wallenrodt, portaient des bâtons en argent massif et étaient suivis des Suisses habillés de satin blanc, avec des toques de velours noir; le grand chancelier, von Kreytzen, tenait le sceau royal; le grand maître d'hôtel, von Per-

1. Cf. Horn. *Op. cit.*, p. 141.

2. Pœllnitz. Mémoires, p. 210. Le cardinal primat de Pologne l'avait conseillé (D. A., I, 379-84), et l'Electeur avait écrit à Werner le 9 mai 1700 (D. A., I, 385-98) : « La manière que M. le cardinal propose pour m'imposer moy-même la cou« ronne, me plaît extrêmement... aussi ai-je résolu de la suivre. » — Le jésuite Wagner remarque aussi ce fait : « *Ipse sibi diadema imponit.* » *Op. cit.*, II, p. 629.

3. Élisabeth-Charlotte d'Orléans écrit à ce sujet à l'électrice Sophie : Marly den 10 februarii 1701 : « ... dass ist Etwas gantz Neues, deucht mich, dass ein Kœ« nig *sich selber* und hernach seine Kœnigin *crœnet*... » (Ranke Œuvres, t. XIII).

4. J. Georg Wolfgang : « Der Kœniglichen Krœnung hochfeierliche Solennitæten, in 20 Kupfer Platten. Berlin, 1712.



bandt, la pomme ; le grand burgrave, von Lehndorf, l'épée nue. « Le Cron Prince, lestement habillé d'un drap d'or [1] », marchait avec le comte Alexandre de Dohna, son gouverneur. Après lui venait le Roi, couronne en tête et sceptre à la main, sous un dais de velours rouge porté par des généraux et des chambellans ; il était entre le comte Christophe de Dohna, l'auteur des *Mémoires*, et le comte de Dœnhoff ; le grand chambellan, comte de Wartenberg, portait la queue du manteau royal.

Le Roi était suivi du comte de Barfuss, feld-maréchal, et du comte de Dohna-Reichertswalde [2], doyen de la famille Dohna, tenant la bannière du royaume [3].

Enfin derrière, venait la Reine, couronne en tête, conduite par deux de ses beaux-frères [4] ; sous un dais soutenu par de grands personnages ; la duchesse de Holstein portait la queue de son manteau ; la comtesse de Wartenberg n'avait pu obtenir cet honneur, à son grand désespoir [5].

Ce brillant cortège fut reçu à la porte de la chapelle par les deux évêques, que l'Électeur avait créés pour son couronnement, Ursinus von Bær, réformé [6], et Bernhard von Sanden, luthérien. Il fallait en effet être sacré, pour porter le titre de « Sacra Majestas », et comme il ne pouvait être question de confier ce soin à l'évêque d'Ermland, Frédéric avait mieux aimé suivre l'avis du père Vota, qui, dès le mois de juin 1700, conseillait de créer exprès un évêque [7]. Cette création d'évêques protestants était une nouveauté, et mer-

1. *Mercure Galant*. Volume de février 1701, in-12, p. 162. Il paraissait 1 volume tous les deux mois.

2. Christophe-Frédéric de Lauck-Reichertswalde (1652-1734) qui vécut toujours en Prusse, au milieu de grands embarras pécuniaires. (Cf. Die Dohna's 3e partie.)

3. Tous les insignes des grandes charges avaient été remis aux dignitaires par Wartenberg.

4. Les margraves Albert et Christian ; le margrave Philippe était resté à Berlin pour assister aux couches de sa femme.

5. Cf. Dohna, *Mémoires originaux*..., p. 276-77.

6. Arch. de B. — D. A., V, 50. Cœlln 6 déc. 1700. L'électeur à Ursinus pour l'informer qu'il le nomme premier grand prédicateur de la cour.

7. Relation de Werner, Varsovie 10 juin 1700, D. A., II, 267-68.

que encore mieux que tout le reste, l'indépendance du premier Roi de Prusse, en face du pouvoir ecclésiastique. Ranke va même jusqu'à comparer, à ce point de vue, le couronnement de l'Electeur Frédéric III, à celui de l'Empereur Frédéric II, à Jérusalem [1].

La chapelle du château de Kœnigsberg n'est ni grande ni belle, et la simplicité de l'intérieur semble peu favorable au déploiement d'une cérémonie fastueuse; elle n'a pas de voûte élevée, pas de grands piliers de pierre, rien de majestueux. Pourtant, s'il faut en croire les récits enthousiastes des contemporains, le sacre de Frédéric fut splendide; les deux trônes [2] du Roi et de la Reine se faisaient vis à vis, et entre eux, un peu au fond, se trouvait l'autel : des estrades pour les seigneurs et les dames de la cour étaient dressées derrière les trônes, et les tribunes regorgeaient de spectateurs [3].

L'évêque Ursinus, qui jouait le premier rôle, comme consécrateur, fit un sermon sur ces paroles de Samuel, I, 2, verset 30 : « Qui m'honore, je l'honorerai aussi »; puis von Sanden fit une prière, et le Roi vint à l'autel pour le sacre. Le comte de Wartenberg tenait l'huile dans un vase de jaspe; Ursinus en prit dans une assiette d'or et oignit le Roi. Le sacre de la Reine eut lieu ensuite de la même façon, avec l'aide de la duchesse de Holstein [4].

1. Zwœlf Bücher Preussischer Geschichte, IV, II, p. 449.

2. Ces deux trônes de velours rouge, montés en or massif, avec des aigles aux coins des dossiers, sont aujourd'hui au château (Schloss) à Berlin, dans la salle de Frédéric Ier, ou salle de velours rouge.

3. Cf. Theatrum Europæum XVI ; une gravure représentant le sacre.

4. Règlement imprimé pour le sacre du 18 janvier 1701 (D. A., VI, 313-23). Une description en vers latins se trouve dans un panégyrique du temps : « Prussiæ « triumphantis libri tres, in coronam Friderici, Prussiæ regis primi », par J. A. Fasch, 1702. Les vers sont insipides et d'une emphase ridicule :

P. 137.

« Ursinus, patriis reverendus Episcopus oris,
« Invocat, obtestans, Divos; solemnia fundit
« Vota sacrosancta pro Majestate Tonanti.
« Profusis precibus, sacrisque ex more peractis,
« Regalem frontem geminis, Reginæque decoram
« Oblinit, et sacris tingit fragrantibus artus.
. . . .

La cérémonie publique de l'intronisation suivit le sacre : le Roi et la Reine, sur leurs trônes, reçurent l'hommage des États et des collèges du royaume ; puis ils sortirent de l'église et le conseiller secret, von Stosch, jeta au peuple, du haut de son cheval, pour 10,000 écus de médailles d'or et d'argent, portant d'un côté les portraits de Frédéric et de Sophie-Charlotte, et sur le revers, une couronne avec la légende : » Prima meæ gentis » [1]. Cette coutume s'est perpétuée et, aux couronnements des rois de Prusse, on frappe encore des médailles et des thalers spéciaux (Krœnungsthaler).

A trois heures de l'après-midi, un festin colossal fut donné dans la salle « moscovite » du château. Chaque fois que le Roi ou la Reine buvait, on tirait neuf coups de canon, et six coups quand c'était le prince royal [2]. Au dehors, sur la place, rôtissait un bœuf entier, bourré de volailles, de quartiers de moutons, de cuissots de chevreuils, de lièvres, etc., pour le peuple, et deux fontaines versaient des flots de vin par des becs d'aigles. Les deux grands maréchaux apportèrent au roi, sur un plat d'or, une tranche de bœuf, et le grand échanson lui offrit dans un gobelet d'or du vin des deux fontaines [3].

Le soir, toute la cour parcourut en carrosse les rues illuminées ; c'était le seul divertissement possible à cause du grand froid ; il faisait beau et clair, mais il avait neigé toute la nuit [4]. L'architecte Eosander von Gœthe avait dirigé toutes les illuminations, et Kœnigsberg brillait de mille feux, surtout le beau quartier du Kneiphof, entre deux bras du Pregel [5]. L'hôtel du duc de Holstein, gouverneur de la Prusse.

1. Pœllnitz. Mémoires, I, p. 312.
2. Pœllnitz. Nouveaux Mémoires, I, p. 46-47.
3. Cf. Mauvillon. Histoire de Frédéric-Guillaume Ier, I, p. 37-38.
4. Arch. de V. — Relation du Résident impérial Heems, de Kœnigsberg, 20 janvier 1701.
5. Arch. de D., n° 2963 : « Die von dem Churfursten zu Brandenburg, Friedrich III, angenommene kœn. preuss. Würde... anno 1701. »

était parfaitement décoré, et représentait le temple de la gloire [1] ; le Roi fut très-satisfait de sa promenade.

Il resta encore à Kœnigsberg pendant le mois de février et les premiers jours de mars, allant de fête en fête, passant un joyeux carnaval, et goûtant toutes les satisfactions d'amour-propre que pouvait lui procurer son nouveau titre. Les félicitations et les panégyriques pleuvaient de toutes parts : le professeur Schreiber, à l'université, le recevait par un discours flatteur [2] ; Besser, Ring [3], et Neukirch chantaient en vers son couronnement [4]; Cellarius, à Halle, et Christian de Hennin, à Duisbourg, le célébraient en prose [5]. Un envoyé extraordinaire du roi de Pologne, Towianski, vint apporter à Kœnigsberg les vœux de prospérité de son maître ; d'autres souverains allaient suivre cet exemple.

Frédéric était donc arrivé sans encombre à réaliser son plus cher désir. Dans sa joie, il fit lui-même une prière pour remercier Dieu de lui avoir accordé la couronne, et pour lui demander de le bénir [6]. Il ordonna en même temps que l'anniversaire du couronnement devînt une grande fête, et fit relâcher ce jour-là tous les prisonniers « excepté ceux « qui étaient coupables de lèse-majesté divine, humaine et « royale, comme aussi les prisonniers pour meurtres et pour « dettes [7] ». L'ancien ministre, Eberhard de Danckelmann, était-il dans la première catégorie? Peut-être, puisqu'autrefois il avait combattu le projet de royauté ; quoi qu'il en

1. Pœllnitz. Nouveaux Mémoires, I, p. 49.

2. Il écrivit aussi une brochure intitulée : « Inauguratio regia Serenissimi ac Potentissimi Friderici, Regis Borussiæ, et Sophiæ Carlottæ, Regiomonti solennibus cæremoniis facta ». Cf. Gutther. *Op. cit.*, p. 137-39.

3. Poète médiocre, † 1736.

4. Neukirch fit une ode pour le couronnement. Dans une poésie, il comparait Frédéric à César et le mettait au-dessus de lui. — Besser (*Opera*, p. 63), dans une pièce sur le couronnement, dit que la couronne de l'aigle de Prusse, a maintenant sa vraie signification.

5. Halle, 21 janv. 1701 (D. A. VII, 194-95). Duisbourg, 18 mars 1701 (D. A., XI, 109-110).

6. Arch. de B. — D. A., VIII, 21-22, de la main du roi.

7. *Mercure Galant*, févr. 1701.



soit, il eut beau écrire au Roi pour le féliciter, et implorer sa pitié [1], il ne put obtenir sa grâce.

Une question secondaire, mais qui a occupé quelques écrivains, est celle du titre exact pris par Frédéric, en se couronnant ; s'appela-t-il Roi *de* Prusse ou Roi *en* Prusse ? On a vu que les Polonais auraient été très inquiétés par le premier de ces titres ; qui semblait une menace pour la partie polonaise de la Prusse. Lamberty a écrit à ce sujet la phrase suivante : « Le résident de l'Empereur assista à toute « la cérémonie. Il parut content de ce qu'on n'appelait le « Roi que Roi *en* Prusse. Cependant dans les lettres circu- « laires qu'il écrivit aux diverses puissances, et surtout au « roi d'Angleterre et aux états-généraux, il prenait le titre « de *Rex Borussiæ* [2] ». En réalité, il n'y eut rien de bien fixé pour le titre ; dans un rescrit à Werner de mai 1700, l'Electeur exprimait l'opinion qu'il pourrait porter le titre de *Rex in Prussia*, comme il portait celui de Dux *in* Prussia (Herzog zu ou in Preussen [3]) ; mais plus tard, en décembre 1701, Frédéric écrivait à Hoverbeck que le titre de *Dux Prussiæ* avait été fréquemment employé et qu'il pouvait de même prendre celui de *Rex Prussiæ* [4]. Pourtant il est certain qu'il employa presque exclusivement le titre de Roi *en* Prusse, surtout quand il écrivait en allemand (Kœnig *in* ou *zu* Preussen [5]). L'Empereur, congédiant le comte de Solms qui avait été lui notifier à Vienne le couronnement du 18 janvier, adressait ses lettres de recréance à « Friedrich, *zu* Preussen Kœnig [6] ». Aux Archives de Berlin, dans les actes concernant le centenaire du couronnement en 1801, il est dit que Frédéric, possédant seulement la Prusse orientale, s'intitula

1. Arch. de B. — D. A., VIII, 6-11. Peitz, 12 janvier 1701.
2. *Op. cit.*, I, p. 381. Droysen cite ce passage de Lamberty (Gesch. der preuss. Polit. IV, 4), sans le juger, en disant seulement qu'il fera plaisir à certaines personnes.
3. Arch. de B. — D. A., II, 72-74, 15 mai 1700. Cf. Chap. IV.
4. *Ibid.*, D. A., XVII, 324-27 : Cœlln a. d. Spree, 12 déc. 1701.
5. Notamment dans ses rescrits à ses envoyés.
6. Arch. de B. — D. A., XIII. 14 mai 1701.

« Kœnig *in* Preussen »; ce fut plus tard que s'établit le titre de roi de Prusse [1].

Après avoir bien joui à Kœnigsberg de son triomphe, Frédéric en sortit en grande pompe (le [illegible] mars), traversa la Vistule à Danzig [2], et alla séjourner dans quelques-uns de ses châteaux en Brandebourg; la Reine était à Lützenbourg. Enfin le 6 mai 1701, ils firent leur rentrée solennelle à Berlin, par la rue du Roi (Kœnigstrasse), sous des portes d'honneur et au milieu des acclamations de leurs sujets [3].

Les fêtes du couronnement étaient terminées, mais elles n'étaient que le prélude d'autres fêtes; le nouveau Roi était décidé à vivre d'une façon royale, et à faire de sa cour un foyer de magnificence et de luxe. Après l'avoir vu agir et négocier, suivons-le dans l'intérieur de son palais, pour examiner ses rapports de famille, l'organisation de sa vie, et les particularités de son entourage.

Rien n'est plus étonnant d'abord que le contraste qui existait entre le Roi et la Reine, entre le solennel Frédéric Ier et la vive et légère Sophie-Charlotte.

Il est inutile de revenir ici sur le portrait de Frédéric Ier. Sophie-Charlotte, sa seconde femme, n'avait rien de commun avec lui. C'était une belle et élégante princesse, douée de tous les charmes du corps et de l'esprit [4]. « Elle avait, « selon le *Mercure Galant*, de grands yeux bleus, doux, une « quantité de cheveux noirs prodigieuse... le nez bien pro- « portionné, la bouche incarnate, de fort belles dents et le « teint très-vif » [5]. En ajoutant qu'elle avait la taille assez

1. Cf. Feldzüge des Prinzen Eugen, I, p. 104. On ne sait pas au juste à quelle date s'établit le titre de roi de Prusse.

2. Où on l'accueillit à merveille. Pöllnitz, Nouveaux Mémoires, I, p. 50-51.

3. Cf. Gutther, *Op. cit.*, pour tous les détails de ces fêtes.

4. Comte de Podewils, *loc. cit.*, p. 437 : « A la taille près de cette princesse, « qui étoit au dessous de la médiocre... on pouvoit dire que la nature s'étoit comme « épuisée à répandre sur sa personne toutes les grâces inimaginables du corps et « de l'esprit ».

5. *Mercure Galant*, de déc. 1684, cité par Vehse, Gesch. des Preuss. Hofes, I, p. 41-42



arrondie, on a un portrait exact de cette jolie souveraine, telle qu'on peut la voir dans différentes toiles des châteaux de Berlin [1] ou de Charlottenbourg [2], de celle que l'anglais Toland disait « la plus belle princesse de son temps » [3]. Le célèbre artiste, Raymond Falz, gravait sur une des médailles qui la représentaient, ces mots caractéristiques : « In una sede morantur Majestas et Amor » [4], et Leibniz, son ami, songeait à elle en copiant les vers de Paul Diacre sur Hildegarde :

« Huic tam clara fuit florentis gratia formæ
« Ut nec in occiduo pulchrior orbe foret;
« *Attamen hanc speciem superabant lumina mentis* [5] ».

Sa beauté était en effet encore dépassée par les dons de son esprit. Elevée par une mère intelligente et ambitieuse, dans des habitudes toutes françaises, elle avait tourné de bonne heure ses pensées vers l'étude, et s'était appliquée à tout ce qui pouvait former et développer ses qualités naturelles. Elle recherchait la société des savants [6], et se plaisait dans leur commerce. Elle parlait couramment plusieurs langues et particulièrement la française, si bien qu'un réfugié huguenot, l'entendant causer dans cette langue, demandait si elle savait aussi parler l'allemand [7]. Elle était simple et vive « gaye sans excès dans les divertissements, grave dans ses discours » [8]; elle ne haïssait pas le faste, mais elle l'aurait voulu « indépendant de la gêne » [9], et c'était surtout par là qu'elle différait de Frédéric.

1. Notamment dans la salle des reines de Prusse.

2. Peinte par Weidemann. Voir Theatrum Europæum XVI, une gravure qui représente Sophie-Charlotte.

3. Relation des cours de Prusse et de Hanovre, écrite à un ministre hanovrien, traduite en allemand. Frankfurt, 1706, 1 vol. in-12, p. 39.

4. *Ibid.*, p. 21.

5. Cf. Leibniz, Annales imperii ad annum 783.

6. Suivant Vehse (*Op. cit.*, p. 66), elle aurait, en 1687, étonné le savant Carpzov à Leipzig, en lui citant des titres d'ouvrages, qu'il avait oubliés.

7. Gregorio Leti. *Op. cit.*, p. 239.

8. Leti. *Op. cit.*

9. Lettre de Sophie-Charlotte à mademoiselle de Pöllnitz, citée par Varnhagen von Ense (*Op. cit.*)

On a mis dans la bouche de Sophie-Charlotte plus d'un mot blessant pour son royal époux. Suivant quelques historiens [1], elle l'aurait souvent appelé son « Esope » [2]; un jour elle se serait écriée : « Leibnitz veut m'apprendre ce que « c'est que les infiniment petits! A-t-il donc oublié que je « suis la femme de Frédéric I[er], ou s'imagine-t-il que je ne « connaisse pas mon mari? » [3]. Enfin, elle se serait souvent moquée du désir de Frédéric de se faire roi, et se serait plainte d'aller jouer la « reine de théâtre [4] » à Kœnigsberg. Il ne faut pas prendre ces anecdotes pour paroles d'évangile. Sans doute les deux époux n'ont jamais eu une très grande intimité. On ne peut regarder comme l'expression fidèle de la réalité un tableau du peintre Leygebe, leur contemporain, qui représente la tabagie (Tabaksgesellschaft) de Frédéric I[er], et où l'on voit Sophie-Charlotte occupée à bourrer elle-même la pipe du Roi [5]. Du moins, si Sophie-Charlotte et Frédéric n'ont pu toujours se comprendre, ils ont su, mieux qu'on ne l'a dit, garder devant le monde les dehors d'une bonne entente.

Sophie-Charlotte était probablement d'abord peu favorable [6] au projet de royauté; on trouve dans les « Dignitæts

1. Comte de Podewils, *loc. cit.*, p. 438. (Le récit de Podewils est intitulé depuis la page 436 : « Essai de mémoires sur la vie de S.-Charlotte, reine de Prusse, épouse de Frédéric I[er] ».) Cf. Vehse, *Op. cit.*, p. 9, etc.

2. Faisant allusion à sa difformité.

3. Dieudonné Thiébault : « Souvenirs de vingt ans de séjour à Berlin », t. I, p. 155–161.

4. Comte de Podewils, *Op. cit.*, p. 438.

5. Ce tableau est à Berlin, au château de Monbijou (musée Hohenzollern).

6. Plusieurs lettres d'Élisabeth-Charlotte d'Orléans à l'électrice de Hanovre font allusion à ces dispositions de Sophie-Charlotte. Notamment celle-ci : Marly den 12 décembre 1700 : « .. der Kœnig (Louis XIV) hatt mich über Taffel gefragt « ob es war were, wass man I. M. gesagt hette, nehmblich dass I. L. die Chur« fürstin von Brandenburg allen moglich Fleiss ahngewendet hette, *umb Ihren « Herrn von dem Dessein abzuwenden*, sich König zu machen; ich habe « geantwortet dass ich es auch hette sagen horren... » Cf. Ranke, Œuvres, t. XIII. — De même deux lettres de Saint-Cloud (9 sept. 1700) et de Versailles (26 déc. 1700). Plus tard, Élisabeth-Charlotte plaint la reine d'avoir eu à subir les longues cérémonies du couronnement (Marly, 10 févr. 1701).

acten » à Berlin, une pièce manuscrite, qui lui fut destinée à la fin de 1700, et qui contient une apologie de ce projet [1]; pourtant on sait que non-seulement elle ne l'avait pas combattu, mais qu'elle avait contribué à le faire réussir par son voyage de Belgique-Hollande. Il est vraisemblable qu'elle se résigna fort bien à « la comédie du couronnement [2] », et il ne faut pas attacher grande importance à l'anecdote suivante, racontée par Pœllnitz [3]. Pendant le sacre, impatientée de la longueur de la cérémonie, elle aurait tiré de sa poche sa tabatière, et y aurait puisé une prise de tabac; sur quoi, le Roi qui la regardait avec des yeux furieux, lui aurait envoyé un de ses chambellans pour la faire souvenir du lieu où elle était.

Elle aimait les plaisirs et la gaîté; elle chantait et dansait à ravir, et tenait le piano pour accompagner des ballets. Un contemporain dit d'elle : « Elle a l'air gallant et ne fait « que parler d'amour et de gallanterie; cependant elle est « vertueuse et ce ne sont que de vains discours [4] » La vérité est dans ces paroles : Frédéric eut tout au plus à lui reprocher parfois une conduite un peu légère. Elle allait fréquemment seule à des concerts ou à des bals chez des personnes de distinction et, suivant Podewils, cela ne plaisait pas au Roi « qui n'a jamais manqué de lui en faire la grimace le « lendemain, sans lui rien dire toutefois [5] » Les deux époux se voyaient d'ailleurs fort peu [6], car « l'un se couchoit quand

1. Arch. de B. — D. A., V, 72-76, 10 déc. 1700.

2. Cf. Droysen. Gesch. d. preuss. Pol. IV, I, p. 164.

3. Nouveaux mémoires I, p. 45. Il faut se défier de toutes ces anecdotes. Si, comme on l'a dit, l'anecdote est l'indiscrétion de l'histoire, c'en peut-être aussi la contrefaçon.

4. A. E. Corr. de Brandg. t. XXXVII, La Rosière : Mémoire sur l'état présent de la cour de Brandebourg (1698).

5. *Loc. cit.*, p. 439.

6. Podewils *(ibid.)* raconte que, quand les deux cours étaient réunies, la Reine voyait le Roi au dîner, de midi à 1 heure, puis se recouchait; vers 7 heures, elle allait un moment chez le Roi, puis avait dans ses appartements quelque divertissement (concert ou jeux), et soupait quand le roi se couchait.

l'autre se levoit [1] », et les courtisans n'avaient pas le temps de dormir entre les bals de la Reine et le lever du Roi [2].

Il y eut une circonstance où le Roi fut sérieusement mécontent, ce fut après les fêtes du carnaval de Hanôvre en 1702, auxquelles la Reine avait pris part ; c'est là qu'avait été imité dans un bal masqué le « festin de Trimalcion », de Pétrone ; Leibniz, qui y était, a décrit dans une lettre à la princesse de Hohenzollern-Hechingen cette mascarade burlesque et inconvenante [3] : un cousin de Sophie-Charlotte, le rhingrave Charles-Maurice [4], jouait le rôle de Trimalcion qu'un pot de chambre gigantesque accompagnait partout ; Mademoiselle de Pœllnitz, confidente de la Reine, représentait Fortunata ; Sophie-Charlotte et l'électeur Georges-Guillaume y avaient aussi leur rôle ; il y avait des lits pour tous les convives et « on ne but que du Falerne ». Frédéric irrité des bruits qui coururent sur la licence de cette fête grotesque, bouda, dit-on, la Reine pendant près d'un an ; il y avait eu pourtant plus de bruit que de mal [5].

Quoi qu'il en soit, Sophie-Charlotte garda à son époux la fidélité qu'elle lui devait, et il ne faut pas croire les historiettes que raconte Morgenstern [6], sur la paternité douteuse de Frédéric. Il parait que Frédéric-Guillaume Ier s'étonnait parfois d'être le fils d'un homme aussi faible, mais c'était une de ces plaisanterie grossières, qu'il aimait à faire dans sa tabagie, au milieu des fumées du vin et du tabac ; on ne saurait, par suite, y attacher aucune importance. Dans ses rapports avec Frédéric, Sophie-Charlotte sut toujours réprimer ses répugnances, si elle en éprouva [7].

1. Podewils. *Ibidem.*

2. Dohna s'en plaint à plusieurs reprises dans ses mémoires.

3. Cf. Pœllnitz. Mémoires, p. 230. Varnhagen von Ense. *Op. cit.*, p. 175 ss.

4. Fils bâtard de l'électeur palatin, Charles-Louis.

5. C'est ce que pense Hering : « Merkwürdigkeiten aus der Brandenburgischen « Geschichte ». 1 vol. in-8° 1798.

6. *Op. cit.*, p. 10-12.

7. Comme le feraient croire certaines lettres écrites par elle à Mademoiselle de Pœllnitz ; un jour, elle lui disait, en voyant arriver les courriers qui annonçaient



Le meilleur temps de sa vie, Sophie-Charlotte le passa, loin de la cour, au château de Lützenbourg [1], bâti de 1696 à 1699 [2], par l'architecte Schlüter, dans les environs de Berlin, au milieu d'une propriété achetée au grand maréchal, von Dobrzenski. Le château est peu remarquable, mais le parc, exécuté d'après les dessins de Le Nôtre, est vraiment superbe; il étend jusqu'aux bords de la Sprée ses pelouses vertes, entourées d'arbres et sillonnées de serpentines et de petits lacs; de l'extrémité, par une trouée entre deux massifs élevés, le regard peut admirer la façade du château, se reflétant dans une grande pièce d'eau; on aime à se représenter, dans ces allées ombreuses, Sophie-Charlotte causant philosophie avec Leibniz, ou religion avec Toland, Beausobre et Vota.

A Lützenbourg, elle jouissait d'une liberté entière; elle y avait sa petite cour, triée sur le volet, où brillait Mademoiselle de Pöllnitz [3], que la margrave de Bayreuth accuse injustement d'aimer « le jeu, les hommes et le vin » [4], et qui fut pour la reine une amie dévouée. Elles ne se quittaient pas, et faisaient même souvent ensemble des promenades nocturnes dans le parc [5]. La Reine avait d'ailleurs un nombreux entourage : Madame de Bülow, « aussy méchante et « laide que sa maîtresse est belle et bonne » [6]; la duchesse douairière de Courlande, sœur du roi, et sa belle-fille ; les princesses de Hohenzollern ; un certain nombre d'émigrés français, comme ce François de Jaucourt qui avait gardé le costume de la cour de Louis XIV, et des femmes de réfu-

la visite du roi : « Il faut finir, ma chère amie ; les cousins formidables arrivent. « Je vais à l'autel. Qu'en pensez-vous? La victime sera-t-elle immolée?... » Cf. Erman *Op. cit.*, note 12, p. 211.

1. Appelé en 1705 Charlottenbourg, en souvenir de la reine.
2. Inauguré le 1er/11 juillet 1699.
3. Une parente du fameux marquis.
4. Cité par Ledebur. *Op. cit.* I, p. 50 ss.
5. Podewils, *Loc. cit.*, p. 439.
6. Mémoire déjà cité de La Rosière.

giés, mises fort simplement, en toilette noire [1]; puis un groupe de savants et de théologiens, comme Lenfant, de Beausobre, Larrey, son lecteur et bibliothécaire [2], ou de beaux esprits, comme l'abbé Moro; enfin un essaim d'artistes, surtout des musiciens, qui jouaient des opéras sur son théâtre.

Dans ce petit cercle intime, n'entrait pas qui voulait; Sophie-Charlotte, pleine de dédain pour l'insolente parvenue, femme du comte de Wartenberg, refusa longtemps de la recevoir. Dohna raconte dans ses Mémoires comment la comtesse lui demanda de la faire admettre à Lützenbourg. Il fit la commission d'assez mauvaise grâce; Sophie-Charlotte rejeta sa demande et s'écria qu'il lui faudrait pour cela un ordre de l'Électeur [3]. Elle revint pourtant en 1700 sur cette décision, après un pacte bizarre conclu avec le grand chambellan : il fut conclu qu'elle aurait 20,000 thalers de revenu de plus par an, moyennant quoi elle reçut madame de Wartenberg; mais la satisfaction de celle-ci fut médiocre, car l'Électrice lui adressa la parole en français, langue que la comtesse ne savait pas [4].

Mademoiselle de Pœllnitz avait la direction des plaisirs [5]; jamais on ne chôma, grâce à elle; ce n'étaient que mascarades, bals et fêtes de tout genre. Il arriva plus d'une fois que des gens de qualité représentèrent devant la reine des pièces de Molière, comme les *Femmes savantes* [6], et même

1. Cf. Varnhagen von Ense. *Op. cit.*

2. Larrey avait écrit une histoire d'Éléonore de Guyenne; il fit, à la mort de Sophie-Charlotte des stances élogieuses, où l'on remarque ces vers :

« Morale, histoire, politique,
« Vérités de l'esprit, celles du sentiment,
« Tout était du ressort de son discernement ».

Cf. Erman, *Op. cit.*, 1er Mémoire.

3. Mémoires originaux..., p. 268 69.

4. Cf. Varnhagen von Ense. *Op. cit.*, p. 112-114.

5. Mémoires de Pœllnitz, I, p. 217.

6. L'envoyé hanovrien von Ilten en parle dans une relation du 27 janvier 1699. Arch. de H. — Actes concernant le renouvellement du *fœdus perpetuum*, t. I.



que des dames de la cour prirent part à des ballets. L'électrice Sophie de Hanovre changeait, paraît-il, le nom de Lützenbourg, en celui de « *Lustenburg* », « c'est-à-dire : le lieu des plaisirs »[1]. Leibniz, qui y séjourna plusieurs fois, écrivait à cette princesse : « Je fais icy une vie que madame l'E« lectrice appelle après moi ein liederlich Leben »[2] (une vie déréglée) ; enfin Elisabeth-Charlotte d'Orléans savait qu'on menait à Lützenbourg « une vie folle » (ein tolles Leben)[3].

Si la gaîté avait sa part dans la vie de Sophie-Charlotte, les choses sérieuses avaient aussi la leur. Peut-être, comme le pense Erman[4], les malheurs de sa bisaïeule, Marie Stuart, de Charles Ier, son grand oncle, et de Frédéric V, son aïeul, avaient-ils fait impression sur son esprit, et l'avaient-ils portée à la philosophie. Toujours est-il qu'elle avait pour toutes les sciences, et pour celle-là en particulier, un penchant très marqué. Elle avait dès sa jeunesse lu les œuvres de Bayle et les admirait tant qu'elle en portait toujours un volume avec elle ; quand elle alla en Hollande, elle tint à voir le philosophe à la Haye, et eut avec lui une longue conversation. Sa liaison amicale avec Leibniz, qu'elle avait d'abord connu à la cour de Hanovre, et qu'elle appela ensuite en Brandebourg, ne fit que développer son goût pour l'étude de l'âme, de ses facultés et de sa destinée future ; elle aimait à sonder avec lui les mystères de la métaphysique et l'embarrassait souvent par ses questions, car elle voulait savoir « le pourquoi du pourquoi »[5] ; c'est elle qui le poussa à écrire sa *Théodicée*[6]. Elle le combla en même temps de faveurs et l'aida à réaliser un de ses rêves, qui était la fondation d'une société savante en Allemagne ; quand Frédéric

1. Leibniz : lettre à l'abbé Mora. Edition Klopp, t. X, p. 337.
2. Cité par Varnhagen von Ense. *Op. cit.*
3. Briefe an die Raugræfin Luise. Edition Menzel. Stuttgart, 1843 ; 1 vol. in-8°.
4. *Op. cit.*, IVe Mémoire.
5. Erman. *Op. cit.*, IXe Mémoire.
6. Il le dit dans la préface de cet ouvrage.

eut fait en 1700 un arrêté pour établir à Berlin une Académie des Sciences [1], ce fut Leibniz qui en fut nommé président.

Outre Leibniz, la reine reçut encore à Lützenbourg la visite de plusieurs philosophes ou théologiens : en 1701, ce fut l'anglais Toland, qui faisait profession d'athéisme, et qui eut, devant elle avec de Beausobre, une grande discussion; Toland fut si enchanté de son accueil qu'il la combla de louanges dans sa « Relation des cours de Prusse et de Hanövre [2] ». Le père Vota vint aussi à diverses reprises [3] déployer à Lützenbourg son habileté d'argumentation, dans ces joûtes philosophiques et religieuses que la reine se plaisait à présider. Lenfant et de Beausobre lui tinrent tête. Sophie Charlotte continua à correspondre avec Vota, après son départ, et elle lui écrivit notamment une longue lettre sur l'autorité de Pères de l'Église [4].

On voit que Lützenbourg fut non-seulement un lieu de plaisir, mais aussi, comme le dit Frédéric le Grand, « l'asile « des savants, et le siège de la politesse [5] ». Sophie-Charlotte, qui fut appelée parfois de son temps « la reine républicaine [6] », peut-être à cause de la liberté de paroles qu'elle professait et permettait autour d'elle, est une figure pleine d'attrait et de charme. C'est un plaisir de l'étudier. Qu'était-ce de la voir et de l'entendre! Jusqu'à sa mort (1705), elle mena la même vie pleine de plaisirs, mais aussi de nobles distractions, et, au moment d'expirer, elle garda toute sa sérénité, se réjouissant de pouvoir bientôt pénétrer les mystères dont elle s'était toujours préoccupée.

1. Décret du 11 juillet 1700.

2. Écrite en 1705. Toland revint à Berlin en 1707 ; il aimait la liberté de pensée qu'on y avait, il mourut à Londres en 1722.

3. En 1700 et 1703.

4. Cf. Varnhagen von Ense, et Erman, *Op. cit.*

5. Œuvres de Frédéric le Grand, I, p. 233. Dans son écrit « Des mœurs, des « coutumes, de l'industrie, des progrès de l'esprit humain dans les arts et dans les « sciences ».

6. Cf. Toland, *loc. cit.*, p. 40.



La cour du Roi Frédéric Ier ne ressemblait en rien à celle de la Reine. Toujours absorbé dans ses idées de grandeur et de vanité, et désireux d'imiter en toutes choses Louis XIV qu'il avait pris pour modèle, le Roi s'astreignait, dans toute sa conduite et presque dans tous ses gestes, à observer scrupuleusement les règlements de l'étiquette la plus stricte. Dans une de ses journées, tout était ordonné d'avance : à son lever, il fallait prendre deux tasses de café, sous peine de subir une mercuriale; avant les repas, on lui apportait un grand bassin de vermeil où il se lavait les mains avec la Reine [1]. Il se couchait à neuf heures et se levait souvent avant trois heures du matin [2]. Le poète Neukirch, dans une poésie intitulée « l'Aurore », fait l'éloge de cette activité du Roi que l'aurore ne peut devancer [3]. Chaque chose, travail ou divertissement, avait son heure fixée et Pœllnitz dit qu'il n'y changeait rien, « à moins qu'il ne fut incommodé [4] ». Si l'on songe aux fêtes continuelles qu'il donnait et aux excès de tout genre qu'il s'imposait, on arrive à comprendre cette phrase d'un mémoire français de 1706 : « Il mène, avec un « ordre qu'il n'interrompt jamais, la vie du monde la plus « dérangée [5]. »

Ce Roi qui, suivant l'expression de Podewils, « fit des cérémonies une des grandes occupations de son règne [6] », avait des exigences bizarres de cérémonial et d'étiquette. Avant son couronnement, il s'était fait envoyer comme modèles les livres réglant le cérémonial en usage dans les cours de Danemark et de Pologne. Une fois couronné, cette manie ne fit que s'accroître. Il se préoccupa de la manière dont il recevrait les ministres étrangers, et l'on trouve dans les docu-

1. Pœllnitz. Nouveaux Mémoires, I, p. 126 ss.
2. Dohna. Mémoires, p. 72.
3. Auserlesene Gedichte, 1 vol. in-12. Berlin, 1744.
4. Nouveaux Memoires, I, p. 126, ss.
5. A. E. Corr. de Brandg. t. XLII. Mémoire sur l'état présent de la cour de Brandebourg, envoyé par de Bonnac dans une lettre du 2 juin 1706.
6. *Loc. cit.*, p. 427.

ments de son règne des consultations savantes où l'on discute s'il doit donner audience aux envoyés de second ordre, debout et couvert comme l'Empereur, ou assis et couvert comme le roi de France, ou debout et découvert comme feu Charles II d'Angleterre [1]. C'était pour lui une affaire d'Etat.

On doit à ce travers une innovation utile : c'est du règne de Frédéric Ier que date le premier annuaire officiel (Staatscalender) donnant la liste des ministres, conseillers, dignitaires, représentants de la Prusse [2]. La première ordonnance qui règle la hiérarchie de tous les personnages de la cour (Hofrangordnung) fut aussi faite sous son gouvernement, le 13 août 1688 ; il y en eut quatre nouvelles pendant son règne, après le couronnement de 1701.

Parmi les charges de la cour, il en est une qui mérite d'être spécialement étudiée, en raison des hypothèses plus ou moins fondées qu'elle a fait naître : je veux parler de la charge originale de « Maîtresse du Roi », qui aurait été remplie par la comtesse de Wartenberg. Frédéric Ier fut-il son amant, ou bien voulut-il seulement avoir une maîtresse *en titre*, comme il devait y en avoir suivant lui dans toute cour bien ordonnée? C'est là une question assez délicate, qui a pour origine un fait vrai, à savoir l'intimité établie entre le Roi et la femme du grand chambellan.

La comtesse de Wartenberg était de basse extraction; ce n'était, comme le dit La Rosière, dans son mémoire de 1698 [3], « qu'une petite grisette d'Emmerich, petite ville sur « le Rhin, entre Vezel et Clèves ». Née en 1674, fille d'un cabaretier, elle avait épousé un valet de chambre du Grand Electeur et, veuve de celui-ci, était devenue la femme de Kolbe, après avoir été sa maîtresse [4]. Quand Kolbe fut favori de l'Electeur et devint comte de Wartenberg, elle s'éleva

1. Arch. de B. — D. A., XII, 483-85.
2. Staatscalender de 1704, 1 vol. in-12.
3. A. E. — Corr. de Brandg., t. XXXVII.
4. Suivant Ledebur, *Op. cit.*, I, p. 148, Danckelmann aurait forcé Kolbe de l'épouser.

avec lui au plus haut rang de la cour. Elle était vaniteuse et jalouse, et son caractère était aussi fantasque que méchant [1]; elle eut plusieurs fois des querelles de préséance avec des ambassadrices [2], et avec des dames de la cour; Pœllnitz, résumant son portrait, dit qu'elle n'avait ni naissance, ni esprit, ni beauté [3]; on peut ajouter, ni bonté.

Cette femme, peu digne des faveurs d'un roi, fut pourtant très choyée par Frédéric; La Rosière, dans son mémoire, raconte qu'il venait parfois par un petit escalier dérobé, qui communiquait de son appartement dans celui du grand chambellan, « la surprendre au coin de son feu et causer familièrement avec elle des heures entières ». Un historien allemand du siècle dernier, Nicolaï, a fait un article spécial sur cette question dans un journal berlinois [4], et il cite quelques faits recueillis de la bouche des contemporains du Roi : on avait arrangé pour les entrevues du Roi et de la comtesse, un petit jardin dans une des cours du château de Berlin; chaque soir, en été, ils s'y promenaient ensemble pendant une heure; en hiver, ils se voyaient dans les « chambres polonaises » du château. Schlüter avait, paraît-il, sculpté un bas-relief allégorique, qui représentait Vénus près d'un lion assoupi, tenant dans sa main gauche la massue d'Hercule, avec laquelle jouait Cupidon [5].

Que faut-il penser de ces rapports? Pœllnitz et Dohna, qui sont pour cela d'excellentes autorités, s'accordent à nier que Frédéric ait jamais été l'amant de la comtesse. Le Roi déclara un jour à Pœllnitz qu'en répandant des bruits à ce

1. Dohna raconte force anecdotes sur ses caprices : « On disoit, par exemple, « qu'elle avoit fait donner le fouet par la main du bourreau à une de ses femmes « de chambre, pour l'avoir coëffée de travers; qu'elle en pensa assommer une « autre pour s'être regardée dans son miroir... » etc. Mémoires, p. 306 ss.

2. Comme avec Madame de Matveoff, ambassadrice moscovite. — Dohna, Mémoires, p. 307-308.

3. Nouveaux Mémoires, I, p. 13-14.

4. Berlinische Monatsschrift von Biester. 1799, 2e vol. juillet-décembre.

5. Cf. Erman. *Op. cit.*, note 4, p. 236.

sujet, « on lui faisait plus de tort qu'à elle »[1]; une autre fois, il protesta « devant Dieu », qu'elle ne l'avait même pas « induit en tentation »[2]. Pœllnitz a recueilli de la bouche de la comtesse un aveu qui vient confirmer ces assertions; c'était à la Haye, après 1713, et ils parlaient du temps passé : le marquis lui ayant fait, en badinant, l'énumération de ses amants, y compris le Roi, elle l'arrêta : « Oh! pour le « Roi, non, me dit-elle; jamais il ne s'est rien passé entre « lui et moi. Vous avouant les autres, ajouta-t-elle, à plus « forte raison vous avouerois-je celui qui m'auroit fait le « plus d'honneur »[3]. Ces témoignages paraissent décisifs; Dohna en donne de semblables; il raconte que le Roi avait fini par se rebuter des airs de hauteur de la comtesse, et ne pouvait plus la souffrir, et il dit à ce sujet : « Qu'on ne croie pas « que ce fût un de ces dégoûts qui suivent quelquefois une « grande passion; rien ne seroit plus faux et plus mal fondé « qu'une pensée pareille. Je pourrois apporter des argu- « ments invincibles pour prouver ce que j'avance... »[4].

Il faut donc renoncer à faire de la comtesse la maîtresse véritable du Roi; doit-on voir, dans leur liaison, le désir de Frédéric de se venger « des mépris » de Sophie-Charlotte, comme le suppose un mémoire français de 1706?[5] Rien ne l'indique. Reste l'hypothèse de la maîtresse en titre, adoptée par Nicolaï, et qui paraît la meilleure; l'appareil même qui entourait les entretiens du Roi et de Madame de Wartenberg, peut faire croire que celle-ci exerçait réellement une « charge de cour »; Frédéric, tel qu'on le connaît, devait tenir à ce que cette charge existât et ne fût pas sans titulaire[6].

1. Nouveaux Mémoires, I, p. 13.
2. Mémoires, I, p. 191.
3. *Ibidem*.
4. *Mémoires originaux...*, p. 309.
5. A. E. Corr. de Brandg., t. XLII.
6. Pourtant quand la comtesse fut disgraciée avec son mari, en 1710, elle ne fut pas remplacée. Madame de Wartenberg continua sa vie aussi follement qu'auparavant, jusqu'à sa mort, en 1734; elle ne cessa d'avoir des aventures galantes, en

Le Roi était du reste faible de constitution et peu passionné ; il avait le cœur froid et ne dut aimer beaucoup personne. Quand Sophie-Charlotte mourut, en 1705, il en parut accablé, mais il se consola en lui faisant de splendides funérailles [1], et en 1708, il se remaria une troisième fois [2]; il épousa une veuve, Louise-Dorothée de Mecklembourg, luthérienne sévère, avec laquelle lui, réformé convaincu, eut de curieuses disputes théologiques [3]; il vécut avec elle jusqu'à sa mort, survenue le 25 février 1713.

Frédéric avait eu deux enfants : une fille, de sa première femme ; un fils, du second lit. Louise-Dorothée-Sophie avait été mariée en 1700 au prince héritier de Hesse-Cassel. Frédéric-Guillaume, né en 1688, et mis dès l'âge de sept ans sous la tutelle d'Alexandre de Dohna, était un jeune homme vif, un peu rude [4], qui montrait déjà ce qu'il serait plus tard, « le Roi Sergent ». Son plus grand plaisir était de commander deux compagnies de cadets, qu'on lui confia de bonne heure, et d'imiter toutes les évolutions militaires, de la façon la plus correcte. On le maria en 1706 à une princesse de Hanovre, Sophie-Dorothée, dont il eut plusieurs enfants : Frédérique-Sophie Wilhelmine, la future « margrave de Bayreuth » naquit en 1709 ; l'enfant, qui devait être Frédéric II, en 1712.

Autour du Roi étaient ses frères, les margraves : le margrave Louis, fils du premier lit du Grand Électeur, était mort en 1687. En 1688, il ne restait à Frédéric que ses frères consanguins, les margraves Philippe-Guillaume, Albert-Fré-

Allemagne, à Paris, à la Haye : Auguste le Fort, seul, avait, paraît-il, résisté à ses charmes (Pöllnitz, *Saxe Galante*, p. 357 ss.).

1. Cf. Frédéric le Grand, Œuvres, I, p. 112.

2. Élisabeth Charlotte d'Orléans prédisait qu'il se remarierait dans une lettre du 7 mars 1705, à Amélie Élisabeth, raugrave palatine. Lettres publiées par Holland. Bibliothek des litterarischen Vereins in Stuttgart, 1 vol. in-8°, 1867.

3. Elle prétendait par exemple qu'aucun réformé ne pouvait être bienheureux (selig) et Frédéric s'en indignait. Cf. Streckfuss. *Op. cit.*, II.

4. Sophie Charlotte se désolait de cette rudesse ; un jour, elle le trouva traînant par les cheveux le jeune prince de Courlande. Cf. Erman. *Op. cit.*, VIII° Mémoire.



déric, Charles-Philippe et Christian-Louis. Charles-Philippe périt dans une aventure assez originale, avant l'acquisition de la couronne royale : il était en Italie, à la tête d'un corps brandebourgeois au service de la Savoie, quand il tomba amoureux d'une certaine comtesse Salmour, « veuve et ayant trois enfans » ; le duc de Savoie voulut empêcher une union, indigne du frère de l'Electeur; les deux amants résistèrent et se firent marier par un prêtre [1]. Ils furent brutalement séparés par des soldats; la comtesse fut enfermée dans un couvent [2]; le prince mourut d'une fièvre pourprée, qui l'emporta peu de temps après [3] (1695).

Les trois autres frères du Roi étaient, comme le dit La Rosière, « de bons princes qui ne peuvent faire ny bien ny mal [4] ». Philippe-Guillaume avait épousé Jeanne-Charlotte d'Anhalt en 1699, et ne fit jamais beaucoup parler de lui. Albert Frédéric était un original, qui aimait à remplir les fonctions de cocher, et qui voulut conduire lui-même la voiture de Sophie-Charlotte, dans le voyage du couronnement [5]. Il se maria tard avec sa nièce, Marie de Courlande (1703). Quant à Christian-Louis, le plus jeune, l'histoire est à peu près muette sur son compte.

La sœur du Roi, veuve du duc de Courlande, vécut longtemps à la cour de Berlin, avant d'être remariée en 1703, un peu malgré elle, au prince sexagénaire, Christian-Ernest de Bayreuth [6].

Au-dessous de la famille royale, s'agitait la foule des mi-

1. Ces détails sont tirés d'un manuscrit de la Bibl. Nat. : fonds latin n° 9903. Affaires de Brandebourg, fol. 28 : « Histoire du mariage du prince Charles de Brandebourg avec une dame piémontoise. »

2. Elle fut relâchée ensuite, et prit le nom de « Madame de Brandebourg » (Pœllnitz, Mémoires, I, p. 168).

3. Suivant Pœllnitz, cette fièvre fut causée par une blessure reçue en luttant contre ceux qui le séparaient de la comtesse (Mémoires, I, p. 167-68).

4. Mémoire de 1698, déjà cité.

5. Pœllnitz, Mémoires, I, p. 308.

6. Pœllnitz raconte que la première nuit de ses noces, « le margrave traita le lit nuptial comme Constantin Copronyme avait traité les fonts baptismaux » (Mémoires, I, p. 247).



nistres, dignitaires et courtisans. La dernière liste de cour comprenait douze grandes charges et 141 degrés de hiérarchie[1].

Au premier rang était le grand chambellan (Oberkammerherr), qui dirigeait tout le personnel servant immédiatement le Roi. Depuis la chute de Danckelmann, Frédéric n'avait plus de premier ministre, mais son favori, le comte de Wartenberg, qui fut grand chambellan jusqu'en 1710, était, en réalité, maître de tout. Il avait pris spécialement la direction des finances, et gouverna d'abord avec Barfuss pour la guerre, et Fuchs pour les affaires étrangères ; quand Fuchs mourut, en 1704, il mit à sa place l'habile secrétaire d'Etat, Ilgen. Barfuss, ayant tenté, en 1702, de renverser le favori, fut remplacé par le comte de Wartensleben ; Auguste de Wittgenstein fut bientôt appelé aussi au pouvoir[2]. Wartenberg, Wartensleben et Wittgenstein, se gorgeant de richesses, aux dépens des sujets du Roi, formèrent ce que le peuple appela le gouvernement des trois W (prononcer *Wehe*, c'est-à-dire Fléaux). En 1710, ils furent renversés par les Kamecke.

Après les ministres venaient les chambellans et les gentilshommes de la chambre (Kammerjunker). Parmi la nombreuse noblesse qui faisait l'ornement de la cour de Berlin[3], deux familles sont particulièrement intéressantes, celles des Dohna et des Pœllnitz. On les a déjà rencontrées à plusieurs reprises. Les Dohna étaient une famille fort ancienne, et « prétendaient descendre des comtes du Danube, Dhonau « signifiant Danube, en allemand[4]. » Les deux principaux Dohna qui vécurent à Berlin[5], sous Frédéric, furent Alexan-

1. Vehse. *Op. cit.*, p. 155. Cf. pour des détails complets, Ledebur, *Op. cit.*, I, p. 370-82.

2. Il fut chargé particulièrement des finances (Kammersachen).

3. Les Dohna, les Pœllnitz, les Dœnhoff, les Schwerin, les Tettau, les Printzen, les Lottum, les Wallenrodt, les Canitz etc. Parmi les réfugiés huguenots, le comte d'Orthe, le marquis de Varennes, MM. de Rocoulle, Dossum, etc.

4. Mémoire de La Rosière de 1698.

5. La famille des Dohna était, au XVIIe siècle, dispersée en Saxe, en Prusse

dre, gouverneur du prince électoral, qui alla en 1700 gagner l'assentiment de Guillaume III au « grand dessein », et Christophe le chef des grands mousquetaires, envoyé en Angleterre en 1698-99, et auteur des *Mémoires* souvent cités. Tous deux étaient frères, tous deux eurent la confiance du Roi, sauf sous le gouvernement de Danckelmann, et dans la dernière partie de celui de Wartenberg [1]. Les rapports de Christophe et de Frédéric Ier furent même intimes ; le Roi l'appelait d'un petit nom d'amitié « Peter », et Sophie-Charlotte daignait s'amuser à faire jouer ses deux fils. Un jour ces enfants avaient été si bruyants que Frédéric vint mettre le holà et leur demanda s'ils savaient qui il était ; à quoi ils répondirent qu'il était « le bourgmestre de Mohrungen [2] » ; le Roi éclata de rire et se tournant vers Dohna, qui était accouru, s'écria que ses fils étaient aussi drôles que leur père [3]. Christophe de Dohna était, en effet, un homme plein d'esprit et de franchise, ses *Mémoires* sont d'une lecture facile et fourmillent de traits piquants.

Les Pœllnitz étaient d'origine thuringienne et s'étaient établis en Brandebourg dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Gerhard de Pœllnitz († 1679) avait servi le Grand Electeur ; ses deux fils suivirent son exemple : de l'aîné naquit la dame d'honneur de Sophie-Charlotte, Mademoiselle de Pœllnitz († 1728) ; du cadet, Guillaume-Louis, colonel de cavalerie († 1693), naquit, en 1692, le marquis Charles-Louis de Pœllnitz, l'auteur des fameux mémoires, qui servent tant pour l'histoire du premier roi de Prusse. Droysen a écrit sa biographie [4], qui est vraiment curieuse. Après avoir étudié à l'Académie des jeunes nobles à Berlin, et avoir accompagné, à l'âge de quinze ans, l'envoyé brande-

et en Suède ; ce n'est que dans la seconde moitié du siècle, qu'elle s'attache définitivement au service du Brandebourg.

1. Ils s'étaient associés, en 1702, au complot pour le renverser.
2. Propriété des Dohna en Prusse.
3. Dohna. Mémoires..., p. 270-71.
4. Geschichte der Preuss. Politik, IV, 4.

bourgeois von Printzen, près de Charles XII, Pœllnitz devint « gentilhomme de la chambre » de Frédéric Ier en 1708. Mais bientôt, il voulut voyager et commença la perpétuelle odyssée qui remplit sa vie. En Hollande, où il joue et perd sa fortune ; à Paris, où il se fait catholique sans y rien gagner, et conspire avec Cellamare en 1718 ; à Vienne, près de l'Empereur ; en Espagne, où il commande un régiment ; en Angleterre, où il est fort mal reçu ; en Italie, où on le tonsure et où on lui donne le canonicat de Courtray ; partout, il erra misérable, écrivant de temps en temps quelques histoires secrètes ou scandaleuses, où il montrait déjà ses qualités littéraires et son esprit mordant. Revenu plusieurs fois à Berlin, où il se fit, un moment, entrepreneur de fiacres, pour vivre, il retourna au protestantisme en 1736, pour se refaire catholique en 1744, et mourut en 1775, après avoir été l'ami de Frédéric II qu'il amusait beaucoup. Droysen cite sur lui le jugement fort juste d'un de ceux qui l'avaient connu : « Cet homme est assurément un Protée : « courtisan, joueur, auteur, colporteur, protestant, catholi- « que, chanoine... et que sais-je enfin ? » Le récit de cette vie mouvementée n'est pas fait pour donner toujours confiance dans la véracité de l'auteur des *Mémoires* [1], mais il garantit du moins qu'on ne s'ennuiera pas à le lire.

Toute la cour de Berlin suivait les modes françaises et se réglait sur celle de Versailles. Les seigneurs avaient d'énormes perruques et le Roi ordonnait à Spanheim, quand il était encore en France, de le renseigner sur les dimensions et la forme de la perruque de Louis XIV [2]. Les dames de la cour portaient des coiffures gigantesques, des *Fontanges*.

1. Ranke, dans une petite dissertation (Œuvres complètes, t. XXIV, p. 43 ss.) où il examine les Mémoires de Pœllnitz, remarque qu'ils ont peu de valeur historique, sauf pour les événements auxquels Pœllnitz a lui même assisté. Pœllnitz n'avait que 18 ans en 1710, quand il quitta la cour de Prusse ; il était donc un peu jeune pour bien juger Frédéric Ier et son entourage.

2. Kœnig, Versuch einer historischen Schilderung der Religion, Sitten, u. s. w. der Residenzstadt Berlin, seit den ältesten Zeiten bis zum Jahre 1786, in-8°. Berlin, 1795, 3e partie, p. 333.

Tout venait de France ou était une contrefaçon de choses françaises [1]. Sophie-Charlotte ne voulait parler que le français; Besser, dans une de ses poésies, dit qu'il n'a osé la chanter en allemand qu'après s'être convaincu de l'impuissance de toute langue à exalter ses charmes et sa grâce [2]. Frédéric le Grand disait en plaisantant que des dames firent alors venir même leurs maris d'au-delà du Rhin [3]. Un pamphlet du temps « l'esprit des modes, germano-français » [4] s'occupait de cette manie, et citait deux vers fort caractéristiques dont le sens était qu'on n'arriverait à rien à la cour, si l'on ne savait le français [5]. D'ailleurs, quelle que fût la passion de tout imiter de France, les gens de la cour de Prusse conservaient la froideur du caractère germanique. D'après le Mémoire de La Rosière, « ils sont froids et on ne les es-« chauffe qu'à force d'honnêtetez; ils sont un peu pédans, « c'est pourquoi il ne faut pas des airs trop cavalliers avec « eux » [6].

A côté des courtisans et mêlés à eux, étaient les savants et les artistes dont Frédéric s'était plu à s'entourer, et que ses libéralités avaient attirés de toutes les parties de l'Europe. Samuel de Pufendorf avait été appelé de Suède pour écrire l'histoire du Grand Electeur, et était mort à Berlin en 1694, après avoir commencé le récit du règne de Frédéric III [7]. Antoine Tessier écrivait sur commande les vies des électeurs de Brandebourg. J. Frédéric Cramer et Pierre Ludewig, furent après lui, historiographes du Roi, dont Paul, baron de Gundling, voulut aussi raconter les faits et ges-

1. Cf. Weiss. Hist. des réfugiés protestants de France. 2 vol. in-12. Paris. 1853.

2. Œuvres de Besser, p. 795.

3. Kœnig, 3e partie, p. 387. Il y a l'exemple isolé de la mère de Canitz qui, en troisièmes noces, épousa le baron de Larrey, après une correspondance avec lui.

4. « Der teutsch-frantzœsische Moden-Geist ». 3 vol. 1689.

5. « Wer nicht frantzœsisch kann, Der kommt zu Hof nicht an ».

6. A. E. Corr. de Brandg., t. XXXVII.

7. De rebus gestis Friderici tertii Electoris, Berlin 1784. Edit. Herzberg, in-4°.



tes [1]. Les universités des états de Frédéric [2] vinrent encore ajouter à l'éclat du règne, surtout celle de Halle, fondée en 1694; là enseignèrent le théologien Gundling, le juriste Boehmer, le professeur d'éloquence Cellarius; Christian Thomasius, célèbre par ses audaces de pensée, y dirigeait l'académie des jeunes nobles, et le philanthrope Francke y fondait un institut pour les pauvres et les orphelins.

Les sciences firent de sensibles progrès en Brandebourg; sous le Grand Electeur, Otto de Guericke avait inventé ■ machine pneumatique à Magdebourg; sous Frédéric Ier, un observatoire fut élevé à Berlin, et le calendrier grégorien adopté en 1701. Une bibliothèque se formait sous la direction de Lorenz Beger [3], auquel on avait adjoint en 1693 Veyssière de la Croze. Enfin la fondation de l'Académie des sciences (1700-1711), à laquelle Sophie-Charlotte s'intéressait vivement, et dont Leibniz fut le premier président, parut un grand encouragement donné aux savants et aux lettrés.

La poésie allemande commença alors à prendre quelque importance. Louis de Canitz (1654-99), qui fut homme d'Etat, Jean de Besser (1654-1729) qui fut maître des cérémonies, et Benjamin Neukirch (1665-1729), qui, après des années de misère, devint professeur à l'Académie des jeunes nobles de Berlin (1709), ont chanté les louanges de l'Electeur et du Roi; au milieu d'une foule de vers insipides, on trouve quelques poésies vraiment inspirées. La muse allemande, longtemps endormie, se réveillait, et semblait vouloir conquérir sa place à côté de la muse française.

Frédéric avait voulu également favoriser les beaux-arts, et une Académie de peinture et de sculpture avait été fondée à Berlin en 1696. L'architecture surtout prit sous son règne

1. Manuscrit des Arch. de B. : « Leben und Thaten des... Herrn Friedrich des Ersten, Kœnigs in Preussen ». Histoire très développée mais qui s'arrête en 1693.

2. Les quatre Universités ■ Kœnigsberg, Francfort sur l'Oder, Duisbourg et Halle.

3. Auteur du « Thesaurus Electoralis Brandenburgicus » 3 vol. in-fol. 1er vol. 1696.

un développement considérable [1] : des quartiers nouveaux furent bâtis à Berlin, en particulier la « Friedrichstadt » qui en est encore à l'heure actuelle la plus belle partie ; les architectes Nehring (✝ 1695), Eosander von Gœthe (✝ 1729), de Bodt, et surtout André Schlüter (né à Hambourg en 1662), travaillèrent à embellirent la capitale et ses environs, en y élevant des monuments et des châteaux. L'arsenal (Zeughaus) et le château [2] (Schloss) à Berlin, furent construits et agrandis ; de nombreuses maisons de plaisance, destinées au Roi et à sa cour, peuplèrent les bords verdoyants de la Sprée et de la Havel, qui forment de gracieux paysages encadrés par des lacs et des collines boisées, véritables oasis au milieu des déserts de sable ou des tristes bruyères de la Marche de Brandebourg ; il faut citer Kœpenicke sur la Sprée, Oranienbourg [3] et Potsdam sur la Havel.

André Schlüter fut non-seulement architecte, mais encore sculpteur, et l'on doit à son ciseau deux belles statues : celle du Grand Electeur, placée en 1703 sur le « long pont » de la Sprée, et celle de Frédéric Ier qui ne sortit que plus tard de l'atelier et qui est aujourd'hui à Kœnigsberg.

La peinture eut peu de succès à Berlin sous le règne du premier Roi de Prusse, qui pourtant se fit souvent peindre, ainsi que Sophie-Charlotte. Il y eut quelques portraitistes comme les Allemands Weidemann et Leygebe, et le Français Antoine Pesne ; et des peintres d'histoire comme le Berlinois Gericke et le Hollandais Terwesten.

Un art exceptionnellement bien représenté fut l'art de la frappe où se signala le Suédois Raymond Falz (1658-1703), puis son élève Marle [4].

1. Voir Nicolaï : Beschreibung der Residenzstætte Berlin und Postdam 3 vol. in-8° ; première édition 1769, troisième édition, Berlin, 1786. — Voir aussi Muller und Küster : « Altes und Neues Berlin » depuis 1108, en cinq parties Publié en 1737.

2. Commencé au XVe siècle.

3. A Oranienbourg était un superbe cabinet de porcelaines.

4. Cf. Wilken, *Loc. cit.* ou Ledebur, *Op. cit.*, I.

La musique était peu appréciée du Roi, mais il tint à avoir un opéra, et la Reine surtout se préoccupa de trouver des artistes. Haendel était venu tout jeune à Berlin en 1696, mais n'y était pas resté ; les principaux compositeurs de la cour furent les Italiens Fedeli, Attilio Ariosti et Buononcini, et l'Allemand Rieck. Le Roi avait d'ailleurs un orchestre (Kapelle) nombreux et excellent; le musicien saxon la Risch, et le joueur de téorbe français, Saint-Luc, vinrent aussi se faire entendre en Brandebourg [1].

Le théâtre ne fut pas négligé, surtout l'opéra et le ballet. On jouait encore ce qu'on appelait des « Wirthschaften », sortes de mascarades, composées par Canitz, Besser et Neukirch, et auxquelles prenaient part les courtisans, voire même parfois le Roi et la Reine. Telle fut celle qu'on joua en 1700, le jour de la fête de Frédéric (1/11 juillet), et qui représentait une foire (der Jahrmarkt) : l'Électeur était en matelot hollandais, Sophie-Charlotte en marchande d'orviétan, et MM. d'Ahlfeld et de Flemming, envoyés de Danemark et de Pologne, étaient en paysans [2].

On voit que Frédéric cherchait à s'entourer de tout ce qui peut augmenter l'éclat d'une cour royale. Il ne négligeait en même temps aucun des raffinements du luxe. Tout ce qui le touchait ou l'approchait devait être splendide; les costumes de cour étaient chamarrés d'or et d'argent; la table du Roi était servie avec une profusion étonnante [3], et sa cave remplie des meilleurs vins. Tout était prétextes à fêtes : les prestations d'hommage, les baptêmes, les mariages, les réceptions de princes ou d'ambassadeurs, et même les enterrements ; aussi ce ne fut de 1688 à 1713 qu'une longue suite de fêtes où s'étalèrent les goûts fastueux de Frédéric. Avant le couronnement, les plus brillantes avaient été celles du

1. Cf. Kœnig, *Op. cit.*, 3e partie.

2. C'est Leibnitz qui décrit cette fête dans une lettre à l'électrice Sophie, du 13 juillet 1700. Œuvres. Edit. Klopp, VIII, p. 196 ss.

3. Le chef de cuisine, Christian, ne servit pas moins de 500 plats le jour du mariage de la fille de Frédéric (31 mai 1700).

mariage de la princesse électorale de Brandebourg et du prince héritier de Hesse-Cassel, qui durèrent près de trois mois (1700). Une description officielle de ces réjouissances fut rédigée et imprimée à Cœlln sur la Sprée (42 pages in-folio); on constatait, dans l'introduction, que Frédéric avait déjà montré sa magnificence dans trois enterrements, deux mariages, etc., etc., mais que l'éclat des fêtes de 1700 avait éclipsé toutes les autres. Rien n'y manqua : il y eut des promenades en carrosse, des combats de bêtes [1], des festins superbes, et l'on représenta des ballets et des opéras composés par les artistes de la cour : le mariage eut lieu le 31 mai et fut suivi d'un festin somptueux dans la salle d'Orange au château de Berlin, et d'un bal brillant. Le lendemain, 1er juin, on joua un ballet d'Ariosti, intitulé « la Festa del Himeneo »; peu de jours après, ce fut l'opéra « le Triomphe de l'amour » dont Besser avait écrit les paroles et Rieck la musique [2].

Au retour du couronnement, en 1701, la fête du Roi (11 juillet) fut célébrée avec un luxe exceptionnel, et c'est là que fut représenté l'opéra de B. Neukirch et de Rieck, « la Lutte de l'ancien et du nouveau siècle » [3]; la victoire du nouveau siècle était assurée, puisqu'il avait, dès sa première année, fait le couronnement, et l'ancien siècle ne se défendit qu'en montrant qu'il avait préparé ce grand évènement; les vers de cet opéra sont parfois jolis, et la pensée souvent poétique. Le couronnement qui coupe en deux parties le règne de Frédéric, augmenta encore, s'il était possible, son désir de briller dans des cérémonies splendides : les funérailles de Sophie-Charlotte, le mariage du Cronprinz [4], et le troi-

1. Suivant Ledebur, il n'y avait en général que des ours, des buffles, des aurochs, des loups et des sangliers; Kuster parle pourtant aussi de lions et de tigres.

2. Cf. Ledebur, *Op. cit.*, I, un chapitre spécial sur les cérémonies et les fêtes de la cour.

3. Der Streit des Alten und Neuen Sæculi.

4. On y représenta un opéra de Besser et de Volumier « La victoire de la Beauté sur les Héros ».

sième mariage du Roi [1], furent les principales occasions où il put librement donner carrière à ses fantaisies luxueuses.

Il voulait que sa cour fût digne de sa puissance, et certes, à la fin de son règne, avec son armée de près de 40,000 hommes, la Prusse occupait déjà en Europe une grande situation. Mais tant de grandeur coûtait cher et l'état des finances était déplorable. Frédéric ne voulait rien se refuser; il avait une gondole vénitienne et un vaisseau hollandais pour ses promenades sur eau; il laissait ses favoris se faire des revenus énormes, et comblait ceux qui le servaient ou les envoyés étrangers de présents magnifiques. Il dépensa une fois 42,000 thalers pour les galons d'or et d'argent des livrées de cour [2]. Enfin son goût pour les constructions [3], et le nombre même de ses soldats l'entraînèrent à de coûteux sacrifices. Les dépenses, qui étaient de deux millions et demi de thalers sous son père, s'élevèrent à près de quatre millions, dont plus de la moitié pour l'armée et un quart pour les frais de la cour [4]. Aussi fallut-il recourir à toutes sortes d'expédients pour se procurer des ressources [5] : le conseiller Christian-Frédéric Kraut, qui, pendant dix-huit ans, dirigea avec une activité et une probité sans pareilles, huit caisses à la fois, fut le grand pourvoyeur du premier Roi de Prusse; l'impôt de la capitation, l'impôt de l'accise et d'autres impôts ordinaires ne suffisant pas, il en trouva de nouveaux sur les perruques, sur les coiffures des dames, sur les vêtements, même sur les soies des porcs [6]. Grâce à son génie inventif, Frédé-

1. On y joua « les Noces d'Alexandre et de Roxane », opéra de Besser et de Stricker.

2. Eberty-Geschichte des preuss. Staats. — Breslau 1867 in-12, t. II, p. 79 ss.

3. 150,000 thalers par an, d'après Toland (Relation des cours de Prusse et de Hanôvre. p. 30).

4. Forster, dans l'introduction de son histoire de Frédéric-Guillaume Ier, fait un tableau de la dépense énorme de chaque jour, seulement pour le vin, la bière et le pain, à la cour de Frédéric.

5. Un aventurier, Domenico Gaetano, comte de Ruggiero, qui disait avoir le secret de faire de l'or, fut d'abord comblé de faveurs; mais le roi le fit pendre, quand il se vit trompé dans son espoir (1709).

6. Streckfuss. *Op. cit.*, II, p. 298-301.

ric Iᵉʳ put faire face à toutes les dépenses, mais ses sujets furent grevés et accablés d'impôts. Tandis que le roi célébrait les fêtes de son troisième mariage, 200,000 personnes en Prusse, mouraient du typhus de la faim (1708-1709). Le peuple paya chèrement le luxe de la cour de son premier Roi.

CHAPITRE VIII

NÉGOCIATIONS AVEC L'EUROPE POUR LA RECONNAISSANCE DE LA NOUVELLE ROYAUTÉ

A peine revêtu de la pourpre royale et couronné, Frédéric Ier s'occupa avec activité de se faire reconnaître par toutes les puissances étrangères; il ne voulut négliger personne, et n'oublia de notifier son couronnement, ni à une ville de l'Empire, ni à un petit prince européen. Il eut même l'idée d'adresser des lettres de notification, au roi de Perse et au khan des Tartares, et le 13 octobre 1701 [1], il demandait à Bartholdi de s'informer des titres dont l'Empereur se servait à leur égard; plus tard, en 1709, il forma le projet d'envoyer un de ses conseillers, Adam Brand, en Perse, porter à Ispahan l'annonce de son couronnement, et lier en même temps certaines relations commerciales [2]; mais il ne donna pas suite à ce projet.

La réponse des différentes puissances, fut rapide ou lente, bonne ou mauvaise, selon leurs intérêts religieux ou politiques, et selon leur situation dans la guerre de succession d'Espagne [3]. Par le récit des évènements qui ont précédé le couronnement, on a pu déjà prévoir quels seraient les souverains favorables à Frédéric, quels seraient les adversaires de sa royauté; mais il y eut, même avec ceux qui avaient

1. Arch. de B. — D. A., XVI, 164.
2. *Ibid.* Persien.
3. Saint-Simon dit fort bien qu'il fut traité de Majesté « par tout ce qui n'osa ou ne voulut pas se brouiller avec lui ». Memoires, II. p. 412. Edit. Chéruel.

promis leur consentement, une série de négociations, et le nouveau roi dut nouer, pour apaiser les autres, des intrigues souvent embrouillées, dont il ne vit pas toujours la fin.

L'EMPEREUR

La reconnaissance de l'Empereur, à laquelle Frédéric tenait avant tout, ne fut pas immédiate, bien qu'elle fût certaine. L'intérêt de Léopold répondait de la loyauté de ses promesses, mais la question se compliquait de deux ou trois autres ; le Roi de Prusse désirait, pour rehausser l'éclat du consentement impérial, obtenir l'envoi d'un ambassadeur spécial. D'un autre côté, l'Empereur tenait à publier une déclaration aux puissances, pour les avertir qu'il avait permis l'érection de la Prusse en royaume. Enfin les ministres viennois, surtout Kaunitz, demandaient sans retard le paiement des sommes qu'on leur avait promises.

Le résultat de ces complications fut que l'Empereur ne répondit que le 22 février [1] à la notification du couronnement ; Bartholdi la lui avait pourtant présentée dès le 30 janvier [2]. De plus, le comte Joseph de Paar, chambellan de Léopold, et grand-maître des cuisines du Roi des Romains, désigné de bonne heure [3] pour porter à Frédéric les félicitations impériales, retarda son départ, sous divers prétextes, jusqu'à la fin du mois de mars [4]. Le comte de Solms, envoyé par Frédéric à Vienne en ambassade exceptionnelle, y arriva le 13 avril [5], avant que Paar ne fût à Berlin. Solms ne

1. Arch. de B. — D. A., X, 71-72.
2. *Ibid.* D. A., VIII, 300-308. Relation de Bartholdi, du 2 février 1701.
3. Dès le 1er février. D. A. VIII, 294-95, 2e post-scriptum de la relation du 2 février.
4. Il partit le 31 mars.
5. Arch. de B. — D. A., XII, 191-98. Relation de Bartholdi, du 13 avril 1701.

portait que le titre d'« envoyé extraordinaire », parce que les *ambassadeurs* des puissances évangéliques avaient à la cour de Vienne une situation difficile, et ne pouvaient accompagner l'Empereur à la chapelle [1]. Le comte de Paar eut le même caractère, l'Empereur n'envoyant d'*ambassadeurs* qu'à Rome, à Madrid et en Pologne [2]. Paar, arrivé vers le 20 avril à Berlin, s'acquitta de sa mission dès le 23, dans une audience sans cérémonie à Oranienbourg [3]. Il fut fort bien accueilli, malgré certaines difficultés d'étiquette, et reçut du Roi, en présent, une bague de 15,000 écus [4].

Les retards apportés à l'envoi du comte de Paar, avaient été motivés en partie, par les réclamations des ministres viennois au sujet de la déclaration impériale. Léopold désirait vivement se poser devant l'Europe en chef de la chrétienté [5], et montrer que Frédéric lui devait la couronne ; au commencement de février, le comte de Windischgrætz complimentait les envoyés prussiens à Ratisbonne de ce que leur souverain avait été *élevé* par l'Empereur à la dignité royale [6] ; au mois de mai, Zinzendorf, à Paris, répandait le bruit que la royauté de Prusse avait été établie par un diplôme de l'Empereur [7]. Léopold ne voulut donc pas entendre parler, comme on le lui proposait [8], de renoncer à faire une déclaration publique sur l'érection de la Prusse en

1. Aussi Oxenstiern., ambassadeur suédois à Vienne, 17 ou 18 ans auparavant n'avait-il jamais paru à la cour. Relation de Bartholdi, du 14 févr. 1701. Arch. de B. — D. A., IX, 369-73.

2. Relation de Bartholdi, du 16 février. D. A., IX.

3. Arch. de B. — D. A., XII, 330. Billet d'Ilgen à Besser, sur le cérémonial de cette audience.

4. Lamberty. Mémoires cités. I, p. 383.

5. « Cæsar... missa legatione honestissima per Paarium Comitem, Borussiæ re- « gem appellat. Ille vicissim... novæ dignitatis principem authorem Cæsarem, « summum videlicet orbis Christiani caput contestatur ». Wagner, *Op. cit.*, II, p. 630.

6. Arch. de B. — D. A., VIII, 233-44. Ratisbonne, 4 février 1701. Metternich et Henniges au roi.

7. Cf. P. just. XXIV.

8. Le Roi à Bartholdi, 20 février 1701. Arch. de B. — D. A. X, 24-27.

royaume. La rédaction de ce document était fort délicate, car le nouveau Roi était résolu à rejeter tout terme équivoque, toute phrase qui eût pu faire croire que sa royauté était une création de l'Empereur [1]. Ce ne fut qu'en juillet 1701, après plusieurs projets et contre-projets, rédigés à Vienne et à Berlin, qu'on finit par se mettre d'accord.

La vraie raison de tous ces retards était, comme le dit Bartholdi dans une de ses relations, le fait de n'avoir pas payé les ministres impériaux [2]. A côté du père Wolf, dont le désintéressement est connu, et qui se contenta d'une lettre de remerciment de Frédéric Ier [3], il y avait les deux grands ministres et favoris de Léopold, Kaunitz et Harrach, puis le secrétaire Consbruch, et les employés de la chancellerie impériale, tous gens à ne se point payer de simples paroles.

On se souvient que Frédéric avait été, au commencement de l'année 1700, jusqu'à promettre 100,000 thalers de gratification à Kaunitz et Harrach [4]; depuis lors, il n'avait jamais reparlé de ses premières offres, et les deux comtes durent être un peu surpris lorsque Bartholdi leur annonça, en avril 1701, qu'il allait leur payer à chacun 20,000 thalers [5]. Harrach, qui était moins rapace que Kaunitz, se montra satisfait; il avait déclaré qu'il ne recevrait pas un liard (Keinen Heller) à l'insu de l'Empereur [6], et tint à présenter à celui-ci un billet du Roi où était consigné le montant de sa gratification. Il voulait même, dans sa reconnaissance, donner à Bartholdi une belle bague avec un brillant; Bartholdi la refusa [7]. Quant à Kaunitz, il se plaignit de ce qu'on voulait le

1. Arch. de B. — D. A., XII, 496. Le roi à Bartholdi, 24 avril 1701.
2. « Der Mangel der Zahlung », Vienne, 26 mars 1701. Arch. de B. — D. A., XI, 265-67.
3. Cf. Lehmann. *Op. cit.*, I, p. 520. Kœnigsberg, 18 février. Wolf y répondit le 17 mars.
4. Rescrit du 27 mars 1700. Arch. de B. — D. A., I, 261-63.
5. Relation de Bartholdi, du 13 avril 1701. D. A., XII, 191 ss.
6. *Ibidem*.
7. Arch. de B. — Corr. m. d. K. H. Relation de Bartholdi de Vienne, 27 juillet 1703.

traiter comme le comte de Paar; il envoya à Bartholdi son secrétaire pour lui représenter qu'il était accablé de dettes et espérait le paiement intégral de la somme autrefois promise [1]. Le Roi écrivit à Bartholdi qu'il ne pourrait être question de sa première promesse, étant données les dures conditions que l'Empereur avait mises à reconnaître sa royauté [2]. Bartholdi répondit que Kaunitz dépensait énormément [3], et avait de grands besoins d'argent; que d'ailleurs il était à la tête de tout à Vienne, et qu'on ne pouvait réduire son présent à 20,000 thalers [4]. Rien que pour le titre d'Altesse Royale, accordé au duc de Lorraine, lui et Harrach avaient reçu 40,000 florins de ce duc. Le Roi, convaincu par cette argumentation, consentit à donner un supplément [5], et Bartholdi remit à Kaunitz 12,000 thalers de plus [6]. C'était d'ailleurs une économie réelle sur les sommes primitivement offertes.

Consbruch, après avoir longtemps hésité à recevoir 1,000 ducats [7], sans doute parce qu'il avait espéré davantage [8], finit par les accepter. Le secrétaire de Kaunitz en reçut 300. Quand aux employés de la chancellerie impériale qui réclamaient un pourboire (Bibale) de 12,000 florins [9], il leur fallut se contenter de 4,000 [10].

1. Relation de Bartholdi, Vienne, 25 juin 1701. Arch. de B. — D. A., XIV, 256-57.

2. Oranienbourg, 4 juillet 1701. *Ibid.*, D. A., XIV.

3. Plus de 100,000 florins par an; son secrétaire, Hayeck, avait dit à Bartholdi que son maître ne faisait guère attention aux miettes (Brocken); c'est ainsi qu'il désignait les 20,000 thalers reçus.

4. Arch. de B. — D. A., XV, 111-115. 16 juillet 1701.

5. *Ibid.*, D. A., XV, 231-32. Rosenthal, 27 juillet 1701.

6. *Ibid.*, Corr. m. d. K. H. Le roi à Bartholdi, 4 sept. 1701. Tous ces renseignements sont concentrés dans deux mémoires des Archives de Berlin sur les sommes payées à Vienne : l'un de mars 1704, fait par Bartholdi; l'autre de juillet 1711, fait par l'archiviste Cheno. Tous deux au tome XX des D. A.

7. D. A., XIV. Relation de Bartholdi du 19 juin 1701 : Consbruch demandait à la place de cette gratification, un avancement pour son beau-frère Glandorf, conseiller de finances dans le comté de Ravensberg, territoire appartenant au roi de Prusse. Consbruch rappelait sans cesse ses 17 ans de service auprès de l'Empereur.

8. 1,000 ducats = 2,000 thalers.

9. Relation de Bartholdi, 22 janv. 1701. D. A., VIII, 115-117.

10. 3,000 en 1701 et 1,000 en 1702.

Grâce à ces divers paiements, tous les ennuis furent écartés à Vienne, et les rapports du premier Roi de Prusse et de la cour impériale se trouvèrent établis sur le pied d'une étroite amitié.

LE ROI ET LA RÉPUBLIQUE DE POLOGNE

La reconnaissance de Léopold avait été précédée [1] par celle du roi de Pologne. Pourtant Auguste II avait dû passer par-dessus une vive opposition et agir contre l'opinion générale de ses sujets. On sait quelles étaient les craintes et les susceptibilités polonaises, au sujet de l'érection du duché de Prusse en royaume; beaucoup considéraient encore la Prusse comme une province vassale de la Pologne, momentanément soustraite à sa suzeraineté. Aux Archives de Varsovie, qui renferment un petit nombre de documents sur cette époque, il existe une brochure latine de 1701 dont l'auteur, sans doute un agent de Frédéric, s'efforce de justifier la fondation du nouveau royaume; un polonais a écrit en marge ces quelques mots : « prorogatio vasalagii facta cum su- « premo dominio; fundus autem mansit Poloniæ »; la plupart des Polonais auraient adopté cette formule [2], et ils voyaient avec colère trancher tous les liens qui rattachaient la Prusse à leur République.

Mais Frédéric avait la promesse du roi et s'était concilié quelques-uns des principaux magnats. Aussi le conseil de sénateurs réuni à Varsovie le 18 janvier, et auquel Au-

1. J. Aug. Fasch *(Op. cit.)* se trompe en disant dans l'énumération des puissances qui reconnaissent Frédéric : « Austria prima venit ».

2. Les députés de Sandomir et de Cracovie priaient Auguste II, en avril 1701, d'adresser toujours ses expéditions à l'électeur de Brandebourg « comme à un vassal de la République » Arch. de B. — D. A., XII, 240-45. Relation d'Hoverbeck.



guste II ne put manquer de soumettre l'affaire de la royauté prussienne, se trouva-t-il fort divisé et incapable de protester contre le couronnement de Kœnigsberg. L'envoyé prussien à Varsovie, Hoverbeck, avait visité d'avance tous les sénateurs, et l'opposition de l'évêque de Cujavie, Schœnbeck, de Sluzka sous-général de Lithuanie, du prince Lubomirski, et surtout du sous-chancelier de Lithuanie, Sczuka [1], ne put rien contre la majorité du conseil, dirigée par le cardinal-primat, Radziejowski. Celui-ci déclara que le couronnement était chose faite [2]; il n'y avait donc plus à l'empêcher, et il ne restait qu'à sauvegarder les droits de la République, ce dont la diète générale aurait à s'occuper [3]. Sapieha, Leczinski général de Grande-Pologne, et la plupart des sénateurs, se rangèrent de cet avis, et le conseil se sépara le 23 janvier, sans avoir pris de décision contre Frédéric. Dans le « conclusum » du conseil, le roi déclarait seulement qu'il ferait instruire les diétines, du couronnement de l'Électeur, avant la diète générale « afin que la République « que, assemblée dans un corp, puisse pourvoir les moyens « solides pour la seureté et indemnité de ses droits [4] ».

Hoverbeck avait habilement manœuvré dans cette circonstance, mais il se voyait arrêté par mille autres difficultés : Towianski, qui devait être envoyé à Kœnigsberg pour féliciter le nouveau Roi, n'était pas encore parti et Auguste II ne semblait pas s'en préoccuper; il fallait hâter son départ [5]. L'opposition de Sczuka était redoutable; il fallait le cajoler et l'apaiser à tout prix [6]. Leczinski et plusieurs au-

1. Sczuka proposait de ne pas reconnaître Frédéric. Relation d'Hoverbeck, du 20 janv. 1701. D. A., VII, 179-81.

2. Dans ses lettres, Zaluski, évêque d'Ermland, dit qu'il a soutenu le même raisonnement : « Quid faciendum ad impediendam istam coronationem, *re non integra, sed facta* ! » Ep. III, p. 4 ss.

3. Relation d'Hoverbeck. 18 janvier 1701. Arch. de B. — D. A., VI, 331.

4. Envoyé par Hoverbeck dans sa relation du 23 janvier 1701. Arch. de B. — D. A., VII, 250-52.

5. Ou tout au moins celui d'un autre cavalier polonais ou allemand, par exemple Reichling « au pis aller ». Rescrit du Roi du 20 janvier 1701 D. A., VII, 169.

6. D. A., VII, 260. Rescrit du Roi du 24 janvier. Ordre de livrer à Sczuka les

tres magnats réclamaient des récompenses ; il fallait les payer, et Frédéric, écrivait d'assez mauvaise humeur à son envoyé, qu'il n'était pas disposé à acheter sa royauté à la nation polonaise [1]. Bref, Hoverbeck était accablé de soucis, et il pouvait écrire à Berlin, le 22 janvier 1701 : « Un con-
« damné au Spin ou Zuchthaus [2], a cent fois moins de cha-
« grin et d'ennuys que moi, parmy une nation où le moin-
« dre des gentilshommes croit avoir droit de parler aussi
« haut comme s'il estoit un Empereur [3]. »

Il en fut pour l'envoi de Towianski comme pour celui du comte de Paar ; Auguste II attendit que Frédéric eût fait partir pour Varsovie, le comte de Wallenrodt, grand maréchal de la cour [4]. Les magnats mal intentionnés cherchaient d'ailleurs mille prétextes pour retenir Towianski : c'était tantôt un bal qu'il devait donner, tantôt un carrousel où il devait figurer. Le roi tardait toujours [5] à remettre à Towianski la lettre de félicitation, rédigée pourtant dès le 26 janvier [6]. Wallenrodt, arrivé le 2 février à Varsovie, attendait une audience qu'on remettait sans cesse, et écrivait au Roi que la cour de Pologne était occupée le jour à des carrousels et à des courses, la nuit à des comédies et mascarades, et qu'il n'y avait pas place pour les affaires sérieuses [7].

Le Roi de Prusse usait pourtant de tous les moyens pour agir sur l'esprit d'Auguste : par l'entremise de Kaunitz, il faisait parler en sa faveur le comte de Stratmann, ambassadeur impérial en Pologne. Stratmann, qui s'occupait d'une

deux villages qu'on lui avait promis, et même, à la rigueur, de lui parler d'un présent d'argent.

1. D. A., VII, 103-105. Rescrit à Hoverbeck, du 19 janvier 1701.

2. Maison de correction.

3. D. A., VII, 258-59.

4. Les lettres de créance de Wallenrodt, envoyé extraordinaire, sont du 27 janvier 1701. D. A., VII, 247-55.

5. Relation d'Hoverbeck, 29 janvier. D. A., VII, 369-72.

6. D. A., VII, 361.

7. Wallenrodt au Roi. Varsovie, 8 février 1701. D. A., IX, 71-72.

médiation entre la Pologne et la Suède, voulut bien en même temps veiller aux intérêts de Frédéric, et, le 8 février 1701, il écrivait à Kaunitz en parlant de la royauté de Prusse : « Je crois que cett' affaire prendra icy une bonne « plie, à quoy je n'ay pas peu contribué [1]..... »

Tout en essayant de la persuasion, Frédéric ne craignait pas de recourir aux menaces : il faisait avertir le roi de Pologne par Marschall de Biberstein, de prendre garde, car il avait des armes toutes prêtes pour le punir d'une trahison : le roi et la République se défiaient l'un de l'autre, et Frédéric n'aurait qu'à publier sa correspondance avec Auguste II au sujet d'Elbing ou de la dignité royale, pour le brouiller complètement avec ses sujets; il pourrait en outre laisser marcher sur la Saxe les 22,000 Suédois qui étaient à Brême [2].

Ainsi Auguste II était tour-à-tour par des cajoleries ou par des menaces, sollicité de tenir sa parole.

Pendant ce temps, le père Vota soutenait auprès de qui voulait l'entendre, le parti du nouveau Roi [3], et celui-ci mettait tout en œuvre pour bien disposer les magnats en sa faveur. Frédéric Ier avait remis à Marschall de Biberstein, un billet pour le cardinal-primat, où il lui promettait le paiement de 30,000 écus pour lui et de 10,000 pour sa bonne amie, la castellane de Lenczyt [4]. Hoverbeck s'engageait à remettre 5,000 thalers à Raphaël Leczinski, général de Grande Pologne, dès le départ de Towianski; il était autorisé en même temps à faire espérer à Przebendowski 50,000 écus, « aussitôt que l'affaire de la royauté serait portée à une bonne « fin à la diète prochaine [5]. »

Tous ces efforts auprès du roi et des magnats ne restèrent pas sans effet, et le 13 février 1701, Towianski partait pour

1. Arch. de V. — Correspondance de Kaunitz et de Stratmann.
2. Lettre d'Ilgen à Marschall de Biberstein. Arch. de B. — D. A., VII, 300-304.
3. Vota au Roi. 8 février 1701. D. A., IX, 63-66.
4. D. A., VII, 334. 27 janvier 1701.
5. D. A., VII, 486. Le Roi à Hoverbeck, Rescrit du 9 février 1701.

Kœnigsberg[1]. Le même jour, à 4 heures de l'après-midi, Wallenrodt recevait d'Auguste II une audience solennelle où le roi se montra plein de bienveillance[2].

Towianski reçut à Kœnigsberg[3] le plus brillant accueil; Frédéric Ier, dans sa joie, lui fit présent d'une bague de diamant, « estimée vingt-deux mille écus[4] », et annonça à tous ses ministres à l'étranger de quelle manière flatteuse le roi Auguste l'avait reconnu.

Mais, tout en se réjouissant d'avoir le consentement du roi, il s'inquiétait de celui de la République; il était difficile d'être à la fois l'ami de ces deux pouvoirs, vu leur hostilité réciproque. Or la République pouvait défaire tout ce que faisait le roi; il fallait donc prendre soin de la ménager et de se concilier les suffrages de la diète. Les détails de la mission de Towianski font toucher du doigt ces préoccupations. Towianski était non-seulement l'envoyé du roi, mais encore l'agent de son oncle, le cardinal-primat : il représentait Auguste II et le chef de la République. Dans une courte note du 20 février[5], Towianski demandait au Roi de Prusse de s'engager à ne permettre aucune violation des libertés polonaises, et à interdire le passage des troupes saxonnes par le duché de Crossen; dans la même note, il mettait Frédéric Ier en garde contre l'esprit entreprenant d'Auguste le Fort, qui voudrait peut-être un jour attaquer la Prusse[6], et émettait le désir de voir Werner retourner à Varsovie. Ainsi l'envoyé d'Auguste avait deux langages : il félicitait

1. Arch. de B. — D. A., IX, 165. Vota à Ilgen; 13 février 1701. Il ajoutait ceci : « Il est remarquable que c'est le roi de Pologne qui est le *premier* à rendre « ce devoir ».

2. *Ibid.* D. A. IX, 191-97. Wallenrodt au Roi.

3. Où il arriva le 17 février. Cf Theatrum Europaeum, XVI, p. 124.

4. A. E. *Cologne*, tome XLIX. Relation de Kœnigsberg d'un nommé H.; envoyée par Des Alleurs dans une lettre de Cologne, du 24 mars 1701.

5. Arch. de B. — D. A., X, 27-29.

6. Plus tard, en juillet 1701, Hoverbeck écrivait qu'Auguste regrettait de n'avoir pas eu les mains libres au temps de l'occupation d'Elbing, et disait qu'il se serait emparé de la Prusse ducale, en six semaines. Arch. de B. — D. A., XV 27-32.



Frédéric au nom de son maître, et il cherchait contre celui-ci une garantie éventuelle pour la République [1].

Le Roi fit répondre à la note de Towianski par une note analogue où il affirmait son amitié pour la Pologne et promettait d'empêcher le passage des Saxons « lorsque cela « sera contre le bien et l'interest de [illegible] République ». Il fit aussi dire de vive voix à Towianski que Werner ne pourrait séjourner à Varsovie parce qu'Auguste II ne le souffrirait pas, mais qu'il y ferait des courses *incognito* pour voir le cardinal [2].

Towianski, en quittant Kœnigsberg, emporta de nouvelles « lettres reversales » du Roi de Prusse, assurant que la royauté prussienne ne porterait pas préjudice aux droits de la République [3].

Frédéric avait donc fait son possible pour apaiser l'irritation des Polonais et pour les amener tout doucement à reconnaître sa dignité royale. Mais il avait peu de chances d'y réussir; aucun Polonais n'avait voulu assister à l'audience de Wallenrodt [4], le voyage de Towianski avait excité partout des colères, et le souhait de Raphaël Leczinski que ses félicitations fussent suivies de celles de toute la République [5], était bien risqué s'il n'était pas hypocrite.

Pour surcroît d'embarras, la diète générale qui devait être remise à septembre, et peut-être même au mois de décembre 1701 [6], fut tout à coup convoquée par Auguste II pour le 30 mai. Le roi de Pologne se souciait peu des intérêts de Frédéric. Il laissait même échapper des expressions mal-

1. Peu de temps après (27 février), le grand trésorier Dzialinski faisait remettre au Roi un mémoire pour le pousser à jurer de soutenir les droits et libertés de la République. D. A., X, 163-64.

2. D. A., X, 40-41. Kœnigsberg, [illegible] février.

3. 21 février 1701. Cf. les « Reversales » du 8 juin 1700.

4. Lamberty. Mémoires, I, p. 331. Stratmann l'écrivait à Vienne. Relation de Bartholdi du 2 mars. D. A., X, 205.

5. Lettre au Roi du 19 février 1701 : « Optoque ut particulare votum nostrum « publicus totius Reipublicæ subsequatur applausus ». D. A., IX, 366.

6. Lettre d'Hoverbeck, 22 janvier 1701. D. A., VII, 258-59.

heureuses : dans les « litteræ universales » de convocation[1], l'affaire de la dignité royale était traitée[2], de « nouvelle intrigue de l'Électeur de Brandebourg[3] ». Les diétines préparatoires à la diète devaient se réunir le 18 avril.

Auguste II avait-il fait cette convocation « par malice », comme le disait Radziojowski[4], ou bien par nécessité, pour obtenir l'appui de la République dans sa guerre contre Charles XII? Il n'importe : la réunion des diétines et de la diète était fâcheuse, et allait exciter en Pologne une effervescence dangereuse pour la cause de Frédéric.

Un fait qui semble à première vue peu important, mais qui eut en Pologne un assez grand retentissement, vint augmenter à cette époque l'irritation des esprits ; je veux parler de la protestation faite à Paris le 9 mars 1701, par devant notaire, par le jeune prince Radziwill contre l'érection de la Prusse en royaume et l'atteinte portée aux droits de la Pologne[5]. Radziwill était d'une famille influente du grand duché de Lithuanie ; sa protestation, autorisée évidemment par le roi de France[6], ne pouvait passer inaperçue en Pologne, où elle se répandit rapidement ; Spanheim avait en vain essayé d'en faire saisir tous les exemplaires à Paris[7]. Elle était rédigée dans un latin embarrassé, abondait en grandes phrases pleines d'adverbes et d'épithètes à effet, et s'élevait contre la félonie de l'Électeur de Brandebourg, qui d'une terre vassale voulait faire un royaume indépendant. Elle avait pour titre : « Vox justa et libera Joannis ducis

1. Varsovie, 17 mars 1701.

2. Le Roi désirait qu'il n'en fût pas question dans la diète et aurait voulu qu'Auguste n'en parlât même pas dans la convocation.

3. Arch. de B. — D. A., XII, 59-62. Les termes de cette convocation irritèrent vivement Frédéric, mais il ne le laissa pas trop paraître ; quand il écrivit à Auguste, le 13 avril, il se borna à des plaintes légères. D. A., XII, 178-80.

4. Relation d'Hoverbeck, 23 avril 1701. D. A., XII, 384.

5. La protestation est imprimée dans Lamberty, *Op. cit.*, I, p. 383 ss.

6. A. E. *Pologne*, tome CVI. Le roi à du Héron. Versailles, 3 mars 1701.

7. Arch. de B. — D. A., XI, 113 et 176. Relations de Spanheim, du 18 et du 21 mars 1701.

« Radziwill, Magni ducatus Lithuaniæ incisoris..., protestans « atque manifestans contra attentatum jus Regni et Reipu- « blicæ Poloniarum,... incompetenti Corona et titulo regio... « a Serenissimo Frederico III°, Electore Brandeburgico « usurpatis ». Radziwill tonnait contre l'ambition de l'Electeur, « vane insigniti, indebilite nominati, coronati im- « proprie in Regem Prussiæ, quæ Reipublicæ Polonæ « dominium et hæreditas est ». Il déclarait qu'il était indispensable, « hanc intolerabilem pœnitus *in herba* sup- « primere novitatem ». On voit qu'il ne ménageait pas les termes.

Spanheim, quand il parle de cette protestation, la traite de « libelle séditieux, plein d'outrages, de calomnies, de « faussetés, et injurieux au dernier point contre la Majesté « de nostre Roy »[1]. Au commencement d'avril, elle était connue partout en Pologne, et Werner envoyait de Kœnigsberg une copie de « l'avorton du jeune prince Radziwill, « dont un certain de Lambon et Moufle[2] l'ont accouché[3] ». Quel que soit le dédain qui perce dans ces paroles, la protestation Radziwill fit vraiment tort au Roi de Prusse, et contribua à accroitre ses embarras en Pologne[4].

Les diétines préparatoires de la diète (ante-comitiales) allaient sans doute charger leurs nonces de protester comme Radziwill, devant la diète générale. Frédéric qui, en janvier 1701, avait envoyé von Pehnen en grande Pologne, pour y gagner des partisans[5], pensa qu'il fallait, en avril-mai, répandre ses agents dans les différentes diétines, et ne rien ménager pour y empêcher toute agitation contre lui. Hoverbeck s'était absenté de Varsovie ; il eut ordre d'y retourner le plus vite possible, et reçut des instructions circonstanciées

1. Lettre à Wartenberg. Paris, 19 mars. Arch. de B. — D. A., XI, 113.
2. Les deux notaires devant lesquels la protestation fut rédigée.
3. Arch. de B. — D. A., XII, 173.
4. *Ibid.* D. A., XI, 332. L'évêque d'Ermland en écrivait à Werner en mars 1701. Werner en parle avec inquiétude le 21 mars.
5. *Ibid.*, D. A., VIII, 280. Kœnigsberg, 2 février 1701. Pehnen au Roi.

sur la conduite qu'il devait tenir [1]. Von Pehnen entretenait une correspondance active avec Stanislas Leczinski, voïvode de Posen [2], et Werner, de Kœnigsberg, communiquait sans cesse avec l'évêque d'Ermland [3], et le cardinal-primat. En même temps, von Jatzkow [4], le colonel Strehm [5], le lieutenant-général Græben [6], et quelques autres se rendaient en Pologne, les poches bien garnies, pour fermer au besoin la bouche des ennemis du nouveau Roi.

Le cardinal-primat se montrait assez froid, parce qu'on ne lui avait pas payé entièrement sa gratification [7]; le Roi ordonna à Hoverbeck de le contenter [8]. Przebendowski était dans les mêmes sentiments, et il fallait le ménager à cause de sa grande influence, surtout en Prusse polonaise. « C'est « l'homme le plus capable à faire du bien et du mal, écrivait « Hoverbeck;... il sçait embrouiller les cartes de toute sorte « et manière, et est un homme très-dangereux et très redou- « table » [9]. Le Roi lui fit compter de suite 30,000 thalers [10].

En dépit de toutes ces précautions, les diétines polonaises furent loin de se montrer favorables à Frédéric. Par les actes des diétines, conservés aux Archives de Varsovie, depuis le XVIe siècle (1572) jusqu'à la fin du XVIIIe, on voit quelle était l'activité étonnante de ces petites assemblées; il y avait en Pologne une vie locale et provinciale intense [11]. Le con-

1. Arch. de B. — D. A., X, 325. Kœnigsberg, 7 mars 1701. Hoverbeck assez souffrant, ne put arriver à Varsovie qu'en avril.

2. *Ibid.* D. A., IX, 110. Suivant l'ordre du Roi, du 11 février 1701. Stanislas avait succédé à son père, comme palatin de Posnanie.

3. Une fausse lettre, publiée sous le nom de cet évêque, contre la dignité royale, avait fait craindre qu'il n'eût changé d'opinion.

4. Potsdam, 11 avril 1701. D. A., XII, 142.

5. *Ibid.*, XII, 143.

6. *Ibid.*, XII, 225. Werner au Roi. Kœnigsberg, 15 avril.

7. Relation d'Hoverbeck, du 19 avril. D. A., XII, 291.

8. [illegible] avril 1701.

9. Lettre à Wartenberg, du 16 avril 1701. D. A., XII, 247.

10. 30 avril 1701.

11. M. Pawinski, directeur des Archives de Varsovie va publier 4 volumes des Actes de la diétine de Brzest en Cujavie. (Première publication).



ronnement de Frédéric fut vivement discuté et toutes les diétines, sauf celles qui furent dissoutes, protestèrent contre l'érection du duché de Prusse en royaume. Le 18 avril 1701, c'est la diétine d'Opatow (palatinat de Sandomir) qui, dans sa conclusion (laudum), adhère à la protestation de Radziwill, « in exteris facta » ; en mai 1701, c'est la diétine de Lublin qui ordonne à ses nonces de demander une enquête sur la mission de Towianski ; ou bien, c'est la diétine du palatinat de Brzest qui charge ses députés à la diète d'engager Auguste II à prendre le titre de « Rex Poloniæ et totius Prus- « siæ »[1]. Ces protestations furent renouvelées les années suivantes presque partout.

Les agents prussiens, répandus en Pologne, coururent de sérieux dangers. En Grande-Pologne à l'assemblée générale de Schrodde, von Iatzkow fut menacé comme *espion* par toute la noblesse qui voulait même le massacrer (massacriren[2]), et il fut obligé de chercher son salut dans la fuite. En Pologne prussienne, les agents de Frédéric eurent l'appui du palatin de Marienbourg, Przebendowski, de l'évêque d'Ermland, et du grand écuyer tranchant, Dzialinski. Grâce à l'influence de ces trois hommes, et aussi au génie intrigant du colonel Strehm, de Ciesielski et du major Grœben, les diètines furent rompues les unes après les autres, sous différents prétextes[3], et le landtag général de Marienbourg ne put avoir lieu[4]. Dzialinski ne s'était pas borné à des paroles, mais ses meilleurs arguments auprès des Polonais avaient été, selon Grœben, cent tonneaux d'excellent vin de Hongrie qu'il avait fait venir à leur intention[5]. Frédéric Ier échappait ainsi au danger d'une proposition assez grave, car un projet

1. M. Pawinski a bien voulu me traduire lui-même plusieurs de ces documents, rédigés en polonais.

2. Arch. de B. — D. A., XIII, 210. Relation de von Iatzkow. Lasenbourg, 11 mai 1701.

3. *Ibid.* D. A., XIII, 233. Werner au Roi, 13 mai 1701.

4. *Ibid.* D. A., XIII, 123. Grœben au Roi. Marienbourg, 6 mai 1701

5. *Ibid.* D. A., XIII, 101. Grœben à Werner, 30 avril.

devait être remis au landtag de Marienbourg pour demander au roi de Pologne de donner au duché de Prusse un curateur ; en effet, selon le projet, le fait de s'être déclaré roi attestait chez l'Electeur de Brandebourg une faiblesse d'esprit, qui devait l'empêcher d'administrer par lui-même la Prusse [1].

Partout les amis du Roi de Prusse avaient à lutter contre une vive opposition. Le cardinal-primat avait envoyé de ses « créatures » dans toutes les diètines [2] ; mais avait à subir de rudes assauts. Le père Vota, qui ne cessait de plaider la cause du Roi de Prusse, était suspect pour avoir été à Kœnigsberg, et menacé d'une expulsion par quelques évêques et sénateurs, « du premier rang, mais asseurement dans le « dernier du sens commun [3] ». A la diète de Lublin, où était Sczuka, sous-chancelier de Lithuanie, les nonces élus pour la diète, reçurent pour instructions de demander une loi perpétuelle, interdisant la création d'un roi dans la Prusse ducale, et de provoquer une enquête sur la mission de Towianski à Kœnigsberg [4].

Le roi de Pologne se tenait sur la réserve. Sans doute, dès le 3 mai 1701, Flemming et Reisewitz avaient été chargés d'excuser à Berlin les termes choquants des lettres de convocation de la diète [5], mais l'amitié d'Auguste II n'était jamais que fort problématique.

La situation du nouveau Roi en face de la Pologne, était donc embarrassante, et l'on se trouvait à la veille d'une diète qui pouvait tout gâter. Hoverbeck, sur le conseil du cardinal [6], se décida à quitter Varsovie avant le commencement de la diète [7], et se retira dans ses terres en Prusse. Pourtant il

1. Cf. Cuhn. Ouvrage manuscrit, aux Archives de Berlin, p. 305-306, X^e section. — Je n'ai pas trouvé dans les Actes la preuve de ce que Cuhn avance ici.
2. Arch. de B. — D. A., XII, 462. Werner au Roi, 26 avril 1701.
3. Vota au Roi, Varsovie 17 avril. Lehmann, *Op. cit.*, I, p. 525.
4. Arch. de Varsovie. — Actes de la diètine de Lublin, mai 1701.
5. Arch. de D. — Mémoire sur la dignité royale de Prusse, n° 2963.
6. Arch. de B. — D. A., XII, 384. Hoverbeck au Roi, 23 avril 1701.
7. Il partit de Varsovie le 30 mai. Cf. Relation d'Hoverbeck. Eichmedien, 5 juin 1701. D. A., XIV, 67.

fallait un agent pour informer le Roi de Prusse de ce qui se passait à Varsovie; Hoverbeck s'arrangea avec un certain comte Mariani qui lui envoya régulièrement des nouvelles. La diète, réunie le 30 mai, ne devait d'ailleurs pas durer longtemps.

Les divisions qui y éclatèrent dès le début empêchèrent même qu'on en vint à l'élection d'un maréchal de la diète; il n'y eut que quelques séances orageuses, sous la présidence d'un maréchal provisoire. Beaucoup de nonces voulaient protester contre la dignité royale de Prusse. On proposait de chasser l'envoyé prussien Hoverbeck, comme ennemi du pays, et de mettre en accusation ceux qui avaient été à Kœnigsberg féliciter le nouveau Roi [1]. Mais la principale affaire était la guerre suédoise, où le roi Auguste voulait entraîner la République; la guerre occupa trop la diète pour qu'on fît rien contre la royauté de Frédéric [2], et le cardinal-primat sut habilement détourner les attaques faites de ce côté [3]. Auguste ne put obtenir l'appui qu'il désirait; les nonces ne voulaient pas faire cause commune avec lui contre Charles XII, tout au moins jusqu'à ce qu'il eût rappelé en Saxe les troupes saxonnes qu'il avait répandues en Pologne et en Lithuanie. Dans ces conditions, on ne pouvait s'entendre : le roi mit fin à la diète le 18 juin, et, par une déclaration solennelle [4], annonça qu'il réunirait une nouvelle diète le 22 décembre suivant. Tout s'était passé sans encombre pour la Prusse, et dans les « Lettres Universelles » qui convoquèrent la diète de décembre, il ne fut pas fait allusion à ce sujet brûlant. Le cardinal-primat s'en félicitait dans une lettre à Hoverbeck, et attribuait ce succès à l'absence de tout envoyé prussien, pendant la diète : « cela a fait cesser bien « des langues, écrivait-il, et a espargné l'argent, lequel au- « rait esté très mal employé [5] ».

1. Arch. de B. — D. A., XIV, 93. Rabach au Roi. Danzig, 8 juin 1701.
2. Lettres Historiques, t. XX, p. 36-37.
3. D. A., XIV, 223. Hoverbeck au Roi, Eichmedien, 22 juin 1701.
4. Du 20 juin 1701. D. A., XIV, 190.
5. D. A., XIV, 230. Lettre à Hoverbeck, de juin 1701.

Dans les diètines « post comitiales », où les nonces devaient rendre compte de leur mandat, les amis du Roi de Prusse surent éviter des protestations fâcheuses, notamment le général Leczinski dans la diètine de Schrodde [1], en grande Pologne [2].

Mais ce n'était que chose remise, et la question pouvait revenir plus irritante que jamais devant la diète de décembre 1701. Dans les six mois qui précédèrent cette diète, Frédéric ne resta pas inactif, et un triple travail fut entrepris pour convertir à des idées conciliantes les magnats, le roi et le peuple polonais en général.

Près des magnats, il n'y avait qu'un système à continuer, le système de la corruption à outrance. On a vu quelles sommes avaient été déjà payées au cardinal-primat, à Przebendowski et à quelques autres. Le général de Grande-Pologne, Leczinski, avait dû recevoir, en mars 1701, 5,000 thalers [3], et un compte du trésorier Kraut évaluait à 78,000 thalers les envois d'argent faits de Berlin en Pologne, du 18 janvier au 3 mai 1701 [4]. Aucun Polonais n'entendait rendre un service pour rien, et dès que Hoverbeck fut de retour à Varsovie, il fut assailli de tous côtés de demandes et de réclamations pécuniaires. C'était le comte Mariani qui, pour avoir envoyé les comptes-rendus des séances de la diète, priait le roi de lui accorder une pension de 4 à 500 thalers; Frédéric fut forcé de lui en faire payer une de 2 à 300 [5]. Puis, c'était Jablonowski, grand général de la couronne, qui refusait de se contenter de la moitié ou du tiers de la somme qu'on lui avait promise (18,000 thalers); Hoverbeck et Werner eurent beaucoup de peine à lui faire accepter, au commencement de 1702, 6,000 thalers, en lui faisant es-

1. Srodka, près Posen, sur la Wartha.
2. Arch. de B. — D. A., XV, 27. Varsovie, 9 juillet 1701. Relation de Hoverbeck.
3. *Ibid.* D. A., XI, 148. Le Roi à Hoverbeck. Cœlln a. d. Sprée, 19 mars 1701.
4. *Ibid.* D. A., XIII, 16.
5. *Ibid.* D. A., XV. 295, Le Roi à Hoverbeck.

pérer les 12,000 autres, quand toute l'affaire de la royauté serait terminée [1]. 1,000 ducats furent donnés en même temps à son fils aîné, voïvode de Russie. Certains magnats furent gagnés par des moyens indirects, comme le castellan von der Wilde, à la femme duquel on promit des boucles d'oreille [2]. Enfin Hoverbeck dut s'occuper de gagner à prix d'argent ou autrement le chancelier, von Beichling [3], et le sous-chancelier de Lithuanie, Sczuka : mais il ne réussit pas près de ces deux personnages qui restèrent jusqu'au bout hostiles à Frédéric Ier. C'était un échec fâcheux, car ils avaient tous deux une grande autorité sur le roi et sur les Polonais, surtout Sczuka, qui allait bientôt recevoir le grand sceau de Lithuanie [4].

Malgré cet insuccès partiel, les agents de Frédéric n'avaient pas travaillé en vain et, à la fin de 1701, la plupart des magnats étaient bien gagnés à sa cause.

Auprès du roi Auguste, qui pouvait par sa bonne ou mauvaise volonté, écarter ou provoquer une agitation polonaise, Frédéric avait à suivre une ligne de conduite toute tracée. Auguste était menacé à la fois par Charles XII, et par ses sujets; il y avait un parti polonais qui désirait sa chute [5], et quand Radziejowski écrivit au conquérant suédois pour lui demander la paix [6], celui-ci répondit en offrant à la République son aide pour détrôner Auguste le Fort [7]. Cette situation précaire mettait le roi de Pologne à la merci de Frédéric. Patkul en septembre [8], Flemming en novembre-décembre

1. Arch. de B. — D. A., XVIII, 65. Hoverbeck et Werner au Roi. Varsovie, 7 mars 1702.

2. *Ibid.* D. A., XV, 142. Græben au Roi, 19 juillet 1701.

3. *Ibid.* D. A., XV, 236. Le Roi à Hoverbeck. Schœnhausen, 29 juillet 1701.

4. *Ibid.* D. A., XVII, 359. Cœlln, 20 déc. 1701.

5. On avait publié en Pologne, dans le courant de 1701, plusieurs brochures en latin ou en polonais contre le roi Auguste, qui faisait la guerre sans consulter la Pologne, et inondait la Pologne de ses Saxons et Varsovie de ses maîtresses. Arch. de B. — D. A., XIII, 70.

6. Vers le mois d'août 1701.

7. D. A., XV, 441. Hoverbeck au Roi, 30 août 1701.

8. *Ibid.*, XV, 450. Hoverbeck au Roi, 3 septembre 1701.

1701 [1], vinrent à Berlin demander l'appui du Roi de Prusse. On leur promit une intervention diplomatique : Hoverbeck et les envoyés impériaux cherchaient toujours à s'interposer entre les combattants. En revanche, les envoyés du roi de Pologne assurèrent Frédéric qu'ils feraient tout leur possible pour faire reconnaître en Pologne la royauté prussienne.

Les magnats et le roi paraissaient donc gagnés à la cause de Frédéric Ier, les premiers par l'argent, le second par un intérêt capital. Pour se concilier les Polonais, en général, on se servit d'autres procédés.

Le comte Alexandre de Dohna, ayant remarqué l'impression fâcheuse produite par la protestation du prince Radziwill, avait-eu, dès le mois de mars 1701, l'idée d'y répondre par un pamphlet anonyme qu'on répandrait dans toute la Pologne [2]; cette idée fut bientôt mise à exécution. Hoverbeck s'en occupa, et un pamphlet fut publié en polonais et en allemand, sous la forme d'une lettre d'un courtisan polonais à un ami de confiance [3]; la nouvelle dignité, y était-il dit, ne pouvait faire de tort à la République. En effet, la souveraineté du duché de Prusse était établie par le traité de Wehlau, et il devait peu importer à la Pologne que la Prusse fût un duché souverain ou un royaume. D'ailleurs les lettres « reversales » du Roi garantissaient le maintien de tous les droits éventuels de la Pologne. Il n'y avait là qu'une affaire de titre qui ne changeait rien à la situation respective de la Prusse et de la République. Celle-ci devrait donc reconnaître la royauté prussienne comme l'avaient fait les autres puissances européennes. Les adversaires de Frédéric Ier répliquèrent à cet écrit par un autre très violent [4], et une véritable guerre de plume s'engagea [5]. Le père

1. D. A., XVI, 321. Le Roi à Hoverbeck, 8 décembre 1701.
2. *Ibid.*, XI, 380. Écrit de Dohna du 24 mars 1701.
3. *Ibid.*, XVI, 214 et 239.
4. *Ibid.*, XVI, 230-36.
5. La cour de Berlin fit imprimer un volumineux écrit de plus de 30 feuillets, pour défendre la légitimité du couronnement de 1701. D. A., XVI, 245-70.

Vota, lui-même, y prit part, et composa un « Discursus politicus », où la République était vivement exhortée à reconnaître Frédéric [1].

Malgré tous ces efforts, l'opinion publique en Pologne resta en somme hostile à la royauté prussienne. On pouvait s'attendre encore à des protestations de la part des diètines préparatoires à la diète. Aussi, en septembre 1701, Frédéric Ier envoya de nouveau des agents en Pologne; il fallait gagner, pour le moins d'argent possible, des membres de chaque diètine, qui pourraient, s'il y avait lieu, provoquer la dissolution de ces assemblées [2]. Cette précaution ne fut pas inutile.

Au moment où les diètines se réunirent, vers le 10 novembre 1701, un mémoire leur fut envoyé de Varsovie pour soulever leur indignation contre l'impudence de l'Electeur de Brandebourg, qui, au mépris des droits de la République, avait été choisir le titre de Roi de Prusse. Ce mémoire, dont Hoverbeck attribuait la paternité à Beichling, exhortait les diètines polonaises à faire jurer à leurs nonces, qu'ils protesteraient à la diète contre une pareille prétention [3].

Beaucoup de diètines furent rompues, grâce aux manœuvres prussiennes, avant d'avoir pu délibérer sur ce sujet [4]. Mais toutes protestèrent ou voulurent protester contre l'érection du duché de Prusse en royaume; ainsi la diètine de Lenczyt [5]. Les nonces, élus à Sczroda, en Grande-Pologne, reçurent comme instruction de faire une enquête sur la mission de Towianski [6].

C'est sous ces auspices peu favorables que la diète polo-

1. Arch. de B. — D. A., XVII, 147. Envoyé dans une lettre de Vota du 1er nov. 1701.

2. *Ibid.* D. A., XVI, 118. Colm, 28 sept. 1701. Le Roi à Werner.

3. *Ibid.* D. A., XVII, 220. Varsovie, 19 nov. 1701. Hoverbeck au Roi.

4. Par exemple les diètines de la Prusse polonaise.

5. Protestation du 14 nov. 1701 (Arch. de Varsovie).

6. Arch. de B. — D. A., XVII, 363. Varsovie, 20 déc. 1701. Hoverbeck au Roi.

naise se réunit à Varsovie le 22 décembre 1701 [1], et il est probable qu'elle aurait solennellement protesté contre la nouvelle dignité royale, si elle n'avait été, comme la précédente, dissoute au bout de quelques jours par ordre du roi Auguste. La question de la royauté fut encore agitée dans un conseil de sénateurs, en février 1702, où le cardinal-primat prit la défense Frédéric contre les attaques de Sczuka [2]; mais l'affaire ne fit ni un pas en avant, ni un pas en arrière, et les complications politiques où la Pologne se trouva engagée pendant les années suivantes, ne permirent pas d'arriver à un accommodement définitif. Les diètines polonaises renouvelèrent chaque année leur protestation. Pendant la lutte entre Auguste II et Stanislas Leczinski, que Charles XII fit roi de Pologne en 1704, les envoyés prussiens offrirent alternativement l'appui de leur Roi aux deux partis, sans réussir à provoquer la reconnaissance de toute la République. Après la bataille de Pultava, et le retour d'Auguste II en Pologne, la situation ne se modifia pas, bien que la diète de Lublin en 1705 eût remis au roi de Pologne et à ses ministres, le soin d'en finir une fois pour toutes [3].

Frédéric Ier ne vit pas le bout de ces négociations, et même son successeur, Frédéric-Guillaume Ier, ne fut pas plus heureux. Pourtant, à la notification de son avènement, les magnats répondirent en lui donnant le titre royal, et il se fit couronner en Prusse, sans admettre la présence de commissaires polonais. Mais quand il voulut, par l'entremise de son envoyé, von Lœlhœfel, obtenir un résultat plus complet, il échoua devant les hésitations d'Auguste et la mauvaise volonté de Flemming [4], qui désirait sans doute se faire acheter. Un essai pour parvenir à ses fins, grâce à l'intervention du tsar [5], ne put aboutir ; il aurait sans doute fallu renoncer

1. D. A., XVIII, 5. Varsovie, [illegible] déc. 1701. Hoverbeck au Roi.
2. *Ibid.*, XVIII, 57. Hoverbeck au Roi, 20 février 1702.
3. *Ibid.*, XX, dépêche de Lœlhœfel, 10 avril 1715.
4. *Ibid.*, XX. Relations de Lœlhœfel des 17 et 22 août 1715.
5. En 1716. Relations de Lœlhœfel. *Ibid.*

aux droits de la Prusse sur Elbing, et donner quelques sacs d'argent. Frédéric-Guillaume s'y refusa énergiquement, et dans un rescrit de 1720, à Schwerin, le nouvel envoyé à Varsovie, il déclarait qu'il ne donnerait *pas un thaler*, pour faire reconnaître sa royauté [1].

Toutes les négociations cessèrent pendant longtemps, et ce ne fut que sous Frédéric II qu'elles furent reprises et menées à bon terme. Le prince Charles de Carlath, ambassadeur extraordinaire du Roi de Prusse, et Benoît, conseiller d'ambassade, résident près de la République polonaise, furent chargés de la chose en mai 1764, et la diète de Varsovie reconnut sollennellement la dignité royale au nom de toute la République [2] (juin 1764). Par une déclaration nouvelle, le Roi de Prusse avait promis que sa dignité « n'ap« porte(rait) pas la moindre atteinte aux frontières, aux ter« rains, aux possessions de la République... ainsi qu'aux ti« tres et prérogatives, appartenantes aux rois de Pologne [3]. »

Ainsi se termina en Pologne cette laborieuse négociation pour la reconnaissance de la royauté prussienne. C'était seulement en 1764, dans une diète tenue sous la pression des baïonnettes russes, que les patriotes polonais avaient renoncé à leurs protestations incessantes ; c'était à la veille du premier partage de la Pologne, que Frédéric II promettait de respecter les droits de la République, et obtenait à ce prix d'être salué Roi de Prusse. Le seul rapprochement de ces deux faits : la reconnaissance du titre royal et le premier partage de la Pologne, montre combien étaient légitimes les appréhensions des Polonais, en voyant se fonder au milieu de leurs provinces un nouveau royaume ; il permet de comprendre pourquoi ils s'obstinaient à ne pas admettre le fait accompli, et autorise à supposer que jamais la Pologne ne l'eût

1. Arch. de B. — D. A., XX. Rescrit du [illegible] juillet 1720.

2. *Ibid.*, D. A., XX. Affaires de Pologne, 2e volume. Relations de Carlath et Benoît.

3. *Ibid.* Relation des envoyés prussiens du 13 juin 1764.

reconnu, si elle était restée forte et si, en proie à l'anarchie, elle ne s'était vue menacée de terribles catastrophes.

L'EMPIRE

Les négociations avec la Pologne avaient duré plus de soixante ans ; celles que Frédéric Ier engagea avec l'Empire furent moins longues, mais très laborieuses aussi, et si la royauté fut reconnue de bonne heure par la majorité des électeurs et des princes, il y eut quelques résistances qui ne fléchirent pas de son vivant.

On a vu [1] que Frédéric était assuré de l'approbation de trois électeurs : le suffrage impérial entraînait celui de la Bohême ; le consentement du roi de Pologne le liait comme électeur de Saxe, et c'était une vaine subtilité que de vouloir distinguer deux manières d'agir du même personnage ; aussi l'envoyé saxon [2] à Ratisbonne, après être quelque temps resté sans ordre, reçut celui de reconnaître le nouveau Roi, au grand désespoir de Des Alleurs, l'agent français à Cologne [3]. Le nouvel électeur de Brunswick-Hanôvre, Georges-Louis, s'était engagé envers le futur Roi de Prusse [4].

Mais qu'allait faire l'ensemble des princes de l'Empire? Il y avait là, comme on l'a vu au chapitre v, plusieurs questions délicates à résoudre : d'abord la question de l'étiquette, de la préséance, de ce que les Allemands appelaient encore « die titulatur ». La France, hostile à la royauté

1. Cf. chapitre V.

2. Cet envoyé, Georges von Werthern, fut accusé encore, en juin 1701, d'avoir dit que son maître n'avait reconnu que comme roi de Pologne. D. A. XIV, 51.

3. Des Alleurs écrivait au roi, le 12 mars 1701 qu'il regrettait de voir Auguste II faire une démarche qu'il avait « promis positivement de ne point faire » comme électeur de Saxe. A. E. — *Cologne*, t. XLIX.

4. Par le traité d'Amsterdam, du 4 nov. 1700.

prussienne, voulait pousser les princes à l'assimiler au IXe Electorat, et comptait, en la représentant comme une innovation funeste à leurs droits, susciter contre elle une opposition opiniâtre [1]. Ensuite, il y avait la question religieuse qui faisait des catholiques allemands les ennemis naturels du souverain protestant. Enfin, brochant sur le tout, la guerre de succession d'Espagne allait s'ouvrir et diviser l'Allemagne, comme l'Europe entière, en deux camps : les amis et les adversaires de la France. Frédéric Ier était, par le fait même de sa royauté, l'allié forcé de l'Autriche ; les princes seraient amenés plus ou moins facilement à admettre ou à repousser ses prétentions, selon qu'ils se rangeraient de l'un ou de l'autre parti.

Les deux envoyés de Frédéric à Ratisbonne, Metternich et Henniges, eurent ordre de notifier à tous les délégués des Etats de l'Empire (Reichsstænde) le couronnement du 18 janvier [2]. Même notification fut faite directement à chaque électeur, prince ou ville. Il y a donc dans la négociation de Frédéric avec l'Empire, deux parties à distinguer : la négociation générale à Ratisbonne, et les intrigues particulières avec chaque Etat. A Ratisbonne, on s'occupa avant tout du cérémonial ; partout ailleurs des intérêts plus spéciaux entrèrent en ligne de compte.

Metternich et Henniges trouvèrent au début peu d'enthousiasme à Ratisbonne. L'ambassadeur français près de la diète, Rousseau de Chamoy, travaillait avec ardeur contre eux [3], et voyait les princes « assez portés à ne pas reconnaître « la royauté de Prusse [4] » ; « cette royauté, écrivait-il encore, « trouve icy peu d'approbateurs, surtout du costé des Estats

1. Arch. de B. — Bartholdi signale cette tactique. Relation du 7 février 1701 D. A., VII, 471.

2. *Ibid.*, D. A., VII, 140. Kœnigsberg, 19 janvier 1701.

3. On disait que Louis XIV avait cité à table le propos suivant de l'électrice de Hanovre : « La royauté prussienne ne réussira pas plus que la royauté de mon « père (le roi d'hiver), ou que le IXe Electorat de mon mari ». *Ibid.*, D. A., VII, 260. Ratisbonne, 24 janvier 1701. Metternich et Henniges au Roi.

4. A. E. — *Ratisbonne*, t. CCCXLI, 1er févr. 1701.

« catholiques de l'Empire [1] ». Les princes étaient fort embarrassés. Chamoy dépeint bien l'état d'esprit d'un assez grand nombre, quand il montre le cardinal de Lamberg, commissaire autrichien près de la diète, gêné pour « accorder *trois* personnages qu'il y doit faire en mesme « temps, l'*un* de *prince ecclésiastique*, et cardinal à qui le « pape a défendu de reconnaistre la Royauté de Prusse et le « IX[e] Électorat; l'*autre* de *prince de l'Empire* qui doit con- « courir au maintien des droits des Estats du mesme Em- « pire; le *troisième* de *ministre de l'Empereur* dont la fonc- « tion peut n'estre pas compatible avec les deux autres [2] ». Les princes catholiques, alliés de l'Empereur, avaient, comme le cardinal de Lamberg, à jouer divers personnages, difficiles à concilier.

Pendant les premiers mois de 1701, les relations des deux envoyés prussiens à Ratisbonne se suivent longues et serrées, racontant les moindres discussions avec des envoyés d'électeurs ou de princes, sans apporter de renseignement bien nouveau. Après la notification du couronnement qu'ils firent le 29 janvier, ils restèrent longtemps sans réponse; les délégués à la diète, n'ayant pas d'instructions, ne pouvaient que féliciter en leur propre nom beaucoup ne donnèrent même pas cette marque de politesse. Les ministres électoraux, écrit Metternich, « ont été les plus grossiers; ceux de « Mayence, Trèves, Cologne, Palatin ne m'ont même en- « voyé personne, justement comme le plénipotentiaire de la « France qui en a usé ainsi [3] ». Ailleurs, dans une sorte de tableau de tous les ministres des trois collèges, il déclare que, dans le collège électoral, ceux de Bavière et de Saxe ont été les seuls vraiment honnêtes [4].

Dès le début, certains princes, comme les ducs de Saxe-

1. A. E. — *Ratisbonne*, t. CCCXLI. Relation du 24 février 1701.
2. *Ibid.*, t. CCCXLII. Relation du 7 nov. 1701.
3. Arch. de B. — D. A., VIII, 226. Metternich au comte de Wartenberg ou à Ilgen. Ratisbonne, 31 janvier 1701.
4. *Ibid.* D. A., VIII, 333. Relation au Roi, de Ratisbonne, 4 février.

Gotha et de Wolfenbüttel, s'étaient avisés de réclamer des titres exceptionnels ; le baron de Hagen, agent de Saxe-Gotha, se signalait pourtant par un grand zèle pour le Roi de Prusse, qui lui fit, en récompense, donner la croix bleue de l'Ordre de la Générosité [1]. Les électeurs ne se préoccupaient pas moins des questions de « titulature [2] » ; les électeurs ecclésiastiques voulaient le titre d'« Éminence », les électeurs laïques celui de « Sérénité électorale » (Churf. Durchlaucht) [3]. En outre, beaucoup de princes ne voulaient traiter le Roi de « Majesté », qu'en y ajoutant le titre de « Dilection » (Liebden) [4].

Tout cela semble bien futile, mais alors on y attachait une grande importance, et il est étonnant de voir avec quelle patience Frédéric Ier lisait les fastidieuses dépêches de Metternich, et avec quelle persévérance il lui ordonnait de refuser tel ou tel titre, tel ou tel avantage d'étiquette. Loin de céder devant les prétentions des électeurs et des princes, il leur résistait avec énergie, et, à la fin de mars 1701, il déclarait à Metternich qu'il ne donnerait jamais le prédicat d'« Éminence » aux électeurs ecclésiastiques [5] ; il tint parole.

La négociation se prolongeait sans aboutir à aucun résultat. Le Roi finit par s'en lasser ; il ordonna à ses envoyés à Ratisbonne de ne plus presser les choses et d'éviter surtout une délibération du collège électoral sur la question. Il leur annonçait qu'il préférait obtenir le consentement de chaque électeur, séparément [6]. Dès lors, tout l'intérêt de la négociation à Ratisbonne s'évanouit, et les efforts de Fré-

1. Arch. de B. — D. A., XI, 75. Lettre de Metternich, 17 mars 1701.
2. *Ibid.* D. A., IX, 209. Relation de Ratisbonne, au Roi, 14 févr. 1701. « Les « ministres électoraux sont à parler, à écrire et à courir, come si les prérogatives « ves électorales étoient aux abois. »
3. *Ibid.* D. A., X, 221. Relation au Roi, Ratisbonne, 4 mars 1701.
4. *Ibid.*, D. A., X, 367. Metternich au Roi, 10 mars 1701.
5. *Ibid.* D. A., XI, 250. Le Roi à Metternich, 26 mars 1701.
6. *Ibid.* D. A., XII, 217. Schœnhausen, 15 avril 1701. Le Roi à Metternich et Henniges.

déric I[er] se dispersèrent dans l'Empire, pour gagner tous les États, en particulier.

On sait que Frédéric avait attendu son couronnement pour faire une démarche positive auprès des électeurs ecclésiastiques. Ces électeurs semblaient devoir être les moins favorables, d'abord parce qu'en leur qualité de princes ecclésiastiques ils seraient forcés de tenir compte des protestations du Pape et de l'Ordre Teutonique, ensuite parce qu'ils subissaient tous trois plus ou moins l'influence de la la France, leur voisine.

L'électeur de Mayence, archi-chancelier de l'Empire, était le plus important à gagner : de lui dépendait l'adoption, dans la chancellerie d'Empire, des nouveaux titres du Roi de Prusse, et il importait que ces titres passent figurer désormais dans les décrets officiels [1]. Frédéric espérait se le concilier rapidement ; il fut bien déçu. L'électeur prit la conduite de l'opposition, et envoya à ses collègues une circulaire [2], où il traitait la dignité royale de Prusse de chose nouvelle et inouïe dans le collège électoral, et proposait une conférence de tous les électeurs pour en délibérer [3]. L'agent français à Mayence, d'Iberville, poussait l'archevêque dans cette voie, où il était déjà porté à entrer, par ses rapports avec le Grand Maître Teutonique [4]. Pour le ramener à de meilleurs sentiments, le Roi de Prussé dut lui faire une double concession d'argent et de titre.

Le duc de Lorraine, quand on lui avait conféré l'altesse royale, avait donné en présent à l'électeur de Mayence 10,000 thalers, et 5,000 à la chancellerie ; le Roi de Prusse fut invité à faire de même [5]. Quant au titre, l'électeur vou-

1. Il fallait que la chambre d'Empire de Wetzlar s'y conformât

2. Arch. de B. — D. A., IX, 209. Relation au Roi. Ratisbonne, 14 février 1701.

3. D. A., X, 383. Post-scriptum d'une relation de Metternich. Ratisbonne, 11 mars 1701.

4. D. A., X, 123. En janvier 1701, l'Électeur écrivait au grand maître pour l'exhorter à défendre ses droits dans une lettre aux électeurs et princes de l'Empire.

5. D. A., X, 100, Vienne, 23 février 1701. Bartholdi au Roi.

lait tout au moins être appelé « Churfürstliche Würde » (Dignité électorale).

La négociation principale avec Mayence fut conduite par Bartholdi, à Vienne ; là, il eut l'occasion de discuter avec Gudenus, agent de l'électeur, en même temps que fonctionnaire impérial (Reichstaxator), et surtout avec le baron de Schœnborn, frère de l'électeur et ministre d'État de Léopold [1]. Bartholdi correspondit d'abord avec Schœnborn, qui n'était pas à Vienne, et il reçut de lui de bonnes promesses. En mars 1701, Schœnborn écrivait que son frère l'électeur, « n'a(vait) » pas fait un pas jusques icy qui pourroit estre désagréable » à Sa Majesté de Prusse », et qu'il retardait son consentement uniquement pour agir d'accord avec ses collègues [2]. Les assurances de Schœnborn étaient peu conformes à la réalité, mais elles étaient de bon augure. En avril, Bartholdi disait qu'il avait promis 10,000 florins à l'électeur et que l'affaire serait bientôt conclue [3].

Cependant elle traîna en longueur : la chambre impériale de Wetzlar n'avait pas encore en octobre reçu l'ordre de donner à Frédéric le prédicat de Majesté [4], et le Roi commençait à s'irriter de ces lenteurs. 2,000 florins avaient été promis au frère de l'archevêque [5], et von Fuchs, l'agent prussien à Francfort, avait cherché à gagner l'appui du comte de Boinebourg [6], son confident. Il fallut, pour en finir, obtenir que l'Empereur prît en main la cause du Roi de Prusse : un envoyé autrichien, comte de Schlick, s'employa pour lui à Mayence [7], et l'Empereur écrivit lui-même à l'électeur pour l'exhorter à reconnaître la royauté prus-

1. Arch. de B. — D. A., X, 100. Bartholdi au Roi, 23 février 1701.
2. *Ibid.* D. A., XI, 201. Relation de Bartholdi. Vienne, 23 mars 1701.
3. *Ibid.* D. A., XII, 191. Relation de Bartholdi. 13 avril 1701.
4. *Ibid.* D. A., XVI, 70. Wetzlar, 18 oct. 1701. Zoller à Wartenberg.
5. *Ibid.* D. A., XIV, 46. Rescrit à Bartholdi, 4 juin 1701.
6. *Ibid.* D. A., XV, 234. Fuchs au Roi. Francfort, 26 juillet 1701.
7. *Ibid.* D. A., XVII, 169. Bartholdi au Roi, 5 nov. 1701.

sienne [1]. Grâce à tous ces efforts combinés, Frédéric obtint de la chambre de Wetzlar la reconnaissance de son titre, dès décembre 1701. Quant au traité définitif avec Mayence, il ne fut signé que le 18 septembre 1701, à Vienne [2]. 10,000 florins furent payés à l'électeur, 2,000 à son frère, le baron de Schœnborn, et 100 ducats furent promis à Gudenus. Le Roi de Prusse, en échange du titre de « Sérénissime Très-Puissant [3] », consentit à traiter l'électeur de « Dignité électorale et Dilection [4] ».

La reconnaissance de l'électeur de Trèves eut lieu en même temps et par le même traité. Avec lui, la négociation avait été longue aussi, mais moins coûteuse. Jean-Hugue d'Orsbeck n'était pas intéressé, comme son collègue de Mayence, et de plus, il avait des conseillers favorablement disposés pour la Prusse ; ainsi son chancelier, Soler, son grand maréchal, baron de Leyen-Saffig. D'Iberville, agent français dans la région de Mayence et de Trèves, s'étant plaint avec aigreur au baron de Leyen-Saffig de ce que le ministre de Trèves à Ratisbonne, « avoit fait compliment à ce« luy de Brandebourg sur le couronnement de son maître », le baron envoya la lettre au comte de Wartenberg [5]. Dans de telles conditions, l'amitié de Trèves paraissait certaine [6]. Bartholdi, à Vienne, fut encore chargé de négocier avec un conseiller secret de l'électeur, nommé Gœrtz, qu'il proposa de gagner par la promesse de 300 écus [7]. Le Roi l'y autorisa, et le traité avec Trèves fut signé à Vienne en même temps que le traité avec Mayence. Le 4 octobre 1703, l'élec-

1. Par une lettre du 4 janvier 1702. D. A., XVIII, 33. Relation de Bartholdi du 18 janv. 1702.

2. D. A., XIX, 73 ss.

3. « Durchlauchtigst Grossmæchtigster ».

4. « Ew. Churfurstliche Würde und Liebden ». En écrivant, il signera « Votre frère » (Ihren Bruder).

5. La lettre d'Iberville se trouve au tome X, fol. 404 des D. A.

6. Le Roi l'écrivait à Metternich, le 19 mars 1701. Arch. de B. — D. A., XI, 117.

7. *Ibid.* D. A., XIX, 15. Vienne 18 juillet 1703.

teur de Trèves félicitait solennellement le nouveau Roi[1].

Joseph-Clément Cajetan, électeur de Cologne, ne se laissa pas sitôt convaincre. Louis XIV avait envoyé près de lui, depuis le mois de décembre 1700, le baron Des Alleurs, rappelé de Berlin. Des Alleurs sut fort bien mettre en avant, l'intérêt politique et l'intérêt religieux de l'électeur, et celui-ci, ainsi que son chancelier, le baron Karg, se montra fort irrité des prétentions de Frédéric Ier. Dès le 3 mars 1701, Joseph-Clément écrivait de Bonn au Grand Maître de l'Ordre Teutonique, qu'il s'opposerait de tout son pouvoir à la reconnaissance du Roi de Prusse par les collèges de la diète[2]. Le pape l'ayant mis en garde contre la nouvelle royauté, il lui répondit qu'il ferait son possible pour contenter « Sa Sainteté », et qu'il n'approuverait jamais cette royauté « quand mesme tous les électeurs et princes de l'Em« pire auroient eu la faiblesse d'y souscrire[3]. » Peu de temps après, il envoyait aux électeurs de Mayence et Trèves, une lettre où il les exhortait à ne pas écouter les sollicitations de la Prusse, « tant que la *Religion*, l'*Empire* et l'*Ordre* « *Teutonique* n'auront pas reçu préalablement une entière « satisfaction[4] ». Bientôt la guerre de succession d'Espagne éclata, l'électeur de Cologne se déclara pour la France et fut mis au ban de l'Empire; toute relation diplomatique cessa entre Berlin et Cologne. Une brochure française, imprimée en 1702, s'attacha à flétrir la conduite de l'Empereur qui avait érigé un IXe Electorat, fait un Roi de Prusse, « au « grand préjudice de la religion catholique et contre toutes « les constitutions de l'Empire », et qui maintenant « pros« crivait... sans aucun sujet légitime un archevèque, élec« teur et prince d'une des plus illustres maisons du

1. Arch. de B. — D. A., XIX, 80. Ehrenbreitstein 4 oct. 1703.
2. *Ibid.* D. A., XI, 164. Ratisbonne 21 mars 1701. Metternich au Roi.
3. A. E. *Cologne*, t. XLIX. Des Alleurs au roi. Bonn, 16 mai 1701.
4. P. just., XXI. Bonn, 19 juin. Il avait déjà écrit une lettre semblable le 28 avril.

« monde [1] ». — L'électeur de Cologne ne pouvait du reste que retarder, non refuser sa reconnaissance de la royauté prussienne; il la fit longtemps attendre et ne se décida à l'accorder qu'après la mort de Frédéric Ier, et même après la paix de Rastadt, le 14 octobre 1714 [2].

Max-Emmanuel de Bavière, son frère, fit de même. On a vu, au chapitre V, quelle était l'ambition de ce prince, et combien il semblait difficile qu'après avoir désiré une royauté pour lui [3], il consentît à s'incliner devant la royauté d'un de ses collègues électeurs; les démarches d'Alexandre de Dohna, et des électrices de Brandebourg et de Hanovre à la cour de Bruxelles, n'avaient pas eu grand succès; elles avaient seulement arraché à Max-Emmanuel quelques vagues assurances de dévouement ou d'amitié pour Frédéric. Après le couronnement du 18 janvier 1701, le Roi de Prusse ne fit pas d'autre tentative directe pour gagner l'électeur. Metternich négocia seulement à Ratisbonne avec l'envoyé bavarois; il put croire d'abord à de bonnes dispositions, mais s'aperçut vite du contraire [4]. Louis XIV cherchait à s'assurer de Max-Emmanuel, et lui faisait sans cesse les propositions les plus séduisantes : le 9 mars 1701 il signait avec lui un traité dont l'article XIII, secret, promettait à Max l'appui du roi, en cas d'élection d'un Empereur ou d'un Roi des Romains [5]. Plus tard, l'envoyé extraordinaire Ricousse, négociait à Munich et écrivait le 3 septembre 1701 que l'électeur n'avait pas l'intention de reconnaître le Roi de Prusse [6]. La guerre

1. A. E. *Cologne*, t. III. L'électeur de Cologne était frère de celui de Bavière.

2. Cohn. Ms., cité, sur section

3. Arch. de B. — D. A., IX, 355. Bartholdi parle de ce désir de l'électeur de Bavière, dans une relation du 19 février 1701.

4. Le 14 mars 1701, Metternich écrivait au Roi que Max excitait les autres électeurs contre lui. D. A., XI, 35.

5. A. E. — *Bavière*, t. XLIII. Il est curieux de voir ainsi s'affirmer en toute circonstance la politique traditionnelle de la France, vis-à-vis des électeurs de Bavière qu'elle veut pousser au trône impérial.

6. « Du moins m'en a-t-il toujours parlé dans ces termes », ajoutait-il. A. E. — *Bavière*, t. XLIII.

de succession d'Espagne jeta Max-Emmanuel dans le parti de la France, et en fit naturellement l'adversaire acharné du Roi Frédéric. A diverses reprises, pendant cette longue guerre, la Bavière négocia avec la Prusse, par exemple quand en 1706-7 le baron de Heydenfeld alla à Berlin parlementer avec Wartenberg et Ilgen [1]; mais rien n'aboutit alors, et ce ne fut qu'après la mort de Frédéric Ier, après Rastadt, que Max-Emmanuel reconnut la dignité royale de Prusse [2].

L'électeur de Bavière fut le seul des électeurs laïques dont Frédéric Ier ne put obtenir l'adhésion. L'électeur palatin, Jean-Guillaume, montra plus de bonne volonté. On sait qu'il avait alors de grands projets et songeait à la couronne d'Arménie; mais ce vaste dessein ne pouvait réussir, et les guerres européennes obligèrent même l'électeur à y renoncer entièrement [3]; il se borna à écrire en 1705 une lettre au chah de Perse pour le solliciter de traiter moins rigoureusement les chrétiens Arméniens [4]. Il s'était décidé, quatre ans plus tôt, à reconnaître le Roi de Prusse. Après une négociation en partie double [5], à Dusseldorf, par l'entremise des agents prussiens Becker et la Ramée [6], et à Berlin par celle du comte Auguste de Wittgenstein, agent du palatin, un traité avait été signé à Oranienbourg, entre l'électeur et le Roi de Prusse, le 23 mars 1701 [7]. Jean-Guil-

1. A. E. — Corr. de Brandg., t. XLII.

2. Par lettre de Compiègne, du 16 juillet 1714. Arch. de B. — D. A., XX.

3. Cf. von Finck. *Op. cit.* Le 14 sept. 1702, Jean-Guillaume l'écrivait à l'arménien Ory, alors à Moscou, pour implorer l'intervention du tsar en Arménie.

4. *Ibidem.*

5. On ne trouve pas de document sur ce point, ni en général sur l'époque de Jean-Guillaume, aux archives de Dusseldorf; les archives politiques du Palatinat, surtout les archives diplomatiques, ont été transportées en 1716 à Mannheim, puis à Munich. Dusseldorf qui doit à Jean-Guillaume d'être devenue une grande ville, a d'ailleurs vite cessé d'être la résidence des électeurs palatins.

6. La Ramée était arrivé à Dusseldorf le 2 février, et l'électeur palatin lui avait fait dire qu'il ne serait *pas le dernier* à reconnaître le Roi de Prusse. Arch. de B. — D. A., IX, 27. Relation du 8 février. En effet, dès le 11 février il écrivait pour féliciter de la dignité royale. D. A., IX, 132.

7. D. A., XI, 210. (Cohn donne à tort la date de 1702).

laume, pour lui et ses successeurs, reconnaissait la nouvelle dignité royale, et une alliance défensive était conclue entre les deux princes : le Roi promettait 4,000 hommes de secours, si le Palatinat était attaqué ; Jean-Guillaume en promettait 2,000 si les états du Roi étaient envahis. Frédéric Ier remercia l'électeur [1] de l'avoir si promptement reconnu, et envoya même le comte de Metternich à Dusseldorf pour lui en exprimer sa gratitude [2].

Les autres électeurs laïques, roi de Bohême, électeurs de Saxe et de Hanôvre, avaient déjà félicité le Roi ou allaient le faire. Georges-Louis de Hanôvre se montra très empressé [3], et fit partir pour Berlin un envoyé extraordinaire, von Ilten, qui le 11 avril 1701 prit une audience solennelle du Roi à Potsdam [4].

Avec les autres princes de l'Empire la négociation fut rapidement menée à bon terme.

Parmi les princes laïques, quelques-uns avaient félicité Frédéric, même avant son couronnement; d'autres se trouvaient, pour ainsi dire, obligés d'en faire autant, par leur étroite liaison avec des électeurs, alliés du nouveau Roi : tel était, par exemple, Georges-Guillaume, duc de Celle [5], qui suivait en tout l'électeur de Hanôvre, son neveu; tels étaient les différents ducs de la maison de Saxe, et le landgrave de Hesse-Cassel [6], dont le fils avait épousé la princesse électorale de Brandebourg.

Les ducs de Mecklembourg (Schwerin et Strelitz), félicitèrent dès le mois de janvier 1701. Le margrave Louis de Bade, qui avait fait des avances à Frédéric, et que Bartholdi fut chargé de gagner à la cause de la royauté [7], s'exécuta

1. Par lettre du 20 mars 1701. D. A., XI, 250.
2. Potsdam, 2 avril 1701. Le Roi à Metternich. D. A., XI, 360.
3. Félicitations du 28 janvier 1701. D. A., VIII, 160.
4. Arch. de H. — N° 158, Hannover, Brandenburg. Relation d'Ilten du 12 avril 1701
5. Ses félicitations datent du 29 janvier 1701. D. A., VIII, vers 190.
6. Félicitations du 31 janvier 1701. D. A., VIII, vers le fol. 203.
7. Cf. Relations de Bartholdi, de Vienne, 29 janvier et [illegible] février 1701. D. A., VIII, 172 et IX, 144.

dès le milieu de février[1]. Il offrit même son appui auprès des autres princes, dont il déclarait les prétentions de « titulature », « extravagantes et ridicules »[2]. Il alla exprès à Ratisbonne[3].

A côté de ces princes, si facilement convaincus, il y en eut de plus récalcitrants : par exemple les ducs de Wolfenbüttel, les deux frères Rodolphe-Auguste et Antoine-Ulric[4], sur lesquels l'influence française était fort puissante. Le marquis de Bonnac travaillait à les détourner de la Prusse; Torcy, à Versailles, agissait dans le même sens, auprès du baron d'Imhof, leur envoyé en France[5]. Torcy réussit tout au moins à conclure un traité d'alliance, le 4 mars 1701, par lequel les ducs de Wolfenbüttel s'engageaient à entretenir 8,000 hommes pour agir dans les intérêts du roi et de l'Empire[6]. Malgré ces intrigues, et cette disposition des ducs de Wolfenbüttel à rester les alliés de la France, ils finirent par comprendre qu'ils devaient ménager le Roi de Prusse, leur voisin, et, se contentant de sa promesse de les traiter pour les titres comme ils étaient traités par le roi de Danemark, ils envoyèrent à Berlin leurs félicitations[7]. Le marquis de Bonnac et son oncle, le marquis d'Usson[8], cherchèrent à maintenir les ducs dans le parti français au moment où allait éclater la guerre de succession d'Espagne. C'était le plan de Louis XIV de créer une sorte de tiers-parti neutre en Allemagne, avec les ducs de Wolfenbüttel et de Saxe-Gotha, et les évêques de Munster et de Würzbourg ; mais ce

1. Arch. de B. — D. A., IX, 158.
2. D. A., XI, 67. Relation de Bartholdi, du 16 mars 1701.
3. D. A., XII, 9. Relation de Bartholdi, du 2 avril 1701.
4. Le 7 mars 1701, Metternich écrivait au Roi que les princes étaient mal disposés, et il ajoutait : « Nous en sommes redevables aux bons offices de Wolfen-« buttel et de Cassel, bien qu'ils s'en veuillent cacher ». D. A. X, 270.
5. D. A., VII, 206. Relation de Metternich, 24 janvier 1701.
6. Alliance secrète du 4 mars 1701. A. E. Allemagne. Mémoires et Documents, t. XLVII, p. 284.
7. Arch. de B. — D. A., XII, 213. Wolfenbuttel, 14 avril 1701. Félicitations d'Antoine-Ulric.
8. A. E. Wolfenbuttel, t. XLII. D'Usson avait été envoyé en août 1701.

projet ne devait pas aboutir et la même crainte qui avait forcé Antoine-Ulric à reconnaître la royauté de Prusse, l'obligea encore à adhérer à la coalition anti-française, le 19 mai 1702[1].

Le duc de Wurtemberg avait devancé de quelques jours les deux ducs de Wolfenbüttel[2]. Ces exemples furent suivis par les princes laïques qui hésitaient encore. Le duc de Lorraine se décida un des derniers : Bartholdi avait gagné son favori, le duc de Stainville, qui était alors à Vienne[3]; l'Empereur voulut bien s'employer aussi près du duc, et Léopold de Lorraine reconnut la nouvelle dignité au commencement de mai[4].

Le 23 mai 1701, tous les princes laïques, sauf le duc de Gottorp[5], avaient reconnu la royauté prussienne; l'adhésion du duc de Gottorp devait se faire attendre assez longtemps ; Frédéric IV de Holstein-Gottorp, beau-frère de Charles XII, qui fut tué en 1702 à la bataille de Clissow, n'avait pas félicité Frédéric Ier; le passage du duché aux mains d'un prince mineur, Charles-Frédéric, retarda encore cette formalité[6].

Ainsi Frédéric se voyait reconnu, dans la première moitié de 1701, par tous les princes laïques, à une exception près.

Les princes ecclésiastiques ne furent pas beaucoup plus difficiles à gagner. Déjà le 23 mai 1701, Frédéric Ier écrivait à Bartholdi que les évêques de Paderborn, d'Osnabruck, de Hildesheim, et d'Augsbourg, l'avaient assuré de leurs bons

1. A. E. Wolfenbüttel, t. XLIII. Négociations de Bonnac et d'Usson.
2. Félicitations de Stuttgart, 12 avril 1701. D. A., XII, 167.
3. D. A., X, 100. Relation du 23 février 1701.
4. Nancy, 6 mai 1701. D. A., XIII, 116.
5. Il y a, à ce sujet, une double erreur dans le manuscrit de Cahn : il prétend que le 27 mars 1701 tous les princes, sauf le duc de Saxe-Gotha, avaient félicité ; or beaucoup attendirent le mois d'avril, et même celui de mai ; quant au duc de Saxe-Gotha, sa lettre de félicitation est datée du 20 mars 1701. D. A., XI, 160. La date du 23 mai est donnée par un rescrit du Roi à Bartholdi, de cette date. D. A., XIII, 400.
6. Cf. D. A., XVIII, 101. Gottorp, 16 octobre 1702. Lettre de Wedderkop, ministre de Holstein-Gottorp, à Guericke, agent prussien à Hambourg.



sentiments [1]; quelques-uns, pourtant, se tenaient à l'écart, surtout les deux évêques de Munster et de Würzbourg, tous deux liés à la France qui voulait les faire entrer dans un tiers-parti allemand. Outre ce motif principal de ne pas se rapprocher du nouveau Roi, les deux évêques avaient encore des intérêts particuliers : l'évêque de Munster, Frédéric-Christian de Plettenberg, voulait se faire promettre l'appui du Roi de Prusse pour faire nommer coadjuteur de son évêché, son frère, l'évêque d'Osnabruck [2]; de plus, il était retenu, ainsi que l'évêque de Würzbourg, par des considérations d'étiquette. Frédéric finit par avoir raison de leur mauvaise volonté : l'évêque de Munster avait fait déposer près du cercle de Westphalie une protestation contre l'érection de la Prusse en royaume [3]; le Roi y fit répondre immédiatement par une contre-protestation. L'évêque eut peur sans doute, et le 7 octobre 1701, il reconnut la royauté contre laquelle il venait de protester [4]. L'évêque de Würzbourg tarda davantage [5]; enfin il se décida, à la fin de 1701 ou au commencement de 1702, et envoya à Berlin son conseiller secret, le baron Fuchs, porter une lettre de félicitation, qu'il data du [illegible] février 1701 [6].

L'évêque de Passau, cardinal de Lamberg, l'avait devancé [7]. D'autres, comme l'évêque de Salzbourg, firent attendre quelques années leur consentement [8].

1. Voici les dates des lettres de félicitation des principaux évêques : Charles, évêque d'Osnabruck, 7 mars 1701; évêque d'Hildesheim, 2 avril 1701; évêque d'Augsbourg, 24 avril 1701; évêque de Constance, 15 mai 1701; évêque d'Eichstaedt, 16 juin 1701.

2. Arch. de B. — D. A., XI, 132. Le Roi à Bartholdi. Cœlln, 19 mars 1701, et XIV, 400. Bondeli au Roi. La Haye, 5 juillet 1701.

3. *Ibid.* D. A., XV, 59. 11 juillet 1701.

4. *Ibid.* D. A., XV, 303.

5. L'Ordre Teutonique le pressait tout particulièrement de ne pas reconnaître Frédéric; encore au commencement de 1702, le Grand-Maître envoyait son chancelier, von Breitenau, pour le dissuader. D. A., XVIII, 28. Relation de Metternich et Henniges, 13 janvier 1702.

6. Présentée à Berlin, le 4 février 1702. D. A., XVIII, 40.

7. Le 28 nov. 1701. D. A., XVII, 271.

8. L'évêque de Salzbourg reconnut par lettre du 18 février 1704. D. A., XX.

Il faut avouer, du reste, que les princes ecclésiastiques de l'Empire, quelle que fût leur animosité contre Frédéric, quel que fût leur désir de s'associer à la protestation du pape, ne pouvaient que reculer et non refuser leur approbation. Ils se seraient exposés à de trop graves dangers en se déclarant nettement hostiles à la royauté prussienne; aussi, traîner la négociation en longueur, et ajourner, sous divers prétextes, leur reconnaissance, ce fut tout ce qu'ils purent faire pour la France et le pape.

Les villes libres de l'Empire s'étaient empressées de témoigner leurs bonnes dispositions au nouveau Roi. Frédéric se vit donc, dès les deux ou trois premières années du XVIIIe siècle, reconnu par tout l'Empire, sauf par les électeurs de Cologne et de Bavière, et par le Grand Maître de l'Ordre Teutonique.

Ce dernier, frère de l'électeur palatin, et assez influent à Vienne, avait essayé, dès la fin de 1700, de susciter dans l'Empire des adversaires à la dignité royale de Prusse. Pour l'apaiser, Frédéric ordonna à Bartholdi de négocier à Vienne avec von Eisenheim, chevalier de l'Ordre. De longues discussions s'engagèrent entre ces deux personnages, sur la légitimité des droits de l'Ordre : von Eisenheim mettait en avant les investitures données aux grands maîtres par tous les Empereurs, Léopold compris, depuis la sécularisation de la Prusse par le margrave Albert, et l'élection de Walther de Cronberg, au commencement du XVIe siècle, (1527); Bartholdi répliquait que les électeurs de Brandebourg étaient ducs *souverains* de Prusse depuis 1657, et que l'Empereur même avait garanti le traité de Wehlau [1]. L'Ordre menaçait de se plaindre publiquement à Ratisbonne et à Rome; cela pouvait créer des embarras. Pourtant les princes évangéliques devaient être peu portés à soutenir ces réclamations, qui s'attaquaient au principe général des sécularisations [2].

1. Arch. de B. — D. A., VII, 306. Bartholdi au Roi, 26 janvier, 1701.
2. *Ibid.* D. A., VIII, 215. Relation de Metternich et Henniges. Ratisbonne, 31 janvier 1701.

Le père Wolf et Consbruch, à Vienne, conseillaient, pour tout arrêter, de faire quelque concession, par exemple de céder à l'Ordre l'expectative du Limbourg ; Eisenheim parla même de l'expectative de l'Ost-Frise [1].

Frédéric I[er], qui avait d'abord déclaré qu'il ne céderait rien, pensa, après réflexion, qu'il vaudrait mieux s'arranger, et permit à Bartholdi de négocier, pour le Limbourg seulement [2]. On voyait, comme le disait alors le baron de Hagen à l'envoyé de Munster auprès de la diète, que l'Ordre voulait obtenir du Roi de Prusse « un Butterbrod » [3] (un gâteau), aussi gras (fett) que possible [4]. Peut-être le grand maître y songeait-il, mais il aurait voulu mieux que l'expectative du Limbourg, et il commença en 1701 à protester de toutes ses forces contre la nouvelle royauté.

Le 11 février 1701, il adressait une circulaire à tous les électeurs et princes de l'Empire, les mettant en garde contre les intrigues de l'Électeur de Brandebourg [5] ; il envoyait, en outre, à plusieurs princes des lettres particulières, pleines de fiel contre Frédéric I[er] [6]. Enfin le 2 mai 1701, il faisait rédiger un long mémoire [7], contenant l'exposé de ses droits sur la Prusse, et l'envoyait à la diète de Ratisbonne. Le mémoire remontait jusqu'à Hermann de Salza (1226), et les assertions, qui y étaient contenues, étaient appuyées sur un certain nombre de pièces justificatives, des lettres de l'Empereur Frédéric II, de Louis IV, de Charles-Quint. Il insistait sur ce fait que les Empereurs n'avaient jamais refusé au

1. Arch. de B. — D. A., X, 100. Bartholdi au Roi, 23 février 1701.
2. *Ibid.* D. A., X, 323. Le Roi à Bartholdi, 7 mars 1701.
3. Mot à mot : « petit pain au beurre », ce qu'on prend en Allemagne pour goûter.
4. D. A., XI, 77. Metternich au Roi, 17 mars 1701.
5. D. A., X, 119.
6. D. A., XII, 79. Bartholdi au Roi, 6 avril 1701.
7. D. A., XIV, 429-34. Le mémoire était intitulé : « Hoechst abgenoethigtes Gravamen des hohen teutschen Ritter-Ordens, über den Seiner Churf. Durchlt zu « Brandenburg vor einigen Jahren anmasslich zugelegten Titul eines Hertzogen, « und nunmehr von eigener Macht vermeintlich-angenommene Koenigliche Würde « von Preussen. »

chef de l'Ordre l'investiture de la grande maîtrise de Prusse.

Cette dernière tentative du Grand Maître près de la diète lui fut plus nuisible qu'utile. « Nous aurons beau faire, nous « ne détrônerons pas le Roi de Prusse[1], » disait déjà en mars 1701 l'envoyé de Munster. Les princes ne pouvaient soutenir l'Ordre Teutonique contre le Roi de Prusse. L'Empereur avait traité avec celui-ci le 16 novembre 1700, et il se borna à faire répondre à la protestation de l'Ordre, qu'il avait réservé tous ses droits et que ni lui ni ses successeurs n'hésiteraient à donner aux Grands Maîtres l'investiture ordinaire[2].

Tout le monde abandonnait l'Ordre, et en même temps Frédéric refusait de continuer à négocier avec lui[3]. Bientôt il fit imprimer une réfutation du Mémoire Teutonique, sous le titre de « Vindiciæ Borussicæ » ou « Borussia vindicata « contra ineptias Ordinis Teutonicorum, quas illi in Ratis- « bonensibus consiliis, anno 1701, prodiderunt[4] ».

L'Ordre Teutonique continua à protester, mais ses plaintes furent peu écoutées, et tout le monde était de l'avis du *Mercure historique et politique*, lorsqu'il publiait ceci en février 1701[5] : « Si son Altesse Electorale de Brandebourg « n'a à surmonter d'autres obstacles que les prétentions du « Grand Maître de l'Ordre Teutonique sur la Prusse, il jouira « paisiblement de sa Nouvelle Dignité, selon toutes les ap- « parences ». Frédéric ne fut guère gêné par ces vaines et impuissantes récriminations, pas plus que ne le fut le roi Frédéric-Guillaume II, quand, en 1792, l'Ordre Teutonique refusait encore de le reconnaître[6]. L'Ordre fut dissous et disparut sans avoir reconnu le Roi de Prusse.

1. Arch. de B. — D. A., XI. 77. Relation de Metternich du 17 mars.
2. *Ibid.*, D. A., XVII, 96. Vienne, 27 août 1701.
3. *Ibid.*, D. A., XVII, 381 et Lehmann *Op. cit.*, p. 543. Le Roi à Bartholdi. Cœlln a. d. Sprée, 17 déc. 1701.
4. Cité dans les « Opuscula miscellanea de Peter Ludwig », tome I, p. 630. Halæ Magdeburgicæ, 1720, in-fol.
5. Tome XXX.
6. Cf. Lehmann. *Op. cit.*, I, p. 383-84.

LE SAINT-SIÈGE ET LES CATHOLIQUES

Le Saint-Siège, soutien naturel de l'Ordre Teutonique, combattit aussi vivement, sinon aussi longtemps, la nouvelle royauté.

On a vu [1] quelles avances le pape Innocent XII avait fait faire à Frédéric, et de quel poids avait été l'appui du père Wolf, du père Vota et de l'évêque d'Ermland, pour l'heureux issue de l'affaire de la royauté. Il semblait que l'entreprise de l'Electeur de Brandebourg fût assurée de l'approbation pontificale.

Pourtant, trois mois après le couronnement de Kœnigsberg, le pape Clément XI protestait contre cet événement, au nom de la religion catholique, et aussi de la prétention des papes de créer les rois. Quelle était la cause de ce revirement soudain?

Le pape Clément XI subissait l'influence française, et par cela même il était mal disposé envers le Brandebourg. En outre une raison plus profonde était qu'il avait espéré la conversion de Frédéric au catholicisme, et qu'il se voyait déçu dans cet espoir. Hoverbeck l'écrivait au Roi en juin 1701 : l'évêque d'Ermland, pour obtenir le chapeau de cardinal, avait fait entrevoir la possibilité de cette conversion, et quand le pape s'était vu joué, il avait voulu protester énergiquement [2].

Clément XI envoya à divers souverains européens, à l'Empereur, au roi de France, aux rois d'Espagne et de Portugal, et aussi à des ecclésiastiques influents, comme le cardinal-primat en Pologne, un bref conçu en termes fort vifs contre

1. Au chapitre VI.
2. Arch. de B. — D. A., XIV, 6-7. Hoverbeck au Roi, 5 juin 1701.

l'érection de la Prusse en royaume [1]. Il y parlait des droits de l'Ordre Teutonique, et insistait surtout sur ce fait que l'Église ne pouvait voir la dignité royale accaparée par un « acatholique [2] ». Bientôt, dans un consistoire public, à Rome, le 21 avril 1701, il le déclara à tous les cardinaux : le marquis de Brandebourg avait pris le titre de Roi de Prusse, au mépris de l'autorité de l'Église et des règles du droit antique ; lui, Clément XI, avait donc dû avertir les princes catholiques « de ne pas laisser s'avilir entre les « mains d'un prince acatholique la dignité royale, vénéra- « ble et sacrée, qu'on doit considérer comme un présent « exceptionnel de Dieu, et qui doit être la sauvegarde et « l'ornement de la vraie religion [3] ». Clément XI prenait à l'égard du nouveau Roi une attitude vraiment hostile, en paroles et en actes. Il cherchait à soulever contre lui tous les catholiques de l'Europe. Mais l'autorité pontificale était bien déchue depuis un siècle, et la protestation indignée de Clément XI contre la royauté prussienne, n'eut pas plus d'effet que celle d'Innocent X contre la paix de Westphalie.

Frédéric Ier, qui affectait de faire peu de cas de l'opinion du Saint-Siège, et qui, dans une lettre à Metternich, regardait comme injurieuse l'idée de notifier son couronnement au pape [4], ne laissa pas sans réponse la protestation de Clément XI. Il avait à son service des écrivains érudits, prêts à employer toute leur science contre les prétentions du Saint-Siége, par exemple le professeur de droit et chancelier du gouvernement de Halle, Pierre Ludwig [5]. On trouve dans le

1. Bref du 16 avril 1701. Cf. P. just., XXII.
2. « Ab *acatholico* homine ».
3. Lehmann *Op. cit.*, I, p. 380, en note : « ne venerabilem sacramque regiam « dignitatem, quæ et Dei singulare munus agnosci, verèque columen religionis « atque ornamentum esse debet, in acatholico principe vilescere patiantur ». — Cf. Lamberty, *Mémoires*, I, p. 383.
4. Arch. de B.— D. A., XII, 208, ou Lehmann, *Op. cit*, I, p. 523. Le Roi (14 avril 1701) disait que c'était une supposition non seulement impertinente, mais ridicule : « Das ist nicht allein ein impertinentes, sondern gar ein laecherliches Vorgeben ».
5. Le ministre hanovrien à Ratisbonne, von Limbach, écrivit aussi une réfutation du bref de Clément XI.

recueil des « Dignitætsacten », à Berlin, plusieurs pièces destinées à la publicité, qui sont de véritables pamphlets contre le pape, notamment une lettre d'un ami à un ami (amicus amico), où l'on montre la papauté abaissée depuis le temps d'Innocent III et de Boniface VIII, et voulant reprendre un rôle qu'elle n'est plus capable de jouer [1]. Peut-être cette lettre est-elle l'œuvre de Ludwig. Dans tous les cas, d'autres pamphlets de Ludwig nous sont restés, imprimés dans ses « Opuscula miscellanea » au tome Ier. Dans l'un d'eux intitulé : « De jure Reges appellandi », Ludwig soutient cette thèse que les rois se font eux-mêmes ou par la volonté de l'Empereur, mais que jamais le pape n'a eu le droit d'en créer. C'est la vieille querelle du Sacerdoce et de l'Empire, reprise au sujet de la couronne de Prusse. Ludwig dénie au pape le droit de créer des rois, et cela pour *cinq* motifs : 1° *e natura pontificatus;* le pape est vicaire de Dieu sur la terre, mais, comme le dit Hincmar (de potestate regia et pontificia, III, p. 3), il n'a de pouvoir que dans le domaine spirituel; 2° *a minori ad majus :* le pape ne peut créer des comtes, marquis et ducs dans les royaumes étrangers; il ne peut pas davantage créer des rois; 3° *ab ortu pontificatus romani,* car ce sont les rois qui ont créé les évêques, et les empereurs qui ont créé les papes; 4° *ab amplitudine pontificatus* ; en effet, le pape n'a aucune autorité en Orient; il y a des rois qui n'ont avec lui aucun rapport; or on sait au contraire que le Christ exhortait les Juifs à obéir à l'Empe-

1. Arch. de B. — D. A., XVIII, 129. Lettre de 1703. En voici un résumé : Le pape s'indigne contre la royauté de Frédéric Ier, parce qu'il ne l'a pas créé roi, et parce qu'il est hérétique. Or, il y a longtemps que Philippe le Bel écrivait à Boniface VIII : « Sciat maxima tua fatuitas, nos in temporalibus nemini subesse ». Les temps sont bien changés depuis qu'un pape créait un roi de Sicile, et au XVIe siècle, Cosme Ier, grand duc de Florence, a refusé le titre royal offert par le pape Pie V. Quant à l'argument religieux, il n'a pas de valeur, puisque le pape a déjà reconnu des rois « acatholiques ». Aussi le bref de Clément XI est ridicule, et ce pape justifie le portrait qu'on faisait de lui à Rome, à son avènement, dans ce distique, d'ailleurs détestable :

« Roma cave immeritis, cœlum quem laudibus effers,
« Callidus et mendax, subdolus atque vafer ».



reur, bien qu'il fût païen; 5° *ex jure canonico;* les papes n'ont pas toujours revendiqué le droit de créer les rois, et même Innocent III, dans la création de l'Empereur Romain, ne prétendait que l'oindre, le couronner et le sacrer, ce qui est autre chose que « conférer la dignité royale »[1]. Ludwig ne négligeait, comme on voit, aucun argument.

Dans un autre pamphlet, plus étendu, plus acerbe, intitulé « Neniæ Pontificis de jure Reges appellandi » (Inepties du pape sur le droit de créer des rois)[2], il revient sur le même sujet, et plus particulièrement sur la protestation de Clément XI. Il commence par ces quatre vers :

> « Vestra hic res agitur : celsi jam surgite Reges,
> « Regia quo perstent nomina vestra magis.
> « Desine, sancte Pater, regum lacerare coronas;
> « Sunt majora tuo regia sceptra pedo ».

Puis, avec de nombreuses citations, avec tout un appareil scientifique, il démontre que les attaques du pape sont non-seulement injustes, mais encore inutiles et sans portée. Quel cas le Roi de Prusse peut-il en faire? Le même cas que ferait le roi de France des ordres d'un Scythe ou d'un Russe.

Toute cette polémique entre le pape et le Roi de Prusse dura assez longtemps et indique des rapports très tendus entre Berlin et Rome.

Pourtant, au plus fort de cette guerre de plume, les tentatives de 1699 et de 1700 pour la conversion de Frédéric furent continuées avec vigueur par les trois ecclésiastiques qui s'étaient épris de cette idée, l'évêque d'Ermland, le père Wolf et le père Vota.

L'évêque d'Ermland, Zaluski, avait été un des plus ardents partisans de Frédéric en Pologne; en janvier 1701, il avait eu une entrevue amicale avec lui, et au mois de mars, il se trouvait à Kœnigsberg et prenait part aux fêtes du cou-

1. *Op. cit.*, chap. IV.
2. Ce pamphlet, d'abord écrit en allemand, avec le titre : « Päpstlicher Unfug wider die Krone Preussen », parut en 1703, daté de Cologne.



ronnement [1]; il y exerça, suivant le récit d'un témoin [2], « toutes les fonctions épiscopales, mangea quelquefois « avec ses chanoines à la table du Roy », et reçut de lui, en présent, une bague de 18,000 écus. Zaluski ne fit pas, après le couronnement, de grands efforts pour convertir Frédéric, mais il chercha du moins à obtenir pour les catholiques en Prusse toutes les facilités possibles [3], et vécut toujours en fort bons termes avec le nouveau Roi.

Le père Wolf, qui avait tant fait pour l'heureuse conclusion du traité avec l'Empereur, continua après comme avant le couronnement, à s'employer en faveur de Frédéric Ier. Il avait été très reconnaissant de la lettre où Frédéric lui exprimait sa gratitude, et il y avait répondu en entonnant un chant de triomphe sur l'union du Roi et de l'Empereur, « qui « était une grâce toute particulière pour la patrie alle- « mande [4]. » Puis Wolf ne cessa pendant toute l'année 1701 de se faire l'avocat et le défenseur de Frédéric auprès du pape [5], auprès de l'Ordre Teutonique, même auprès du roi de Suède [6].

Le père Wolf avait, pour agir ainsi, non un intérêt pécuniaire, mais un haut intérêt politique et religieux ; il avait formé un plan superbe pour unir plus étroitement les Hohenzollern aux Habsbourg, en se ménageant une chance d'attirer un jour la famille royale de Prusse à la religion catholique. Il voulait faire épouser au prince royal, Frédéric Guillaume, une archiduchesse d'Autriche, et ce projet qui l'occupait depuis longtemps, il tenta de le réaliser en 1701.

1. Arch. de B. — D. A., X. 226. Le Roi à Bartholdi. Kœnigsberg, 4 mars 1701.
2. A. E. — *Cologne*, t. XLIX. Relation reçue de Kœnigsberg, que Des Alleurs envoie en France le 21 mars 1701.
3. Arch. de B. — D. A., XII. 332. Relation de Werner, du 31 mars 1701.
4. « Eine besondere Gnade für das teutsche Vaterland. » Cf. Lehmann, *Op. cit.*, I, p. 520.
5. D. A., XIII, 37. 20 mai 1701. Le Roi à Bartholdi pour qu'il prie Wolf d'intervenir à Rome.
6. Lehmann I, p. 537. Wolf au Roi, 31 août 1701.

On trouve tout le détail de cette intrigue dans une dépêche de Bartholdi du 17 décembre 1701 [1].

Wolf avait confié son idée à Bartholdi qui en parla au Roi pendant un voyage à Berlin; puis, comme au retour Bartholdi ne lui faisait pas d'ouverture, Wolf ne put se contenir et « l'envie de faire une course à Berlin éclata bientôt ». Ce voyage paraît à Bartholdi avoir été combiné avec l'assentiment de l'Empereur. « Il (Wolf) tâcha de me persuader « que l'Empereur n'y avait consenti que le jour de son dé- « part, mais les peines qu'il se donna pour cela me confir- « mèrent dans l'opinion que tout avait été concerté avec « l'Empereur, qui a évité depuis soigneusement les occa- « sions de s'expliquer sur ce voyage avec ses ministres. »

Le père Wolf était à Berlin dès la fin de juillet [2], et y reçut un accueil très cordial; on le choya beaucoup à la cour. Il profita de ces bonnes dispositions pour sonder le Roi et la Reine sur un mariage entre leur fils et une archiduchesse; il ne trouva pas d'aversion, mais on lui objecta les difficultés qui naîtraient de la différence de religion. La négociation ne [illegible] pas plus de progrès à Berlin; pourtant, quand Wolf revint à Vienne le 18 septembre 1701 [3], il n'avait pas perdu tout espoir, se louait de l'accueil qu'il avait reçu, et vantait les qualités du prince royal.

Sa situation à Vienne, où il avait beaucoup d'ennemis, l'empêcha pendant quelque temps de reprendre son intrigue, puis, en décembre, il vint trouver Bartholdi, et tenta de nouer plus sérieusement l'affaire. Bartholdi se retrancha derrière les convictions protestantes de son maître; Wolf déclara « qu'on trouverait moyen de l'en guérir »; puis il demanda [illegible] l'archiduchesse, à Berlin, aurait le libre exercice de sa religion, et pourrait faire ses filles catholiques. Ces pré-

1. Arch. de B. — Corr. m. d. K. H., Paquet 40 — 1701.

2. Une dépêche du 1er août de Heems, résident impérial à Berlin, annonce qu'il y est arrivé (Arch. de V.)

3. Cf. Relation de Bartholdi, du [illegible] septembre 1701. Arch. de B. — Corr. m. d. K. H. 1701.

tentions parurent exorbitantes à l'envoyé prussien qui en profita pour briser là, en disant qu'on ne trouverait jamais « des seuretés suffisantes » contre les menées catholiques.

Bartholdi, à la fin de cette importante relation, citait à Frédéric les maux qu'avait provoqués par exemple, en Suède, le catholicisme de Sigismond, imbu de principes papistes par sa mère, Catherine Jagellon. Sans doute, disait-il, il y aurait certains avantages à une alliance avec une archiduchesse, mais cela pourrait faire perdre la confiance de l'Angleterre et de la Hollande. Et puis, « les papistes ont une morale « corrompue en soutenant qu'on peut commettre un moindre « mal, pourvu qu'il en arrive un plus grand bien, et que « l'espérance de *convertir le mari par la femme* excuse ces « sortes de mariages ».

D'ailleurs, en donnant respectueusement au Roi ces conseils, il ajoutait : « Je sais que toute la politique ne peut « rien arracher de V. M. contre sa conscience et contre le « bien de sa religion ».

Bartholdi avait raison d'exprimer sa confiance dans la fermeté des convictions religieuses de Frédéric. Le premier Roi de Prusse, qui n'avait pas trouvé que la couronne de Pologne valût une messe, n'était pas homme à introduire dans sa famille une princesse catholique. La négociation du père Wolf échoua complètement.

C'était un échec politique, parce que l'Empereur avait alors pour système de s'inféoder par des mariages toutes les maisons princières d'Allemagne : il était gendre de l'Electeur palatin, beau-père de celui de Bavière ; il aurait voulu faire pour les Hohenzollern comme pour les Wittelsbach.

C'était, de plus, un échec religieux ; comme le dit Bartholdi dans sa relation, on avait l'espoir par la femme d'arriver un jour à convertir le mari.

Le père Wolf, déjà auparavant en butte à mille inimitiés, vit son crédit ruiné entièrement par l'échec de son grand projet. Il resta encore à Vienne jusqu'en juin 1702, puis il

se retira dans le couvent de Bresslau, d'où l'Empereur l'avait tiré [1], et termina obscurément sa vie [2].

Le père Vota, le troisième missionnaire employé auprès de Frédéric Ier, ne réussit pas mieux à Berlin que le père Wolf. Peu de temps après le couronnement, il se trouvait à Kœnigsberg, en même temps que l'évêque d'Ermland, et il y fut fort fêté ; il logeait dans le château royal, et leurs Majestés prussiennes auraient voulu l'emmener à Berlin ; toutefois il n'y alla pas cette fois [3].

Ce n'était que partie remise, car Vota rêvait toujours la conversion du Roi ou tout au moins de la Reine Sophie-Charlotte. Il employa tout son crédit à Rome pour empêcher un éclat [4], et parvint à fermer la bouche du nonce pontifical à Varsovie [5]. En 1702, il travaillait encore pour la cause du Roi à la cour de Rome [6].

Grâce à ce zèle ardent, le père Vota s'était acquis l'amitié de Frédéric Ier, et il dut songer à en faire profiter la religion catholique. En 1703, on retrouve le père Vota à la cour de Prusse, en grande controverse devant la Reine avec les protestants Beausobre et Lenfant ; dans le feu de la discussion, le jésuite s'excitait et finissait par s'emporter tout à fait [7]. Malgré son éloquence, il n'arriva à rien, et il est même difficile d'ajouter foi au récit de Theiner [8], qui représente Vota à la table du Roi, faisant un grand discours pour le pape, et parvenant à faire porter par Frédéric Ier la santé de Clément XI. Quoi qu'il en soit, la réconciliation du Roi et du pape ne s'en suivit nullement, et ils restèrent aussi hostiles l'un à l'autre qu'auparavant.

1. Relation de Bartholdi, du 17 décembre 1701.
2. On n'a pas de renseignements précis sur les dernières années du père Wolf.
3. Arch. de D., n° 3582. Vota au roi de Pologne. Kœnigsberg, 11 mars 1701.
4. Lehmann, I, p. 525. Vota au Roi de Prusse. Varsovie, 17 avril 1701.
5. Arch. de B. — D. A., XIII, 228. Hoverbeck au Roi. Varsovie, 14 mai 1701.
6. Lehmann. I, p. 545.
7 Cf. L'article déjà cité de Nicolai dans la « Berlinische Monatschrift » de Biester. Année 1799 (2e vol. juli-dezember) in-12.
8. Op. cit., p. 44-46.



D'après Theiner, qui suit toujours le mémoire italien sur les missions de Vota, mémoire dont on a parlé plus haut [1], Vota aurait fait en 1709 une dernière tentative pour convertir le Roi de Prusse : c'était au moment de l'entrevue des trois rois de Danemark, de Pologne et de Prusse à Potsdam. Vota aurait célébré la messe devant eux, et faisant allusion à la conversion d'Auguste II de Saxe, aurait insinué son regret qu'il n'en fût pas de même pour le souverain de la Prusse; à quoi Frédéric Ier aurait répondu : « Le temps et Dieu peuvent amener de grandes choses » [2].

Ce qui est certain, c'est que le père Vota ne parvint à aucun résultat immédiat, et que ses menées habiles n'ébranlèrent nullement la foi du premier Roi de Prusse. Quelle fut la fin du père Vota? On l'ignore; il était assez âgé, et Nicolaï dit qu'il avait plus de soixante ans en 1700 [3]; déjà il songeait à la mort et répondait à quelqu'un qui lui parlait du cardinalat : « Je ne sais si cela pourra se faire sans purgatoire [4] », et il ajoutait qu'il allait bientôt se rendre « ad Patres chi « non sono Porporati [5] ». Le père Vota vivait encore en 1710, car à Dresde se trouve une lettre que lui adressait cette année-là le cardinal Barberini [6]; il mourut sans doute peu de temps après; peut-être avait-il quitté la Pologne et passa-t-il en Italie le reste de sa vie.

Ainsi avaient échoué auprès de Frédéric Ier les tentatives de conversion, dirigées par Zaluski, le père Wolf et le père Vota. Frédéric restait profondément protestant, et son fils Frédéric-Guillaume Ier devait être encore plus rigide et plus puritain que lui.

Le pape avait eu tort de se brouiller avec le Roi de Prusse.

1. Chapitre VI.
2. Cf. Theiner. *Op. cit.*, p. 48.
3. Berlinische Monatschrift de Biester, 1799; 2e vol. p. 347.
4. « Si, Padron Mio, questo si potra far nel purgatorio ».
5. Relation envoyée en France par Des Alleurs le 21 mars 1701. A. E. *Cologne*, t. XLIX.
6. Arch. de D. — N° 2820.

car sa protestation fut sans effet; les puissances protestantes renouèrent même d'autant plus volontiers leur alliance avec Frédéric, dont les négociations avec Vienne et Rome leur avaient inspiré quelque méfiance.

Tout le mal que le pape put faire au nouveau Roi se réduisit à peu de chose ; il retarda la reconnaissance de sa dignité par quelques souverains, comme le roi de Portugal, ou par quelques princes ecclésiastiques, mais ce fut tout. En revanche, il se vit menacé du pillage de ses états romains par les troupes prussiennes, notamment en 1708 [1], et en 1711, quand le nonce à Francfort parlait de protester devant la diète électorale contre la royauté de Prusse [2].

Frédéric, ayant peu de sujets catholiques, avait peu à s'inquiéter de ses mauvais rapports avec le pape ; aussi refusa-t-il [3] jusqu'à sa mort de renouer une négociation de ce côté. Frédéric-Guillaume I[er] fit comme son père, et ce ne fut qu'après l'acquisition de la Silésie et des provinces polonaises et catholiques de l'est, que se fit sentir le besoin de relations meilleures entre Berlin et Rome. Le règne de Frédéric II se passa pourtant sans que rien fût conclu, et dans le calendrier romain officiel de 1786, le Roi de Prusse était encore appelé « marquis de Brandebourg ». Enfin en 1787, l'abbé Ciofani, agent royal prussien à Rome depuis 1763, réussit à mener à bonne fin pour Frédéric-Guillaume II la négociation dont l'avait chargé le feu Roi [4]; il obtint l'insertion du titre royal de Prusse dans l'almanach romain de

1. Dans Lehmann, lettre du Roi au général-major, Ulrich-Christian von Stille en Italie, 30 avril 1708.

2. Cf. Dohna. Mémoires, p. 320 ss.

3. Encore en 1711 le cardinal de Saxe-Zeitz, offrait de s'entremettre ; Frédéric repoussa son offre. Lehmann, I, Actes cités.

4. Arch. de B. — Actes concernant l'abbé Ciofani. Lettre de l'abbé, du 6 janvier 1787. M. Lehmann, *Op. cit.*, t. IV et V, (1883-85) a publié les principaux actes de la négociation de Ciofani ; on y voit que Frédéric II se souciait médiocrement de l'opinion du pape. Il écrivait à Ciofani en 1782 : « Vous savez que « les affaires de cérémonial et de pointille m'embarrassent très peu. Ainsi, que « la cour de Rome reconnaisse le titre royal de Prusse ou non, cela est autant ; « nous n'en conserverons pas moins le royaume. Dans la situation d'abaissement



1787. Frédéric-Guillaume II, heureux de voir cesser cette « incongruité », accorda à l'abbé une pension de 1,000 écus [1]. Pie VI écrivit le 5 avril 1788 « au Sérénissime et très-puissant Frédéric Guillaume, illustre Roi de Prusse [2] », et la reconnaissance de la dignité royale par le Saint-Siège fut alors un fait accompli.

Ainsi s'arrangeait à la fin du XVIIIe siècle ce conflit curieux entre les rois de Prusse et les papes ; Rome devait céder inévitablement, et il eût été plus digne de ne pas retarder si longtemps une adhésion qu'il fallait un jour forcément accorder.

LES PUISSANCES ITALIENNES

La mauvaise volonté du pape retint fort peu les puissances italiennes. On a vu que Frédéric n'avait pas fait en Italie de grandes démarches avant son couronnement, mais qu'il n'avait à craindre de ce côté que des querelles de cérémonial ou de préséance. Le père Vota fut chargé de faire parvenir au duc de Savoie et au duc de Mantoue, la notification du couronnement de Kœnigsberg [3]; l'électrice douairière de Hanôvre, Sophie, se chargea de la notification pour Modène et Florence [4]; l'ambassadeur vénitien à Vienne, Loredani, reçut celle qui concernait la Sérénissime République [5].

La plupart des princes italiens ne firent pas longtemps attendre leurs félicitations : le duc de Savoie chargea son

« où se trouve le Saint-Siège, sa conduite à notre égard doit nous importer très « peu. » (*Op. cit.*, t. V, nos 633-39).

1. Arch. de B. — Actes concernant l'abbé Ciofani.

2. Cf. Le Recueil de manifestes, declarations, traités et autres actes et écrits publics, rédigés et publiés par le ministre d'État, comte de Hertzberg, 1778-89, p. 473-75.

3. Arch. de B. — D. A., VII, 92, 19 janvier 1701.

4. *Ibidem.*

5. Arch. de V. — Relations des ambassadeurs vénitiens, 4 juin 1701.

envoyé à Vienne, le marquis de Prié, de s'entendre avec Bartholdi; il fit demander le prédicat de « Altezza Reale [1] », [illegible] reconnut Frédéric Ier, Roi de Prusse, par une lettre de Turin, 29 avril 1701 [2]; quelques années après, en 1707, il fit porter à Berlin ses félicitations par le comte de Maffei [3].

Le duc de Modène, Rinaldo, avait devancé le duc de Savoie [4]. Les autres le suivirent de près, même le grand duc de Toscane [5], quoiqu'il fût fort bigot et attaché au pape [6].

Ilgen, dans son mémoire de 1704 sur l'ensemble de la négociation de la royauté, écrivait que toutes les puissances italiennes, sauf Venise, avaient reconnu Frédéric Ier; il faut aussi ajouter Gênes.

Les deux Républiques laissèrent plusieurs années sans réponse la notification du couronnement. La seule et vraie raison était une raison d'étiquette : Venise aurait voulu garder le pas sur le Roi de Prusse; Gênes voulait obtenir de Frédéric les titres et le cérémonial que lui accordait l'Angleterre. La chose traîna jusqu'en 1710-1711. L'ambassadeur vénitien à Vienne avait averti Bartholdi que tout allait lentement à Venise [7], et seule la nécessité de se réconcilier avec la Prusse, pour pouvoir offrir la médiation de Venise au congrès d'Utrecht [8], put décider le Sénat et le Doge à se montrer plus accommodants. La félicitation du Doge, datée du [illegible] février 1709 [9], parvint enfin au commencement de mars 1710 à la cour de Berlin [10].

Quant à la reconnaissance de Gênes, elle n'arriva qu'en

1. Arch. de B. — D. A., IX, 144. Bartholdi au Roi, [illegible] février 1701.
2. *Ibid.* D. A., XII, 518.
3. *Ibid.* D. A., XX, [illegible].
4. Félicitations de Modène, 10 mars 1701. D. A., XI, 12.
5. Félicitations du 18 septembre 1701. D. A., XVI, 68.
6. D. A., XV, 139. Spanheim au Roi. La Haye, 19 juillet 1701.
7. D. A., XVIII, 43. Bartholdi au Roi. Vienne, 11 février 1701.
8. C'est ce que Schmettau, envoyé prussien à la Haye, faisait remarquer en 1708 à Mocenigo. D. A., XX, 88. Relation de Schmettau, 13 avril 1708.
9. D. A., XX, 104; 1709 et non 1710, comme dit Cuhn.
10. Par l'intermédiaire de Foscarini, envoyé vénitien à la Haye. D. A., XX. Paquet concernant Venise.



1712; il est vrai que Bonnet, résident prussien à Londres, auquel avait été confié l'écrit de notification pour Gênes, ne l'envoya qu'en 1711. Bonnet négocia avec le marquis de Saouli, envoyé gênois à Londres; la reine Anne daigna dire un mot au marquis en faveur du Roi, et bientôt la République se déclara prête à le reconnaître; le Roi lui accorda en récompense les titres et le cérémonial dont il usait à l'égard de Venise, du duc de Savoie et du grand duc de Toscane [1].

Frédéric I[er] put se voir, peu de temps avant sa mort, reconnu par toutes les puissances italiennes

LA FRANCE

Il ne réussit pas aussi bien auprès de la France, et devait du reste s'y attendre. L'envoyé français à Berlin, Des Alleurs, avait pris congé de Frédéric avant le couronnement, et Ezéchiel von Spanheim avait reçu, en janvier 1701, l'ordre de quitter Paris. Tout semblait donc rompu entre Frédéric et Louis XIV, mais Spanheim croyait toujours à la possibilité d'un accord, et obtint la permission de suspendre son départ [2]; il resta encore à Paris jusqu'à la fin de mars 1701.

Pourtant la situation était loin de s'améliorer. Depuis l'élévation de Philippe d'Anjou au trône d'Espagne, Louis XIV demandait à Frédéric de reconnaître son petit-fils, et s'indignait de ne pas recevoir de réponse. Frédéric craignait de se nuire près de l'Empereur, s'il félicitait le roi de France et il maudissait le cardinal Porto-Carrero [3], et l'impuissant Charles II qui avaient appelé à régner en Espagne un prince

1. Arch. de B. — D. A., XX. Paquet concernant Gênes.
2. *Ibid.*, D. A., VII, 191. Le Roi à Spanheim, [illegible] janvier 1701.
3. Frédéric se fût associé aux paroles du père Vota qui pestait contre le testament de « *Maledetto II*, Porto-Carrero ». A. E. — *Cologne*, t. XLIX. Relation de Kœnigsberg, envoyée par Des Alleurs, 21 mars 1701.

français [1]. Les envoyés français à l'étranger ne se gênaient pas pour travailler contre les intérêts du Roi de Prusse : en Danemark, c'était Chamilly [2]; en Pologne, le marquis du Héron : Werner écrivait plus tard de Kœnigsberg au comte de Wartenberg : « M. du Héron vole encor, et je voudrais « que quelque bon faucon l'attrapât [3]. » On soupçonnait la France d'avoir provoqué la protestation du jeune prince Radziwill à Paris. En Allemagne, on savait que les agents de Louis XIV, désirant la neutralité de l'Empire en cas de guerre, cherchaient à former un tiers-parti, soudoyé par lui ; et tous les princes qu'on cherchait à y attirer, comme les ducs de Wolfenbuttel par exemple, n'avaient pas encore reconnu la royauté prussienne.

Frédéric I[er] vit qu'il n'y avait au fond pas d'espoir de s'entendre avec la France, et il envoya dépêche sur dépêche à Spanheim pour lui ordonner de prendre congé [4]. L'envoyé prussien faisait la sourde oreille, avait toujours quelque prétexte pour temporiser, et se laissait amuser par les bonnes paroles du marquis de Torcy, qui déclarait que la reconnaissance du roi était remise et non refusée [5]. Le ministre danois à Paris, Meyercron, plein de bonne volonté pour la cause prussienne, cherchait en même temps à persuader Torcy que la France devait se concilier un roi aussi puissant

1. Frédéric s'amusa fort de certains vers qu'avait faits Emmanuel Bondeli, agent en Suisse, pour l'épitaphe de Charles II ; Berne, 22 janvier 1701. Arch. de B. — D. A., VIII, 112 :

« Ci gist don Carlos, Roy d'Espagne
« Qui de ses jours ne fist campagne,
« Ny enfants, soit masle ou femelle,
« Laissant ses deux femmes pucelles.
« Qu'a-t-il donc fait ce puissant prince,
« Qui possédait tant de provinces ?
« A vous le dire franchement,
« *Rien*, pas même son testament ».

2. D. A., IX, 105. La Haye, 11 février 1701. Relation de Bondeli.

3. D. A., XII, 173. Lettre du 12 avril 1701.

4. Le 5 février 1701 l'ordre est déjà formel, et il le renouvelle dans tous les rescrits suivants.

5. D. A., IX, 7. Relation du 7 février 1701.

que le Roi de Prusse; Torcy se montrait fort avenant, mais voulait que Frédéric Ier s'engageât à pousser l'Empire à la paix, et à ne pas fournir à l'Empereur les 8,000 hommes qu'il lui avait promis [1].

Enfin Spanheim s'aperçut qu'il lui fallait obéir aux ordres formels de départ, et le 28 mars quitta Paris, pour se rendre aux Pays-Bas et de là en Angleterre. Il avait laissé à Meyercron le soin de continuer sa négociation; par cette voie furent échangées encore, en mai et juin 1701, quelques propositions, mais il était impossible de s'arranger, parce que la France ne pouvait se contenter de paroles en l'air, et voulait obtenir « quelque chose de réel » [2], comme par exemple une promesse de neutralité. En juillet, ce fut l'agent de Genève à Paris, un nommé *Martine*, que Spanheim avait déjà recommandé [3], qu'on chargea de diriger l'affaire; le marquis de Torcy avait déclaré que le roi très-chrétien n'était en guerre avec personne « bien moins avec Monsieur l'Electeur », et qu'il recevrait favorablement quiconque se présenterait de sa part [4]. La négociation de Martine ne devait pas plus aboutir que celle de Meyercron.

Louis XIV menait d'ailleurs avec le Roi de Prusse une autre négociation parallèle, en Allemagne, par l'entremise du duc de Wolfenbüttel, Antoine-Ulric. En juin 1701, Frédéric Ier écrivait à Spanheim, alors en Angleterre, que le conseiller secret d'Antoine-Ulric, von Alvensleben, était à Berlin, intriguant pour la France, et qu'il lui offrait des subsides de 800,000 thalers et la reconnaissance de sa royauté, pour rester neutre; cette neutralité d'ailleurs n'empêcherait pas le Roi de Prusse de fournir les 8,000 hommes qu'il avait promis à l'Empereur, et son contingent d'Empire, si l'Empire faisait la guerre [5]. Spanheim avait ordre de voir l'impression

1. Arch. de B. — D. A., XI, 23. Relation de Spanheim. Paris, 14 mars 1701.
2. Cf. P. just. XXIII.
3. Arch. de B. — Frankreich, 1701-2. Relation du 11 mars 1701. Il le disait « habitué à Paris depuis 20 ans ».
4. *Ibid.*, D. A., XV, 109. Meyercron à Wartenberg, 22 juillet 1701.
5. *Ibid.*, Holland, 1701. Schoenhausen, 16 juin 1701.

que ces offres feraient sur le roi d'Angleterre ; il se rendit à Kensington et y demanda une audience : Guillaume III fut très surpris, s'écria que le duc de Wolfenbüttel était « pensionnaire » de la France, et désirait ne pas être le seul. Bref, il déconseilla tout engagement de ce genre. Spanheim le rassura, en lui déclarant que son maître ne songeait nullement à abandonner ses alliés [1].

Il est certain que Louis XIV se servit du duc de Wolfenbüttel pour agir à Berlin, mais les dépêches du roi de France donnent une idée un peu différente des offres qu'il fut chargé de transmettre; il semble en effet ressortir des documents français que Louis XIV ne voulait pas, pour obtenir la neutralité prussienne, payer de gros subsides [2]; il n'avait pas confiance dans les promesses qu'aurait pu lui faire Frédéric I[er] [3]; aussi, tout en permettant à Antoine-Ulric, jusqu'au commencement de 1702, de s'employer pour lui à Berlin, il ne l'autorisait pas à offrir de subsides; il croyait qu'il suffisait de s'engager à reconnaître la dignité royale, après la guerre [4].

Ces négociations indirectes s'arrêtèrent brusquement, quand Frédéric I[er] eut adhéré à la grande alliance (du 7 septembre 1701) par le traité du 30 décembre 1701 [5]. Après cette démarche, un envoyé prussien vint à Wolfenbüttel annoncer que son maître avait signé avec l'Empereur, la Grande-Bretagne, et la Hollande, un traité « qui le liait « d'une manière qu'il ne pouvait écouter aucune proposition « de la part de V. M. (Louis XIV) » [6].

Dès lors, la guerre commençait, et toute chance d'accord paraissait ajournée jusqu'à la paix générale. L'Empereur, dans un traité secret du 16 décembre 1702, s'engagea à ne

1. Arch. de B. — D. A., XIV, 303. Londres, 29 juin. Spanheim au Roi.
2. Evidemment Frédéric I[er] se faisait gloire auprès de ses alliés de tous les subsides qu'il prétendait refuser.
3. A. E. *Wolfenbüttel*, t. XLII. Marly, 11 août 1701. Rescrit à de Bonnac.
4. *Ibid.* Le roi à d'Usson, 1[er] et 9 déc. 1701.
5. Droysen. Gesch. der preuss. Pol. IV, I, p. 161. Le traité du 30 décembre 1701 fut signé à la Haye; il même fut signé à Londres le 19 janvier 1702.
6. A. E. *Wolfenbüttel*, t. XLIII. D'Usson au roi, 3 janvier 1702.

pas conclure la paix sans exiger que la France reconnût la royauté de Frédéric [1].

Malgré la guerre, malgré la présence des troupes prussiennes sur tous les champs de bataille, Louis XIV ne désespéra pas d'obtenir, en reconnaissant le premier Roi de Prusse, sa neutralité dans la lutte pour la succession d'Espagne [2]. Aussi y eut-il presque tous les ans, de 1701 à 1713, quelque tentative faite dans ce sens, quelque intrigue nouée en vue de cet important résultat. L'archiviste Cuhn, dans son histoire manuscrite, souvent citée, n'insiste que sur les négociations de 1709 et de 1713; mais il y en a eu d'autres qui méritent tout au moins d'être signalées.

En 1702, au moment où une armée française, sous Boufflers, approchait des états rhénans de Frédéric I[er], celui-ci qui était à Wesel, « parut assez porté à faire un traité avec « la France [3] »; on lui envoya le comte Bielke, un Suédois au service de Louis XIV, et un autre personnage, von Schleinitz, agent de Saxe-Gotha [4]. De son côté, le Roi de Prusse envoya au maréchal de Boufflers le baron de Blaspiel [5]. Ces entrevues et conférences n'eurent aucune suite, parce que, comme le dit Berwick [6], « l'Electeur de Brandebourg n'a- « gissoit pas de bonne foi et... n'avoit d'autre but que celui « de nous amuser, pendant que nous étions dans son duché « de Clèves ».

Frédéric avait peut-être encore d'autres raisons de négocier si obstinément : la succession d'Orange, ouverte en

1. Par l'article III de ce traité conclu à Vienne. Arch. de Berlin (Schmettau écrivait à Heinsius en mai 1709 pour lui rappeler cet article).

2. Louis XIV savait l'armée prussienne nombreuse et aguerrie; l'éloigner de la lutte aurait été un grand succès.

3. Mémoires de Berwick, collection Petitot, t. LXV, p. 411-412. « Nous l'espé- « rions d'autant plus, ajoute Berwick, qu'il avoit tout lieu d'être mécontent des « Hollandais au sujet de la succession d'Orange et qu'il avoit fort à cœur de se « faire reconnoître Roi de Prusse. »

4. A. E. Corr. de Brandg., t. XLII, Schleinitz vit Frédéric à Wesel en juin 1702.

5. *Ibidem*.

6. Mémoires, *Loc. cit.*, p. 412

1702, par la mort de Guillaume III, lui rendait très désirable l'amitié de la France. Il était un des principaux héritiers [1]. Or la maison d'Orange avait des propriétés en Franche-Comté dont il aurait voulu entrer en possession. On sait qu'il a toujours revendiqué très activement les moindres parties de cet héritage ; c'est ainsi qu'il n'a pas voulu se départir de ses droits sur Neuchâtel et Valengin [2]. Il espéra peut-être un moment devenir possesseur de tous les biens de l'héritage d'Orange, situés en France; pourtant il ne pouvait y parvenir qu'avec l'aide de Louis XIV.

En 1703, tandis que M. de Schleinitz intriguait pour la France à Berlin [3], et Martine pour la Prusse à Paris, une autre tentative fut faite sur les bords du Rhin : M. de Besenval fut secrètement chargé d'aller s'aboucher à Aix-la-Chapelle, avec un conseiller prussien, Diest; la question de la royauté était toujours une des plus brûlantes, mais Louis XIV disait dans l'instruction à Besenval qu'il ne pouvait guère reconnaître le Roi de Prusse avant la paix générale, à cause surtout de l'électeur de Bavière. La mission de Besenval fut du reste inutile : il arriva dix jours en retard au rendez-vous et n'y trouva plus l'envoyé prussien ; il ne put donc rien faire. Frédéric craignait de se rendre suspect à ses alliés, et il proposa de négocier plutôt dorénavant dans un pays *neutre*, en Suède par exemple ou en Suisse [4].

Louis XIV y consentit et, en 1704 et 1706, ce fut à Copenhague par l'intermédiaire de son envoyé Poussin qu'il chercha à conclure un accord avec la Prusse [5]. En 1706, le mar-

1. Par sa mère, Louise-Henriette d'Orange, fille du stathouder Frédéric-Henri.

2. Il songea plus tard à s'en faire une base d'opérations pour conquérir la Franche-Comté. Cf. Le travail original et intéressant de M. E. Bourgeois : « Neuchâtel et la politique prussienne en Franche-Comté », Paris, 1887, 1 vol. in-8°.

3. A. E. Corr. de Brandg., t. XLII.

4. *Ibid.* Corr. de Brandg., t. XLII.

5. Cf. Droysen *Op. cit.*, IV, 4, le fragment intitulé : « Négociations avec le comte de la Verne ».

quis de Bonnac avait aussi conféré à Danzig, avec le résident prussien, Rubach [1].

Des ouvertures de paix étaient faites souvent sur plusieurs points à la fois [2]; des offres diverses étaient mises en avant simultanément, et on pouvait se demander si c'était chose sérieuse. En 1706, le comte de Wartenberg écrivait à Martine d'en parler au marquis de Torcy et de le mettre en demeure de s'expliquer sur la valeur de toutes ces propositions [3]. On ne sait si Martine obtint une réponse satisfaisante; toujours est-il que la négociation continua et se concentra à Paris en 1707-8 : la Prusse demandait la neutralité du pays de Neuchâtel qu'elle venait d'annexer, et c'est autour de ce petit point que se renouvelèrent des discussions plus étendues [4].

Pendant les années 1709 et 1710, les conférences générales pour la paix à la Haye et à Gertruydenberg faillirent amener un arrangement définitif. Dans les préliminaires de la Haye, du 28 mai 1709, l'article XXI était ainsi conçu : « Sa Majesté (Louis XIV) reconnoîtra le roi de Prusse et « prometttra de ne le point troubler dans la possession de la « principauté de Neufchâtel et du comté de Vallengin ». Mais les conférences de la Haye se rompirent et les préliminaires n'eurent plus de valeur. Alors, à la fin de 1709, une tentative particulière fut faite : M. de la Sourdière fut envoyé à Anvers, s'aboucher avec le brigadier prussien, Grumbkow [5]; suivant le journal de Torcy, « on voulait, *sans* « *subsides*, persuader à l'Electeur de Brandebourg de reti- « rer ses troupes et de renoncer à 500,000 écus qu'il rece-

1. A. E. Corr. de Brandg. t. XLII.

2. L'agent bavarois, von Heydenfeld, négociait en 1706-7 à Berlin pour son maître et pour Louis XIV.

3. A. E. Corr. de Brandg. t. XLII. Berlin, 27 février 1706.

4. Wartenberg écrivait à Martine le 22 nov. 1707, que la neutralité de Neuchâtel pourrait servir « d'acheminement à renouer bientôt une intelligence plus » étroitte » entre les rois de France et de Prusse. A. E. Corr. de Brandg. t. XLII.

5. *Ibid.* Corr. de Brandg., t. XLIII.

« vait des alliés, et *le seul appât* qu'on lui présentait était « de le *reconnaître pour roi de Prusse*, promesse qui lui était « assurée par les préliminaires [1] ». En réalité, l'instruction de la Sourdière l'autorisait à offrir d'importants subsides [2]. La Sourdière et Grumbkow se virent à peine deux heures, et ne conclurent rien [3].

Les conférences de Gertruydenberg n'aboutirent pas plus que celles de la Haye, à cause des exigences excessives des coalisés. Louis XIV se reprit à négocier en particulier avec le Roi de Prusse, qu'il désirait évidemment détacher de la grande alliance. Il y eut encore plusieurs négociateurs; je n'en citerai qu'un : le comte de la Verne, dont Droysen a étudié spécialement la mission, dans son *Histoire de la politique prussienne* [4]; de la Verne avait eu à Vienne une entrevue avec le comte de Metternich, envoyé prussien, et l'avait trouvé disposé à écouter ses ouvertures [5]; on l'envoya dans l'Allemagne du Nord, conférer avec M. de Kniphausen; en octobre 1711, à Stralsund, puis le 30 janvier 1712 à Schwerin, ils firent l'échange de leurs propositions : la France offrait la reconnaissance du titre royal, et en outre 600,000 écus de subsides, si Frédéric retirait 20,000 hommes de la guerre [6].

Louis XIV se flattait d'un prompt accord, et envoya de Marly le 17 février 1712 de pleins pouvoirs au comte de la Verne pour traiter [7]; cet espoir fut encore une fois déçu, et Frédéric Ier mourut sans s'être vu reconnu roi par la France.

La paix d'Utrecht devait enfin terminer cette laborieuse négociation : le 11 avril 1713, un traité de paix fut conclu entre Louis XIV et Frédéric-Guillaume Ier, et le premier arti-

1. Journal inédit de J.-B. Colbert, marquis de Torcy, (1709-11) publié par Masson. Paris 1884; 1 vol. in-8° p. 32-33.
2. A. E. Corr. de Brandg., t. XLIII.
3. Journal de Torcy, p. 60-61.
4. IVe partie, quatrième division.
5. A. E. Corr. de Brandg., t. XLIII. Mémoire pour le sieur de la Verne. Fontainebleau, 26 juillet 1711.
6. A. E. Corr. de Brandg., t. XLIII.
7. *Ibidem*.

cle séparé stipula que le roi de France donnerait désormais au Roi de Prusse et à ses héritiers le titre de Majesté, sans jamais le changer ou diminuer [1].

LA FRANCE ET L'ESPAGNE

Le même article séparé consacra la reconnaissance du Roi de Prusse par l'Espagne. Frédéric I[er], ayant d'abord regardé l'archiduc Charles comme le vrai roi d'Espagne, s'était fait reconnaître par lui [2], sans se soucier de Philippe V [3] ; mais depuis 1711, l'archiduc était devenu Empereur, et Philippe V se trouvait solidement établi sur le trône espagnol. En 1713, le roi catholique s'associa à son grand-père pour traiter avec le Roi de Prusse [4]. La ratification de Philippe V pour l'article séparé, où il reconnaissait la royauté de Frédéric-Guillaume, date du 2 mai 1713 [5].

1. Cf. Dumont, Corp. dipl., VIII, p. 356 ss.

2. Arch. de B. — Spanien, 1699-1700. La reconnaissance de Charles est de 1701, mais il subsista des difficultés pour les titres jusqu'en 1703.

3. Son envoyé en Espagne, Falaiseau, avait quitté Madrid au commencement de 1701.

4. Le premier article séparé du traité du 11 avril est ainsi conçu : « Le Seigneur Roy très-chrétien ayant reconnu et considérant comme Roy ledit seigneur Roy de Prusse, et luy voulant bien accorder tous les honneurs attachez à la Dignité Royale, pour donner une marque encore plus grande de son affection pour ledit Roy de Prusse, et pour luy tesmoigner combien il estime en sa personne cette augmentation de Dignité, sadite Majesté très-chrétienne déclare par cet article et promet, *tant pour Elle* que pour ses successeurs, *et de la part du Sérénissime et Très-Puissant Prince et Seigneur, Philippe V, Roy d'Espagne*, et de ses successeurs, en vertu du pouvoir qu'Elle en a, que sadite Majesté et le Roy catholique donneront désormais à perpétuité au Seigneur Roy de Prusse, et à ses héritiers et successeurs, Roys de Prusse, le titre de Majesté, sans jamais le changer ou diminuer... comme aussi de faire rendre aux Ministres des Roys de Prusse du premier et du second ordre, les mêmes honneurs... qu'on rend aux autres Ministres des têtes couronnées... sans aucune différence... »

5. Actes et Mémoires de la paix d'Utrecht II, p. 615-18.

Ainsi en 1713 seulement, la France et l'Espagne se décidaient à donner le titre de Majesté au fils de Frédéric Ier ; il avait fallu une paix générale, après douze ans de guerre acharnée, pour amener Louis XIV et son petit-fils à reconnaître une royauté qui s'était faite sans eux et malgré eux. Dans l'instruction donnée en 1709 à M. de la Sourdière, on remarque le passage suivant : « Il est d'une conséquence « infinie pour l'avenir que Sa Majesté reconnaisse en qualité « de Roy un prince qui ne s'est acquis ce titre que par les « secours qu'il a donnés contre Elle à ses ennemis, et dont « la reconnaissance poura dans la suitte autoriser la préten- « tion que les Empereurs ont formée de pouvoir créer « des Roys [1] ». L'hostilité continuelle de Frédéric contre Louis XIV et l'acquisition du titre royal par la faveur impériale, telles sont les deux grandes raisons qui ont retardé si longtemps la reconnaissance de la France, et en même temps celle de l'Espagne, puisque ces deux puissances étaient alors étroitement unies.

LE PORTUGAL

Le roi de Portugal, Pierre II, n'avait pas les mêmes motifs de refuser son consentement ; mais certaines circonstances le lui firent différer jusqu'en 1704.

En premier lieu, le roi de Portugal hésita, au commencement de la guerre de succession d'Espagne, entre le parti français et le parti impérial ; il inclina même d'abord vers la France et signa avec elle un traité d'alliance en juin 1701 : par ce seul fait, il ne se trouvait rien moins que bien disposé pour Frédéric Ier. Il fallut qu'il se fût dégagé de l'alliance française et qu'il eût signé avec l'Angleterre le traité de

1. A. E. Corr. de Brandg., t. XLIII.



Methuen, en 1703, pour revenir à de meilleurs sentiments à l'égard de la Prusse.

De plus, la protestation du pape ne devait pas manquer de faire son effet sur Pierre II, et en 1704 encore, le nonce du pape intriguait à Lisbonne pour empêcher le roi de faire tort à l'Ordre Teutonique en reconnaissant la royauté prussienne [1].

Enfin, les traditions mêmes de la cour portugaise, cour essentiellement cérémonieuse et minutieuse, où tout se traitait avec une lenteur désespérante, retardèrent beaucoup la négociation : « Ils croient faire miracle que gagner tems », écrivait l'envoyé prussien Bergier, en juin 1701 [2]. Pierre Falaiseau, agent de Frédéric Ier en Espagne, qui passa alors quelques mois à Lisbonne a, dans une de ses relations fait un tableau peu flatteur de la cour portugaise [3]. Les ministres portugais, dit-il, n'ont rien vu et ne connaissent rien ; le marquis d'Aronches, « le seul qui ayt veu quelque chose », est vieux, cassé, sourd et presque incapable d'agir. Le roi de Portugal avait été le dernier à reconnaître Guillaume III, roi de Grande-Bretagne, et n'avait pas encore reconnu le roi de Pologne, Auguste [4]. Pierre II avait d'ailleurs beaucoup de peine à prendre une décision quelconque; Bergier disait de lui : « Il est si irrésolu quy ne fait les choses qu'à l'estrémité » [5].

Les intrigues de la France et du pape, le caractère du roi et l'indécision de ses ministres, ajoutons encore le peu d'habileté de l'envoyé Bergier [6], voilà ce qui empêcha la reconnaissance immédiate du Portugal.

1. Lettre de Bergier, du 22 avril 1701 à Spanheim (envoyée par Spanheim au Roi, de Londres, 20 mai. Arch. de B.).

2. Arch. de B. — D. A., XIV, vers le fol. 308. Lettre à Spanheim. Lisbonne, 8 juin 1701.

3. *Ibid.* D. A., XIV, 309. Lisbonne, 28 juin 1701.

4. *Ibid.* — D. A., XV, 333. Bergier au Roi, 10 août 1701.

5. *Ibid.* D. A., XIII, 26. Lettre à Ilgen ou Spanheim, 2 mai 1701.

6. Le prince de Lichtenstein, confident de l'archiduc Charles, écrivait à Schmettau, en juin 1704, que Bergier avait fort mal dirigé l'affaire. D. A., XX.

La lettre de notification du couronnement, envoyée à la fin de janvier 1701, n'était même pas encore remise au roi de Portugal à la fin de 1702 [1]. Frédéric s'efforçait de faire agir en sa faveur à Lisbonne le ministre d'Angleterre [2], et l'envoyé impérial, comte de Wallenstein [3]. Rien ne faisait, parce que le Portugal subissait encore l'influence française ; il fallait attendre un changement et, pour le provoquer, Falaiseau ne voyait qu'un moyen : l'apparition de vingt-cinq vaisseaux anglais à l'embouchure du Tage [4]. La négociation était rendue plus difficile par la lenteur des communications ; il fallait trois mois aux agents de Frédéric en Portugal pour recevoir une réponse [5].

Enfin le Portugal adhéra à la grande alliance en 1703, et l'archiduc Charles, et son ministre, prince de Lichtenstein, débarqués dans la péninsule, se chargèrent de plaider auprès de Pierre II la cause de Frédéric [6]. Grâce à ce concours de circonstances favorables, l'affaire fut terminée, et Pierre II de Portugal reconnut solennellement le premier roi de Prusse (lettre du 14 juin 1704) [7]. Il y eut encore quelques discussions de cérémonial [8], mais le principal était fait ; Pierre II avait reconnu ; son successeur, Jean V, envoya à Berlin, en 1707, un ambassadeur extraordinaire, Pacheco, féliciter en son nom Frédéric I[er] [9].

Telle est l'histoire de la reconnaissance de la royauté prussienne par les diverses puissances catholiques. Sauf le

1. Arch. de B. — D. A., XVIII, 99. Relation de Bergier, 10 octobre 1702.

2. Rec. Off. *Prussia*, n° 7 (1698-1703). Mémoire de Spanheim dans ce sens à la cour anglaise (16 juin 1701).

3. Arch. de B. — D. A., XII, 79. Bartholdi au Roi, 6 avril 1701 ; il lui dit qu'il a écrit au comte de Wallenstein.

4. Relation de Falaiseau, déjà citée, du 28 juin 1701.

5. *Ibidem*.

6. Cf. D. A., XX. Actes concernant le Portugal.

7. *Ibid.*, XX, 49.

8. Le roi de Portugal voulait par exemple que son nom dans les actes officiels fût placé avant celui du Roi de Prusse, et il s'irritait si l'on oubliait le moindre de ses titres (Cf. Cohn).

9. Arch. de B. — D. A., XX, 101.



roi de Pologne, l'Empereur et la plupart des princes d'Empire et d'Italie, qui s'étaient décidés rapidement à féliciter Frédéric Ier, les catholiques avaient fait attendre, en général, assez longtemps leur adhésion, soit pour des motifs religieux, comme le pape, soit plutôt pour des motifs politiques, comme la République de Pologne, ou la France et ses alliés. Frédéric Ier n'eut pas la satisfaction de se voir reconnu par eux; ses successeurs même virent leur titre royal contesté par la République polonaise et par le Saint-Siège; le Grand Maître teutonique ne consentit jamais à l'admettre. La royauté prussienne a donc eu, de ce côté, à triompher de résistances sérieuses.

Les puissances protestantes, au contraire, naturellement favorables à un prince de leur religion, se montrèrent dès le début bien disposées, à l'exception de la Suède, dont la mauvaise volonté ne devait d'ailleurs pas durer.

GRANDE-BRETAGNE ET PROVINCES-UNIES

On a vu que Frédéric était sûr d'être reconnu par les deux grandes puissances maritimes, l'Angleterre et les Provinces-Unies. Il n'y eut donc pas matière à longues négociations de ce côté. Dès que le couronnement fut fait, Guillaume III envoya, le 31 janvier 1701, une lettre de félicitation en latin au nouveau roi [1], et celui-ci se hâta de l'en remercier [2].

L'affaire demanda un peu plus de formalités pour les États Généraux des Provinces-Unies, mais tourna d'une façon favorable grâce au zèle de Bondeli, à l'appui du grand pensionnaire Heinsius [3], et surtout grâce à la situation poli-

1. Arch. de B. — D. A., VIII, 201. Kensington, 31 janvier 1701.
2. *Ibid.*, D. A., X, 340. Kœnigsberg, 7 mars 1701.
3. Auquel le Roi avait écrit directement [illegible] janvier 1701. D. A., VII, 112.



tique qui faisait craindre une guerre avec la France [1], et désirer une alliance étroite avec la Prusse. Le 11 février 1701, Bondeli pouvait annoncer que les Etats Généraux avaient décidé « unaniment », de reconnaître la royauté prussienne [2], et le 1er mars, « Leurs Hautes Puissances envoyaient à Frédéric Ier leurs félicitations en hollandais [3] ».

Ces écrits de Guillaume III et des Etats ne satisfaisaient pas pleinement l'orgueil de Frédéric; il avait demandé une ambassade extraordinaire; on la lui envoya. Milord Rabi, pour l'Angleterre, le baron de Wassenaer, plus connu sous le nom d'Obdam, pour les Provinces-Unies, se rendirent à Berlin dans le courant de mai 1701 [4], et prirent de ces audiences de gala comme les aimait le premier Roi de Prusse. Frédéric y fit briller sa munificence, et donna à lord Rabi une bague qui fut estimée à Amsterdam, 30,000 florins de Hollande [5]. Vers la même époque, Ezéchiel von Spanheim passait en Angleterre et allait présenter à Guillaume III les remerciements de son maître [6].

Les meilleures relations s'établirent entre la cour de Berlin et les deux puissances maritimes. Frédéric songeait à avoir un ambassadeur à poste fixe en Angleterre, peut-être Spanheim [7], et bientôt lord Rabi allait venir s'installer en Brandebourg comme envoyé extraordinaire de Grande-Bretagne. De plus, Bondeli et Schmettau à la Haye, Spanheim à Londres travaillaient à une alliance intime entre la Prusse et Guillaume III, alliance qui fut conclue à la fin de l'année.

1. Bondeli écrivait le 4 février 1701. D. A., VIII, 331. « Il semble de plus en « plus que l'on est à la veille d'une guerre presque universelle ».
2. D. A., IX, 105.
3. *Ibid.* X, 245.
4. D'Obdam y arriva au commencement de mai, Rabi vers le 15 mai 1701. D. A. XI, 340 et XII, 38.
5. Cf. Lamberty. Mémoires, I, p. 522.
6. D. A., XIII, 373. Londres, 31 mai 1701. Spanheim au Roi.
7. D. A., XI, 151. Le Roi à Bondeli, 19 mars 1701.



LE DANEMARK

Le roi de Danemark, qui était aussi engagé que Guillaume III, si ce n'est plus, s'exécuta de moins bonne grâce. Il était mécontent de n'avoir pas été mieux secouru par l'Électeur de Brandebourg dans sa guerre contre la Suède. Il prétendait que l'alliance de 1692 n'avait pas été bien observée, et réclamait, avant de reconnaître la dignité royale, la conclusion d'une alliance plus étroite [1]. Alexandre de Dohna, en apprenant ces exigences et ces plaintes, s'indigna « des vilaines chicanes » du roi de Danemark, pour lequel on avait fait beaucoup dans la dernière guerre, en établissant un camp fortifié à Lenzen ; et il ajoutait : « Si l'on estoit assuré « de la S. (Suède), je croy qu'on pouroit éviter de tenir un « ministre à cette cour, et n'en faire que le cas qu'elle mé- « rite... Je suis bien trompé si, contre le bien de la Reli- « gion, et la liberté de l'Europe, elle ne s'attache pas à la « France [2]. »

Les intrigues de l'envoyé français à Copenhague, Chamilly, étaient peut-être bien pour quelque chose dans la mauvaise humeur que témoignaient les ministres danois. Le roi Frédéric IV reçut avec de bonnes paroles la notification du couronnement, que lui remit Viereck ; mais ne parla pas d'y répondre immédiatement [3]. L'envoyé prussien eut une grande conférence, le 10 février, avec le comte de Reventlow et les conseillers Plessen et Lente, et dut défendre contre des attaques violentes, la conduite de son maître pendant la guerre suédoise [4].

Frédéric Ier commençait à se lasser de ces lenteurs ; dès le

1. Arch. de B. — D. A., VII, 338. Viereck à l'Électeur. Copenhague, 15 janvier 1701.
2. *Ibid.* D. A., VII, 343. Lettre de Dohna à Ilgen, 26 janvier 1701.
3. *Ibid.* D. A., VIII, 163. Viereck au Roi, 28 janvier 1701.
4. *Ibid.* D. A., IX, 164. Relation de Viereck, du 12 février.

29 janvier, il avait écrit à Viereck qu'il le rappellerait si le roi de Danemark ne lui donnait pas satisfaction [1], et le 11 février il déclarait qu'il ne voulait pas auparavant entendre parler d'une alliance [2].

Le roi de Danemark céda avant qu'on n'en fût venu à une rupture; peut-être fut-il, comme le dit Podewils [3], gagné par l'entremise de son frère, le prince George, époux d'Anne d'Angleterre. Toujours est-il que le 19 février 1701, il envoya de Copenhague à Berlin ses félicitations [4].

Tout n'était pas encore fini de ce côté, parce que, suivant son habitude, Frédéric désirait l'envoi à sa cour d'une ambassade extraordinaire. Dès le mois de mars 1701 [5], on avait promis d'envoyer le conseiller secret, von Ahlefeldt, et aussitôt, Frédéric se hâta de faire partir pour Copenhague un de ses chambellans, Wilhelm von Tettau [6], pour notifier avec plus d'éclat son couronnement. Mais des difficultés de cérémonial, sur lesquelles la cour danoise était très pointilleuse, retardèrent longtemps le départ d'Ahlefeldt. On put, de nouveau, au mois de juin ou de juillet 1701, craindre une véritable rupture. Tout s'arrangea enfin, grâce aux négociations du résident prussien à Hambourg, von Guericke, avec Reventlow et Ahlefeldt [7]. L'audience du ministre danois eut lieu le 3 septembre [8], et les meilleurs rapports parurent régner entre les cours de Danemark et de Prusse.

Les difficultés que Frédéric avait rencontrées de la part du Danemark n'étaient rien en comparaison de celles que lui fit la Suède.

1. Arch. de B. — D. A., VII, 356.
2. *Ibid.* D. A., IX, 115.
3. Mémoire cité, p. 483.
4. D. A., IX, 362.
5. D. A., XI, 52. Relation du [illegible] mars 1701.
6. D. A., XI, 345. L'instruction de Tettau est du 2 avril.
7. *Ibid.* D. A., XV, 81. Hambourg, 15 juillet 1701. Guericke à Wartenberg: Guéricke avait profité de ce que la cour danoise était alors sur le continent, à Itzehoe.
8. D. A., XV, 170. Le Roi à Viereck, 4 sept. 1701.

LA SUÈDE

Charles XII avait été à peine consulté avant le couronnement. Quand il apprit cet évènement, il entra, dit-on, dans une grande fureur contre les prétentions de l'Electeur de Brandebourg, et parla un moment de faire roi de Schleswig, son beau-frère le duc de Holstein-Gottorp, qui possédait en toute souveraineté la moitié du Schleswig, comme Frédéric possédait la moitié de la Prusse [1]. Dans tous les cas, il ne se montra nullement disposé à reconnaître le nouveau Roi ; il le voyait, par l'acquisition même de son titre, lancé dans les complications occidentales, et hors d'état d'intervenir dans les affaires du nord et de l'est [2]; il avait donc les mains libres du côté de la Pologne et pouvait y continuer sans souci la guerre qu'il avait brillamment commencée. En outre, le parti français avait en Suède une grande force, et le comte de Guiscard, envoyé de Louis XIV, cherchait à exploiter l'irritation du roi conquérant contre la Prusse. Peut-être dans le courant de 1701 fut-il question d'une alliance franco-suédoise contre Frédéric Ier; Louis XIV y songea bien certainement; dans une dépêche envoyée à Guiscard au mois d'août, il lui ordonnait d'engager Charles XII à s'allier au roi de Pologne contre l'Electeur de Brandebourg; alors, ajoutait-il, « aidé de mes secours, il rétabliroit bientost en « Allemagne la gloire de ses prédécesseurs [3]. » Faire miroiter aux yeux de Charles XII la gloire de Gustave-Adolphe, le pousser sur l'Allemagne alors qu'il se laissait entraîner vers la Russie, c'était l'œuvre que devait entreprendre la

1. Hojer, Geschichte Dænemarks. I, p. 40 ss.
2. Cf. Ernst Carlson : Sverige och Preussen (1700-1709), in-8°, 1880. Introduction. Dans la collection : « Historisk Bibliothek » de Carl Silfverstolpe.
3. Bibl. Nat. F^{ds} fr., n° 10703. Le roi à Guiscard, Marly, 18 août 1701.

politique française, et Frédéric Ier pouvait avoir de sérieuses craintes d'être pris entre deux feux ; son royaume de Prusse, déjà enveloppé par les armées suédoises, n'aurait pas résisté longtemps ; sa couronne lui aurait été arrachée l'année même où il l'avait acquise.

Dans ces conditions, la colère de Charles XII pouvait être vraiment dangereuse. Le résident suédois à Berlin, Storren, allait se retirer à Stettin, au moment où Frédéric Ier reviendrait de Kœnigsberg [1]. Il fallait à tout prix apaiser le roi de Suède : on y employa tous les moyens possibles.

L'Empereur redoutait autant que Frédéric une attaque des Suédois ; il ne demanda donc pas mieux que de s'entremettre entre Charles XII et le Roi de Prusse : le père Wolf et Bartholdi cherchèrent à gagner l'envoyé suédois à Vienne, Stralenheim [2] ; en même temps, l'envoyé impérial en Livonie, comte de Wels, reçut l'ordre de plaider auprès de Charles XII la cause de la royauté prussienne [3].

Les deux puissances maritimes, l'Angleterre et la Hollande, avaient intérêt à réconcilier Frédéric Ier et la Suède ; on fit agir les ministres anglais et hollandais à Stockolm. Heinsius voulut bien parler pour le Roi de Prusse à l'envoyé suédois à la Haye, Lilienrodt.

Enfin le comte Frédéric-Christophe de Dohna négociait avec les ministres suédois à Stockholm, le grand chancelier Oxenstiern, les comtes Polus et Piper ; mais ceux-ci se montraient pleins d'irrésolution, avaient peur de se compromettre, et ne voulaient rien conclure. A la fin de mars, Dohna se plaignait amèrement au comte de Wartenberg d'être à Stockholm, « en eun lieu où ni par reson ni par adresse on « ne pout rien avanser » [4]. L'opinion générale était que

1. Arch. de Stockholm. *Borussica*, Residenten J. H. Storrens Bref (en allemand). Storren est à Stettin, à partir de mars 1701.

2. Arch. de B. — D. A., X, 300. Bartholdi au Roi. Vienne, 5 mars 1701.

3. *Ibidem*.

4. *Ibid.* D. A., XI, 277. Stockholm, 27 mars 1701.

Charles XII et ses conseillers étaient hostiles à Frédéric [1].

Les ministres suédois ne recevaient d'ailleurs que rarement des nouvelles de leur roi; Charles XII était absorbé par sa double guerre contre Russes et Polonais [2]. La situation de Dohna à Stockholm devenait assez embarrassante, et dès le 3 mai 1701, Frédéric Ier lui parlait déjà d'un rappel probable [3]. Ce qui exaspérait Dohna, c'était l'indécision de la cour suédoise; il demandait qu'on lui répondit : « Oui, ou non »; mais avec les tergiversations d'Oxenstiern et des autres, on ne savait sur quoi compter [4]. Il aurait pourtant vivement désiré rétablir l'harmonie des deux cours entre lesquelles il servait d'intermédiaire, depuis 3 ans et demi [5]. Il n'y réussit pas, et au mois d'août 1701, reçut son ordre de rappel. Il retarda encore son départ, et enfin quitta Stockholm le 30 octobre 1701, après une dernière entrevue avec Oxenstiern [6]. Dohna était dépité de son insuccès, et maudissait Stockholm qu'il aurait voulu, disait-il, n'avoir jamais connue [7].

La négociation des ministres impériaux près de Charles XII, en Livonie, n'avait pas eu de meilleur résultat, malgré toutes les espérances qu'elle avait fait concevoir. Le comte de Wels devait disposer favorablement Charles XII et l'amener à recevoir dans son camp un envoyé prussien, Von Printzen, alors en Moscovie. Tout sembla d'abord mar-

1. Une gazette de Paris, du 20 avril, contenait le passage suivant : « Les lettres de Stockholm, du 30 du mois dernier, portent que S. M. suédoise avait « écrit au Sénat qu'elle ne vouloit point reconnaître pour roi de Prusse, l'Elec« teur de Brandebourg; que tous les sénateurs estoient de même sentiment, à la « réserve du seul comte Oxenstiern... » Arch. de B. — D. A., XI, 329.

2. On disait qu'il ne s'occupait même plus des affaires intérieures de son royaume. D. A., XIV, 8. Dohna, 1er juin 1701.

3. Document cité dans l'ouvrage sur les Dohnas, IIter Theil.

4. Arch. de B. — D. A., XIII, vers le folio 310. 25 mai 1701. Relation de Dohna, de Stockholm.

5. Arch. de Stockholm. *Preussiska Beskickningen, Memorial och Noter.* Dohna à Oxenstiern ou à Piper, 22 juin 1701.

6. Arch. de B. — D. A., XVII, 268. Dohna au Roi, de Colberg, 24 nov. 1701.

7. *Ibid.*, D. A., XVI, 92, Stockholm, 21 septembre 1701.

cher à souhait : Wels remit à Charles XII la notification du couronnement que lui avait envoyée Printzen [1], et crut remarquer que le roi de Suède ne ferait pas trop d'opposition, si on l'adoucissait par quelques avances [2]. Wels écrivait alors à Bartholdi, au moment où il venait de remettre l'écrit du Roi de Prusse : « Selon ce qu'on peut juger des discours du « comte Piper, et de quelques autres circonstances, on y ré« pondra et rendra cette civilité ; il est bien vray qu'on tar« dera peut-estre encore un peu de le faire » [3]. On tarda tellement, que la réponse ne vint jamais. Dans l'automne de 1701, von Printzen, revenant de Moscou, passa par le camp suédois et y vit Charles XII ; mais il n'en obtint rien et les documents des Archives de Berlin ne parlent même pas de sa tentative [4] ; on peut supposer pourtant qu'elle eut lieu, car la lettre accréditant von Printzen auprès du roi de Suède se trouve aux Archives de Stockholm [5] ; il est donc vraisemblable qu'elle a été remise par l'envoyé prussien.

A la fin de 1701, Frédéric Ier se trouvait à l'égard de Charles XII dans la plus mauvaise situation ; il n'avait rien obtenu et courait toujours les mêmes dangers, aggravés par le fait d'avoir rompu toutes relations diplomatiques directes.

En 1702, tandis que le comte de Wels continuait à négocier en Livonie, Schmettau cherchait à s'entendre à la Haye, avec l'envoyé suédois, Lilienrodt, assez bien disposé pour le Roi de Prusse. En même temps, l'envoyé danois à Stockholm, Gröner, correspondait avec la cour de Berlin ; à la fin de l'année, il annonçait un prochain arrangement et parlait même de l'envoi possible d'un secrétaire du feu comte

1. Le 10 mai 1701, Printzen l'envoyait à Wels, de Moscou. Arch. de B. — Russland, 1701.

2. Arch. de V. — Actes de l'ambassade impériale de Suède : Relation de Wels; Laïs, quartier général suédois, 9 juin.

3. Arch. de B. — D. A., XIV. Bartholdi au Roi, 29 juin 1701. Il lui envoie la lettre de Wels.

4. L'archiviste Cuhn la mentionne dans son manuscrit, x^e section.

5. Arch. de Stockholm. *Borussica*. Bref Konungar af Preussen. Elle est datée d'Oranienbourg, 23 mars 1701.

Oxenstiern, M. Standies, comme ministre de Suède à Berlin [1]. L'affaire traîna encore jusqu'en 1703; enfin l'abandon déclaré du roi de Pologne par Frédéric Ier, fut le gage de sa réconciliation avec Charles XII. Le 29 juillet 1730 [2], Lilienrodt et Schmettau signèrent à la Haye un traité d'alliance défensive entre les deux souverains; par l'article V, Charles XII déclarait reconnaître le titre royal de Frédéric, comme l'avaient fait l'Empereur et diverses puissances d'Europe [3]. Ce traité rétablit le bon accord entre les cours de Stockholm et de Berlin, et mit fin à la dangereuse situation où s'était quelque temps trouvé le premier Roi de Prusse, en face des victoires de Charles XII. La reconnaissance de la royauté prussienne indiquait que le roi suédois resterait sourd aux sollicitations de la France et négligerait les affaires d'Occident, pour aller se perdre dans les immenses steppes de la Moscovie, qui exerçaient un fatal attrait sur son esprit ambitieux.

LA SUISSE

Les cantons suisses avaient été beaucoup plus prompts à reconnaître Frédéric Ier; malgré les faux bruits, répandus à dessein par des agents français [4], qui voulaient faire croire aux protestants que la couronne royale était le prix de grandes concessions faites au catholicisme, les six cantons évangéliques (Zurich, Berne, Glaris, Bâle, Schaffhouse et Appenzell) furent les premiers à envoyer au nouveau Roi leurs félicita-

1. Arch. de B. — Schweden, 1702-5. Relation de Gruner du 30 déc. 1702.
2. Cuhn dit à tort le 24 juillet.
3. Cf. Martens, Recueil de traités, I, 20.
4. Arch. de B. — D. A., VIII, 113. Berne, 22 janvier 1701. Lettre d'Emmanuel Bondeli.




tions [1]. Peu de temps après, on écrivait de Lucerne que les cantons catholiques étaient disposés à suivre cet exemple [2], et la reconnaissance des treize cantons se fit par un écrit du 11 avril 1701 [3]. La mission d'Emmanuel Bondeli avait été vite et facilement accomplie.

En résumé, trois ans après son couronnement, toutes les puissances protestantes avaient reconnu le premier Roi de Prusse.

LA RUSSIE

Le tsar de Moscovie s'était montré aussi conciliant. On a vu (chapitre VI) qu'il était l'ami de Frédéric Ier et ne demandait qu'à le satisfaire. Von Printzen, que le Roi de Prusse avait envoyé à Moscou, avant son couronnement, y reçut un excellent accueil, mais, pour servir les intérêts de son maître, il dut souvent assister aux « débauches » du tsar, et cette vie d'orgies que Pierre Ier supportait sans en souffrir, le rendit assez malade [4]; il s'en plaignit à plusieurs reprises, et le Roi résolut de le remplacer par un autre agent, plus solide [5]; toutefois ce fut Printzen qui acheva la négociation de la couronne.

Le tsar aurait désiré que le Roi s'engageât dans la lutte contre la Suède,[6] comme il l'y avait toujours poussé; de plus, la France, ainsi que l'écrivait Patkul, « recommandait les in« térêts du roi de Prusse à la Moscovie pis que le Diable « ne sauroit faire [7] ». Malgré tout cela, Pierre Ier n'hésita

1. En date du 8 mars 1701. Imprimée dans le Theatrum Europaeum, XVI, p. 136-137.
2. Arch. de B. — D. A., X, 281. Bondeli au Roi, Berne, 5 mars 1701.
3. *Ibid.* D. A., XII, 151. Arrivée à Potsdam, le 20 mai 1701.
4. *Ibid.*, D. A., IX, 299. Lettre au Roi, de Smolensk 10 février 1701.
5. Soit von Pehnen, soit Kœnigsegg.
6. Arch. de B. — Russland, 1700-1, Relation de Printzen du 3 mars 1701.
7. *Ibid.*, D. A., XI, 5. Patkul à Ilgen, 8 mars 1701.



pas, dès qu'il eut reçu la notification du couronnement, à donner à von Printzen une audience solennelle (5 juillet 1701), où il le traita comme un envoyé royal [1]. Quand Printzen quitta Moscou, à la fin du mois d'août, il emporta une lettre de recréance où le tsar félicitait Frédéric de son couronnement [2]. Enfin, pour tout compléter, l'ambassadeur russe à Copenhague, André Petrovich Ismaïlow, vint à Berlin au mois de novembre et, dans une audience publique, exprima au Roi de Prusse les sentiments d'amitié de son souverain, le tsar [3].

Frédéric Ier garda la plus vive reconnaissance à Pierre Ier de cette démarche. La Prusse et la Russie restèrent étroitement unies, pendant tout son règne, et cela, quoique Frédéric, même après la défaite de Charles XII à Pultava, eût constamment refusé d'entrer dans la ligue contre la Suède.

1. Arch. de B. — Russland, 1700-1. Relation de Moscou, 12 juillet 1701.
2. *Ibid.* Moscou, 26 août 1701.
3. Cf. Theatrum Europaeum, XVI, p. 141-142.

CHAPITRE IX

CONCLUSION

Ce que la couronne royale a coûté. — Ce qu'elle vaut.

A la fin de cette étude sur la royauté prussienne, il importe de jeter un coup-d'œil en arrière, et de mesurer la distance franchie. Après avoir exposé les efforts de Frédéric Ier pour acquérir la couronne, il faut apprécier la valeur de cette acquisition ; après s'être rendu compte de ce qu'elle a coûté, il faut voir si les avantages qui en découlent, compensent les sommes d'argent déboursées, les concessions faites ou les dangers courus.

Pour faire plus facilement ce calcul, commençons par examiner ce que la couronne royale a coûté à Frédéric Ier.

Les sommes d'argent dépensées en gratifications et en cadeaux, ont été très diversement évaluées par les historiens. Le baron de Pœllnitz, dans ses *Nouveaux Mémoires*, prétend que Frédéric a acheté sa couronne au prix de six millions de thalers, dont 200,000 donnés aux jésuites de Vienne [1]; c'est là une exagération manifeste. D'autre part, l'archiviste berlinois, Cuhn, dans son histoire manuscrite souvent citée, évalue à 150,000 thalers le total des dépenses [2]; ce chiffre est évidemment trop faible. Il est facile de trouver approximativement la véritable somme, par le calcul des gratifica-

1. I, p. 31, ss. Les mêmes chiffres sont repris par l'auteur du Discours sur l'érection de la Prusse en royaume ; du reste, la plupart des détails de ce « Discours », semblent empruntés à Pœllnitz. Cf. A. E. Prusse. Mémoires et documents, II. Il faut remarquer que Frédéric ne se servit pas des jésuites de Vienne, sauf du père Wolf auquel il ne put rien faire accepter.
2. Arch. de B. — Mss. de Cuhn, XIe section.

tions et des cadeaux offerts aux ministres impériaux, aux magistrats polonais et à divers autres personnages; il suffit pour cela d'examiner les comptes soumis au Roi de Prusse par le conseiller de finances, Kraut, ou par Bartholdi, et de faire le relevé des présents distribués par le Roi ou ses agents; les manuscrits de Berlin, compris en général sous la dénomination de Dignitætsacten, renferment tous les éléments de ce calcul. Du 18 janvier au 3 mai 1701, Kraut a envoyé en Pologne 78,000 thalers [1]. Bartholdi, à Vienne, en a distribué, pendant sa négociation, plus de 64,000 [2], se répartissant entre les ministres impériaux, l'électeur de Mayence et les employés de la chancellerie d'Empire. Si, à ce total de 142,000 thalers, on ajoute les sommes dépensées en Pologne, avant et après 1701, puis les cadeaux offerts par le Roi à l'évêque d'Ermland, à Towianski, au comte de Paar, à lord Rabi et à d'autres encore, on peut estimer que l'acquisition de la couronne royale a coûté environ 300,000 thalers à Frédéric Ier. Je ne parle pas, bien entendu, de tous les frais nouveaux dont la dignité royale fut l'occasion ou le prétexte, ni de l'accroissement de luxe dont elle fut le signal à la cour de Berlin. Un des grands arguments de Danckelmann et des adversaires de la royauté avait été l'énorme augmentation de dépenses qu'elle provoquerait; il est certain que Frédéric Ier tint à donner tout l'éclat possible à sa cour, à s'entourer dans sa capitale d'une magnificence vraiment royale; et cela n'allait pas sans un gaspillage considérable. Pour 1700-1701, du moins, le vide du trésor fut comblé, grâce à une contribution volontaire, à un don gracieux de toutes les provinces du nouveau royaume. Cet impôt de la couronne (Kronsteuer) s'éleva à 4 ou 500,000 thalers, selon Ilgen [3]. En somme, le prix de la couronne était mince : 300,000 thalers (1 million 125,000 francs), c'était peu pour se mettre

1. Arch. de B. — D. A., XIII, 16-17.
2. *Ibid.* D. A., XX. Bartholdi au Roi. Fin mars 1704.
3. Mémoire d'Ilgen, de 1704. Cf. Lehmann, *Op. cit.*, I, p. 548-50.

hors de pair en Allemagne. Ce qui devait coûter le plus, c'était la charge permanente de la cour, c'étaient les nouveaux budgets du luxe royal.

Après l'argent, les concessions. Elles se résument, à vrai dire, dans le traité de la couronne, conclu à Vienne avec l'Empereur le 16 novembre 1700, et dont on a déjà vu l'analyse [1]. Les principaux engagements qu'y prenait Frédéric Ier étaient : d'appuyer l'affaire du IXe Electorat (art. IV), de favoriser la réadmission de la couronne de Bohême dans le collège électoral (art. XIII), de donner son vote et d'engager celui de ses successeurs pour un prince autrichien, dans les élections impériales (3e article séparé), enfin et surtout, de soutenir les droits de l'Empereur à l'ouverture de la succession d'Espagne, et, en cas de guerre, de mettre à sa disposition 8,000 hommes jusqu'à la paix (art. VI). A cela, il faut ajouter que Frédéric, dans un certain nombre de questions secondaires concernant les affaires intérieures de l'Empire, s'en rapportait à la décision de l'Empereur (4e art. séparé). Telles étaient les concessions faites à la cour de Vienne ; un rapide examen suffit pour montrer qu'elles n'exigeaient aucun sacrifice important.

Frédéric avait toujours offert son concours à Ernest-Auguste de Hanôvre, et, par un traité du 23 décembre 1692, il s'était engagé, dans un article « sécrétissime », à prendre fait et cause pour le IXe Electorat [2] ; il ne devait donc guère être embarrassé de renouveler cette promesse, en 1700, au moment où l'électeur de Hanôvre l'assurait qu'il était tout prêt à le reconnaître Roi.

Quant à la réadmission de la Bohême, il y avait longtemps que Frédéric y avait consenti ; c'était une des conditions de la reconnaissance du titre ducal de Prusse en 1694-95 [3].

La promesse de voter, lui et ses successeurs pour un

1. Cf. Chapitre III.
2. Cf. Moerner, *Op. cit.*, p. 577-78.
3. Cf. Chapitre II.



prince autrichien dans les élections impériales, n'était pas plus nouvelle; elle avait même été déjà formulée dans le traité secret d'alliance entre le Grand Electeur et l'Empereur, du 22 mars 1686 (art. 17), traité conclu pour vingt ans, et qui liait son fils, Frédéric III [1]. D'ailleurs il ne faut pas se faire d'illusions sur la portée de cette promesse; Frédéric pouvait, à la rigueur, engager son vote, mais non celui de ses successeurs.

Arrivons à la condition la plus onéreuse, celle de fournir 8,000 hommes à l'Empereur pour soutenir ses droits à l'héritage de Charles II d'Espagne. Cette condition allait grever, pendant douze ans de guerre, les finances du nouveau Roi, disperser ses forces du Milanais jusqu'en Hollande, et l'empêcher de tirer parti des complications survenues entre les puissances du nord. Mais à la considérer de près, on s'aperçoit que cette condition était moins écrasante qu'on ne le croirait d'abord. En effet, par le traité secret du 22 mars 1686, l'Electeur de Brandebourg s'était engagé, en cas de guerre, à fournir 8,000 hommes à l'Empereur; ce traité obligeait Frédéric Ier jusqu'en 1706, et d'ailleurs l'article XI stipulait qu'en cas de danger pressant ou d'*action réelle*, au moment du terme, les obligations de l'alliance seraient valables jusqu'à la fin de cette action [2]. Les subsides que promettait le traité de 1700 (art. XIII) étaient de 100,000 thalers, en temps de guerre, c'est-à-dire autant que ceux du traité de 1686. On peut objecter que le traité de la couronne n'accordait pas de subsides en temps de paix, mais la guerre de succession d'Espagne allait éclater dès 1701, et Frédéric y perdit peu. Enfin, à un point de vue plus général, Frédéric Ier, avant comme après son couronnement, n'hésita jamais à louer ses troupes à l'Empereur, ou aux Anglo-Hollandais; l'armée, qu'avait si laborieusement formée le Grand Electeur, devait servir à quelque chose, et le Roi de Prusse, comme les prin-

1. Cf. Mœrner, *Op. cit.*, p. 481-86.
2. Cf. Mœrner, *loc. cit.*

ces allemands de l'époque, trouva fort habile de se faire des revenus, en vendant de la chair à canon. Étant données les habitudes du temps, la condition des 8,000 hommes fournis à l'Empereur, moyennant subsides, ne peut être regardée comme une obligation bien lourde.

Restent les questions d'intérêt spécial, les affaires de Mecklembourg, de Quedlinbourg, etc., dans lesquelles l'Électeur avait cédé; mais c'étaient là pour l'Empereur des satisfactions d'amour-propre, qui ne coûtaient presque rien à Frédéric.

Il semble ressortir de tous ces faits que la cour impériale était loin d'avoir vendu cher à l'Electeur de Brandebourg la dignité royale. Bien plus, si l'on compare au traité de la couronne, comme les contemporains l'ont fait [1], le traité que dut signer Ernest-Auguste de Hanovre pour son IXe Electorat, on constate qu'il n'y a pas de proportion entre les conditions de l'un et celles de l'autre; relativement, Ernest-Auguste a fait des sacrifices autrement considérables. Par le pacte d'union perpétuelle signé le 22 mars 1692 à Vienne, entre les maisons d'Autriche et de Brunswick-Lunebourg [2], Ernest-Auguste avait dû promettre de favoriser la réadmission de la Bohême dans le collège électoral (art. VIII), de voter lui et ses successeurs pour un prince autrichien dans les élections impériales (art. IX), de soutenir avec 2,000 hommes l'Empereur, s'il était attaqué (art. III), ou s'il avait à faire une guerre pour la succession d'Espagne (art. VII). Un article séparé accordait même aux ecclésiastiques des duchés de Hanovre et de Celle la liberté de bâtir des églises et des écoles, concession à laquelle Frédéric Ier s'était toujours refusé. Ce sont là déjà des conditions assez dures mais

1. Suivant le marquis Des Alleurs, envoyé français à Berlin, l'Electrice, Sophie-Charlotte, pour détourner son époux du projet de royauté « avait allégué... l'exem- « ple du IXe Electorat qui a cousté des sommes immenses à la maison de Lune- « bourg et qui n'est point encores estably... » A. E. Corr. de Brandg., t. XLI. Des Alleurs au roi. Berlin, 28 juillet 1700.
2. Cf. Dumont. Corp. diplom., VII, p. 307 ss.



il y en avait d'autres secrètes, qui les dépassaient de beaucoup : le même jour que le pacte d'union, un autre traité avait été conclu entre Léopold et Ernest-Auguste, traité qui ne se trouve pas dans Dumont, mais qui est imprimé dans le Theatrum Europæum (t. XIV, p. 313 ss.), et dont M. Pribram a donné les principaux articles [1]. Par ce traité, Ernest-Auguste mettait au service de l'Empereur pour deux campagnes contre les Turcs, 6,000 hommes *entretenus à ses frais,* et pour les campagnes suivantes 2,000; en outre, loin de recevoir des subsides, l'électeur de Hanôvre versait 500,000 thalers dans les coffres impériaux. On ne peut rapprocher sans surprise les concessions de ce traité de celles du traité de la couronne, surtout quand on réfléchit que Frédéric Ier, en 1700, confirmait presque uniquement des obligations antérieures; on ne saurait être de l'avis du jésuite Wagner qui montre le Brandebourg cherchant à se concilier l'Empereur par des offres plus avantageuses que celles du Hanôvre [2].

En dehors de ces considérations positives, outre ce calcul mathématique de l'argent dépensé et des concessions faites, il faut, dans une question aussi complexe que celle de l'acquisition de la couronne de Prusse, tenir compte de certains éléments plus indéterminés, de ce qu'on pourrait appeler le côté *aléatoire* de l'entreprise. La négociation avec Vienne et la conclusion du traité du 16 novembre 1700 pouvaient avoir de graves conséquences pour l'avenir du nouveau royaume. Le traité a été signé avant qu'on eût connaissance de la mort de Charles II et de son testament. Que serait-il arrivé si l'Empereur avait été légataire universel? L'Angleterre, la Hollande et la France se seraient trouvées unies contre la maison d'Autriche et contre Frédéric Ier, son allié. L'Empereur n'avait consenti à signer le traité de la couronne qu'à

1. Œsterreich und Brandenburg 1688-1700, in-8°, 1885, p. 88. Cf. aussi Rinck Geschichte Leopolds, p. 636 ss.
2. « Conditionibus longe amplioribus » *Op. cit.*, II, p. 628.

cause de sa situation critique, et, par cela même, il y entraînait le Brandebourg ; quel danger pour la Prusse, s'il avait fallu lutter avec l'Empereur contre toute l'Europe[1] ! Mais tout favorisa Frédéric Ier : le testament de Charles II en faveur d'un prince français brisa l'alliance de la France avec les puissances maritimes. Bientôt les manœuvres impolitiques de Louis XIV les rejetèrent vers l'Empereur et par conséquent vers le Roi de Prusse ; Frédéric Ier se trouva membre d'une coalition contre la France, au lieu d'en avoir une à combattre, dirigée contre lui et contre l'Empereur. La fortune fut favorable, mais rien n'avait pu faire supposer ce dénouement. Frédéric avait couru la chance ; il avait gagné la couronne à la grande loterie de l'histoire.

Si l'on examine maintenant les avantages résultant de l'acquisition de la royauté, il est facile de se convaincre que la couronne valait bien plus qu'elle n'a coûté, et que Frédéric a eu raison, même malgré les périls redoutables auxquels il s'exposait, de se lancer dans une aventure qui devait, en cas de succès, être aussi rémunératrice.

Tout le monde se rendit compte que l'Electeur recueillait de grands avantages en se faisant Roi. Ministres impériaux et ministres brandebourgeois[2], tous furent d'accord sur ce point. Le prince Eugène, suivant une tradition légendaire, s'écria, en apprenant l'issue de la négociation de Vienne, « que l'Empereur devrait faire pendre les ministres qui lui « avaient donné un conseil aussi perfide »[3]. Pour être peu authentique, le mot n'en a pas moins sa valeur, de même que la lettre apocryphe qu'un faussaire historique fait écrire par le prince Eugène au ministre autrichien Kaunitz, le

1. Cf. Pribram, *Op. cit.*, p. 197 ss.

2. Sans doute, au moment où le projet de Frédéric leur fut présenté pour la première fois, les conseillers électoraux le désapprouvèrent ; ils ne virent que les dangers de l'entreprise, et non ses avantages. Mais quand la négociation eut marché et fut près d'aboutir, ils reconnurent tous le prix de la royauté.

3. Cf. Frédéric II. Mémoires pour servir à l'histoire de la Maison de Brandebourg. Œuvres hist., I, p. 107.



10 février 1701, et où il met en garde la cour de Vienne contre les intentions peu sûres du Roi de Prusse [1]. Eugène a pu penser tout cela, s'il ne l'a ni dit, ni écrit.

Les ministres impériaux avaient de bonne heure envisagé avec inquiétude la puissance ascendante de l'Électeur de Brandebourg, bientôt Roi de Prusse. Dès le commencement du XVII[e] siècle, le vice-chancelier d'Empire, von Strahlendorf, avait écrit dans un mémoire cette phrase significative : « Depuis longtemps les hérétiques ont espéré voir s'élever « une puissance qui tienne tête à l'Autriche, c'est maintenant qu'une telle puissance peut se fonder : si le Brande- « bourg acquiert à la fois la Prusse et les pays rhénans, c'en « est fait de l'Église [2]... » En 1694, dans la conférence du 23 juillet [3], les ministres avaient exposé à l'Empereur leurs craintes, avaient passé en revue les dangers que l'élévation de Frédéric au trône royal ferait courir à la maison d'Autriche. Kaunitz et Harrach se montrèrent moins hostiles à la royauté prussienne que ne l'étaient Kinski et Windischgrætz, mais on a vu qu'il fallut toute l'habileté et la persévérante énergie de Bartholdi pour venir à bout de leurs scrupules. Droysen, dans son *Histoire de la politique prussienne* (IV, 1), a publié entr'autres documents, un mémoire autrichien de 1705, intitulé : « Derniers conseils ou testament politique d'un ministre de l'Empereur Léopold ». Les projets ambitieux de la Prusse y sont signalés et les meilleurs moyens pour les déjouer y sont indiqués. Droysen a cru pouvoir attribuer ce « testament » au comte de Harrach ; mais, comme on l'a déjà vu [4], c'est une pièce fausse, l'œuvre d'un pamphlétaire français probablement, chargé de brouiller l'Empereur avec le reste de l'Allemagne, en dévoilant les secrets

1. Dans la collection des lettres faussement attribuées au prince Eugène. 1re partie, p. 44. Cf. Von Arneth. Prinz Eugen I.

2. Cité par Droysen. *Op. cit.*, II, II, p. 413.

3. Analysée plus haut au chapitre II.

4. Chapitre III.

de sa politique [1]; on ne peut donc chercher, dans ce testament, l'opinion d'un ministre impérial à l'égard du premier Roi de Prusse. Quoi qu'il en soit, il est certain que la cour de Vienne ne put voir, sans préoccupation, le pouvoir et le prestige nouveaux acquis par la maison de Hohenzollern.

De leur côté les ministres de Frédéric Ier, après les hésitations du début, furent unanimes à reconnaître tout ce que le titre royal allait ajouter à la puissance déjà grande de leur souverain. Bartholdi, dans une longue lettre, écrite de Vienne en 1703, au comte de Wartenberg, a énuméré tous les avantages de la dignité nouvelle [2], et il n'en a pas compté moins de vingt-trois. Il est vrai que cette énumération est souvent faite sans ordre et que beaucoup de points pourraient sans inconvénient être fondus ensemble. Bartholdi a divisé son sujet en trois parties, et il examine successivement les avantages que la royauté a procurés dans l'Empire, ceux qu'elle donne en Europe, en admettant la continuation de l'état de choses actuel, enfin ceux qu'on peut en attendre, en cas de révolution ou de changement dans l'équilibre européen. Dans la première partie de son étude, il montre l'Électeur de Brandebourg devenu Roi, s'élevant au-dessus des autres princes allemands, presque au niveau de l'Empereur, évitant toutes les anciennes querelles de cérémonial, et jouant dans l'Empire un rôle exceptionnel. Désormais le Roi de Prusse participera aux négociations de paix, « tanquam pars principaliter compaciscens [3] », et les troupes prussiennes auront le rang des autres troupes royales. Au point de vue européen, le Roi de Prusse, qui sera désigné après l'Empereur et le Roi des Romains pour commander l'armée de l'Empire, pourra réclamer la neutralité de son royaume de Prusse pendant des guerres faites par l'Empire. Il aura plus de force et d'autorité pour protéger ses coréligionnaires protestants; il ne

1. Cf. Koser. « Das politische Testament Karls V von Lothringen von 1687 ».
2. Arch. de B. — D. A., XVIC, 182-93. Vienne, 26 septembre 1703.
3. Suivant Bartholdi, l'expression se trouve dans un traité signé avec les ministres impériaux, le 16 déc. 1702.



pourra être atteint, comme un simple électeur, par un procès criminel intenté contre lui. Enfin, si la maison d'Autriche, soit par défaut de descendants mâles, soit pour cause d'indignité, se trouve un jour exclue du trône impérial, les électeurs jetteront naturellement les yeux sur le Roi de Prusse pour le mettre à la tête de l'Empire, d'abord parce que sa maison sera la plus puissante d'Allemagne, puis parce qu'ils aimeront mieux élire un souverain déjà supérieur, plutôt qu'un égal ou un inférieur; troisièmement, parce que l'électeur de Bavière, le seul rival possible du Roi de Prusse va être, probablement, bien abaissé dans la guerre de succession d'Espagne. Pour Bartholdi, dans le cas d'une vacance de la couronne impériale, la question religieuse seule pourrait faire obstacle à l'élection du Roi de Prusse.

Ilgen, dans son mémoire de 1704 souvent cité [1], insiste sur ce point que toutes les disputes d'étiquette sont terminées, et que le Roi de Prusse est désormais l'égal des autres rois pour le cérémonial.

Des deux mémoires de Bartholdi et d'Ilgen, il ressort une grande idée de la valeur de la couronne royale, mais ce n'est encore qu'une idée très vague, parce que les avantages acquis sont mal classés et incomplètement énumérés. Il importe donc de les considérer d'une manière plus logique, de les ranger dans un ordre plus rationnel.

Il y a d'abord, dans l'acquisition de la couronne, un fait d'une grande portée philosophique, à savoir d'avoir donné aux Hohenzollern le titre qu'ils méritaient, d'avoir attribué à une chose le nom qui lui convenait. Les adversaires du projet de royauté à Berlin et les détracteurs de Frédéric I[er] d'une part, de l'autre les ministres impériaux indulgents pour le futur Roi, tous ont eu le même argument contre ou pour la négociation de la couronne; c'est qu'il s'agissait uniquement d'un « titre », d'un nom; à quoi bon, disaient les premiers, faire tant de sacrifices pour un titre? A quoi bon, di-

1. Publié dans Lehmann, *Op. cit.*, I, p. 548-59.

saient les autres, faire tant de difficultés pour une question de dénomination? Or ce titre a par lui-même une haute signification, ce nom contient en lui bien plus qu'on ne pourrait croire. Leibniz, dans un opuscule spécial, écrit à ce sujet [1], a, dès le commencement du XVIIIe siècle, montré que les noms ont par eux-mêmes une réalité, indépendamment des *substrata* que leur donne la nature. On peut être brave, sans être *chevalier*, mais l'acquisition de ce nom a une grande importance, en procurant les avantages et les droits qui y sont attachés. Le nom complète la chose [2], et il y a même des noms qui sont restés vides de contenu, des titres purement honorifiques, qui ont pourtant une valeur. Il en est pour le titre de roi comme pour les autres; sans doute la puissance est le *substratum* de la royauté, mais ce n'en est pas l'essence; nul n'est roi, s'il n'en porte le nom, et Leibniz propose du roi la définition suivante : « Un roi est celui qui « se nomme ainsi, et qui reçoit tous les droits attachés à ce « nom par l'usage [3]. » L'application de la théorie de Leibniz au fait présent qui nous occupe, est tout naturellement indiquée. L'Électeur de Brandebourg, duc de Prusse, avait des territoires étendus, une armée puissante, une cour fastueuse, il avait tout d'un roi; mais tant qu'il n'en porta pas le nom, il n'en eut ni l'autorité ni le prestige. Même sans accroissement de force, l'acquisition du titre royal était d'une importance capitale pour le développement et le rôle futur de l'état brandebourgeois-prussien [4]. Une anecdote racontée par Stenzel vient à l'appui de cette théorie [5]. Comme le chapitre de Cologne réclamait la restitution de la ville de Rheinberg, prise par les Prussiens, l'envoyé de Frédéric Ier, Schmettau, répliqua que son maître avait besoin de plus de sujets depuis

1. « Anhang betreffend dasjenige was, nach heutigem Völkerrecht, zu einem Koenige erfordert wird. » Cf. Guhrauer. Leibniz's deutsche Schriften, II, p. 300 ss.
2. Il lui donne, dit Leibniz, son « complementum Essentiæ ».
3. *Ibid.*, p. 306.
4. Cf. Ranke. Zwölf Bücher Preuss. Gesch. II, p. 407.
5. Geschichte des Preuss. Staats. III, p. 85-88.



qu'il était Roi, que lorsqu'il était Electeur. Curieux argument, en vérité, que d'invoquer au lieu d'un droit, l'obligation imposée par un titre récemment acquis !

La plupart des avantages que la Prusse a retirés de l'acquisition de la couronne, découlent de la valeur intrinsèque du titre de roi. Royauté oblige !

Tout d'abord, l'état brandebourgeois-prussien prit par là une unité et une force plus grande. Les territoires restèrent sans doute éparpillés du Rhin à la Vistule, mais, après le couronnement de 1701, ils furent tous compris sous la même dénomination de royaume de Prusse. Il y eut partout des provinces royales, des sujets royaux ; le nom de Prussiens fut généralement appliqué à tous les habitants de ces territoires que le Grand-Electeur avait déjà cherché à souder ensemble, et dont Frédéric Ier fit pour la première fois vraiment un état. A la diète, on appelait encore les voix du Brandebourg, de Magdebourg, de Poméranie, etc., mais on savait que c'était un seul et même personnage, le Roi de Prusse, qui disposait de tous ces votes [1]. Les provinces du Rhin et du Weser, le Brandebourg, la Poméranie et la Prusse, ne formaient plus qu'un corps sous une seule tête, et il ne pouvait plus être question de les diviser ; en prenant la couronne, Frédéric Ier avait assuré l'indivisibilité territoriale des possessions de sa maison, compromise récemment encore par le testament du Grand Electeur [2].

En resserrant ainsi ses parties, l'état prussien acquérait une force et une indépendance nouvelles dans l'Empire. Comme le remarquait Bartholdi dans sa lettre au comte de Wartenberg [3], on pouvait proscrire un électeur, on ne pouvait guère proscrire un roi ; le Roi de Prusse serait même libre, en temps de guerre, de rester l'allié des ennemis de l'Empire, tout en fournissant son contingent à l'armée des

1. Cf. Droysen. Gesch. der preuss. Pol. IV, 1, p. 156.
2. Cf. Die Dohna's. IIter Theil, p. 47 ss.
3. Voir plus haut.

Cercles. Dans son royaume de Prusse proprement dit[1], Frédéric Ier avait le droit de conférer des dignités (jus conferendi dignitates), sans que la chancellerie impériale eût rien à y voir. Il voulut bientôt avoir aussi une complète autonomie judiciaire. Depuis la Bulle d'Or, les Electeurs de Brandebourg dans leur électorat, avaient le privilège de faire juger en dernier appel (privilegium de non appellando); Frédéric Ier obtint l'extension de ce privilège à tous ses états, et en 1703 institua à Cœlln, sur la Sprée, une cour suprême d'appel (Ober-Appellations-Gericht). Cette mesure acheva de détruire le peu de liens qui rattachaient son royaume à l'Empire, et de lui donner dans le corps germanique une situation presque indépendante.

Du côté de la Pologne, l'acquisition de la couronne eut le même résultat. Sans doute, depuis le traité de Wehlau, le duché de Prusse était un duché souverain, exempt de toute vassalité envers la République polonaise, mais certaines clauses du traité de 1657 maintenaient une sorte d'union entre le duché et la République. A chaque changement de souverain, des commissaires polonais venaient assister à Kœnigsberg à la cérémonie de l'hommage, et enregistrer le serment qui assurait à leur pays la réversibilité du duché de Prusse, en cas d'extinction de la postérité mâle des Hohenzollern. La Prusse apparaissait encore comme une province de la Pologne, momentanément aliénée. Tout changea quand son duc fut devenu roi; le couronnement de Frédéric Ier fut véritablement son acte d'émancipation de la Pologne. Les droits de la République furent expressément confirmés par des « Lettres Reversales » du Roi, mais ils étaient désormais sans valeur. Frédéric-Guillaume Ier ne devait même pas admettre des commissaires polonais à la cérémonie de l'hommage en Prusse. En outre, l'établissement définitif d'une maison germanique dans une partie de la

1. Pour les personnes qui font partie de l'Empire, l'Empereur conserve ses anciens droits d'anoblissement.

27



Prusse était par lui-même une menace pour la partie restée à la Pologne ; le royaume prussien était coupé en deux par un territoire qu'il lui faudrait nécessairement conquérir ainsi que d'autres, pour rapprocher ses tronçons épars, réunir ses membres disjoints et faire un tout de ses « lisières ». En face de la Pologne, les rois de Prusse ne pouvaient avoir qu'une politique de conquête et de démembrement ; cette politique fut inaugurée le jour où Frédéric Ier mit sur sa tête la couronne royale de Prusse.

La conséquence capitale de l'érection de la Prusse en royaume, a été d'égaler presque à l'Empereur un de ses subordonnés, et de fonder en regard de la grande maison catholique des Habsbourg une puissante dynastie protestante. Allié à l'Empereur par la force des circonstances, par les nécessités d'un moment, le Roi de Prusse est au contraire son adversaire naturel, au double point de vue religieux et politique. On a vu quelle réaction catholique s'opérait à la fin du XVIIe siècle, surtout en Allemagne où Auguste de Saxe abjurait le protestantisme et où le Palatinat passait à la branche catholique de Neubourg ; déjà l'Electeur de Brandebourg avait lutté contre ce courant ; il avait fait de ses états une terre d'asile pour les huguenots français, s'était interposé entre le nouvel électeur palatin et ses sujets protestants, avait pris la direction du corps évangélique dans l'Empire ; ce rôle rémunérateur de champion du protestantisme en Allemagne, le Roi de Prusse allait pouvoir le jouer mieux encore. Le titre royal lui donnait pour cela toute l'autorité qui manquait à l'Electeur de Brandebourg.

Enfin, le Roi de Prusse n'était pas seulement placé par sa religion à la tête d'une moitié de l'Allemagne, en face de l'autre moitié, dirigée par l'Autriche. Il était encore le chef désigné de tous les Allemands que rebutait le despotisme intolérant de la cour de Vienne. Depuis le commencement du XVIIe siècle les Habsbourg n'avaient fait que perdre leur prestige au dehors et leur force au dedans ; ils s'étaient épuisés dans leur lutte contre la France et au milieu des guerres religieuses. En 1658



même, ils avaient failli perdre la dignité impériale, et ce n'était qu'avec une peine infinie, après de longues négociations, et au prix d'une capitulation électorale plus dure que les précédentes, que Léopold Ier avait été élu à Francfort. Depuis lors, Léopold avait compris que la puissance d'un souverain réside dans l'étendue et la force de ses états directs, et il avait transformé par une évolution féconde les tendances de sa maison. Tout en conservant soigneusement le titre impérial, tout en cherchant à le perpétuer dans sa famille, il voulait faire de ses possessions héréditaires le centre de sa puissance et son véritable point d'appui. A partir de Léopold, les Habsbourg, affaiblis en Allemagne, se retournent vers le sud et vers l'est ; ils se lancent dans une politique moins allemande qu'autrichienne.

C'est à ce moment que l'Électeur de Brandebourg s'élève, par l'acquisition de la couronne, au rang des rois européens ; en face de l'Autriche qui peu à peu s'écarte de l'Allemagne, et qui se *dégermanise*, pour ainsi dire, le Roi de Prusse apparaît comme le vrai représentant du germanisme. Les ministres autrichiens l'avaient prévu : une fois roi, l'Électeur de Brandebourg devait être pour la maison d'Autriche un redoutable rival. Frédéric Ier avait acheté sa couronne à Léopold ; Frédéric II devait menacer Marie-Thérèse de lui faire perdre la sienne. La royauté avait consacré l'établissement de la nouvelle puissance, à laquelle un avenir, lointain sans doute mais non impossible à prévoir, réservait la possession du trône impérial et la fondation de l'unité allemande.

La royauté prussienne est bien la royauté allemande par excellence. Ce qui la caractérise, en effet, c'est qu'elle a été fondée sur une terre arrachée autrefois aux Slaves par les chevaliers teutoniques, terre arrosée de sang allemand, et restée depuis profondément germanique. Les électeurs de Saxe et de Hanovre ont acquis à la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe, des couronnes royales ; mais quelle différence entre eux et l'Électeur de Brandebourg ! Pour de-

venir rois, ils ont dû s'éloigner de l'Allemagne : l'Électeur de Saxe a dû transporter sa résidence à Varsovie, en pleine terre slave; l'Électeur de Hanovre a dû passer la mer et se faire Anglais. Au contraire, Frédéric III de Brandebourg, en devenant roi, est resté allemand; il s'est attaché plus fortement que jamais au sol germanique. Sa royauté s'est développée dans l'Allemagne du Nord comme un arbre vigoureux, qui profite de tous les sucs d'une terre peu riche sans doute, mais à laquelle il s'est admirablement adapté.

En voyant tout ce que le titre royal a rapporté aux souverains de l'état brandebourgeois-prussien, tout ce qu'il leur a donné de force pour le présent, de droits et de prétentions pour l'avenir, on saisit bien le sens des paroles de Frédéric II, lorsqu'il juge l'entreprise de son aïeul et qu'il la représente comme une « amorce » jetée à sa postérité, et par laquelle il semblait lui dire : « Je vous ai acquis un titre, « rendez-vous en digne; j'ai jeté les fondements de votre « grandeur, c'est à vous d'achever l'ouvrage[1] ». Les successeurs de Frédéric ont su admirablement faire valoir le titre qu'il avait gagné à sa maison.

L'érection du duché de Prusse en royaume a été un fait non seulement d'intérêt allemand, mais encore d'intérêt européen. Si ce fait a passé presque inaperçu à cause de la tourmente qui sévissait alors sur l'Europe, s'il a disparu au milieu du grand bouleversement que provoqua l'ouverture de la succession d'Espagne, il n'en a pas moins gardé son importance réelle. C'est un facteur puissant qu'il ne faut pas oublier de faire intervenir, car sans lui une foule d'événements contemporains ou postérieurs seraient inexplicables. Par lui seul on comprend le rôle que Frédéric Ier a dû jouer dans la guerre de l'ouest d'une part, dans celle du nord-est, de l'autre : à l'ouest, allié forcé de l'Empereur qui lui a accordé la couronne, ennemi furieux de la France qui s'op-

1. Mémoires pour servir à l'hist. de la maison de Brandg. Œuvres hist., I, p. 102.

pose à cette innovation; à l'est, neutralisé entre le roi de Pologne et le roi de Suède qu'il veut ménager tous deux; d'ailleurs impuissant pour agir à la fois dans la guerre de succession d'Espagne et dans la guerre suédo-polonaise. Voilà pour les évènements contemporains. Dans l'avenir, la création du royaume prussien explique la politique de ses souverains à l'égard de la Pologne pour la partager, à l'égard de l'Empire pour le dominer, à l'égard de l'Empereur pour s'égaler à lui. Il est intéressant de remarquer en même temps, au point de vue français, que le nouveau royaume s'est constitué malgré la France et contre elle. Le Grand Electeur avait été pendant la plus grande partie de son règne l'allié de Louis XIV; si, plus d'une fois, il l'avait combattu, si dans ses dernières années il avait senti le besoin de se rapprocher de la cour impériale, on ne saurait pourtant le montrer s'érigeant, comme son successeur, en adversaire de parti pris du roi de France. C'est de Frédéric Ier que date, à vrai dire, l'hostilité presque continuelle de la France et de la Prusse.

On voit de quelle importance, même pour la politique générale, est l'évènement qui fait l'objet de notre étude, et en même temps quelle place le premier Roi de Prusse mérite d'occuper dans l'histoire. Les écrivains de son temps ou du nôtre ont certainement été trop sévères, en le proclamant un prince insignifiant, uniquement occupé d'égaler la magnificence des plus puissants rois; Frédéric II dit qu'il était « grand dans les petites choses et petit dans les grandes », et il ajoute : « Son malheur a voulu qu'il fût placé dans l'his- « toire entre un père et un fils dont les talents supérieurs le « font éclipser »[1].

Il est facile de prouver combien ce jugement est injuste. Il ne faut pas oublier d'abord que si le luxe de Frédéric Ier a été coûteux, celui du Grand Electeur, son père, ne l'était guère moins; la vaisselle de la table, les livrées des laquais,

1. *Loc. cit.*, p. 124.



les salaires des musiciens de la cour, tout cela obligeait déjà Frédéric-Guillaume Ier à des dépenses considérables; c'est lui qui a donné à son fils l'exemple du faste et de la prodigalité. De plus, tout en constatant le penchant marqué de Frédéric Ier pour l'éclat et la représentation, il est impossible de le réduire au rôle de roi de théâtre, comme on a voulu parfois le faire. Le simple examen de son règne montre, au contraire, qu'il a été plein d'ambition et de grandes pensées, et qu'il a conçu presque tous les projets qui ont fait la grandeur de la Prusse, ou qui font peut-être encore son objectif. C'est Frédéric Ier qui, en revendiquant avec opiniâtreté la succession d'Orange, a cherché en même temps à dominer la Hollande et à démembrer la France.

Le « Memoire sécrétissime » où Alexandre de Dohna raconte son voyage aux Pays-Bas, dans l'automne de 1700, ne permet pas de douter que Frédéric Ier ait visé au stathoudérat. Dohna a été chargé de négocier dans ce sens; il a cherché à gagner les Hollandais, à rendre son maître populaire au milieu d'eux, et à disposer favorablement Guillaume III [1]. Il n'a pas réussi, mais la tentative est curieuse à noter; Frédéric a eu le premier sur la Hollande des vues que ses successeurs n'ont pas manqué de reprendre et qu'on a coutume de ranger parmi celles de la politique traditionnelle prussienne.

La succession d'Orange, l'acquisition de Neuchâtel et de Valengin, ont entraîné également Frédéric à convoiter une province française, la Franche-Comté; les intrigues ourdies par lui en Suisse et auprès des coalisés contre Louis XIV, prouvent qu'il a véritablement songé à conquérir le Jura français [2], et l'on sait que certains allemands, meilleurs patriotes que géographes, font de la Franche-Comté une terre allemande, destinée à rentrer un jour dans l'unité germanique.

Sous Frédéric Ier fut aussi agitée sérieusement pour la première fois la question d'un partage de la Pologne entre la

1. Cf. Chap. VI.
2. Cf. L'ouvrage déjà cité de M. Bourgeois sur Neuchâtel.

Saxe, la Russie et la Prusse [1]. Le royaume prussien n'avait d'avenir que si le Brandebourg était uni à la Prusse ; le partage de la Pologne était la condition la plus importante de sa fortune; Frédéric Ier a préparé ce partage.

Sans doute, les talents du Grand Electeur sont supérieurs à ceux de son fils ; Frédéric II a raison, quand il place au premier rang ce prince héroïque qui, sans cesse menacé de toutes parts, sut, grâce à son énergie, surmonter les périls les plus redoutables, soumettre à son autorité des états provinciaux indépendants, créer un nouvel état, une armée solide, et se faire une place parmi les grandes puissances européennes. Mais a-t-il raison de mettre le second roi de Prusse au-dessus du premier? A-t-il raison de faire du Roi-Sergent, fanatique, brutal et grossier comme nous savons, une personnalité presque providentielle pour la Prusse? Ne peut-on préférer aux divertissements insipides de la tabagie, les fêtes splendides et gracieuses de Charlottenbourg, au soudard qui battait sa femme et ses filles le roi poli et galant qui, malgré quelques colères, chercha toujours à observer envers son entourage les règles de la plus stricte courtoisie? Et, si Frédéric-Guillaume Ier a acquis la Poméranie, s'il a transformé son royaume en caserne et ses sujets en soldats, ne peut-on pas penser que son père a autant mérité de la patrie en faisant entrer la couronne dans sa maison et en faisant figurer glorieusement ses troupes sur tous les champs de bataille de l'Europe?

De tous ses grands projets, Frédéric Ier n'en a réalisé qu'un, le projet de royauté, et c'est celui qu'on a le plus critiqué. Droysen lui reproche surtout d'avoir négligé pour la couronne des acquisitions territoriales assurées à l'est, de s'être engagé pour elle dans des guerres à l'ouest, où les grandes puissances devaient tout dominer ; il dit, pour résumer le règne de Frédéric Ier : « Il a eu à l'ouest une

1. Gesch. der preuss. Politik IV, 4. Droysen a publié là d'intéressants documents concernant ce projet en 1709-1710.



« guerre sans politique, à l'est une politique sans armée [1] ». Un autre le blâme de n'avoir pas attendu le moment où, tous ses voisins étant absorbés par la guerre, il aurait été assez fort pour prendre la couronne royale sans faire de compromis avec personne [2].

Ce sont là des accusations puériles qu'il est aisé de produire après coup. Mais on oublie souvent, à l'instant où on les formule, de mettre les choses au point, et de se placer dans la situation où étaient ceux qu'on juge. Si Frédéric Ier avait voulu rester neutre entre deux guerres à ses frontières, s'il avait voulu conserver sa liberté d'action, qui sait ce qu'il serait devenu? Ne pas se déclarer pour l'Empereur, c'était se déclarer contre lui, et alors, menacé par les troupes impériales d'une part, par les troupes suédoises ou polonaises de l'autre, le Brandebourg serait peut-être revenu aux temps misérables de la guerre de Trente-Ans.

D'ailleurs, le grand tort des détracteurs de Frédéric Ier est de n'avoir pas saisi la valeur du titre royal, de n'avoir pas voulu comprendre que la couronne était d'un prix énorme et que Frédéric l'acheta bon marché! Le peuple prussien, étranger aux idées préconçues d'une école historique, a mieux apprécié les faits : lorsque, en 1801, arriva le centenaire du couronnement, on le célébra à Berlin et à Kœnigsberg avec une splendeur et une solennité toutes spéciales [3]; aujourd'hui, le 18 janvier, reste en Prusse, une des grandes fêtes de l'année, et les Empereurs actuels de l'Allemagne unifiée, sachant que l'acquisition de la royauté a été une étape gigantesque dans l'histoire de leur maison, se souviennent avec reconnaissance de leur ancêtre Frédéric, premier Roi de Prusse.

1. Gesch. der preuss. Pol. IV, 1, p. 163.

2. V. Noorden. Die preussische Politik im Spanischen Erbfolgekriege. Histor. Zeitschrift XVIII, p. 307, 1867.

3. Cf. Arch. de B. — Actes concernant les fêtes de 1801; on compte une foule de panégyriques de Frédéric Ier.

PIÈCES JUSTIFICATIVES





PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

ARCHIVES DE BERLIN. — D. A. 1, 82-86a.

Andtwohrt auf denen Puncten oder Aufsatz des von Fuchs, wegen der Königlichen Würde.

(De la main du Roi).

Page 2 [1]. — So andtwohrte (page 2) : weil die Sache nicht unmöglich, ist auch niemandt dadurch geschadet, hingegen aber die Ehre und der Nutzen meines Hauses sehr dadurch befordert wirdt, so kan mich Niemandt verdencken wan ich mich bemühe darunter je eher je lieber zum Zweck zu kommen.

Page 3. — Wan ich alles habe was zu der Königlichen Würde gehöret, auch noch mehr als andere Könige, warumb sol ich dan auch nicht trachten den Nahmen eines Königes zu erlangen.

Page 4. — Weilen meine Lande dergestalt belegen sein, dass fast alle Potentaten von Europa Meiner Freundschaft völlig haben, so werde ich auch dieses grosses Werck mit Gottes hülfe hoffentlich desto eher mit Ihnen durchtreiben, und mich von Ihnen vohr einen König agnoscieren machen können, sonderlich da keinem von Ihnen etwas dadurch abgehet.

1. Les pages indiquées sont celles du mémoire de Fuchs auquel Roi répond.



Page 9. — Auf alle diese Weise werde ich, Menschlichem Ansehen nach, nimmermehr die Königliche Würde erlangen. In Pohlen stehet mir Meine Religion, die ich umb alle Krohnen in der Weldt nicht verwechseln werde, im Wege; auf Engelandt aber kann ich mir auf keine Hoffnung machen, weil der Hertzog von Glocester, Savoyen, Franckreich und Hannover, ex jure sanguinis, Recht auf selbige Krohn haben, mit welchen ich schwere Kriege würde führen müssen, dessen es aber auf die Weise, wie ich, Gottes beystandt, den Königlichen titul zu erlangen verhoffe, nicht bedürffen wirdt.

Page 14. — Meine Meinung ist auch dass ich vohr allen Dingen des Keysers approbation versichern will. Ich wil auch respectu meiner Chuhr und im Reich habenden Lande mit meinen Mit-Churfürsten in collegial Versamlungen nichtes neues pretendieren. Es müste aber die Königliche dignitet auf Preussen, weil Ich alda souverein bin, fundieret, und bey den Preussischen Landständen dahin gebracht werden, dass dieselbe als aus eigenem Bewegnüss Mich ersuchten die Kœnigliche Würde anzunehmen.

Page 15. — Die Annehmung des Kœniglichen Tituls wegen Preussen kan der Keyser eben so wenig vohr eine felonie aufnehmen, als die souverennität so ich darüber habe, und wovon der Keyser selbst Garandt ist. Wan ich aber wegen meiner Reichs Lande ein Souverainer König werden, und wegen derselben nicht mehr ein Vasal des Reichs sein wolte, so müste Ich nicht allein des Keysers sondern auch des gantzen Reichs consens dazu haben, welchen ich in Ewigkeit nicht werde bekommen.

Page 16. — Ich gelaube dass es jetzo mehr als jemahlen Zeit sey die Sache mit dem Keyser vohrzunehmen, dan derselbe ist alt und meinem Hause wegen vieler Ihm geleisteter Dienste gewogener als vielleicht der Römische König nicht sein wirdt.

Page 16. — Er hat auch meiner assistenz in der Spanischen succession nöhtig, und weil der Keyser bey solcher succession gantze Königreiche gewinnen will, Ich Ihm auch dabey so viel Dienste als einig ander Potentat in der Weldt leisten kan, so kan Ich nicht anders urtheilen als dass dieses eine solche conjunctour ist den Keyser zu obligieren und etwas guhtes dargegen vohr Mich wieder auszubedingen, dass, wan ich dieselbe

eschappieren lasse, der gleichen in vielen seculis oder weinigstens bey Meiner regierung nicht wieder kommen wirdt, und von welcher ich also nohtwendig profitiren mus, umb zu meiner Intention zu kommen.

Wan ich auch diese occasion versaeume, und der Keyser erlanget durch die Spaniche succession mehr Reiche und Macht, so wirdt Er nachgehendts alle andere Potentaten und Mich in specie nicht allein weiniger achten als jetzo, sondern auch den Anwachs Meiner Würde und autoritat, mehr hindern als fördern; wan ich auch Meine dem Keyser, bey der Spanischen succession leistende Dienste wil gelten machen, so muhs ich es baldt thun, ehe Er sich deshalb mit Frankreich, Engelandt und Hollandt setzet, dan nachgehendts brauchet Er Meiner nicht mehr. In der Admission von Böhmen und dem Regensburgischen Ceremoniel kan ich Ihm auch Jetzo Dienste thun, dass Keyserliche Ministerium ist mir auch jetzo sehr favorabel, sonderlich da der Graff von Œttingen abwesendt, und weil durch meine neue Dignitet nichtes wieder des Keysers interesse geschiehet, sondern es Ihm vielmehr glorieus ist, dass durch seine cooperation ein Neuer Königreich formieret werde, so verde Ich durch guhte recompensen hoffentlich die Keyserliche Ministres und durch sie den Keyser selbst gewinnen können.

Ob auch gleich der Keyser uber meiner Macht jaloux ist, so hat Er doch nicht uhrsache deshalb zu hindern, dass ich mihr den Königlichen Titul überkomme, dan dadurch werde ich nicht im allergeringsten stärcker Mächtiger als vorhin.

Page 18. — Ich habe mich auch in der Spanischen Sache noch zu nichtes rechtes gegen den Keyserlichen Hoff erbohten, sondern vielmehr evitieret Mich deshalb zu etwas zu verbinden. Wan ich mich aber deutlich offeriere, dass Ich dem Keyser hierin an Handt geben will und dass Er meine Hülfe gegen die verleihung eines blossen Tituls haben kan, so wirdt man hoffentlich schon zu schlagen, zum weinigsten könte man von weitem vohrserst anklopfen, und sehen wie es werde genommen werden.

Page 20. — Die Könige von Engelandt und Pohlen können Mir freilich in dieser Sache die beste Dienste thun, aber deshalb muhs Ich auch eilen und die Sache bald angreiffen, dan



sie seind sterblich, und wan sie abgingen, so bin ich nicht versichert, dass Ihre successores sich so favorabel vohr Mich erweisen werden, wie ich hoffe dass Sie jetzo thun werden

Page 21. — Wan Ich die Königliche Dignitet auf meine Brandenburgsche Lande nehmen will, so bin ich *Kein souverainer König* sondern ein *Lehn König*, und werde ich deshalb mit dem gantzen Reich zu thun haben, und bekommen; wan Ich aber wegen Preussen die Königliche Dignitet annehme, so bin ich ein *independanter* König. Ich habe auch schon in der Elbingischen Sache erfahren, dass wan ich nuhr einige Grohsse von der Respublic gewinnen kan, alsdan des kleinen Adels contradiction schon zu überwinden ist, und weil ich occasione solcher Elbingischen Sache schon vohrhero verschiedene Grohsse auf Meiner seiten gebracht, so wirdt Mir solches auch in dieser Sache su statten kommen.

Ob auch Preussen ein Königreich oder souveraine Herzogthum heist, dadurch gehet denen Pohlen nichtes ab, und behalten sie Ihr Recht succedendi, einen weg wie den andern. Ich würde mich auch nicht weigern bey Meiner Krönung die pacta mit Pohlen von Neuen zu beschweren (beschwören).

Page 23. — Wie es mit Böhmen in alten Zeiten gehalten worden, dass stelle ich dahin, aber jetzo werden die übrige Könige vom Europa Mich schwerlich als Ihren gleichen tractieren wan Ich mein Königreich von dem Keyser zu Lehn trage, und respective desselben vasal bin.

Page 25. — In dem jüngsten Kriege habe Ich mit Gottes beystandt verschiedene actiones gethan die Mir billig auch in dieser Sache zu statten kommen müssen. Dass Haus Hannover hat in seiner Chur-Sache auch noch Meiner assistens nöhtig, und wan dieses temps vohrbey, so werde von demselbigen Hause auch mehr opposition als jetzo zu gewarten haben.

Page 26. — Wan Ich Landt und Leute nebbst der Königlichen Dignitet acquirieren will, dass wirdt Mir schwerer werden als wan Ich die Königliche Würde allein suche, dan wegen der acquisition Neuer Landen nimt jederman ombrage, weil ich darduch mächtiger werde. Aber der Titul eines Königes kan niemandt jalousie geben.

Page 27. — Die Conjuntur mit dem Keyser, Engelandt und



Pohlen kömt Mir jetzo so favorabel vohr, dass ich nicht weiss ob mein Sohn in Künftigen Zeiten dergleichen begegnen wirdt; zum weinigsten ist solches ungewiss, und was jetzo passieret gewiss.

Page 28. — In fine, dass Ich anders als durch Annehmung der Königlichen würde solte die *Honores Regios* vohr Mich und Meine Ministros erhalten können, darzu sehe Ich schlechte Apparentz, dan so lange ich nichtes mehr als Churfürst bin, opponieret man Mihr allemahl die consequentz mit den übrigen Churfürsten, und was dieselbe negligieren, muhs ich auch über mich gehen lassen. Da auch Churfürst Friedrich der Ehrste in meinem Hause die Cuhr-Würde gebracht, so wolte Ich gern die Königliche Würde als Friedrich der Dritte herein bringen, und es heist *omne trinum perfectum*. Deswegen ich haben will dass meine treue Rähte und Diener darhin arbeiten sollen.

II

ARCHIVES DE BERLIN. — D. A., V. 63-69.

Rapport d'Eberhard de Danckelmann sur les négociations relatives à la dignité royale, écrit à Peitz sur l'ordre de l'Électeur en décembre 1700.

(De sa main)

Unterthänigste Nachricht dessen was zeitwährenden Ministerii des erlassenen Ober Præsidenten des von Danckelmann, in po[1] *der behaltung der Königlichen Dignität passiret ist, dem Churfl. Gnädigsten befehl vom 28ten Octr. a. c. zufolge, gehorsambst ausgesetzet.*

Als Se Churfürstl. Durchl[2] jetzo, Gott gebe! Lange! glücklich! regierend, nach Absterben Ihro Herrn Vattern, glohr-

1. Puncto.
2. Seine Churfürstliche Durchlaucht (Sa Sérénité Électorale).



sie seind sterblich, und wan sie abgingen, so bin ich nicht versichert, dass Ihre successores sich so favorabel vohr Mich erweisen werden, wie ich hoffe dass Sie jetzo thun werden

Page 21. — Wan Ich die Königliche Dignitet auf meine Brandenburgsche Lande nehmen will, so bin ich *Kein souverainer König* sondern ein *Lehn König*, und werde ich deshalb mit dem gantzen Reich zu thun haben, und bekommen; wan Ich aber wegen Preussen die Königliche Dignitet annehme, so bin ich ein *independanter* König. Ich habe auch schon in der Elbingischen Sache erfahren, dass wan ich nuhr einige Grohsse von der Respublic gewinnen kan, alsdan des kleinen Adels contradiction schon zu überwinden ist, und weil ich occasione solcher Elbingischen Sache schon vohrhero verschiedene Grohsse auf Meiner seiten gebracht, so wirdt Mir solches auch in dieser Sache zu statten kommen.

Ob auch Preussen ein Königreich oder souveraine Herzogthum heist, dadurch gehet denen Pohlen nichtes ab, und behalten sie Ihr Recht succedendi, einen weg wie den andern. Ich würde mich auch nicht weigern bey Meiner Krönung die pacta mit Pohlen von Neuen zu beschweren (beschwören).

Page 23. — Wie es mit Böhmen in alten Zeiten gehalten worden, dass stelle ich dahin, aber jetzo werden die übrige Könige vom Europa Mich schwerlich als Ihren gleichen tractieren wan Ich mein Königreich von dem Keyser zu Lehn trage, und respective desselben vasal bin.

Page 25. — In dem jüngsten Kriege habe Ich mit Gottes beystandt verschiedene actiones gethan die Mir billig auch in dieser Sache zu statten kommen müssen. Dass Haus Hannover hat in seiner Chur-Sache auch noch Meiner assistens nöhtig, und wan dieses temps vohrbey, so werde von demselbigen Hause auch mehr opposition als jetzo zu gewarten haben.

Page 26. — Wan Ich Landt und Leute nebbst der Königlichen Dignitet acquirieren will, dass wirdt Mir schwerer werden als wan Ich die Königliche Würde allein suche, dan wegen der acquisition Neuer Landen nimt jederman ombrage, weil ich darduch mächtiger werde. Aber der Titul eines Königes kan niemandt jalousie geben.

Page 27. — Die Conjuntur mit dem Keyser, Engelandt und

Pohlen kömt Mir jetzo so favorabel vohr, dass ich nicht weiss ob mein Sohn in Künftigen Zeiten dergleichen begegnen wirdt; zum weinigsten ist solches ungewiss, und was jetzo passieret gewiss.

Page 28. — In fine, dass Ich anders als durch Annehmung der Königlichen würde solte die *Honores Regios* vohr Mich und Meine Ministros erhalten können, darzu sehe Ich schlechte Apparentz, den so lange ich nichtes mehr als Churfürst bin, opponieret man Mihr allemahl die consequentz mit den übrigen Churfürsten, und was dieselbe negligieren, muhs ich auch über mich gehen lassen. Da auch Churfürst Friedrich der Ehrste in meinem Hause die Cuhr-Würde gebracht, so wolte Ich gern die Königliche Würde als Friedrich der Dritte herein bringen, und es heist *omne trinum perfectum*. Deswegen ich haben will dass meine treue Rähte und Diener darhin arbeiten sollen.

II

ARCHIVES DE BERLIN. — D. A., V. 63-69.

Rapport d'Eberhard de Danckelmann sur les négociations relatives à la dignité royale, écrit à Peitz sur l'ordre de l'Électeur en décembre 1700.

(De sa main)

Unterthänigste Nachricht dessen was zeitwährenden Ministerii des erlassenen Ober Præsidenten des von Danckelmann, in po[1] *der behaltung der Königlichen Dignität passiret ist, dem Churfl. Gnädigsten-befehl vom* 28ten *Octr. a. c. zufolge, gehorsambst ausgesetzet.*

Als Se Churfürstl. Durchl[2] jetzo, Gott gebe! Lange! glücklich! regierend, nach Absterben Ihro Herrn Vattern, glohr-

1. Puncto.
2. Seine Churfürstliche Durchlaucht (Sa Sérénité Électorale).



würdigsten Andenckens Durchl., den Trohn Ihrer Vorfahren glücklich betretten, und sich gleich anfangs Ihrer Regierung, grosse difficultaten an auswärtigen Höfen, wegen des Ceremoniels mitt Ihren daselbst habenden Abgesandten hervohrgethan, indem an etlichen Hofen Ihnen die Honores regii, dem Herkommen gemäss, nicht völlig, an andern aber geänderte, auch an etlichen, denen fürstl. Abgesandten, eben die Honores als den Churfl. Abgesandten gegeben werden wollen;

So haben Sᵉ Churfürsl. Dhl. zwahr all dienliche Mittel anwenden und vohrkehren lassen, die Churfl. præeminentz undt prærogativen, aller Ohrten, aufs beste zu mainteniren undt aufrecht zu halten, undt all dessfals vohrhanden Difficultaten zu superiren, so dass Sᵉʳ Churfl. Dhl. auch gahr am Kayserl. Hoff beygemessen, undt Ihren Ministris vohrgerücket worden, Sie wären, sonderlich in po[1] ceremonialis, der Antesignanus[2] des Churfl. Collegii, undt Uhrsach an den Streitigkeiten die gahr auch der Kayserl. Hoheit undt Dignität im Reich præjudicirlich wären;

Dieweil aber, bey einigen der geistl. Churfürsten, auch andern Churfürstl. Höffen, dass ceremoniel eben nicht so sehr, als wie es billich sein sollte, attendiret undt beobachtet wirdt, zu geschweigen dass wol gahr kein Gleichförmigkeit, in dem Ceremoniel an Ihren eigenen Höffen sich findet, undt also die Schwierigkeiten vohr dass gantze Churfl. Collegium, nicht zu heben gewesen, weshalb auch eine undt andere Puissancen sich vernehmen lassen, dass man vohr Sᵉ Churfl. Dhl. undt Ihr Churfl. Hauss mehr egard als vohr andere habe, undt Ihren Abgesandten gern alle verlangte Honores wiederfahren lassen wollte, weil aber alle Churfürsten sofort eben dergleichen auch prætendirten, konte es nicht geschehen.

So seindt Sᵉ Churfl. Durchl. so viel hiedurch als durch dero angestammete Grossmüthigkeit, wie auch wegen einiger fürstl. Häuser, in undt ausserhalb Reichs, neulich erhaltener Erhöhung Ihrer Dignitäten, auf die Gedancken gebracht worden, allen diesen undt andern difficultaten sich zu entziehen, undt Ihro

1. Puncto.

2. Les Antesignani étaient placés en avant de la légion, devant les aigles romaines; le mot s'est étendu ensuite à tous les initiateurs ou promoteurs.



hohen Churfl. Hause, welches der Höchste mitt so viel Landen gesegnet, dass Sie einem Königreiche gleich sein, auch die Königl. Crohn zu acquiriren, undt zu erwerben, undt zwahr umb desto mehr, dass unter vohrangeregten (précitées) neuen Dignitaten, einige zu Sr Churfl. Dhl. Hauses sonderbahrem Præjuditz gereichen, undt nicht füglicher, als durch dieses Mittel, abgelehnet undt überwunden werden können.

Wie nuhn Se Churfl. Dhl. diese Ihre Gedancken Ihro würckl. Geh. Rath, itzigem erlassenen Ober Præsidenten dem von Danckelmann, gdt[1] eröffnet, auch nachgehends befohlen, sein sentiment darüber zu geben, undt dass von den beyden zu den Geh. Conferentzien Deputirten Rähten den von Meinders undt von Fuchs, auch darüber zu vernehmen, so ist zwahr Ihr sentiment, wie Sr Churfl. Dhl. noch beywohnen[2] wirdt, *einerley* gewesen, zumahl die vohrgeschlagene Erhöhung grosse Difficultäten haben, eine schädliche Missgunst undt Jalousie anderer Puissancen nach sich ziehen, undt in effect des Churfl. hohen Hauses Macht nicht vermehren würde. Es seindt aber Se Churfl. Dhl. dadurch von diesen Ihren Gedancken nicht gäntzlich divertiret, sondern haben befohlen undt gewolt dass diese Ihre intention dergestalt unter der Handt bey allen vohrfallenden Gelegenheiten incaminiret werden solte, dass wan Sie hiernechst diese Erhöhung zum effect zu bringen sich entschliessen würden, Sie darunter reüssiren konten.

Diesem expressen genädigsten Befehl zufolge, hat man die dazu dienlichen Gelegenheiten beobachtet, undt zwahr am Kayserl. Hoffe, *als von welchem die Erhöhung geschehen müste*, sich der Gelegenheit bedienet, wan der Kayserl. Envoyé am Churfürstl. Hoffe, der Graf von Freytag, obangeregte beschwerde geführet, als wan Se Churfl. Durchl. allein dass Ceremoniel mitt Kayserl. Majt.[3] so hoch trieben, dass es der Kayserl. Authorität im Reich schädlich wäre; so hat man Ihm solches nicht zugestehen wollen, undt remonstriret das, weil Electores Regibus pares wären, so könten Se Churfl. Dhl nicht anders thun als Regios honores zu prætendiren, dabey aber per indirectum,

1. Gnædigst
2. Se souvenir
3. Majestæt

dan undt wan, dass *expedient* S^e Churfl. Dhl von den übrigen Churfürsten zu distinguiren, insinuiret, undt zu verstehen gegeben. Es hat aber dieses, bey Lebzeiten dess Graffen von Freytag keinen sonderlichen Ingres gefunden, wie wol gedachter Graff, *vohr S^{er} Churfl. Dhl. undt dero hohen Hauses Interessen* genugsam, und so wol als von einem auswärtigen Ministro füglich geschehen können, *portiret war*.

Als aber nach desselben Todt, der Graff von Colowrat, von wegen Ihr Kayserl. Majt, am Ende des 1694 Jahres, bey S. Churfl. Dhl. die völlige Admission der Crohn Böhmen ad Collegium Electorale gesuchet, so ist bey denen mitt Ihm durch die 3 Geh. Conferentz Rähte, den von Meinders, Fuchs undt Danckelmann, dessfals gepflogenen tractaten, auff S^{er} Churfl. Dhlt. Befehl stipuliret undt behandelt worden, dass wan S^e Churfl. Dhl. hiernechst bey Keyserl. Maj^t umb einige Erhöhung vohr Sie undt Ihro Churfl. Hauss Ansuchung thun würden, Ihro Kayserl. Maj^t sich daranter facil erweisen wollten(*i* [1] oder *n* [2] sonst die wohrten in hunc sensum lauten mögen). Wass in dieser Sache zu Wien bey einem oder andern Ministro geschehen, ist dem erlassenen Ober Præsidenten bey so sehr durch überhäufte Geschäfte geschwächtem Gedächtniss, entfallen, zumahl dieses negotium, auff gnädistem befehl, *nicht schriftlich, ausser wass in obgedachter clausul* eingerücket ist, sondern mündlich gehandelt undt tractiret worden, derowegen auch davon kein Aa [3] vohrhanden sein. Es wirdt aber, da es nöhtig, der dahmahlige Churfl. Envoyé am Kayserl. Hoff, von diesem particulari Nachricht geben können.

Am Königlichen Polnischen Hoffe, undt bey der Republic, als von welchen der Consens, wegen des zu erhöhenden Hertzogthumb Preussen, nöhtig sein solte, ist in dieser Sache, *Zeit währender Regierung des Königes Johannis III nichts vohrgekommen*, dieweil selbigen Hoffes Gemühter, durch die intendirte, aber bekanter massen rückgängig gewordene Vermählung des Printzen Jacobs, mit der verwittibten Marggräfin, dergestalt *aigriret* worden, dass an demselben, in hoc passu, andere

1. Ja
2. Nein
3. Acta

Uhrsachen zu geschweigen, *kein Beyfall* zu hoffen gewesen.

Nach absterben des Königes ist mitt denen Candidaten, die durch Sr Churfl. Dhl Vohrwort (Befürwortung), zur eröffneten Crohn zu gelangen begehreten, die Sache implicite tractiret, undt ohne sich desshalb völlig zu expliciren, eine condition verabredet undt stipuliret worden, krafft welcher, der zur Crohn gelangende Candidatus, dieses negotium placidiren (approbiren) müsse. Undt als die Election auf itzo regirende Königl. Majt gantz unvermuthet gefallen, so ist die den Candidaten vorgestellete Condition, von deroselben implicite, wie Sie vor, auch anfangs placidiret worden. Nachgehends aber, als itzgedachte Ihre Königl. Mt dero General-Leutenant von Flemming, nach Conigsperg an St Churfl. Dhl gesandt, welcher, in der Zeit Ihro Abreise von dannen, dahin gekommen, so hat, auf Sr Churfl. Dhl expressen Befehl, der erlassene Ober Præsident, demselben nöhtige Ouverture von der Sache gethan, undt zwahr auf der Reise zwischen Conigsperg undt Hollandt, undt wird vohrgedachter General-Leutenant am besten wissen, wie sein darunter gethaner Vohrtrag von Ih. Kgl Majt angenommen worden, weil der erlassene Ober Præsident Ihn vor seiner genädigst erhaltenen demission nicht wieder gesehen.

Am Englischen Hoffe, ist dieses puncti halber ein undt ander mahl Meldung geschehen, absonderlich aber hat der erlassene Ober Præsident denselben Ihro Königl. Majt, ao 1696, auf Sr Churfl. Dhl. genädigstem befehl, bey dahmahliger Anwesenheit zu Cleves vohrgestellet, undt solches bey Gelegenheit eines secreten Articuli in dieser Materie., mitt Chur Bayeren, bey einem Tractat dahmahls getroffen, aber nachgehends *nicht ratificiret* gemacht; dieweil aber St Churfl. Dhl. in wärendem Gespräch, zum Könige kamen, undt dadurch die Audientz aufhöret, ohne dass er an dem Tage, da Ihro Königl. Majt. wieder verreiseten, wieder dazu kommen könne, so hat er zwahr *keine politische Resolution* oder *Schluss* haben können, aber doch so wol selber undt hernach durch den dahmahligen Churfl. Envoyé nach der Handt vernommen, dass Ihro königl. Majt, wie wol Sie *grosse difficultates* undt *wenige avantages* vohr dess Churfl. Hauss darunter absehen kosten, *dennoch auff Sr Churfl. Dhl. ferneres Ersuchen und Begehren*, die intention bestmöglichst appuyiren wollen.



Mitt Chur Bayeren ist *nichts*, als wass in vohrbesagtem *secret artickel* enthalten gewesen, *passiret*.

Mit Chur Braunschweig ist, en general, wegen künftiger avantages, vohr dass Churfl. interesse stipuliret worden.

Bey den übrigen Puissancen ist, aus verschiedenen Uhrsachen, von der Sache *nichts vohrgekommen*; nuhr ist noch zu erinnern, wass mitt dem *Hertzoge von Savoyen* vohrgefallen.

Als der Savoyache President de la Tour, von dem Hertzog von Savoyen, (wo man sich nicht erinneret, im Anfang des Jahres 1696) an S^e^ Churfl. Dhl etwas zu negotiiren gesandt worden, undt obbemelter Hertzog schon dahmahls den Titel Königliche Hoheit undt die regios honores am Kayserl. Hoffe erhalten hätte, hat der erlassene Ober Præsident den President de la Tour fragen müssen, ob der Hertzog, wegen des neulich erhaltenen höhern ceremoniels, auch ein höheren rang undt gahr vohr S^e^ Churfl. Dhl., dem in Regenspurg mitt Ihro H. Vattern Dhl. hochseel. Andenckens getroffenen Vergleich zuwider, prætendirte? Worauff der Præsident de la Tour antwortete, undt mitt vielen grossen contestationen versicherte, dass S^e^ Königl. Hoheit sein Herr, eine so grosse estime vohr S^e^ Churfl. Dhl. als vohr einitzige Potentaten in der Welt haben, würden auch nimmer den rang vohr S^e^ Churfl. Dhl. prætendiren; nuhr begehrete er, nahmens des Hertzoges, undt auff befehl desselben inständigst, S^e^ Churfl. Dhl. mögten dahin bedacht sein, dass Sie sich, wie in Macht und Ansehen, also auch in der Dignität, vor andern Churfürsten distinguirten, undt mitt denselben, in po des ranges, keine causam communem machten, den allen Churfürsten zu weichen, nachdem er die neuliche Erhöhung erhalten, sey Ihm nicht möglich. Da man nuhn mit dieser Antwort nicht zufrieden gewesen, undt propter bonum publicum, bey dahmahligen Läuffen, von dieser Misshelligkeit kein eclat gemacht werden müsse, hat man Ihn nuhr kurtz undt mit wenig ceremonien expediiret. Es ist aber gedachter Præsident immer bey seinem inständigen Suchen geblieben, S^e^ Churfl. Dhl. mögten sich doch ja von den andern Churfürsten separiren oder distinguiren.

Dieses ist alles, wass dem erlassenen Ober Præsidenten undt in der Sache passiret ist, wovon wie obgesaget, *weil Sie*



mündlich tractiret werden, keine An[1] vohrhanden sein. Welches er in tiefster Submission hiemith berichten sollen.

Peitz, den 8ten decembr. 1700.

E. Danckelman.

III

ARCHIVES DE BERLIN. — D.-A., IX, 28-45.

1° *Mémoire de N. B. de Danckelmann sur les négociations qu'il a conduites à Vienne relativement à la dignité royale. — Halle, 8 févr. 1701 (prés^té Kœnigsberg, 17 févr.)*

Le Roi lui a ordonné de rapporter ce qu'il sait des premières négociations à Vienne, relativement à la dignité royale et il va le faire.

Il doit d'abord rapporter « dass wie im Jahr 1693 Ew. Königl. Mayt. ein Corpo dero troupes Ihrer Kayserl. Mayt. gegen den Türcken zu gebrauchen zu Hülffe geschickt, und bey dem Rendevous zu Crossen Keine Kayserl. Commisserij sich gefunden, so solche übernommen, oder auch Ew. Königl. Mayt nahmens Ihrer Mayt. des Kaysers complimentiret hätten, folglich dieses Versehens des Kayserl. Hofes Ew. Königl. Mayt. frembd vorkommen; dannenhero mir in Gnaden befohlen worden, Ew. Königl. Mayt. Missvergnügen solchen Verfahrens halber dem Kayserl. Hofe zu bezeugen, und dass eine zulängliche *réparation* deshalb verlanget worde, anzudeuten; und dann nach vielen überlegen und negotiiren der Schlus dahin ausgefallen, weilen man solcher Volckhülffe nicht wohl entrathen könte, auch Ew. Königl. Mayt. bey gutem willen zu erhalten, allerdings nöthig wahre, mich zu sondiren, ob ich zu Gewinnung der Zeit mit Kaysorl Commission an Ew. Königl. Mayt. per posta einen Ritt thun und den March der troup-

1. Acm.



pen befordern, zu solchem Ende auch ein Kayserl. Schreiben an Ew. Königl. Mayt. mitnehmen wolte, und das solcher Schluss mir communiciret, auch nahmens Kayserl. Mayt durch die mir zugegebene Commissarios den Reichs Vice und Hoff Cantzlern *Graffen von Königsegg* und *Straatman* ich dazu ersuchet worden; so habe zuforderst das, was möglich zu erhalten gewesen zu Ew. Königl Mayt. besten, als die Anwartung auf die Limburg. Reichslehen zum voraus bedungen, und darauf diese Reise umb mich, des Kayserl. Allergnädigten Gesinnen zufolge, balt zu Ew. Königl. Mayt. Fuessen *damahl im Carlsbadt* einzustellen angetreten; *bey welcher Gelegenheit* ich die Gnade hatte, vor meiner Rückreise von dannen Ew. Königl. Mayt. *intention in vornehmster Materie, die Krohn Würde betreffend*, *aus dero Munde* allerunterthänigst zu vernehmen. »

Comme le temps était trop court pour lui donner une instruction complète, on le chargea de rédiger lui-même un projet de négociation, « sonsten aber erklähreten sich Ew. Königl. Mayt. damahlen zu einer *Volckhülffe in Ungarn*, der *Anzahl*, wie *die damahls marchirende*, umb selbige, *ein Jahr durch, aus eigenen Mitteln*, *statt* der etwan von Kayserl. Mayt. zu verlangenden *recognition, zu unterhalten;* ferner hatte ich........ die Kayserl. Ministros zu versichern und zwar dass Ihnen solche an Geistl. oder weltl. beneficiis vor ihren Söhnen, oder aber jährlich an einer zureichenden Summe Geldes sollen gezahlet werden... dabey befahlen mir Ew. Königl. Mayt. nochmahlen auf meine Pflichte das Werck mit der möglichsten *Secretesse* zu tractiren,.... auch weilen mir *keine befehle aus der Cantzley* noch *rescripta* deshalb zukommen würden, *demjenigen alleine*, was Dero damahliger würchlicher Geheimbter Rath, der unglückselige *Eberhardt von Danckelmann*, mein Bruder, mir an die Hand geben und zu thun auftragen würde, *nachzuleben*. »

La commission était fort délicate, vu que l'Empereur ne donnait même pas encore à l'Électeur le titre de duc de Prusse. En revenant à Vienne, N. B. de Danckelmann rédigea un plan de négociation, qu'il envoie ici au Roi (sub A) et ce plan fut approuvé (voir p. 419).

« Solchemnach liessen sich die Conjuncturen dergestalt favorabel an, das zu *einem glücklichen Ausgang, ohne besonderen Kosten*, *grosse Hofnung schiene*, wie aber in Copia (sub B) [voir



p. 420), hiebeygehends unter *dem 21ten Octobr*. 1693 gefertigtes allerunterthänigstes Post Scriptum abgangen, ward *der Hoff Cantzler* eben an dem Tage da er mit seiner Ehe-Gattin bey mir speisen, und man von der Sache ausführlich sprechen sollen, indem *Er gesaget* wir wollen auf meinem Landthause unter Uns *futuri Regis Borussiæ* et *Cassubiorum Vandalorumque gentis* und *auf der Sachen guten Success drincken*, *heftig kranck* und folgete dessen *Todt* alsbald darauf; dieser unverhoffte *Fall* wahr Ew. Königl. Mayt. *Interesse* in dieser Materie absonderl. *höchst nachtheilig*, weilen der *Reichs Vice Cantzler* dadurch auf einmahl seinen besten *Freund* und *Stutzen verlohr*, und gewonnen die *Graffen von Œttingen* und *Windischgrætz* dergestalt *die Oberhand*, dass dieser sonst vor Ew. Königl. Mayt. Hauses besten *wohl intentionirte Minister den Mund davon aufzuthun nicht vermöchte*, weilen jene Ihme, nebst dem verstorbenen Hoff Cantzlern, die *Hannöverische Chursache* alleine *imputirten*, zogen auch des *Fürsten von Salms* Gnde und andere mehr in Ihre Parthey....... »

« Es liesse sich der Graf von Œttingen dem Verlaut nach vernehmen, es hätte der *böse Feind* die *Chursache* und andere dergleichen auf die Bahne gebracht, und zu seine *Werckzeuge* den *Hoff* und *Reichsvice Cantzlern*, auch den Graffen von *Freytag*, und Freyherrn von *Groten* gebrauchet, wie aber diese fast alle *crepirt* [1], also würde er, Graff *Königsegge* auch bald *seinen Lohn bekommen*. Es wahr deshalb bey so gestalten Sachen *ohnmöglich etwas fruchtbahrliches auszurichten*, und überlebte der sonst wohl intentionirte Graff von Kœnigsegge den Verlust seines Freundes fast nicht *über ein halbes Jahr*, kam also der Graff von *Windischgrætz* an dessen Stelle, welcher *fast ein Vierthel Jahr zu Hause* sanss, *ehe jemand seiner ansichtig wurde*. Diesen suchte ich möglichst, wiewohl *vergeblich* auf gute Gedancken zu bringen, dan ob wohl er sich vor und nach favorabel herausliesse, so wahr jedoch *auf sein Versprechen nicht zu bauen*, und zeigete er sich dergestalt dependent von dem Graffen von Œttingen, dass ohne dessen Vorwissen er nicht das geringste unternehmen wolte. Er verlohr anbey den Credit bey Kayserl. Mayt., indem er, seines Alters und Constitution halber, *verdriesslich*, unver-

1. Franz Heinrich von Freytag † (c?) 1694 — Strattmann † 25 oct. 1693 — Otto von Grote † sept. 1693 — Kœnigsegg † février 1694.

mögen, und so *schläfferig wurde*, dass er in denen *Geheimen Conferentien des Schlaff sich nicht enthalten konte*, und wahren diese extra ordinaire zufälle des *Todes prodromi*, welcher ihn auch wenig Monate hernach wegrissen.

« Nach diesem kam das Ministerium auf den Graffen *Kinski*, welcher ob er wohl aufs beste intentioniret schiene, ward er dennoch von dem damahligen Obrist-Stallmeister auch Obrist-Cammerern Graffen von *Harrach* und *Waldstein*, vermuthlich umb dass diese davor hielten, er wehre dem Ministerio nicht gnugsahm gewachsen, *bey kayserl. Mayt. dergestalt verkleinert*, dass er fast nichts richten könte, wie er dann auch wegen seiner *irresolution*, wan' er keinen guten Vorgänger hätte, *pater difficultatum* genennet ward. Anstatt des Reichsvicecantzlern, wurden die Negotia *ad interim* dem Reichs Hoff Raths Vice-Præsidenten Graffen von *Zeihl*, dessen *timiditet* und *wenige Eigenschafte weltkundig*, anvertrauet.

« Diese Veränderung des Ministerii in dreyen Jahren Zeit, nebst dem angewachsenen Credit des Graffen von Œttingen, *setzte* das *Negotium der Krohn Würde in einen so schlechten Stand*, dass da man kein vollenkommenes Vertrauen zu denen newen Ministris in einer so wichtigen Sache so bald fassen konte, dieselbe auch theils Ew. Königl. Mayt. *interesse* nicht zugethan wahren, schiene es eine lautere Ohnmöglichkeit *solches, der Zeit*, zum Stande zu bringen, zumahlen da kein Minister übernehmen wolte, wegen des verlangten Decreti, mit Nachdruck Vorstellung zu thun ».

N. B. de Danckelmann, vu le secret qui lui avait été recommandé, n'avait rien écrit de tout cela, et il a dû oublier des détails.

« Versichere jedoch hiemit allerunigst [1] und auf meine theuer geleistete Pflichte, dass das *Essentiale* so mir dieser Sache halb beywohnet, in dieser allerunterthänigsten relation und Beylagen enthalten, imgleichen dass *niemahlen* einige allergnädigste *rescripta* in dieser Materie, so viele mir wissend, mir zukommen, auch keine relation als vorangezogenes P[t] S[tum] an Ew. Königl. Mayt. deshalb abgestattet worden ».....

1. Unterthænigst.



Suivent le plan d'instruction, et le post-scriptum du 21 octobre 1693.

(Le mémoire n'est pas écrit de sa main.)

D. A., IX, 37-38.

2° *Instruction und Befehl wornach unser p. p. in Beforderung des Gesuchs der Königl. Dignitet sich zuachten.* — (*Envoyée* sub A. *à la suite du mémoire de N. B. de Danckelmann, le* 8 *février* 1701.)

« Erstlich soll dieses Negotium seiner Wichtigkeit nach, mit möglichster Umbsichtigkeit und Prudenz, damit man nicht etwan impingire, tractiret, alles vorhin wohl überleget, untersuchet und dergestalt verbauet werden, dass ohne merckl. Zufall, dasselbe nicht rückgängig werden könne. . . . .

. . . .

« Und soll desswegen unser Envoyé mit keinem Menschen als zu dessen Wissenschaft das Werck nothwendig gelangen muss, darauf sprechen oder conferiren, auch weder uns noch jemandem der unserigen davon Nachricht geben, ausgenommen unserm p. p. seinem Brudern Eberhard von Danckelmann, dessen Handtschreiben in dieser Materie er als unseren eigenhändigen Befehl achten und nachkommen soll. . . . .

. . . .

« Das Negotium selbst betreffendt, ist 2° unser wille und Verlangen dass die Dignitas Regia auf unser Herzogthumb Preussen haften und ruhen möge, dannenhero und weilen bekandt dass Kaiserl. Mayt. wegen der vermeinten prætension des Reichs auf Preussen, uns den Titul als Herzog in Preussen nicht beylegen, so wird höchstnöthig seyn dass zu Hebung dieser Schwierigkeit, unser Envoyé alle diensahme Mittel vorkehre und anwende, damit Kayserl. Myt. und die Reichskanzley uns hinführo an solchem Orth als wo wir uns dieses Tituls Herzog in Preussen gebrauchen, denselben geben und uns zueignen, und mögen wir leyden dass er, seinem Vorschlage nach, die Künftige Handlungen mit dem Kayserl. Hoffe, so weit es mit gutem Fueg sich thun lässet, hieran accrochire,



auch befindender nothwendigkeit nach, 20 bis 30 m. Thl. umb diesen Zweck zu erreichen, promittire, und weilen 3° ohnedem die intention im Hauptwerck nicht wird können erreichet werden, so stellen wir ihme anheim wass argumenta er sonst zu der Sachen Beforderung wird ausfinden können. Sobald dieser Passus überwunden, wobey leicht zu sehen seyn wird, wie sich die Keyserl. Ministri, *welchen* durch den Graffen von Freytag *von unserem Dessein* Nachricht gegeben, vor den verhalten, kan mehrged' Unser Envoyé nach befindenden Umbständen sich gegen dieselbe heraus lassen und ihre faveur zu secundirung dieses negotiy auf alle weise und wege trachten, zu gewinnen, zu solchem Ende auch und daferne dasselbe zum Stande gebracht wird, soll ihm 100/m (bis 100/m) thlr. zu versprechen und zu verwenden erlaubet seyn. »

C'est la partie la plus importante. Danckelmann devra en outre tâter les Impériaux sur les conditions qu'ils exigeront sans doute, car, dit-il, la cour de Vienne a l'habitude de profiter de semblables occasions, comme on l'a vu par ses traités avec la Savoie et le Brunswick.

L'Electeur instruira d'ailleurs Danckelmann plus amplement sur ce point. Pour que Danckelmann ait une idée des concessions que l'Electeur est prêt à faire, il est informé que Frédéric accorderait à ses frais pendant un an l'entretien des troupes de secours qu'il a actuellement en Hongrie ; seulement le recrutement se ferait aux frais de l'Empereur.

D. A., IX, 39-45.

3° *Analyse du post-scriptum du* ■ *oct.* 1693, *envoyé à la suite du mémoire de N. B. de Danckelmann, du* 8 *février* 1701.

Danckelmann a parlé d'abord de l'affaire de la dignité royale au vice-chancelier d'Empire qui l'a trouvée presque « impraticable », et lui a objecté la jalousie de la Bavière, de la Saxe, du Brunswick, même de la Suède ; l'Empereur a eu tant d'ennuis (verdruesses) avec le IX° Electorat, qu'il n'a pas envie de recommencer. Le chancelier aulique, plus doux et moins tranchant, a



fait pourtant les mêmes objections. Tous deux ont renvoyé Danckelmann au comte Kinsky.

Danckelmann, pour réfuter leurs arguments, a dit que l'Electeur ne se servirait peut-être pas pendant sa vie de sa nouvelle dignité, et qu'il désirait l'obtenir comme un joyau (Kleinoth) à conserver dans sa maison; il en aurait pour l'Empereur une reconnaissance éternelle; il appuierait la réadmission de la Bohême dans le collège électoral; il garderait son ancienne situation dans l'Empire, sans que rien y fût changé. D'ailleurs l'affaire était beaucoup plus facile que celle du IX° Electorat, car « das gantze Werk bloss und alleine von Kayserl. Gnade « dependire ». — Si la Bavière témoignait quelque jalousie injustifiable (ungegründete Invidia), l'Electeur ne s'opposerait peut-être pas à ce que dans le diplôme, il fût déclaré que l'acquisition du titre royal ne préjudicierait en rien aux droits des Electeurs.

Après ces raisonnements, les deux ministres impériaux n'ont plus fait d'objections importantes; le chancelier aulique s'est écrié seulement que l'affaire mettrait l'Electeur de Brandebourg dans la situation des rois de Suède et de Danemark, qui étaient considérés dans l'Empire comme des princes (Fürsten).

Le chancelier de Bohême s'est trouvé mieux disposé que Danckelmann n'aurait cru. Kinsky a promis de ne pas agir contre l'Electeur, et Stratmann a été encourageant. Kœnigsegg a été moins accommodant : les autres ministres, a-t-il dit, donnent de bonnes paroles en l'air; quant à moi, on m'accuse d'être un « pensionnaire » du Brunswick, d'en avoir reçu 100,000 florins, et de vouloir en user de même vis-à-vis du Brandebourg. Là-dessus, il s'est mis à rire, disant qu'il regrettait que ce ne fût pas vrai.

Danckelmann a fait espérer au vice-chancelier d'empire une récompense de 25,000 thalers. Kœnigsegg a dit qu'il demanderait à l'Empereur, s'il n'était pas d'avis de ne donner le diplôme royal qu'après la paix, et en attendant de publier un décret.

Voilà où en est l'affaire.



IV

Der Kürfürst von Brandenburg an den Pater Wolff[1]. — *(Sans date). — Dignitätsacten I. 120. — Minute, écrite par Ilgen, corrigée par l'Electeur, 1/11 février* 1700.

« Lieber Baron von Wulffen,

« Weilen Derselbe Mir bisher verschiedene Proben von Seiner vor Mich habenden guten Intention gegeben, auch sich erboten, in Meinen Angelegenheiten Mir allemal gerne an Hand zu gehen und Ich Mich deshalb an Ihn nur adressiren sollte, so hat Mich solches bewogen, Ihm durch Meinen Residenten den V. Bartholdi *eine gewisse Sache* eröffnen zu lassen, die *Mir* von der *grössesten Wichtigkeit* ist und worin Ich glaube, dass niemand besser als Derselbe bei Ihro Kaiserl. Maj. Mir dienen kann. Ich will Ihm auch danneaher dieselbe aufs allerbeste recommendiret haben und versichere Ihn, dass J. K. M. Mich hiedurch zu einer ewigen Dankbarkeit gegen sich und ihr Haus verbinden werden ; dem Herrn Baron aber will Ich auch deshalb eine grosse Obligation haben und in Erwartung einer guten, schleunigen Resolution allezeit verbleiben

« Des Barons wohlaffectionirter, etc. »

1. Cette lettre a été imprimée dans les « Publications des Archives de Prusse » *Lehmann* : Preussen und die katholische Kirche I, p. 456.



V

ARCHIVES DE BERLIN. — D. A., I. 226-27

(Envoyé par Bartholdi dans sa relation du 5 mars 1700).

Résumé de l'audience du père Wolff chez l'empereur (le 3 mars), avec remarques de Bartholdi.

Anmerckungen über die Antwort so Ihre Kayserliche Mytt. dem Pater Wolff ertheilet.

[1] Der Pater Wolff meinet, Ihre Kayser-Mytt, die sich gegen ihn nicht verstelleten, pflegten bald durch Ihre Gebärden an den tag zu geben, ob Ihro etwas angenehm oder unangenehm. Sie hätten ihm aber gantz freymütig geantwortet, auch da er Sie nachgehends deshalb wieder zwey bis dreymahl angetreten, ihn nicht rebutiret.

[2] Sie ertheileten in wichtigen Sachen nie andere Antworthen, und schweigen wohl gar still, wann Sie ein Ding vor unthunlich hielten.

[3] Diese combinirung Ihrer Kayser. Mytt. und Sr Churfürstl. Dchlt bestens, interpretiret der Pater Wolff als ein gewisses Zeichen der Gewogenheit.

Extract relationis vom 3ten Martii 1700.

Der Pater Wolff hatt albereits verwichenen Sonnabend dem Kayser die ihm zuvor wohl eingeprägte proposition, wegen eigenmächtiger Annehmung oder conferirung der königlichen Würde, gethan, so Ihre Kayserliche Maijestät mit der grössesten Geduld angehöret [1], und wenigstens keinen wiederwillen blicken lassen, wiewohl Sie nur eine dilatorische [2] Antwort, und zwar dahin gegeben, es mache eine andere faciem und figur in Europa und müsten das gantze Werck zu überlegen, damit Sie und Ew. Churfürstliche Durchlauchtigkeit nicht mehr Schaden als Nutzen davon hätten [3].

Sie gönneten Euer. Churfürstlichen Durchlauchtigkeit, die Ihro allezeit zugethan ge-

[4] Das gantze Werck komme ihm dem Pater Wolff möglich vor, wann Se Churfürstl. Durchlt mit der *N B gantzen* Republicq Pohlen hierunter einig, und wann Sie Sich nicht übereyleten. Es verlöhre hiedurch niemand nichts, und wären die Gemüther wohl zu gewinnen, wann man Sie nur vorher præparirte, und nicht surprenirte.

wesen, von Herzen alles gutes und wollen es bey allen Gelegenheiten, so viel Ihro nur möglich [4], erweisen.

VI

ARCHIVES DE BERLIN. — D. A., I, 242

Lettre de l'Électeur Frédéric III au comte Harrach (envoyée à Bartholdi dans un rescrit de Rosenthal, 13 mars 1700).

(Minute d'Ilgen).

Hochwohlgebohrner, besonders
Liber Herr Graff,

Die sonderbare consideration so Ich von des H. Grafen grosse Meriten und bey Ihrer Kayserl. Mt. habendes pouvoir trage, hat Mich billig veranlasset, demselben, *eine gewisse Sache* zu recommendiren, worin Ich weis dass Mir Niemand mehr beforderung erweisen kan, als Er. Mein Resident Bartholdi ist befehliget deshalb weitere Eröfnung zu thun, und gleichwie der H. Graff durch Seine Mir hierin leistende Assistenz Mich und Mein Haus Ihm zum höchsten obligiren wird, also werde Ich Mich auch dafür dergestalt danckbahr bezeigen, dass Er in der That daraus erkennen wird, wie sehr Ich Ihn estimire, und dass Ich allezeit bin

des H. Graffen
woll affectionirter
F. Churf.

VII

ARCHIVES DE BERLIN. — D. A., III, 126-127.

Lettre de Christ. Frédéric Bartholdi au comte de Wartenberg. — (Vienne, 27 juillet 1700. — Schankausen, 31 juillet).

(De sa main, à la suite d'une relation).

Monseigneur,

Dieu soit loué de ce que la résolution principale dans la grande affaire a été prise d'une manière qui est également glorieuse et avantageuse à notre Auguste Maître; on ne peut pas dire que Sa Majesté Impériale ait négligé sa devise *consilio et industria*, et si la lenteur est insupportable, on se peut prometre de ce Prince beaucoup de fermeté. J'attens avec impatience les conditions, je n'en ay encor rien pû pénétrer, mais mon Frère dira de bouche à V. E., le tems étant trop court, « (1) dass man verlanget Se C. D. sollen von den subsidien, so Ihro der Kayser schuldig, nichts prætendiren »; c'est un grand article; l'Empereur doit près de six ans, mais nous n'aurions pourtant jamais tiré *le sol* de ces subsides, et on m'a ordonné, « nicht einmahl deswegen zu mahnen », parce que S. S. E. *s'est voulu débarasser de l'alliance faite l'an* 1688. (2) « Dass S. C. D. 6 oder 8/m. Mann dem Kayser existente casu zu Hälfe schicken sollen, quibus conditionibus weiss ich eben so wenig als die rechte Anzahl ». Mais nous *capitulerons encor* là-dessus; *iniqua petunt, ut æqua obtineant*. J'espère qu'il ne sera pas nécessaire que S. S. E. entre dans aucune guerre. Elle peut être *neutre* et envoyer à l'un et à l'autre des trouppes auxiliaires. On me dit toujours icy, que nous alléguerons tôt ou tard une impossibilité, « um unss von der Alliantz loszumachen »; ils le mériteroient, puisqu'ils ont telle opinion de nous. J'ay oublié de mander dans ma relation, qu'on juge à propos icy, que S. S. E. m'envoye *un plein pouvoir* pour conclurre, ce seroit pour gagner le tems.



S. S. E. fera ce qu'elle trouvera bon. Je supplie au reste V. E. d'écouter favorablement mon Frère, sur ce qu'il luy dira de mes affaires particulières, je *souhaitte mon rappel* ardemment, et suis avec un profond respect,

De V. E.,

Le très humble et très obéissant serviteur,

BARTHOLDI.

Vienne, ce 27 de juillet, à [illegible] h. du soir.

VIII

ARCHIVES DE BERLIN. — D. A., IV, 256-61.

Mémoire d'Ilgen, du 14 novembre 1700 *sur la Dignité Royale.*

(De sa main).

Es ist nicht genug jekrohnt zu werden, man mus auch versichert seyn *pro Rege* erkandt zu werden.

S[e] CD.[1] sind dessen noch gantz und gar nicht versichert.

1. — Nicht *von dem Kayser,* den von demselben haben Sie ja deshalb *nichts schriftliches;* es hat sich derselbe über den punctum recognitionis noch gar nicht explicirt, und wer weis was Er noch vor conditiones mit einmischen wird.

Wan auch gleich der Tractat von dero Ministris unterschrieben erfolget, so mus er doch noch erst *ratificiret* werden, und dazu gehört a dato subscriptionis zum allerwenigsten terminus von 4 *Wochen.*

Wehrender solcher Zeit ken der *Kayser* noch immer *wider zurücktreten.*

1. Churfürstliche Durchlaucht.



(? 2). — Solten aber S. CD. vorhehr zu der Kröhnung schreiten wollen, so ist auch *der König in Pohlen unschuldig* S. CD. pro Rege zu agnosciren, den derselbe hat ausdrücklich ausbedungen dass die Sache *vorhehr* mit Ihr Kyr Mt (1) *völlig* ausgemachet seyn solte.

Quoad *Regem Poloniæ*, ist auch zu erinnern, dass demselben vorhehr *notification* von der Kröhnung gethan werden mus, damit Er ein *S. Consilium* versamle, welchem die *Declaration de non præjudicando* einzuliefern.

Wir müssen auch nothwendig Nachricht haben, wo es mit dem *Polln. Reichstag* werden wird, auch *ob* und *wan* derselbe gehalten werden soll, den der *Cröhnungsactus* mus entweder *vor* oder *nach* dem Reichstage gehalten werden. Es konte aber kommen, dass wan S. CD. jetzo so fort dazu schreiten wolten, der *actus in ipsum tempus comitiorum* fiele, welches unendliche und solche motus auf dem Polln. Reichstage veruhrsachen würde, dass der König und alle woll-intentionirte dieselben nachgehends nicht stillen könten.

Es wird auch höchstnötig seyn, über diesen Punct, und ob das gegenwärtige tempo zu Vornehmung der Cröhnung bequem, *mit dem Cardinal* und *andern woll intentionirten* vorhehr *zu communiciren, quod hactenus non factum*.

Vielmehr ist, *nach H. Prebentows*[2] *Meinung, die jetzige Zeit* darzu gahr *nicht* disponiret.

3. — Mit Den[3], wird nohtwendig auch woll noch einmahl recht aus die Sache gesprochen werden müssen, weil sich *selbiger König* in seinem post factam pacem[4] über diese Materie an S. CD. abgelassenen Schreiben sehr *general* über die Sache explicirt hat.

4. — Mit England und Holland, hat man auch die Sache entamiret, und ist gute Apparentz dass, wan wird erst die Sache mit dem Kayser richtig, diese beyde Puissancen sich auch geben werden. Wan aber S. CD. jetzo so fort *brusquement* nach Preussen gehen und sich Kröhnen lassen, so brechen Sie sol-

1. Kaiserliche Majestät
2. Przebendowski.
3. Dänemark.
4. Paix de Travendahl.



che angefangene Handlung ab, ja Sie sehen sich dadurch in dem Stande, dass dieselbe nachgehends *gahr nicht renoviret* werden kan, und ist die Unterbrechung des Commercii mit Engl. und Holland ein *Werk von dem äussersten præjuditz, wegen der Orangischen Succession*, den S. CD. sich nicht einmahl anmassen noch possession davon nehmen könten, wan Sie extra Commercium mit Holland seyn.

5. — Mit Frankreich hat es gleiche Bewantniss. *Es zeiget sich gute Apparantz selbige Crohn* auch *ad assensum zu bringen*, gehen aber S. CD. jetzo nach Preussen und brechen durch eine præcipitate Annehmung des Kön. Tituls, das Commercium mit selbigem Hoffe, *so ist es gethan* und werden S. CD. nachgehends, in allen, selbigen König gantz wider sich haben, sondern auch nicht einmahl super recognitione mit Ihm tractiren können. Das Fürstenthumb Orangen, Neufchatel, und die Orangischen Gute in der Franchen Comté sind alsdan auch insgesambt verlohren.

6. — Im Reich ist auch noch fast gantz nichts in dieser Sache geschehen, und wehre sehr gut, dass wenigstens mit den *Directoriis* im Reich die Sache *dahin incaminiret würde*, dass S. CD. nach angenommener Kön. Dign, in beyden Collegiis Ihre Vota ferner fahren sollen. Solches wird auch, wan die Sache mit dem Kayser richtig, woll zu erhalten seyn. Aber dazu gehöret doch etwas Zeit, und würde es dem armen Evangelischen Wesen und folgl. [1] der Ehre Gottes das euserste præjuditz zubringen, wan die Catholische Mittel finden solten, S. CD., occasione dieser Ihrer Neuer Dignität, zu Regensburg extra Commercium zu setzen.

7. — In was vor embarras nun S. CD. sich und Ihre Etats stürzen werden, wan Sie die Sache zu sehr præcipitiren, das ist aus obigem zümbl. [2] zu ersehen, sondl. [3] weil Sie, wan die Sache nicht vorhehr woll unterbauet ist, so fort wan Sie nach Preussen gehen, alle Ihre hin und nieder habende Ministros, und in specie die in Frankreich, England, Holland, Spanien, Schweden, vielleicht auch zu Regensburg habende Ministros, revociren, und das Commercium mit all solchen Pulssancen so

1. Folglich.
2. Ziemlich.
3. Sonderlich.



woll; durch Schreiben als durch Schickung gantz abbrechen müssen, ja Sr. CD. eigene Ministri können alsda fast mit niemand mehr recht correspondiren, weil man Ihnen nicht als Königl. sondern nur als Churfürstl. wird schreiben wollen, *wodurch tausenterley gute* und dem Churhause höchst nötige Dinge werden negligiret werden müssen, ex. gr.[1] cae[2] Limpurgensis, Geyeriana, Mecklemburgica, Lauenburgica ss. Die Frantzösische, Englische, Schwedische und andere alhier anwesende Ministri gehen auch so dan alle fort, und wird unser Hoff, der mit der Neuen Dignität an luster erheblich zunehmen solte, *eine rechte solitude* werden.

8. — Endlich ist nicht zu sehen quæ causa festinationis, sondl.[3] wan der Reichstag in Pohlen nicht vor sich gehet. Gehet er aber vor sich, so fällt er just in die Zeit ein, da sich CD. Cröhnen lassen wollen, quod infinita nobis creabit incommoda.

9. — NB. Motus animi quem sine dubio Ser[s] Elector ex male disposito hoc negotio et ejus sinistro successu excipiet.

10. — Ut ■ minimum Ds comes a Dona exspectetur, antequam Ser[tas] certe aliquid de itinere suo statuat.

11. — Besondere rationes von des H. Ob Ch.[4] Excellentz.

Ich begehre n.[5] *Geh. Rath* oder *Edelmann à ce prix* zu seyn, dass mein *H.*[6] dadurch *vor der Welt prostituiret* werde, und ich deshalb einige reprochen habe.

Dicam et liberabo animam meam, quæcumque etiam sors mea futura sit.

11 novembre 1700.

1. Exempli gratia.
2. Causæ.
3. Sonderlich.
4. Oberkammerherr Wartenberg.
5. Nicht.
6. Herr.

IX

ARCHIVES DE BERLIN. — D. A., I, 107-110

Lettre du roi Auguste de Pologne à l'Électeur Frédéric III. — Leipzig, 16/26 janvier 1700.

Durchlauchtigster Fürst, freundlich lieber Vetter und Bruder,

Wie Wir keinen zweifel tragen, dass Euer Lbden [1] auss Unserer *jüngsthinklig* getahnen *mündlichen declaration*, sathsam werden verspüret haben, wie geneigt Wir sind, deroselben in allen Fällen, insonderheit aber in deme, da Sie ein Absehen auf Erhaltung des Königlichen Tituls vor sich und dero successoren, gerichtet haben, auss tragender aufrichtigen freund Vetter und Brüderlichen Zuneigung, jederzeit zu favorisiren; so haben Wir zu dero desto mehren Gewissheit, insonderheit, da Euer Lbden Uns zu verstehen gegeben, dass Sie *anderweitige* Versicherungen *bereits* hirüber empfangen, solches mittelst diesem gerne *schriftlich* wiederholen, und versprechen wollen, dass, gleich Ewer Lbden Uns neulich aller guhten freundbezeugungen und Wilfährigkeit, bey erheischender Gelegenheit und Nothurft [2], ihres Theiles versichern wollen; also auch Wir Unseres Ohrtes, so obbereytem dero dessein, als auch wass zu dessen besserer Unterhaltung, *mit Acquisition des Schwedischen Pommern, worüber* wir mit einander *Unterredung* gepflogen, gereichen könte, keineswages zuwiedern, sondern vielmehr darin befördern und behülflich seyn wollen.

Wie Wir dann auch übrigens verharren, Ewer Lbden zu allen freundvetterlichen Gefälligkeiten erbötig, als

Ewer Lbden freundwilliger Bruder,

AUGUSTUS REX.

1. Liebden (Votre Dilection).
2. Nothdurft.



X

ARCHIVES DE BERLIN. — D. A., I, 111 ou 112

Déclaration du Roi de Pologne au sujet de la Dignité Royale. — *(Leipzig, 16/26 janv. 1700.)*

Nachdehm Se Churfürstliche Durchl. zu Brandenburg vorhabens sind, sich *pro Rege* declariren zu lassen, und die *Königl. Polnischen Reichs-Stände* Ser Churfürstlichen Durchl, als vor welche dieselbe allemahl sonderbahre consideration zu haben bezeuget, in solchem dessein sich *ohne Zweifel* auch *favorable* erweisen werden; als versprechen Ihro Königl. Mayt. hiemit, dass Sie Seine Churfürstliche Durchl. auch *pro Rege erkennen*, derselben alle Königl. Honores erweisen, und bey Ihren Alliirten und andern Puissancen, absonderlich aber *bey gedachten Ständen* es dahin zu befordern suchen wollen, dass von Ihnen dergleichen geschehe, und Se Churfürstliche Durchl. solchergestalt hirunter völlig zu dero intention kommen möge.

Urkundlich unter Ihro Königl. Mayt eigenhändiger Unterschrifft und Siegel. Gegeben zu Leipzig d. 16/26 janvier Ao 1700.

Augustus Rex.

XI

ARCHIVES DE BERLIN. — D. A., II, 15-18

Lettre de Patkul à Ilgen (probablement), chiffrée. — *Varsovie, 26 avril 1700.*

(De la main de Patkul.)

(Tous les mots allemands sont placés au-dessus des chiffres.)

Monsieur,

J'ai reçeu cinq de vos lettres toutes à la fois. J'en ai donné



les incluses à son addresse. Le Roy m'a dit que de la part du Brandebourg on lui avoit demandé permission de s'ouvrir envers Kayser, que Sa Majesté a donné une déclaration favorable touchant le königl. Titel. Mais il ne trouve pas cela à propos à cet heure. Car alors on n'est pas seur que le Hof du Kayser n'en fasse venir quelque connaissance aux Pohlen soit par négligence, soit par malice. Et ainsi *wir(er)* auroit gâté tout le gâteau *in der Respublig*. Tâchons donc premièrement de *gewinnen den Cardinal* que vous avés *mis en lice*, comme votre lettre marque. Hier au soir il fit appeller le Palatin von Marienburg, et lui fit ouverture de *Euer* Dessein, en ajoutant en paroles qu'il vaudroit mieux ne pas *haben* Riga et la Livonie que de consentir à cela. L'autre en fit autant par politique, s'imaginant que cette grimace n'étoit que pour lui tirer le ver du nez. Maintenant il s'agit donc de savoir au juste si ce *geistlicher* est de la partie de Brandebourg ou non, afin que l'on puisse prendre ses mesures là dessus. Il est seur qu'il n'ose rien entreprendre, sans être persuadé du côté du voivode qui lui a fait sentir une fois un coup de son addresse, du temps de wahl [1]. De sorte que ces deux messieurs, s'ils continuent à se défier l'un de l'autre, *eure Sache se tirera pour* le moins *en longueur*, dont vous ne serez gueres content. Ainsi après un entretien fort sérieux avec tous ceux qui veulent du bien à cette *affaire*, nous jugeons qu'il faut que vous nous disiés tout net, où vous en êtes avec *l'homme* en question; Et (que si) nous trouvons à propos que Werner ne doit pas savoir ce qui s'est passé déjà entre *Uns* touchant cette affaire, il y ait pour le moins *quelcun* à Waschau qui lui puisse parler à cœur ouvert de tout ceci, sans pourtant faire connaitre qu'il y ait quelque chose de passé avec le Roy, ni que le palatin en sache quelque chose. On fera plutôt semqlant que S. A. E. a très bien fait d'avoir commencé par le Cardinal. Je voudrois que vous voulussiés avoir un peu de confiance en *mir*, il vous rendroit service en cela. Il *s'offre de tout son cœur*, et vous conjure de donner *befehl an Werner* qu'il essaye s'il pourra se servir de *mir*. Je lieray une *bekanntschaft mit ihm* en attendant votre réponce, et je lui donnerai bien des avances, pour qu'il puisse alors entrer ■ affaire sans perdre plus de

1. L'Election Royale.



tems. Contés que *ich* prendray mes mesures de la manière qu'il faut, car *il meurt d'envie* de témoigner une *reconnaissance* parfaite à Son Altesse de la protection *so Sie* ont accordé autrefois à un très-injustement *verfolgeten*, et c'est icy justement le *sujet qu'il a choisi* pour signaler son *zèle* pour la satisfaction de *Ihro Durchl, ayant été le premier qui en a fondé la disposition du Roy de Pologne* telle que vous l'avés reconnue dans la suite. Je n'étalerai plus la *passion* de cet homme là, les effets le prouveront. Le *palatin* est très-bien *disposé*, et il faut que je vous asseure de l'attachement de son *épouse*. Cette dame là a beaucoup de pouvoir non seulement sur *mary* mais aussi sur bien d'autres, elle vous est très-utile. Employés tout votre crédit auprès de l'Angleterre *und Holland*, que ces gens ne fassent point de voyage *im Kriege*, les pouvant menacer que cela pourroit bientôt *ziehen* la France *im Spiel* comme en effet, et qu'ainsi leur précipitance sera blâmée, comme ayant mis *gantz Europa in Feuer*. Vous leur pourrés bien faire espérer plus d'avantages de nous qu'ils n'ont jamais eu de la Suède, tant pour *den Handel* que pour *übung der religion*. Faites nous savoir sans déguisement vos sentiments touchant la France, afin que nous ne prenions point de mesures contraires l'une à l'autre. Du Héron n'est pas encore icy, pour le moins il ne parait point, quoique le bruit soit répandu par toutte la cour qu'il sort dans la ville ou aux environs. Wallendorf sera toujours l'addresse pour mes lettres soit que que vous les envoyiés à Schuller ou à Werner. Je suis du meilleur de mon cœur,

Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

PATKUL.

Warschau, 26 avril 1700.

Le Roy ira en campagne lui-même, ainsi je vous conseille d'expédier cette *affaire*-là avant que ce moment vienne. *Respublica* sera infailliblement *mit uns gegen Schweden*. Mais les discours de Werner *scandalisent* bien du monde, veu qu'il l'outre trop.

J'ai repris cette lettre pour ajouter ce peu de mots. Le palatin a eu encore une conférence aujourd'hui avec dem Cardinal; *celui-ci* fait paraitre qu'il est tout à fait *contraire* à Euer Werk,



regardant cela comme une chose de très mauvaise conséquence *puisque toute la Preussen courait risque avec le tems*, et même *die Religion*. Il a dit de plus que Werner l'a sollicité d'en faire la proposition *in senatu*, et comme on a procédé avec *trop de précipitance* (sans que nous sachions qui en est la cause), voilà toutte l'*affaire* tellement *éclattée* que *tout le monde en parle*, jusqu'au moindre. J'ai ordre de vous dire que le *Roy* en est fort *scandalisé*, et qu'il blâme extrêmement la conduitte que l'on a tenu icy. Il est fort en peine, *ne sachant point quelle mine faire*, n'osant même aucunement faire connoître jusqu'où il est avancé. Enfin, Monsieur, *tous ceux qui ont voulu du bien* à cette affaire sont en peine et *mis hors d'état* de pouvoir s'employer de la manière qu'ils l'ont voulu. Le *palatin* en est *en rage*, qui tient cette affaire *gâtée*.

Werner l'a entièrement *negligirt* quoique madame lui ait donné *gelegenheit* de les voir fort souvent. J'ai ordre de vous le dire et de vous avertir que *alles geht übel*. Votre homme n'est pas *angenehm* dans la *plupart des grossen Hauser*, et on s'étonne bien pourquoi on ne *helt hier Overbeck*, lequel est *un homme generallement aimé* et *estimé par icy*. Faites-moi la grâce de répondre à celle-ci le plus promptément que vous pourrés, et afin que cela ne soit pas retardé. J'attens la lettre sous l'adresse de Monsieur le Résident Werner. Autrement il faudrait bien du tems pour être éclairci sur tout ceci qui nous rompt bien la tête.

XII

ARCHIVES DE BERLIN. — D. A., I, 372-73

Le Père Vota à l'Électeur de Brandebourg. — Varsovie, 27 avril 1700.

(De sa main).

Je ne puis pas contenir mon zèle, qu'il ne souhaite et qu'il ne s'emploie de toute son industrie et selon la petitesse de ses forces, pour l'heureux succès du couronnement de V. A. E. On en parle ici comme d'une chose indubitable et résolue. J'en ai



une joie inexplicable. Mais elle n'est pas oisive; car j'ai eu l'occasion de répondre aux difficultés de ceux qui ne sont ni informés du droit et de la puissance de V. A. E., ni assez portés à l'avantage qu'elle en aura sans doute. Je leur ai fait comprendre par cent exemples qu'il n'est pas besoin de posséder tout un pays entier, pour en porter le titre, et par conséquent qu'être roi de Prusse n'est pas se déclarer maître des deux Prusses et faire préjudice à la Pologne : qui est le phantasme, que l'ignorance de quelques-uns se forme. J'ai convaincu les autres, que la République ne perdra rien, mais gagnera beaucoup en reconnaissant V. A. E. parmi les Rois, puisque cela ne déroge rien à la royauté de Pologne, comme il ne dérogera pas à celles de France, d'Espagne etc. et par conséquent qu'il ne sera aucunement dommageable au Roi Auguste, mais plutôt glorieux, de traiter V. A. E. en roi. J'ai dit que, comme V. A. E. n'a besoin de mendier de personne la couronne, que sa Puissance et l'acclamation de ses Peuples, ou plutôt Elle-même se donnera à Lui-même et à son Mérite, ainsi le roi de Pologne n'aura pas besoin d'attendre l'exemple d'aucun autre monarque, pour Lui donner les marques de son estime et de sa véritable affection fraternelle, en la reconnaissant la première; qu'il était de la gloire du roi de Pologne, de donner l'exemple plutôt que de le recevoir, que son mérite en serait augmenté auprès de V. A. E. et que dans les circonstances où S. M. se trouve dans l'engagement de ses armes, il était très avantageux à S. M. de donner cet illustre témoignage à V. A. E. de sa véritable et sincère amitié. J'ai fait voir que quasi tous les rois de l'Univers se sont éligés *(sic!)* par eux-mêmes et par l'acclamation de leurs peuples, l'Europe nous l'ayant fait voir quasi dans toutes les nations qui la composent. Enfin j'ai conclu que ceux qui voudront traiter avec V. A. E. et qui en auront besoin, devront s'accommoder à cela, pour ne pas se faire du mal à eux-mêmes; que les amis s'en feront un plaisir et que des ennemis on ne se soucierait pas.

Au reste, Monseigneur, mon zèle me fait dire que le plutôt est le meilleur dans le système où les choses se trouvent. Le Roi, après le Senatus Consilium, qui sera le dixième de mai, bientôt partira pour la Prusse. Je serais ravi que lui-même eût la gloire de se trouver à l'acclamation. Il n'y a qu'à faire ce qui



est de la gloire et du véritable intérêt, et à se moquer des faux scrupuleux, qui chicanent sur tout. Je ne doute pas, que les autres têtes couronnées ne suivent l'exemple de S. M. avec un peu de temps, et j'ose dire à V. A. E. que je crois de le pouvoir espérer par des bons moyens de la première du monde.

V. A. E. dans la dernière lettre, qu'Elle me fit la grâce de m'écrire, me témoigna que, si j'allais Lui rendre mes soumissions, à Connigsberg, cela Lui serait agréable; et j'attendrai Ses ordres sur cela. Cependant je continue dans mes petits soins de contribuer de mon mieux à l'affermissement de la véritable amitié avec le roi.

P.-S. Je n'ai communiqué à âme vivante le dessein de la royauté. Mais le bruit s'en étant répandu, je ne sais par quelle voie, j'ai dû répondre aux objections, sans pouvoir avouer, que la résolution en ait été prise.

Note. — Cette lettre a été imprimée dans les « Publications des Archives de Prusse ». — *Lehmann* : Preussen und die Katholische Kirche, I, p. 457-58.

XIII

ARCHIVES DE BERLIN. — D. A., II, 205

Copie de la lettre du Roy (de Pologne) écrite de sa main propre, à Monsieur le Cardinal, sur laquelle, estant sans date, son Eminence a fait le præsentatum d. 21 mai 1700. Tirée de l'original même. — (Envoyée par Werner à l'Electeur dans sa relation de Varsovie, 29 mai 1700).

Le Résident de Brandebourg me presse extrêmement de donner une déclaration sur ce que son Maître prétend au Titre Royal. Pour ce qui est d'un simple titre royal, il est vray que j'en trouveray point tant de difficulté, puisqu'il ne s'attireroit par là que beaucoup d'incommodités pour soutenir ce nouvel



éclat, mais je ne voudrois pas faire pourtant aussi le moindre pas au préjudice de la République. Ainsi vous me ferez plaisir de me faire connoitre vos sentiments jusqu'où je pourrois aller dans ce pas, tant pour faire du plaisir à l'Electeur que sans faire du préjudice à la République dont je prens et prendray tuojours touts les soins imaginables pour son aggrandissement, estant Monsieur mon Cousin.

Votre très affectionné,

AUGUSTE, Roy.

XIV

ARCHIVES DE BERLIN. — D. A., II, 200

Copie de la Réponse de Monsieur le Cardinal au Roy (de Pologne), de Varsovie, ce 24 may 1700. — Tirée de l'original. — (Envoyée par Werner dans sa relation du 20 mai).

Sire,

Je comprens bien la peine de Votre Majesté sur la *déclaration positive* que Son A. Electorale de Brandenbourg presse sur Vostre Majesté concernant le *titre de Roy de Prusse*, qu'il a résolu de prendre. *Je ne vois pas qu'on le puisse détourner de ce dessein* lequel m'a été aussi communiqué par le même Résident. S'il ne s'agit que du titre, sans autres conséquences, *cela touche le plus Votre Majesté* qui est le *maitre d'accepter* un *collègue* ou de le *refuser, important peu à la République si* c'est un *Duc* ou un *Roy* qui *confine* avec elle; estant de la même force et puissance et peu différent en éclat et authorité. Si Votre Majesté ne voudra pas lui refuser ce plaisir de le reconnoitre pour Roy, qu'Elle aye la bonté d'en faire un autre pour la République, c'est de prendre toutes les précautions que ce *nouveau titre n'altère en rien* le *jus caducitatis* et ne donne aucun atteinte ni ombrage à la Prusse royale, ce qui augmentera les obligations de la République vers Votre Majesté et les miennes qui suis avec tous le zèle et attachement...........



est de la gloire et du véritable intérêt, et à se moquer des faux scrupuleux, qui chicanent sur tout. Je ne doute pas, que les autres têtes couronnées ne suivent l'exemple de S. M. avec un peu de temps, et j'ose dire à V. A. E. que je crois de le pouvoir espérer par des bons moyens de la première du monde.

V. A. E. dans la dernière lettre, qu'Elle me fit la grâce de m'écrire, me témoigna que, si j'allais Lui rendre mes soumissions, à Connigsberg, cela Lui serait agréable; et j'attendrai Ses ordres sur cela. Cependant je continue dans mes petits soins de contribuer de mon mieux à l'affermissement de la véritable amitié avec le roi.

P.-S. Je n'ai communiqué à âme vivante le dessein de la royauté. Mais le bruit s'en étant répandu, je ne sais par quelle voie, j'ai dû répondre aux objections, sans pouvoir avouer, que la résolution en ait été prise.

Nota. — Cette lettre a été imprimée dans les « Publications des Archives de Prusse ». — *Lehmann :* Preussen und die Katholische Kirche, I, p. 457-58.

XIII

ARCHIVES DE BERLIN. — D. A., II, 203

Copie de la lettre du Roy (de Pologne) écrite de sa main propre, à Monsieur le Cardinal, sur laquelle, étant sans date, son Eminence a fait le præsentatum d. 21 mai 1700. Tirée de l'original même. — (Envoyée par Werner à l'Électeur dans sa relation de Varsovie, 29 mai 1700).

Le Résident de Brandebourg me presse extrêmement de donner une déclaration sur ce que son Maître prétend au Titre Royal. Pour ce qui est d'un simple titre royal, il est vray que j'en trouveray point tant de dificulté, puisqu'il ne s'attireroit par là que beaucoup d'incommodités pour soutenir ce nouvel



éclat, mais je ne voudrois pas faire pourtant aussi le moindre pas au préjudice de la République. Ainsi vous me ferez plaisir de me faire connoître vos sentiments jusqu'où je pourrois aller dans ce pas, tant pour faire du plaisir à l'Electeur que sans faire du préjudice à la République dont je prens et prendray toujours touts les soins imaginables pour son aggrandissement, estant Monsieur mon Cousin.

Votre très affectionné,

AUGUSTE, Roy.

XIV

ARCHIVES DE BERLIN. — D. A., II, 266

Copie de la Réponse de Monsieur le Cardinal au Roy (de Pologne), de Varsovie, ce 24 may 1700. — Tirée de l'original. — (Envoyée par Werner dans sa relation du 29 mai).

Sire,

Je comprens bien la peine de Votre Majesté sur la *déclaration positive* que Son A. Electorale de Brandenbourg presse sur Vostre Majesté concernant le *titre de Roy de Prusse*, qu'il a résolu de prendre. *Je ne vois pas qu'on le puisse détourner de ce dessein* lequel m'a été aussi communiqué par le même Résident. S'il ne s'agit que du titre, sans autres conséquences, *cela touche le plus Votre Majesté* qui est le *maître d'accepter* un *collègue* ou de le *refuser*, *important peu à la République si* c'est un *Duc* ou un *Roy* qui *confine* avec elle; estant de la même force et puissance et peu différent en éclat et authorité. Si Votre Majesté ne voudra pas lui refuser ce plaisir de le reconnoitre pour Roy, qu'Elle aye la bonté d'en faire un autre pour la République, c'est de prendre toutes les précautions que ce *nouveau titre n'altère en rien* le *jus caducitatis* et ne donne aucun atteinte ni ombrage à la Prusse royale, ce qui augmentera les obligations de la République vers Votre Majesté et les miennes qui suis avec tous le zèle et attachement...........



XV

L'Electeur Frédéric III promet que la Dignité Royale de Prusse ne portera pas préjudice à la couronne de Pologne. — (Imprimé dans Lünig (Teutsche Reichsarchiv). *Continuation, II, part. spéc., p.* **201.**

Nos Fridericus III Dei gratia, Elector, etc., etc, omnibus, quorum interest, notum facimus, cum Titulum et Dignitatem Regalem quibus ante plura secula fulgebat ducalis nostra Prussia, reassumendam merito censeamus, nihil ex hac Majestatica prærogativa Prussiæ nostræ, quæ nunc Ducalis appellatur, præjudicii inferendum nec inferri posse juri ac possessioni Regalis Prussiæ, qua Serenissimus Rex et Respublica Poloniæ gaudent, neque ullam in eamdem Prussiam Regalem prætensionem a nobis ac successoribus nostris inde vindicandam, Pacta quoque Bydgostiensia perpetui Fœderis inter Sacram Regiam Majestatem inclytamque Rempublicam et nos inita, præcipue vero Articul. VI quo cautum est, ut deficientibus masculis ex Linea legitima Divi quondam Domini Parentis nostri descendentibus Serenissimis Regibus et Reipublicæ Poloniæ, jus suum integrum in alte memoratam Prussiam Ducalem reservetur plene et sacrosancte servanda, neque ullatenus, vel in toto, vel in parte a nobis successoribusque nostris infringenda ac violanda. In quorum fidem etc.

Coloniæ, die 8 junii [1] 1700.

1. Julii, dans Lünig, est une erreur.



XVI

ARCHIVES DE BERLIN. — R. A., II, 250-54

Déclaration du roi Auguste de Pologne sur la Dignité Royale de Prusse. — (Datée en juillet, du 6 juin 1700).

(Original de la chancellerie).

Nos Augustus Secundus, Dei gratia, Rex Poloniæ, Magnus Dux Lithuaniæ, Russiæ, Prussiæ, Masoviæ, Samogitiæ, Kyoviæ, Volhiniæ, Podoliæ, Podlachiæ, Livoniæ, Smolensciæ, Severiæ, Czernichoviæque, Dux Saxoniæ, Juliæ, Cliviæ, ac Montium, nec non Angariæ et Westphaliæ, Sacri Romani Imperii Archimareschallus, et Elector, Landgravius Thuringiæ, Marchio Misniæ, ut ■ superioris et inferioris Lusatiæ, Burggravius Magdeburgensis, Comes-Princeps Hennebergensis, Comes Marcæ, Ravensbergæ et Barbii, dominus in Ravenstein; Notum testatumque facimus, Postquam Serenissimus Princeps, Dominus Fridericus Tertius, Marchio Brandenburgicus, Sacri Romani Imperii Archicamerarius et Elector, Dux in Prussia, Magdeburgi, Stettini, Pomeraniæ, Cassubiorum et Vandalorum, nec non in Silesia, Crosna, Burggrabius Norimbergensis, Princeps Halberstadii, Mindæ et Camini, Comes in Hohenzollern, dominus Lauenburgi et Bulovia, Frater et Cognatus noster charissimus, tam verbis quam scripto, ut et nonnullos Ministrorum suorum, nos certiores fieri curavit, Serenitatem suam, non tam proprio motu, quam instinctu, suasu, consiliisque aliorum. Regiam dignitatem assumere statuisse, atque eum in finem ratione ducatus Prussiæ, prout eum nunc possidet, Regem in Prussia sese declarari et proclamari velle, ejusque rei gratia nobis porro indigitaverit, tantam de fraterni affectus amicitiæque nostræ integritate fiduciam se concepisse, ut firmiter credat, nos in tanti ponderis negotio, Serenitati suæ non modo non adversaturos, sed potius desideriis ejusdem, omni quo fieri possit meliori modo, velificaturos esse, nostram idcirco



approbationem peramanter requirendo, et nobis quidem hanc rem serio perpendentibus, mox a principio Serenitatis Suæ natalium generisque splendor, per ingentes terrarum tractus, longe lateque extensa potentia, et quod maximum est, summa ob vindicatam assertamque Germaniæ non modo, sed et totius Europæ libertatem et salutem, tam a Serenitate sua, quam a gloriosissimis Prædecessoribus suis adquisita merita, Regio fastigio dignissima, in mentem venerint : præterea Serenitas Sua, persufficientes cautelas *literasque Reversales* abunde se prospecturam, seque devincturam spoponderit, ne hoc Regiæ dignitatis incrementum, Nobis Regnoque nostro, ejusdemque annexis provinciis nostris hereditariis Electoralibus Ducalibusque in Imperio germanico sitis, eorumdemque juribus, itidemque fœderibus, pactis, cæterisque nexibus, tam ratione regni nostri, quam ad Imperium Germanicum pertinentium provinciarum, inter prædecessores majoresque nostros, in commune utriusque partis commodum utilitatemque, initis, et inter nos renovatis, aut propediem renovandis ullo modo, sive directe sive indirecte, damnum vel detrimentum ullum afferat, omnibus et singulis, in statu quo sunt, salvis, illæsis integrisque permanentibus ;

Quapropter, habita prævia consultatione, cum Regni nostri Primate Cardinale Radzeiowskii, aliisque tam ecclesiasticis quam secularibus Regni Senatoribus, iisdemque haud difficulter assentientibus, tot tantisque gravissimis causis permoti, insistentes prӕterea vestigiis Prædecessorum nostrorum Regum Poloniæ, quorum varia in domum Brandeburgicam extant benevolentiæ et favoris documenta, sæpe memoratæ Serenitati suæ hoc singularis nostræ erga eamdem propensionis, sinceri affectus, egregiæque existimationis specimen monumentumque exhibere voluimus, præsertim cum haud ignoremus, Regii nostri culminis prærogativam esse, extraneos Principes ex liberrima voluntate, illimitataque animi sententia, pro iis qui sunt aut esse volunt, agnoscendi, titulosque honorum inde dependentes, pro beneplacito nostro impertiendi, prout hoc jure Reges antecessores nostros usos, diversisque in casibus illud exercuisse indubium est. Vigore itaque hujus plenissime absoluteque nobis competentis Regiæ Potestatis autoritatisque, pro Nobis Successoribusque Nostris, non in *Regno Poloniæ* tantum,

sed etiam in *Electoratu* nostro, testamur, declaramus, atque fide Regia spondemus, cum modernus Serenissimus Elector Brandeburgicus *prædictas literas Reversales, die secunda Maii*[1] datas, quibus Nobis, Regno Poloniæ ejusque provinciis, nec non hereditariis nostris in Imperio Germanico sitis Electoralibus Ducalibusque provinciis, terris, dominiisque, eorumdemque omnium juribus, privilegiis, prærogativis itemque fœderibus, pactis omnibusque aliis conventionibus, tam respectu Regni nostri quam in Imperio Germanico sitarum provinciarum, inter prædecessores majoresque nostros, in communem, utriusque Partis utilitatem, initis, et inter nos renovatis, aut propediem renovandis, de omni indemnitate ac innovatione sufficienter cautum est, in debita desiderataque forma extradi curavit, *quamprimum* idem Serenissimus Elector Regium diadema, sive nunc statim sive per aliquod temporis intervallum assumserit, seque in Prussia Regem declarari ac proclamari fecerit, Nos eumdem Serenissimum Electorem, postquam ea de re, *misso ad nos Ministro*, certiores Nos reddiderit, et *exhibitis* in præsentia Regni nostri senatorum tunc in aula nostra commorantium *literis Reversalibus* cautum erit, per novam hanc Serenitatis Suæ Dignitatem, nullum Regno nostro præjudicium illatum iri, absque ullo ulteriori dubio, deliberatione, difficultate, dilatione aut mora, citraque mentionem postulationemque ullius novæ conditionis, præstationisve, *pro Rege illico* agnituros, et titulum Regis in Prussia Ei collaturos esse, quando cum Serenitate sua coram conventus celebrabimus et in omnibus aliis occasionibus, eosdem honores eosdemque titulos, quos in similibus casibus aliis Regibus, in eorumdem receptione exhibemus, aut aliis Regibus sibi invicem exhibere consueverunt, Eidem daturos, Ministris ejus ad nos mittendis, eosdem honores quibus ceteri Regii legati ablegatique in Aula nostra fruuntur, exhibituros, et in casu concurrentiæ eorumdem cum nostris Ministris extra Poloniam, (citra tamen præjudicium et innovationem prærogativarum, juriumque Nobis successoribusque nostris, non tantum ratione Regni Poloniæ, ut jam supra memoratum est, sed etiam ratione Electoratus Saxoniæ ante Electorem Brandeburgicum quæ talem competentium) a nostris eisdem exhiberi

1. Voir Arch. de B. — D. A., III, 1-4.



curaturos, atque hæc omnia postmodum erga successores Serenitatis suæ in Regia dignitate constitutos continuaturos et a nostris Successoribus continuari curaturos, ad ultimum inter Eamdem Serenitatem suam aliosque Reges Europæos, ratione honorum, titulorum, prærogativarum, quæ a Regia dignitate dependent, eique annexæ sunt, nihil discriminis facturos, quin potius erga alios Reges Eandemque atque Successores Ejus, omnimodam plenariamque æqualitatem observaturos esse. In quorum omnium fidem, præsentem declarationem, sponsionemque, scientes volentesque, propria manu nostra subscripsimus, et sigilli nostri Regii appositione corroborari fecimus. Dabantur in arce nostra Varsaviensi, die. ....

AUGUSTUS Rex.

XVII

ARCHIVES DE BERLIN. — D. A., VII, 106

Notification du couronnement envoyée au roi de Pologne, le 19 janv. 1701.

Fridericus, Dei gratia, in Prussiâ Rex, Marchio (tot. tit.), Serenissimo et Potentissimo Principi, Domino Augusto secundo, ejusdem Dei gratia, Regi Poloniæ (tot. tit.), Fratri et Cognato nostro charissimo Salutem, et mutui affectus omnisque felicitatis continuum incrementum, Serenissime, et Potentissime Princeps, Domine, Frater et Cognate charissime,

Satisfaciendum tandem censuimus populorum votis ac desideriis *Borussiæ Septentrionalis*, nobis supremo jure subjectæ, Regalem Titulum ac prærogativas, quibus diu olim eminuit fulsitque, redintegrando; eoque lubentius adducimur ut Majestati Vestræ, Coronationis ac Inaugurationis Nostræ Actum, hesterna die, in hac nostra Regiomonti Urbe celebratum, peramanter et officiose significemus, quo nobis perfectissime notum, ac animo suasum est, id non modo Majestati Vestræ, sed Uni-



versæ etiam Serenissimæ Reipublicæ perquam gratum jucundumque fore. Ea quippe est inter Majestatem Vestram, avitas illius Provincias, atque inclytam Rempublicam Polonam, et Nos Nostrasque ditiones Sinceri et sacro sancti amoris necessitudo inviolabilis, ut faustorum utrinque successuum, non nisi communis atque reciprocus oriri possit ac debeat lætitiæ sensus. Inde profecto accrescent mutuo Nomina colendæ magis ac promovendæ intimioris nos inter fiduciæ. Cui studium omne, operamque pro virili conferre sedulo et constantissime nitemur. Interea prosperrima quæque et gloriosissima celeberrimo Majestatis Vestræ Nomini cœlito apprecamur.

Datum in arce nostra Regali Regiomonte die 19 mensis Januarii, Anni Salutis 1701, Regni vero Nostri *Borussiæ Septentrionalis* primo.

Minute d'Ilgen (signé WARTENBERG).

XVIII

ARCHIVES DE BERLIN, — D. A., III, 137-38

Lettre de Christophe de Dohna à l'Electeur Frédéric III. — (Kœnigsberg 28 juillet 1700. — Schœnhausen 8 août).

(De sa main).

Sérénissime Electeur,

Suivant les derniers ordres de vostre Sérénité, j'es assuré les *bons Prusiens* de la continuation de ses grases, se qui les a tous fort réjoui et m'ont demandé avec ampresement si se que le *Roy de Pollonie* avet débité, pasan par la Prusse, étoit vray, car en deus endrois il a beu la santé du *Roy de Brandebourc;* les Prusiens voudroit que se fut *Roy de Pruse*, car il m'asure que *dans les croniques* lon voïet que la Prese a esté déjà divisée sous plusieurs *prinses qui avet tous le titre de Roys*, et aussi dans lespéranse que sela leurs ogmantera la bienvoilliense de Vostre



Sérénité. Le gran Bourgrave *Haucheke* ma paru tres propre et selle (zélé) pour les intantion de Vostre Sérénité. Je croy qu'il se donnera l'honneur decrire pour resevoir des ordres plus positif.

Les conjonctures sanblet de plus en plus favoriser les intantions de Vostre Sérénité. Dieu les veillie benir en sa grase, et me fere selle de pouvoir marquer par mes tres umbles servises lummilité et fidellité avec laquelle je suis, Serenissime Electeur, De Vostre Sérénité,

Le très humble, très selle et très-soumis vallet,

CHRISTOFFLE DE DHONA.

Konisberc, ce 28 juliet.

XIX

ARCHIVES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — CORRESPONDANCE DE BRANDEBOURG. T. XXXVII

L'Electeur de Brandebourg au Roi.

Cologne sur la Sprée, 27 nov. 1700.

« Monseigneur mon très honnoré Cousin, l'affection que « Vostre Majesté m'a toujours témoigné me fait espérer une « résolution favorable dans l'affaire que le Sr de Spanheim, mon « Ministre d'Estat et Envoyé Extraordinaire à la Cour de Vostre « Majesté a ordre de luy proposer de ma part. Je supplie « Vostre Majesté de l'écouter et d'ajouter foy entière à ce qu'il « aura l'honneur de luy dire de ma part, surtout lorsqu'il luy « tesmoignera l'extrême obligation que j'auray à Vostre Ma- « jesté de ce qu'Elle voudra bien faire dans cette occasion pour « l'honneur de ma Maison, et le soin que je prendray toute ma



« vie pour luy en faire voir ma très humble reconnaissance, « étant comme je suis avec un dévouement entier

« Monseigneur, mon très honoré Cousin, de Vostre « Majesté le très humble et obeyssant Serviteur,

« Frédéric, Electeur. »

Comte de Wartenberg.

XX

ARCHIVES DE BERLIN. — D. A., 1, 267

Déclaration du Roi de Danemark sur la future Royauté de Prusse, faite le 13 mars 1700, présentée à Berlin le 20 mars, par le comte de Reventlau.

(Ce n'est pas l'original.)

Wir Frid. d. 4, von Gottes Gnaden König zu Dennemark, Norvegen, etc. thun kundt hiemit;

Nachdehm uns von des Churfürsten zu Brandenburg Durchl. undt Lbden, zu erkennen gegeben worden, wasgestalt dieselbe entschlossen, *innerhalb wenig Wochen*, nach dero souverainen Hertzogthumb Preüssen sich zu erheben, undt sich daselbst *pro Rege* decleriren zu lassen, mit dem freundvetterlichen Begehren, das wir alsdan undt wan uns von seiner Durchl. undt Lbd, wegen solcher angenommenen neüen Dignität, behörige notification gethan wirdt, selbige auch *sofort* vor einen König *cum plenis honoribus* erkennen möchten, als haben wir Ihr Durchl. undt Lbd, in Ansehung der genauen Allianz undt Freündtschafft so itzo, von neüen, zwischen uns beedseits undt unseren Nachkommen auf einige Zeit gestifftet worden, in diesem ihren *desiderio gerne wilfahren*, auch Ihre hiemit die *feste Versprechung* thun wollen, dass sobaldt sie sich in Preussen vor einen König erklären, wir Ihr Durchl. undt Lbden nicht allein in unserm an



dieselbe auf Ihre beschehene Notification ablassenden Schreiben, sondern auch durch unsere an deroselben Hoffe habende Ministros undt *sonst überal* einen *König tituliren*, auch Sie also tractiren, undt alle von solcher Dignität dependirende *honores*, Ihro undt Ihren Ministris erweisen, nicht weniger auch *bey dem Könige von Frankreich* und andern Puissancen, dass von denselben desgleichen geschehe, befordern, undt im fal Seine Durchl. undt Lbden, wie doch nicht zu vermuhten ist, drüber mit jemand in weiterung fallen solten, solches *pro casu communis garantie* und *fœderis* halten wollen. Des zu urkundt haben wir *diese Versicherung* mit eigener Königl. Handt unterschrieben, undt solche mit unserm Königl. geheimen cabinet insiegel bedrücken lassen, so geschehen auf unser Residentz zu Copenhagen d. 13 Martii, 1700.

F. Rex.

J B von Jessen.

XXI

ARCHIVES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — *Cologne*, T. XLIX, p. 260

Extrait de la lettre écrite aux deux Electeurs de Mayence et de Trèves par ordre de S. A. S. E. de Cologne. — Bonn, le 19 juin 1701.

(Envoyé par Des Alleurs, le 21 juin).

« Mgr le Nonce Apostolique résidant à Vienne aiant remontré « de bouche à S. M. I. le tort irréparable qui resultoit à l'Em- « pire, à l'Ordre Teutonique et à la Religion Catholique, par la « prétendue Royauté de Prusse : Elle y doit avoir répondu qu'il « n'en provenoit aucun préjudice à personne, parce que le Titre « Royal n'a été accordé à l'Electeur de Brandebourg que sauf « le droit d'un chacun, de sorte que ce n'étoit en effet qu'*une « fumée* : et Sadite M. I. ajoute de plus que si le Nonce en vou-



« loit avoir un éclaircissement plus particulier il n'avoit
« qu'à s'adresser à Monsieur le V. Chancellier de l'Empire :
« chez lequel il se rendit incontinent, et lui fit voir entre autres
« choses que cette clause ne sauvoit pas les droits de l'Empire,
« puisque la Dignité Royale donnant une indépendance absolue,
« ôte toute la dépendance d'autrui : par laquelle raison, et par
« plusieurs autres concernant la religion, il pressa tellement
« M. le Comte de Caunitz que celui-cy, pour soutenir ce que
« S. M. I. avoit fait, se trouva obligé d'avouer que les conjonc-
« tures présentes l'avoient contraint de faire cette démarche, et
« comme peut-être on pourrait remettre bientôt cette affaire sur
« le tapis à Ratisbonne, S. A. S. E. de Cologne insiste toujours
« sur les mêmes principes, et souhaite que de la part du Col-
« lège Electoral, ou au moins de celle de Messeigneurs les
« Electeurs ecclésiastiques, *on n'écoute rien là-dessus*, tant que la
« *Religion, l'Empire* et *l'Ordre Teutonique* n'auront pas reçu
« préalablement une entière satisfaction...... »

XXII

Bref pontifical du pape Clément XI, contre la dignité royale de Prusse. — (Adressé aux rois de France, d'Espagne et de Portugal, etc., *16 avril* 1701.)

Charissime in Christo Fili noster,

Salutem et Apostolicam benedictionem.

Etsi nobis persuasum sit, Majestatem tuam nullo modo probare consilium, deterrimo in Christiana Republica exemplo, a Friderico Marchione Brandeburgensi susceptum, dum Regium nomen publice usurpare præsumpsit; in eo tamen, quod factum hujusmodi Apostolicarum sanctionum dispositioni contrarium, et hujus sanctæ sedis authoritati injuriosum esse dignoscitur, ex quo scilicet Sacræ Regales Dignitates ab *Acatholico* homine non sine Ecclesiæ contemptu assumuntur, et idem



Marchio se Regem dicere non dubitat ejus partis Prussiæ, quæ ad militarem Teutonicum ordinem antiquo jure pertinet, nec rem silentio prælerire possumus, ne muneri nostro deesse videamur.

Quod itaque a perspecta animi tui magnitudine alienum esse satis superque cognoscimus, ab hoc, ut nostro quoque hortatu temperare velis, *expetimus, ne videlicet regios honores illi tribuas,* qui illorum numero nimis incaute se junxit, quos increpat simul et reprobat Sermo ille Divinus : Ipsi regnaverunt, et non ex me; Principes extiterunt, et non cognovi. Sensus autem super hac re noster venerabilis Frater, Philippus Antonius, Archiepiscopus Athenarum, nostro nomine fusius explicabit Majestati Tuæ, cui felicitatum uberem copiam a Deo precamur et Apostolicam benedictionem amantissime impertimur.

Datum Romæ apud S. Petrum sub annulo Piscatoris, die 16 Aprilis 1701, Pontificatus nostri anno primo.

(Une traduction abrégée de ce bref, en allemand, se trouve dans le « Theatrum Europæum », XVI, p. 140).

XXIII

ARCHIVES DE BERLIN. — D. A., XIII, 379-82

Lettre de Meyercron, envoyé danois à Paris, au grand chambellan, comte de Wartenberg. — (Paris, 20 mai 1701. — Oranienbourg, 9 juin.)

« Monsieur,

« J'ay reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 1er de May; j'avois reçu auparavant l'ordre du Roy votre Maistre du 27 d'avril, et quoyqu'indisposé, ce qui m'empêcha de m'acquitter de mes devoirs par l'ordinaire dernier, je n'ay pas manqué de parler, *il y a trois jours*, en conformité du dit ordre, *au marquis de Torci.* Ce Ministre estoit assez prévenu





que Sa Majesté avoit donné des troupes aux Hollandois, mais je luy ay osté cette impression en sorte qu'il m'a dit que le Roy T. C. aprendroit avec plaisir les assurances du contraire, comme aussi qu'Elle n'avoit pris aucun engagement jusques là pour leur en donner ; [illegible] ne trouva pas à redire [illegible] la précaution nécessaire de faire passer des troupes dans le pays de Clèves et autres pour les couvrir et mettre en sureté dans ses conjonctures. Comme je lui insinuois que Sa Majesté le Roy votre Maistre seroit bien aise de se conserver l'affection du Roy T. C., pour la personne duquel Elle avoit une si haute estime, et qu'en toutes les occasions Elle luy donneroit des marques de ce désir, et que je croyois de plus que la France avoit un grand interest de ménager l'amitié d'un Prince aussi puissant et considérable dans l'Empire, qu'estoit *le Roy de Prusse*, en y ajoutant que *ce titre* n'avoit rien qui avec raison pust blesser la France ni luy porter aucun préjudice ; il m'a demandé si je sçavois ce que Sa Majesté voudroit faire, *en me faisant entendre*, que si Elle pouvoit et vouloit *s'engager à ne point donner de troupes aux Hollandois* et autres, et à *concourir par son suffrage à la conservation du repos dans l'Empire*, [illegible] seroit un pas qui *faciliteroit le point* que je luy avois touché ; que d'ailleurs le Roy T. C. avoit si peu d'éloignement de tout [illegible] qui la regardoit, qu'il avoit plutost de la peine de ce que dans la situation présente *il ne pouvoit* luy donner des marques de l'amitié et de l'estime particulière qu'il avoit pour sa persone. Il me dit de plus que le *Pape* avoit escrit au Roy T. C. pour l'exhorter à ne jamais reconnoistre le Roy de Prusse ; je luy ay représenté que cette opposition papale avoit peu de raison et de bon fondement, et qu'il y alloit de l'interest même de la France et de sa gloire de ne pas escouter ces remonstrances du Pape qui tendoient à s'attribuer quelque authorité sur les Roys ; ni de prendre aucun engagement avec luy là dessus ; *je ne voy pas la disposition mauvaise icy, ni le point de la reconnoissance de la dignité Royale impossible ; on y viendroit*, si en échange on *entroit de votre costé en quelque chose* de réel *qui convinst à la France*. Je remets tout cela, Monsieur, à vos réflexions prudentes, vous priant très-humblement, quand vous en ferez raport au Roy votre Maistre, d'estre l'interprète de mon zèle respectueux pour tout ce qui regarde ses interests et sa gloire ; si on trouvoit à propos de lier là dessus quelque né-



gociation secrette avec la France, ce seroit le moyen d'agir suivant les conjonctures, et de tenir toujours la porte ouverte.

« Vous en jugerez mieux, Monsieur ; j'ai envoyé à Madrid la lettre que vous m'avez adressée pour *M. de Staff*, et j'ay recommandé de nouveau au Ministre du Roy mon Maistre par delà, de l'assister en tout ce qui pourroit regarder le service de Sa Majesté.....

(Meyercron relate ensuite différents évènements dont il a entendu parler [1], et il ajoute à la fin de sa lettre :)

« Le comte de Zinzendorff veut faire entendre que la *Royauté de Prusse* auroit été establie *par un diplome* de *l'Empereur*, et le pape en fait mention dans son bref [2] au Roy T. C. à ce qu'on dit ; je n'ay pas pu m'empêcher de contredire ouvertement au C. de Zinzendorff sur ce point et de soustenir que le *Roy de Prusse* ne prétend *tenir sa couronne que de Dieu et de luy-même* « jure supremi dominii » qu'il a ».

1. Entre autres le traité entre la France et le Portugal.
2. Bref du 16 avril 1701.



TABLE DES MATIÈRES



gociation secrette avec la France, ce seroit le moyen d'agir suivant les conjonctures, et de tenir toujours la porte ouverte.

« Vous en jugerez mieux, Monsieur ; j'ai envoyé à Madrid la lettre que vous m'avez adressée pour *M. de Staff*, et j'ay recommandé de nouveau au Ministre du Roy mon Maistre par delà, de l'assister en tout ce qui pourroit regarder le service de Sa Majesté.....

(Meyercron relate ensuite différents évènements dont il a entendu parler [1], et il ajoute à la fin de sa lettre :)

« Le comte de Zinzendorff veut faire entendre que la *Royauté de Prusse* auroit été establie *par un diplome de l'Empereur*, et le pape en fait mention dans son bref [2] au Roy T. C. à ce qu'on dit ; je n'ay pas pu m'empêcher de contredire ouvertement au C. de Zinzendorff sur ce point et de soustenir que le *Roy de Prusse* ne prétend *tenir sa couronne que de Dieu et de luy-même* « jure supremi dominii » qu'il a ».

1. Entre autres le traité entre la France et le Portugal.
2. Bref du 16 avril 1701.

TABLE DES MATIÈRES



gociation secrette avec la France, ce seroit le moyen d'agir suivant les conjonctures, et de tenir toujours la porte ouverte.

« Vous en jugerez mieux, Monsieur ; j'ai envoyé à Madrid la lettre que vous m'avez adressée pour *M. de Staff*, et j'ay recommandé de nouveau au Ministre du Roy mon Maistre par delà, de l'assister en tout ce qui pourroit regarder le service de Sa Majesté.....

(Meyercron relate ensuite différents évènements dont il a entendu parler [1], et il ajoute à la fin de sa lettre :)

« Le comte de Zinzendorff veut faire entendre que la *Royauté de Prusse* auroit été establie *par un diplome* de *l'Empereur*, et le pape en fait mention dans son bref [2] au Roy T. C. à ce qu'on dit ; je n'ay pas pu m'empêcher de contredire ouvertement au C. de Zinzendorff sur ce point et de soustenir que le *Roy de Prusse* ne prétend *tenir sa couronne que de Dieu et de luy-même* « jure supremi dominii » qu'il a ».

1. Entre autres le traité entre la France et le Portugal.
2. Bref du 16 avril 1701.

TABLE DES MATIÈRES



gociation secrette avec la France, ce seroit le moyen d'agir suivant les conjonctures, et de tenir toujours la porte ouverte.

« Vous en jugerez mieux, Monsieur ; j'ai envoyé à Madrid la lettre que vous m'avez adressée pour *M. de Staff*, et j'ay recommandé de nouveau au Ministre du Roy mon Maistre par delà, de l'assister en tout ce qui pourroit regarder le service de Sa Majesté.....

(Meyercron relate ensuite différents évènements dont il a entendu parler [1], et il ajoute à la fin de sa lettre :)

« Le comte de Zinzendorff veut faire entendre que la *Royauté de Prusse* auroit été establie *par un diplome* de *l'Empereur*, et le pape en fait mention dans son bref [2] au Roy T. C. à ce qu'on dit ; je n'ay pas pu m'empêcher de contredire ouvertement au C. de Zinzendorff sur ce point et de soustenir que le *Roy de Prusse* ne prétend *tenir sa couronne que de Dieu et de luy-même* « jure supremi dominii » qu'il a ».

1. Entre autres le traité entre la France et le Portugal.
2. Bref du 16 avril 1701.

TABLE DES MATIÈRES



gociation secrette avec la France, ce seroit le moyen d'agir suivant les conjonctures, et de tenir toujours la porte ouverte.

« Vous en jugerez mieux, Monsieur ; j'ai envoyé à Madrid la lettre que vous m'avez adressée pour *M. de Staff*, et j'ay recommandé de nouveau au Ministre du Roy mon Maistre par delà, de l'assister en tout ce qui pourroit regarder le service de Sa Majesté.....

(Meyercron relate ensuite différents évènements dont il a entendu parler [1], et il ajoute à la fin de sa lettre :)

« Le comte de Zinzendorff veut faire entendre que la *Royauté de Prusse* auroit été establie *par un diplome* de *l'Empereur*, et [illegible] pape en fait mention dans son bref [2] au Roy T. C. [illegible] ce qu'on dit ; je n'ay pas pu m'empêcher de contredire ouvertement au C. de Zinzendorff sur ce point et de soustenir que le *Roy de Prusse* ne prétend *tenir sa couronne que de Dieu et de luy-même* « jure supremi dominii » qu'il [illegible] ».

1. Entre autres le traité entre la France [illegible] le Portugal.
2. Bref du 16 avril 1701.

TABLE DES MATIÈRES



ERRATA

Page xiv, ligne 22, *lisez :* Œuvres complètes, t. XXV-XXIX.

Id. ligne 32, *au lieu de* Goedeke, *lisez :* Gaedecke.

Page xv, ligne 1, *lisez :* 8 vol. in-8°, 1878-85.

Page 9, en titre, *lisez :* Wehlau et non Wehlan.

Page 25, ligne 15, *lisez :* Landsberg.

Page 380, ligne 4, *au lieu de* 1730, *lisez :* 1703.

Page 408, ligne 17, *au lieu de* v., *lisez :* V,.

Le Puy, imp. Marchessou fils, boulevard Saint-Laurent, 23.









